Le Bibliographe moderne

Henri Stein





LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

LE

BIBLIOGRAPHE MODERNE

COURRIER INTERNATIONAL

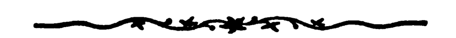
DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

12e ANNÉE — 1908



PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

DOUZIÈME ANNÉE 1908 JANVIER-JUIN

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 67-69. — JANVIER-JUIN 1908

PARIS
AUGUSTE PICARD
LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

FINOT (J.) : *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord* (série B, tome II).

R. KNIPPING et TH. ILGEN : *Die neuen Dienstgebäude der Staatsarchive zu Coblenz und Düsseldorf.*

H. BECK : *Bibliographie der Sozialwissenschaften* (1907).

H. MACQUERON : *Bibliographie du département de la Somme*, II.

G. GOLUBOVICH : *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano*, I.

L. DELISLE : *Recherches sur la librairie de Charles V.*

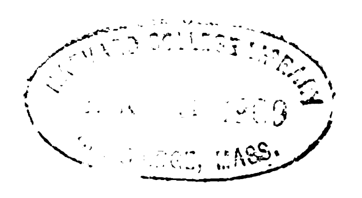
P. LACOMBE : *Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle dans les bibliothèques publiques de Paris.*

I. SCHWARZ : *Die medizinischen Handschriften der Universitätsbibliothek in Würzburg.*

A. KEYSSER : *Katalog der Stadtbibliothek in Köln.*

D. REICHLING : *Appendices ad Hainii-Copingeri Repertorium*, II-IV.

A. MAIRE : *La technique du livre.*



LES ÉDITIONS BELGES

DES

« CARACTÈRES » DE LA BRUYÈRE

(1688-1697)

A s'en rapporter aux listes qui ont été publiées des éditions des *Caractères* de La Bruyère, particulièrement à celle qui accompagne l'édition Hachette [1], il en aurait paru quinze de l'année 1688, date de la première, à l'année 1696, date de la mort de l'auteur : neuf à Paris, chez Étienne Michallet, si l'on tient compte de la neuvième, presque entièrement imprimée durant la vie de La Bruyère; cinq à Lyon, chez Thomas Amaulry, qui avait fait un accord avec Michallet ; une seule enfin à Bruxelles, datée de 1688, chez Jean Léonard. Diverses bibliographies mentionnent une autre édition de Léonard, datée de 1697; bien qu'elle soit postérieure de quelques mois ou d'une année au décès de La Bruyère, il en sera fait état plus loin, pour ne laisser de côté aucune des réimpressions du premier, peut-être du seul éditeur belge de La Bruyère [2].

1. Voyez les éditions de Walckenaer (1845), de Destailleur (1854 et 1861), et le tome III (1872) de l'édition de la Collection des *Grands Écrivains de la France*.

2. Si je suis exactement renseigné, la Bibliothèque royale de Belgique ne possède que trois exemplaires des *Caractères*, dont deux de Bruxelles : 1° un volume de l'édition de 1697 de Léonard ; 2° un volume d'extraits imprimés au XVIII° siècle, qui ne peuvent compter pour une véritable édition des *Caractères ;* le livre est intitulé : *Maximes et réflexions morales extraites de La Bruyère* (Bruxelles, Lemaire, 1732, in-12 de LVI et 193 p.). Le troisième exemplaire est la contrefaçon datée de Paris, 1697, et attribuée à Michallet.

Depuis la publication de la *Notice bibliographique* de l'édition Hachette, le catalogue de la bibliothèque Rochebilière, dressé par A. Claudin [1], a augmenté d'une édition la part de Léonard; je l'accroîtrai aujourd'hui d'une autre. Cela fait, je pense que l'on connaîtra toutes les éditions belges des *Caractères* qui ont été publiées au XVIIe siècle; mais n'affirmons rien. Parmi les éditions bruxelloises, et tout aussi bien parmi celles de Lyon, il en est dont l'existence n'a encore été attestée que par un seul ou par deux exemplaires; il en est même une de Lyon, la neuvième, dont la publication serait ignorée, n'était une clef, imprimée à part, qui s'y réfère. Quoiqu'avec le temps la conjecture devienne de moins en moins vraisemblable, il peut encore se rencontrer, dans quelque coin de bibliothèque publique ou privée, un volume belge ou lyonnais d'une édition dont la date et le titre n'ont pas encore été relevés.

A l'heure actuelle, nous atteindrions un minimum de dix-sept éditions contemporaines de La Bruyère, — je n'y comprends pas l'édition belge de 1697, — s'il ne convenait de déduire de ce chiffre quelques fausses éditions, composées d'exemplaires que l'on a empruntés à une édition antérieure et démarqués au moyen de titres nouveaux. Combien y eut-il de ces prétendues éditions nouvelles qui n'avaient de neuf que le titre? Pour le savoir, il faudrait se procurer, ce qui serait difficile, sinon impossible, une collection complète des éditions de Bruxelles et de Lyon, examiner de près chacun des volumes, les dérelier au besoin, et démêler ceux dont le titre original a fait place à un titre postiche, ajouté après coup. L'enquête ne serait pas d'un vif intérêt. Jusqu'à meilleure information, j'imputerai à Thomas Amaulry trois fausses éditions pour le moins, dont les dates seront citées au bas de cette page [2], et à Léonard

1. *Bibliographie des éditions originales d'auteurs français composant la bibliothèque de feu M. A. Rochebilière, 1882* (et non *1892*, comme il est imprimé au-dessous du titre).

2. Je compte comme fausses éditions lyonnaises : 1° Deux émissions de 1693, l'une avec le sous-titre *sixième édition*, l'autre avec celui de *septième édition;* 2° une émission de 1694, annoncée comme *huitième édition*. Sans nul doute, ces trois émissions, toutes d'un même tirage et reproduisant le texte de la sixième édition originale, ont été formées de volumes appartenant à

deux fausses éditions, comme il sera dit ci-après. A Michallet lui-même, l'imprimeur parisien des éditions originales, il était arrivé de donner une numérotation inexacte à une partie de l'une d'elles, mais son cas ressemble peu à celui des deux autres libraires. Il n'a point, comme eux, rajeuni des éditions ; il a, tout au contraire, par une distraction d'imprimeur probablement, vieilli, en les présentant comme de la seconde édition, un certain nombre d'exemplaires de la troisième, publiée en 1688 ainsi que les deux précédentes. Au cours de la vente, le titre a été rectifié.

L'édition bruxelloise que Claudin a décrite le premier et datée de 1692 était représentée dans la bibliothèque Rochebilière par deux volumes d'état différent. Celle qu'à mon tour je signalerai est de 1693. Je ne connais de cette dernière que deux exemplaires, également d'état différent, qui sont en ce moment sur ma table. Dans l'un, volume assurément unique, trois feuillets consacrés à la révolution d'Angleterre de 1688 sont traversés d'un coup de canif, et ce coup de canif les condamnait à disparaître pour être remplacés par des cartons. Le livre appartient à M. Gaston Gueulette, qui me l'a obligeamment communiqué. Ne trouvant aucune trace d'une édition belge de 1693, j'avais tout d'abord pensé que l'édition tout entière avait été anéantie pour des raisons d'ordre politique ou diplomatique, et qu'il n'en subsistait plus que le volume de M. Gueulette. Je me trompais. Un libraire de Paris m'en a récemment procuré un second exemplaire, ne venant pas de Suisse comme le premier, mais d'Alle-

une sixième édition de 1691, et non de 1693. Amaulry, en effet, qui était en relations avec Michallet, ne se serait pas servi, pour une réimpression de 1693 et encore moins de 1694, d'un exemplaire de 1691, alors qu'il avait paru, en 1692, une nouvelle édition augmentée de 77 caractères. La sixième édition lyonnaise de 1691 se vendit peu, — je n'en ai vu aucune mention dans les catalogues : Amaulry rajeunit donc, en 1693, un certain nombre de volumes, les datant du millésime courant; mais comme par mégarde on avait conservé sur le nouveau titre les mots *sixième édition*, il en fut imprimé un troisième avec ce sous-titre : *septième édition*. En 1694, quatrième titre avec date de l'année, lequel recouvrait ainsi un texte en retard de trois ans et de deux éditions ; la huitième édition originale, augmentée de 42 caractères, venait de paraître, et Amaulry intitula audacieusement *huitième édition* cette quatrième émission du texte de 1691. Son introuvable *neuvième* en aurait-elle été une cinquième ?

magne : celui-là est expurgé et cartonné; il a perdu quatre pages de texte.

Cette édition bruxelloise de 1693 sera le principal, non l'unique objet de ces notes : je mettrai à profit l'occasion qui se présente de passer en revue toutes les éditions belges de Léonard. Il en comptait probablement six : je concéderai quatre éditions véritables, à côté desquelles je placerai deux fausses éditions.

Tandis que les éditions lyonnaises ne méritent qu'une mention sommaire dans la statistique des impressions des *Caractères*, celles des Pays-Bas espagnols se recommandent particulièrement à notre attention, moins en raison des mutilations subies par deux d'entre elles ou de l'extrême rareté des exemplaires de la plupart, qu'en raison du lieu et de la date de leur publication. La première a sans doute paru avant la fin de septembre 1688, c'est-à-dire avant l'entrée dans les Pays-Bas du corps d'armée français que le maréchal d'Humières y conduisit au début de la guerre de dix années (1688-1697) qui suivit la formation de la Ligue d'Augsbourg [1]; mais les autres ont été publiées alors que l'invasion, les contributions forcées, les sièges et les batailles, l'incendie, les désastres d'une guerre sans cesse renaissante auraient pu détruire dans les esprits cultivés de la Belgique tout sentiment de bienveillance ou même de curiosité pour ce qui venait de France. Léonard ne fut pas toujours un éditeur sans reproche, puisqu'il trompa sa clientèle, à l'exemple de beaucoup de libraires du XVIIe siècle, en donnant de fausses dates à ses volumes; mais sachons-lui gré d'avoir multiplié autour de lui et dans les pays voisins, au milieu des hostilités que ramenait chaque printemps, l'un des chefs-d'œuvre de notre littérature. Le livre dont il répandit ainsi de six à dix mille exemplaires obtenait alors à Versailles comme à Paris un « succès prodigieux », suivant l'expression d'un imitateur de La Bruyère qui se croyait son rival, P.-J. Brillon; ce succès même,

1. Le maréchal d'Humières reçut le 21 août 1688 l'ordre de se rendre en Flandre à la tête d'un corps d'armée. Le 25 septembre, le jour même où paraissait le manifeste de Louis XIV, d'Humières, avec un corps de dix à douze mille hommes, s'avançait entre Sambre et Meuse (voy. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, 1864, t. IV, p. 118).

dans une cour ennemie, aurait pu compromettre celui des éditions de Léonard. Il n'en fut rien : l'empressement des acheteurs justifia sa confiance, et l'on vit ses réimpressions se suivre à intervalles rapprochés pendant toute la durée de la guerre.

J'ai peu à dire de celle de 1688. Elle fut le premier hommage que La Bruyère reçut de l'étranger si, comme il est vraisemblable, elle précéda la distribution du numéro de l'*Histoire des ouvrages des savants* (mai 1688) où Henri Basnage annonçait la publication des *Caractères* et en faisait l'éloge. J'imagine que Jean Léonard entretenait de fréquentes relations avec Paris, où il avait sans doute des parents, car Frédéric Léonard, imprimeur du roi, était, si je ne me trompe, originaire des Pays-Bas. A peine les *Caractères* avaient-ils été mis en vente par Michallet que Léonard les réimprimait, devançant Amaulry, qui ne reproduisit que la deuxième édition parisienne. A lire le titre et le privilège de la première édition de Léonard, on pouvait croire qu'il n'en était que le dépositaire et qu'elle provenait des presses de Michallet. Le privilège est celui qui avait été accordé au nom du roi de France à l'éditeur de la rue Saint-Jacques, Étienne Michallet ; en faut-il conclure que Léonard avait traité avec lui ? J'en ai naguère proposé la conjecture, qui a été adoptée par M. Claudin ; mais, que Léonard soit entré ou non en correspondance avec Michallet au sujet de sa première réimpression, il n'avait pas besoin de sa permission pour reproduire l'une de ses publications. Michallet ne pouvait, hors des frontières, empêcher les contrefaçons.

Signe distinctif des éditions de Bruxelles : Léonard a mêlé quelques annotations marginales de son fait à celles de La Bruyère. L'auteur avait indiqué par des initiales ou défiguré divers noms très connus à Paris : énigmes faciles à résoudre pour les clients de Michallet. Désireux de venir en aide aux siens, à qui ces noms étaient moins familiers, Léonard les inscrivit en toutes lettres dans les marges. Il tenait à ses annotations et prit le soin de les répéter exactement dans toutes ses réimpressions [1].

1. Trop exactement pour l'une d'elles : *Hermès ou Mercure galant*, avait

Les exemplaires belges les plus anciens des *Caractères* que l'on ait cités à la suite de ceux de 1688 sont datés de 1692. Tous font partie de la même édition, mais non de la même émission, les uns ayant été offerts au public en janvier 1692 ou plus probablement l'un des mois précédents, — car les livres de cette époque sont aussi souvent antidatés que ceux d'aujourd'hui, — les autres n'ayant été mis en vente que l'un des mois suivants. Il est douteux que la date de 1692 soit bien celle de l'impression; mais ajournons l'examen de cette petite question jusqu'à ce que nous ayons achevé la description des exemplaires de l'une et l'autre émission de 1692.

Dans la première, l'édition est annoncée comme la sixième, c'est-à-dire comme renfermant le texte de la sixième de Paris, celle de 1691 : déclaration mensongère, car elle donne le texte de la quatrième édition parisienne, qui est de 1689.

Comme ses exemplaires de 1688, ceux que Léonard vendit au début de l'année 1692 se terminent par l'extrait du privilège accordé à Michallet.

Il n'est pas d'autre remarque à faire sur les exemplaires de cette première émission, dont j'ai pu, grâce encore à la bibliothèque de M. Gueulette, parler *de visu*. Il n'en est pas de même des exemplaires de la seconde : n'en ayant vu aucun, ne sachant dans quelle bibliothèque a passé celui de M. Rochebilière, qui fut vendu à un très modeste prix, j'emprunterai au catalogue de Claudin les indications qui suivent.

Un titre renouvelé, un privilège régulier, c'est-à-dire un privilège espagnol, enfin une dédicace ont donné aux exemplaires de la deuxième émission l'aspect d'une édition nouvelle.

Décrivons le titre. Pour la première fois est révélé le nom de l'auteur, « M. de la Bruière ». Il n'est plus question d'une *sixième édition;* le sous-titre est : *Nouvelle édition, corrigée et augmentée de plus d'un tiers ;* évaluation arbitraire, et qui était au-dessous de la vérité, si l'on se référait aux trois premières éditions parisiennes ou à la première de Léonard. Annoncer une

écrit Léonard en regard des lettres *H** G*** du n° 46 du chapitre *Des Ouvrages de l'esprit*, et *Hermès* fut maintenu dans la reproduction de la septième édition originale, où La Bruyère substitua *M** G*** aux lettres *H** G***.

nouvelle édition était une autre inexactitude, car on vendait en 1692 un texte de 1689 ; or ce texte de 1689 avait été remplacé en 1690 par un autre texte contenant 154 nouveaux caractères, en 1691 par un texte augmenté de 77 caractères inédits, et encore dans ces chiffres n'est-il pas tenu compte des développements qu'avaient reçus nombre de caractères en 1690 et 1691.

Un privilège espagnol devait être joint désormais aux exemplaires de Léonard. Très peu de temps après la mise en vente des premiers volumes portant le millésime de 1692, il sollicita du gouvernement espagnol un privilège à son nom, lequel fut obtenu le 8 février et substitué à celui de Michallet dans les exemplaires en magasin. En vertu de ce privilège, l'éditeur belge avait le droit, pendant une période de six années, de s'opposer à la vente dans les Pays-Bas de tout exemplaire sortant d'autres presses que les siennes : le marché y était fermé à Michallet [1].

Dernière innovation : Léonard inséra en tête des volumes un cahier de douze pages contenant à la suite du titre une « dédicace pompeuse », dit M. Claudin, au gouverneur des Pays-Bas [2].

Pourquoi cette dédicace ? Et quelles circonstances avaient rendu nécessaire un privilège du roi d'Espagne ?

Un événement important s'était produit qui avait fait de Léonard un éditeur très prudent. C'était un changement de gouvernement. L'impression des volumes dont nous nous occupons, quelle qu'en ait été la date, s'était achevée sous l'administration du marquis de Gastañaga, laquelle fut très tolérante en matière de presse, car elle ne s'était pas émue en 1689 de la réimpression à Bruxelles du violent pamphlet que le grand

1. « Extrait du Privilège : Charles II, par la grâce de Dieu Roy de Castille, Arragon, Léon, etc., a octroyé à Jean Léonard, imprimeur, de pouvoir luy seul imprimer ce livre intitulé : *Les Caractères de Théophraste, avec les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, défendant bien expressément à tous autres imprimeurs ou libraires de contrefaire ou imprimer ledit livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce païs, dans le terme de six ans ; sur peine de perdre lesdits livres et d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire; comme il se voit plus amplement ès Lettres patentes données à Bruxelles le 8 février 1692. LOYENS. »

2. « A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Bavière, Électeur du Saint-Empire, gouverneur des Païs-Bas. »

Arnauld avait publié contre le roi d'Angleterre [1], ami et allié de l'Espagne, presque un maître dans les Pays-Bas espagnols. Devenu impopulaire, suspect de sentiments favorables à la France, accusé d'impéritie par Guillaume III, Gastañaga était tombé en disgrâce, dans le cours de l'année 1691, auprès du gouvernement de Madrid. A la suite de longues négociations, Charles II lui donnait pour successeur, vers la fin de novembre, le jeune et brillant prince bavarois qui s'était presque illustré dans la guerre contre les Turcs et qui, à la tête des troupes impériales, combattait en Allemagne les armées françaises depuis plusieurs années : Charles-Maximilien-Emmanuel, duc et électeur de Bavière, beau-frère du grand dauphin de France, et alors gendre de l'empereur d'Allemagne.

Depuis longtemps, au milieu d'autres rêves d'ambition déjà évanouis ou qui devaient être déçus dans la suite, Maximilien souhaitait le gouvernement des Pays-Bas espagnols, avec l'espoir de se faire accepter plus tard comme l'héritier présomptif de la Belgique. Avant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV s'était énergiquement opposé à sa nomination, et ses déclarations comminatoires avaient intimidé Charles II. Autre offense dont Maximilien se déclara directement touché [2], Louis XIV avait tenté précédemment, sans succès d'ailleurs, de faire échec à la candidature de son jeune frère à l'électorat de Cologne. Ses rancunes, Maximilien de Bavière les oubliera lorsqu'il deviendra, en 1701, l'allié de Louis XIV ; mais en 1692, au moment où, prenant sa revanche contre les diplomates français, il recevait enfin un titre longuement espéré, on ne pouvait le considérer comme un ami de la France, qu'il venait combattre sur les champs de bataille des Pays-Bas.

Arrivé à Bruxelles le 29 mars 1692, il y reçut un accueil enthousiaste. On attendait de lui la libération du territoire, et avec la fin de la guerre le retour de la prospérité perdue. On disait que, investi de pouvoirs étendus, il venait appliquer une

1. *Le véritable portrait de Guillaume III, nouvel Absalon, nouveau Néron, nouvel Hérode.*

2. *Mémoires du maréchal de Villars*, édition de la Société de l'Histoire de France, I, p 103.

politique nouvelle et réformer les abus. Son administration serait-elle aussi bienveillante que la précédente à l'égard de la presse et des publications françaises? Léonard en douta [1] et prit ses précautions. Le privilège qu'on lui avait concédé pendant l'interrègne entre les deux gouvernements ne lui parut pas une garantie suffisante, et il eut l'idée d'arborer en tête de ses volumes le nom de Maximilien. Son élogieuse dédicace fut-elle publiée après l'arrivée du prince? Le fut-elle avec ou sans son autorisation? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, il était piquant de voir ainsi rapprochés sur les deux premières pages d'une édition des *Caractères* les noms de La Bruyère et de Maximilien de Bavière, l'un des plus actifs et des plus utiles confédérés de la Ligue d'Augsbourg. Si l'auteur eut l'occasion de voir l'un des volumes si singulièrement illustrés d'une dédicace inattendue, il ressentit, à n'en pas douter, une égale surprise de l'inspiration qu'on avait eue de lui imposer un patronage, et du choix du patron. La dédicace est de 1692; or, à cette date, La Bruyère avait exprimé dans les éditions de 1690 et 1691 toute sa pensée sur Guillaume d'Orange et sur ses alliés.

A vrai dire, on ne le savait pas à Bruxelles, où n'était en circulation que le texte de 1689. Ce texte même toutefois, sans que les lecteurs d'alors y aient pris garde, contenait, sous la forme voilée de réflexions générales, d'irrécusables témoignages de l'émoi avec lequel La Bruyère suivait les péripéties du duel engagé entre le beau-père et le gendre, le roi Jacques II et le stathouder Guillaume d'Orange. L'impression de ce texte, que Michallet achevait le 15 février 1689, — huit jours avant la proclamation du roi qui était pour La Bruyère un usurpateur, — avait dû commencer soit à la fin d'octobre 1688, alors que Guillaume veillait aux derniers préparatifs de l'invasion, soit au cours de novembre, quand il débarquait ou venait de débarquer avec son armée sur le sol anglais. A Paris et à Versailles, tous ceux qu'intéressaient les nouvelles venues des Provinces-Unies

1. Mieux informé, il se fût sans doute rassuré. A travers ses variations, Maximilien garda toujours une certaine inclination pour les gens et les choses de France. Pendant la guerre, il fit venir à Bruxelles, pour le divertissement de sa cour et le sien, une troupe parisienne d'opéras et de ballets.

ou d'Angleterre échangeaient des prévisions et des jugements dans leurs entretiens et dans leur correspondance. Comment La Bruyère, qui introduisait volontiers dans ses éditions successives des allusions aux événements de l'année et qui devait bientôt attaquer Guillaume avec une véhémence passionnée, aurait-il gardé un silence absolu sur les projets qu'annonçait le stathouder? S'il n'eut pas, avant de livrer sa copie à l'imprimeur, le temps d'y glisser les trois réflexions que je vais rappeler, il le fit au cours des semaines employées à la correction des épreuves. Pendant l'impression, même après le tirage et pendant la vente des volumes, il ne se refusait pas, on le sait, le plaisir d'y introduire des retouches et des remaniements sur des cartons; mais cette fois du moins, s'il y eut, à l'occasion de la révolution qui se préparait, des additions au texte, ce fut sur le manuscrit ou sur les épreuves.

Les premières allusions à la politique et aux entreprises de Guillaume d'Orange, il faut les chercher dans les réflexions 68, 69, 70 du chapitre *Des Jugements* de la quatrième édition [1], qui sont devenus les numéros 115, 113, 114 du même chapitre dans les éditions modernes. Lisez la réflexion 113 de nos éditions. La Bruyère y dit en substance : les hommes, « prévenus, charmés, enlevés par la réussite », approuvent et même célèbrent les « crimes heureux » ; il est cependant tel attentat si « noir », telle entreprise si « sale » et si « odieuse », que le succès même ne saurait les justifier à leurs yeux [2]. Dans les derniers mois de l'année 1689, à quel noir attentat pouvait penser La Bruyère, sinon à celui qui était dirigé contre Jacques? A quelle entreprise, sinon à celle d'où sortira la révolution qui transformera l'histoire d'Angleterre?

Des trois réflexions de 1689, celle-ci était la seule qui pût

1. Pages 365 et 366 de l'édition de 1689.

2. Voici le texte même : « Les hommes, sur la conduite des grands et des petits indifféremment, sont prévenus, charmés, enlevés par la réussite. Il s'en faut peu que le crime heureux ne soit loué comme la vertu même, et que le bonheur ne tienne lieu de toutes les vertus. C'est un noir attentat, c'est une sale et odieuse entreprise que celle que le succès ne saurait justifier. » Il semble que La Bruyère ne veuille pas ici livrer le fond de sa pensée; nous verrons qu'il tiendra plus tard à être bien compris.

sembler vraiment offensante pour le nouveau ou plutôt le futur roi d'Angleterre. Elle est suivie dans nos éditions, elle était précédée dans celle de 1689 par un alinéa (n° 114) qui se réfère aux mêmes événements et qui a été diversement interprété. J'en cite le texte :

Les hommes, séduits par de belles apparences et de spécieux prétextes, goûtent aisément un projet d'ambition que quelques grands ont médité; ils en parlent avec intérêt; il leur plait même par la hardiesse ou par la nouveauté qu'on lui impute; ils y sont déjà accoutumés et n'en attendent que le succès, lorsque, venant au contraire à avorter, ils décident avec confiance, et sans nulle crainte de se tromper, qu'il était téméraire et ne pouvait réussir.

Plusieurs commentateurs ont voulu reconnaître ici une allusion à l'expédition que fit Jacques II en Irlande au mois de mars 1689, et dont le lamentable dénouement fut la défaite de la Boyne (11 juillet 1690), immédiatememt suivie du retour de Jacques en France. Le texte même s'oppose à une telle interprétation ; de plus les dates la rendent inadmissible, l'impression de la quatrième édition originale, où fut insérée cette réflexion, ayant été achevée dès le 15 février 1689, comme je l'ai déjà dit. C'est donc encore des projets de Guillaume qu'il s'agit [1].

Interprétée comme elle vient de l'être et comme elle l'est généralement, la réflexion 114 nous laisse entrevoir, d'une part, que la hardiesse et la nouveauté des desseins du prince d'Orange, plus encore peut-être que les considérations politiques auxquelles il obéissait, avaient séduit quelques esprits en France, et, d'autre part, que La Bruyère, avec toute la cour d'ailleurs [2], conserva un temps assez long l'espoir que ses pro-

1. On s'est demandé s'il n'y aurait pas, dans cette remarque, le souvenir de quelques lignes d'une lettre de Bussy-Rabutin, écrite le 29 octobre 1688, dans son château de Bourgogne, et adressée au marquis de Termes, ami et confident de La Bruyère : « L'Angleterre nous va donner une grande scène, Monsieur. Quand les têtes couronnées en sont les acteurs, les spectateurs en sont plus attentifs. Si le roi d'Angleterre réussit, ce sera un héros pour le monde et pour le ciel; si le prince d'Orange demeure le maître, il n'en sera pas de même. Les hommes ne jugent aujourd'hui des grands desseins que par le succès. »

2. Voir les *Lettres de Mme de Sévigné* des 13 et 20 octobre et du 26 novembre 1688 (Cf. Bussy, lettre du 14 novembre).

jets échoueraient. Tout accident survenu dans les préparatifs de l'expédition était noté par Mme de Sévigné et ses amis comme un heureux présage d'insuccès.

La joie fut vive à Versailles quand survint, dans les premiers jours de novembre, la nouvelle, la « grande nouvelle » de la déroute de la flotte hollandaise, dispersée par une tempête « effroyable », et obligée de revenir au port. « La main de Dieu, écrit Mme de Sévigné le 8 novembre, s'est visiblement appesantie sur cette flotte....; de longtemps ils ne seront pas en état de faire du mal.... » Elle trouve à cet événement l'air d'un miracle et d'un coup du ciel. Les vaisseaux hollandais n'avaient pas été aussi gravement endommagés qu'on le pensait en France, et Guillaume repartit le 11. Dès qu'il mit le pied sur le sol d'Angleterre, Louis XIV perdit ses illusions sur l'issue de la lutte, ont affirmé, peut-être à tort, des contemporains. Celles de Mme de Sévigné, et aussi, sans doute, celles de La Bruyère, eurent une plus longue durée. « Si cela continue, dit encore Mme de Sévigné le 26 novembre, en parlant de la fidélité des troupes de Jacques II, il avalera le téméraire. » Mais bientôt les nouvelles de Londres dissipèrent la confiance des plus optimistes. « Les affaires d'Angleterre, écrit Mme de Sévigné le 13 décembre, ne sauraient être pis....; on ne doute pas que le roi (Jacques II).... ne s'enfuie.... Voilà donc le prince d'Orange maître et protecteur, et bientôt pis, à moins d'un miracle. » Ce « fléau de prince d'Orange », cet « Attila », comme disait Mme de Sévigné, l'emportait en effet, et il devenait impossible de ne pas le reconnaître. La réflexion 114, qui ne pouvait être antérieure aux derniers jours de septembre, dut être écrite en octobre ou dans les premiers jours de novembre au plus tard.

Il faut, à mon sentiment, resserrer un peu plus les dates extrêmes entre lesquelles doit être placée la réflexion suivante, n° 115, dont chaque phrase, chaque ligne, chaque mot visent l'entreprise de Guillaume; on ne saurait leur trouver d'autre application. Je la cite *in extenso* :

Il y a de tels projets, d'un si grand éclat et d'une conséquence si vaste, qui font parler les hommes si longtemps, qui font tant espérer ou tant craindre, selon les divers intérêts des peuples, que toute la

gloire et toute la fortune d'un homme y sont commises. Il ne peut pas avoir paru sur la scène avec un si bel appareil pour se retirer sans rien dire, quelques affreux périls qu'il commence à prévoir dans la suite de son entreprise, il faut qu'il l'entame; le moindre mal pour lui est de la manquer.

Si ces lignes ont été écrites avant qu'on ne sût à Versailles le départ définitif de la flotte hollandaise, La Bruyère put se flatter d'avoir été bon prophète. Quand la tempête assaillit sa flotte et son armée, menaçant d'engloutir l'une et l'autre, Guillaume, impassible dans le danger et après le danger, voulut montrer à tous qu'il demeurait fermement résolu à « entamer », ou plutôt à continuer « l'entreprise » : rentré au port, il refusa de descendre de sa frégate, malgré son état de santé, y attendit que ses vaisseaux, rassemblés de nouveau, fussent réparés, puis reprit la mer et enfin débarqua sans difficulté nouvelle à Torbay.

Mais Guillaume n'était-il pas déjà en Angleterre, avec le bel appareil dont parle notre auteur, quand il rédigea la réflexion 115? Le texte, à dire vrai, ne permet pas de déterminer sûrement le moment précis où La Bruyère le voit « entrer en scène ».

Ce qui permet d'attacher avec certitude le nom de Guillaume à nos trois alinéas, c'est, mieux encore peut-être que leur texte, la place qu'ils ont occupée dans le chapitre *Des Jugements* à partir de l'édition de 1690.

Lorsqu'il les publia pour la première fois, La Bruyère les inséra au milieu de ce chapitre, entre des réflexions qui n'avaient aucun lien avec elles. Puis, en 1690, il les transporta en tête des pages qu'il venait d'écrire sur la révolution anglaise. Il révélait ainsi leur véritable sens, qui jusque-là, j'en conviens, n'était pas très apparent. La réflexion 113 (*Les hommes sur la conduite des grands*), qui sera désormais imprimée avant les deux autres alinéas de 1689, devenait l'épigraphe ou la préface des considérations sur les événements qui avaient jeté l'Europe dans une conflagration générale.

Cette transposition et la signification qui en découle demeurèrent longtemps inaperçues. Dans la plupart des éditions récentes des *Caractères*, le début des considérations de La

Bruyère sur la révolution anglaise est marqué à l'alinéa 113, celui-là même où l'auteur vise un attentat injustifiable ; mais, parmi les lecteurs du xviie siècle, je n'en savais aucun jusqu'à présent qui eût fait à Guillaume l'application de l'un au moins des trois alinéas datés de 1689. Je viens d'en rencontrer un : c'est l'auteur d'une clef manuscrite de la bibliothèque Mazarine, longtemps égarée et depuis peu retrouvée [1] ; il nomme le prince d'Orange en marge du caractère 115 (*Il y a de tels projets*), sans s'arrêter aux précédents. Moins avisés encore furent les auteurs des clefs imprimées. Brillon lui-même, qui avait lu et relu les *Caractères* tant pour les imiter que pour en faire la critique [2], et, d'autre part, les auteurs de la seule des traductions anglaises du temps que possède la Bibliothèque nationale [3], n'ont découvert d'allusion que dans l'alinéa 117, dont nous parlerons plus loin (*Un ennemi est mort....*), et dans les suivants.

Il était permis à Léonard de ne pas montrer une pénétration plus subtile que ne l'avaient fait les commentateurs parisiens. Eût-il d'ailleurs entrevu dans la réflexion 113 une allusion au prince d'Orange, qu'il n'eût pas osé, par la suppression de l'alinéa, faire l'aveu de son irrespectueuse interprétation. Il la reproduisit en deux autres éditions, sans que nul censeur en prît ombrage. Mieux eût valu toutefois ne pas la placer, non plus que les deux autres, sous les auspices du lieutenant de Guillaume, je veux dire de ne pas dédier l'une de ses éditions à Maximilien ; mais son tort fut moindre envers le gouverneur de Bruxelles qu'envers l'auteur des *Caractères*. Que La Bruyère ne s'en est-il plaint ! Sa protestation aurait pu être la page la plus curieuse de sa correspondance.

Il reste à expliquer comment et pourquoi Léonard vendait en 1692 les *Caractères* de 1689, privant ses clients d'environ cent vingt alinéas nouveaux, publiés entre ces deux dates. La première pensée qui vienne à l'esprit est qu'en 1692 il n'avait sans

1. Ms. 3941.

2. *Sentiments critiques sur les Caractères de Théophraste de M. de La Bruyère*, édition de 1701, p. 427.

3. Londres, 1702, troisième édition. Sur les traductions des *Caractères*, voir l'édition Hachette des *Caractères*, tome III, p. 173-176

doute à sa disposition qu'un exemplaire déjà vieux de trois ans et qu'il réimprima ce texte périmé sans se douter qu'il eût été publié des éditions plus récentes ; mais la conjecture serait peu vraisemblable. L'édition datée de 1692 était offerte aux acheteurs comme la reproduction de la sixième de Paris, non de la quatrième : Léonard savait donc qu'il avait paru deux éditions depuis 1689, et son sous-titre : *Sixième édition* était une supercherie. Au cours des années 1691 et 1692, il aurait eu le temps de se procurer, en vue d'une nouvelle réimpression, un exemplaire de la cinquième ou de la sixième édition : l'impression de cette dernière avait été achevée le 1er juin 1691.

La guerre, le brigandage et les pillages [1], les prohibitions du gouvernement espagnol, avaient rendu moins faciles les relations commerciales entre les deux pays [2] ; mais il ne semble pas qu'elles aient jamais été complètement interrompues, surtout dans les premières années. Elles furent d'ailleurs longtemps facilitées par les passe-partout qu'octroyait à prix d'argent le gouverneur, qu'il s'appelât Gastañaga ou Maximilien de Bavière. Les approvisionnements de chevaux, de grains et de vins franchissaient le plus souvent sans obstacle les frontières ; de même les livres : les autres réimpressions de Léonard, faites d'après un exemplaire récemment venu de Paris, en témoignent.

Je croirais volontiers que tous les exemplaires qui portent le millésime de 1692 furent imprimés en 1689 ou 1690 d'après un exemplaire, tout fraichement arrivé, de la quatrième édition de Paris. Soit que Gastañaga, devenu plus timoré lorsqu'il eut à se défendre contre les dénonciations de Guillaume III, ait interrompu pour un temps la vente d'une publication française, soit plutôt que l'édition ait été tirée à un grand nombre d'exemplaires, Léonard dut, vers la fin de 1691, rajeunir par un titre inexact une partie des volumes en magasin [3]. Puis, bientôt

1. Sur les pillages des soldats des troupes wallonnes, voir les *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo* (Bruxelles, 1840), t. I, p. 137.

2. Van Kalken, *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas* (Bruxelles, 1907, in-8), p. 108.

3. Il semble bien que, dans le volume que j'ai entre les mains, le titre original ait cédé la place à un carton, mais je ne saurais l'affirmer en toute certitude, ne pouvant maltraiter la reliure d'un livre qui ne m'appartient pas.

après, substitution d'un troisième titre d'où avaient disparu, peut-être sur quelque critique, les mots *sixième édition*, et insertion d'une épître dédicatoire que je regrette de n'avoir pu lire et qui avait pour objet, je pense, de présenter à ses nouveaux administrés leur nouveau gouverneur, si toutefois elle parut avant la fin de mars.

Tout démodé que fût en 1692 le texte des *Caractères* de 1689, l'édition s'écoula. Voulant alors procurer à ses compatriotes le texte le plus nouveau, Léonard remit à ses ouvriers, vers la fin de 1692 ou au début de 1693, un exemplaire de la septième édition (1692), sans se rendre compte des dangers auxquels pouvait l'exposer une réimpression intégrale. Il s'aperçut un peu tard qu'il serait imprudent de ne pas abréger la fin nouvelle du chapitre *Des Jugements*. Le cahier V (pages 457 et suivantes), qui la contenait, était précisément celui dont l'épreuve avait été le plus négligemment lue : la preuve en est dans les fautes de la page 464. Le tirage en était fait : il fallait y pratiquer des coupures.

J'ai sous les yeux, dans l'exemplaire que m'a prêté M. Gueulette, trois des feuillets où de longs coups de canif signalèrent les pages à expurger. Un quatrième feuillet avait reçu un quatrième coup de canif, mais il a été remplacé dans l'exemplaire par le carton que l'on avait résolu de lui substituer. Bien évidemment, les coups de canif qui ont fendu le haut des feuillets 457-458 et 463-464 indiquent simplement qu'ils doivent être, après revision, remplacés par un ou deux cartons. Ils ne désignent pas les passages mêmes qui disparaitront. On pourrait croire tout d'abord qu'il en est autrement pour le premier des feuillets cancellés (455-456), l'incision s'étendant exactement, de la première à la dernière ligne, sur un alinéa offensant pour Guillaume d'Orange ; et cependant, après examen plus attentif, on constate que ce qui devra être retranché, ce n'est pas cet injurieux alinéa, mais les quatre derniers mots de la dernière ligne de la page, formant le début d'un morceau qui doit être supprimé. Il est surprenant que les treize lignes ainsi traversées par le canif d'un censeur, ou plutôt d'un lecteur faisant office de censeur (Léonard sans doute), aient échappé à la condamnation.

L'alinéa dont il s'agit, nº 117, établit un parallèle entre Guillaume d'Orange et un autre ennemi de la France, Charles V, duc de Lorraine. Quand on apprit la mort du duc à Versailles, le 18 avril 1690, Louis XIV exprima le regret d'avoir perdu le plus grand, le plus sage et le plus généreux de ses adversaires. Cet éloge parut légitime. Tout au contraire, dans les derniers jours de juillet 1690, la fausse nouvelle de la mort de Guillaume, tué, disait-on, au combat de la Boyne, où il n'avait été que légèrement blessé, fut accueillie à Paris par d'insultantes manifestations populaires. Les feux de joie qu'on alluma ne semblent pas avoir scandalisé La Bruyère. Guillaume était à ses yeux un de ces hommes « naturellement odieux » dont la disparition est saluée par la foule comme un bienfait. « La joie du peuple, écrivait-il, éclate à leur mort; tout tressaille, jusqu'aux enfants, dès que l'on murmure dans les places que la terre enfin en est délivrée. » Léonard ne comprit-il point ou ne voulut-il pas comprendre l'allusion? Avait-il ignoré les démonstrations qui avaient éclaté dans les rues de Paris, et jusque dans la cour du château de Versailles, sur le bruit, bientôt démenti, de la disparition du roi d'Angleterre? La nouvelle cependant s'en était répandue au loin. Pensait-il pouvoir, sans déplaire au gouvernement bavarois, imprimer une allusion où seul était visé le roi d'Angleterre, allié hautain et despotique dont la domination devait peser aux gens de Bruxelles et surtout à leur gouverneur?

Peut-être, sous l'impression de griefs dont l'origine sera dite plus loin, Maximilien eût-il pardonné à Léonard de n'avoir pas mieux protégé la majesté royale de son général en chef, s'il avait eu le temps, au milieu de ses occupations et de ses plaisirs, d'ouvrir, et d'ouvrir à la page 460, l'un des exemplaires qui lui étaient dédiés. Quoi qu'il en soit, Léonard ne se repentit pas d'avoir conservé l'alinéa dans l'édition de 1693, car il le reproduisit dans celle de 1697.

Du moins n'était-il pas possible d'hésiter à rayer une partie des deux caractères suivants, nᵒˢ 118 et 119, l'un de 1690, l'autre de 1691, où nous entendons successivement les doléances et objurgations d'Héraclite et de Démocrite. Comment réimprimer à Bruxelles, où Guillaume séjournait souvent, le

portrait de l'homme « pâle et livide, qui n'a pas sur soi dix onces de chair, que l'on croirait jeter à terre du moindre souffle », et qui cependant met tout en combustion, fils criminel qui a pris son père et sa mère par les épaules pour les chasser de leurs États et « pêche en eau trouble » une île et une couronne. En même temps que le roi d'Angleterre, La Bruyère prenait à partie les rois et les princes ses alliés, qu'il regardait comme ses complices et ses valets, et qu'il accusait d'avoir trahi, autant que leurs propres intérêts, leurs devoirs de souverains, en acceptant qu'un de leurs pareils fût outragé et détrôné. Au premier rang de ces complices et de ces valets, venaient le souverain du gouverneur des Pays-Bas, c'est-à-dire Charles II, roi d'Espagne, le beau-père du même gouverneur, c'est-à-dire l'empereur d'Allemagne, qui était averti que ses coupables alliances l'exposaient à perdre la couronne impériale. C'était encore le gouverneur des Pays-Bas lui-même, lequel, suivant les auteurs des clés, était personnellement visé dans le passage suivant :

.... Qu'entends-je de certains personnages qui ont des couronnes?.... Ils viennent trouver cet homme dès qu'il a sifflé, ils se découvrent dès son antichambre, et ils ne parlent que quand on les interroge. Sont-ce là ces mêmes princes si pointilleux, si formalistes sur leur rang et sur leur préséance?....

Lorsque Guillaume, couronné roi d'Angleterre, revint à La Haye, il y convoqua ses alliés ou leurs délégués : les auteurs de clefs ont noté que, durant ce congrès, Maximilien de Bavière dut faire plus d'une fois antichambre avant d'être reçu par le roi. Plus encore que l'attente d'une audience royale, ce fut une mortification pour l'amour-propre de Maximilien que de s'asseoir sur un simple tabouret à côté du fauteuil de Guillaume III [1]. Ce

1. Macaulay, *The history of England*, chap. XVII. C'est d'après une caricature que Macaulay plaça ainsi l'Électeur sur un tabouret : ajoutons à ce témoignage celui de Saint-Simon. Très pénible encore lui devait être, plus tard, la journée du 3 septembre 1695, où Maximilien servit d'intermédiaire entre Guillaume et le maréchal de Boufflers qui, après capitulation, sortant avec ses régiments du château de Namur, refusait d'adresser la parole au roi pour ne pas prononcer les mots « Sire » et « Majesté ». Dans une scène réglée à l'avance, en présence des deux corps d'armée, Maximilien se portait de l'un à

tabouret, auquel il dut se résigner, non pas une fois, mais dans toutes les circonstances où il entra chez le roi, est un détail d'étiquette que n'ont pas relevé les annotateurs des *Caractères*, mais qui n'a pas échappé à Saint-Simon. Il a bien pris soin de le rappeler comme un précédent qui montrait, suivant lui, l'impertinence des prétentions du duc de Bavière lorsque, devenu l'allié de Louis XIV, il aspirait aux honneurs du fauteuil ou de la main en présence du dauphin.

De tous les princes auxquels s'adressait la raillerie de La Bruyère, nul assurément ne fut plus « pointilleux » que Maximilien dans les questions de préséance et d'étiquette. Tel il s'était révélé, dès les premiers temps de son séjour en Belgique, dans un conflit avec la princesse de Vaudemont; tel on le retrouve dans sa correspondance avec sa seconde femme, la fille de Jean Sobieski, à laquelle il reprochait de ne pas assez « faire la princesse [1] ». Si son orgueil subit des humiliations à La Haye et à Bruxelles, du moins trouvera-t-il plus tard des compensations à Versailles : les disgrâces que lui attirera son alliance avec la France lui vaudront l'indulgente bienveillance de Louis XIV, qui lui fera les concessions de cérémonial dont sera scandalisé Saint-Simon, et avec lui tous les courtisans [2].

Revenons à l'édition de 1693.

En somme, quatre feuillets furent enlevés [3] et remplacés par deux cartons [4], laissant deux lacunes marquées par deux interruptions dans la pagination [5].

l'autre des interlocuteurs, le chapeau à la main quand il s'approchait du roi, mais n'en étant salué que rarement et « peu », dit Saint-Simon.

1. Il lui écrivait du camp de Ternath : « Je ne comprends pas pourquoy « vous avez horreur à faire la Princesse. Toutes personnes du monde se « vellent faire plus grandes qu'elles ne sont, et vous vous mêlez dans le « peuple. Mon génie ne s'i pourra jamais conformer, et je vous dis encore « qu'il y va de ma gloyre et que je ne peus pas vous complaire en cela. » (Van Kalken, *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, p. 136.)

2. Si l'on publiait une biographie de Maximilien, tirée des sources françaises, le chapitre consacré aux questions de protocole serait presque aussi long que celui de ses galanteries.

3. Feuillets 455-456, 457-458, 463-464, 465-466.

4. Feuillets 457-458, 465-466.

5. Ce sont les pages 455 et 456, 463 et 464, qui ont disparu. Le texte toute-

La réflexion 118 (*O temps! O mœurs!*), composée de 65 lignes, en perdait 57 depuis les mots : *Un homme dit : je passerai la mer*, jusqu'à la fin de ce long alinéa. On aurait pu en conserver les dix dernières lignes, qui étaient inoffensives, mais comme on avait, si je ne me trompe, imprimé le troisième et dernier carton avant les deux autres, la justification en exigea le sacrifice : il fallait que la dernière ligne de la nouvelle page 462 (marquée à la plume 464) s'ajustât avec la première ligne de la nouvelle page 465, déjà tirée.

La réflexion 119 subit une amputation plus grave. Elle comptait sept pages et trois lignes dans le premier état de l'édition belge [1]; dans l'édition [2] du second état, elle ne remplira plus que quatre pages et demie, ayant perdu deux pages et vingt lignes à partir des mots : *Vous avez surtout un homme pâle et livide*.... Le chapitre se termine, page 465, par cette phrase : *Est-ce de quelqu'un de vous autres, est-ce d'un géant, d'un Athos que vous parlez?*

Le volume appartenant à M. Gueulette, dont la reliure est du

fois de la page 455 a été conservé et reporté intégralement sur la première page du carton 457-458, à l'exception des quatre derniers mots : *Un homme dit : Je*.... Sur cette même page la composition a été resserrée, de manière à donner place aux trois premières lignes de la page 458 du premier état (*Petits hommes*). Sur le second carton (465-466), à la place des trente dernières lignes du chapitre qui remplissaient la page 465 du premier état, la nouvelle page 465 a reçu les dix premières lignes de la page 463, dont la composition était utilisée. Dans les deux états, la page 466 commence le chapitre *De la Mode*.

1. Dans l'édition parisienne, dont chaque page comptait une ligne de moins, la même réflexion occupait plus de huit pages.

2. L'édition bruxelloise de 1693 n'ayant encore été mentionnée, que je sache, nulle part, en voici la description :

Les || *Caractères* || *de Théophraste* || traduits du grec; || avec || les Caractères || ou || les Mœurs || de ce siècle, || par Mr. de la Bruiere. || Septième édition, corrigée et augmentée. || Suivant la copie de Paris. || A Bruxelles, || chez Jean Léonard, imprimeur-libraire, || rue de la Cour, proche le Cantersteen. 1693. || Avec privilège du Roy. — 26 feuillets préliminaires in-8, non chiffrés (Discours sur Théophraste), y compris le titre ; 584 feuillets in-12 de texte, et 4 feuillets non chiffrés, contenant la table des chapitres, la « Table des nouveaux Caractères de cette dernière édition et de quelques anciens ausquels il a été ajouté, ceux-cy diztingués par la lettre A, » et enfin l'extrait du privilège du 8 février 1692. J'ai indiqué page 23, notes 3 et 4, les cartons et les lacunes de l'édition.

temps avec d'autres fers que ceux de l'exemplaire expurgé, ne représente pas exactement, comme on pourrait s'y attendre, un exemplaire du premier état. Après la page 464, marquée d'un coup de canif, vient, non pas le feuillet 465-466 du premier état, mais le carton destiné à le remplacer. Il y a par conséquent une brusque interruption dans le texte et un retour en arrière, la première ligne du carton ne faisant pas suite à la dernière de la page 464. Sur la page 465 du carton, ont été reportées, comme il a été déjà indiqué, les dix premières lignes d'une page antérieure, devenant ainsi la fin du chapitre.

Comment expliquer la juxtaposition de trois feuillets condamnés du premier état et d'un carton de l'édition expurgée? Léonard, ou quelque bibliophile de ses amis, se serait-il proposé de conserver, dans un volume relié, les feuillets du premier état, et n'ayant pu retrouver l'un d'eux, — le quatrième des feuillets censurés, — a-t-il remplacé par les deux pages réimprimées les deux pages égarées? Par distraction singulière, un ouvrier trop pressé a-t-il relié cet exemplaire, alors que le dernier carton était seul composé, utilisant maladroitement trois feuillets lacérés? Ou bien encore, les trois cartons étant imprimés, un relieur inattentif a-t-il fait, sans y prendre garde, cet illogique assemblage de feuillets d'état différent [1]? Je laisse à de plus habiles le soin d'éclaircir ce mystère.

1. Je ne risquerais pas la seconde de ces hypothèses, bien peu vraisemblable, si, de la même plume et de la même main, dans l'exemplaire de M. Gueulette et dans l'exemplaire cartonné, la numérotation de la page 462, qui, par suite de la disparition du feuillet 463-464, précède immédiatement la page 465, n'avait reçu une même correction : 464. Mêlé par mégarde aux volumes destinés à la vente, celui de M. Gueulette aurait-il subi la même correction que tous les autres? Grâce à ce changement de chiffre, on avait sans doute pensé qu'une interruption dans la pagination serait moins remarquée du recto au verso que d'un verso à un recto. Mais alors, pourquoi n'avoir pas changé de même la numérotation 454 que suit la pagination 457? A quelles subtilités, à quelles minuties, à quelle variété de conjectures nous expose la bibliographie! — Les particularités de l'exemplaire de M. Gueulette n'ont pas échappé à l'attention des libraires et des bibliophiles. Sur le plat intérieur du volume, on lit ces mots, inscrits sans doute par un acquéreur : *30 livres. 1725.* Un autre possesseur du volume y a, par deux fois, apposé sa signature : *E. Le Monnier* et *Estienne Le Monnier*, avec un numéro de catalogue : 286. J'ai vainement cherché à identifier ce bibliophile.

Quatre années séparèrent de l'édition de 1693 la dernière qu'ait donnée Léonard.

Dans l'intervalle avait eu lieu le terrible bombardement qui incendia une partie de Bruxelles du 13 au 15 août 1695. Trois ans auparavant, la prudence du maréchal de Luxembourg et de Vauban avait préservé la ville d'un pareil traitement [1]. Cette fois le maréchal de Villeròy avait dû exécuter les ordres reçus, soit que Louis XIV se proposât de détourner de Namur une partie des assiégeants, soit qu'il voulût venger par des représailles les attaques de la flotte ennemie sur les côtes de France. Malgré l'intervention de Maximilien, qui accourut du camp de Namur, la ville se protégea moins bien que ne l'avait prédit Luxembourg [2]. Cinq ou six cents personnes avaient été tuées, plus de deux mille cinq cents maisons détruites, ainsi que nombre d'édifices. Les ruines n'étaient qu'en partie réparées lorsque fut publiée l'édition de 1697 ; je ne saurais dire si ce fut avant ou après le traité de paix de Ryswick.

Les mêmes suppressions y furent opérées, à dix lignes près, dont le sacrifice avait été rendu nécessaire par la justification dans l'édition de 1693 et que l'on rétablit [3].

L'édition était imprimée non point d'après la neuvième de Paris (1696), mais d'après la huitième, que l'on considérait alors

1. « Pour moi, écrivait Luxembourg le 26 juin 1691, regardant qu'un bombardement est un mal à ceux qui le reçoivent, sans fruit à ceux qui le font, je vous avoue que je n'irais point de bon cœur à celui de Bruxelles, parce que c'est un peuple qui publie hautement qu'il voudrait être sous l'obéissance du roi. Je ne laisse pas de voir que nous y tirerons des bombes, qu'il y aura quelques maisons fracassées et le feu dans d'autres, que la populace de Bruxelles éteindra facilement, parce qu'elle est nombreuse et qu'elle y sera intéressée, et que, dans cette ville, ils se sont tellement précautionnés pour empêcher le feu, qu'il y aura plus de siringues braquées contre les maisons qui brûleront que nous n'aurons de canons et de mortiers en batterie, etc. »

Et Vauban écrivait de son côté, parlant du même projet et le combattant par des arguments que j'abrège : « ....Il m'a semblé.... que c'est un très mauvais moyen de se concilier le cœur des peuples, dans un temps où les esprits de ce pays-ci sont mieux disposés pour le roi qu'ils n'ont jamais été. » (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, 1864, t. IV, p. 476 et 477.)

2. V. la note précédente.

3. *O rustres qui habitez*, etc.

et que l'on considéra souvent, au xviii[e] et même au xix[e] siècle, comme la dernière des éditions revisées par l'auteur.

Parmi les additions que renfermait la huitième édition originale, il en était une qui fut le dernier mot de La Bruyère sur Guillaume III. Même en France, tout le monde n'avait pas jugé les événements d'Angleterre et l'usurpateur comme l'avaient fait Louis XIV et La Bruyère [1], et l'on dut souvent reprocher à l'auteur des *Caractères* de n'avoir pas rendu justice aux qualités d'homme d'État et de stratégiste qu'avait montrées Guillaume. De là, en 1694, la réponse qu'apportait aux critiques la réflexion 116 du chapitre *Des Jugements :* « Dans un méchant homme il n'y a pas de quoi faire un grand homme.... » Il se comprend que cette réflexion, qui, comme les remarques 113, 114, 115, affectait le tour d'une observation générale et dissimulait l'allusion, ait été réimprimée sans hésitation dans l'édition belge de 1697. Elle le fut aussi dans les traductions anglaises, si j'en juge par celle que je connais. Il n'en est pas moins vrai qu'à Londres, où l'on supprimait l'alinéa 117 (*Un ennemi*), dont Léonard ne s'était pas alarmé, on veillait avec plus de soin, comme il était naturel, à la gloire de Guillaume III qu'à Bruxelles, et même qu'à La Haye et à Amsterdam, où toutes les éditions du xviii[e] siècle reproduisent, sans le moindre retranchement, la fin du chapitre *Des Jugements*.

Tandis que les réimpressions des *Caractères* se succédaient à Bruxelles [2], il ne s'en faisait aucune en Hollande, où l'on devait

1. « .... Il y avait même des courtisans avérés, comme le maréchal de La Feuillade, qui osaient, non pas sans doute devant Louis XIV, mais dans des conversations particulières, exalter le génie de Guillaume d'Orange.... » (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 189.) La première critique imprimée que je connaisse des jugements de La Bruyère sur Guillaume d'Orange se trouve dans le *Cours de littérature* de La Harpe, qui s'en montre indigné. Après lui, Victorien Fabre, sous une forme très discrète et au milieu de vifs éloges, Walckenaer, avec beaucoup plus de sévérité, Destailleur et d'autres éditeurs modernes, ont reproché à La Bruyère sa partialité contre Guillaume, tout en reconnaissant que son patriotisme en était l'origine et l'excuse. « La légitimité », écrivait Sainte-Beuve sur l'un de ses exemplaires, « n'a pas très bien réussi à La Bruyère. » (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906, p. 543.)

2. Résumant ce qui a été dit plus haut sur ces impressions, je rappelle qu'on possède de Léonard des exemplaires de quatre éditions, 1688, 1689 ou 92, 1693,

publier un si grand nombre d'éditions au xviiie siècle. On rencontre, il est vrai, des exemplaires datés de 1696 et de 1698, portant le nom de Moetjens, libraire à La Haye, mais ils appartiennent à une édition qui est une contrefaçon française, — une contrefaçon lyonnaise, selon Claudin.

Le pamphlet du grand Arnauld contre Guillaume avait été lu avec colère dans les Provinces-Unies : on ne s'y est pas ému des attaques de La Bruyère. Peut-être les ignora-t-on longtemps. Basnage, qui note en 1688, dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, la publication des *Caractères*, y répétera le nom de l'auteur trois fois [1] ; mais il se passa onze années au moins avant que les libraires de La Haye ou d'Amsterdam ne portassent leur attention vers ses *Caractères*. La première édition hollandaise qui en parut, d'après les bibliographes, est celle qui, formée de deux volumes, se vendait, suivant le titre, en 1700 chez Pierre Marteau, à Amsterdam. Je ne sache pas qu'elle ait jamais été considérée comme une contrefaçon : si elle fut vraiment imprimée en Hollande, on peut s'étonner que dès 1700, deux années environ avant la mort de Guillaume, on ait osé publier dans son pays une édition complète des *Caractères*.

Les libraires hollandais avaient fait plus promptement accueil aux ouvrages de Brillon, le trop fécond imitateur de La Bruyère dont j'ai déjà cité le nom, publiciste singulier, qui tantôt critique, tantôt loue au delà de toute mesure ses propres œuvres de morale, toutes anonymes, autour desquelles il se plaît à faire le plus de bruit qu'il se peut. L'année même où paraissait à Paris son *Théophraste moderne*, il fut réimprimé trois fois à La Haye, une fois à Amsterdam. Ces réimpressions, vraies contrefaçons que sans nul doute l'auteur provoquait,

1697, et que celle qui a fourni les volumes des émissions de 1692 a été imprimée en 1689, selon toute apparence, bien qu'on ne cite aucun exemplaire de cette date.

1. En 1698, pour mentionner la première traduction anglaise de son livre ; en 1700, dans le texte d'une lettre de Mme veuve Michallet, se plaignant des libraires hollandais, ou plutôt de Brillon, qui lui avait emprunté le titre qu'elle avait donné à sa fausse *Suite de Caractères de Théophraste et des mœurs de ce siècle ;* enfin, la même année, pour enregistrer la protestation de l'abbé de La Bruyère contre l'attribution à son frère de cette même *Suite*.

furent beaucoup moins nombreuses que celles de l'*Ouvrage nouveau dans le goût des Caractères de Théophraste et des Pensées de M. Pascal*. Cet *Ouvrage nouveau*, publié à Paris en 1697 et réimprimé à La Haye en 1701, devait bientôt prendre place, dans les éditions hollandaises des *Caractères*, à la suite de l'œuvre de La Bruyère, sous le titre de *Suite des Caractères de Théophraste et des mœurs de ce siècle;* et cela, jusqu'à ce que parût en 1731 l'édition de Coste, lequel délivra enfin de ce voisinage les véritables *Caractères*.

Ainsi donc, à la mort de La Bruyère, il n'avait été publié aucune édition de son livre hors de Paris, sinon à Lyon et à Bruxelles. D'autre part, il n'en avait encore été imprimé aucune traduction. Et cependant il pourrait sembler que La Bruyère se soit fait honneur dans le chapitre *Des Ouvrages de l'esprit*, n° 21, de réimpressions sans nombre à l'étranger, et de maintes traductions : je veux parler du caractère où il raille Zélotes, et d'autres encore, de leurs prudentes hésitations lorsque, venant d'entendre la lecture d'un manuscrit, ils ont refusé de se prononcer à haute voix sur ses mérites avant l'impression, c'est-à-dire avant de connaitre l'avis des « habiles » et du public. Après les avoir plaisantés dans la première édition, il revient à eux dans la quatrième :

.... Un bel ouvrage tombe entre leurs mains : c'est un premier ouvrage, l'auteur ne s'est pas encore fait un grand nom.... On ne vous demande pas, Zélotes, de vous récrier : *C'est un chef-d'œuvre de l'esprit, l'humanité ne va pas plus loin....* Que ne disiez-vous seulement : *Voilà un bon livre?* Vous le dites, il est vrai, avec toute la France, avec les étrangers comme avec vos compatriotes, quand il est imprimé par toute l'Europe et qu'il est traduit en plusieurs langues. Il n'est plus temps.

En écrivant qu'il s'agit d'un « bel ouvrage », qualification que l'on ne donne point à ses propres œuvres, et d'un bel ouvrage imprimé par toute l'Europe, et souvent traduit, La Bruyère se proposait de « dépayser » le lecteur, suivant l'une de ses expressions, et de prévenir toute application de la réflexion à son livre ; mais vainement il amplifie l'un des traits du caractère 21, vainement il en invente un autre : personne ne s'y est trompé,

et Sainte-Beuve ne faisait que répéter l'annotation de presque tous les éditeurs modernes, lorsque, sur son exemplaire, il inscrivit ces mots en marge de l'apostrophe à Zélotes : « C'est lui, c'est son ouvrage encore, c'est l'histoire du manuscrit de La Bruyère [1]. »

Peut-être est-ce La Bruyère lui-même qui, sans le vouloir, par la mention de traductions imaginaires, accrédita cette légende que les *Caractères* ont été plusieurs fois traduits de son vivant. Brillon portait en 1700 jusqu'à neuf ou dix le nombre de ces traductions [2]. La Bruyère, avons-nous dit, n'en vit aucune ; mais il n'est pas absolument impossible que dès 1691, date de son apostrophe à Zélotes, il ait appris qu'il se préparait à Londres une traduction, œuvre assurément délicate et malaisée, qui dut exiger un long travail, et qui, une fois terminée, put attendre pendant plusieurs années qu'un libraire l'acceptât.

Ce sera une hypothèse moins incertaine de supposer que La Bruyère connut les réimpressions de Léonard. Il n'est jamais allé en Belgique à la suite des Altesses auxquelles il appartenait [3], et il serait d'une singulière témérité de conjecturer qu'au retour d'une campagne dans les Pays-Bas, l'une de ces Altesses ou quelque officier, ou encore Racine, qui, après un long séjour au camp de Namur, passa quelques heures dans la ville, ou enfin l'un de ces touristes amateurs de sièges que notre auteur a persiflés, lui aient rapporté des exemplaires belges des *Caractères*. On vit bien, pendant la guerre, un prince, un maréchal de France, en quête de dentelles de Flandre [4] ; mais qui songea, dans les

1. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906, page 510.

2. *Sentiments critiques sur les Caractères du Théophraste de M. de La Bruyère*, édition de 1701, page 33. Cf. *Ouvrage nouveau*, etc., chapitre intitulé : *Les Auteurs*, *in fine*. Brillon, qui comptait autant de traductions que d'éditions, ne faisait état, tout naturellement, que des éditions de Michallet : il attendait la neuvième lorsqu'il écrivait l'*Ouvrage nouveau ;* la dixième avait paru quand il publiait les *Sentiments critiques*. Le *Journal de Trévoux*, en mars 1701, et Coste, en 1731, se contentaient de parler de diverses traductions en langues étrangères : à cette dernière date n'avaient encore paru, à ma connaissance, que huit traductions ou réimpressions de traductions anglaises. En Allemagne, il ne s'en fit pas avant 1739 ; en Italie, avant 1758.

3. « Les Altesses à qui je suis », écrit-il dans sa lettre à Bussy.

4. C. Rousset, t. IV, p. 433.

camps ou dans les villes de Belgique, à se procurer des contrefaçons de livres parisiens? Il est bien plus vraisemblable que Léonard envoya directement à Michallet ou à La Bruyère quelques-uns de ses exemplaires, ne fût-ce qu'un volume de sa première édition. Si, après le décès de La Bruyère, les experts avaient dressé le catalogue de ses deux petites bibliothèques au lieu de les estimer en bloc, peut-être aurions-nous reconnu des in-douze de Bruxelles parmi les volumes qu'il avait rangés sur des tablettes de sapin dans le cabinet attenant à sa chambrette du Petit-Luxembourg, ou parmi ceux que contenait, dans l'hôtel de Condé à Versailles, l'unique chambre qu'il y occupait. Mais fût-il démontré que La Bruyère n'a jamais tenu entre ses mains d'autres exemplaires des *Caractères* que ceux de Michallet ou d'Amaulry, encore ne voudrais-je pas admettre qu'il connaissait l'existence d'un troisième éditeur en pays ennemi : il me plait de croire que les impressions de Léonard ont contribué à lui inspirer la légitime fierté qu'il ressentait du succès de son livre.

G. Servois.

LE LA BRUYÈRE

DE LA COMTESSE D'ALBANY

Sainte-Beuve a jadis regretté de n'avoir pu étudier le « La Bruyère » annoté de la comtesse d'Albany. Dans ses *Nouveaux Lundis* [1], et dans les articles où, prenant texte du livre de Saint-René Taillandier [2], il a refait à son tour le portrait de cette femme célèbre, il insiste sur le fond de misanthropie et de desillusion qui, malgré son apparente sérénité, dut être, au moins dans ses dernières années, le trait essentiel de son caractère. Il montre l'amie d'Alfieri et de Fabre capable d'expérience, se rendant compte du déchet et du dépouillement croissant de la vie, sachant voir la fuite, le néant de tout. Et comme il connaissait l'existence de ce « La Bruyère » par elle commenté au hasard de la lecture, il dit : « Que j'aimerais à voir sous les yeux [3], et à étudier de près cet exemplaire-là [4] ! » Mme d'Albany, pensait-il [5], avait noté, comme il souhaitait que chacun le fît, « toute sa

1. *Nouveaux Lundis*, V, p. 395 sq., et VI, p. 24 sq. Cf. aussi pour la biographie générale de la comtesse d'Albany, l'ouvrage classique d'Alfred von Reumont, *Die Gräfin von Albany*, 2 vol. in-12 (455 et 420 p.), Berlin, Decker, 1860; l'adaptation italienne de ce livre par Augusto di Cossilla, *La contessa d'Albany*, Genova, tip. Sordomuti, 1868, un vol. in-12, 550 p.; Vernon Lee, *The countess of Albany* (London, Allen, 1884).

2. Saint-René Taillandier, *La comtesse d'Albany*, un vol. in-12, 282 p. Michel Lévy, Paris, 1862.

3. *Sic.* L'expression est bizarre; il faut sans doute lire *à avoir* sous les yeux.

4. Il est singulier que Sainte-Beuve n'ait pas songé, puisqu'il désirait étudier de près cet exemplaire, à l'emprunter à la Bibliothèque municipale, ou à y faire copier ces notes. Le très obligeant M. Paulin Blanc, alors bibliothécaire, ne lui aurait assurément pas refusé ce service-là.

5. On peut l'inférer de ce qu'il dit ensuite.

vie morale » sur les marges de son La Bruyère [1]. Peut-être ses regrets eussent-ils été moins vifs s'il avait feuilleté les marges de ces volumes.

Le La Bruyère de Mme d'Albany est aujourd'hui à Montpellier (Bibliothèque-Musée Fabre), avec le reste de sa bibliothèque, héritée de son légataire universel F.-X. Fabre, par la ville de Montpellier. C'est un très médiocre exemplaire provenant de la bibliothèque de Sir Horace Mann [2]. Il se compose de quatre volumes in-12, typographiquement semblables, mais différents de titre et de nom d'éditeur, et rattachés par une tomaison arbitraire. Les tomes I et II ont pour titre : LES | CARACTÈRES | DE | **THÉOPHRASTE** | ET LA SUITE | TRADUITS DU GREC | AVEC | LES CARACTÈRES *ou* | LES MŒURS | DE CE SIÈCLE. | *Quatorzième édition revuë, corrigée et aug* | *mentée par l'auteur* | TOME PREMIER (OU SECOND) *à Lyon* | chez LES FRÈRES BRUYSET, rue Mercière | au Soleil et à la Croix d'Or. | MDCCXLVII | *avec privilège du Roi.* — Le tome troisième a un titre identique jusqu'à : *Quatorzième édition revuë, corrigée et* | *augmentée des Réflexions sur les différens* | *Caractères des Hommes.* | TOME TROISIÈME — A AMSTERDAM, | chez JEAN ELZEVIR | MDCCXLVII.

1. Saint-René Taillandier, dans son édition des *Lettres de Sismondi à Mme d'Albany*, p. 297, a, par un singulier lapsus, confondu La Bruyère et Montaigne : « Mme d'Albany lisait beaucoup Montaigne. La Bibliothèque du Musée Fabre, à Montpellier, possède un exemplaire des *Essais* annotés de sa main. » Ce prétendu exemplaire des *Essais* est inconnu à Montpellier, et le bibliothécaire, M. Gaudin, dont l'érudition égale la complaisance, n'en a jamais eu connaissance. Il faut croire que Saint-René Taillandier a été étourdi en rédigeant sa note, ou que le Montaigne a été distrait par quelque amateur, avant la rédaction du *Catalogue*.

2. L'ex-libris de Mann est collé sur le plat intérieur de la reliure de chaque volume. Il ne donne que son nom, « Il cavalier Mann », en caractères cursifs, dans un joli encadrement Louis XV. Le timbre-cachet apposé sur la page de titre de chaque volume comprend son nom, « Sir Horace Mann », en petites capitales, en exergue dans un fer à cheval, au milieu duquel est une main ouverte (Mann, Manus). La même page porte aussi le timbre de Fabre (un fac-similé de sa signature F. X. Fabre, dans un ovale) et le timbre plus récent de la Bibliothèque municipale. Mme d'Albany n'avait point d'ex-libris ni de cachet. Ces quatre volumes sont des in-12 grossièrement reliés en veau, tranche rouge, et pièce rouge au dos portant le titre CARACT | DE | THÉOPHA | : les ors de la tomaison ont complètement disparu. Le tome Ier contient une épreuve très fatiguée du médiocre portrait de La Bruyère par Séraucourt.

Le tome IV a pour titre : LES CARACTÈRES | DE **THÉOPHRASTE** | AVEC LES CARACTÈRES | OU | LES MŒURS DE CE SIÈCLE | *par* M. DE LA BRUYÈRE. | Nouvelle édition augmentée de quelques notes | sur ces deux ouvrages et de la DÉFENSE de | LA BRUYÈRE et de ses CARACTÈRES | par M. COSTE. | TOME QUATRIÈME | A AMSTERDAM, chez F. CHANGUION. MDCCXLVII. — La Bruyère n'occupe que la moindre part de cette édition composite : un tome et demi seulement. Les autres sont remplis par des imitations imprimées à la suite des *Caractères*, sans titre ni avertissement, sans aucune différence typographique, — cela dans une intention facile à deviner. Le tome I (4 ff. non num. + CXXVI + 233 p. + 1 f. n. n.) comprend une table des matières, la préface de La Bruyère à son discours (p. I-XVIII), le Discours à l'Académie française (p. XIX-XXXVI), l'éloge de La Bruyère par l'abbé Fleury (p. XXXVII-XXXIX), le discours sur Théophraste et les Caractères [p. XL-CXXVI], et les premiers chapitres des Caractères jusqu'à celui *De la Cour,* inclus [p. 3-233]. Le tome II (3 ff. n. num. + 440 p. + 1 f. n. n.) comprend une table des matières, la fin des Caractères, depuis le chapitre *Des Grands* [p. I], jusqu'à celui *Des Esprits forts* inclusivement [p. 313]. A la page 314, commence, par le chapitre *De l'esprit*, l'ouvrage de l'abbé Goussault [1], *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes.* Mais le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage ont tous deux disparu. — Le tome III (3 ff. n. num. + 480 p. + 1 f. n. n.) contient *le Théophraste moderne ou Nouveaux Caractères des mœurs*, par P.-J. Brillon [2]. — Le tome IV (2 ff. n. num. + 468 p. + 5 ff. n. num.) contient [p. 1-292] l'*Ouvrage nouveau dans le goût des Caractères de Théophraste et des pensées de Pascal*, par le même P.-J. Brillon [3], et [p. 293-468] la *Défense de La Bruyère contre Vigneul Marville*, par P. Coste. Le nom de Brillon et les titres

1. Goussault, *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes* (Paris, veuve Guéroult, 1692), réimprimé sous le titre : *Réflexions sur les différents caractères des hommes.* Cf. Quérard, *Supercheries littéraires*, I, 1212-1214 (art. d'A.-A. Barbier), et Servois, *Œuvres de La Bruyère*, III, 1, notice bibliographique, p. 181, n° 7.

2. Servois, *op. laud.*, *ibid.*, p. 187, n° 26.

3. Servois, *op. laud.*, *ibid.*, p. 182, n° 20. Sur la *Défense de La Bruyère*, *ibid.*, p. 198, n° 7.

de ses deux ouvrages ont complètement disparu de ces tomes III et IV, dont les chapitres semblent ainsi faire corps avec ceux des *Caractères*.

La comtesse d'Albany a-t-elle été dupe de la supercherie hollandaise ? A-t-elle su démêler dans cet exemplaire composite le propre de La Bruyère des « enrichissements » de Goussault et de Brillon ? On ne saurait le dire : son manque avéré de goût littéraire, et aussi la statistique, la topographie de ses notes, tendent à faire admettre la première hypothèse. Les marges de son exemplaire [1] portent cent seize notes : mais elles sont distribuées au hasard sur le texte des Continuateurs de La Bruyère, comme sur celui du moraliste lui-même. Le tome I en a reçu pour sa part 41, dont 23 pour Théophraste et 18 pour La Bruyère ; le tome II, 15 seulement, dont 12 pour La Bruyère et 3 pour Goussault ; les tomes III et IV en ont ensemble 36 et 24 : soit 60 notes pour Brillon contre 30 seulement pour La Bruyère ! Faut-il en conclure que le pseudo-La Bruyère, démasqué ou non, a été pour la lectrice deux fois plus suggestif que le vrai ? Sans aller si loin, peut-on croire du moins qu'indifférente à la valeur littéraire du texte, elle n'y cherchait qu'une matière à réflexions ? C'est l'hypothèse la plus indulgente. — Il n'y a rien à conclure en sa faveur du fait que le premier volume, le La Bruyère authentique, est beaucoup plus « fatigué » que les suivants, ce qui peut attester une lecture plus fréquente ; mais on n'a aucune probabilité que cette « fatigue » lui soit imputable plutôt qu'à F.-X. Fabre ou aux lecteurs postérieurs de la Bibliothèque.

La Bruyère ne fut pas d'ailleurs, pour Mme d'Albany, comme l'a supposé Sainte-Beuve, un bréviaire quotidien, confident de ses réflexions et de ses rêveries. Un avis autographe sur le feuillet de garde nous avertit que *ce livre appartient*, *en 1804*, *à la*

1. Outre les notes que j'ai recueillies ci-après, il y a dans ces quatre volumes un nombre assez grand d'alinéas soulignés, soit dans l'interligne, soit en marge, à l'encre ou au crayon. Comme ils ne sont pas toujours des plus caractéristiques, surtout chez Goussault et Brillon, et qu'il est assez difficile de savoir ce qui y avait attiré l'attention de la lectrice, il m'a paru inutile de les relever, sauf deux ou trois exceptions.

comtesse d'Albany, et elle y fait les notes d'après ses observations sur le monde, où elle a trop vécu [1]. Elle parait donc utiliser pour ces « notes » son expérience antérieure et non pas ses réflexions journalières. De plus, à en juger par l'ordre progressif et régulier des dates qui accompagnent quelques-unes de ces notes marginales et qui se suivent de 1804 à 1807 [2], Mme d'Albany parait avoir fait de ces quatre volumes une lecture suivie, sinon continue. Le livre achevé, est-elle ou non revenue sur les pages déjà lues? Une seule date, à côté d'un verbe à l'imparfait, tendrait à le faire supposer : mais le cas est unique, donc l'argument fragile. L'hypothèse de la lecture suivie et « une fois faite » est plus conforme du reste à ce que, par les lettres de Mme d'Albany à Teresa Mocenni, nous savons de sa méthode ordinaire de lecture.

Réparties au hasard entre La Bruyère, Théophraste et Brillon, ces notes ne sont pas distribuées avec moins d'indifférence entre les divers chapitres. C'est pour le seul Théophraste que leur forme régulière de jugements moraux et littéraires sur chaque caractère dénonce une certaine application méthodique et critique. Encore ne voit-on pas pourquoi 23 caractères sur 28 seulement sont ainsi commentés, pourquoi les marges des chapitres sur *la Brutalité, l'Avarice, l'Orgueil, D'une tardive instruction, De la médisance,* sont restées blanches. Cette apparence systématique fait place, quand on aborde La Bruyère, à un désordre absolu. Mme d'Albany a mis huit notes sur *les ouvrages de l'Esprit*, le chapitre peut-être qu'elle était le moins apte à critiquer; trois sur *le Mérite personnel*, autant sur *la Société*, une seule sur *les Biens de fortune*, deux sur *le Cœur*, deux sur *la Cour*, quatre sur *l'Homme*, cinq sur *les Jugements*, trois sur *Quelques usages*. Les chapitres *De la ville, Des grands, Du sou-*

1. Se plaindre d'avoir trop vécu est une de ses affectations ordinaires.

2. Dans le tome Ier, une seule date, 1804, dans la note initiale; au tome II, la date 1805, trois fois répétée (mais peut-être une mention est-elle rétrospective); au tome III, la date 1806, six fois répétée; au tome IV, la date 1806 cinq fois répétée, 1807, une fois, et 1804 une fois, mais à propos de la mort du duc d'Enghien, et prise dans un emploi historique. C'est donc en 1804 et 1805 qu'elle aurait lu La Bruyère, en 1806 et 1807 Brillon.

verain, *De la mode*, *De la chaire* et *Des esprits forts*, n'en ont suggéré aucune, ni, lacune plus surprenante, celui des *Femmes*, où elle s'est bornée à souligner deux passages d'ailleurs assez caractéristiques, et dont elle se faisait sans nul doute application. Moins heureux que La Bruyère, l'abbé Goussault n'a retenu son attention qu'à trois endroits, l'un dans *Des différents caractères*, les deux autres dans *De la Société et de la Conversation* [1]. Du *Théophraste moderne*, elle parait avoir surtout lu *Des femmes*, où elle a annoté huit alinéas, et *Des biens de fortune*, où elle en a annoté neuf. D'autres chapitres (*De l'homme*, *De quelques usages*, *Des gens d'église*, *De la société*, *De la fausse dévotion*, *De la conversation*) ont reçu deux ou trois notes ; quelques-uns une seule (*Des héros*, *De la cour*, *De l'entêtement*, *Du cœur*, *Du bonheur*) [2]. Dans l'*Ouvrage nouveau*, les notes se trouvent concentrées sur les chapitres *L'homme*, *Le mérite*, *L'esprit et la science* (5, 8, 3), sur les *Réflexions sur Tacite* (3); les chapitres *Le monde*, *La solitude*, *La mode*, *Les femmes*, *La bonne et la mauvaise fortune* n'en ont qu'une [3]. C'est donc tout à fait à l'aventure, on le voit, sous l'influence de réflexions passagères, de souvenirs fuyants, que Mme d'Albany a égrené ses remarques marginales.

1. Aucune note aux chapitres *De l'esprit* (p. 314-319), *Des pensées* (p. 319-321), *Des jugements* (p. 322-326), *Des hommes* (p. 330-335), *Des femmes* (p. 335-340), *Du bonheur et du malheur* (p. 340-344), *Des grands et de la cour* (p. 334-351), *De la fortune* (p. 352-359), *De l'amour* (p. 359-365), *Des ouvrages de l'esprit* (p. 365-370), *De quelques vices* (p. 375-383), *Des différentes conditions* (p. 383-388), *De l'homme médiocre* (p. 388-394), *Du mérite personnel et des grands hommes* (p. 394-404), *De la politique* (p. 404-412), *De la religion* (p. 412-423), *De la vie* (p. 423-427), *Pensées diverses* (p. 427-439).

2. Aucune note aux chapitres *Du ridicule* (p. 1-6), *Des ouvrages de l'esprit* (p. 6-39), *Du mérite* (p. 39-63), *De la province* (p. 171-186), *De la ville* (p. 186-196), *De la chaire* (p. 235-260), *Des pères* (260-272), *Du barreau* (p. 272-288), *Des petits maîtres* (p. 288-294), *Du mariage* (p. 318-350), *De l'avarice* (p. 396-412), *Du sage* (p. 425-435), *Du jeu* (p. 435-444).

3. Aucune note aux chapitres *De la religion* (p. 20-34), *La cour et les grands* (p. 62-80), *La réputation* (p. 111-115), *Les auteurs* (p. 155-174), *L'orgueil et l'ambition* (p. 189-198), *L'envie* (p. 198-201), *La satire* (p. 201-206), *Les faux plaisants et les railleurs* (p. 206-208), *L'amour et l'amitié* (p. 208-218), *La prudence* (p. 218-220), *Le jeu* (p. 220-223), *Les procès* (p. 223-233), *Les bienfaits* (p. 233-242), *Le pour et le contre de la Comédie* (p. 242-274), *Pensées détachées* (p. 274-293).

Que faut-il y chercher? Rien ou peu de chose assurément pour la connaissance des auteurs; ces notes n'ont rien de méthodique, le mot même de commentaire est trop lourd pour les caractériser. L'effort de Mme d'Albany pour juger parfois Théophraste est malheureux et puéril, soit qu'elle tente une explication différente de celle du grec pour *l'air empressé* (*13*), soit qu'elle constate que les traits du tableau se rencontrent rarement (*12*, *14*, *18*), ou qu'ils ont complètement changé (9, 11), soit qu'elle se borne avec prudence à confirmer et développer l'explication de l'auteur (*8*, *17*, *20*, *21*). Parmi ces notes objectives, deux seulement sur La Bruyère peuvent être utiles au commentaire de cet auteur. Elle attribue à Cicéron la sentence : *Vivre avec ses ennemis comme s'ils devaient être un jour nos amis*, etc., et à propos de : *Il faut aux enfants la verge et la férule*, etc., elle rappelle que Pope a dit la même chose dans son *Essay sur l'homme*. Ajoutons une correction judicieuse à une pensée de Brillon sur les motifs de la mort de Caton (*104*).

L'intérêt de l'annotation est donc tout entier, ou peu s'en faut, dans l'annotatrice; dans ce qu'elle y montre de ses opinions, de ses goûts, de ses tendances intimes; dans les réflexions qu'à propos de La Bruyère, de Théophraste et de Brillon, elle émet sur ses contemporains, sur les événements de son temps, sur la nature humaine telle qu'elle croit la connaître.

Son milieu florentin, italien, est le premier objet de ses réflexions critiques; elle a plusieurs fois noté le rapport des portraits grecs aux mœurs italiennes (*1*, *4*, *5*, *10*, *16*, *17*, *22*), mais cela reste encore un peu impersonnel. L'observation satirique directe apparait mieux dans sa façon d'appliquer à l'Italie ce que La Bruyère dit d'*un beau salut*, du mélange des actes mondains et des gestes religieux, de la condition des religieux. L'alliance de la dévotion et du mépris à l'égard des ecclésiastiques, notée par Brillon, lui semble notable aussi en Italie, malgré « la superstition qui y règne », et qu'elle signale diverses fois. Elle précise un trait mal indiqué par Brillon : les prêtres attendent avec les valets dans l'antichambre jusqu'à ce qu'on leur ordonne de dire la messe (*80*). Elle note qu'en Italie on est dévot sans savoir pourquoi. Elle condamne la vente des choses

saintes, et estime, avec plus de désintéressement que Bridoison (que sa formule rappelle), qu'on devrait les donner pour rien (*53*). Son séjour à Florence, où elle résidait depuis longtemps quand elle écrit, ne l'avait pas encore aveuglée sur les défauts de ses concitoyens, et malgré la « royauté » des salons florentins, elle regrettait encore la société de Paris qu'elle avait fréquentée avant la Révolution. Ses regrets lui inspirent d'assez dures boutades sur le « commerce du monde » qui manque aux Italiens, sur Florence où tout le monde est mal élevé (*98*, *44*). De même sa clairvoyance lui fait trouver juste pour l'Italie telle réflexion de Brillon sur l'ostentation des carrosses (*91*, *75*, *90*), d'une application facile, sur le mauvais emploi des dots. Son expérience des mœurs de quelques jeunes Florentines, peut-être de la célèbre « petite Altogradi [1] », lui fait approuver pour l'Italie telle pensée sur la vigilance des mères qui incommode trop leurs filles (*112*, *88*). Par contre, ce sont des souvenirs de la société parisienne, au temps de l'idolâtrie monarchique, qui lui font restreindre aux « Français nés courtisans » la justesse de la pensée sur la joie qu'on éprouve quand « Monseigneur » vient à la comédie (*102*), courtisanerie assez peu italienne en effet, l'Italien étant plus essentiellement républicain que le Français ; ce sont les mêmes souvenirs de tel ou tel bavard de salon qui lui font limiter aussi aux salons parisiens la pensée : *Il faut laisser parler cet inconnu* (*37*). Parfois, elle fait des allusions plus particulières, utiles pour la biographie de tel contemporain, d'ailleurs peu connu. *Castille*, — son ami M. Froment de Fromentes, baron de Castille [2], — devient pour elle, non sans une judicieuse malice (*54*), « le type de l'homme vain et ridicule, plus divertissant qu'un comédien. » L'apparition dans les cours « de gens aventuriers et hardis », dont parle La Bruyère, évoque pour elle M. de Pezai « qui nacquit et mourut dans peu de mois et qui a été oublié aussitôt [3]. » A propos de la mode

1. Cependant la jeune Amalietta Altogradi paraît plutôt avoir été livrée à elle-même par sa mère. Cf. à ce sujet Bertana, *Vittorio Alfieri*, et L. G. P., *Encore quelques documents sur Alfieri*. Roma, Forzani, 1904.

2. Cf. Charvet, *Une correspondance inédite de la comtesse d'Albany*.

3. Cf. *Corr. histor. et archéol.*, XII, p. 23, A. Rey, *La collection de Car-*

des « chiens de Boulogne », elle nous apprend qu'en 1806 les dames préféraient les « petits chiens à visage noir (*mops*) » (*111*) : ce détail historique sur les rapports de la femme et du chien n'a peut-être été noté que là.

Fréquentes aussi sont les comparaisons qu'établit Mme d'Albany entre l'époque de La Bruyère et de Brillon et la sienne. Elle a parfois, — en regard d'une réflexion de portée générale, comme celle de La Bruyère : « Il y a des artisans ou des habiles, etc. », — inscrit : *J'ai été témoin de ceci.* Les pensées sur la richesse, sur la pudeur féminine, sur l'ambition politique, l'ont plus fréquemment incitée à des rapprochements de ce genre, qu'elle résume à l'ordinaire par la simple inscription d'une date ou d'une formule datée, *Nous en sommes témoins*. Ainsi, à côté de *Les biens de fortune sont les seuls connus*, elle met « *Toujours de même*, 1806 »; à côté de *La fortune nous rend ingrats*, « *Nous le voyons bien*, 1807 » ; à côté de *L'usage des richesses n'a jamais été plus avantageux que dans ces derniers temps*, « *Encore à présent* » (*70*, *116*, *72*). Brillon se plaint que de son temps il n'y a que des demi-sages, elle note : « *C'est pis à présent* » (1806). Dès l'époque de La Bruyère, les moralistes gémissaient de la décadence des mœurs et prodiguaient aux femmes des encouragements à la pudeur, « qui avait passé des femmes aux hommes », disait Brillon. « *Cent ans après*, *on dit la même chose* », note Mme d'Albany qui remarque encore que « *c'est bien pis depuis la Révolution* » (1806) (*64*, *68*) : à en juger par ses lettres et ses amies, elle était, semble-t-il, très informée sur ce point. — Ce qui apparaît dans ses notes avec le plus d'éclat, c'est une haine, aussi aveugle qu'injuste, contre Napoléon et

montelle chez M. Ledan, n° 480. « Le pseudo-marquis de Pezay, fils ou petit-fils du commis des finances Masson, qui dut fuir Paris pour malversations.... » « avec cette belle origine, se fit poète et marquis en six mois de temps, comme nous l'a très élégamment dit le malin Rulhière. » Aidé de « la dame Cassème, sa sœur, qui couchait avec Maillebois...., il parvint à museler le vieux Maurepas, et se fit nommer inspecteur général des ports, mais un *petit boucan de Lombardie*, qu'on lui administra pendant sa tournée de Bretagne », interrompit brusquement sa carrière. *Boucan* est ici une coquille pour *boucon*, comme m'en avertit M. Ant. Thomas. Boucon de Lombardie (*boccone*) est synonyme de poison.

les hommes de l'Empire. N'est-il pas excessif de dire qu'en 1806 on est *témoin de la domination d'un homme de néant?* (*77*), même si néant est ici synonyme de naissance roturière. C'est contradictoire du moins avec une autre remarque sur la dureté ordinaire de ceux que la naissance et la faveur revêtent de l'autorité publique : « *Nous le voyons* (*1806*) », dit-elle (*106*). Elle reproche ailleurs au règne de Napoléon (1807) d'être une de ces époques où les parvenus n'ont souvent de mérite que leur bonheur (*107*). La comparaison de l'empereur avec Néron est inévitable sous sa plume. Quand Brillon dit, à propos du Centurion (*100*), qu'on fait tout pour plaire à un prince, elle ajoute « Nous l'avons vu pour le duc d'Anghien », note qui ne manque pas de courage à cette date, et qui manifeste une certaine insouciance des perquisitions possibles de la police. Ailleurs, elle regrette que certains princes (de 1806) ne veuillent pas croire qu'une administration tranquille puisse être honorable (*57*). Elle condamne en bloc Napoléon, incarnation de l'ambitieux qui foule aux pieds sagesse, honneur, probité. Cette haine, servie par une vague science de l'histoire et une non moins vague croyance au fatalisme historique, la soulève parfois vers une clairvoyance prophétique. Constater en 1806 que « le cours des fortunes précipitées est aussi rapide que le commencement » (*76*) est assez banal, mais dire en même temps que « *l'ambition est le supplice de l'ambitieux* », c'est voir assez clair dans le génie impérial; et c'est, au lendemain d'Austerlitz et d'Iéna, une audacieuse application, — moitié souhait, moitié conviction, — à « *celui qui bouleverse le monde* », de cette pensée de Brillon sur l'ambitieux « que la dernière heure surprend dans ses occupations chimériques et qui avoue son erreur » (*97*). Notons aussi le parallèle qu'elle établit entre Jacques II et Louis XVI (*46*, *50*) et l'ironie de la comparaison entre le style de La Bruyère parlant du Dauphin, et celui des courtisans de 1805 parlant de Napoléon : ironie d'autant plus amusante qu'elle-même trouve naturelle la grandiloquence à l'égard du Bourbon légitime et ne s'en moque que pour la nouvelle cour.

Cette corruption morale et politique, son opposition invincible au régime nouveau, lui ont donné le goût de la retraite et

de la solitude ; legs aussi, avec un réel amour pour son indépendance, de l'influence alfiérienne. Aussi approuve-t-elle volontiers les pensées sur la nécessité de vivre seul. Quand Brillon dit qu'il faut savoir vivre avec soi-même, elle ajoute que « *ce n'est pas difficile à présent* (*1807*) » (*99*, *87*). Si les hommes se lient les uns aux autres, c'est, dit-elle, qu'ils ne savent pas se suffire à soi-même (*66*). Elle pousse ce goût de la solitude au point de trouver mauvais que des amis se voient trop souvent : mais tandis que Brillon redoute pour l'affection la familiarité, Mme d'Albany craint surtout l'ennui. « *Il faut qu'ils aient une grande occupation pour ne pas s'ennuyer ensemble* » (*67*), et il y a là peut-être un souvenir de sa vie avec Alfieri, quand, enfermé loin d'elle dans son cabinet, le « chevalier d'Homère » se créait « de grandes occupations » en étudiant le grec et en écrivant ses comédies [1]. — Elle trouve dans la solitude l'indépendance, la « douce situation » que c'est de « ne faire sa cour à personne [2] » : « *C'est la mienne* », dit-elle. Elle en trouve une garantie dans la prudence de son langage : « On se repent rarement de parler peu ». « *Moi la première* » (*42*, *47*), et là encore il y a peut-être une allusion à quelque tracasserie de l'ombrageuse police impériale en Toscane [3]. — Au sentiment de son indépendance s'unit le souvenir de l'homme à qui elle en a dû le goût : elle proteste, au nom des âmes sensibles, contre les raisons trop positives de se consoler que La Bruyère veut seules connaître (*40*, *33*, *39*). C'est Alfieri qu'elle évoque pour se représenter le sage qui guérit de l'ambition par l'ambition même : « *Je l'ai connu*, dit-elle, *ce*

1. Dans les dernières années de sa vie, Alfieri ne semble pas avoir eu grande intimité, surtout intellectuelle, avec Mme d'Albany. Elle avoue n'avoir connu le sujet des comédies qu'après l'achèvement de toute la série.

2. Souvenir de la fière réponse d'Alfieri au général Miollis sollicitant une entrevue. Alfieri et la comtesse paraissent s'être tenus à l'écart des réceptions du gouverneur français de Florence, et ensuite de la cour d'Étrurie. La comtesse fut amenée plus tard à avoir des relations de politesse reconnaissante avec la grande-duchesse Élisa, qui la protégeait contre la mauvaise humeur de Napoléon, mais ne se montra guère chez elle.

3. Allusion aussi peut-être aux mésaventures de certaines nobles dames qui avaient eu le tort de parler trop haut. Mme d'Albany avait été fort impressionnée par l'arrestation de Mme de Prié et son internement à la forteresse de Pignerol.

sage », et quand Goussault dit préférer à tous les biens un ami homme de vertu et d'esprit, elle ajoute avec mélancolie : « *Je l'avais trouvé et je l'ai perdu. Ainsi je reste seule au monde* (*56*) ». Ce qui n'est pas fort aimable pour Fabre. Elle regrette tant cet ami, cette âme désintéressée, ce cœur tendre et sensible, qu'elle se croit capable pour le retrouver d'aller en n'importe quel endroit du monde. La fortune lui épargna un si long voyage. — Mélancolie et regrets n'altèrent d'ailleurs pas sa santé solide, bien équilibrée, sauf dans les dernières années. Aussi se moque-t-elle des femmes qui rougissent de dire qu'elles se portent bien ; elles devaient être nombreuses à Florence, si l'on en croit son ironique « *Al solito !* »

Il serait trop long et oiseux de rapporter ici toutes les pensées de La Bruyère et surtout de Brillon, que Mme d'Albany s'est bornée à approuver, à souligner d'un *Bien vrai*, *très vrai*, *c'est très vrai* [1]. Aucun lien ne les rattache entre elles : il y en a sur les femmes, sur la jalousie, sur la modération, sur l'inconstance du peuple ; elles semblent appréciées isolément et pour elles-mêmes, sans qu'on discerne quel rapport la lectrice établissait entre ces maximes et les événements de son temps, ou avec ses propres opinions. Parfois elle ajoute un trait spirituel ou judicieux à quelque avis sur la femme : Brillon dit-il, en autres termes, qu'une coquette vieillie se donne à la piété, elle remarque que c'est la fin de toutes les femmes galantes et désœuvrées (*83*). Elle a de bonnes réflexions aussi sur les femmes laides qui se parent, sur la langue, seule arme des femmes, sur celles qui ne savent pas vieillir, sur la perte de la beauté, écueil des femmes (*58*, *62*, *85*). L'ancienne compagne d'un homme supérieur, et qui se croit supérieure elle-même, se marque au dédain affiché pour « les moutons que sont la plupart des hommes », pour les médiocres, « gens qui admirent tout ou qui n'admirent rien », pour le grand nombre des esprits inférieurs et subalternes (*45*, *29*, *100*). Ses explications parfois alourdissent les sous-entendus de La Bruyère, pourquoi l'on fait des vœux (*52*), pourquoi l'on s'ennuie à l'Opéra (*47*), quelle est la

1. Cf. les notes 71; 95, 101, 105, 109, 61, 63, 84, 92, 115, 59, 92, 38, 55.

marque de la vraie bonté (*44*). Elles sont parfois fort banales : pourquoi l'homme vicieux l'est-il pour toujours? demande Brillon : « *C'est plus commode* », répond-elle. Elle aurait pu peut-être faire intervenir ici « *l'action du phisique* », comme pour expliquer que la vie est un véritable flux et reflux entre le mal et le bien (*96*). Déjà l'on avait vu percer la philosophie sensualiste de la lectrice de Cabanis, dans une réflexion sur « *l'esprit chagrin* de Théophraste, *caractère qui dépend souvent du phisique* » (*16*).

Plusieurs de ses notes littéraires sont d'un épais bon sens, voisin de la platitude. La Bruyère se demande pourquoi un auteur devrait aimer à lire ses ouvrages. La comtesse n'y entend pas malice : la littérature est pour elle affaire de salons ; elle se rappelle peut-être certaines récitations d'Alfieri, et elle répond naïvement qu'on lit pour être applaudi (*24*). La Bruyère critique finement la sottise des gens qui ne se prononcent sur un ouvrage qu'après le jugement des autres : Mme d'Albany ne sait que corroborer cette spirituelle ironie d'une banalité courante sur la mode, et elle a la naïveté de croire que les gens du monde qui vivent dans « le tourbillon » peuvent seuls être exempts de la jalousie d'auteur (*25*, *26*). La finesse et la subtilité de La Bruyère en ces matières lui échappent. Elle est plus au niveau de Brillon. Telle pensée sur les écrivains qui ne songent qu'au goût du siècle lui inspire cette formule assez forte : « *Qui n'écrit que pour le moment, meurt avec le moment* » (*31*). Telle opinion sur la critique, qui n'est pas une science, lui suggère, avec une malencontreuse faute d'orthographe, « *qu'il y a des gens qui n'auraient pas fait de livres s'il n'y en avaient* (sic) *pas eu.* » Parfois même, elle conteste les propositions de Brillon. Elle a raison, assurément, de trouver faux cet axiome de pédant, qu'il n'arrive jamais d'avoir *beaucoup d'érudition sans un grand esprit* (*48*), de contester cette idée que « *ceux qui meurent à la cour sont ceux qui n'y ont pas vécu* » (*79*), de souligner d'un *di rado* amer et méprisant l'avis que le mérite accompagne la fortune (*78*). Brillon trouve qu'il est « difficile à un homme d'esprit de se rabaisser jusqu'à un ignorant », opinion qui semble un peu légère, et Mme d'Albany remarque, avec raison, « *qu'on le voit*

cependant tous les jours » (*114*). Elle note, plus finement que lui, que « si un bien mal acquis se possède sans remords », *cependant quand on est devenu riche, on veut alors paraître vertueux* (*71*). On peut lui savoir gré d'une observation très juste : *Les incrédules ont la faiblesse de le faire savoir à tout le monde* (*69*). A deux reprises même, elle réussit à se rapprocher de La Bruyère. « L'esprit de mode, dit-il, tient les hommes dans l'obscurité. Il leur faut de grandes vertus pour être connus. » Elle esquisse ici un renversement de pensée : « *Mais les vices cependant font encore plus d'effet* » (*48*). Et elle complète avec esprit ce mot : « Les hommes sont trop occupés pour avoir le loisir de pénétrer les autres », par celui-ci qui souligne, non sans force, la conséquence ordinaire de cette vie trop personnelle : *On finit par croire un homme qui vous dit qu'il a du mérite* (*32*). Nous en sommes même presque arrivés à n'en plus reconnaître qu'à ceux qui le crient.

Mme d'Albany s'est donc peinte dans ses notes beaucoup plus qu'elle n'y a étudié La Bruyère ou Théophraste, et les marges de ces quatre petits volumes nous révèlent bien des menus traits de son caractère. Quoique connus par ailleurs, il est intéressant de les y voir exprimés aussi franchement par la comtesse et pour elle seule. Elle s'y montre presque au naturel, — car est-il une femme qui s'y montre jamais complètement, même à elle-même? — femme d'une instruction incomplète et disparate, plus pourvue de bon sens expérimental que de réelle intelligence, peu apte à sortir de son cercle familier d'idées et de sentiments, dominée par l'influence d'Alfieri, combinant la sentimentalité sensuelle de l'Allemande à l'immoralisme social de l'Italienne, et puisant à l'amalgame de toutes ces idées acquises ou subies, de ses qualités et de ses défauts, de sa philosophie et de son tempérament, une originalité un peu énigmatique, moins sympathique en somme qu'intéressante.

LÉON-G. PÉLISSIER.

NOTES EN MARGE

Sur le feuillet de garde :

Ce livre appartient, en 1804, à la comtesse d'Albany, et elle y fait les notes d'après ses observations sur ce monde où elle a trop vécu, à l'âge de cinquante et un ans, après avoir tout perdu ce qui (*sic*) l'attachait à cette malheureuse vie.

(THÉOPHRASTE). *De la dissimulation*, I, LXVII (édition Hachette, I, 34). — 1) Beaucoup de gems sont dissimulés plus par feiblesse et la crainte de se faire un ennemi, en disant la vérité. Les Italiens surtout sont de ce nombre, quoiqu'on les accuse de l'être par principe.

De la flaterie, I, LXIX (Hach., I, 36). — 2) Cet espèce de flatteurs n'existe plus à présen; c'était bon dans les païs libres et où il y avoit des esclaves et des affranchis; à présent la flaterie est plus raffinée : on a une manière de dire du mal en flatant.

De l'impertinent ou du diseur de rien, I, LXXII (Hach., I, 39). — 3) En françois on ne pouroit pas appeller ce caractère impertinent : ce sont de ses (*sic*) gens qui ont besoin de parler parce qu'ils n'ont rien à dire; la société en est remplie; ce ne sont pas les plus mauvais; ils se font devinner d'abord.

De la rusticité, I, LXXIV (Hach., I, 41). — 4) Ces caractères à présent se voyent et s'observent dans les petites villes et surtout en Italie.

Du complaisant, I, LXXVII (Hach., I, 43). — 5) Ces caractères existent dans les pays où on gagne quelque chose à plaire aux autres et à les captiver, soit pour obtenir des places ou de l'agrément dans la société.

De l'image d'un coquin, I, LXXX (Hach., I, 45). — 6) Un véritable coquin est rare. La révolution françoise en a produit quelques uns. Beaucoup ont été méchans par fanatisme et quelques uns pour s'enrichir.

Du grand parleur, I, LXXXII (Hach., I, 48). — 7) Ces gens-là sont ordinairement menteurs et exagérateurs. Dangereux dans la société.

Du débit des nouvelles, I, LXXXV (Hach., I, 50). — 8) Ces nouvellistes sont des espèces de flatteurs qui raccontent les nouvelles selon les personnes pour se faire un mérite auprès d'elle.

De l'effronterie causée par l'avarice, I, LXXXVII (Hach., I, 52). — 9) Les avares modernes ont d'autres couleurs.

De l'épargne sordide, I, LXXXIX (Hach., I, 54). — 10) Cette économie est comune dans les pays de commerce comme Gênes, la Hollande, et Florence s'en ressent encore, ayant été un pays de marchands; et le goût du commerce dure encore quoiqu'ils sont devenus nobles depuis les Médicis.

De l'impudent, I, XCII (Hach., I, 56). — 11) Les impudents d'à présent sont d'un autre genre; ils exercent leur impudence dans la société.

Du contre-temps, I, XCV (Hach., I, 59). — 12) Ces gens là sont rares partout.

De l'air empressé, I, XCVII (Hach., I, 61). — 13) C'est ordinairement parce qu'il pense d'y trouver son profit.

De la stupidité, I, XCVIII (Hach., I, 62). — 14) Heureusement il n'y a guère de gens comme cela.

De la brutalité. — [Rien.]

De la superstition, I, CII (Hach., I, 65). — 15) Dans ces tems-ci il n'y a plus guère que le peuple et les femmelettes qui ont ces manies.

De l'esprit chagrin, I, CIV (Hach., I, 67). — 16) Ce caractère dépend souvent du phisique.

De la défiance, I, CVI (Hach., I, 68). — 17) Ces précautions sont nécessaires dans les païs où ont (*sic*) fait métier de tromper, et ce sont ordinairement ceux où on est le plus dévot, comme l'Italie et la Russie.

D'un vilain homme, I, CVII (Hach., I, 70). — 18) Ces figures à présent ne se voyent que dans la rues (*sic*).

D'un homme incommode, I, CIX (Hach., I, 72). — 19) L'usage du monde empêche qu'on n'en trouve beaucoup de cette espèce. Je n'en ai trouvé que une couple dans toute ma vie.

De la sotte vanité, I, CX (Hach., I, 73). — 20) Les gens qui n'ont aucun mérite réel, veulent en imposer aux autres et se faire distinguer par force.

De l'avarice. — [Rien.]

De l'ostentation, I, CXIV (Hach., I, 77). — 21) Ces personnages sont comuns (*sic*) parmi les parvenus qui n'ont d'autre mérite que leur argent.

De l'orgueil. — [Rien.]

De la peur, I, CXIX (Hach., I, 81). — 22) Elle n'est pas rare dans le midi de l'Italie où on n'a quasi jamais l'occasion de se battre.

Des grands d'une république, I, CXXI (Hach., I, 84). — 23) Nous avons été témoins de ceci.

D'une tardive instruction. — [Rien.]

De la médisance. — [Rien.]

(LA BRUYÈRE.) *Des ouvrages de l'esprit.*

P. 13. L'on devroit aimer à lire ses ouvrages. (Hach., I, 118, n. 16.)

24) On lit ordinairement pour être aplaudi.

P. 14. Ceux qui, par leur condition, se trouvent, etc. (Hach., I, 119, n. 19.)

25) Il y en a peu, exceptés les gens qui vivent dans le tourbillon et qui pensent à se divertir.

P. 15. Bien des gens vont jusques

26) Dans certain pays (*sic*), c'est

à sentir le mérite d'un manuscrit. (Hach., 119, n. 21.)

la mode qui décide d'un ouvrage dans son principe.

P. 26. Je ne sais pas comment l'Opéra.... a pu réussir à m'ennuier. (Hach., I, 133, n. 47.)

27) Parce que le genre en est faux.

P. 39. Il y a des artisans ou des habiles.... Les esprits justes, doux, modérés ne les atteignent pas. (Hach., I, 147, n. 61.)

28) J'ai été témoin de ceci.

P. 39. Il y a des esprits.... inférieurs et subalternes. (Hach., I, 148, n. 62.)

29) C'est le grand nombre.

P. 40. La critique souvent n'est pas une science. (Hach., I, 148, n. 63.)

30) Il y a des gens qui n'auroient pas fait de livres s'il n'y en avoient (*sic*) pas eu.

P. 42. Celui qui n'a égard, en écrivant, qu'au goût de son siècle. (Hach., I, 150, n. 67.)

31) Qui n'écrit que pour le moment meurt avec le moment.

Du mérite personnel.

P. 43. Les hommes sont trop occupés d'eux-mêmes.... pour avoir le loisir de pénétrer ou de discerner les autres. (Hach., I, 152, n. 5.)

32) Il n'y a que l'effronterie qui force les hommes; on finit par croire un homme qui vous dit qu'il a du mérite.

P. 61. Le sage guérit de l'ambition par l'ambition même. (Hach., I, 169, n. 43.)

33) Je l'ai connu ce sage.

P. 61. Celui-là est bon qui fait du bien aux autres. (Hach., I, 169, n. 44.)

34) L'abbé Lhermite qui se sacrifie pour faire du bien.

Des femmes.

P. 89. Les douleurs muettes.... sont hors d'usage. (Hach., I, 195, n. 79.)

Souligné.

P. 89. Une femme insensible est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer. (Hach., I, 195, n. 81.)

Souligné.

Du cœur.

P. 93. Il y a un goût de la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres. (Hach., I, 199, n. 1.)

Souligné.

P. 96. Il devrait y avoir dans le cœur des sources inépuisables de douleur.... Ce n'est guères par vertu ou par force d'esprit que l'on sort d'une grande affliction. (Hach., I, 104, n. 35.)

35) Pas tout le monde.

P. 99. Vivre avec ses ennemis comme s'ils devoient être nos amis. (Hach., I, 208, n. 55.)

36) Cicéron[1].

De la société.

P. 116. Il faut laisser parler cet inconnu. (Hach., I, 222, n. 14.)

37) C'est plus en France[2] qu'en Italie et en Angleterre. Il n'y a que les Français qui mettent le public de leur secret.

P. 129. Si vous observez avec soin qui sont les gens qui ne peuvent loüer, qui blâment toujours, vous reconnoîtrez que ce sont ceux mêmes dont personne n'est content. (Hach., I, 235, n. 59.)

38) Bien vrai.

P. 130. Combien de belles et inutiles raisons à étaler à celui, etc. (Hach., I, 236, n. 63.)

39) Dit des gens insensibles.

Des biens de fortune.

P. 168. Il n'y a qu'une affliction qui dure, qui est celle qui vient de la perte des biens. (Hach., I, 270, n. 76.)

40) Non pas pour les âmes sensibles.

De la ville[3].

De la cour.

P. 193. La cour ne rend pas content. (Hach., I, 299, n. 8.)

Souligné.

P. 195. Il y a dans les cours des apparitions de gens aventuriers et hardis. (Hach., I, 301, n. 16.)

41) M. de Pezai, qui nacquit et mourut dans peu de mois et qui a été oublié aussitôt.

1. Servois (édit. Hach., I, 208) rappelle ici cette sentence de Publius Syrus : « Ita amicum habeas posse inimicum fieri ut putes. »

2. *Sic.* Il faut suppléer *vrai* ou un mot analogue.

3. Aucune note à ce chapitre.

Tome II.

Des grands [1].

Du souverain [2].

De l'homme.

P. 122. L'on se repent rarement de parler peu. (Hach., II, 70, n. 149.)

42) Moi la première.

P. 123. Il faut aux enfants les verges et la férule. (Hach., II, 70, n. 154.)

43) Pope dit la même chose dans son Essay sur l'homme.

P. 124. Quelque diversité qui se trouve dans les complexions ou dans les mœurs, le commerce du monde et la politesse donnent les mêmes apparences. (Hach., II, 72, n. 156.)

44) On ne peut pas dire la même chose à Florence, où tout le monde est mal élevé.

P. 125. Combien d'âmes foibles, molles, etc. (Hach., II, 72, n. 158.)

45) Cela se voit tous les jours. La plupart des hommes sont moutons.

Des jugemens.

P. 169. Un jeune prince d'une race auguste, etc. (Hach., II, 121, n. 106.)

46) Le même stile dont on se servoit en 1805 à Buonaparte et à sa famille.

P. 170. Ne faire sa cour à personne.... douce situation. (Hach., II, 122, n. 109.)

47) C'est la mienne.

P. 171. L'esprit de modération laisse les hommes dans l'obscurité. Il leur faut de grandes vertus pour être connus. (Hach., II, 123, n. 112.)

48) C'est bien vrai; les vices cependant font encore plus d'effet.

P. 171. Les hommes sur la conduite des grands sont prévenus par la réussite. (Hach., II, 123, n. 113.)

49) Nous le voyons en 1805.

P. 173. Un homme dit : *Je passerai la mer*, etc. (Hach., II, 126, n. 118.)

50) Ceci arriva en 1688. Jacque second fut déthroné par son gendre le P. d'Orange. En 1789 Louis 16 le meilleur des rois fut déthroné par [le peuple : *effacé*] des factieux, et en 1805 Buonaparte monte sur le throne des François avec le titre d'empereur.

1-2. Aucune note à ce chapitre.

De la mode [1].

De quelques usages.

P. 218. Déclarerai-je ce que je pense de ce qu'on appelle un beau salut. (Hach., II, 171, n. 19.)

51) En Italie.

P. 219. L'on ne voit point faire de vœux pour obtenir.... l'esprit plus doux. (Hach., II, 172, n. 20.)

52) Mais pour obtenir des biens de fortune.

P. 219. Il y a plus de rétributions dans les paroisses pour un mariage que pour un baptême.... [P. 220.] Ceux qui reçoivent pour les choses saintes ne croient point les vendre. (Hach., II, 173, n. 22).

53) On devroit les donner gratis.

TOME II (*suite*). [GOUSSAULT.] *Réflexions sur les défauts ordinaires des hommes.*

Des différens caractères

P. 327. Un homme vain et ridicule divertit plus un philosophe qui sait distinguer le fond des caractères que le comédien le mieux déguisé sur le théâtre.

54) Castille.

De la société et de la conversation.

P. 373. Il y a des gens avec lesquels on se trouve seul dans les lieux les plus beaux et les plus fréquentés, et d'autres avec lesquels on ne sentiroit pas la solitude dans les déserts.

55) C'est bien vrai.

P. 373. Je renonce volontiers à ces biens, pourvu que vous me trouviez un ami homme de vertu et d'esprit.

56) Je l'avais trouvé et je l'ai perdu; aussi je reste seule dans le monde.

1. Aucune note à ce chapitre.

TOME III. [P.-J. BRILLON.] « *Le Théophraste moderne.* »

Des héros.

P. 69. Ne pourroit-on point détromper certains princes qui s'imaginent qu'une administration tranquille ne peut être honorable, etc.

57) En 1806.

Des femmes.

P. 72. Une laide femme est mal conseillée d'avoir recours aux ajustements, etc.

58) Elles ne le croyent pas.

P. 72. Les belles ne tirent de leur beauté que des avantages funestes.

59) Très-vrai.

P. 73. Une beauté qui diminue coûte aux femmes bien des regrets.

60) C'est l'écueil des femmes.

P. 74. L'esprit des femmes éclate en des occasions : si elles ont résolu de ménager un homme qu'elles aiment, etc.

61) Très-vrai.

P. 75. Nous trouvons que les femmes content agréablement, etc.

62) Elles n'ont que leur langue pour arme.

P. 75. Je rends visite à une femme : sai-je [p. 76] ce qu'il m'en va coûter, etc.

63) Vero.

P. 88. La pudeur a passé des femmes aux hommes, etc.

64) On dit la même chose à présent 100 après (*sic*). 1806.

P. 90. Les femmes rougiroient de dire qu'elles se portent bien.

65) Al solito.

P. 91. La passion du jeu, etc.

Souligné.

De la société.

P. 102. Les hommes se.... lient les uns les autres.

66) Parce qu'ils ne savent pas se suffire à eux-mêmes.

P. 126. Il ne faut pas que les amis se voient trop souvent : la familiarité détruit l'affection.

67) Il faut qu'ils aient une grande occupation pour ne pas s'ennuyer ensemble.

De la conversation.

P. 140. Les femmes n'ont plus dans leurs discours cette retenue.

68) C'est bien pis depuis la Révolution. 1806.

P. 141. Que sera-ce d'exercer son talent aux dépens de la religion?

69) Les incrédules ont la foiblesse de le faire savoir à tout le monde.

Des biens de fortune.

P. 151. Les biens de fortune sont les seuls connus. Gibose est privé des grâces du corps. S'il étoit indigent, il seroit à plaindre.

70) Toujours de même. 1806.

P. 151. Une subite prospérité cache tout le ridicule.

71) Très-vrai.

P. 153. L'usage des richesses n'a jamais été plus avantageux que dans ces derniers temps.

72) Encore à présent.

P. 154. Quand le mérite accompagne la fortune.

73) Di rado.

P. 155. On ne se repent jamais des fautes qui conduisent à la prospérité. Un bien mal acquis se possède sans remords.

74) Cependant quand on est devenu riche, on veut alors paraître vertueux.

P. 156. Faustine a un nouvel équipage : des premières elle se trouve au Cours.

75) C'est la vanité des Florentins.

P. 158. Le cours des fortunes précipitées est aussi rapide que le commencement.

76) 1806.

P. 160. Rien ne choque davantage que la domination d'un homme de néant. La supériorité devient entre ses mains une dure tyrannie.

77) Nous en sommes témoins. 1806.

P. 166. L'ambition est le supplice de l'ambitieux.

78) Nous en sommes témoins.

De la cour.

P. 213. Ceux qui meurent à la cour sont ceux qui n'y ont pas longtemps vécu.

79) Pas vrai.

Des gens d'église.

P. 219. C'est manquer de religion que d'en estimer si peu les ministres et de les confondre avec des domestiques.

80) C'est l'usage en Italie, malgré la superstition qui y règne. Ils attendent dans l'antichambre avec les valets jusqu'à ce qu'on leur ordonne de dire la messe.

P. 225. Les religieux composent un tiers état dans l'Église; ils ont le dehors régulier, l'esprit mondain, etc.

81) Surtout en Italie.

De la fausse dévotion.

P. 304. La même sale qui est promise pour un bal d'automne sert aujourd'hui à recevoir les pauvres.

82) En Italie plus que dans aucun autre pays. On est dévot on ne sait pas pourquoi.

P. 305. Une femme qui a passé sa jeunesse dans la coquetterie se donne à la piété.

83) C'est la fin de toutes les femmes gallantes et désœuvrées.

De l'entêtement.

P. 364. Les femmes doivent moins à leurs attraits qu'à notre entêtement.

84) C'est bien vrai.

De l'homme.

P. 377. C'est un talent que d'apprendre à être vieillard.

85) Peu le savent et les femmes moins que les hommes.

P. 381. Que l'homme soit vicieux, il l'est pour toujours.

86) C'est plus commode.

P. 384. Les hommes auroient assez d'eux-mêmes s'ils vouloient vivre seuls.

87) C'est bien vrai.

Du bonheur.

P. 393. On sacrifie ses jours, son repos, sa fortune au premier venu.

88) L'ennuy en est cause.

Du cœur.

P. 415. On ne voit plus de ces âmes désintéressées, de ces cœurs tendres et sensibles.... En quel endroit du monde n'iroit-on pas pour les trouver?

89) C'est bien vrai. Je m'en crois capable.

De quelques usages.

P. 454. Le carrosse n'est commodité qu'à ceux qui, en se le donnant, ne sont pas obligés de se refuser d'autres choses plus nécessaires.

90) Surtout en Italie on sacrifie tout au carosse.

P. 462. Une dot de cent mille livres étoit employée par nos pères, plus judicieux que nous, en acquisitions.

91) Surtout en Italie.

P. 478. Une longue galerie est ornée des plus parfaits ouvrages....; le connaisseur envieux y cherche des défauts.

92) C'est bien vrai.

TOME IV. [P.-J. BRILLON.] « Ouvrage nouveau dans le goût des Caractères. »

L'homme.

P. 4. L'orgueil de l'homme naît de sa corruption, comme ces insectes qui ne s'engendrent que de la pourriture.

93) Fausse phisique.

P. 4. La plus grande force d'esprit n'est pas exempte de foiblesse.

94) pur troppo.

P. 7. La vertu de la modération est inconnue à l'homme.

95) Bien vrai.

P. 8. Courir du mal au bien, de la vertu au vice.... Notre vie n'est-elle pas un véritable flux et reflux?

96) C'est l'effet aussi de notre phisique.

P. 18. L'homme ambitionne les grandeurs.... La dernière heure le surprend dans ses occupations chimériques; il avoue qu'il s'est trompé.

97) Ainsi il en sera de celui qui bouleverse le monde.

Le monde.

P. 38. L'esprit le plus élevé qui n'a pas ce commerce avec le monde ne vaut pas un esprit médiocre qui le fréquente.

98) C'est ce qui manque aux Italiens.

La solitude.

P. 61. Il faut sçavoir vivre avec soi-même.

99) Cela n'est pas difficile à présent. 1806.

Réflexions sur quelques endroits choisis de Tacite.

P. 83. Le centurion vient dire qu'il avait fait ce qu'on lui avait commandé. Chose horrible ! Il n'est rien qu'on ne fasse pour plaire à un prince.

100) Nous l'avons vu pour le duc d'Anghien. 1804.

P. 85. Que l'esprit des peuples est inégal ; qu'il y a peu de constance dans leurs jugements.

101) Bien vrai.

P. 90. Quelle joie ne ressentons-nous point d'apprendre que Monseigneur vient à l'Opéra ou à la Comédie !

102) C'est un plaisir uniquement pour les Français qui sont nés courtisans.

Le mérite.

P. 99. Il y a tout au plus parmi nous que des demi-sages.

103) Pis à présent. 1806.

P. 99. [Caton] pour éviter la présence de César s'est donné la mort.

104) Il s'est donné la mort parce qu'il a vu la république perdue.

P. 100. Nos vertus sont si foibles qu'un rien les corrompt.

105) Bien vrai.

P. 102. Ceux que la naissance et la faveur revêtent de l'autorité publique sont durs ordinairement.

106) Nous le voyons. 1806.

P. 103. Nous voyons un homme parvenir à de grands emplois ; ne demandons pas quel est son mérite. Peut-être n'en a-t-il point d'autre que celui d'être heureux.

107) Règne de Napoléon.

P. 103. L'ambition foule aux pieds sagesse, honneur, probité.

108) 1806.

P. 117. Qu'un roi ait mille personnes qui le louent et un seul qui le méprise, le mépris de ce dernier lui tiendra plus au cœur.

109) Bien vrai.

P. 118. Il y a des gens qui admirent tout, d'autres qui n'admirent rien.

110) Ce sont les médiocres.

La mode.

P. 121. Les chiens de Boulogne ont été à la mode.

111) A présent, c'est les chiens à visage noir (mops). 1806.

Les femmes.

P. 131. Julie consent d'être mariée.... La vigilance de sa mère l'incommode trop.

112) Bien vrai.

L'esprit et la science.

P. 147. Jamais il n'arrive d'avoir beaucoup d'érudition sans un grand esprit.

113) Faux.

P. 147. Un homme d'esprit se trouve embarrassé avec celui qui en manque. S'il veut se mettre à la portée de cet ignorant, je doute qu'il puisse se rabaisser jusqu'à lui.

114) On le voit cependant tous les jours.

P. 152. La science, qui fait le bonheur des philosophes, est plus nécessaire aux grands qu'on ne pense.

115) Bien vrai.

La bonne et la mauvaise fortune.

P. 178. La fortune nous rend ingrats.

116) Nous le voyons bien. 1807.

INDEX CHRONOLOGIQUE

DES

PÉRIODIQUES MÉDICAUX

DE LA FRANCE

(1679-1856)

A partir du XVIIe siècle, l'historien trouve dans les gazettes une mine de documents précieux, mais à mesure que ces gazettes se multiplient, il devient plus difficile d'embrasser dans son ensemble la presse périodique, et il faut parfois consacrer de longues heures à composer la liste des journaux contemporains du fait historique dont on est occupé.

M. Henry Carrington Bolton, au moyen des tableaux qu'il a annexés à son *Catalogue of scientific and technical periodicals* [1], facilite les recherches dans les journaux scientifiques et industriels, mais la médecine n'entrait pas dans son programme, et ce n'est qu'accessoirement qu'il signale certaines publications médicales.

Le présent index n'est pas établi sur le même plan que le *Catalogue* de M. Henry Carrington Bolton, mais dans un domaine différent et bien plus restreint, il poursuit un but analogue : on y trouvera, année par année, l'état de la presse périodique mé-

1. Bolton (Henry Carrington). *A catalogue of scientific and technical periodicals (1665 to 1882), together with chronological tables and a library check-list.* Washington, Smithsonian Institution, 1885, in-8, x-773 p. (Smithsonian Miscellaneous collections). — *2^d ed. (1665-1895).* Ibid., 1897, in-8, VII-1247 p.

dicale de la France (et de la Savoie), depuis 1679, date de l'apparition en France du premier journal de médecine, jusqu'en 1856.

Cet index comprend tout d'abord sous la rubrique : *I. Titres des publications*, une table alphabétique des journaux, des revues et des annuaires médicaux, et une table des publications périodiques des sociétés de médecine, les villes, sièges de ces sociétés, se suivant selon l'ordre alphabétique, et dans chaque ville, les sociétés étant rangées d'après la date de leur fondation. Les journaux, les revues et les annuaires sont numérotés de **1** à **358**, chacun étant désigné par un numéro spécial. Les publications des sociétés sont numérotées de **(1)** à **(112)**, le numéro qui les désigne étant placé entre deux parenthèses ( ), et toutes les publications d'une même société portant le même numéro.

Dans la seconde partie de l'index (*II. Chronologie*), le millésime de chaque année, de 1679 à 1856, est suivi des numéros des publications qui ont paru au cours de cette année [1]. Il suffira donc, pour avoir le titre de ces publications, de se reporter aux numéros correspondants de la première partie.

S'agit-il, par exemple, de rechercher quels étaient les périodiques médicaux qui existaient en France en 1766 ? En se portant au millésime **1766** de la seconde partie de l'index, on voit qu'il est suivi des chiffres : 204. — 256. — 349. — (56). Or, dans la première partie de l'index, ces chiffres correspondent, le n° **204** à : *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie;* le n° **256** à : Liste de messieurs les docteurs-regens de la Faculté de médecine en l'université de Paris, avec leurs demeures ; le n° **349** à : *Tableau du collège et Académie royale de chirurgie;* le n° **(56)** à : *Académie royale de chirurgie* (en particulier aux *Mémoires de l'Académie*, et au *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie*). Les titres qui viennent d'être énoncés représentent donc l'état de la presse périodique médicale de la France en 1766.

1. Les publications des sociétés paraissant souvent à intervalles fort irréguliers, j'ai indiqué, autant que possible, la date des actes et celle de la présentation des travaux, de préférence à la date même de la publication.

A côté des périodiques exclusivement consacrés à la médecine, à la pharmacie ou à l'art vétérinaire, il en a été admis d'autres dans cet index. Ce sont ceux dont les titres, comme celui du n° **36**, *Annales des sciences d'observation contenant.... les principales applications de toutes ces sciences à la météorologie, à l'agriculture, aux arts et à la médecine*, annoncent expressément que les sciences médicales sont un de leurs objets.

Les journaux scientifiques ou encyclopédiques, les publications des académies, les journaux politiques eux-mêmes contiennent des travaux médicaux; cependant leur place n'est pas ici. Une bibliographie spéciale ne doit pas comprendre d'encyclopédies; les *Mémoires* de l'Académie des sciences ne doivent donc pas figurer dans une bibliographie de périodiques médicaux.

Pour ce qui est des publications des sociétés de médecine, les notices des travaux de l'année ou des années qui viennent de s'écouler, lues généralement au cours des séances de rentrée, ont été signalées ici, mais seulement dans les cas où elles comblaient une lacune causée par l'absence d'un véritable bulletin périodique. On se souviendra aussi que bien des sociétés n'ont pas fait les frais d'un bulletin spécial, se contentant de faire imprimer leurs actes et leurs travaux dans les colonnes d'un journal ou d'une revue.

L'admirable catalogue imprimé des sciences médicales de la Bibliothèque nationale a été la base de ce travail, comme il a été celle de tous les travaux qui ont été faits sur le journalisme médical français depuis un demi-siècle [1]. Pourtant j'ai dû compléter ses données, et cela, en examinant les collections des périodiques elles-mêmes, soit à la Bibliothèque nationale, soit aux bibliothèques de la Faculté de médecine de Paris, de l'École de pharmacie de Paris, de l'Académie de médecine, et même de la Ville de Paris.

J'ai trouvé d'autres renseignements dans le *Journal de la li-*

1. *Bibliothèque impériale, département des imprimés. Catalogue des sciences médicales*, t. I. Paris, F. Didot, 1857, in-4, III-794 p.

brairie, dans la *Bibliographie* d'Hatin [1], dans l'*Index-catalogue of the library of the Surgeon general Office* de Washington [2], enfin dans certains annuaires médicaux. Quelques indications m'ont paru suspectes; en pareil cas j'ai cru devoir en mentionner l'origine.

Poursuivre jusqu'à l'heure présente cet index chronologique des périodiques médicaux de la France eût été un travail stérile, à mes yeux. Les journaux sont devenus trop nombreux pendant la seconde moitié du XIXe siècle, pour qu'il y ait intérêt à consulter *tous* ceux qui ont paru au cours d'une année de cette période.

J'ai choisi la date de 1856 pour terme de cet index, parce que mon guide le plus sûr, le *Catalogue des sciences médicales* de la Bibliothèque nationale, a été publié en 1857. Si on se souvient que c'est en 1857 que Pasteur, dans son *Mémoire sur la fermentation lactique*, a montré que « les fermentations lactiques sont des métamorphoses chimiques provoquées par la présence d'êtres microscopiques qui se développent et se multiplient aux dépens de certains éléments du milieu fermentescible », on reconnaîtra que cette date de 1856 clôt une période de l'histoire des sciences biologiques et des sciences médicales.

ERNEST WICKERSHEIMER.

1. Hatin (Eug.). *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*. Paris, F. Didot, 1866, in-8, CXVII-660 p., 1 portrait.

2. *Index-catalogue of the library of the Surgeon-general's office, United States army*, vol. X. Washington, 1889, gr. in-8, 1059 p. — Second series, vol. XII. Ibid., 1907, gr. in-8, 978 p.

I. — TITRES DES PUBLICATIONS

A. — **Journaux, revues, annuaires**

1. Abeille (L') médicale, ou journal analytique de médecine, par Jules Hatin. Paris, 1830. Suite du n° **186.**

2. Abeille (L') médicale, revue des journaux et des ouvrages de médecine, par Comet. Paris, 1844-56.

3. Agenda des médecins et chirurgiens de Paris et des environs...., suivi de la liste des pharmaciens. Paris, 1845-56.

4. Agenda du médecin. Paris, 1832-42. Suite du n° **6.**

5. Agenda formulaire des médecins praticiens, par A. Bossu. Paris, 1853, 1855-56.

6. Agenda médical. Paris, 1829.

7. Agenda médical des départements, par E. Eissen. Paris, 1840.

8. Agenda médical et pharmaceutique. Paris, 1841.

9. Alambic (L'), journal des spécialités thérapeutiques. Paris, 1851.

10. Allgemeines Journal für medicinische und chirurgische Kenntnisse. Paris, 1834. Traduction du n° **282.**

11. Almanach de santé, ou annuaire, par J.-B. Lecouteux. Paris, an V (1796-97).

12. Almanach de santé, ou étrennes d'Hygie aux gens du monde. Paris, 1811.

13. Almanach général de médecine pour la ville de Paris, fondé par L. Hubert. Paris, 1827, 1830, 1833, 1836, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855-56.

14. Almanach général des sciences médicales. Paris, 1842.

15. Almanach médical.... contenant les noms, qualités, demeures et heures de consultations de MM. les médecins, chirurgiens...., l'indication des cours publics et particuliers. Paris, 1824-27.

16. Almanach médical, publié par l'office médical et pharmaceutique de France. Paris, 1852-56.

17. Almanach vétérinaire contenant l'histoire abrégée des progrès de la médecine des animaux, depuis l'établissement des écoles vétérinaires en France, par Chabert, Flandrin et Huzard. Paris, 1782-90.

18. Ami (L') de la population, par Morel de Rubempré. Paris, 1830.

19. Ami (L') de la santé, journal des familles. Paris, 1856.

20. Ami (L') des peuples et du perfectionnement physique et moral de l'homme, par Morel de Rubempré. Paris, 1830. Suite du n° **18.**

21. Ami (L') des sourds et muets, par Piroux. Nancy, 1838-44.

22. Analyste (L') et journal médico-chirurgical du Var et des Alpes, par J.-M. d'Audibert-Caille. Brignoles, 1825. Reprise du n° **250**.

23. Annales cliniques de Montpellier, par A. Alquié. Montpellier, 1853-56.

24. Annales d'hygiène maternelle, fondées par Théodore Léger. Paris, 1831-33.

25. Annales d'hygiène publique et de médecine légale. Paris, 1829-56. Tables.

26. Annales d'obstétrique, des maladies des femmes et des enfants, par Andrieux de Brioude. Paris, 1842-44.

27. Annales de l'anatomie et de la physiologie pathologiques, par J.-B. Pigne. Paris, 1842-43.

28. Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles. Paris, 1844-47.

29. Annales de la chirurgie française et étrangère. Paris, 1841-45.

30. Annales de la médecine homœopathique. Paris, 1842-43.

31. Annales de la médecine physiologique, par F.-J.-V. Broussais. Paris, 1822-34.

32. Annales de la médecine fumigatoire, ou recueil d'observations pratiques sur l'usage médical des bains et douches de vapeur, par T. Rapou. Paris, 1827.

33. Annales de thérapeutique médicale et chirurgicale et de toxicologie, par Rognetta. Paris, 1843-49.

34. Annales des maladies de la peau et de la syphilis, par Alphée Cazenave. Paris, 1843-45, 1850-52.

35. Annales des propriétés curatives de la moutarde blanche prise en grains, par Didier. Paris, 1829-30.

36. Annales des sciences d'observation, contenant les principales applications de toutes ces sciences à la météorologie, à l'agriculture, aux arts et à la médecine, par Saigey et Raspail. Paris, 1829-30.

37. Annales du magnétisme animal. Paris, 1814-16.

38. Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie appliquées à la médecine et à l'histoire naturelle. Paris, 1837-39.

39. Annales médico-physiologiques. Paris, 1843-56.

40. Annuaire à l'usage des membres du collège de pharmacie. Paris, an X (1801-02). Suite du n° **98**.

41. Annuaire de chimie, comprenant les applications de cette science à la médecine et à la pharmacie, par Millon et Reiset. Paris, 1845-51.

42. Annuaire de l'économie médicale, par Munaret. Paris, 1845.

43. Annuaire de littérature médicale étrangère, résumé des travaux de médecine pratique les plus remarquables publiés à l'étranger, par L. Noirot. Paris, 1856. Publ. en 1857.

44. Annuaire de médecine et de chirurgie pratique.... résumé des

travaux pratiques les plus importants publiés en France et à l'étranger, par A. Wahu. Paris, 1845-56. Publ. de 1846-57.

45. Annuaire de thérapeutique, par A. Bouchardat. Paris, 1841-56. Suppléments en 1846, 1856.

46. Annuaire des eaux de la France, publié par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce. Paris, 1851-54.

47. Annuaire des eaux minérales de la France, par Longchamp. Paris, 1830, 1832, 1840.

48. Annuaire des sciences médicales. Paris, 1845-46.

49. Annuaire des sciences médicales, par Lorain. Paris, 1856.

50. Annuaire du corps de santé de l'armée de terre, par V. Rozier. Paris, 1853-55. Suite du n° **52**.

51. Annuaire du corps des médecins militaires. Paris, 1849-50. Suite du n° **54**.

52. Annuaire du corps des médecins militaires, par V. Rozier. Paris, 1852.

53. Annuaire du corps des officiers de santé de la marine. Paris, 1849.

54. Annuaire du corps des officiers de santé militaires. Paris, 1848.

55. Annuaire médical, par Maygrier. Paris, 1809-10.

56. Annuaire médical et pharmaceutique de la France, par Félix Roubaud. Paris, 1849-56.

57. Annuaire médical parisien, par Pront. Paris, 1825.

58. Annuaire médico-chirurgical, ou répertoire général de clinique. Paris, 1826-32.

59. Annuaire médico-chirurgical des hôpitaux et hospices civils de Paris, ou recueil de mémoires et observations, par les médecins et chirurgiens de ces établissements. Paris, 1819.

60. Annuaire ou précis des travaux du collège de pharmacie de Paris et de la société libre des pharmaciens. Paris, an XI (1803). Suite du n° **40**.

61. Annuaire spécial du corps de santé de l'armée de terre, par V. Rozier. Paris, 1856. Suite du n° **50**.

62. Archives d'anatomie générale et de physiologie, par Denonvilliers. Paris, 1846.

63. Archives d'ophthalmologie, par A. Jamain. Paris, 1853-56.

64. Archives de l'art des accouchemens, par Jacques-Frédéric Schweighaeuser. Strasbourg, an IX (1801)-an X (1802).

65. Archives [et journal] de la médecine homœopathique, fondées par A.-J.-L. Jourdan. Paris, 1834-38.

66. Archives de médecine comparée, par P. Rayer. Paris, 1842-43.

67. Archives de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène, par Bouchardat. Paris, 1854.

68. Archives du magnétisme animal, par d'Hénin de Cuvillers. Paris, 1820-23.

69. Archives du Midi, journal de médecine et de chirurgie. Marseille, 1845-46.

70. Archives générales de médecine. Paris, 1823-56.

71. Archives médicales de Strasbourg, fondées par Stoeber. Strasbourg, 1835-37.

72. Aréthuse (L'), journal général des eaux et bains de mer de la France et de l'étranger, par Pernot. Paris, 1844.

73. Art (L') médical. Paris, 1855-56.

74. Asclépiade (L'), journal de médecine, chirurgie et pharmacie. Marseille, 1823-25.

75. Asmodée, revue des journaux, ouvrages de médecine, chimie, pharmacie. Paris, 1845-46.

76. Avenir (L') médical, journal des intérêts de tous, ayant pour but la démonstration pratique du nouvel art de guérir, l'homœopathie et le magnétisme. Paris, 1844-45.

77. Bibliographie analytique de médecine, par Laurent Bodin. Paris, an VII (1799)-an IX (1801).

78. Bibliothèque de médecine britannique. Paris, 1814.

79. Bibliothèque germanique médico-chirurgicale, par Brewer. Paris, an VII (1798)-an X (1802).

80. Bibliothèque homœopathique, publiée à Genève. Paris, 1832.

81. Bibliothèque médicale. Paris, 1803-22.

82. Bibliothèque (La) médicale des familles, par Antonin Bossu. Paris, 1852.

83. Bibliothèque ophthalmologique, par Guillé. Paris, 1819-20.

84. Bulletin bibliographique des sciences médicales. [Catalogue J.-B. Baillière.] Paris, 1843 [-46?]. Cité en 1845-46 dans : *Annuaire de l'économie médicale.*

85. Bulletin chirurgical, par Laugier. Paris, 1839-41.

86. Bulletin clinique, suivi d'une revue analytique des sciences médicales. Paris, 1835-37.

87. Bulletin de la médecine et de la pharmacie militaires, recueil de tous les documents officiels relatifs à la médecine et à la pharmacie militaires. Paris, 1852-56.

88. Bulletin de pharmacie. Paris, 1809-14. Tables.

89. Bulletin des académies, revue des sociétés de médecine françaises et étrangères. Paris, 1844 [-46?]. Cité en 1845-46 dans : *Annuaire des sciences médicales.*

90. Bulletin des sciences médicales par de Fermon, 3e section du Bulletin universel par de Férussac. Paris, 1824-31.

91. Bulletin du corps des officiers de santé de l'armée de terre. Paris, 1839.

92. Bulletin général de thérapeutique médicale et chirurgicale, fondé par J.-E.-M. Miquel. Paris, 1831-56. Tables.



93. Bulletin médical de Bordeaux, par J.-J. Cazenave. Bordeaux, 1833-47.

94. Bulletin médical du Midi. Titre du n° **93** de 1837-41.

95. Bulletin médical et pharmaceutique de Montpellier, par F. Lutrand. Montpellier, 1850-51.

96. Calendarium medicum ad usum saluberrimae Facultatis parisiensis. Paris, 1757, 1760, 1762-65, 1767-68, 1772, 1778, 1780-81, 1785.

97. Calendrier à l'usage du collège de chirurgie de Paris. Paris, 1793.

98. Calendrier à l'usage.... du collège de pharmacie. Paris, 1782, 1786-87, an IX (1800-01).

99. Carnet de poche du médecin, par Comet. Paris, 1856.

100. Catalogue.... contenant les noms, surnoms et demeures des 714 barbiers, baigneurs, étuvistes et perruquiers de.... Paris. Paris, 1731.

101. Censeur (Le), journal de médecine, de beaux-arts et de littérature. Paris, 1826.

102. Censeur (Le) médical. Paris, 1834.

103. Clinique (La), annales de médecine universelle. Paris, 1829-30. Suite du n° **107**.

104. Clinique (La) de Marseille. Marseille, 1844. Cité dans : *Annuaire de l'économie médicale*, par Munaret. Paris, 1845.

105. Clinique (La) de Montpellier, par Hubert Rodrigues. Montpellier, 1842-44. Suite du n° **108**.

106. Clinique (La) des hôpitaux des enfants, par Vanier. Paris, 1841-42, 1844-46.

107. Clinique (La) des hôpitaux et de la ville. Paris, 1827-29.

108. Clinique (La), journal de médecine et de chirurgie pratiques, par Hubert Rodrigues. Montpellier, 1841-42.

109. Clinique (La) vétérinaire, par U. Leblanc. Paris, 1843-47. Suite du n° **228**.

110. Code-annuaire de pharmacie, par C.-A. Philippe. Paris, 1852.

111. Comète (La) (« Hygie » et « Gazette des ménages » réunies). Hygiène, économie domestique, éducation. Paris, 1831. Suite du n° **175**.

112. Congrès (Le) médical, journal de médecine et d'ophthalmologie, par Lagoguey-Saint-Joseph. Paris, 1840.

113. Conseiller (Le) universel. Paris, 1851-52.

114. Conservateur (Le) de la santé, par Brion. Lyon, an VII (1799)-an XII (1804). Cité dans Hatin.

115. Courrier (Le) des familles, journal de la santé.... revue des eaux minérales. Paris, 1855.

116. Courrier (Le) médical, journal des journaux de médecine. Paris, 1852-56.

117. Critique (Le) médical, par Ant. Francon. Paris, 1834.

118. Département de la Loire-Inférieure. Liste générale des docteurs

en médecine et en chirurgie, chirurgiens...., etc., établis dans le département. Nantes, 1829.

119. Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français, légalement reçus.... publié sous les auspices du gouvernement. Paris, an X (1802).

120. Douze (Les) mois de l'école anti-césarienne, par Sacombe. Paris, an VI (1797-98).

121. Écho (L') de la littérature médicale française et étrangère, par Henroz et Raciborski. Paris, 1840-41.

122. Écho (L') du Val-de-Grâce, journal des médecins militaires. Paris, 1848.

123. Écho (L'), journal des médecins militaires. Paris, 1848-50. Suite du n° **122**.

124. Echo (L') médical, ou précis de tous les ouvrages périodiques relatifs aux sciences médicales, par J.-F. Sacombe. Paris, 1818-19.

125. Éclectique (L'), journal de médecine hippocratique, par Pougens et Julia de Fontenelle. Paris, 1829-30.

126. Économiste (L'), (Le médecin du peuple), par Chaponnier. Paris, 1827-28.

127. Encyclographie des sciences médicales. Paris, 1836.

128. Encyclographie médicale, ou résumé analytique et complet de tous les journaux de médecine et de pharmacie publiés en France, par A. Lartigue. Paris, 1842-46.

129. Éphémérides des sciences naturelles et médicales. Paris, 1816.

130. Éphémérides médicales de Montpellier. Montpellier, 1826-28.

131. Éphémérides médicales, ou sommaire historique de la médecine générale, militaire et comparée, par Chavassieu-d'Audebert. Paris, 1811.

132. Éphémérides pour servir à l'histoire de toutes les parties de guérir, par Lassus et Pelletan. Paris, 1790.

133. Épidaure (L'), journal des officiers de santé militaires. Metz, 1835.

134. Esculape (L'), par S. Furnari. Paris, 1839-41.

135. Essais de médecine, ouvrage périodique par Waton et Guérin. Carpentras, an VI (1797)-an VII (1798).

136. État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe, par G.-R. Le Febure de Saint-Ildephont.... (1776), par de Horne.... (1777). Paris, 1776-77.

137. Examinateur (L') médical, par Am. Dechambre et Aug. Mercier. Paris, 1841-43.

138. Expérience (L'), journal de médecine et de chirurgie, fondé par Dezeimeris et Littré. Paris, 1837-44.

139. Feuille de santé, et journal de consultation, par Chambon. Paris, 1791.

140. Feuilles hebdomadaires sur la médecine, la chirurgie, la pharmacie. Montpellier, 1791.

141. France médicale, journal des écoles et des hôpitaux. Paris, 1836-37.

142. France (La) médicale et pharmaceutique, par Félix Roubaud. Paris, 1854-56.

143. France (La) médicale, statistique générale des médecins, chirurgiens et pharmaciens de tous les départements. Paris, 1841.

144. Gaceta médica, por Juan Vicente. Paris, 1850-54. Suite du n° **291**.

145. Gazette d'Épidaure, par Barbeu-Dubourg. Paris, 1761.

146. Gazette de médecine, par Barbeu-Dubourg. Paris, 1761-63. Suite du n° **145**.

147. Gazette de santé, fondée par J.-J. Gardane. Paris, 1773-1829.

148. Gazette de santé, par Gabriel Grimaud de Caux. Paris, 1833-36.

149. Gazette de santé, par Parent-Aubert. Paris, 1847. Suite du n° **277**.

150. Gazette de santé, de chimie médicale, de pharmacie et d'économie domestique. Paris, 1841-43. Suite du n° **179**.

151. Gazette des hôpitaux civils et militaires. Sous-titre du n° **254**.

152. Gazette des malades. Paris, 1823-26. Collection réimprimée dans : Le Roy, *La médecine curative.... nouvelle édition*. Paris, 1827, in-4.

153. Gazette des médecins-praticiens, par Amédée Latour. Paris, 1839-40.

154. Gazette (La) des sciences, journal de santé. Paris, 1837. Suite du n° **225**.

155. Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie, par A. Dechambre. Paris, 1853-56.

156. Gazette hebdomadaire de santé. Lyon, 1823.

157. Gazette homœopathique de Bordeaux, par Ebers. Bordeaux, 1847-48.

158. Gazette homœopathique de Paris, par Roth. Paris, 1850.

159. Gazette (La) médicale de Dijon et de la Bourgogne, par Ripault. Dijon, 1844. Cité dans : *Annuaire de l'économie médicale*, par Munaret. Paris, 1845, in-18.

160. Gazette médicale de l'Algérie, par A.-A. Bertherand. Alger, 1856.

161. Gazette médicale de Lyon, fondée par Barrier. Lyon, 1849-56.

162. Gazette médicale de Montpellier, fondée par Vailhé et Chrestien. Montpellier, 1840-56.

163. Gazette médicale de Paris. Paris, 1830-56. Suite du n° **147**.

164. Gazette médicale de Strasbourg, par E. Eissen. Strasbourg, 1841-56.

165. Gazette médicale de Toulouse, par Guitard. Toulouse, 1851-55.

166. Gazette médicale de Vénus. Paris, 1833.

167. Gazette médico-chirurgicale, par Tavignot. Paris, 1846.

168. Gazette scientifique et spécialement médicale du département de Seine-et-Oise. Versailles, 1833.

169. Gazette spéciale agricole et vétérinaire. Paris, 1838.

170. Giornale delle scienze medico-chirurgiche. Paris. 1834-42.

171. Guêpes médicales. Paris, 1841.

172. Guide (Le) de la santé, journal d'hygiène et de médecine à l'usage des familles, par Astoul. Paris, 1845. Suite du n° **239**.

173. Hermès (L'), journal du magnétisme animal, par Mme veuve Touchard. Paris, 1826-29.

174. Hippiatre (L'). Lyon, 1837.

175. Hygie, par C.-J.-B. Comet. Paris, 1823-31. L'année 1826 a été publiée à Bruxelles.

176. Hygie (L') de la Corrèze. Brive, 1844.

177. Hygie (L') des départements du centre. Brive, 1844. Suite du n° **176**.

178. Hygie des manufacturiers et des industriels. Paris, 1827. Suite du n° **278**.

179. Hygie, gazette de santé. Paris, 1838-41. Suite du n° **111**.

180. Impartial (L'), journal de l'enseignement des sourds-muets. Paris, 1856.

181. Indicateur des adresses des médecins, chirurgiens, pharmaciens, sages-femmes, etc., hôpitaux, etc., par Maldan. Paris, 1822.

182. Indicateur (L') médical, par Aimé Grimaud. Paris, 1823-24.

183. Indicateur (L') médical, recueil destiné à porter à la connaissance du corps médical tout entier les nouvelles, les avis, les renseignements, les annonces, etc., que MM. les médecins ont intérêt à connaître. Paris, 1852.

184. Institut (L') médical, journal scientifique et littéraire, par Bazin. Paris, 1839.

185. Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques, par Chabert, Flandrin et Huzard. Paris, 1791-an IV (1795). Suite du n° **17**.

186. Journal analytique de médecine et de sciences accessoires. Paris, 1827-29.

187. Journal clinique des hôpitaux de Lyon, fondé par J. Gensoul et Alph. Dupasquier. Lyon, 1830-32.

188. Journal clinique.... sur les difformités dont le corps humain est susceptible, par C.-A. Maisonabe. Paris, 1825-29.

189. Journal complémentaire des sciences médicales. Paris, 1830-32. Suite du n° **190**.

190. Journal complémentaire du « Dictionnaire des sciences médicales ». Paris, 1818-29.

191. Journal d'accouchemens, par Pierre-Étienne Morlanne. Metz, an XII (1804)-an XIII (1805).

192. Journal d'annonces médico-pharmaceutiques. Paris, 1852.

193. Journal d'hygiène et de médecine populaires, par Thivet et Briois. Paris, 1844.

194. Journal de bibliographie médicale. Paris, 1806-19.

195. Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie. Paris, 1825-56. Tables de 1835-44.

196. Journal de chirurgie, par Desault. Paris, 1791-92.

197. Journal de chirurgie, par Malgaigne. Paris, 1843-46.

198. Journal de l'anti-tabac, par Clament Zunth. Paris, 1833.

199. Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles, par Bébian. Paris, 1826-27.

200. Journal de la doctrine hahnemanienne, par Molin. Paris, 1840.

201. Journal de la médecine homœopathique, par Léon Simon et Curie. Paris, 1833-35.

202. Journal de magnétisme animal, fondé par J.-J.-A. Ricard. Paris, 1839-42.

203. Journal de médecine, fondé par Beau. Paris, 1843-46.

204. Journal de médecine, chirurgie, pharmacie. [Journal de Vandermonde]. Paris, 1757-an II (1794). Tables jusqu'en 1785. Suite du n° **308**.

205. Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, fondé par Corvisart, Leroux et Boyer. Paris, an IX (1801)-1817.

206. Journal de médecine critique et de bibliographie médicale, par Pougens. Montpellier, 1843.

207. Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires, par Biron et Fournier. Paris, 1815-16.

208. Journal de médecine de Montpellier, par J.-M. Audibert-Caille. Montpellier, 1823.

209. Journal de médecine.... de Toulouse. Toulouse, 1837-56.

210. Journal de médecine du département de la Meurthe. Nancy, 1825-26.

211. Journal de médecine et de chirurgie pratiques, fondé par Lucas-Championnière. Paris, 1830-56. Tables.

212. Journal de médecine militaire, par Dehorne. Paris, 1782-89.

213. Journal de médecine, ou observations des plus fameux médecins, chirurgiens et anatomistes de l'Europe. Paris, 1683, 1686.

214. Journal de médecine pratique. Paris, 1806-19.

215. Journal de médecine préservative, par F. Pinglin. Paris, an XI (1803).

216. Journal de médecine théologique et des phénomènes surnaturels. Paris, 1847.

217. Journal de médecine, traduit de l'anglais, de Samuel-Foart Simmons, par G. Masuyer. Dijon, 1781, 1785-87.



PORTRAIT D'UNE COMTESSE DE BRIENNE
(Commencement du XVIe siècle).

218. Journal de médecine vétérinaire, par Bracy-Clark. Paris, 1830-35.

219. Journal de médecine vétérinaire et comparée. Titre du n° **205** de 1826-27.

220. Journal de médecine vétérinaire pratique, spécialement consacré à l'étude des maladies du bœuf et du mouton, par Caussé. Toulouse, 1836.

221. Journal de médecine vétérinaire publié à l'école de Lyon, par J. Rainard. Lyon, 1845-56.

222. Journal de pharmacie. Paris, 1815-56. Suite du n° **88**. Tables.

223. Journal de pharmacie du midi, par Gay. Montpellier [1834?]-44.

224. Journal de physiologie expérimentale, par F. Magendie. Paris, 1821-31.

225. Journal de santé, à l'usage de tout le monde. Paris, 1834-37. Suite du n° **242**.

226. Journal de santé et d'histoire naturelle, par Villers et Capelle. Bordeaux, an V (1797)-an VI (1798).

227. Journal de santé, spécialement hygiénique, par P.-L. Labbée. Reims, 1832. Cité dans : *Index-Catalogue.*

228. Journal de vaccine et de maladies des enfants, par L.-M. James. Paris, 1830-46.

229. Journal des bains de Fonsanche, par J.-B.-E. Demorcy-Delletre. Montpellier, 1818-19.

230. Journal des commissions sanitaires établies dans le département de la Seine, publié sous les auspices de M. le préfet de police. Paris, 1831-32.

231. Journal des connaissances médicales pratiques, fondé par A. Tavernier et J.-P. Beaude. Paris, 1833-56. Tables de 1833-43.

232. Journal des connaissances médico-chirurgicales, fondé par Armand Trousseau, Jacques Lebaudy, Henri Gouraud. Paris, 1833-56. Tables de 1833-43.

233. Journal des découvertes et des travaux pratiques importants en médecine, chirurgie, pharmacie, par F.-E. Plisson. Paris, 1843.

234. Journal des magnétiseurs et des phrénologistes spiritualistes. Versailles, 1850.

235. Journal des nouvelles découvertes, concernant les sciences et les arts qui font partie de la médecine, par Nicolas de Blégny. Paris, 1681. Suite du n° **351**.

236. Journal des pharmaciens, par F. Lutrand. Montpellier, 1844.

237. Journal des progrès des sciences et institutions médicales en Europe, en Amérique, etc. Paris, 1827-30.

238. Journal des progrès des sciences zooïatriques et de médecine comparée. Paris, 1836. Suite du n° **218**.

239. Journal des sciences médicales de la Haute-Garonne. Toulouse, 1826-28.

240. Journal des sciences médicales de Montpellier, par Rousset et Trinquier. Montpellier, 1834.

241. Journal des vétérinaires du Midi. Toulouse, 1838-56.

242. Journal du galvanisme, de vaccine, etc., par J. Nauche. Paris, ans XI-XII (1803).

243. Journal du magnétisme, par Dupotet. Paris, 1845-56.

244. Journal du médecin-praticien. Paris, 1833-34.

245. Journal général des hôpitaux civils et militaires. Paris, 1828-29.

246. Journal hebdomadaire de médecine. Paris, 1828-30.

247. Journal hebdomadaire des progrès des sciences médicales. Paris, 1834-36. Suite du n° **253**.

248. Journal La clinique de Montpellier, par Hubert-Rodrigues. Montpellier, 1845-47. Suite du n° **105**.

249. Journal médical de la Gironde. Bordeaux, 1824-26.

250. Journal médico-chirurgical du département du Var, par J.-M. Audibert-Caille. Brignoles, 1824.

251. Journal pratique de médecine vétérinaire, par Dupuy. Paris, 1826-31.

252. Journal universel des sciences médicales, par Regnault. Paris, 1816-30.

253. Journal universel et hebdomadaire de médecine et de chirurgie pratiques. Paris, 1830-33. Suite du n° **246**.

254. Lancette (La) française, gazette des hôpitaux civils et militaires. Paris, 1828-56.

255. Liste de messieurs les chirurgiens-jurez de [la ville de] Paris. Paris, 1730, 1733, 1742.

256. Liste de messieurs les docteurs-regens de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, avec leurs demeures. Paris, 1720, 1726, 1734-35, 1738, 1746, 1750, 1754, 1756, 1760, 1762, 1764, 1766, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1778, 1780, 1782, 1790. Dans les années 1726, 1735, 1746, 1750, 1756, les demeures ne sont pas indiquées.

257. Liste générale des médecins, chirurgiens.... officiers de santé et sages-femmes [ayant le droit d'exercer dans le] département de la Seine. Paris, 1807, 1809. [Préfecture du département.]

258. Lucine française, ou recueil périodique d'observations.... relatives à la science des accouchemens et aux maladies des femmes et des enfans. Paris, an XI (1802)-an XIII (1804).

259. Manuel annuaire de la santé ou médecine et pharmacie domestiques, par F.-V. Raspail. Paris, 1845-56.

260. Maternité (La), bulletin mensuel de l'expérience obstétricale, par J.-M. Cappé. Paris, 1840.

261. Médecin (Le) de la maison, journal d'hygiène, de médecine et de pharmacie usuelles, par Reinvillier. Paris, 1850-56.

262. Médecin (Le) du peuple, journal de santé et d'économie domestique, par Chaponnier. Paris, 1827-28.

263. Médecine (La) domestique, journal de médecine à l'usage des gens du monde, par G. Richelot. Paris, 1845.

264. Médecine (La) éclairée par les sciences physiques, par Fourcroy. Paris, 1791-92.

265. Mémorial des hôpitaux du Midi et de la clinique de Montpellier, par Delpech. Paris, 1829-31. Suite du n° **130**.

266. Mercure savant, par Nicolas de Blégny, sous le nom de Gauthier, médecin de Niort. Amsterdam, 1684. Suite du n° **235**.

267. Messager (Le) médical, journal officiel des inventions et produits médico-pharmaceutiques. Paris, 1849.

268. Moniteur (Le) des hôpitaux, par H. de Castelnau. Paris, 1852-56.

269. Monthly (The) journal of medico-chirurgical knowledge. Paris, 1833. Traduction du n° **232**.

270. Nouveau journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc. Paris, 1818-22. Suite du n° **205**.

271. Nouveautés journalières, concernant les sciences et les arts qui font partie de la médecine, par Nicolas de Blégny. Paris, 1680-81. Réimpression des nos **351**, **235**.

272. Nouvel agenda-formulaire des médecins-praticiens, par Antonin Bossu. Paris, 1851.

273. Nouvelle bibliothèque germanique de médecine et de chirurgie, par F. Gallot. Paris, 1808-09.

274. Nouvelle bibliothèque germanique, médico-chirurgicale, par Brewer et Huet. Paris, 1821. Reprise au n° **79**.

275. Nouvelle bibliothèque médicale. Paris, 1823-29. Suite du n° **81**.

276. Nouvelle bibliothèque médicale, IIe série [du n° **288**], ou recueil de médecine vétérinaire. Paris, 1824.

277. Nouvelle gazette de santé, par Parent-Aubert. Paris, 1846-47.

278. Nouvelle Hygie. Paris, 1826-27.

279. Nouvelles (Les) découvertes sur toutes les parties de la médecine, par Nicolas de Blégny. Paris, 1679.

280. Nouvelles instructives, bibliographiques, historiques et critiques de médecine, par Retz. Paris, 1785-87.

281. Nouvelles ou annales de l'art de guérir, par Retz. Paris, 1789-91. Suite du n° **280**.

282. Nouvelliste (Le) médical, gazette de tous les journaux de médecine et de sciences accessoires. Paris, 1833-34.

283. Novateur (Le), journal médical, par D. Blagny. Dijon, 1836.

284. Observateur (L') de l'Indre, recueil médical et philosophique. Châteauroux, 1832-33.

285. Observateur (L') homœopathe de la Loire-Inférieure. Nantes, 1844.

286. Observateur (L') provençal des sciences médicales, dédié à Hippocrate, par P.-M. Roux. Marseille, 1821-25.

287. Observation (L'), journal mensuel de médecine et de chirurgie pratiques, de pharmacie, de chimie, etc., par Michéa. Paris, 1849-51.

288. Ordo dominorum chirurgorum parisiensium. Voy. n° **255**.

289. Panthérapie, étoile de la mer, journal scientifique et religieux, à la plus grande gloire de la Sainte-Trinité. Toulouse, 1852.

290. Parisian homœopathic bulletin. Paris, 1839.

291. Periodico de ciencias médicas. Clinica médico-quirurgica de los hospitales de Paris, por Juan Vicente y Hedo. Paris, 1848.

292. Petit moniteur de la pharmacie. Paris, 1856. Suite du n° **293**.

293. Petites affiches pharmaceutiques et médicales. Paris, 1851-53.

294. Phrénologie (La), par Ch. Place, A. Berigny, J. Flourens. Paris, 1837-39.

295. Phrénologie (La), revue spiritualiste. Paris, 1856.

296. Presse (La) médicale, ancien journal hebdomadaire, par Amédée Latour. Paris, 1837. Suite du n° **247**.

297. Presse (La) médicale, journal des journaux de médecine, par Alex. Mayer. Paris, 1853-56.

298. Progrès (Le) de la médecine, par Brunet. Paris, 1695, 1697-98, 1700, 1709.

299. Progrès (Le), revue médicale et scientifique, par Antonin Bossu et Ernest de Bélenet. Paris, 1851.

300. Propagande (La), journal de médecine usuelle. Paris, 1839-40.

301. Propagateur (Le) des sciences médicales, par A. Grimaud. Paris, 1824-26.

302. Propagateur (Le) du magnétisme animal. Paris, 1827-28.

303. Propagateur (Le) homœopathique, par Oriard. Paris, 1856.

304. Pyrénées (Les), journal des établissements thermaux et des bains de mer. Pau, 1856.

305. Recueil de médecine vétérinaire, fondé par Royer-Collard et Girard fils. Paris, 1825-56. Suite du n° **276**.

306. Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires. Paris, 1816-56. Suite du n° **207**.

307. Recueil de mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaires militaires. Paris, 1847-56.

308. Recueil périodique d'observations de médecine. Paris, 1754-57. Tables.

309. Répertoire annuel de clinique médico-chirurgicale, par Ch.-F.-J. Carron de Villards. Paris, 1833-37. Suite du n° **58**.

310. Répertoire de pharmacie, recueil pratique, fondé par A. Lartigue. Paris, 1844-56.

311. Répertoire du progrès médical, fondé par H. Quenot et A. Wahu. Paris, 1842-46.

312. Répertoire général d'anatomie et de physiologie pathologiques et de clinique chirurgicale. Paris, 1826-29.

313. Répertoire médical, ou nouveau journal analytique de médecine et de chirurgie pratiques. Paris, 1831-32.

314. Répertoire universel de clinique médico-chirurgicale, par P.-E. Cottereau. Paris, 1840. Suite du n° **309**.

315. Révélateur (Le), journal de magnétisme animal, par Ricard. Bordeaux, 1837-38.

316. Révélateur (Le), journal scientifique. (Feuille spéciale de magnétisme, de phrénologie et de sciences occultes). Paris, 1844.

317. Revue chirurgicale, par Velpeau et Marchal de Calvi. Paris, 1840.

318. Revue clinique française et étrangère. Paris, 1849-52.

319. Revue complémentaire des sciences appliquées à la médecine, par Raspail. Paris, 1854-55. Suite du n° **328**.

320. Revue critique et rétrospective de la matière médicale spécifique. Paris, 1840-41.

321. Revue d'anthropologie catholique. Paris, 1847.

322. Revue de la matière médicale spécifique, par Pétroz et Roth. Paris, 1841. Suite du n° **320**.

323. Revue de la médecine spécifique, par Chargé, Pétroz et Roth. Paris, 1842. Suite du n° **322**.

324. Revue de thérapeutique médico-chirurgicale. Sous-titre du n° **282** à partir de 1853.

325. Revue des eaux minérales de France et de l'étranger. Paris, 1842-43.

326. Revue des hôpitaux civils de Metz, par Defer. Metz, 1852-56.

327. Revue des spécialités et des innovations médicales et chirurgicales, par Vincent Duval. Paris, 1839-44, 1846, 1856.

328. Revue élémentaire de médecine et pharmacie domestiques, par F.-V. Raspail. Paris, 1847-49.

329. Revue étrangère médico-chirurgicale. Paris, 1856.

330. Revue magnétique, par Aubin Gauthier. Paris, 1844-46.

331. Revue médicale. Paris, 1820-56.

332. Revue médicale de Dijon, par Salgues et Brulet. Dijon, 1844-48.

333. Revue médicale homœopathique, par J.-J. Béchet. Avignon, 1853-56.

334. Revue médico-chirurgicale anglaise, par Bureaud Riofrey. Paris, 1836.

335. Revue médico-chirurgicale de Paris, par Malgaigne. Paris, 1847-56.

336. Revue pharmaceutique, par Dorvault. Paris, 1848-56.

337. Revue scientifique et administrative des médecins des armées de terre et de mer, par V. Rozier. Paris, 1850-56.

338. Revue thérapeutique du Midi, fondée par Fuster et Alquié. Montpellier, 1850-56.

339. Santé (La), journal d'hygiène et de médecine à l'usage des familles, par Astoul. Paris, 1845.

340. Santé (La), journal d'hygiène publique et privée à l'usage des gens du monde, par G. Richelot. Paris, 1845-47. Suite du n° **263**.

341. Santé (La), journal des familles. Paris, 1855.

342. Santé (La), journal populaire de médecine naturelle. Paris, 1833.

343. Santé (La) publique et privée, par Dancel. Paris, 1849.

344. Santé (La) universelle, fondée par Jules Massé. Paris, 1851-56.

345. Semaine médicale et d'économie domestique. Paris, 1817-18.

346. Somnambule (Le), journal de magnétisme, par A. Possin. Lyon, 1843-45.

347. Supplément du volume des journaux de médecine de l'année 1686, par Brunet. Paris, 1687. Réimpression du n° **212**.

348. Tableau des maistres en chirurgie de la ville de Paris. Paris, 1743-59. Suite du n° **255**.

349. Tableau du collège et Académie royale de chirurgie. Paris, 1760-79, 1781-83. Suite du n° **348**.

350. Tableau indicateur de MM. les médecins, chirurgiens, officiers de santé.... de Lyon et de ses faubourgs, par G., voyageur du « Journal de médecine de Lyon ». Lyon, 1842.

351. Temple (Le) d'Esculape, ou le dépositaire des nouvelles découvertes qui se font journellement dans toutes les parties de la médecine, par Nicolas de Blégny. Paris, 1680. Suite du n° **279**.

352. Tisiphone médicale, journal satirique en vers. Paris, 1846.

353. Transactions du magnétisme animal, par Alphonse Teste. Paris, 1841.

354. Union (L') médicale. Paris, 1847-56.

355. Unité (L'), journal de pathologie générale et spéciale, par Colas. Paris, 1856.

356. Univers (L') médical, journal de médecine éclectique, par de Falberg. Paris, 1855.

357. Vénus (La) médicale. Paris, 1833. Suite du n° **166**.

358. Zodiacus medico-gallicus, 1680-81. Genève, 1682. Traduction du n° **279**.

B. — Publications périodiques des Sociétés de médecine

Agen.

(1). Société vétérinaire de Lot-et-Garonne. Fondée en 1821.
Mémoires [de la S.]. 1842 [3e sér.]-44, 1846-52.

Alger.

(2). Société de médecine d'Alger. Fondée en 1846.
Revue du progrès de l'Algérie. 1850. [Travaux de la Soc. 1846-50.]

Amiens.

(3). Société de médecine d'Amiens. Fondée en 1809.
Séance publique. 1844, 1846-50, 1852-53, 1856.

Angers.

(4). Société de médecine d'Angers. Fondée en 1824.
Bulletin de la S. 1841-44.

(5). Société vétérinaire des départements de l'Ouest. Fondée en 1842.
Mémoires de la S. 1844-47.

Bayeux.

(6). Société vétérinaire [des départements] du Calvados et de la Manche. Fondée en 1830.
Mémoires de la S. 1830-56.

Besançon.

(7). Société de médecine de Besançon. Fondée en 1844.
Bulletin de la S. 1845-46, 1850-51, 1853, 1856.
Revue médicale de Besançon et de la Franche-Comté, 1847-48.

Béziers.

(8). Société vétérinaire du département de l'Hérault. Fondée en 1838.
Mémoires de la S. 1838-42.

Bordeaux.

(9). Société de médecine de Bordeaux. Fondée en 1798. *Société royale* en 1814, puis *S. nationale*, *S. impériale*.
Notice des travaux de la S. 1815-28, 1833-34.
Journal de médecine pratique, ou recueil des travaux de la S. 1829-31, 1835-38.
Journal de la S. 1839-42.

Journal de médecine de Bordeaux, et recueil des travaux de la S. 1843-56.

Almanach de la S. 1819, 1821.

(10). SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE BORDEAUX. Fondée en 1834.

Mémoires. 1834-56.

Boulogne-sur-Mer.

(11). SOCIÉTÉ MÉDICALE DE BOULOGNE-SUR-MER. Fondée en 1836.

Précis des travaux de la S. 1836-39.

Bulletin des travaux de la S. 1853.

Caen.

(12). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE CAEN. Fondée en 1798 sous le nom de *Conseil de santé du département du Calvados* qu'elle porte jusqu'en 1803.

Rapport sur les productions du C. an XI (1803).

Séance publ. (puis extraord.). 1825, 1827-30, 1846, 1853.

Annales. 1856 [publ. en 1860].

(13). ASSOCIATION MÉDICALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAEN. Fondée en 1849.

Rapport sur les travaux de l'A. 1849-50 [Publ. en 1851].

Cambrai.

(14). SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE CAMBRAI.

Archives de la S. 1845-46.

Castelnaudary.

(15). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE ET D'ÉCONOMIE RURALE VÉTÉRINAIRE DE L'AUDE.

Bulletin de la S. 1846.

Châlons-sur-Marne.

(16). SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DE LA MARNE.

Compte rendu des travaux de la S. 1846-52.

Chambéry.

(17). SOCIÉTÉ MÉDICALE DE CHAMBÉRY. Fondée en 1848.

Compte rendu. 1848-56.

Chartres.

(18). ASSOCIATION MÉDICALE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARTRES. Fondée en 1849.

Extrait des comptes rendus et des travaux de l'A. 1849-52.

Clermont-en-Beauvaisis.

(19). ASSOCIATION MÉDICALE DE L'OISE. Fondée en 1848.

Bulletin de l'A. 1849.

Colmar.

(**20**). Société médicale du Haut-Rhin. Fondée en 1829.
Procès-verbaux des séances de la S. 1851-52.

(**21**). Cercle pharmaceutique du Haut-Rhin. Fondé en 1839.
Procès-verbaux. 1844-45, 1851-52.

Dijon.

(**22**). Société médicale de Dijon.
Précis analytique des travaux de la S. 1832-41.
Compte rendu des travaux. 1842-43.
Journal de médecine, chirurgie et pharmacie de la Côte-d'Or. 1846-47.

Dole.

(**23**). Association médico-chirurgicale du Jura. Prend en 1826 le nom d'*A. m.-ch. franc-comtoise.*
Journal clinique de l'A. 1825-26.

Douai.

(**24**). Association vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Fondée en 1845.
Mémoires de l'A. 1845-47.
Procès-verbal de la séance. 1852.

Évreux.

(**25**). Société de médecine, chirurgie et pharmacie du département de l'Eure. Fondée sous le nom de *Société de médecine,* qu'elle porte jusqu'en 1817.
Bulletin des sciences médicales, par les membres du comité central de la S. 1806-23.
Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires, faisant suite au B. 1824-29.
Annuaire de la S. 1811-23.

Gannat.

(**26**). Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat. Fondée en 1845.
Rapport général sur les [*ou* des] travaux de la S. 1846-56.

La Rochelle.

(**27**). Société médicale de La Rochelle. Fondée en 1840.
Bulletin de la S. 1840.

Le Mans.

(**28**). Société de médecine du département de la Sarthe. Fondée en 1827.

Bulletin de la S. 1851-52.

(**29**). Association médicale de la Sarthe. Fondée en 1844.

Séance générale, 1844-56.

Libourne.

(**30**). Société de médecine vétérinaire de Libourne. Fondée en 1840.

Annales de la S. 1842-46.

(**31**). Société médicale de l'arrondissement de Libourne. Fondée en 1853.

Compte rendu des travaux de la S. 1854 [Publié en 1855].

Lille.

(**32**). Cercle médical de Lille. Fondé en 1842; prend ensuite le nom de *Société centrale de médecine du département du Nord.*

Bulletin médical du nord de la France. 1845-53.

Limoges.

(**33**). Société médicale de la Haute-Vienne.

Compte rendu des travaux de la S. 1841-42.

(**34**). Société de médecine et de pharmacie de la Haute-Vienne. Fondée en 1850.

Bulletin de la S. 1852-55.

Lyon.

(**35**). Société de médecine de Lyon. Fondée en 1789, sous le nom de *Société de santé.* A aussi porté le nom de *Société nationale de médecine.*

Recueil des actes de la S. An VI (1798)-an IX (1801).

Procès-verbaux et comptes rendus des travaux de la S. [Séance publ.]. 1808-38.

Journal de médecine de Lyon. 1841-48.

Annales de la S. 1849-56 [Publ. à partir de 1851].

(**36**). Société du dispensaire de Lyon. Fondée en 1818.

Rapports et comptes rendus sur les travaux de la S. 1822-24.

(**37**). Société médicale d'émulation de Lyon. Fondée en 1841.

Mémoires de la S. 1842-45.

(**38**). Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'est. Fondée en 1850.

Procès-verbal (*puis* compte rendu). 1851-56.

Marseille.

(**39**). Société de médecine de Marseille. Fondée en 1800. *Société royale* de 1818-48, puis *Société nationale*, *Société impériale.*

Séance publique [et exposé des travaux, *puis* procès-verbal]. 1806 [extr. de la séance publ.]. 1810-13, 1815-25, 1838-39, 1844-53.

Recueil de la S. 1826-30.

Bulletin [semestriel] de la S. 1840-43.

Bulletin des travaux de la S. 1854-56. [Publ. en 1857.]

(**40**). SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MÉDECINE DE MARSEILLE. Fondée en 1813.

Rapport sur les travaux de la S. 1813-25.

(**41**). COMITÉ MÉDICAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE. Fondé en 1843.

Actes. 1851-56.

Metz.

(**42**). SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. Fondée en 1819.

Séance générale. 1821-22, 1824, 1834, 1841.

Compte rendu des travaux de la S. 1827, 1848-51.

Sommaire des travaux de la S. 1830-34.

Exposé des travaux de la S. 1831-56.

(**43**). SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE LA MOSELLE. Fondée en 1844.

Séance générale. 1844-45.

Bulletins de la S. 1846-48.

Montpellier.

(**44**). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PRATIQUE DE MONTPELLIER. Fondée en 1802.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie, ou annales de la S. An XI (1803).

Annales cliniques (ou recueil périodique de mémoires et observations). An XI (1803)-1820.

Nouvelles annales cliniques de la S. 1822.

Actes de la S. 1804-06. [Publ. en 1807.]

Histoire et mémoires de la S. 1816.

Journal de la S. 1840-48.

(**45**). CERCLE MÉDICAL DE MONTPELLIER.

Bulletin du C. 1836-38.

(**46**). ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER. Section de médecine. Réorganisée en 1840.

Mémoires. 1846-56.

(**47**). SOCIÉTÉ PHARMACEUTIQUE D'ÉMULATION DE MONTPELLIER.

Journal de la S. 1846.

Morlaix.

(**48**). SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE [et des Côtes-du-Nord]. Fondée en 1839.

Annales de la S. 1839-51.



Moulins.

(**49**). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE MOULINS. Fondée en 1844.

Séance extraordinaire. Rapport général sur les travaux de la S. 1845-46.

Nancy.

(**50**). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE NANCY. Fondée en 1842. Jusqu'en 1843, *Société des conférences médicales.*

Compte rendu des travaux de la S. 1842-56.

Nantes.

(**51**). SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Section de médecine, constituée en 1825. La Société a porté aussi le nom de *Société royale académique.*

Journal de la section de médecine de la S. 1825-1856.

(**52**). SOCIÉTÉ DES PHARMACIENS DE NANTES.

L'Abeïlle pharmaceutique, journal de la S. 1853.

Niort.

(**53**). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE NIORT. Fondée en 1828.

Recueil des travaux de la S. 1837-45.

Orléans.

(**54**). SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, MÉDICALES ET D'AGRICULTURE D'ORLÉANS. Fondée en 1809; disparut en 1813.

Bulletin des sciences physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans. 1810-13.

(**55**). ASSOCIATION MÉDICALE DU LOIRET. Fondée en 1853.

Compte rendu général des travaux de l'A. 1853-54.

Paris.

(**56**). ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE. Fondée en 1732. *Académie de chirurgie* en 1792-93. Supprimée en 1793.

Mémoires de l'A. 1743-74.

Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'A. 1732-83.

Voy. aussi n° **849**.

(**57**). SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE. Fondée en 1776. *Société de médecine* en 1792, *Société nationale de médecine* en 1793. Supprimée en 1793.

Histoire de la S., avec les mémoires. 1776-89.

Tableau des membres qui composent la S. 1778.

(**58**). SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS. Fondée en 1791. Porte le nom de *Société libre des pharmaciens de Paris* jusqu'en 1803; a aussi été désignée sous le nom de *Société libre de pharmacie de Paris.*

Journal de la Société des pharmaciens de Paris. An V (1797)-

an VIII (1799). A partir du 15 prairial an VII, porte le titre de *Journal de pharmacie*.

Séance publique. 1806, 1813, 1830, 1832, 1836, 1855.

(**59**). Société de médecine de Paris. Fondée en 1796, sous le nom de *Société de santé*; à partir du mois de décembre de cette année, porte le nom de *Société de médecine*.

Recueil périodique de la S. An V (1796)-an X (1802). Tables.

Recueil périodique de littérature médicale étrangère, ou supplément au recueil périodique de la S. An VI (1797)-an VII (1798). [Les couvertures des 2 tomes portent la date de l'an VII.] Tables.

Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie, ou recueil périodique de la S. An X (1802)-30. Tables.

Mémoires [et prix] de la S. 1817.

Transactions médicales, journal de médecine pratique et de littérature médicale, dans lequel sont publiés les actes de la S. 1830-33.

Annuaire [à l'usage] de la S. 1808, 1817, 1820, 1824, 1828.

Voy. aussi n° **331**.

(**60**). Société médicale d'émulation de Paris. Fondée en 1796.

Mémoires de la S. An V (1797)-1826.

Bulletin des sciences médicales. 1807-11.

Bulletins de la S. 1822-25.

Recueil des travaux de la S. 1850.

Voy. aussi n° **205**.

(**61**). Société établie dans le sein de la Faculté de médecine de Paris. Fondée en 1800.

Bulletins de la Faculté de médecine de Paris. An XIII (1804)-1821. [Publ. à partir de 1812.]

Mémoires de la Faculté de médecine de Paris. 1812.

(**62**). Société anatomique de Paris. Fondée en 1803.

Bulletins de la S. 1826-56. Tables jusqu'en 1855.

(**63**). Société médico-pratique de Paris. Fondée en 1805.

Bulletin des travaux de la S. 1830-36, 1840-42, 1844-56.

(**64**). Société de médecine pratique de Paris. Fondée en 1808.

Compte rendu des travaux de la S. 1827-30, 1832-33.

Recueil des procès-verbaux des séances de la S. 1853-56.

Voy. aussi n° **314**.

(**65**). Cercle médical de Paris. Fondé en 1805, sous le nom d'*Académie de médecine de Paris*.

Annales de littérature médicale étrangère. T. 14-15. 1812. Publiées à Gand ; fondées en 1804.

Annales du C. 1820-23.

Bulletin des travaux du C. 1826-28.

Calendarium medicum ad usum saluberrimae parisiensis academiae. 1809.

Annuarium medicum ad usum saluberrimae parisiensis academiae. 1816-17.

Extrait de la séance publique. — Tableau des membres du C. 1820.

[Seconde annonce du prix proposé par le C.] — Tableau des membres du C. 1821.

(66). ATHÉNÉE DE MÉDECINE. Fondée en 1812.

Séance générale. 1826, 1828.

Voy. aussi n° 275.

(67). SOCIÉTÉ DU MAGNÉTISME ANIMAL.

Bibliothèque du magnétisme animal, par MM. les membres de la S. 1817-19.

Journal de la S. 1818.

(68). ACADÉMIE DE MÉDECINE. Fondée en 1820. *Académie royale* jusqu'en 1848, *Académie nationale* jusqu'en 1852, puis *Académie impériale.*

Bulletin de l'A. 1836-56.

Mémoires de l'A. 1828-56.

Annuaire de l'A. 1824, 1830 (sous le titre : *Ordonnances royales relatives à l'A.*), 1835, 1839, 1843, 1846, 1848.

Almanach de l'A. 1851.

Règlement et personnel. 1854.

(69). SOCIÉTÉ PHRÉNOLOGIQUE DE PARIS.

Journal de la S. 1832-35.

Séance annuelle. 1841-42.

(70). SOCIÉTÉ [MÉDICALE] D'ACCOUCHEMENTS SOUS LE PATRONAGE DE LA REINE. Fondée en 1836.

Compte rendu des travaux. 1839-41.

(71). ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DES MÉDECINS DE PARIS. Prend, en 1839, le nom d'*A. des médecins de Paris;* en 1851, celui d'*A. des médecins du département de la Seine.*

Assemblée générale annuelle. 1836-56.

Bulletin. 1848.

Liste des membres. 1850.

(72). SOCIÉTÉ MÉDICALE D'OBSERVATION DE PARIS.

Mémoires de la S. 1837-56.

(73). SOCIÉTÉ D'ÉMULATION POUR LES SCIENCES PHARMACEUTIQUES. Fondée en 1838.

[Séances]. 1846-48.

(74). SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE DE PARIS. Fondée en 1843.

Bulletin de la S. 1848-56.

Mémoires de la S. 1847-56.

(75). SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. Fondée en 1844 sous le nom de *Société vétérinaire du département de la Seine*. *Société centrale* en 1845, puis *Société nationale et centrale*, *Société impériale et centrale*.
Bulletin de la S. 1844-56.
Mémoires de la S. 1846-56. [Publiés de 1852-61.]
Annuaire de la S. 1849, 1853.

(76). SOCIÉTÉ MÉDICALE ALLEMANDE A PARIS. Fondée en 1844.
Recueil des travaux de la S. 1855-56.

(77). SOCIÉTÉ DE MÉDECINE HOMŒOPATHIQUE DE PARIS.
Bulletin de la S. 1845-50.

(78). SOCIÉTÉ HAHNEMANNIENNE DE PARIS. Fondée en 1845.
Journal de la médecine homœopathique, publié par la S. 1845-49.

(79). SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE. Fondée en 1848.
Comptes rendus des séances et mémoires de la S. 1849-56.

(80). SOCIÉTÉ DES MAGNÉTISEURS SPIRITUALISTES DE PARIS.
Le magnétiseur spiritualiste, journal rédigé par les membres de la S. 1849-51.

(81). SOCIÉTÉ MÉDICALE DES HÔPITAUX DE PARIS. Fondée en 1849.
Actes de la S. 1850-56.
Bulletin de la S. 1850-56.

(82). SOCIÉTÉ GALLICANE DE MÉDECINE HOMŒOPATHIQUE. Fondée en 1850.
Journal de la S. 1850-54.

(83). SOCIÉTÉ DU MESMÉRISME DE PARIS.
Liste des membres. 1852.

(84). SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE PARIS.
Comptes rendus. 1853-54. [Publ. en 1855.]

(85). SOCIÉTÉ PHILANTHROPICO-MAGNÉTIQUE DE PARIS.
L'Union magnétique, journal de la S. 1854-56.

(86). SOCIÉTÉ D'HYDROLOGIE MÉDICALE DE PARIS.
Annales de la S. 1854-56. Tables.

(87). SOCIÉTÉ DES MÉDECINS DES BUREAUX DE BIENFAISANCE. Fondée en 1852.
Compte rendu des travaux de la S. 1855. [Publ. en 1856.]

(88). SOCIÉTÉ MÉDICALE DU 1er ARRONDISSEMENT.
Compte rendu des travaux de la S. et liste des sociétaires. 1848-56.

(89). SOCIÉTÉ MÉDICALE DU 2e ARRONDISSEMENT.
Liste des médecins qui font partie de la S. 1853.

(90). SOCIÉTÉ MÉDICALE DU 3e ARRONDISSEMENT. Fondée en 1845.
Compte rendu des travaux de la S. 1846-48.

(91). SOCIÉTÉ MÉDICALE DU 7e ARRONDISSEMENT.
Compte rendu des travaux de la S. Liste des sociétaires. 1849-51, 1853.

(**92**). Société médicale du 11e arrondissement.
Extrait des comptes rendus des travaux de la S. 1852-54.

(**93**). Société médicale du 12e arrondissement.
Compte rendu des travaux. 1842-43.

Poitiers.

(**94**). Société de médecine de Poitiers. Fondée en 1834.
Bulletin de la S. 1835-56.

Rochefort.

(**95**). Société médicale de La Seudre. Fondée en 1837.
Recueil des travaux de la S. 1845-47.

Rouen.

(**96**). Société libre des pharmaciens de Rouen. Fondée en 1802.
Bulletin des travaux de la S. 1851-52.

(**97**). Société de médecine de Rouen. Fondée en 1821.
Bulletin des travaux. 1821-56. Publié à partir de 1825 à intervalles irréguliers.

(**98**). Société vétérinaire du département de la Loire-Inférieure.
Mémoires de la S. 1852-56.

Saint-Étienne.

(**99**). Société de médecine de Saint-Étienne et de la Loire. Fondée en 1856.
Annales de la S. 1856. [Publ. en 1857.]

Saint-Sever.

(**100**). Association médicale de l'arrondissement de Saint-Sever. Fondée en 1847.
Première réunion. 1847.

(**101**). Société médicale du département des Landes. Fondée en 1849.
Annales de la S. 1849-51.

Strasbourg.

(**102**). Société harmonique des amis réunis de Strasbourg. Fondée en 1785.
Exposé des différentes cures opérées. 1785-86. Publ. en 1787.
Annales de la S. 1787-89.

(**103**). Société de médecine de Strasbourg. Fondée en 1842.
Mémoires de la S. 1843-56. Publ. de 1843-64.

(**104**). Société de pharmacie de Strasbourg (ou du *Bas-Rhin*), voy. n° (**21**).

Toulouse.

(**105**). Société de médecine de Toulouse. Fondée en 1804 ; a porté depuis les noms de *S. royale*, *S. impériale*.

Séance extraordinaire (puis séance publique, compte rendu des travaux de la S.). 1805, 1815-18, 1820-25, 1829-56.

Journal de la S. 1826-28.

(**106**). Association des médecins de Toulouse. Fondée en 1846.

Assemblée générale annuelle. Compte rendu, 1846-52, 1854.

(**107**). Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens du département de la Haute-Garonne.

Procès-verbal de la séance générale. 1851-52, 1854.

Tours.

(**108**). Société médicale de Tours (ou *Société médicale du département d'Indre-et-Loire*). Fondée en 1801.

Précis de la constitution médicale observée dans le département d'Indre-et-Loire. An X (1802)-1832.

Recueil des travaux de la S. 1833-56.

(**109**). Société pharmaceutique d'Indre-et-Loire (ou Société de pharmacie). Fondée en 1850.

Bulletin des séances de la S. 1850-51.

Versailles.

(**110**). Société des sciences naturelles [et médicales] de Seine-et-Oise. Fondée en 1831.

Mémoires et rapports de la section de médecine. 1856.

Vesoul.

(**111**). Comité vétérinaire de la Haute-Saone. Fondé en 1840.

Mémoires du C. 1841.

Vienne.

(**112**). Société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est. Voy. n° (**38**).

II. — CHRONOLOGIE

1808. 81. — 147. — 194. — 205. — 214. — 273. — (25). — (35). — (44). — (59). — (60). — (61). — (108).
1809. 55. — 81. — 88. — 147. — 194. — 205. — 214. — 257. — 273. — (25). — (35). — (44). — (59). — (60). — (61). — (65). — (108).
1810. 55. — 81. — 88. — 147. — 194. — 205. — 214. — (25). — (35). — (39). — (44). — (54). — (59). — (60). — (61). — (108).
1811. 12. — 81. — 88. — 131. — 147. — 194. — 205. — 214. — (25). — (35). — (39). — (44). — (54). — (59). — (60). — (61). — (108).
1812. 81. — 88. — 147. — 194. — 205. — 214. — (25). — (35). — (39). — (44). — (54). — (59). — (60). — (61). — (65). — (108).
1813. 81. — 88. — 147. — 194. — 205. — 214. — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (54). — (58). — (59). — (60). — (61). — (108).
1814. 37. — 78. — 81. — 88. — 147. — 194. — 205. — 214. — (25). — (35). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (108).
1815. 37. — 81. — 147. — 194. — 205. — 207. — 214. — 222. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (105). — (108).
1816. 37. — 81. — 129. — 147. — 194. — 205. — 207. — 214. — 222. — 252. — 306. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (65). — (105). — (108).
1817. 81. — 147. — 194. — 205. — 214. — 222. — 252. — 306. — 345. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (65). — (67). — (105). — (108).
1818. 81. — 124. — 147. — 190. — 194. — 214. — 222. — 229. — 252. — 270. — 306. — 345. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (67). — (105). — (108).
1819. 59. — 81. — 83. — 124. — 147. — 190. — 194. — 214. — 222. — 229. — 252. — 270. — 306. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (67). — (108).
1820. 68. — 81. — 83. — 147. — 190. — 222. — 252. — 270. — 306. — 331. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (44). — (59). — (60). — (61). — (65). — (105). — (108).
1821. 68. — 81. — 147. — 190. — 222. — 224. — 252. — 270. — 274. — 286. — 306. — 331. — (9). — (25). — (35). — (39). — (40). — (42). — (59). — (60). — (61). — (65). — (97). — (105). — (108).
1822. 31. — 68. — 81. — 147. — 181. — 190. — 222. — 224. — 252. — 270. — 286. — 306. — 331. — (9). — (25). — (35). — (36). — (39). — (40). — (42). — (44). — (59). — (60). — (65). — (97). — (105). — (108).
1823. 31. — 68. — 70. — 74. — 147. — 152. — 156. — 175. — 182. — 190. — 208. — 222. — 224. — 252. — 275. — 286. — 306. — 331. — (9). — (25). — (35). — (36). — (39). — (40). — (59). — (60). — (65). — (97). — (105). — (108).
1824. 15. — 31. — 70. — 74. — 90. — 147. — 152. — 175. — 182. — 190. — 222. — 224. — 249. — 250. — 252. — 275. — 276. — 286. —

— (35). — (42). — (51). — (58). — (59). — (62). — (63). — (64). — (68). — (69). — (97). — (105). — (108).

1833. 4. — 13. — 24. — 25. — 31. — 70. — 92. — 93. — 148. — 163. — 166. — 168. — 195. — 198. — 201. — 211. — 218. — 222. — 228. — 231. — 232. — 244. — 253. — 254. — 269. — 282. — 284. — 305. — 306. — 309. — 331. — 342. — 357. — (6). — (9). — (22). — (35). — (42). — (51). — (59). — (62). — (63). — (64). — (68). — (69). — (97). — (105). — (108).

1834. 4. — 10. — 25. — 31. — 65. — 70. — 92. — 93. — 102. — 117. — 148. — 163. — 170. — 195. — 201. — 211. — 218. — 222. — 223. — 225. — 228. — 231. — 232. — 240. — 244. — 247. — 254. — 282. — 305. — 306. — 309. — 331. — (6). — (9). — (10). — (22). — (35). — (42). — (51). — (62). — (63). — (68). — (69). — (97). — (105). — (108).

1835. 4. — 25. — 65. — 70. — 71. — 86. — 92. — 93. — 133. — 148. — 163. — 170. — 195. — 201. — 211. — 218. — 222. — 223. — 225. — 228. — 231. — 232. — 247. — 254. — 305. — 306. — 309. — 331. — (6). — (9). — (10). — (22). — (35). — (42). — (51). — (62). — (63). — (68). — (69). — (94). — (97). — (105). — (108).

1836. 4. — 13. — 25. — 65. — 70. — 71. — 86. — 92. — 93. — 127. — 141. — 148. — 163. — 170. — 195. — 211. — 220. — 222. — 223. — 225. — 228. — 231. — 232. — 238. — 247. — 254. — 283. — 305. — 306. — 309. — 331. — 334. — (6). — (9). — (10). — (11). — (22). — (35). — (42). — (45). — (51). — (58). — (62). — (63). — (68). — (71). — (94). — (97). — (105). — (108).

1837. 4. — 25. — 38. — 65. — 70. — 71. — 86. — 92. — 94. — 138. — 141. — 154. — 163. — 170. — 174. — 195. — 209. — 211. — 222. — 223. — 225. — 228. — 231. — 232. — 254. — 294. — 296. — 305. — 306. — 309. — 315. — 331. — (6). — (9). — (10). — (11). — (22). — (35). — (42). — (45). — (51). — (53). — (62). — (68). — (71). — (72). — (94). — (97). — (105). — (108).

1838. 4. — 21. — 25. — 38. — 65. — 70. — 92. — 94. — 138. — 163. — 169. — 170. — 179. — 195. — 209. — 211. — 222. — 223. — 228. — 231. — 232. — 241. — 254. — 294. — 305. — 306. — 315. — 331. — (6). — (8). — (9). — (10). — (11). — (22). — (35). — (39). — (42). — (45). — (51). — (53). — (62). — (68). — (71). — (72). — (94). — (97). — (105). — (108).

1839. 4. — 13. — 21. — 25. — 38. — 70. — 85. — 91. — 92. — 94. — 134. — 138. — 153. — 163. — 170. — 179. — 184. — 195. — 202. — 209. — 211. — 222. — 223. — 228. — 231. — 232. — 241. — 254. — 290. — 294. — 300. — 305. — 306. — 327. — 331. — (6). — (8). — (9). — (10). — (11). — (22). — (39). — (42). — (48). — (51). — (53). — (62). — (68). — (70). — (71). — (72). — (94). — (97). — (105). — (108).

92. — 93. — 106. — 109. — 128. — 162. — 163. — 164. — 172. — 195. — 197. — 203. — 209. — 211. — 221. — 222. — 228. — 231. — 232. — 241. — 243. — 248. — 254. — 259. — 263. — 305. — 306. — 310. — 311. — 330. — 331. — 332. — 339. — 340. — 346. — (5). — (6). — (7). — (9). — (10). — (14). — (21). — (24). — (29). — (30). — (32). — (35). — (37). — (39). — (42). — (43). — (44). — (48). — (49). — (50). — (51). — (53). — (62). — (63). — (68). — (71). — (72). — (75). — (77). — (78). — (94). — (95). — (97). — (103). — (105). — (108).

1846. 2. — 3. — 25. — 28. — 33. — 39. — 41. — 44. — 45. — 48. — 62. — 69. — 70. — 75. — 84. — 89. — 92. — 93. — 106. — 109. — 128. — 162. — 163. — 164. — 167. — 195. — 197. — 203. — 209. — 211. — 221. — 222. — 228. — 231. — 232. — 241. — 243. — 248. — 254. — 259. — 277. — 305. — 306. — 310. — 311. — 327. — 330. — 331. — 332. — 340. — 352. — (1). — (2). — (3). — (5). — (6). — (7). — (9). — (10). — (12). — (14). — (15). — (16). — (22). — (24). — (26). — (29). — (30). — (32). — (35). — (39). — (42). — (43). — (44). — (46). — (47). — (48). — (49). — (50). — (51). — (62). — (63). — (68). — (71). — (72). — (73). — (75). — (77). — (78). — (90). — (94). — (95). — (97). — (103). — (105). — (106). — (108).

1847. 2. — 3. — 13. — 25. — 28. — 33. — 39. — 41. — 44. — 45. — 70. — 92. — 93. — 109. — 149. — 157. — 162. — 163. — 164. — 195. — 209. — 211. — 216. — 221. — 222. — 231. — 232. — 241. — 243. — 248. — 254. — 259. — 277. — 305. — 306. — 307. — 310. — 321. — 328. — 331. — 332. — 335. — 340. — 354. — (1). — (2). — (3). — (5). — (6). — (7). — (9). — (10). — (16). — (22). — (24). — (26). — (29). — (32). — (35). — (39). — (42). — (43). — (44). — (46). — (48). — (50). — (51). — (62). — (63). — (68). — (71). — (72). — (73). — (74). — (75). — (77). — (78). — (90). — (94). — (95). — (97). — (100). — (103). — (105). — (106). — (108).

1848. 2. — 3. — 25. — 33. — 39. — 41. — 44. — 45. — 54. — 70. — 92. — 122. — 123. — 157. — 162. — 163. — 164. — 195. — 209. — 211. — 221. — 222. — 231. — 232. — 241. — 243. — 254. — — 259. — 291. — 305. — 306. — 307. — 310. — 328. — 331. — 332. — 335. — 336. — 354. — (1). — (2). — (3). — (6). — (7). — (9). — (10). — (16). — (17). — (26). — (29). — (32). — (35). — (39). — (42). — (43). — (44). — (46). — (48). — (50). — (51). — (62). — (63). — (68). — (71). — (72). — (73). — (74). — (75). — (77). — (78). — (88). — (90). — (94). — (97). — (103). — (105). — (106). — (108).

1849. 2. — 3. — 13. — 25. — 33. — 39. — 41. — 44. — 45. — 51. — 53. — 56. — 70. — 92. — 123. — 161. — 162. — 163. — 164. — 195. — 209. — 211. — 221. — 222. — 231. — 232. — 241. — 243. — 254. — 259. — 267. — 287. — 305. — 306. — 307. — 310. —

— 268. — 293. — 297. — 305. — 306. — 307. — 310. — 326. — 331. — 333. — 335. — 336. — 337. — 338. — 344. — 354. — (3). — (6). — (7). — (9). — (10). — (11). — (12). — (17). — (26). — (29). — (32). — (34). — (35). — (38). — (39). — (41). — (42). — (46). — (50). — (51). — (52). — (55). — (62). — (63). — (64). — (68). — (71). — (72). — (74). — (75). — (79). — (81). — (82). — (84). — (88). — (89). — (91). — (92). — (94). — (97). — (98). — (103). — (105). — (108).

1854. 2. — 3. — 13. — 16. — 23. — 25. — 39. — 44. — 45. — 46. — 50. — 56. — 63. — 67. — 70. — 87. — 92. — 116. — 142. — 144. — 155. — 161. — 162. — 163. — 164. — 165. — 195. — 209. — 211. — 221. — 222. — 231. — 232. — 241. — 243. — 254. — 259. — 261. — 268. — 297. — 305. — 306. — 307. — 310. — 319. — 326. — 331. — 333. — 335. — 336. — 337. — 338. — 344. — 354. — (6). — (9). — (10). — (17). — (26). — (29). — (31). — (34). — (35). — (38). — (39). — (41). — (42). — (46). — (50). — (51). — (55). — (62). — (63). — (64). — (68). — (71). — (72). — (74). — (75). — (76). — (79). — (81). — (82). — (84). — (85). — (86). — (88). — (92). — (94). — (97). — (98). — (103). — (105). — (106). — (107). — (108).

1855. 2. — 3. — 5. — 13. — 16. — 23. — 25. — 39. — 44. — 45. — 50. — 56. — 63. — 70. — 73. — 87. — 92. — 115. — 116. — 142. — 155. — 161. — 162. — 163. — 164. — 165. — 195. — 209. — 211. — 221. — 222. — 231. — 232. — 241. — 243. — 254. — 259. — 261. — 268. — 297. — 305. — 306. — 307. — 310. — 319. — 326. — 331. — 333. — 335. — 336. — 337. — 338. — 341. — 344. — 354. — 356. — (6). — (9). — (10). — (17). — (26). — (29). — (34). — (35). — (38). — (39). — (41). — (42). — (46). — (50). — (51). — (58). — (62). — (63). — (64). — (68). — (71). — (72). — (74). — (75). — (76). — (79). — (81). — (85). — (86). — (87). — (88). — (94). — (97). — (98). — (103). — (105). — (108).

1856. 2. — 3. — 5. — 13. — 16. — 19. — 23. — 25. — 39. — 43. — 44. — 45. — 49. — 56. — 61. — 63. — 70. — 73. — 87. — 92. — 99. — 116. — 142. — 155. — 160. — 161. — 162. — 163. — 164. — 180. — 195. — 209. — 211. — 221. — 222. — 231. — 232. — 241. — 243. — 254. — 259. — 261. — 268. — 292. — 295. — 297. — 303. — 304. — 305. — 306. — 307. — 310. — 326. — 327. — 329. — 331. — 333. — 335. — 336. — 337. — 338. — 344. — 354. — 355. — (3). — (6). — (7). — (9). — (10). — (12). — (17). — (26). — (29). — (35). — (38). — (39). — (41). — (42). — (46). — (50). — (51). — (62). — (63). — (64). — (68). — (71). — (72). — (74). — (75). — (76). — (79). — (81). — (85). — (86). — (88). — (94). — (97). — (98). — (99). — (103). — (105). — (108). — (110).

ARCHIVES

DE LA

TOUR DES PRISONS

A BERNE

État sommaire des archives de la République rauracienne et du département du Mont-Terrible

AVERTISSEMENT

Nous n'avons point à résumer ici l'histoire de la Révolution française dans le Jura bernois : nous nous bornons, en ce qui la concerne, à renvoyer le lecteur à l'étude que nous avons récemment publiée sur la *République rauracienne* et le *Département du Mont-Terrible* [1].

Le principal fonds d'archives de cet ouvrage se trouve à la « Tour des Prisons » de Berne : si nous en publions aujourd'hui l'État sommaire, c'est que l'énorme quantité de documents qu'il renferme peut encore fournir de nombreuses et précieuses contributions à l'histoire définitive du régime révolutionnaire, particulièrement dans les pays annexés.

Les archives de l'ancien Évêché de Bâle, — principauté du Saint-Empire, — avaient été emportées par le prince-évêque fugitif, en avril 1792. Une lettre du 28 pluviôse an XII, adressée

1. Deux vol. in-8 (Paris, Honoré Champion, 1908).



au ministre des Relations extérieures par Dalberg, archichancelier de l'Empire allemand [1], dit qu'elles furent alors transférées à Vienne. En 1815, — croyons-nous, — elles réintégrèrent la « Tour du Coq » du château de Porrentruy, où elles furent réunies aux papiers de l'époque révolutionnaire et impériale. Le gouvernement bernois ordonna enfin leur établissement à la « Käfigthurm » en novembre 1898.

Lorsque nous y arrivâmes, les documents de l'époque révolutionnaire étaient dans un tel chaos que nous fûmes aussitôt chargé de les reclasser et d'en dresser un nouvel inventaire.

Ceux qui concernaient la République rauracienne, — et qui sont compris dans la première partie du présent *État sommaire*, — avaient été déjà reliés à Porrentruy en une cinquantaine de dossiers de 1000 à 1500 pages. Nous n'avons eu qu'à classer ces dossiers en six sections, suivant un ordre logique. On remarquera que ces documents proviennent soit des archives emportées par le prince ou colligées par lui en exil, soit de celles qui se constituèrent à Porrentruy après son départ.

Les documents de la seconde partie, — département du Mont-Terrible, — avaient été classés suivant un ordre conventionnel dont nous avons retrouvé les traces sur les titres des liasses et des dossiers : nous l'avons pris pour base, — malgré sa complication, — car son abandon nous aurait conduit à un remaniement général auquel nous ne pouvions songer. Nous avons même conservé certaines anomalies, comme le classement chronologique à rebours du Bureau des contributions, les recherches ne devant point en souffrir.

La simple lecture du *Cadre de classement* placé en tête de cette seconde partie indiquera que, pour une même question, des emprunts doivent être faits souvent à plusieurs sections : pour la guerre, par exemple, aux sections I, II et X. Quant aux sections VIII et IX (Actes des districts), leurs soixante-quatre dossiers ayant trait aux matières les plus diverses, il sera toujours nécessaire d'en parcourir la liste dans l'État sommaire.

Les numéros placés en tête de chaque article sont ceux des

1. Ministère des affaires étrangères, Inventaire : France, n° 1768.

dossiers de la Tour des Prisons. Lorsqu'un groupe de dossiers a une numérotation spéciale, — comme dans la première section, division 1, b, — la cote secondaire est jointe au titre de chaque dossier.

Les lettres grecques désignent les liasses d'un même dossier.

Nous avons ajouté à l'état sommaire des archives de la *Käfigthurm* l'inventaire des documents de famille que nous possédons : nous serons toujours heureux de les communiquer aux travailleurs auxquels ils pourront être utiles.

Quant aux archives de l'*Arrondissement* de Porrentruy, — arrondissement formé de 1800 à 1815 par le Mont-Terrible rattaché au Haut-Rhin, — nous nous proposons d'en joindre l'état sommaire à une étude sur le régime français dans le Jura bernois à l'époque impériale.

GUSTAVE GAUTHEROT.

PREMIÈRE PARTIE

La République Rauracienne

Cadre de classement

Annexe. « Conferenz Protocoll », 1 registre par an.

PREMIÈRE SECTION

ORIGINES DE LA RÉVOLUTION

Recueils de lettres

1. *Correspondance du chanoine de Maler*, archidiacre du Chapitre de Moutier-Grand-Val et président des états de l'évêché, avec le syndic des états Joseph-Antoine Rengguer. — Lettres des chanoines de Neveu, de Blarer, de Montjoye; du prévôt Keller. 1780-1789

2. *Lettres de Mme Rengguer, née Priqueler*, à son mari et à son oncle J.-B. Gobel, évêque de Lydda. 1770-1780

A ce dossier sont jointes des lettres du sieur Seitz, de Colmar, à son cousin Rengguer de la Lyme, lettres relatives à un événement de famille (août-septembre 1786); une lettre de Henri Guénat, soldat du régiment d'Eptingen, à son parrain Rengguer (18 septembre 1771); une *correspondance amoureuse* de Thérèse Moser avec J.-A. Rengguer de la Lyme (1785-1788); une lettre de Thérèse Moser à son frère, datée de Delle (15 mai 1792).

3. *Correspondance et pièces diverses concernant Joseph Rengguer fils*, sous-lieutenant au régiment de Hesse-Darmstadt, puis au régiment de Reinach au service de la France; en dernier lieu, officier de gendarmerie du département du Mont-Terrible. 1778-1792

4. *Correspondance de J.-B. Gobel*, évêque de Lydda, avec sa famille et diverses personnes. 1747-1789

5. *Correspondance de J.-A. Rengguer* avec la famille Ragué. 1780-1789

6. *Correspondance de J.-A. Rengguer* avec divers. 1780-1789

7. *Correspondance de J.-A. Rengguer* de la Lyme, secrétaire intime du prince-évêque de Bâle, avec ses parents de Bienne, les familles Moser, Haas, Wildermett, Heilmann, Perragaux, etc. 1758-1790

8. *Correspondance de Gobel*, évêque de Lydda : troubles révolutionnaires, états généraux. 1789-1791

Ces lettres concernent soit l'élection de Gobel comme député aux états généraux par le clergé des districts de Belfort et d'Huningue,

soit son rôle à l'Assemblée nationale et ses dernières relations avec le prince-évêque.

Nous publierons prochainement un ouvrage sur l'évêque métropolitain constitutionnel de Paris.

DEUXIÈME SECTION

PREMIERS TROUBLES RÉVOLUTIONNAIRES

(Sept dossiers de 1000 à 1500 pages chacun)

1. *Troubles d'Ajoie :* négociations pour l'envoi du secours impérial. 1789-19 mars 1791

Correspondance diplomatique avec l'Autriche, la France et les cantons.

2. *Troubles d'Ajoie :* comité de Porrentruy. Agissements de Lémane. Correspondance. Pamphlets. Chansons. Mai 1790-avril 1791

3. *Troubles d'Ajoie :* de l'arrivée de la garnison impériale, 19 mars 1791 jusqu'à la fin de 1791

4. *Troubles d'Ajoie :* informations contre les séditieux. 1791

5. *Troubles d'Ajoie :* occupation impériale; tentative du 31 mai 1791.

6. *Troubles d'Ajoie :* négociations pour le passage des troupes impériales. Papiers de l'abbé Lémane. Enquêtes. Janvier-juillet 1791

La plus grande partie de ce dossier concerne des négociations intercantonales, et en particulier les nombreuses réclamations du canton de Bâle.

7. *Troubles du Sundgau.* 1789

Mouvements révolutionnaires en Haute Alsace, rattachée au diocèse de Bâle. Réclamations du prince, « possessionné » dans ce pays.

TROISIÈME SECTION

RÉGENCES DE PORRENTRUY ET DE DELÉMONT

1. *Occupation française.* — Journée de l'Ascension (17 mai 1792). Janvier-juin 1792

Dossier de 1650 pages concernant l'administration des représen-

tants du prince fugitif. Très nombreuses pièces sur les menées révolutionnaires : la journée de l'Ascension est celle où Rengguer et quelques centaines de partisans essayèrent de s'emparer du château de Porrentruy. (*Hist. de la Républ. raur.*, p. 147 et suiv.)

2. *Occupation française.* 1er juin-31 août 1792

Dossier de 1298 pages. — Grand nombre de pièces concernant les relations des généraux, officiers et soldats français avec les autorités locales.

3. *Déchéance du prince.* Septembre-décembre 1792

Dossier de 1254 pages. — Remaniements du conseil de régence. Progrès du mouvement révolutionnaire. Organisation des sociétés populaires.

QUATRIÈME SECTION

RÉPUBLIQUE RAURACIENNE ET PAYS RESTÉS INDÉPENDANTS JUSQU'EN 1797

I. — *Rauracie*

1. *Histoire générale de la République rauracienne.* Papiers de Rengguer. 1792-1793

Dossier de 985 pages. — Vie des sociétés populaires. Assemblée nationale rauracienne. Dictature de Rengguer, de Gobel et du général Demars.

2. *Histoire générale de la République rauracienne.* Correspondance avec le prince-évêque. Rassemblement de réfractaires sur le Mont (de Courtételle). 1793

Documents relatifs à la lutte des Rauraciens pour leur indépendance. Quant au rassemblement dont il est ici question, il se rattache à l'histoire du Mont-Terrible : cette « Vendée rauracienne » éclata en août-septembre 1793, à l'époque de la grande insurrection girondine; elle aboutit au supplice de Georges Roll. (*Hist. du dép. du Mont-Terrible*, p. 46-54.)

3. *Bailliage de Delémont :* 1790-1793. Affaires de Montsevelier : 1793-1796.

Montsevelier et le territoire de sa commune, après la réunion à la France de la seule partie impériale de la principauté, étaient restés enclavés en territoire étranger, et indépendants. Leurs 273 habitants se gouvernèrent donc librement jusqu'en décembre 1797, sous la direction de leur maire et de leur curé.

4. *Prévôté de Saint-Ursanne.* 1789-1792

Dossier de 438 pages. — Documents concernant les réunions communales et la Société populaire de Saint-Ursanne.

5. *Bailliages allemands* de Birseck, Pfeffingen et Zwingen. 1789-1793

Documents en grande partie allemands.

6. *Bailliage de Franches-Montagnes.* 1790-1793

II. — *Pays restés indépendants*

7. *Prévôté de Moutiers-Grand-Val.* Trois dossiers. 1789-1792 (438 p.); 1789-1792; 1790

La partie *helvétique* de la principauté refusa d'envoyer des députés à l'Assemblée rauracienne et conserva sa neutralité jusqu'au traité de Campo-Formio.

Voir notre étude intitulée : *La République jurassienne de Moutiers-Grand-Val et la Révolution française.* Besançon, Jacquin, 1903.

8. *Bienne.* Traité de Sonceboz. 1791-1792

La Ville et *République* de Bienne, alliée « de premier ordre » des cantons et combourgeoise de Berne, chercha, jusqu'en 1798, à étendre ses privilèges et à affermir son indépendance. Le 7 janvier 1792, elle signa, avec les représentants du prince-évêque, la *convention de Sonceboz.* Voir notre article du *Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1904*, article intitulé : *La république de Bienne et la révolution française, 1791-1798.*

9. *Seigneurie d'Erguel.* Six dossiers. 1790-1792; 1793; 1794; 1795; 1796; 1797

Nous avons fait la synthèse des documents de ces six dossiers, complétés par ceux des Archives nationales et du ministère des affaires étrangères concernant le même sujet, dans une étude du *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, vol. XXX, 1905, intitulée : *La grande Révolution dans le val de Saint-Imier, 1792-1797.* (Brochure in-8 de 52 pages. Tirage à part chez Honoré Champion.)

10. *Neuveville.* 1791-1792

CINQUIÈME SECTION

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DES PRINCES

1. *Correspondance du prince-évêque avec l'abbé de Raze*, son ministre à la cour du roi de France. Deux dossiers.

a) 1er avril 1789-décembre 1790 (627 p.)

b) 3 janvier 1791-24 juin 1793 (949 p.)

L'abbé de Raze mourut le 19 avril 1793; le prince lui donna pour successeur officieux un attaché à la légation de la cour Palatine, Compagnon de Baudeville, qui recueillit ses papiers.

2. *Réclamations du prince contre l'Assemblée nationale.* 1789-1790

Propagande révolutionnaire dans l'évêché, et défense des droits du prince en Alsace.

3. *Correspondance du prince.* Janvier-août 1793

Dossier de 858 pages, presque tout en allemand. Relations du prince-évêque avec la Diète et les cantons suisses, la régence de l'Autriche antérieure, le chapitre d'Arlesheim. Liste officielle des émigrés du Mont-Terrible du 22 août 1793.

4. *Correspondance du prince.* 1794

Dossier de 1407 pages.

5. *Correspondance du prince.* 1795

Dossier de 1519 pages.

6. *Correspondance du prince.* 1796

Dossier de 891 pages.

7. *Correspondance du prince.* 1797

Dossier de 1249 pages.

8. *Correspondance du prince.* 1798-1800

Dossier de 892 pages. — Quelques pièces allemandes.

SIXIÈME SECTION

RELATIONS AVEC LA COUR IMPÉRIALE

Six dossiers en allemand, sauf quelques pièces

1. *Diplomatie :* relations avec l'empereur et la diète impériale. 1792

Le prince-évêque rend compte de l'occupation française, de l'administration des régences et de la fondation de la République rauracienne. Il espère que l'importante position stratégique de ses États lui vaudra l'appui armé de l'empereur.

2. *Diplomatie :* id. 1793

Ce dossier, de 809 pages, renferme la correspondance diplomatique du prince avec ses ministres auprès de l'Empereur, de la Diète impériale de Ratisbonne et du cercle du Haut-Rhin; avec les ministres de l'Empereur et les agents diplomatiques de l'Empire en Suisse.

A la date du 12 mai 1793, se trouve une « lettre de part » de l'empereur François II.

3. *Diplomatie :* id. 1794

Dossier de 360 pages.

4. *Diplomatie :* id. 1795, 1er semestre

5. *Diplomatie :* id. 1795, 2e semestre

6. *Diplomatie :* id. 1796-1797

Tous ces documents demandent à être complétés par ceux de notre ministère des affaires étrangères et de nos Archives nationales dont nous avons indiqué les cotes (République rauracienne, sommaire des Sources, XVII et XVIII; — *Ibid.*, XIX, on trouvera un sommaire des *Archives de la municipalité de Porrentruy*, dont un répertoire a été dressé par Quiquerez, en vertu d'un arrêté du maire du 12 messidor an IX).

ANNEXE

Conferenz Protocoll, délibérations du conseil intime du prince-évêque. — Un registre par an.

DEUXIÈME PARTIE

Le département du Mont-Terrible

Cadre de classement

Ire section. — Papiers des procureurs-syndics et commissaires du pouvoir exécutif (p. 109).

Soixante-sept dossiers, classés en deux divisions :

1° *Police militaire* (*a*, nos 1-8, Affaires militaires générales. — *b*, nos 9-16, Première réquisition militaire. — *c*, n° 17, Conscription militaire. — *d*, n° 18, Garde nationale et colonne mobile. — *e*, n° 19, Gendarmerie nationale. — *f*, n° 20, Hôpitaux militaires. — *g*, n° 21, Pensions militaires. — *h*, n° 22, Divers).

2° *Police civile* (*a*, n° 23, Lois. — *b*, n° 24, Archives. — *c*, n° 25, Cultes et prêtres. — *d*, nos 26, 27, Institutions nationales. — *e*, nos 28-33, Organisation des autorités constituées. — *f*, n° 34, Conscription et délimitation du département. — *g*, nos 35-36, Population. — *h*, n° 37, Notaires. — *i*, n° 38, Police intérieure des communes. — *j*, n° 39, Biens communaux. — *k*, nos 40-43, Sûreté générale. — *l*, nos 44-45, Police des douanes. — *m*, nos 46-67, Divers).

IIe section. — Directoire départemental (et Administration centrale) (p. 114).

Deux divisions de soixante-dix et soixante-dix-sept dossiers et registres.

1° *Police civile* (*a*, n° 1, Lois. — *b*, n° 2, Archives. — *c*, n° 3, Culte. — *d*, nos 4-5, Institutions nationales. — *e*, nos 6-7, Instruction publique. — *f*, nos 8-19, Actes constitutionnels et organisation des autorités. — *g*, n° 20. Circonscription et division du département. — *h*, nos 21-27, Population. — *i*, n° 28, État civil. — *j*, n° 29, Citoyens actifs. — *k*, n° 30, Hospices civils. — *k bis*, n° 31, Enfants abandonnés. — *l*, n° 32, Notaires et arpenteurs. — *m*, nos 33-35, Police communale. — *n*, nos 36-38, Biens communaux. — *o*, n° 39, Police rurale. — *p*, nos 40-43, Police et sûreté générale. — *q*, n° 44, Police des ponts et chaussées. — *r*, nos 45-46, Police des douanes. — *s*, nos 47-50, Subsistances civiles. — *s bis*, nos 51-52, Agriculture. — *t*, n° 53, Commerce, manufactures, mines, usines. — *t bis*, nos 54-55, Foires et marchés. — *u*, n° 56, Sels. — *v*, n° 57, Postes et messageries. — *w*, nos 58-59, Epizootie. — *x*, nos 60-62, Secours publics. — *y*, nos 63-69, Divers).

2° *Police militaire* (*a*, n° 1, Affaires militaires en général. — *b*, n° 2, Bataillon du Mont-Terrible. — *c*, n° 3, Première réquisition. — *d*, n° 4, Canonniers. — *e*, nos 5-17, Conscription. — *f*, nos 18-21, Gendarmerie. — *g*, nos 22-23, Garde nationale. — *h*, n° 25, Habillement et équipement. — *i*, n° 26, Emplacement et mouvement des troupes. — *i bis*, n° 27, Casernement et logement. — *i ter*, n° 28, Magasins d'effets. — *j*, n° 29, Hôpitaux militaires. — *k*, n° 30, Déserteurs. — *l*, nos 31-33, Pensions militaires. — *m*, nos 34-36, Levées de chevaux. — *n*, nos 37-44, Subsistances militaires. — *n bis*, nos 45-46, Bois et lumières. — *o*, nos 47-49, Transports. — *o bis*, nos 50-51, Convois et étapes. —

p et *p bis*, nos 52-72, Bons de fournitures. — *q*, nos 73-75, Registres de correspondance).

IIIe section. — Bureau de comptabilité et de secours (p. 123).

Vingt-sept dossiers et registres (*a*, n° 1, Ancienne comptabilité. — *b*, n° 2, Comptes des autorités supérieures. — *c*, n° 3, Cours des monnaies. — *d*, nos 4-5, Vérification des caisses. — *e*, nos 6-10, Frais administratifs. — *f*, nos 11-13, Frais de justice. — *g*, nos 14-16, Compt. des biens des communes. — *h*, nos 17-18, Compt. des hospices. — *i*, n° 19, Compt. des pensionnaires ecclésiastiques. — *j*, nos 22-25, Compt. de bienfaisance. — *k*, n° 26, Registres de correspondance. — *l*, n° 27, Divers).

IVe section. — Bureau des travaux publics (p. 125).

Neuf dossiers et registres (*a*, nos 1-6, Ponts et chaussées. — *b*, n° 7, Barrières et taxes. — *c*, nos 8-9, Registres de recettes).

Ve section. — Bureau des contributions (p. 126).

Cent quarante et un dossiers (*a*, nos 1-15, Contributions de l'an VIII. — *b*, nos 16-61, An VII. — *c*, nos 62-82, An VI. — *d*, nos 83-89, An V. — *e*, nos 100-118, An IV. — *f*, nos 119-131, An III. — *g*, nos 132-139 *bis*, 1793. — *h*, n° 140, Agence générale des contributions).

VIe section. — Bureau des domaines nationaux (p. 133).

Cinquante-neuf dossiers (*a*, nos 1-20, Ventes. — *b*, nos 20-30, Inventaires. — *c*, nos 31-54, Administration. — *d*, nos 55-59, Biens d'église).

VIIe section. — Bureau des émigrés (p. 135).

Quarante-neuf dossiers (*a*, nos 1-3, Lois et rapports généraux. — *b*, nos 4-9, Listes. — *c*, nos 10-20, Radiations. — *d*, nos 21-37, Biens d'émigrés. — *e*, nos 38-46, Divers. — *f*, nos 47-49, Biens du prince et du chapitre).

VIIIe section. — Actes du district de Porrentruy (p. 137).

Vingt-neuf dossiers.

IXe section. — Actes du district de Delémont (p. 138).

Trente-cinq dossiers.

Annexe 1. Comités de surveillance (1 dossier).

Annexe 2. Comités révolutionnaires de Porrentruy et de Delémont (2 dossiers).

Xe section. — Registres et protocoles (p. 140).

Deux cent soixante-dix-sept recueils, plus quatre-vingts dossiers judiciaires, et divers registres et dossiers non classés.

Neuf divisions : 1° Bureau des domaines nationaux (104 reg.). — 2° Bureau des émigrés (30 reg.). — 3° Bureau des contributions (23 reg.). — 4° Bureau de la guerre (4 reg.). — 5° Bien public. Affaires militaires. Police (9 reg.). — 6° Subsistances civiles et militaires (4 reg.). — 7° Comptabilité et travaux publics (13 reg.).

— 8° Administration centrale (34 reg.). — 9° Districts, cantons, comités, tribunaux et divers (54 reg., plus les papiers judiciaires).

PRINCIPALES CONCORDANCES[1] ENTRE LE CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DU MONT-TERRIBLE ET CELUI DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES FRANÇAISES

(Série L. — Circulaires du 15 nov. 1874 et du 4 août 1903).

I. — *Département* (Affaires générales).

Lois et décrets imprimés : I, 23. — II, 1.

Registres de transcriptions des lois et décrets : X, 8 c^{2}.

Délibérations de l'Administration centrale : X, 1re div., n°s 97 à 104 ; 2e et 8e div.

Actes des représentants du peuple : II, 9 et 13.

Registres de correspondance générale : I, 67 ; II, 73 et 74 ; X, 5e et 6e div. ; 8e div., n° 2$^{b\ et\ c}$, n° 3.

Affaires diverses dans l'ordre des séries M-Z.

M. Personnel et administration générale : I, 32 à 36, 40 à 51, 54 à 57, 66, 67. — II, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 19 à 29, 33 à 69. — X, 3e, 5e et 6e div. ; 8e div., C^{5} ; 9e div. ; D^{12}.

Élections : I, 28 à 30.

N. Administration et comptabilité départementales : I, 63 ; III ; X, 7e div.

O. Administration et comptabilité communales : III, 14 à 16.

P. Finances : I, 53 ; III ; V.

R. Guerre et affaires militaires : I, 1 à 22 ; II, 2e div., 1 à 17, 23 à 72, 74 *bis* ; V, 67 ; VIII, 1 à 12 ; IX, 1 à 21 ; X, 4e div.

S. Travaux publics : I, 62 ; IV.

T. Instruction publique, sciences et arts : I, 26, 27 ; II, 4, 5 à 7.

U. Justice : X, 17 et suiv.

V. Cultes : I, 25 ; II, 3.

X. Établissements de bienfaisance : I, 20, 52 ; II, 30, 31 ; III, 17, 18.

Y. Établissements de répression : I, 19 ; II, 18.

Z. Affaires ne rentrant pas dans les séries précédentes : I, 26 (archives), 35 (état civil), 37 (notaires) ; II, 2 (archives), 32 notaires et arpenteurs) ; X, 8e div., C$^{4\ et\ 6}$, etc.

1. Les chiffres romains indiquent les sections et les chiffres arabes les numéros des dossiers.

II. — *Districts.*

Délibérations et arrêtés : X, 9e div., A^{1-9}, B^{1-3}.
Registres de correspondance : I, 64 ; X, 9e div., A^{10-13} et B^{4-5}.
Affaires diverses : VIII, 1 à 26, 27, 28 ; IX, 1 à 35 ; X, 9e div., A^{14-15}, 16.

III. — *Cantons.*

Délibérations des municipalités et registres de correspondance : II, 14 ; VIII, 28 ; X, 9e div. ; C.
Affaires diverses : I, 10 à 16, 28, 36, 38, 39 ; VIII, 29.

IV. — *Fonds divers.*

Comités de surveillance et autres comités révolutionnaires : IX, annexes, X, 9e div., $D^{1 \text{ et } 2}$.
Tribunaux : I, 1^{n}, 31 ; II, 16, 17 ; X, 9e div., $D^{4 \text{ à } 9,\ 17 \text{ et suiv.}}$.

Biens nationaux et émigrés (Série 2).

Biens nationaux : I, 58 ; VI ; X, 1re div., 1 à 104 ; 8e div., B.
Émigrés : I, 60, 66 ; VII ; X, 2e div., et 8e div., B.

PREMIÈRE SECTION

PAPIERS DES PROCUREURS-SYNDICS ET COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF

(Papiers déposés aux bureaux des procureurs-syndics de district, du procureur général syndic et du commissaire du gouvernement près l'administration départementale).

1re DIVISION. — Police militaire

a) *Affaires militaires générales*

(Sous ce titre se trouvent principalement les lois, décrets, arrêtés instructions, etc., envoyés de Paris)

1. α) Actes généraux relatifs aux troupes de terre ; β) actes généraux relatifs à la marine ; γ) emplacement des troupes ; δ) places fortes et bâtiments militaires ; ε) école de Mars ; ζ) prisonniers de guerre ; η) tribunaux et jugements militaires ; θ) organisation et attributions des corps militaires ; ι) congés. ans 2-8

2. Déserteurs. ans 2-8

3. Armement ; mines ; usines ; actes d'instruction ; fabrication des armes et des poudres. ans 2-8

4. Habillement et équipement. ans 2-7

5. Levées de chevaux. ans 2-4

6. Subsistances militaires ; logements ; bois et lumière. ans 2-8

7. Transports militaires, convois et relais. ans 2-8

8. Bataillon du Mont-Terrible ; organisation. ans 2-8

(Voir IIe Son, Police milit., nos 2 et 13 ; VIIIe Son, no 1.)

b) *Première réquisition militaire*

9. 1° Levée. Absents, présents et exempts. Réquisition des ateliers publics ; exemptions et renouvellement d'exemptions. ans 2-8

10. 2° Opérations municipales (par cantons). ans 2-8

11. 3° Congés et renouvellement de congés par trimestre : canton de Porrentruy. ans 4-7

12. 4° Id. : canton de Damphreux. ans 6-8

(Ce dossier manque.)

13. 5° Id. : cantons de Cheveney et Cornol. ans 2-8

14. 6° Id. : cantons de Saint-Ursanne, Épauvillers, Saint-Braix, Saignelégier, Montbéliard, Audincourt, Desandans. ans 2-8

15. 7° Id. : cantons de Delémont, Gloviliers, Vicque. ans 2-8

16. 8° Id. : cantons de Lauffon et Reinach. ans 4-7

c) *Conscription militaire*

17. Instructions générales. Opérations par cantons. ans 6-8

d) *Garde nationale et colonne mobile*

18. Organisation générale. Actes par cantons. ans 3-8

e) *Gendarmerie nationale*

19. α) Actes généraux concernant la solde, les subsistances, le cantonnement, le logement ; β) procès-verbaux de recherches de réquisitionnés. Abolition des signes du culte. ans 2-8

γ) Journaux et feuilles de service des brigades du Mont-Terrible. ans 6-8

f) *Hôpitaux militaires*

20. Organisation et entretien. ans 2-8
(Ce dossier manque.)

g) *Pensions militaires et conservation des biens des soldats absents*

21. α) Mesures générales; β) actes particuliers des cantons. ans 2-8

h) *Divers*

22. Pertes occasionnées par la guerre. an 7
(Ce dossier manque.)

22[bis]. Places de Blamont et de Montbéliard (police, réquisitions, hôpitaux).

2e DIVISION. — Police civile

a) *Lois*

23. Envoi des lois. Correspondance. ans 2-8

b) *Archives*

24. Rassemblement, classement et conservation. ans 2-8

25. c) *Cultes et prêtres*
(Ce dossier manque.)

d) *Institutions nationales*

26. 1° α) Fêtes; β) arbres de liberté; γ) poids et mesures. ans 2-8

27. 2° Instruction publique : généralités ; journaux ; poids et mesures ; école polytechnique ; mesures sanitaires ; écoles centrale et primaires du département. ans 4-8

e) *Organisation des autorités constituées*

28. 1° α) Assemblées primaires, communales, électorales ; β) opérations des cantons. ans 4-8

29. 2° Organisation révolutionnaire des années II et III ;

opérations des autorités en exécution des lois du 23 brum. an IV et 19 fruct. an V (actes généraux, actes concernant l'administration centrale, les districts et les cantons). ans 2-8

30. 3° α) Commissaires du gouvernement; β) Corps législatif, ambassadeurs, ministres; γ) receveurs et inspecteurs des contributions. ans 3-8

31. 4° Tribunaux et affaires judiciaires. ans 2-8

32. 5° Attributions et divisions de pouvoirs. ans 3-8

33. 6° Prestation de serment des fonctionnaires. ans 4-8

f) *Circonscription et délimitation du département*

34. Plantation des bornes. État des cantons et communes. ans 5-7

g) *Population*

35. État civil. ans 3-8

36. Actes généraux des cantons. ans 4-8

h) *Notaires*

37. Fonctions. Minutes. ans 3-7

i) *Police intérieure des communes*

38. Opérations classées par cantons. ans 2-7

j) *Biens communaux*

39. Actes particuliers des communes (classées par cantons). ans 2-7

k) *Sûreté générale*

40. 1° Intérieur. Règlements et exécution, par année. ans 2-8

41. 2° Frontières : α) correspondance avec les autorités frontières et les États voisins; β) correspondance avec les généraux commandant dans le département. ans 2-8

(Voir n° 57.)

42. 3° Passeports. ans 2-8

(Ce dossier manque.)

43. 4° Signalements (par année). ans 3-8

l) *Police des douanes*

44. 1° Service et logement des employés. ans 2-6
45. 2° Transit général : importations et exportations. ans 2-6

m) *Divers*

46. Subsistances civiles. ans 2-8
47. Agriculture et police rurale. ans 2 7
48. Commerce, manufacture, usines, mines, foires et marchés. ans 2-8
49. Sels. an 3
50. Postes et messageries. ans 2-6
51. Épizootie. ans 2-6
52. Bienfaisance nationale et secours publics. ans 2-7
53. Monnaies de métal et de papier ; fausse monnaie. ans 2-7
54. Timbre. Régie d'enregistrement. Hypothèques. ans 3-4
55. Loterie nationale. ans 6-7
56. Chasse et pêche. ans 2-6
57. Relations extérieures. ans 2-8

(Ce dossier a été joint au dossier 41.)

58. Domaines nationaux. Généralités. Biens des étrangers. Cloches et métaux. Effets d'églises. Bâtiments militaires. Numéraire. Effets et mobiliers nationaux. Emphytéose. Déshérence. Vente de biens ecclésiastiques, etc. ans 2-8
59. Forêts (affouages). ans 2-8
60. Émigrés : radiations, confiscations, etc. ans 2-8
61. Contributions : rôles ; taxes révolutionnaires et dons patriotiques ; organisation des contributions directes et indirectes. ans 2-8
62. Travaux publics. ans 2-8
63. Comptabilité générale : généralités ; comptabilité départementale ; frais de guerre, de culte, de poste, de gardes forestiers, de justice, de prison, etc. ans 2-8
64. Huit registres des procureurs-syndics des districts de Porrentruy et de Delémont, et de l'agent national de Delémont (Rapports au Comité de Salut Public et à la Convention). ans 2-4

65. Pétitions.

66. Dénonciations et poursuites contre les émigrés, les antipatriotes, les contrebandiers, etc. ans 2-8

67. Correspondance des autorités constituées. Circulaires. ans 2-8

DEUXIÈME SECTION

DIRECTOIRE DÉPARTEMENTAL ET ADMINISTRATION CENTRALE

1re DIVISION. — Police civile

a) *Lois*

1. Envoi et réimpression. ans 2-7

b) *Archives*

2. Transport, réunion, triage. ans 2-7

c) *Cultes et prêtres*

3. Serment ; mesures contre eux. ans 2-8

d) *Institutions nationales*

4. 1° Poids et mesures. Calendrier. Titre de citoyen. Spectacles. Serment des fonctionnaires. Arbres de liberté. Fêtes nationales. ans 2-8

5. 2° Actes généraux. ans 2-8

e) *Instruction publique*

6. 3° Organisation des écoles primaires. ans 2-8

7. 4° École centrale. Bibliothèque. Jardin botanique. ans 2-8

f) *Actes constitutionnels et organisation des autorités constituées*

8. 1° Première organisation. Acceptation de la constitution de 1793.

9. 2° Réorganisation révolutionnaire opérée par les représentants du peuple. ans 2-3

10. 3° Assemblées primaires et électorales : Constitution de l'an III. ans 3-7

11. 4° Assemblées communales. ans 3-7

12. 5° Directoire départemental. Nominations de payeurs et de receveurs généraux. ans 3-8

13. 6° Épuration et réorganisation des corps constitués par suite des lois du 3 brumaire an IV et du 19 fructidor an V; nominations faites par le gouvernement. ans 4-6

14. 7° Police intérieure des corps constitués et organisation de leurs bureaux : destitutions; démissions; nominations; remplacements; actes des administrations de cantons. 1793-an 8

15. 8° Attributions et mode de correspondance des autorités supérieures et subalternes; incompatibilité entre les fonctions; comptes décadaires et annuels des corps administratifs. ans 2-7

16. 9° Organisation des corps judiciaires. 1793-an 8

17. 10° Nomination des jurés. 1793-an 8

18. (Supplément aux liasses précédentes.) Prisons, maisons d'arrêt et de réclusion, condamnés et reclus. ans 2-8

19. 11° Journée du 18, et constitution du 19 brumaire an 8, présentée à l'acceptation du peuple. Suppression et incorporation du Mont-Terrible au Haut-Rhin. an 8

g) *Circonscription et divisions du département*

20. Actes de circonscription, division et arrondissement du département, des communes et des cantons. 1793-an 8

h) *Population*

21. 1° États de population : districts de Porrentruy et de Delémont. 1792-an 3

22. 2° État de population du district de Porrentruy par cantons, avec un projet d'état départemental. an 4

23. Suite : district de Delémont. an 4

24. 3° État pour le district de Porrentruy, par cantons. an 6

25. Suite : district de Delémont. an 6

26. 4° État pour le district de Porrentruy. an 8

(Ce dossier manque.)

27. Suite : district de Delémont. an 8

i) *État civil*

28. Tenue des registres de l'état civil, en général et par cantons. Falsification d'anciens registres. État des paroisses. 1792-an 8

j) *Citoyens actifs*

29. Droits des citoyens actifs; leurs charges dans les communes; réclamations de bourgeoisie suisse; femmes et enfants des ex-nobles. ans 2-7

k) *Hospices civils*

30. Hospices en général; hospice du Mont-Terrible. ans 4-7

31. k *bis*) *Enfants abandonnés* 1793-an 7

32. l) *Notaires et arpenteurs* ans 2-8

m) *Police communale*

33. 1° Police intérieure des communes. ans 2-6
34. 2° Autorisations d'assemblées communales. ans 5-8
35. 3° Autorisations de plaider pour les communes. ans 5-8

n) *Biens communaux*

36. 1° Conservation des bois communaux; coupe extraordinaire ordonnée par la loi du 13 pluv. an 2. ans 2-3

37. 2° Échanges, aliénations et amodiations des biens communaux dans les districts de Porrentruy et de Delémont (par cantons). 1793-an 8

38. 3° Partage des biens communaux (loi du 10 juin 1793). 1793-an 8

39. o) *Police rurale* 1791-an 7

p) *Police de sûreté générale*

40. 1° Sûreté générale intérieure et extérieure (frontières). 1792-an 8

(Ce dossier manque.)

41 et 41 *bis*. 2° Passeports. 1793-an 8

42. 3° Passeports pour l'intérieur et Paris délivrés aux conscrits et aux parents d'émigrés. ans 2-7

43-44. 4° Signalement des condamnés et prévenus. — Bestiaux volés ou perdus. ans 2-8

q) *Police des ponts et chaussées*

r) *Police des douanes*

45. 1° Anciens péages. Réglementation et organisation des bureaux. Mesures contre l'exportation. Marchandises anglaises. Permis d'exportation. 1793-an 8

46. 2° Relations avec les Suisses pour l'exportation et le transit réciproque. ans 2-7

s) *Subsistances civiles*

47. 1° Actes généraux. Comptes rendus faits par le bureau des subsistances. Correspondance du bureau avec les districts. Forges d'Underveliers. Rentes dues à la nation par des fermiers. Approvisionnement des halles. 1793-an 3

48. 2° Actes d'achats de grains faits en 1793 dans le Haut-Rhin, et en l'an 2 dans les départements du Doubs et du Jura. Achats de l'an 3. Emprunts sur les citoyens aisés. 1793-an 3

49. 3° Actes préparatoires au recensement des grains. États généraux de recensement. 1793-an 3

50. Suite. Deux registres du recensement des subsistances pour le district de Porrentruy. an 3

(Le second registre manque.)

s *bis*) *Agriculture*

51. 1° Règlements et correspondance sur l'amélioration de l'agriculture, le salaire des manouvriers, la liberté d'exploiter les terrains possédés à l'étranger et réciproquement, la récolte de la faine, le desséchement des étangs, la culture des pommes de terre, l'échenillage. ans 2-7

52. 2° États du produit des récoltes des années 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Produit d'une année commune, avec une correspondance relative à la production et à la subsistance du pays en l'an 6. ans 2-7

53. t) *Commerce, manufacture, mines, usines* ans 2-8

t bis) Foires et marchés

54. 1° Actes généraux. Anciens tableaux ; nouveau tableau par cantons ; nouveau tableau général ; tableau concernant divers départements. ans 2-8

55. 2° Approvisionnements ; mercuriales des marchés publics ; modèles d'états. ans 2-8

u) *Sels*

56. Règlements. Approvisionnements. Recensements. ans 2-8

57. v) *Postes et messageries* 1793-an 7

w) *Épizootie*

58. 1° Mesures générales. Comptabilité des frais de traitement en l'an 3.

59. 2° Actes particuliers de chaque canton. 1793-an 8

x) *Secours publics*

60. 1° Secours publics pour pertes imprévues. Règlements. Tableaux. ans 2-7

61. 2° Pertes de l'an 5. Crédits ouverts. ans 5-6

62. 3° Pertes de l'an 6 et 7. ans 6-7

(Ces deux derniers dossiers manquent.)

y) *Divers*

63. Assignats et monnaies. Falsifications. Maximum. ans 2-4

64. Timbre, enregistrement, régie. ans 2-7

65. Loterie nationale (Bureaux de *collecture*). ans 3-6

66. Chasse. Destruction des loups. Primes. ans 4-7

67. Relations extérieures.

(Ces cinq derniers dossiers manquent.)

68. Bonne harmonie avec les Suisses ; droit de traite foraine ; relations avec les pays de l'Évêché neutralisés. 1793-an 8

69. Récépissé de versements donné par le receveur de l'éminage de Porrentruy. an 2

2e DIVISION. — Police militaire

a) *Affaires militaires en général*

1. Généralités. Ouverture des concours des élèves d'artillerie; cavalerie; colonies. Congés. Prisonniers de guerre. Conseils de guerre et jugements militaires. Journaux militaires. Dons patriotiques pour les armées. Administration militaire : nominations de généraux, de commissaires des guerres et d'agents des subsistances militaires. ans 2-8

b) *Bataillon du Mont-Terrible*

2. Organisation : districts de Porrentruy et de Delémont; cantons. an 2

(Voir no 13, et Ire Son, Police milit., no 8.)

c) *Première réquisition*

3. Exécution de la loi du 23 avril 1793. ans 2-8

4. d) *Canonniers du Mont-Terrible* 1793-an 2

e) *Circonscription militaire*

5. 1° Actes généraux relatifs aux levées de toutes les classes et au complément de 200.000 hommes. an 7

6. 2° Opérations des municipalités du district de Porrentruy. an 7

7. 3° Opérations des municipalités du district de Delémont. an 7

8. 4° Tableaux nominatifs des conscrits des cinq classes. an 7

9. 5° Tirage au sort des conscrits pour le complément de 200.000 hommes. an 7

10. 6° Exemptions de service militaire (Instructions; opérations des jurés et des officiers de santé; actes particuliers des municipalités). an 7

11. 7° Opérations pour le district de Porrentruy. an 7

12. 8° Conscrits fuyards et déserteurs; contrainte contre eux et leurs parents; mesures particulières dans chaque canton; réclamations des intéressés. an 7

13. 9° Organisation du bataillon auxiliaire du Mont-Terrible; rapports de situation de ce bataillon en dépôt à Porrentruy; nomination des officiers; conseil d'administration et comptabilité; contrôles; certificats d'activité de service. an 7

13 *bis*. 10° Comptabilité générale des fournitures faites à ce bataillon. an 7

14. 11° Armement de ce bataillon. an 7

15. 12° Habillement et équipement. an 7

16. 13° Casernement. an 7

17. 14° Contingent de 44 hommes, conscrits de l'an 8, appelés pour l'armée de réserve à Dijon. an 8

f) *Gendarmerie nationale*

18. 1° Généralités sur son organisation : nomination des officiers et gendarmes. ans 2-8

19. 2° Organisation du jury d'examen et du conseil d'administration; armement, habillement et remonte; revues; service des gendarmes. ans 2-7

20. 3° Solde. Subsistance. Gratifications. Comptabilité. ans 2-5

21. 4° Casernement et logement. ans 2-8

g) *Garde nationale*

22. 1° Organisation générale et par cantons. ans 2-8

23. 2° Organisation de la colonne mobile; actes par cantons. ans 2-8

h) *Habillement et équipement*

24-25. Mesures générales; fourniture des cuirs et suifs; actes par cantons d'exemption de ces fournitures. ans 2-5

26. i) *Emplacement et mouvement des troupes* ans 3-8

27. i *bis*) *Casernement et logement* 1793-an 8

28. i *ter*) *Magasins d'effets* 1793-an 8

29. j) *Hôpitaux militaires* ans 2-8

30. k) *Déserteurs en général* ans 2-8

l) *Pensions militaires*

31. 1° Pensions des invalides et autres anciens militaires. ans 2-8

32. 2° Pensions des militaires blessés et infirmes. ans 2-8

33. 3° Pensions de leurs veuves et parents. ans 2-8

m) *Levées de chevaux*

34. 1° Exécution des lois des 28 et 29 août 1793, 11 et 27 vendém., 18 germ. an 2. 1793-an 2

35. 2° Exécution de la loi du 15 pluv. an 4 (levée du 30e cheval) ; recensement et états généraux ; comptabilité. ans 4-7

36. 3° Exécution de la loi du 4 vendém. an 8. an 8

n) *Subsistances militaires*

37. 1° Vivres et fourrages réquisitionnés. ans 2-3

38. 2° Id. ans 4-5

39. 3° Service des subsistances militaires mises en entreprise. ans 4-6

40. 4° Vérification de la comptabilité des entreprises ; versements opérés par réquisitions. ans 4-5

41. 5° Réquisitions : instructions générales. ans 7-8

42. 6° Exécution des réquisitions par cantons. ans 7-8

43. 7° Registres de versements dans les différents magasins ; états de situation ; traitement des agents. ans 4-8

44. 8° Mercuriales des prix des subsistances militaires. ans 4-8

n *bis*) *Bois et lumières*

45. 9° Instructions, et exécution des mesures. ans 2-8

46. 10° Actes de fourniture du bois de chauffage ; garde du fort d'Huningue. ans 4-8

o) *Transports militaires*

47. 1° Actes généraux. ans 2-8

48. 2° Actes d'exécution. ans 2-8

49. 3° Organisation du service des relais imposé aux habitants.

o *bis*) *Convois et étapes militaires*

50. 1° ans 3-6

51. 2° ans 7-8

p) *Bons de subsistances, transports et autres fournitures militaires non liquidés*

52. 1° États généraux des fournitures aux armées faites par les habitants du Mont-Terrible; pertes occasionnées par la guerre du 23 mars 1793 à l'an 3. ans 2-8

53. 2° Fournitures militaires non liquidées : bons de subsistances et transports pour les cantons du district de Porrentruy, et pour trois cantons du district de Delémont. ans 2-6

(Ces trois derniers cantons sont ceux de Delémont, Gloveliers et Vicque.)

54. 3° Id. : cantons de Laufon et de Reinach. ans 2-6

55. 4° Id. : cantons de Moutier, Malleray, Courtelary, Bienne et Neuveville. an 6

56. 5° Bons de fournitures de logement, bois et lumières. ans 3-6

57. 6° Bons de fournitures militaires; pertes de guerre. 1793

p *bis*) *Bons de subsistances, transports et autres fournitures militaires liquidés*

58. 1° Bons liquidés du canton de Porrentruy. ans 4-5
59. 2° Id. : canton de Damphreux. ans 4-5
60. 3° Id. : canton de Cheveney. ans 4-5
61. 4° Id. : canton de Cornol. ans 4-5
62. 5° Id. : canton de Saint-Ursanne. ans 4-5
63. 6° Id. : canton d'Épauvillers. ans 4-5
64. 7° Id. : canton de Saint-Braix. ans 4-5
65. 8° Id. : canton de Saignelégier. ans 4-5
66. 9° Id. : canton de Montbéliard. ans 4-5
67. 10° Id. : canton d'Audincourt. ans 4-5
68. 11° Id. : canton de Delémont. ans 4-5
69. 12° Id. : canton de Gloveliers. ans 4-5
70. 13° Id. : canton de Vicque. ans 4-5
71. 14° Id. : canton de Laufon. ans 4-5
72. 15° Id. : canton de Reinach. ans 4-5

(Ces trois derniers dossiers manquent.)

q) *Registres de correspondance d'entrée et de sortie de l'Administration départementale*

73. Cinq registres : le premier de 1793; les quatre autres des années 7 et 8.

74. Treize registres : arrêtés et lettres des années 5, 6, 7 et 8.

75. Opérations et correspondance des commissaires ordonnateurs des guerres. ans 2-8

TROISIÈME SECTION

BUREAU DE COMPTABILITÉ ET DE SECOURS

a) *Ancienne comptabilité*

1. Quelques pièces d'ancienne comptabilité de la Rauracie; répétitions des serviteurs du ci-devant prince; comptes rendus administratifs. 1792-1793

b) *Comptes des autorités supérieures*

2. Comptes présentés par les ministres et les administrations départementales de la République. 1793-an 8

c) *Cours des monnaies*

3. Cours des monnaies de papier et de métal : assignats, mandats; tableaux partiels de la dépréciation des monnaies dans les différents départements; réglementation du cours, en particulier dans le Mont-Terrible. ans 4-7

d) *Vérification des caisses nationales*

4. 1° Vérification des caisses du Mont-Terrible : actes généraux d'instruction. Vérification des caisses du district de Porrentruy par cantons (receveurs et payeurs). ans 2-8

5. 2° Id. : district de Delémont. ans 3-8

e) *Frais administratifs*

6. 1° Dépenses départementales : actes généraux d'instruction; traitement des commissaires du pouvoir exécutif; inspecteurs et gardes forestiers nationaux. ans 3-8

7. 2° Crédits généraux. ans 4-8

8. 3° Comptabilité des frais d'administration municipale (actes généraux; amendes de police, dixième du droit des patentes, recettes et dépenses de chaque canton). ans 6-8

9. 4° Six registres des dépenses administratives des districts et du département, antérieurs à la Constit. de l'an III. 1793-an 4

10. 5° Sept registres de dépenses administratives, dont l'un concerne le traitement des commissaires du pouvoir exécutif près les corps administratifs. ans 4-8

f) *Frais de justice*

11. 1° α) Traitement des fonctionnaires de l'ordre judiciaire jusqu'à l'an 6. β) Tr. des commissaires du pouvoir exécutif près les tribunaux. γ) Dépenses accessoires soumises à la taxe, avec les actes et tableaux des distances des communes au chef-lieu de chaque tribunal correctionnel. δ) Salaire de l'exécuteur de la justice criminelle; guillotine. 1793-an 8

12. 2° Dépenses des prisons. ans 2-8

13. Sept registres concernant diverses dépenses judiciaires. 1793-an 8

g) *Comptabilité des biens matrimoniaux des communes*

14. 1° Actes généraux d'instruction; mesures; registres des comptes arrêtés. 1791-an 8

15. 2° Communes de l'arrondissement de Porrentruy. 1790-an 8

16. 3° Id. : Delémont.

h) *Comptabilité des hospices civils*

17. Hospices civils de Porrentruy, Saint-Ursanne, Montbéliard. 1792-an 8

18. Comptabilité des enfants abandonnés. 1792-an 5

i) *Comptabilité des pensionnaires ecclésiastiques*

19. 1° α) Actes généraux d'instruction. β) Crédits ouverts par le gouvernement pour les pensionnaires du Mont-Terrible. γ) États généraux et suppléments.

20. 2° Titres et pièces; états nominatifs partiels des pensionnaires par cantons de l'arrond. de Porrentruy. ans 4 et suiv.
21. 3° Id. : Delémont. 1793 et suiv.

j) *Comptabilité de bienfaisance nationale envers les indigents*

22. 1° Actes généraux d'instruction. ans 2-5

(Pour les indemnités relatives aux accidents et à la guerre, voir IIe Son, Police civile, nos 60, 61, 62, et Ire Son, n° 52.)

23. 2° Douze registres d'inscription des différentes classes d'indigènes ayant droit aux secours de la nation. ans 2-5
24. 3° Actes particuliers relatifs aux individus pour lesquels des lois ont déterminé ces secours : district de Porrentruy. ans 2-4
25. 4° Id. : district de Delémont. ans 2-4

k) *Registres de correspondance du bureau*

26. Cinq registres. 1793-an 4

l) *Divers*

27. Lettres de la commission des revenus nationaux. — Autres lettres. — Liquidations de créances sur corporations supprimées. — Tableau des dépenses du département. ans 2-8

QUATRIÈME SECTION

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS

a) *Ponts et chaussées*

1. 1° α) Ordonnances, lois, instructions et règlements d'entretien et de réparation. β) Navigation intérieure. γ) Nominations des ingénieurs. δ) Nominations des conducteurs. ans 2-8
2. 2° Traitements et frais de bureau des ingénieurs et conducteurs; autres frais. ans 2-8
3. 3° Entretien et réparations : mesures d'exécution. Travaux à Arlesheim, à Dorneck, etc. ans 2-8
4. 4° Rapports et états de situation des routes. ans 2-8
5. 5° Devis estimatifs des réparations. ans 3-8

6. 6° Chemins vicinaux : suppression ou amélioration; état. ans 5-7

(Voir IIe Son, 1o, no 44.)

b) *Barrières et taxes d'entretien des routes*

7. α) Établissement; tarif des taxes. β) Nomination des préposés. γ) Emplacements; limites des départements voisins. δ) Rapports des tournées d'inspecteurs. ε) Comptabilité de la taxe d'entretien. ζ) Bordereaux de recettes et de versements. η) Ferme des barrières. ans 6-8

c) *Registres de recettes du bureau*

8. Six registres : perception de la taxe d'entretien. ans 2-8

9. Vingt-trois registres (perception de la taxe d'entretien), dont 14 pour les barrières de Porrentruy, 1 pour celle des Bois, 5 pour celles de Delémont, 3 pour celles de Reinach. ans 2-8

CINQUIÈME SECTION

BUREAU DES CONTRIBUTIONS

a) *Contributions de l'an VIII*

1. Correspondance avec la direction des contributions directes.

2. Adjudication de la perception des contributions.

3. Contribution sur les portes et fenêtres.

4. Suspension de l'admission des bons de réquisition en paiement des contributions de l'an 7 ; correspondance avec les ministres et les municipalités pour leur régularisation.

5. Droits sur le tabac.

6. Subventions de guerre.

7. Bordereaux de recouvrement de la subvention de guerre.

8. Tableau de la répartition entre les communes de la contribution personnelle.

9. Patentes. Lettres et instructions du ministre des finances au sujet des patentes ; correspondance avec la régie et ses receveurs.

10. Patentes. Correspondance avec les municipalités.

11. Patentes. État général des citoyens assujettis à la patente.

(Ce dossier manque.)

12. Patentes. Arrêtés de l'administration centrale concernant les demandes en réduction du droit de patente.

13. Patentes. Registre de réclamations et diminution du droit de patente ; décisions des corps administratifs.

14. Dépenses municipales. Ordonnances de supplément.

15. Destitution et nomination du receveur général des contributions. Établissement des deux arrondissements de recettes du département.

b) *Contributions de l'an VII*

16. Tableau de répartition des contributions foncières et personnelles des années 6, 7 et 8.

(Ce dossier manque, ainsi que les quatre suivants.)

17. Répartiteurs nommés par le département pour la confection des matrices de rôle en retard.

18. Répartition de la contribution foncière entre les cantons.

19. Tableau de répartition entre les communes.

20. Id.

21. Arrêtés des municipalités pour cette répartition.

22. Mesures du département pour activer le recouvrement des contributions directes.

23. Liquidation des frais de porteurs de contraintes.

24. Correspondance avec le ministre touchant le recouvrement des frais de contributions. Envoi des états au gouvernement.

25. Bordereaux de recouvrements des contributions directes et indirectes.

26. Arrêtés relatifs à la perception des contributions ; correspondance.

27. Ordonnances de décharge ; réductions sur la contribution foncière.

28. Contestations au sujet de l'étang de Rainan.

29. Demandes en réductions formées par le receveur d'enregistrement de Montbéliard.

30. Comptes provisoires de l'an II.

31. Projet de cadastre de Quiquerey.

32. Contribution personnelle. Matrice de rôle de la contribution personnelle.

33. Contribution personnelle. Assiette de cette contribution : correspondance avec les municipalités.

34. Contribution personnelle. Tableaux de répartition.

35. Contribution personnelle. Répartition entre les cantons.

36. Contribution personnelle. Répartition entre les communes; correspondance avec Paris.

37. Contribution personnelle. Arrêtés municipaux concernant la répartition ; correspondance.

38. Subvention de guerre.

(Voir aussi n° 46.)

39. Taxe sur le tabac.

40. Taxes somptuaires; retenues sur les salaires.

41. Portes et fenêtres. Lettres et instructions du ministre.

42. Portes et fenêtres. Rôles ; envoi des tableaux au receveur.

43. Portes et fenêtres. Arrêtés.

44. Portes et fenêtres. Correspondance avec les municipalités et les commissaires.

45. Patentes. État général des citoyens patentés.

46. Patentes. État des patentes et du produit de la subvention de guerre.

47. Patentes. Correspondance avec le ministre, le directeur de la régie, ses préposés et l'agent général des contributions.

48. Patentes. Correspondance avec les municipalités.

49. Patentes. Arrêtés de déchargements et réductions ; état général des décharges.

50. Emprunt de 100 millions. Nomination des membres du jury de taxation.

51. Emprunt de 100 millions. Lettres et instructions du ministre des finances. Correspondance relative au recouvrement.

52. Emprunt de 100 millions. Déclarations des contribuables.

53. Emprunt de 100 millions. Registre des opérations du jury.

54. Emprunt de 100 millions. État général des contribuables pour ledit emprunt.

55. Emprunt de 100 millions. Pétitions adressées au jury de revision.

56. Emprunt de 100 millions. Registre d'inscription des réclamations des prêteurs ; décisions du jury de revision.

57. Emprunt de 100 millions. Correspondance avec le receveur.

58. Emprunt de 100 millions. Contraintes contre les contribuables en retard.

59. Dettes nationales.

60. Droits d'hypothèques.

61. Taxation et remises des receveurs ; suppression du préposé au chef-lieu. Dépenses départementales effectuées sur le principal des contributions, vu l'insuffisance des centimes additionnels.

(Voir en outre n° 140.)

c) *Contributions de l'an VI*

62. Lettres du ministre des finances concernant les contributions directes.

63. Correspondance du département avec le ministre.

64. Correspondance avec les municipalités, l'agence des contributions et le receveur général.

65. Situation des rôles relatifs à la contribution foncière.

66. Arrêtés du département.

67. Lettres des municipali'és au département pendant *les années 4, 5 et 6.*

68. Lettres adressées à l'administration centrale du département par le commissaire du Directoire exécutif, le receveur général des contributions directes et le directeur de l'enregistrement.

69. Contributions des cantons d'Erguel, de Bienne et de Neuveville.

70. Contributions de Montbéliard.

71. Emprunt de l'an VI contre l'Angleterre.

72. Patentes. Patentes de l'an VI.

73. Patentes. Id., à Neuveville.

74. Patentes.

(Ce dossier manque.)

75. Patentes. Correspondance avec le ministre des finances.

76-77. Patentes. Id.

78. Patentes. Annulation d'arrêtés municipaux contraires à la décision ministérielle du 27 pluv. an VI.

79. Contribution personnelle, mobilière et somptuaire.

80. Bordereau de recouvrement des contributions indirectes.

81. Bordereau de recouvrement des contributions directes des années 5 et 6. Autres pièces relatives à ce recouvrement.

82. État des dépenses locales mises à la charge des communes des huit cantons réunis (loi du 15 frim. an VI).

d) *Contributions de l'an V*

83. Contributions directes : lettres du ministre au département.

84. Id. : correspondance avec le ministre.

85. Contributions directes et indirectes : correspondance avec les administrations municipales.

86. Contributions foncières : états de la répartition entre les communes, lettres du département aux municipalités.

87. Pétitions adressées au bureau des contributions.

88. Contributions directes : registre des décharges et des réductions.

(Ce dossier renferme des pièces datées de 1793, 1794, ans 3, 5, 6 et 7.)

89-90. Contributions indirectes de l'an V.

91. Contribution personnelle : tableaux de répartition et arrêtés des communes.

92. Réclamations en réduction de cote foncière et personnelle. Ordonnances de décharges et réductions.

93. Patentes. Patentes de l'an V : correspondance avec le ministre.

94. Patentes. Id. : correspondance avec les municipalités.

95. Patentes. État des patentes.

96. Patentes. Id. : états de frais.

(Pièces des années 5, 6 et 7.)

97. Répartition entre les communes de 106.000 fr. pour frais administratifs.

98. Contribution foncière : lettres et instructions du ministre.

99. Mémoire du département au ministre pour obtenir un dégrèvement.

e) *Contributions de l'an IV*

100. Contribution foncière de l'an IV : états de répartition et de recouvrement.

101. Bordereaux de recouvrement de contributions directes.

102. Contribution foncière : lettres des municipalités.

103. Arrêtés fixant la contribution foncière et mobilière pour 1793 et 1794. — Arrêtés en décharge.

104. Contributions directes et indirectes : correspondance avec le receveur.

105. Emprunt forcé. Lettres du ministre sur l'emprunt forcé de l'an IV.

106. Emprunt forcé. Lettres au ministre.

107. Emprunt forcé. Listes des contribuables formées par les municipalités.

108. Emprunt forcé. Listes supplétives.

109. Emprunt forcé. Lettres des agents des communes accusant réception de ces listes.

110. Emprunt forcé. Rôle de l'emprunt forcé.

111-112. Emprunt forcé. Réclamations des contribuables.

113. Emprunt forcé. Arrêtés du département sur ces réclamations.

114. Emprunt forcé. Correspondance avec les administrations municipales.

115. Emprunt forcé. États des particuliers qui ont livré leur contribution en nature.

116. Emprunt forcé. États de recouvrement formés par les agents des communes.

117. Emprunt forcé. État de la recette.

118. État des charges locales (an IV et autres années).

f) *Contributions de l'an III*

119. Contribution foncière : lettres du ministre.

120. Contributions directes : correspondance avec les municipalités.

121. Contribution foncière : lettres au ministre.

122. Id. : lettres au ministre de l'intérieur du commissaire près l'administration du département; de la commission des approvisionnements; du ministre de la guerre; de la commission des administrations civiles, police et tribunaux; du directeur des subsistances; des commissaires ordonnateurs en chef.

123. Id. : lettres de la commission des revenus nationaux.

124. Confection des matrices de rôle et recouvrement des contributions directes et indirectes : lettres du département au district de Porrentruy.

125. Contribution mobilière : arrêtés du département relatifs à la confection des matrices de rôle; états de situation des opérations; nomination de commissaires.

126. Contribution foncière, personnelle et somptuaire : correspondance du département avec les deux districts et les garde-magasins.

(Pièces des *années* 2, 3 *et* 4.)

127. Contributions directes : correspondance du département avec le ministre.

128. Id. : lettres des deux districts au département.

129. Pétitions en dégrèvement des années antérieures à l'an V.

130. Timbre et droit d'enregistrement. Correspondance avec le ministre de l'intérieur et la commission des revenus nationaux; lettres du département au directeur de l'enregistrement et autres fonctionnaires; lettres des districts, inventaire des papiers timbrés; arrêtés du département; bordereaux des versements de la régie de l'enregistrement et des fonds livrés par le receveur.

131. Formation de nouvelles matrices de rôle; revision des taxes du revenu net des propriétés du département.

g) *Contributions de 1793*

132. Lettres et instructions relatives aux contributions foncière et mobilière.

133. État et relevé des contributions foncières, mobilières et somptuaires.

134. Lettre du département au ministre des finances, avec l'état de fixation des journées de travail.

135. Correspondance du département et du district de Porrentruy avec les municipalités et le receveur des contributions.

136. Lettres des municipalités et arrêtés du département relatifs aux contributions directes.

137. Procès-verbaux des municipalités et affiches relatives à la perception des contributions foncières et mobilières.

138. Matrice du rôle de l'emprunt forcé ordonné par la loi du 3 septembre 1793.

139. Dix registres relatifs aux contributions du département. Districts de Porrentruy et de Delémont.

139 *bis*. Rendu compte des municipalités sur l'établissement de la contribution foncière.

h) *Agence générale des contributions*

140. Correspondance des commissaires, agents particuliers des cantons, avec le commissaire du département, agent général des contributions.

(Quatre liasses relatives aux contributions de l'an VII.)

SIXIÈME SECTION

BUREAUX DES DOMAINES NATIONAUX

a) *Ventes de domaines*

1-6. Ventes de domaines nationaux dans le Mont-Terrible. 1796-1806

7-13. Id. : vallée de Delémont. 1793-1795

14-15. Procès-verbaux d'adjudications définitives de biens nationaux : district de Porrentruy. 1793-an VII

16. Id. *a*) États de biens nationaux définitivement vendus. ans 2-4

b) Premières enchères et adjudications. ans 6-7

17. Vente des biens de Bellelay. an VI-1809

18-20. Soumissions d'acquisition. 1793-an IV

(Voir nos 34-36, 51-54.)

b) *Inventaires*

20-22. Inventaires de biens nationaux dans les deux districts ; biens des Ursulines, du chapitre Saint-Michel et d'autres corporations. 1792-an 2

(Voir nos 29-30, 48-50, 55-59.)

23. Inventaires, ventes, fermages et réparations de différents biens nationaux (par cantons). ans 2-6

24-26. Estimation de domaines nationaux dans le district de Porrentruy. ans 2-4

27-28. Forges. Biens du prince dans le district de Delémont. 1792-an 2

29-30. Mobilier national : châteaux du prince, églises, corporations. 1792-an 3

c) *Administration*

(Voir n° 23.)

31. Arrêtés du département en matière administrative domaniale. août 1793-fruct. an 2

32. Actes d'administration en matière de biens nationaux. ans 3-6

33. Occupation militaire de Bellelay. ans 6-1807

34-36. Correspondance en matière d'administration et de vente des domaines nationaux. Arrêtés du département. Actes réglementaires d'instructions du gouvernement. 1793-an 2

37-38. Baux des fonds domaniaux. 1793-an 2

39-42. Correspondance. — Pièces concernant la prairie sous Montaigre. 1793-an 2

43-45. Correspondance de la commission des revenus nationaux. ans 2-1810

46-47. Actes et titres remis aux agents de la régie des domaines. — Emphytéoses. 1793-1813

48-49. Réclamations restées indécises. — États des biens du prince, des Ursulines, des Annonciades. ans 3-8

50. Domaines de Mandeure. 1793-1806

51-54. Décomptes pour acquisitions de domaines nationaux. 1813

d) *Biens d'églises*

55. Biens d'églises et de chapelles. ans 4-5

56-57. Biens d'églises dans le district de Delémont : titres et inventaires. 1580-an 13

58. Estimation et vente de biens d'églises : district de Delémont. ans 2-7

59. Titres, biens et comptes d'églises : district de Porrentruy. 1570-an 11

(Voir supplément de l'inventaire du bureau des émigrés.)

SEPTIÈME SECTION

BUREAU DES ÉMIGRÉS

a) *Lois et rapports généraux*

1. Lois transmises aux municipalités. ans 2-3

2-3. Comptes décadaires des autorités. ans 2-3

b) *Listes d'absents et d'émigrés*

4. Liste des absents : district de Porrentruy. ans 2-3

5. Id. : district de Delémont. ans 2-3

6. Émigrés traduits devant la commission militaire et arrêtés pour être sortis sans passeports. ans 2-7

7. Listes générales d'émigrés. — Radiations provisoires. an 3

8-9. Condamnés, déportés et mis hors la loi. ans 2-8

c) *Radiations*

(Voir n° 7.)

10. Émigrés reconnus Suisses : A-G. ans 2-5

11. Id. : H-V. ans 2-5

12. Radiation de prêtres. ans 2-6

13. Radiation des défenseurs de la patrie. ans 2-6

14-16. Réclamations; radiations provisoires des prévenus d'émigration. États nominatifs par mois. ans 2-4

17. Réclamations ; radiations provisoires des prévenus d'émigration. États nominatifs par mois. ans 5-7

18. Radiations de laboureurs, artistes, ouvriers : district de Delémont. an 3

19-20. Certificats de non-inscription. an 6

(Voir nº 46.)

d) *Biens d'émigrés*

21. Séquestre et inventaire des biens des émigrés : district de Porrentruy. an 2

22. Id. : district de Delémont. an 2

23. Liquidations de fermage des biens séquestrés. ans 2-3

24. Immeubles et meubles d'émigrés remis aux services publics. ans 2-3

25. Levées de séquestre de parents d'émigrés : district de Porrentruy. ans 2-4

26-28. Séquestres de l'an VI.

29. Levées de séquestres en faveur des prévenus d'émigration rayés de la liste. ans 5-10

30-31. Inventaires et partages de biens indivis entre les émigrés et les corporations. ans 2-7

32-33. Ventes de meubles et amodiations d'immeubles d'émigrés. an 2

34-35. Ventes d'immeubles d'émigrés. Instructions. Réclamations. ans 2-3

36. Séquestres des biens d'ascendants d'émigrés : district de Porrentruy. ans 2-3

37. Liquidations de successions d'ascendants d'émigrés. ans 4-8

e) *Divers*

38-40. Pensionnés du prince. ans 2-3

41-45. Liquidation de la dette des émigrés. ans 2-8

46. Personnel des émigrés. Correspondance avec le ministre. Radiations. ans 5-8

f) *Supplément. — Biens du Prince et du Chapitre*

47. 1° Séquestre et vente des biens du prince à Bâle (ans VI

et VII), dans les cantons de Bâle et de Soleure, sur la rive droite du Rhin. — Inventaire et vente de l'abbaye de Notre-Dame de la Pierre. ans 6-7

48. 2° Fiefs, dîmes, rentes du Chapitre dans le margraviat.

49. 3° Dépenses et recettes du prince à Delémont et à Saignelégier.

HUITIÈME SECTION

ACTES DU DISTRICT DE PORRENTRUY

(A plusieurs de ces dossiers sont jointes des pièces postérieures à l'abolition des districts.)

1. Bataillon du Mont-Terrible : tableaux des présents, absents, exemptés; recherche des réfractaires : opérations des commissaires. ans 2-8

(Voir plus haut, Ire Son, Police milit., n° 8; IIe Son, id., nos 2 et 13.)

2. Subsistances militaires des années 2, 3 et 4. — Réquisitions et approvisionnements militaires en grains, fourrages, etc. — Recensements. ans 2-4

3-4. Transports militaires : arrêtés du district. Correspondance avec les municipalités, les commissaires des guerres, etc. Réquisitions et recensements des animaux de trait.

5-6. Organisation de la garde nationale. Habillement et équipement des volontaires : réquisitions. ans 3-8

7-12. Levées des chevaux : opérations des commissaires. Fabrication et réparation d'armes, caissons, etc. Réquisition de bois de chauffage, linge, fer, crin, suif, cochons; cloches. an 2

Entretien des bœufs venant de Suisse. Fabrication des poudres et salpêtres. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. ans 2-3

13-16. Hôpitaux (La Montagne et l'Égalité). Pertes occasionnées par les troupes. Casernement et logement. Correspondance avec les commissions des subsistances, de l'organisation des armées, du commerce et approvisionnement; — avec le ministre de la guerre, les généraux, les directeurs de transports militaires, les commissaires ordonnateurs, les inspecteurs, etc. ans 2-8



17. Population : registres pour 1793; an 2; an 3.

18-21. Agriculture : produit des terres; moissonneurs; terres incultes de l'an 3; ensemencements. Approvisionnement des marchés : états des grains; battage; moulins. Mercuriales. Convois d'animaux. Loi du maximum. ans 2-8

22-25. Police : interrogatoires, police des cultes; construction de bâtiments; désarmement; signalements; épizootie; approvisionnements en viande.

Objets divers (an 3) : assignats; sel; savon; états de santé; poids et mesures; mines et usines; corresp. avec l'Erguel et Bienne. ans 2-8

26. Correspondances diverses : avec le Comité révolutionnaire (ans 2 et 3), le département, les districts voisins; les municipalités du ressort; les procureurs-syndics de district et du départ. Pétitions. — Transport de riz pour l'hôpital de Besançon. ans 2-8

27. Guerre et police : minutes d'arrêtés. ans 2-4

28. Guerre et police civile et militaire : 18 registres, de l'an 2 au 15 brum. an IV. — Registres de l'administration municipale du canton de Saignelégier. ans 2-8

29. Organisation des municipalités (an 2). Opérations des conseils municipaux de l'an 9. ans 2-9

NEUVIÈME SECTION

ACTES DU DISTRICT DE DELÉMONT

1-2. Subsistances militaires : recensement et réquisition de grains et fourrages. 1793-an 3

Transports militaires. ans 2-3

3-4. Réquisitions militaires : 400 voitures pour relais (28 brum. an III). Exemptions pour l'agriculture. ans 2-3

5. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. ans 2-3

6-9. Levées et recensements de chevaux (an 3). Réquisitions de cochons (ans 2 et 3), de réparation d'armes, de travaux militaires, de cuivre, de souliers et sabots. ans 2-3

10-16. Organisation d'une compagnie de canonniers. Gardes

nationales (1793). Cantonnements. Désarmement des communes (1793-an 2). Poudres et salpêtres. Défense des places et sûreté des frontières. 1793-an 2

17. (Manque.)

18-21. Dépenses militaires. Correspondance avec la Commission de commerce et approvisionnement; avec les commissaires ordonnateurs, directeurs de transports, etc. ans 2-3

22. Subsistances civiles : approvisionnement de l'éminage de Delémont; recensements des grains; taxes des denrées; emprunts pour achats de grains; rentes et canons en grains; culture des terres; état des moulins; police des marchés; correspondance sur les subsistances. ans 2-3

23-24. Tableaux par communes de recensement des grains. ans 2-3

25-29. Recensements des fourrages et bestiaux. Tableaux généraux. Recensement des chanvres. Emplacement pour les administrations, tribunaux, hôpitaux. an 2

30. Relations avec les Suisses : bonne harmonie; ouvriers travaillant pour Bâle; exportation de grains et achats d'avoine en Suisse; subsistance des chevaux achetés en Suisse. ans 2-3

31-32. (Manquent.)

33-34. Pétitions adressées au district (ans 2, 3, 4). Minutes de lettres de 1793, an 3.

35. Registres du bureau de la guerre et comptabilité, du bureau de contentieux, des autorités militaires du district, des passeports, du préposé au bureau des contributions, des réquisitions, des grains, de réception des lettres, de la municipalité de Montavon. ans 2-3

ANNEXE 1

COMITÉS DE SURVEILLANCE DE PORRENTRUY ET DE DIVERSES COMMUNES

1. Correspondance. Arrestations. Dossiers de procès.

ANNEXE 2

COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES

1. Comité révolutionnaire de Porrentruy : comptes décadaires ; pétitions. ans 2-3

2. Comité révolutionnaire de Delémont. ans 2-3

DIXIÈME SECTION

REGISTRES ET PROTOCOLES

1re DIVISION. — Bureau des domaines nationaux

1-10. Sommiers de domaines nationaux. an 2-1811

11-25. Registres de soumissions d'acquisition de domaines. 1793-an 4

26-37. Registres de procès-verbaux d'acquisitions de biens-fonds nationaux. ans 2-3

38-54. Sommiers de recettes sur ventes de domaines nationaux. ans 2-3

55-60. Décomptes des acquéreurs de domaines nationaux. an IV-1817

61-70. Recettes des revenus de domaines. ans 2-8

71-74. Pétitions. 1792-an 4

75. Répertoire des immeubles et revenus nationaux dans le ressort du bureau de Porrentruy. an 2

76-83. Correspondance du bureau. ans 2-7

84. Obligations souscrites par les acquéreurs. an 5

85-88. Enregistrement. ans 3-8

89. Sommiers des domaines corporels. an 3-1812

90. Id. 1809-1818

91. Vente de domaines nationaux en Haute-Saône. an 5

92-96. Registres du bureau des domaines nationaux et forêts. ans 2-8

97-104. Procès-verbaux de séances du département, pour ce qui concerne les arrêtés relatifs aux domaines nationaux. ans 2-8

2e DIVISION. — Bureau des émigrés

1-3. Relations sur les biens des émigrés : requêtes des particuliers. ans 2-3

4. Correspondance du bureau. ans 7-8

5. Rapports sur les biens d'émigrés. ans 2-3

6. Compte ouvert de la Direction de l'enregistrement avec les émigrés. ans 2-3

7. Recette des revenus des émigrés. ans 2-4

8. Recette du prix des biens-fonds d'émigrés. ans 2-4

9-10. Sommiers de ventes de biens-fonds d'émigrés. ans 2-3

11-30. Sommiers des émigrés : consistance et nature des fonds ; sommes recouvrées ; dépenses acquittées. ans 2-3

3e DIVISION. — Bureau des contributions

1-6. Correspondance du bureau. ans 2-8

7. Décrets, arrêtés, lettres concernant les contributions foncière et mobilière. ans 2-4

8. Correspondance de l'agent général des contributions du département. ans 6-8

9-18. Patentes. ans 4-8

19. Journaux récoltés et jachères : canton de Porrentruy. 1793

20-21. Réquisitions sur les journaux récoltés. an 2

22. Versements en grains et fourrages. an 2

23. Réclamations sur l'emprunt de cent millions. an 7

4e DIVISION. — Bureau de la guerre

1-4. Arrêtés. Correspondance. Pétitions. 1793-an 8

5e DIVISION. — Bien public. Affaires militaires. Police

1-9. Correspondance ; arrêtés ; pétitions ; passeports. ans 2-8

6e DIVISION. — Subsistances civiles et militaires

1-4. Décrets, arrêtés, lettres, etc. ans 2-8

7e DIVISION. — Comptabilité et travaux publics

1-13. Recettes; correspondance; pensions militaires. Service des ponts et chaussées. ans 2-8

8e DIVISION. — Administration du département

A. — *Registres des procès-verbaux des séances : Administration générale*

	Séances du Directoire.	28 avril-11 mai 1793
	Séances du conseil général.	6-28 mai 1793
1.	Séances du Directoire.	1er juin-21 sept. 1793
2.	Id.	21 sept. 1793-26 frim. an 2
3.	Id.	27 frim.-15 prair. an 2
4.	Id.	

(Ce registre manque : il a été enlevé au secrétariat en l'an IV, comme le constate un procès-verbal du 25 therm. an IV placé à la fin du registre précédent et en tête du suivant.)

5.	Id.	27 vendém.-24 vent. an 3
6.	Id.	25 vent.-16 mess. an 3
7.	Id.	17 mess. an 3-2 brum. an 4
8.	Id.	2 brum.-12 pluv. an 4
9.	Id.	14 pluv.-2 flor. an 4
10.	Id.	3 flor. an 4-9 vendém. an 5
11.	Id.	9 vendém.-2 vent. an 5
12.	Id.	4 vent.-1er therm. an 5
13.	Id.	1er therm. an 5-10 frim. an 6
14.	Id.	21 frim.-16 flor. an 6
15.	Id.	17 flor.-23 fruct. an 6
16.	Id.	21 fruct. an 6-22 niv. an 7
17.	Id.	23 niv.-15 germ. an 7
18.	Id.	15 germ.-5 therm. an 7
19.	Id.	8 therm. an 7-14 frim. an 8
20.	Id.	15 frim.-28 germ. an 8

B. — *Délibérations en matière de domaines nationaux, d'émigrés et de forêts*

1. Registre.	1er frim. an 3-4 frim. an 4
2. Id.	5 frim.-18 mess. an 4
3. Id.	19 mess. an 4-11 germ. an 5
4. Id.	12 germ. an 5-3 frim. an 6
5. Id.	5 frim.-6 therm. an 6
6. Id.	7 therm. an 6-13 vent. an 7
7. Id.	15 vent. an 7-27 vendém. an 8
8. Id.	28 vendém.-27 frim. an 8

C. — *Registres et recueils supplémentaires annexés*

1. *a*) Deux cahiers de procès-verbaux des séances de l'administration départementale (abrégé des délibérations).
24 juillet 1793-7 brum. an 2

b) Huit cahiers ou « journaux » des mêmes procès-verbaux.
1er vendém. an 4-28 germ. an 8

c) Manuel du secrétaire en chef contenant les délibérations du département qui ne forment pas arrêtés.
15 flor.-22 mess. an 6

2. *a*) Deux registres de consignation des lois.
24 brum. an 4-4e j. c. an 6 et 6 vendém. an 7-13 germ. an 8

b) Deux registres de lettres des autorités supérieures.
6 brum. an 4-21 prair. an 7 et 23 prair. an 7-28 germ. an 8

c) Deux registres des autorités subalternes du ressort.
5 vendém. an 4-29 fruct. an 7 et 7 vendém.-23 germ. an 8

3. Huit registres de consignation des affaires distribuées par bureaux, dont :

a) Trois pour le bureau de police civile et militaire.
25 juillet 1793-15 germ. an 8

b) Un pour le bureau de comptabilité.
25 juillet 1793-15 germ. an 8

c) Un pour le bureau des impositions et travaux publics.
1er août 1793-24 germ. an 8

d) Trois pour le bureau des domaines, enregistrement et forêts réunis. 24 juillet 1793-28 germ. an 8

4. Registres des passeports à l'étranger.
1er germ. an 4-26 germ. an 8

5. Minutes de certificats accordés par l'administration centrale à ses employés, ainsi qu'à des fonctionnaires de son ressort. ans 2-8

6. Diverses pièces concernant :

a) L'envoi (à Porrentruy) et la réception du modèle de la Bastille, avec le détail des pièces qui le composent.
10 frim. et 18 flor. an 3

b) L'estimation de réparations à faire à la maison départementale. 26 brum. et 24 frim. an 4 ; 28 pluv. an 7

c) La remise d'un drapeau au département pour la 74e demi-brigade. 22 pluv. an 5

d) L'offre au conseil des Cinq-Cents d'un don patriotique de 557 livres pour la descente en Angleterre. 9 vent. an 6

e) L'envoi au département du buste du général et premier consul Bonaparte. 13, 17 et 23 niv. an 7

9e DIVISION. — Districts, cantons, comités, tribunaux et divers

A. — *District de Porrentruy*

1-9. Protocoles des séances et arrêtés.
(2 mai) 1793-(12 brum.) an 4

10-13. Correspondance. ans 2-3

14-15. Pétitions. an 2

16. Correspondance de l'agent national.
(6 mai) 1793-(14 frim.) an 4

17. Paiements du receveur du district. an 2

B. — *District de Delémont*

1-3. Arrêtés. (15 pluv.) an 2-(15 brum.) an 4

4-5. Correspondance. (3 vent.) an 2-(8 vend.) an 4

6. Livraisons de bois dans le district. an 2

C. — *Administrations municipales de cantons*

1-3. Canton de Porrentruy. an 5-an 7

4-7. Canton de Saint-Ursanne. an 4-an 6

8-10. Canton de Saignelégier. an 7-an 8
11. Id. : Saint-Braix. an 4-an 7
12-14 *bis*. Id. : Cœuve. an 4-an 5
15. Id. : Chevenez. an 4-an 7
16. Id. : Dessendans. an 4-an 8

D. — *Comités, tribunaux et divers*

1. Comité de surveillance. 8 oct. 1793-1er vendém. an 3
2. Comité révolutionnaire. 17 vendém.-30 vent. an 3
3. Correspondance du procureur-syndic du département. 29 avril 1793-13 mess. an 4
4-8. Tribunal criminel du département. 1793-an 5
9. Registre des appels en cassation. ans 5-8
10. Opérations du jury pour l'emprunt de cent millions. an 7
11-12. Registres de l'état civil. ans 5-6
13-16. Circulaires du directeur de l'enregistrement. an 2-1807

Annexe (17 et suiv.)

Non classés (justice). Jugements soumis au directeur du *jury*. (Dix dossiers.) ans 4-11

Jugements rendus par le *tribunal civil*. (Quarante dossiers.) an 2-1820

Tribunal correctionnel de Porrentruy : jugements et procédures. (Quatorze dossiers et douze registres.) an 2-1814

Justices de paix de Porrentruy et des villages. (Trente dossiers.) an 2-1814

Divers registres et dossiers concernant les frais de justice, les délits forestiers, les successions, etc.

APPENDICE

DOCUMENTS

RELATIFS A LA

RÉPUBLIQUE RAURACIENNE ET AU DÉPARTEMENT DU MONT-TERRIBLE

(Collection Gustave Gautherot)

I. — Manuscrits [1]

Documents relatifs aux sociétés populaires

1. Dénonciation faite à la barre de la Convention nationale, le 26 janv. 1793, par les députés des Sociétés des amis de la liberté et égalité établies dans le pays de Porrentruy.

(Béchaux, Scheppelin et Bennot accusent Rengguer, Demars et Gobel.)

2. Lettre de Scheppelin aux membres des mêmes sociétés racontant la réception des trois députés à la Convention et leurs démarches à Paris. Paris, 27 janv. 1793

Copie certifiée par Brossard, secr. 4 p.

3. Lettre de Lémane à Rengguer, racontant les démarches de la députation jacobine. Paris, 3 févr. 1793

Copie certifiée par Huelmann, secr. 3 p.
Jeannerat, secr.
Chappuis, secr.

4. Lettre des députés Lémane, F. Herzeis et Kauffmann, annonçant les mesures décidées à Paris. Paris, 3 févr. 1793

Copie. 3 p.

1. Tous ces manuscrits sont de l'époque révolutionnaire.

5. Lettre de Béchaux, Scheppelin et Bennot à la Société des amis de la liberté : ils racontent leurs démarches.

Paris, 1er j. de févr. 1793

Copie (le c. c. est coupé). 3 p.

6. Protocole des séances de la Société des amis de la liberté (de Porrentruy), des 7 et 8 février 1793. 3 p.

7. Lettre de Béchaux et Bennot au rapporteur du Comité diplomatique. Paris, 9 févr. 1793

3 p.

8. Lettre de Bennot à la Société de Delémont annonçant l'envoi de commissaires. Paris, 10 févr. 1793

(Original. — Vidit, Wicka, prés.) 3 p.

9. Protocole de la séance de la Société (de Porrentruy), du 10 février 1793. 3 p.

10. Lettre de la Société de Saint-Ursanne à celle de Delémont. Saint-Ursanne, 11 févr. 1793

Copie. 1 p. in-4

11. Formule de procuration pour les députés, à envoyer à Porrentruy où ils combattront la faction de Rengguer.

1 p. in-4. février 1793

12. Lettre adressée à Béchaux, Scheppelin et Bennot, par leurs « frères de la Rauracie ». Porrentruy, 11 févr. 1793

Copie. 5 p.

13. Lettre aux députés à Paris du Comité de correspondance de la Société des amis de la liberté. Porrentruy, 12 févr. 1793

Original signé : Ign. Rossé, Triponé, Cissé, Badet, Guélat.

2 p.

14. Séance de la Société populaire de Porrentruy : protocole du 14 févr. 1793. 3 p.

15. Id. : séances des 5 et 19 févr. — Formule du serment civique rauracien. 3 p.

16. Adresse de la Société aux habitants de la campagne. 4 p.

Porrentruy, 20 févr. 1793

17. Lettre de Brodhag et Pallain (au nom de la Société de Porrentruy) à Wicka, président de la Société de Delémont. (Ils annoncent l'arrivée des commissaires de la Convention.)

Porrentruy, 21 févr. 1793

Original signé. 4 p. in-4

18. Séance de la Société : protocole du 24 févr. 1793. 2 p.

19. Id. : protocole des 25 et 26 février. 2 p.

20. Déclaration des communes de la vallée de Delémont en faveur de leur liberté. 7 mars 1793
2 p.

21. « Représentations sur la réunion de la Rauracie à la République française ». Manifeste des Sociétés populaires (mars 1793). 8 p. in-4

22. Adresse de « la Société populaire et montagnarde de Porentrui, affiliée aux jacobins de Paris, à toutes les Sociétés populaires de la République ». 4 p.

23. « Mémoire pour la Société populaire et montagnarde de Pourentruy, à la Convention nationale. » 21 p.

Documents relatifs à l'Administration centrale du département

24. Lettre à Buthod, agent, et à Kohler, adjoint de la commune de Porrentruy, les accusant de prévarication.
20 niv. an 5
Original signé Arnold, Bennot et Pallain. 4 p. in-4

25. Tableau envoyé aux administrateurs des départements : signatures des membres de l'Administration centrale du Mont-Terrible, et empreinte du sceau de l'administration.
16 flor. an 6
1 p.

26. Lettre au ministre de la guerre demandant le déplacement du général Nouvion et du commissaire des guerres Beaugée.
6 vendém. an 5
Copie certifiée par Arnold, secr. en chef. 2 p.

27. Lettre au général en chef de l'armée du Rhin. — Mêmes sujet et date. 2 p.

28. Lettre du ministre de la police Cochon aux députés du Mont-Terrible, demandant un rapport sur les membres de l'Administration centrale du département, afin de déjouer « les projets de la malveillance et de l'anarchie ». 14 déc. 1796
Original signé Cochon. 2 p. in-4

29. Lettre du ministre de la guerre au représentant Lémane,

le priant d'annoncer au département le déplacement de Nouvion. 21 févr. 1797

Original signé du ministre Petiet. 2 p.

30. Lettre du département au ministre de la guerre, demandant le rappel de Nouvion que Moreau a renvoyé à Porrentruy. 16 mai 1797

Copie certifiée par Arnold. 1 p.

31. Lettre des administrateurs du district de Doubs-Marat à ceux du département du Mont-Terrible (à propos de la sûreté des frontières). 19 août 1794

Original signé Magnin, Roy et Boiston. 4 p. in-4

Documents relatifs aux conventionnels

32. Lettre des citoyens du canton de Porrentruy aux commissaires de la Convention Laurent, Monnot et Ritter, protestant contre la violation des lois. 18 avril 1793 2 p.

33. Réclamations des citoyens de la commune de Porrentruy contre les factieux [18 avril 1793]. 2 p.

34. Adresse aux commissaires de la Convention par le Directoire du district de Delémont. Réquisitoire contre la « faction scélérate » de Rengguer. 30 juill. 1793 6 p.

35. Lettre du conventionnel Lémane à Lémane le jeune (garde-magasin du timbre à Porrentruy) : il annonce le châtiment des « tyrans ». Paris, 31 juillet 1794

Original. 2 p.

36. Pétition des fonctionnaires et notables de Delémont à leur représentant à la Convention : ils réclament sa venue pour abolir la tyrannie et délivrer deux magistrats. 27 juin 1795

Original couvert de 37 signatures parmi lesquelles celles de Pallain, Wicka, Helg, Moreau, Raspieler, Verdat. 3 p.

37. Lettre de Lémane, membre du Conseil des Cinq-Cents, « à tous les amis du département ». 23 mars 1797

Copie certifiée par Arnold. 3 p.

Voir en outre 29, 42 et 43.

38. Lettre adressée [par Raspieler] à l'avoué Guélat, donnant des détails sur les événements contemporains.
[Delémont] 7 août 1793
Original (non signé). 4 p. in-8

39. Lettre de Raspieler racontant la fête de la Liberté organisée par le club de Delémont. Delémont, 21 déc. 1793
Original. 4 p.

40. Lettre de Moschard (président de l'Admon de la Prévôté) au district de Delémont, à propos de l'arrestation de Rengguer.
Moutier, 6 juin 1794
Original. 2 p.

41. État des adjudications de la 3e gerbe provenant des biens nationaux situés sur la banlieue de Vendlincourt. — Arrêté du Directoire du district. Porrentruy, 9 sept. 1794
Original. Signé Lassue, Riat, Waitz, Brody, Petitat, Arnold.
2 p.

42. Lettre du district de Delémont annonçant au département que Richou a fait arrêter Pajot (procureur-syndic) et Bennot (président du district). 19 mai 1795
1 p. in-4

43. Lettre de la Société populaire de Delémont aux représentants du Mont-Terrible : ils protestent contre l'arrestation de Pajot et de Bennot, et adressent une pétition au Comité de sûreté générale. 24 mai 1795
2 p. in-4

44. État des fonds des caisses publiques, dressé par les commissaires Triponé et Roussel. 6 avril 1796
4 p.

45. Feuille de souscription pour le banquet de la fête du 14 juillet 1801. — Composition du repas et signatures de 46 citoyens.
Original. 1 p.

46. Mémoire fixant les règles à suivre dans le Mont-Terrible pour l'abolition des droits féodaux.
Sans date. 7 p.

Documents relatifs au Prince-Évêque

47. Lettre du conseiller de Billieux au prince : il lui raconte son entrevue avec l'ambassadeur Barthélemy.

Bâle, 26 août 1795

Original. 4 p. in-4

48. « Mémoire pour S. A. Mgr le prince-évêque de Bâle, et pour être présenté à L. L. E. E. Messieurs les plénipotentiaires de la République française au Congrès de Rastadt ». (En faveur de l'indépendance de la principauté, avec treize pièces justificatives.) 39 p.

Documents antérieurs à la formation du département

49. « Rectification ou correction du procès-verbal des séances de l'Assemblée nationale de la République de la Rauracie ». (Pièce rédigée par les adversaires de Rengguer.) 19-22 janvier 1793

(Voir aux imprimés, n° 4.) 5 p.

50. « Supplément de procès-verbal et rapport fidèle de différentes affaires ». (Id.) 22-27 janvier 1793

4 p.

51. « Note de la séance d'aujourd'hui, 26 janvier 1793 ». (Id.)

2 p.

II. — Imprimés [1]

Documents antérieurs à l'annexion

1. États de la principauté : « Proposition » du prince lue à la séance d'ouverture, suivie de la réponse de l'abbé de Bellelay (président des états), d'un discours du chanoine de Maler, commissaire de S. A., et d'un distique chronologique.

16-27 mai 1791

14 p.

2. « Délibération des états de la principauté » (contre Rengguer). — Noms des députés ayant signé à l'original. 21 mai 1791

1 p. in-fol.

1. Quand le nom de l'imprimeur n'est pas indiqué, c'est qu'il ne figure pas sur le document.

3. « Mémoire justificatif relativement à ce qui s'est passé à la défense du château de Porrentruy le 17 mai 1792 ». Donné le 1er juillet 1792, par P. Paris, conseiller aulique. 4 p. in-4.

4. « Bulletin de l'Assemblée nationale de la République de la Rauracie. »

Trente-six numéros. Les 21 premiers sont en français et en allemand. Le 35e est en allemand. Les autres sont en français. Les quatre derniers ont pour titre : « Bulletin de l'Assemblée générale de l'Administration provisoire de la Rauracie ». Ils sont signés du président et du secrétaire de l'Assemblée.

Porrentruy, de l'impr. J.-J. Gœtschy, impr. national. (Voir ci-dessus, manuscrits nos 49, 50 et 51.) Chaque numéro, 1 p. in-fol.

5. « Extrait du procès-verbal des séances de l'Assemblée nationale de la république Rauracienne ». Décrets relatifs au pouvoir judiciaire et à l'entretien des routes. 27 et 28 déc. 1792

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

6. « Extrait particulier de ce qui s'est passé à l'Assemblée générale des députés du pays de Porrentruy.... convoquée pour délibérer sur la forme de gouvernement qu'il leur convenait d'adopter ». (Intervention des commissaires de la Convention, discours de Monnot, nomination d'une députation chargée d'aller demander la réunion.) 8 mars 1793

3 p. in-4

Documents relatifs aux commissaires de la Convention

7. « Tableau provisoire des districts et cantons du département du Mont-Terrible ». — Ordonn. de Laurent, Monnot et Ritter. 5 avril 1793

Impr. Gœtschy, impr. du dép. 1 p. in-fol.

8. Proclamation des « commissaires nationaux du Conseil exécutif de France à leurs concitoyens du département du Mont-Terrible ». (Relatif au recul des barrières.) Signé Clerget et Théophile Mandar. 7 avril 1793

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

9. « Adresse aux habitants du Mont-Terrible par les commissaires nommés par les représentants du peuple dans ce dépar-

tement ». Signé Proudhon, Depland, David et Vaucher (français et allemand). [mai ou juin 1793]

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

10. Arrêté du représentant du peuple Bernard rétablissant dans leurs fonctions Rengguer et Lémane. 25 nov. 1793

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

11. Arrêté de Bernard organisant une « Commission chargée de juger révolutionnairement », au lieu du tribunal criminel ordinaire. 12 janv. 1794

Impr. du département, Porrentruy. 1 p. in-fol.

12. « Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par A. Lémane, député du Mont-Terrible...., sur le message du Directoire portant invitation de statuer sur le département auquel doit être définitivement réuni le pays de Montbéliard. » 23 février 1797

Impr. nationale, Paris. 6 p. in-8

Documents relatifs au Conseil général du département

13. « Extrait des registres des séances publiques du conseil général », du 14 juillet 1793; — « Actum du tribunal du district de Porrentruy », du 31 juillet 1793; « Extrait du greffe » du même tribunal, même date. (Affaire relative à Rengguer.)

Impr. du département, Porrentruy. 15 p. in-4

14. Arrêté du conseil général cassant une délibération de la municipalité de Porrentruy. 31 juillet 1793

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

15. Arrêté du conseil général sur les cloches des églises. 14 sept. 1793

Impr. du département. 1 p. in-fol.

16. Arrêté du conseil général sur le discrédit des assignats. 17 nov. 1793

Impr. du département. 1 p. in-fol.

Documents relatifs au Directoire et à l'Administration centrale du département

17. Arrêté sur le serment civique, et « Proclamation aux citoyens ». 6 mai 1793

Impr. du département. 4 p. in-4

18. Arrêté organisant à Porrentruy un comité de salut public. 3 juillet 1793

Impr. du département. 1 p. in-fol.

19. Circulaire aux municipalités sur la première réquisition. 4 oct. 1793

Impr. du département. 1 p. in-fol.

20. Arrêté sur la réquisition des voituriers et moyens de transport. 24 oct. 1793.

Impr. du département. 1 p. in-fol.

21. « Circulaire pour les communes du département.... limitrophes de la Suisse et de ses alliés » (Signée : Amweg, président). 18 déc. 1793

Impr. du département. 1 p. in-fol.

22. Arrêté sur l'administration des domaines nationaux. 24 janv. 1794

Impr. du département. 1 p. in-fol.

23. Délibération sur l'exécution des lois relatives aux biens nationaux. 22 mars 1794

Impr. du département. 7 p. in-4

24. Délibération sur une pétition de Rengguer demandant à être rayé de la liste des émigrés. 21 juillet 1795

11 p. in-8

25. Arrêté sur un jugement du conseil militaire de Delémont condamnant l'administration centrale. 17 juin 1796

1 p. in-fol.

26. Délibération du Directoire exécutif cassant le jugement du conseil militaire de Delémont, et arrêté de l'administration centrale qui en ordonne l'impression. 11 août 1796

27. Décision du ministre de la justice, et arrêté de l'administration centrale. (Même sujet.) 12 août 1796

1 p. in-fol.

28. Arrêté sur le renouvellement par cinquième de l'administration centrale. 17 mars 1797

1 p.

29. Arrêtés sur des accusations de concussion portées contre des employés de l'administration. 4 nov. 1797

Impr. du département. 1 p. in-fol.

30. Arrêté sur la fréquentation des écoles. 4 janv. 1798
Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

31. Arrêté sur la taxe d'entretien des grandes routes. 22 juill. 1798
Impr. du département. 1 p. in-fol.

32. Tableau de la taxe d'entretien à percevoir aux différentes barrières du département. 24 juill. 1798
1 p. in-fol.

33. Instructions sur les assemblées primaires et communales (envoyées aux municipalités). 12 févr. 1799
11 p. in-8

34. Proclamation et arrêté de l'administration centrale sur l'enrôlement des conscrits des cinq premières classes. 27 juillet 1799
1 p. in-fol.

35. Avis aux déserteurs et à leurs parents. an 7
1 p. in-4

Documents relatifs à l'application de la loi du maximum

36. Tableau du maximum du prix des objets de première nécessité, suivi d'un arrêté du Directoire du district de Porrentruy. 26 nov. 1793
Impr. du département. 16 p.

37. Supplément au premier tableau du prix des denrées avec un arrêté du Directoire du département. 25 oct. 1793
Impr. du département. 1 p. in-fol.

38. Tableau du maximum. (District de Porrentruy.) 14 avril 1794
52 p. in-4

39. Arrêté du district de Porrentruy fixant le prix des grains et fourrages. 22 nov. 1794
1 p.

Documents relatifs aux émigrés

40. Circulaire du procureur général syndic Rengguer aux municipalités. 11 juillet 1793
Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

41. Liste des personnes absentes de leur domicile.
22 août 1793
Impr. du département. 1 p. in-fol.

42. Liste générale des émigrés du département du Haut-Rhin.
27 août 1793
36 p.

43. Liste générale des émigrés du département du Mont-Terrible, avec six listes supplétives. (Émigrés rayés ; biens séquestrés.) 11 mars 1794
(Voir en outre nos 71 et 72.) 36 p.

Documents relatifs aux sociétés populaires et aux fêtes révolutionnaires

44. « Adresse de la Société des amis de la liberté et égalité établie à Porrentruy à toutes les villes et municipalités voisines. »
(octobre) 1792
Impr. Gœtschy. 8 p. in-4

45. « Chants pour la fête du 2 pluviôse an 7 : Invocation à l'Être suprême ; serment républicain ; imprécations contre les parjures. » (Avec approbation du département.) 10 janv. 1799
3 p. in-8

46. « Célébration du 2 pluviôse an 7 à Porrentruy ». Compte rendu ; discours du président de l'administration ; délibération de l'administration centrale. 21-24 janv. 1799
(Voir en outre no 63 et *manuscrits*, no 39.) 6 p. in-4

Opuscules de propagande révolutionnaire

a) Pétitions et députations envoyées à l'Assemblée nationale et à la Convention.

47. « Pétition du syndic et des députés de Porrentruy à l'Assemblée nationale. » (Signé : Rengguer de la Lime, Caillet, Laville et Laissue.) [mars 1791]
Impr. des Amis de l'ordre, 5, rue des Prêtres Saint-Paul.
8 p. in-8

48. « Précis de ce qui a été dit et décrété à l'Assemblée nationale, à Paris, concernant les réclamations faites par les syndics et députés des États de la Principauté de Porrentruy, dans les séances des 19 avril, 22, 23 et 31 juillet 1791. » — Avec un rôle

de onze pièces qui ont été « mises sous les yeux de l'Assemblée nationale ». 32 p. in-8

49. « Précis historique du Triumvirat qui exerce sa tyrannie dans le Porrentruy, adressé à la Convention nationale et à toutes les sociétés.... par celles établies dans les quatre villes de la Rauracie ». Avec vingt pièces justificatives. 1791-1793

Impr. de Chaudé, rue Pierre-Sarrazin, nº 7. 27 p. in-8

50. « Mémoire justificatif pour le citoyen Gobel, évêque métropolitain de Paris ». 1793

Impr. Cl. Simon, rue Saint-Jacques, nº 27. 27 p. in-8

b) Dialogues et pamphlets.

51. « L'Ajoulot et le Montagnard. Premier entretien ». 16 p. in-8

52. Id. Second entretien. 16 p. in-8

53. « Entretien entre le maire municipal et le maître d'école d'une commune du département du Mont-Terrible sur le départ des prêtres qui ont refusé de prêter le serment civique ». 1793 39 p. in-8

54. « Colas et Albert. Dialogue » [1793]. 8 p. in-8

55. « Grégoire et Baptiste. II. Dialogue ». (Imprimé par décision de la Société de Porrentruy, du 1er avril 1793.) 8 p. in-8

56. « Adresse au peuple du département du Mont-Terrible par un ami du genre humain. » (Sur le serment des prêtres.) 1793 15 p. in-8

57. « Réflexions sur un écrit intitulé : Adresse au peuple du département du Mont-Terrible, par un ami du genre humain. » (Contre le serment.) Porentrui, 1793 30 p. in-8

c) Sociétés populaires.

58. « Adresse de la Société des amis de la liberté, de l'égalité et de la réunion à la France, séante à Porrentruy, au peuple de la Rauracie. » (Lémane, président.) 18 février 1793 8 p. in-8

59. Même titre. 19 février 1793 3 p. in-8

60. Même titre (Guinens, président). 19 mars 1793 8 p. in-8

61. « Règlement pour la Société républicaine des amis de la liberté et de l'égalité, séante à la maison commune de Porrentruy. » (Boutrue, président.) 21 avril 1793

Impr. Gœtschy. 24 p. in-8

62. « Le montagnard du Mont-Terrible à ses amis des campagnes, par la Société populaire de Porrentruy » ; n° 7. (Sur la loi qui accorde des secours aux citoyens pauvres.) 21 mai 1794

Impr. Gœtschy (feuille trimensuelle, 6 livres par an).

8 p. in-8

63. « Société populaire et montagnarde de Delémont...., séance du 30 frim. an 2...., présidence du citoyen Marco ». (Récit de la fête du Décadi.) Français et allemand. 20 déc. 1794

Documents divers

64. Arrêté de l'Administration du district de Porrentruy, sur l'exercice des cultes. 13 avril 1795

4 p. in-4

65. « Entretien du citoyen général Custines avec Théophile Mandar, commissaire national ». 1er mai 1793

Impr. de l'Administration centrale des affiches. 15 p. in-8

66. Arrêté du tribunal du district de Porrentruy sur la police et l'ordre de ses audiences. 24 mai 1793

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

67. Proclamation aux officiers municipaux du procureur général-syndic Rengguer. 21 juin 1793

Impr. Gœtschy. 1 p. in-fol.

68. « Adresse du citoyen Roussel, procureur général-sindic du département du Mont-Terrible, à ses concitoyens, en réponse à un libelle diffamatoire et calomnieux des administrateurs et procureur-sindic du district de Porrentruy, imprimé par arrêté du 17 fructidor. » (Avec six pièces justificatives.)

3 sept. 1794

20 p. in-4

69. Adresse de l'Administration du district de Porrentruy à la Convention et au Comité de salut public. (Réclamation d'un représentant du peuple « pour rétablir le bon ordre ».) Avec des notes de l'agent national Boillot. 4 p. in-4

70. « Les administrateurs et le procureur-syndic du district de Porrentruy.... à leurs concitoyens. » (Contre Rengguer et Roussel.) 3 sept. 1795
8 p. in-8

71. « Observations sur les absens de la ci-devant principauté de Basle. » (En faveur des émigrés, par Tryponné, homme de loi, contresigné par Moreau, du Corps législatif.) Sept. 1797
4 p. in-8

72. « Supplément aux observations sur les prétendus émigrés du Mont-Terrible. Pour les citoyens suisses dont les noms sont inscrits sur la liste des émigrés. » (Mêmes auteurs.) 6 p. in-8

73. « Supplément à ma dénonciation de la scission opérée dans l'Assemblée primaire du canton de Porrentruy », par Boillot. (Lettres de Priqueler, de Rengguer.) 1798
7 p. in-8

74. « Le sous-préfet du 4e arrondissement du Haut-Rhin aux maires des villes, bourgs et villages. » (Il annonce son entrée en fonctions. Signature manuscrite et originale : Duplaquet.)
13 mai 1801
2 p. in-4

75. « Liste des notables communaux de l'arrondissement de Porrentruy. » (901 noms avec les indications d'âge, de profession et de domicile.) 26 sept. 1801
6 p. in-fol.

76. « Arrêté et instruction concernant l'élection départementale du Haut-Rhin. » (Avec tableau indicatif des séries départementales, désignation des notaires et scrutateurs de chaque série, nombre de notables à élire, état nominatif des fonctionnaires publics qui sont notables de droit, etc.) 8 janvier 1802
Impr. de la Préfecture, Colmar. 20 p. in-4

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES

DU

CARDINAL PIERRE D'AILLY

ÉVÊQUE DE CAMBRAI

(1350-1420)

Dans ces dernières années, plusieurs découvertes importantes ont été faites à propos de la vie et des œuvres du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai. Plus d'une ombre historique a été dissipée, plus d'une erreur chronologique rectifiée, plus d'un problème bibliographique heureusement résolu. Bien des incertitudes ont régné longtemps sur le lieu de sa naissance, sur l'endroit et la date de sa mort. Il y a trente ans encore on pouvait répéter le vers de Lamartine :

Sa tombe et son berceau sont couverts d'un nuage.

Aujourd'hui nous savons à n'en pouvoir douter que Pierre d'Ailly est né en 1350, à Compiègne, et non à Ailly-le-Haut-Clocher en Picardie, comme l'ont prétendu bon nombre d'écrivains [1]. De même, il est absolument démontré, quoi qu'en aient pensé plusieurs auteurs, que le cardinal de Cambrai est

1. De Vérité, *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (1767), t. II, p. 257.
Dinaux, *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly*, Cambrai, 1824, p. 8.
Mgr Destombes, *Histoire de l'Église de Cambrai*, t. II, p. 192 (2e édit.).
Cf. P. Tschackert, *Peter von Ailli*, Gotha, 1877. Beilagen, p. 367.

mort à Avignon dans la somptueuse demeure qui avait appartenu au cardinal de Chanac, et que Jean XXIII avait donnée à notre grand évêque [1]. Ce n'est donc pas à Avesnes, ainsi que l'ont cru Von der Hardt [2] et Launoy [3], ou à Cambrai, comme l'a affirmé Fabricius [4], que Pierre d'Ailly a rendu le dernier soupir. « C'est une chose étrange, disait déjà Bayle au XVIIe siècle, qu'un homme de ce rang et de cette distinction soit mort, sans qu'on sache au juste ni où ni en quelle année [5]. »

En effet, la date de la mort du cardinal a été très contestée jusqu'en ces derniers temps, et plus de cinquante écrivains se sont trompés sur ce point. Les uns l'ont fait mourir en 1416 [6], d'autres en 1419 [7], plusieurs en 1424 [8], d'autres beaucoup plus nombreux en 1425 [9], quelques-uns en 1426 [10], et deux au moins en 1429 [11]. Aujourd'hui tout doute a disparu : c'est le 9 août 1420 que Pierre d'Ailly a fini sa longue, féconde et glorieuse existence.

Il était nécessaire de déterminer d'abord ces dates extrêmes pour pouvoir ensuite fixer les grandes divisions de son œuvre intellectuelle. Les mêmes incertitudes ont, en effet, existé sur les époques où il a composé ses principaux ouvrages. Nous ne nous flattons pas de les avoir dissipées toutes. Il reste encore quelques problèmes à résoudre, non seulement sur la date de certains traités, mais aussi sur leur vrai titre, souvent défiguré dans les catalogues, et sur leur authenticité. Parfois les parties d'un ouvrage unique se trouvent séparées ; parfois aussi

1. N. Valois, *La France et le grand schisme*, t. IV, pp. 261 et 330.
2. *Rerum Concilii œcumenici Constantiensis*, t. V, col. 480.
3. Opp. omnia, t. IV. *Regii Navarræ gymnasii Paris. historia*, p. 532, note.
4. *Notæ in Trithemium*, 169.
5. *Dictionnaire historique et critique*, t. I, article d'Ailly.
6. Trithème, Guichardin, de Riguet.
7. Foppens, Moreri, Chauffepié, Feller, Hefelé.
8. Raissius, Léandre de Saint-Martin.
9. Launoy, Ellies-Dupin, Bayle, Fabricius, La Croix du Maine, Lelong, Fleury, de Sainte-Marthe, Ciacconius, Noël Alexandre, Potthast, Alzog, Franck, Kraus, Brugère, Molinier, Hauréau, Roskovany, etc. L'épitaphe de P. d'Ailly à Saint-Antoine de Compiègne reproduit la même faute.
10. Bellarmin, Possevin, Vossius, Lenfant.
11. Moroni, Haberl.

elles se rencontrent dans les œuvres d'auteurs différents. Plusieurs livres écrits par d'Ailly ont été insérés parmi les traités de son élève Gerson, ou ont été attribués à des écrivains contemporains appartenant aux mêmes écoles philosophiques ou théologiques. Les gallicans et les protestants les ont reproduites dans des collections dont l'esprit sectaire n'est que trop évident [1]. Nous prions nos lecteurs de vouloir excuser nos fautes et de nous avertir de nos omissions grandes ou petites, mais inévitables en un pareil sujet.

PREMIÈRE PARTIE

DATE DES OUVRAGES

PREMIÈRE PÉRIODE

1372-1395

Pierre d'Ailly, docteur en théologie

1. 1372. Tractatus de anima.
2. 1372. Conceptus et insolubilia.
3. 1372 ou peu après. Super librum Boetii de consolatione philosophiae.
4. Tractatus exponibilium.
5. 1374. Principium in cursum Bibliae.
6. Descriptio imaginariae visionis de horto Sacrae Scripturae.
7. 1375. Quaestiones super primum, tertium et quartum Sententiarum.
8. Sermo in synodo Ambianensi.

1. Donnons comme exemple celle de Von der Hardt, *Rerum Concilii oecumenici Constantiensis*, 6 vol. Francfort et Leipzig, 1691. Les notes sont nettement hostiles au catholicisme, les pièces sont dans un grand désordre, les attributions fausses sont nombreuses et les contradictions fréquentes.

9. Sermo in synodo in ecclesia Parisiensi.
10. 1377. Sermo de S. Ludovico Francorum rege.
11. 1378. Expositio super cantica canticorum.
12. Epistola ad novos Hebraeos.
13. 1379. Sermo de S. Dominico.
14. 1381. *Vesperiae*. Utrum Petri Ecclesia lege reguletur.
15. *Aulica*. Quaestio de legitimo dominio.
16. *Resumpta*. Utrum Petri Ecclesia rege gubernetur, lege reguletur, fide confirmetur, jure dominetur.
17. 1381. Oratio coram Duce Andegavensi de dissidiis inter Urbanum et Clementem componendis.
18. 1381. Epistola diaboli Leviathan.
19. Invectiva Ezechielis contra pseudopastores.
20. 1382. Sermo de S. Francisco factus in universitate Parisiensi.
21. 1384. Regulae, ordinationes, et observationes Collegii Navarrici.
22. 2e dimanche d'Avent 1384. Sermo de quadruplici adventu Domini et specialiter de adventu ad judicium [1].
23. 1385 (ou 1386). Tractatus adversus Cancellarium Parisiensem, quod nihil exigere liceat pro gradu licentiae.
24. 1385. Tractatus II an liceat pecuniam dare vel exigere pro docendi licentia.
25. Propositio coram Papa Clemente VII, contra Cancellarium Parisiensem.
26. Sermo de circumcisione.
27. Sermo de nativitate Domini.
28. 1387. Sermo coram Papa Clemente VII Avenione habitus circa negotium Universitatis Parisiensis adversum Johannem de Montesono, O. Pr.
29. Propositio facta in consistorio contra Johannem de Montesono.
30. 1388. Sermo de Septuagesima.
31. 1389. Collatio Petri de Alliaco in consistorio facta pro apotheosi Petri de Luxemburgo coram Dno Clemente VII.
32. Collatio altera de eodem.
33. Juin 1394. Epistola Petri de Alliaco, Aegidii de Campis et Nicolai de Clamengiis ad regem Carolum directa.
34. Novembre 1394. Collatio facta coram Benedicto XIII in consistorio publico ex parte regis Franciae pro suadenda unione Ecclesiae.
35. 1er février 1395. Oratio in coetu magnatorum quum ageretur de obedientia Benedicto XIII praestanda.
36. 2 au 18 février 1395. Prima cedula disputativa in primo regis con-

1. Note du ms. 3122 de la Bibliothèque nationale, f. 79.

cilio exhibita per Petrum episcopum Cameracensem, tunc eleemosynarium regis [1].

Écrits qui sont probablement de cette même époque, mais dont il est impossible de déterminer la date exacte.

1372-1395

37. Destructiones modorum significandi secundum viam Nominalium.
38. Tractatus super libros meteororum (Aristotelis).
39. De astronomia.
40. Tractatus de figura inceptionis mundi et conjunctionibus mediis sequentibus.
41. Elucidationes in Astronomicon Manilii.
42. Johannis de Sacro-Busto sphericum opusculum.
43. De duodecim parallelis ad quae Ptolomei parallela revocat.
44. Abbreviatio dialogorum Okam.
45. Verbum abbreviatum super Psalterio.
46. Quaestio de reprehensione Petri a Paulo.
47. Liber quaestionum in Hexaemeron.
48. Recommendatio Scripturae sacrae.
49. Utrum indoctus in jure divino possit juste praeesse in Ecclesiae regno.
50. Utrum Trinitas personarum in una natura creaturae sit incommunicabilis.
51. Petri de Alliaco ad eamdem quaestionem de tribus suppositis in una natura responsio.
52. De libertate creaturae rationalis ante et post lapsum.
53. Utrum conscientia erronea excuset a culpa.
54. De falsis prophetis tractatus duo.
55. Apologeticus Hieronymianae versionis Bibliorum.
56. Sermo de S. Bernardo.
57. Sermo de omnibus Sanctis in capitulo Navarrae.
58. Sermo in die Resurrectionis.
59. Sermo in die Pentecostes.
60. La vie d'un tyran.
61. Le jardin amoureux de l'âme dévote [2].

1. Cette pièce, ainsi que celles qui sont inscrites sous les numéros 77, 78, 80 et 89, ont été récemment publiées par le P. Erhle, bibliothécaire du Vatican, dans le volume qui a pour titre : *Martin de Alportils Chronica actitatorum temporibus Benedicti XIII.* Paderborn, Schoningh, 1906; t. I, p. 462 seqq.

2. Se trouve en manuscrit au Museum Calvet d'Avignon, et en imprimé dans la Bibliothèque Colombine de Grenade.

62. Chanson. — Ballade. — Livre du Rossignolet [1].

63. Piteuse complainte et oraison dévote de humaine créature qui de l'estat du péché nouvellement à Dieu veut retourner.

64. De quatuor gradibus scalae spiritualis.

65. Tractatus de oratione Dominica.

66. Speculum considerationis.

67. Epilogus de quadruplici exercitio spirituali, vel de quatuor exercitiis animae [2].

68. De duodecim honoribus sancti Joseph.

69. Collatio valde bona pro pace.

70. Sermo secundus de nativitate Domini.

71. Sermo secundus de omnibus Sanctis.

72. Sermo secundus de adventu Domini.

73. Libellus sacramentalis, vel sacramentale, vel de sacramentis Ecclesiae, vel tandem tractatus theologicus de sacramentis.

74. De arte obligandi [3].

75. Anni a principio mundi et gesta magis notanda cum figuris revolutionum et aliis.

SECONDE PÉRIODE

1395-1411

Pierre d'Ailly, évêque du Puy, et plus tard de Cambrai

76. 13 août au 15 septembre 1396. Secunda cedula pro secundo concilio regis.

77. 1396. Tertia cedula tempore secundi concilii scripta.

78. 1397. Collatio facta coram Benedicto XIII ex parte regis Romanorum (Wenceslai).

79. Declaratio opinionis coram quibusdam praelatis.

80. 1398. Sermo factus in synodo Cameracensi.

81. Determinatio de notoriis focaristis.

82. Tractatus pro Carthusiensibus quod rationabiliter abstinent de esu carnium.

1. Manuscrit unique à Avignon, reproduit dans la *Revue de Lille* de janvier 1907.

2. Ce traité et le précédent ont été certainement composés avant 1388.

3. A notre connaissance, il ne reste plus qu'un seul exemplaire de cet ouvrage qui fut imprimé à Paris en 1489, chez Mittelhus. Nous l'avons retrouvé à la bibliothèque de Besançon, n° 47.

83. 1398. De ingressu religionis.

84. 1399 (?). Sermo secundus factus in synodo Cameracensi.

85. 1400 (?). Homilia facta in eadem synodo.

86. 4 mai 1400. Litterae ad capitulum Antwerpiense.

87. 18 décembre 1400. Accord entre l'évêque de Cambrai et le dauphin de Vienne, châtelain de la ville [1].

88. Commencement de 1403. Tractatus brevis de varietate viarum ad unionem Ecclesiae.

89. De materia Concilii generalis.

90. 30 mai 1403. Appointement final auquel sont d'accord le Conseil du roy et l'Église de France.

91. Même jour. Sermo in ecclesia B. Mariae Parisiis [2].

92. 1405. Additio circa tertiam viam supra tactam.

93. 1er juillet 1405. Sermo de sancta Trinitate Januae habitus.

94. 16 novembre 1406. Discours de Pierre d'Ailly, devant la faculté de théologie.

95. 11 décembre 1406. Discours devant le concile de Paris.

96. 16 décembre. Réplique de Pierre d'Ailly à Jean Petit.

97. Deuxième discours devant le concile [3].

98. 7 avril 1407. Appointement entre l'évêque de Cambrai, le bailly, le prévôt, les échevins et quatre hommes au sujet des clercs bannis.

99. 21 mai 1407. Rationes ad differendam substractionem.

100. 28 juillet 1407. Discours de Pierre d'Ailly au pape Grégoire XII.

101. Août 1407. Decem considerationes circa concordatum Massiliae missae ad Gregorium XII.

102. 15 septembre 1407. Litterae episcopi Cameracensis et Cancellarii Parisiensis ad Gregorium XII.

103. 20 janvier 1408. Epistola ad Benedictum XIII.

104. Janvier 1408, à Gênes. Octo conclusiones per plures doctores, theologos et juristas in partibus Italiae approbatae.

105. Propositiones episcopi Cameracensis in concilio regis [4].

106. Vita beatissimi Patris Domini Petri Coelestini V.

107. 1er janvier 1409. Epistola ad Cardinales in civitate Pisana congregatos missa.

108. Même jour. Propositiones utiles ad exterminationem praesentis schismatis, per viam Concilii Generalis in civitate Aquensi enuntiatae [5].

1. Nous avons publié cette pièce dans la *Revue de Lille* (oct. 1907), d'après le manuscrit des *Archives nationales de Paris*, carton L 521, p. 8.

2. Ce sermon n'a jamais pu être retrouvé.

3. Ce deuxième discours ne se trouve pas dans le recueil de Bourgeois du Chastenet, *Nouvelle histoire du Concile de Constance*. On peut le considérer comme perdu.

4. Bibliothèque nationale, manuscrit latin 15107, f° 152. Cf. Valois, IV, p. 23.

5. Cf. N. Valois, *La France et le grand schisme*, t. IV, p. 85.

109. 4 janvier 1409. Epistola ad Cardinalem St[i] Angeli (Petrum Blavi).

110. 10 janvier 1409. Conclusiones in civitate Tarraconensi propositae.

111. Epistola altera ad Cardinales missa.

112. Avril 1409. Oratio ad Carolum Malatestam habita Pisis.

113. Epistola ad S. Vincentium Ferrerium et ad Bonifacium ejus fratrem.

114. 1409. Privilegia et statuta capituli generalis Windesemensis, ordinis sancti Augustini [1].

115. Epistola secunda ad Benedictum XIII.

116. 12 août 1410. Imago mundi seu ejus imaginaria descriptio.

117. Epilogus mappae mundi.

118. 24 décembre 1410. Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos.

119. 6 juin 1411. Exhortatio super Kalendarii correctione [2].

120. Errores sectae hominum intelligentiae contra Gulielmum de Hildervissen.

Écrits qui sont probablement de cette période, mais dont la date de composition est inconnue.

121. De vero cyclo lunari.

122. Cosmographiae tractatus duo.

123. Compendium contemplationis.

TROISIÈME PÉRIODE

1411-1420

Pierre d'Ailly, cardinal

124. 10 janvier 1412. Apologia concilii Pisani contra tractatum domini Bonifacii (Ferrier), quondam prioris Carthusiae.

125. 1412. Epistola ad Joannem XXIII de praecipuis reformationis Ecclesiae capitibus.

126. Tractatus agendorum in Concilio generali de Ecclesiae reformatione.

1. Manuscrit de la bibliothèque de La Haye, n° 352.

2. P. d'Ailly offrit cet opuscule très remarquable au pape Jean XXIII, lors du concile de Rome. Il le lut en public en mars 1417, pendant le concile de Constance.

127. 18 octobre 1413. Confirmatio miraculi anno 1405, patrati in vico qui dicitur *Bois-Seigneur Isaac* in Brabantia, et approbatio reliquiarum uti sanctarum et verarum.

128. 10 mai 1414. Concordantia astronomiae cum historica narratione.

129. 10 juin 1414. Devota meditatio super psalmum *Judica me, Deus* (in duabus partibus).

130. 18 juin 1414. Alia epistola ad eumdem Pontificem Joannem XXIII.

131. Philosophicae sapientiae et theologiae connexio [1].

132. Vigintiloquium de concordia astronomicae veritatis cum theologia.

133. (?) Fragmentum epistolae ad Joannem Papam XXIII [2].

134. 6 juillet 1414. Oratio dominica anagogice exposita.

135. 12 juillet. Devota meditatio super *Ave Maria.*

136. 14 juillet. Devota meditatio seu expositio super psalmum *In te, Domine, speravi.*

137. 24 septembre. Elucidarium astronomicae concordiae cum historica narratione.

138. 26 septembre. Apologetica defensio astronomicae veritatis.

139. 3 octobre. Altera apologetica defensio astronomicae veritatis.

140. 2 décembre. Sermo tertius de adventu Domini.

141. 7 décembre. Schedula Cardinalis Cameracensis Italorum desideriis et schedulae opposita.

142. 14 décembre. De duobus Pontificibus Gregorio XII et Benedicto XIII blande invitandis ad spontaneam cessionem.

143. Cardinalis Cameracensis alia schedula Johanni papae exhibita qua confirmatur mollis illa via, et duos reliquos contendentes Pontifices ad spontaneam cessionem invitandos esse putat.

144. Fin de 1414 ou commencement de 1415. Conclusiones Cameracensis Cardinalis cum quibusdam additionibus de Pisani et Constantiensis Concilii unitate.

145. 5 janvier 1415. De concordantia discordantium astronomorum.

146. Commencement de l'année 1415. Responsio ad alias Johannis Papae exceptiones cessioni desideratae oppositas.

147. 14 février 1415. Schedula de cessione Joannis XXIII, auctoribus Petro Alliaceno et Gulielmo Philastro.

148. 14 février 1415. Disputatio de jure suffragii quibus competat. *Ad obviandum proterviae....*

149. 14 février 1415. Cardinalis Cameracensis propositiones pro jure Concilii, suo, non Papae nomine, res fidei in Concilio definiendi.

1. C'est une table de matières aux œuvres de Roger Bacon (Biblioth. d'Anvers, Catal. Mertens, t. I).

2. Ce fragment de traité est bien dans les idées de Pierre d'Ailly ; il lui est attribué par plusieurs auteurs, c'est tout ce que nous pouvons affirmer.

150. Scriptum contra Waldenses.

151. Aliquae conclusiones adversus Joannem Huss.

152. 29 décembre 1415. Epistola Constantiae scripta ad quemdam Avenione degentem de pluralitate beneficiorum.

153. 1415 et 1416. Schedulae, declarationes et responsiones Cardinalis Cameracensis in causa Joannis Parvi.

154. 21 juin 1416. Epistola ad Vincentium Ferrerium, O. Pr., contra se flagellantes.

155. 1er octobre 1416. De potestate ecclesiastica, seu de Ecclesiae, Concilii generalis et Summi Pontificis auctoritate[1].

156. 1er novembre 1416. Sermo secundus in die omnium Sanctorum.

157. Tractatus super reformatione Ecclesiae in Concilio Constantiensi. C'est la troisième partie du *De materia Concilii generalis*. Voir plus haut, n° 89.

158. 1417. Tractatus super septem psalmos poenitentiae.

159. Sermo de S. Chrysogono martyre.

160. 21 mars. Sermo factus Constantiae in medio Quadragesimae.

161. 30 mai. Sermo secundus in die Pentecostes.

162. Même jour. Modus seu forma eligendi Summum Pontificem.

163. Tres conclusiones ad finem unionis Ecclesiae consequendae.

164. 19 août. Sermo de S. Ludovico, Caroli regis Siciliae filio, episcopo Tolosano.

165. 1418. Petri de Alliaco judicium de causa fidei Matthaei Grabon, O. Pr.

166. 1418. Utrum de censibus.... contractus sint liciti vel illiciti.

167. Janvier 1419. Tractatus super tribus evangelicis canticis.

168. De persecutionibus Ecclesiae[2].

169. 1419. Apologia defensiva astronomiae ad Joannem Gersonium.

170. Epistola ad eumdem in quo laudat ejus de astrologia judicium.

171. Testamentum in gratiam collegii Navarrici.

172. Aliud testamentum generale.

Le nombre des ouvrages attribués au cardinal de Cambrai a beaucoup varié. Dinaux[3] a dressé une liste de 42 opuscules,

1. Plusieurs parties de ce traité ont été imprimées séparément sous d'autres titres, *de Annatis*, etc.

2. Cet opuscule a été retrouvé récemment dans la bibliothèque de Marseille et a été publié par M. Noël Valois dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1904, t. LXV.

3. *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly*, Cambrai, 1824.

dont plusieurs sont apocryphes ; LAUNOY [1] en avait trouvé 91 en 1672 ; TSCHACKERT [2], auteur d'un ouvrage estimé sur d'Ailly, en a rencontré un plus grand nombre encore, mais il a placé plusieurs apocryphes au rang des ouvrages incontestés, et sa liste n'est pas exempte de répétitions. Nous avons mentionné 153 œuvres dans notre thèse de doctorat sur Pierre d'Ailly en 1886 (Lille, Lefort). Après vingt ans, nous en trouvons aujourd'hui 172. Plusieurs, qui avaient été faussement attribuées à Gerson, à Niem ou à quelque autre contemporain, ont été restituées par la critique à leur véritable auteur.

D'autres opuscules ont été retrouvés par ces heureux chercheurs qui s'appellent Noël Valois et le P. Erhle. D'autres enfin que nous avions d'abord rejetés comme douteux sont maintenant reconnus comme authentiques. De plus, la découverte de nouveaux manuscrits faite dans ces dernières années nous a permis de préciser certaines dates et d'en corriger certaines autres. Tous ces ouvrages n'ont pas la même longueur ni la même valeur, mais tous sont utiles à l'histoire de d'Ailly et de son temps. Si la liste que nous donnons est plus complète et plus sûre, c'est que nous avons profité des travaux de nos devanciers : à eux en revient tout le mérite.

Chanoine L. SALEMBIER,

Secrétaire général des Facultés catholiques de Lille.

1. *Regii Navarræ Gymnasii Paris. Historia*, Opera omnia, t. IV.
2. *Peter von Ailli*, Gotha, 1877.

UN IMPRIMEUR TROYEN APOCRYPHE

(Jean Damian, 1568)

J'ai reçu, il y a quelques années, de M. Henri Menu, bibliophile à Reims, qui l'avait acquis à la vente de la collection Deullin, d'Épernay, un tout petit livret dérelié dont ci-joint le titre.

C'est un in-8 de 12 feuillets non chiffrés, mesurant 155 × 103 et signés (Aj) à Aiiij, Bj à Biiij, Cj à Ciiij.

Le revers du titre est en blanc.

Le recto du folio 2 commence ainsi :



EDICT ET DECLA-
RATION FAICTE PAR
le Roy Charles IX de ce nom, sur la pacification des troubles de ce Royaume: le XIX iour de Mars, 1562.



HARLES par la grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Chascun a veu

Au verso du dernier feuillet se trouve l'écusson de France surmonté de la couronne royale et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

L'impression, faite en gros caractères, est plutôt médiocre ; le papier, fort mince et de grain assez fin, est d'une teinte un peu rosée.

L'édit du 19 mars 1562 n'est pas intéressant en soi; c'est un des nombreux actes rendus par le pouvoir royal pour essayer de mettre fin aux querelles religieuses ; il n'eut qu'un effet momentané et la guerre civile reprit de plus belle quelques années après. Il a d'ailleurs été publié notamment dans *Les Edicts et Ordonnances du Roy très chrestien Charles IX de ce nom....* (Paris, Robert Estienne, 1568), fol. 237 v° à 242 v°; dans *Les Edicts et Ordonnances des rois de France....*, de Fontanon, éd. de 1581, t. I, p. 1796, ou éd. de 1591 par Gabriel Michel, t. IV, p. 272-274 ; enfin, Isambert, Decruzy et Taillandier l'ont reproduit dans leur *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 135-140.

Mais l'édition de « Troys » m'intrigue, je n'en connais pas d'autre exemplaire que celui que je possède, et le lieu d'impression comme le nom d'imprimeur soulèvent une petite question que je veux poser dans ce Bulletin. Ce ne sera pas la résoudre, mais cela m'y conduira plus facilement que de garder la plaquette ignorée dans ma bouquinerie.

Pour le lecteur non prévenu, la mention bibliographique est bien complète et ne laisse rien à désirer. Cette brochure a été imprimée à Troyes, chez Jean Damian, d'après une édition parisienne, en 1568. Mais, pour quiconque est au courant de la typographie troyenne du XVIe siècle, il n'en va pas ainsi. A TROYS, veut dire évidemment A TROYES : l'e manquant, s'il dénote, de la part d'un ouvrier local, un singulier manque de savoir ou d'attention, ne change rien à la chose ; je ne vois pas d'autre localité dont le nom soit susceptible d'être ainsi confondu avec celui de mon pays.

Mais Jean Damian, je ne le connais pas, je ne l'ai jamais rencontré dans mes chasses obstinées aux travailleurs du livre, et pourtant, sur ce point, je suis assez bien outillé pour me per-

mettre une dénégation : ce n'est pas un imprimeur ni un libraire troyen, ce n'est même pas un nom troyen et je le tiens, si l'indication « à Troyes » est exacte, pour un nom supposé.

EDICT ET
Declaration fai-
CTE PAR LE ROY
CHARLES IX. DE CE NOM
ſur la pacification des troubles
de ce Royaume : le XIX iour de
Mars, mil cinq cens ſoiſantedeux.



A TROYS,
Par Iean Damian, ſur la coppie
Imprimee a Paris,
M. D. LXVIII.
Auec priuilege.

Je ne l'ai pas noté non plus dans l'onomastique de l'imprimerie française ; mais là le champ est si vaste que je ne saurais rien dire de définitif.

Quant à « la coppie Imprimée à Paris », il se peut que ce soit l'édition de Robert Estienne (1563, in-8) qui m'est signalée par M. Henri Omont, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale, comme existant dans cet établissement avec d'autres réimpressions du même acte, faites à Paris, Orléans, Rouen et Lyon, de 1563 à 1568 (Recueils F. 46823 et 23610).

Enfin, sur la date M.D.LXVIII, je n'ai rien à observer, sinon peut-être qu'elle est bien tardive pour réimprimer un acte d'essentielle actualité comme celui-là, alors surtout que le 25 mars 1568 une déclaration pour la pacification vint encore une fois suspendre les hostilités, qui furent reprises au mois de septembre et finalement arrêtées par l'édit d'août 1570 (V. *Anc. lois*, t. XIV, p. *124*, 131, *135*, 141, *142*, 159, 170, 172, 185, 225, 226, 228, *229*, 230, les divers actes émis à l'occasion des troubles et les annotations dont ils sont accompagnés). Mais notre réimpression a pu être faite au début de l'année, précisément parce que l'opportunité de mesures pacificatrices se faisait de nouveau sentir.

J'ai donc dit qu'à mon avis l'*Edict et Declaration* n'avait pas été imprimé à Troyes.

Si, cependant, je me trompe sur ce point, de quel atelier sort-il, Jean Damian n'y ayant pas existé ?

On a le choix, pour cela, entre Jean II Lecoq, François Ier Trumeau, Claude Garnier et l'énigmatique Louis Vivant.

Examinons leurs chances respectives.

Jean II Lecoq imprima à Troyes de 1541 à 1589. Il est mis en première ligne, parce qu'il serait, selon des notes laissées par M. Émile Socard, ancien conservateur de la bibliothèque de Troyes, l'éditeur de deux actes officiels relatifs aux événements de l'époque : ordonnance de police relative aux guerres de religion et autres matières (Troyes, 1562, Jean Lecoq), placard gothique [1] ; — *Édit du Roy, du mois d'août 1570, sur la pacification des troubles du royaume ;* Troyes, Jean Lecoq, in-8 [2].

1. Le titre exact de cette pièce m'est envoyé par M. H. Omont : De par le Roy Et monseigñr le duc de Nyvernois.... Pour contenir les habitans de cette ville de Troyes... (28 avril 1562); placard gothique sans nom d'imprimeur. Il est vraisemblable qu'il a été fait par Lecoq.

2. M. Socard n'indique pas où il a vu cette pièce. Fontanon en a donné le texte (t. IV, p. 300-304).

Mais la plaquette de Jean Damian n'offre aucunement l'aspect des productions de Jean Lecoq, imprimeur essentiellement gothique. De plus, pourquoi aurait-il déguisé son nom en 1568, alors qu'il l'omet en 1562 et qu'il paraît l'avoir mis en 1570? Cette feinte n'a pas de raison d'être pour mettre au jour un acte officiel, et j'écarte Jean II Lecoq de mes hypothèses.

François Ier Trumeau, né en 1538, mort en 1572 ou 1573, a imprimé, à ma connaissance, un seul ouvrage en caractères romains : D. PIRRHÆ MENISSONNIS. EPICEDIVM, de L.-F. Le Duchat, en 1572 (Bibl. de Troyes). Or, les caractères de cette plaquette ne sont pas ceux de la nôtre. Tout ce qu'on connaît de lui, hormis cela, est en gothique. Il descendait des Lecoq et avait hérité de leur matériel. Ce n'est donc pas à lui qu'il faudrait attribuer la production de l'*Edict*.

Claude Garnier paraît plutôt, à première vue, être l'imprimeur cherché. Libraire dès 1557, imprimeur dès 1563, délégué de sa communauté en 1567, imprimeur du roi de 1578 au moins jusqu'en 1591 [1], il produisit notamment, à l'occasion des Grands Jours tenus à Troyes en 1583, une trentaine de petites plaquettes offrant beaucoup d'analogie avec la mienne. Mais, précisément parce qu'elles lui ressemblent beaucoup, sans être identiques, elles démontrent qu'il ne fut pas l'auteur de la première : caractères, fleurons, disposition typographique offrent des différences sensibles pour quiconque y regarde de près. Ainsi, Garnier a des caractères plus nets ; — l'écusson placé à la fin de l'*Edict* se retrouve chez Garnier, en plusieurs grandeurs, mais pas si finement gravé ; les mailles du collier, notamment, y sont beaucoup moins serrées; — la tête de chapitre de l'*Edict* ne se retrouve pas chez lui, non plus que le C orné de la même page ; — Garnier, ouvrier de province imbu des vieux usages, met fréquemment des pieds de mouche à double trait au commencement de certains titres ; l'*Edict* n'en comporte aucun ; enfin, le papier de Garnier est plus épais, plus grossier, moins régulier que l'autre. Pour moi, l'imprimeur des arrêts de 1583 n'est pas celui de 1568.

1. *Les Garnier, imprimeurs et libraires à Troyes;* Paris, H. Leclerc, 1900.



Quant à « Loys qui ne se meurt point », le facétieux typographe dont le nom (qu'on a cru pouvoir traduire par Louis Vivant) se trouve sur deux éditions des œuvres de Rabelais publiées soi-disant à Troyes, l'un en 1556, l'autre en 1613, on me permettra de ne pas m'y arrêter. Il n'a pas plus existé que Jean Damian et couvre un anonymat non encore dévoilé.

Mais alors, où et par qui l'*Edict* fut-il mis au jour ? Cela, c'est la *Question bibliographique* que je pose à mes lecteurs, espérant que les reproductions jointes à cet article permettront à l'un d'eux d'y répondre.

Louis Morin.



ASSOCIATION AMICALE PROFESSIONNELLE

DES

ARCHIVISTES FRANÇAIS

CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(25 avril 1908)

PRÉSIDENCE DE M. PRUDHOMME

Archiviste de l'Isère

L'assemblée annuelle de l'Association des archivistes français a eu lieu le 25 avril 1908, dans les locaux de l'École des chartes, sous la présidence de M. A. Prudhomme, président.

Étaient présents : MM. André, Barroux, Chatel, Couard, Esquer, Fazy, Gauthier, Hugues, Jacotin, Jusselin, Le Grand, Lesort, Marichal, Martin-Chabot, Mazerolle, Pasquier, Prudhomme, Roussel, Soyer, Stein, Vernier, Villepelet.

S'étaient excusés : MM. d'Arbois de Jubainville, Bondurand, Brutails, Chevreux, Courteault, Daumet, Debraye, Duvernoy, Eckel, Estienne, Flament, Fourastié, Fournier, Galabert, Gandilhon, Guillaume, Meschinet de Richemond, Raimbaud, Servois, Souchon.

La séance est ouverte à quatre heures et demie. Le procès-verbal imprimé de la dernière séance ne donnant lieu à aucune observation, il est adopté à l'unanimité.



M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

Il est dans notre règlement un article très sage, mais d'aspect un peu cruel, qui limite à trois années les pouvoirs de votre président. Quand le terme fatal approche, ses collaborateurs, les autres membres du bureau, avec des ménagements d'une délicatesse infinie, lui font comprendre que ses jours sont comptés et que les seuls actes qui lui soient désormais permis doivent revêtir la forme testamentaire.

Je suis la première victime de cet inflexible protocole. Victime très résignée, je vous l'assure, et qui ne sollicite ni sursis ni consolation; mais tout de même un peu inquiète en songeant que, lorsque vous m'aurez donné un successeur et surtout quand je le verrai à l'œuvre, j'apprendrai peut-être — trop tard, hélas! — ce que j'aurais dû faire et que je n'aurai pas fait pour justifier votre confiance.

En attendant que cette pénible leçon me soit donnée et avant d'engager sous le couperet statutaire ma tête présidentielle, je voudrais, dans un dernier entretien, feuilleter avec vous les souvenirs de ces trois dernières années et en dégager, si c'est possible, un enseignement pour l'avenir de notre jeune Association.

Elle venait de naître et même elle n'était pas encore née, lorsque vous m'avez imposé, un peu malgré moi, la difficile mission d'assurer son entrée dans le monde et d'y diriger ses premiers pas.

C'était, il vous en souvient, par une belle matinée d'avril. Nous nous étions réunis dans une salle voisine, à l'appel de notre confrère M. H. Stein, pour discuter un projet de réforme des archives déposé sur le bureau de la Chambre des députés quelques semaines auparavant. Projet plein de généreuses intentions et qui semblait ouvrir à nos espérances la terre promise des avancements assurés et des traitements rémunérateurs.

Et cependant, malgré l'attrait des questions soulevées par ce projet, il nous parut bon d'en retarder quelques instants la discussion et de consacrer notre premier vote à la création d'une Association amicale professionnelle des archivistes français.

L'année suivante, l'Association, définitivement constituée, recevait ses statuts et son premier bureau. Presque tous les archivistes parisiens et départementaux s'étaient inscrits sur ses rôles et acceptaient son programme.

Programme très simple, très sage, point du tout révolutionnaire et qui se résumait dans ces quelques lignes : créer et entretenir des relations permanentes entre les archivistes français, tout particulièrement en vue d'étudier les questions professionnelles qui les intéressent et d'en poursuivre la solution par les voies légales.

Ce programme, notre Association s'est efforcée de le remplir, d'a-

bord en tenant chaque année une assemblée générale où les archivistes départementaux isolés dans leur coin de province reprennent pour quelques heures contact entre eux et avec leurs collègues parisiens. Elle a, l'an dernier, mis à l'étude un projet de création d'un bulletin bimensuel qui serait l'organe officiel de l'Association et où seraient insérées toutes les communications que les archivistes ont intérêt à connaître. Elle a institué une commission permanente, composée d'archivistes départementaux assez voisins de Paris pour pouvoir s'y réunir fréquemment, et lui a donné mission de préparer, par des conférences préalables, les travaux de nos assemblées annuelles.

En ce qui concerne l'étude des questions intéressant plus particulièrement le personnel des archivistes, l'Association n'a pas failli à son devoir. Dès sa première réunion, elle donnait au projet Coyecque une adhésion reconnaissante tempérée par des réserves de détail très justifiées. Elle a eu la même attitude en face de l'œuvre inachevée de la Commission extraparlementaire, et si ses vœux n'ont pas obtenu encore de sanction positive, on ne saurait dire qu'ils ont été sans influence sur les solutions qui sont intervenues.

A l'heure actuelle nous n'avons plus en face de nous, pour veiller sur nos intérêts, que la Commission supérieure des archives, qu'on avait eu le tort d'oublier. C'est à elle que sont renvoyés nos délibérations et nos vœux, et vous avez pu voir dans un de ses derniers procès-verbaux qu'elle prête une oreille attentive à nos requêtes, et qu'elle est toute disposée à leur faire place dans le programme des améliorations qu'elle prépare aux diverses branches du service des archives.

Ces résultats sembleront peut-être modestes à quelques-uns. Ils n'en sont pas moins appréciables en ce qu'ils constatent que notre existence légale est désormais reconnue et notre intervention admise par les pouvoirs publics, et cela grâce, il n'en faut pas douter, à la correction de notre attitude et à la modération de nos débats.

Vous continuerez, j'en suis sûr, à observer la même sage tactique, et au lieu d'éparpiller vos efforts sur des points de détail, qui peuvent attendre, vous les concentrerez sur quelques questions importantes, au premier rang desquelles je placerais une réforme qui a déjà sollicité votre attention en 1905 et en 1907, et qui est d'un intérêt capital pour les archivistes départementaux. Je veux parler de la réglementation des retraites interdépartementales. Quand cette réglementation sera obtenue, quand un archiviste pourra être promu à un poste plus avantageux, sans perdre le bénéfice des années consacrées à un département pauvre, la question du classement des archivistes aura fait un grand pas. Or, pour obtenir ce résultat, que faut-il? Si je ne me trompe, une simple circulaire des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique demandant aux conseils généraux de modifier en ce sens les règlements de leurs caisses de retraites.

La modération que je vous prêche, Messieurs, et qui a été jusqu'ici la règle de notre conduite, doit-elle aller jusqu'à l'impassibilité en face des attaques qui pourraient être dirigées contre notre corporation? Devons-nous laisser sans réponse des généralisations exagérées ou mensongères destinées à nous disqualifier devant l'opinion publique? Je ne le pense pas, et sans vous engager dans la voie dangereuse des polémiques personnelles, dont j'ai toujours écarté ceux de nos collègues qui, pendant ces trois années, m'ont fait l'honneur de me consulter, j'estime que lorsque la corporation dans son ensemble est attaquée, le rôle de l'Association est d'intervenir.

C'est ce que nous avons fait en 1906. Pour répondre au grief dirigé contre les archivistes formés par l'École des chartes de se désintéresser de l'histoire de la Révolution, nous avons publié un état des inventaires et des études consacrés par eux depuis vingt ans à cette période historique.

Cette réplique impersonnelle mais péremptoire semblait avoir définitivement clos le débat, lorsqu'à l'occasion de la publication de l'*État sommaire des fonds de la série L des archives départementales*, de nouvelles hostilités ont été entamées et, sous prétexte de compte rendu bibliographique, un véritable acte d'accusation a été dressé spécialement contre les archivistes départementaux.

C'est leur faute si, jusqu'à ces derniers temps, on n'a rien publié sur l'histoire provinciale de la Révolution ; ils n'ont ni classé, ni inventorié leurs fonds révolutionnaires. Bien plus, ils n'ont pas su les garder ; ils les ont laissé piller et ils ont été les complices des voleurs. Et ils n'ont aucune excuse. On prétend que, formés par l'École des chartes, ils ne s'intéressent qu'aux documents du moyen âge ; or, même sur ce terrain, ils ne sont pas défendables : toutes les séries paléographiques des archives départementales sont loin d'être classées et inventoriées, et des statistiques très compliquées démontrent que le nombre des volumes d'inventaires publiés par chaque archiviste est dérisoire. Aucune uniformité, aucune méthode n'ont été suivies dans le choix des séries inventoriées. On a opéré au petit bonheur, suivant le bon plaisir des archivistes, sur lesquels la direction et l'inspection générale n'ont aucune action efficace. En sorte que, par la faute de ces singuliers fonctionnaires, les dépôts départementaux sont encore, aujourd'hui, inexplorés et inutilisables.

Ce réquisitoire, dénué de bienveillance autant que d'équité, a été lu dans une société qui compte, dit-on, parmi ses membres, des archivistes, et cette société en a autorisé la publication. J'avoue en avoir été douloureusement surpris. Il y a dans ces imputations un parti pris si évident, que même des gens mal informés n'auraient pas dû s'y laisser prendre.

A qui fera-t-on croire que, jusqu'à ce jour, on ne s'est pas occupé en

province de l'histoire de la Révolution? Les bulletins de nos sociétés savantes, plus encore que l'*État* que nous avons publié, fourniraient, dans chacun de leurs volumes, la preuve du contraire. Et presque partout, ce sont les archivistes qui ont donné l'exemple. Ce qui est vrai, c'est que, jusqu'aux vingt dernières années du XIX[e] siècle, la communication des dossiers révolutionnaires fut entourée de grandes précautions, et cela en vertu même d'instructions ministérielles, que les archivistes étaient bien obligés de respecter.

Si les fonds historiques de la Révolution ont été décimés dans certains dépôts, c'est à une époque antérieure à l'organisation des archives, alors que les dossiers, abandonnés dans des greniers, étaient confiés à la garde nonchalante d'un vieil employé sans compétence. L'œuvre des archivistes, et particulièrement de ceux formés par l'École des chartes, a consisté à reconstituer ces fonds, à en rapprocher les débris épars, à poursuivre des réintégrations, à exercer et à faire aboutir des revendications, et on ne saurait leur faire un crime de n'avoir pas toujours pu rétablir, dans leur intégrité, des séries laissées à l'abandon pendant un demi-siècle.

Si les archives des sociétés populaires ne figurent pas sur nos rayons, c'est parce que, le plus souvent, elles se trouvent dans les archives communales, incomplètes à la vérité, les registres de procès-verbaux ayant été presque partout détruits par les contemporains eux-mêmes, et parfois sur des ordres des autorités locales, désireuses de faire disparaître des témoignages, réputés alors dangereux pour la paix publique.

Il en a été de même pour un grand nombre de registres des comités de surveillance, qui furent ou détruits par les intéressés, à la fin de la période révolutionnaire, ou vendus quelques années plus tard comme papiers inutiles. Ceux que j'ai retrouvés, il y a une trentaine d'années, dans les greniers de la préfecture de l'Isère, portaient la mention « inutile, à vendre, » d'une écriture datant du premier Empire. Est-ce notre faute si les fonctionnaires impériaux jugeaient superflu et souvent dangereux de conserver ce qu'ils appelaient des « souvenirs de nos discordes civiles » ? Et pouvons-nous être rendus responsables de destructions opérées cinquante ans avant notre naissance ?

Pourquoi nous imputer la perte des archives des municipalités de cantons, ou la disparition de fonds jadis conservés dans les greffes des tribunaux, quand ni les unes ni les autres n'ont été confiés à notre garde ?

S'il est inexact de dire que les archivistes ont laissé perdre les archives révolutionnaires, il est non moins injuste de généraliser, en affirmant qu'ils ne les ont ni classées ni inventoriées ; un certain nombre de volumes d'inventaire de la série L ont déjà été publiés, et d'autres sont en cours d'impression. On trouverait même, dans la collection, un inventaire d'archives communales révolutionnaires, publié

depuis près de vingt ans. Les archivistes qui ont rédigé ces répertoires sont ceux qui disposent de crédits suffisants pour faire imprimer, en même temps, un inventaire des séries antérieures à 1790, et un inventaire de la série L. C'est, hélas ! la minorité. Le plus grand nombre ne peut se permettre cette dépense, et c'est pourquoi il est obligé ou de sacrifier tous les autres fonds historiques à la série révolutionnaire, ou de renvoyer l'inventaire de cette dernière à une époque ultérieure. En attendant, les dossiers sont classés et, sauf exceptions très rares, en état d'être communiqués aux travailleurs.

J'aurais besoin de consulter les cartons de notre confrère Welvert, pour répondre aux calculs laborieux à l'aide desquels on s'est efforcé de démontrer que nous n'avons pas mieux travaillé dans le champ paléographique que dans la mine révolutionnaire. Je ne l'essaierai donc pas. Aussi bien, cette façon de mesurer à la ligne l'activité des archivistes me paraît un peu sommaire. Il est tel volume d'inventaire d'archives anciennes qui a exigé plus de travail et demandé plus de temps que trois volumes d'inventaires d'archives modernes ou révolutionnaires. Les chiffres, en ces matières, ne sauraient avoir qu'une signification relative.

Pour apprécier équitablement l'œuvre collective des archivistes départementaux pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle, il faut se rendre compte d'abord des conditions dans lesquelles ils ont trouvé leurs dépôts, du temps qu'ils ont dû consacrer à en rétablir les séries, les fonds, les dossiers ; des crédits dont ils ont disposé annuellement, des collaborateurs qui leur ont été donnés ou refusés, et enfin des heures qu'ils peuvent réserver chaque jour à la rédaction de l'inventaire.

On se méprendrait, en effet, si l'on croyait que les travaux de classement et d'inventaire sont la seule occupation de l'archiviste départemental.

Chaque matin, en arrivant à son cabinet, il trouve sur son bureau une correspondance plus ou moins importante suivant les départements et la notoriété de l'archiviste : lettres des ministères et de la direction des archives, notes des bureaux de la préfecture, lettres des conseillers généraux et des maires, requêtes parfois indiscrètes de particuliers sollicitant un concours pour une étude historique, un procès, une instance administrative, une généalogie. A tous, l'archiviste doit une réponse, dont la préparation est souvent longue et difficile. Pendant qu'il s'y livre, il est, à chaque instant, interrompu par des visiteurs en quête de renseignements administratifs, historiques, archéologiques ou héraldiques ; il doit trouver pour celui-ci le document demandé et souvent l'aider à le lire, préparer une note pour celui-là, un mémoire pour un autre, et, en même temps, surveiller les communications faites par ses employés, quand il en a, les guider dans le classement des archives modernes, préparer la rédaction de la correspondance, collationner des

expéditions, vérifier les versements opérés à toute époque de l'année par les bureaux, en assurer la répartition immédiate dans leurs diverses séries respectives, etc., etc.

Ce n'est qu'après avoir achevé ces multiples besognes qu'il pourra reprendre la rédaction de l'inventaire, à condition, toutefois, de n'être pas dérangé par un appel du préfet ou du secrétaire général, et mobilisé par eux en vue de la rédaction d'un catalogue de bibliothèque ecclésiastique.

Je ne parle pas de l'inspection des archives communales et hospitalières et de la rédaction du rapport annuel qui lui prennent chaque année un mois entier.

Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner que la publication des inventaires départementaux ne progresse pas aussi rapidement que si les archivistes pouvaient y consacrer tout leur temps.

Joignez que parfois ils sont encore gênés par l'insuffisance des crédits mis à leur disposition, qui ne leur permet pas d'imprimer plus de quatre ou cinq feuilles par an.

Faut-il aussi expliquer que, si les archivistes n'ont pas tous observé le même ordre dans le choix des séries par lesquelles ils ont commencé leur inventaire, cela ne provient pas de leur bon plaisir, mais de raisons très justifiées et le plus souvent suggérées par l'administration centrale ou l'inspection générale. La publication des inventaires étant une œuvre de longue haleine, il a paru nécessaire de mettre d'abord en lumière les séries dont la valeur historique exigeait une vulgarisation immédiate. Or, ces séries varient de département à département. Ici ce sont les archives civiles qui sont les plus riches, là ce sont les chartriers ecclésiastiques. D'autres considérations ont imposé aussi parfois l'obligation de renvoyer à une date ultérieure l'inventaire d'un fonds judiciaire ou ecclésiastique, dont une partie notable n'avait pas encore été réintégrée au dépôt départemental.

Ce sont là des choses bien connues dans le monde des archives et dont il aurait été facile de s'informer avant d'accuser les archivistes d'incohérence et d'anarchie.

Vous excuserez, Messieurs, ce trop long plaidoyer de votre président. Il a cru de son devoir de ne pas laisser sans réponse une critique injustifiée et de nature à jeter le discrédit sur toute l'Association. Son regret est de n'avoir pas été prévenu assez à temps pour pouvoir placer sa réplique dans la publication qui avait prêté ses colonnes à l'accusation.

Pour éviter à l'avenir le retour de pareilles surprises, vous apprécierez s'il ne conviendrait pas de confier à une commission de vigilance le mandat de répondre en votre nom aux attaques qui pourraient être dirigées contre la corporation des archivistes dans la presse française ou étrangère.

Je ne veux pas terminer sur des paroles belliqueuses cette dernière allocution. Vous savez tous qu'une manifestation se prépare en vue de fêter l'un de nos anciens chefs les plus justement estimés et aimés. Le comité d'organisation qui en a pris l'initiative a fait à notre Association, en la personne de son président, le très grand honneur de l'associer à son œuvre. Je vous propose de ratifier l'adhésion que, en votre nom comme au mien, j'ai donnée de tout cœur, et d'adresser à Monsieur Gustave Servois l'hommage respectueux et reconnaissant des archivistes français.

Très goûté, ce discours est salué par d'unanimes applaudissements.

Puis M. Villepelet, trésorier, rend compte du bilan de l'Association :

L'exercice 1907-1908, s'il ne se clôt pas, ainsi qu'il eût été désirable, par un exact équilibre des recettes et des dépenses, en attendant un excédent de recettes, comme naguère, présente, du moins, par rapport à celui qui l'a précédé, le précieux avantage d'une sensible réduction du déficit que nous devions constater l'an passé.

A ce moment, il restait en caisse 9 fr. 90. Les cotisations de l'année qui vient de finir ont produit 125 fr. Nous disposions ainsi de 134 fr. 90. Après paiement des dépenses ordinaires, frais d'impression et d'affranchissement de circulaires, de compte rendu et de correspondance, etc., nous avons pu rembourser à notre vice-président une notable partie de l'avance qu'il avait faite pour nous à l'imprimeur chargé de la publication de l'*État des travaux de l'époque révolutionnaire et contemporaine.* Le chiffre de cette avance, réduit ainsi à 21 fr., a pu être, ultérieurement, ramené à 15 fr., grâce à six cotisations qui nous sont parvenues pour le nouvel exercice, et nous avons en caisse 1 fr. 30. Le déficit, qui était de 103 fr. 10 au mois de mai 1907, n'est donc plus aujourd'hui que de 13 fr. 70. Les recettes ordinaires, sans augmentation du prix de la cotisation, suffiront aisément à le combler.

Il est donné acte au trésorier de cette communication, et des remerciements lui sont adressés. La cotisation annuelle reste fixée au même taux que précédemment.

L'ordre du jour appelle les élections du bureau. Sur vingt et un votants, M. Henri Stein, sous-chef de section aux Archives nationales, déjà vice-président, est élu président pour trois ans par dix-neuf voix, M. Couard ayant obtenu une voix et M. Prudhomme également une voix (ce dernier inéligible); et

M. E. Couard, archiviste de Seine-et-Oise, est nommé vice-président par quatorze voix (MM. Brutails, Durand, Duvernoy, Marichal et Pasquier s'étant partagé les autres voix). MM. Courteault et Villepelet sont ensuite réélus par acclamation secrétaire et trésorier de l'Association pour une nouvelle période de trois ans.

Il est donné lecture de la correspondance, et notamment d'une lettre de l'Association des archivistes belges qui fait part d'un projet de Congrès international d'archivistes et de bibliothécaires à Bruxelles pour l'année 1910 ; d'une lettre de M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle ; et d'une autre de M. Galabert, archiviste municipal de Toulouse.

Le projet de congrès est très favorablement accueilli ; l'Association s'y fera certainement représenter par son président et par quelques-uns de ses membres habitant plus particulièrement la région du nord.

M. Duvernoy proteste contre le vœu qui a été voté l'an dernier par l'Association, dans la réunion annuelle, sur la dispense pour les archives départementales de recevoir la collection des brevets d'invention. Après lecture faite de cette communication [1], M. Pasquier prend la parole pour protester à nouveau contre l'encombrement que les dépôts départementaux subissent de ce chef : un encombrement de cent vingt volumes par an n'est pas mince, et on verra dans quelques années certains dépôts, déjà à l'étroit, submergés par cette collection à peu près inutile, et dont la conservation serait bien mieux à sa place au siège de la Chambre de commerce ou de la Bourse du travail, dans chaque chef-lieu [2]. Dans les archives, on manque de personnel pour s'occuper de ce travail supplémentaire, on manque d'argent pour subvenir aux frais de reliure de ces volumes, et il serait bien plus naturel de ne pas les conserver. M. Couard, qui apporte à toutes les questions d'archives trente-trois années d'expérience, déclare se refuser à assumer pour sa part les frais de reliure de la collection des brevets d'invention,

1. Voir le texte de cette communication plus loin.

2. C'est aussi l'opinion exprimée, par lettre, par notre confrère M. Meschinet de Richemond.

et soutient que les archives départementales sont faites et créées pour recevoir des manuscrits, des dossiers, et non des collections d'imprimés. L'encombrement nous guette partout.

Après une discussion à laquelle prend part aussi M. le président, on décide de ne rien modifier au vœu formulé en 1907.

M. Galabert serait très désireux de voir l'assemblée émettre un vœu pour qu'à l'avenir il existe des archives municipales « classées », comme il existe des bibliothèques municipales « classées », et que dans ces cas les postes d'archivistes ne puissent être confiés qu'à des archivistes paléographes ou à des personnes ayant satisfait à un examen de capacité analogue à celui que passent les candidats aux fonctions de bibliothécaire municipal.

L'assemblée, sans prendre de décision, semble assez favorable à l'opinion exprimée par M. Galabert ; la question pourra être reprise ultérieurement.

M. le Président rappelle quelles sont les propositions mises à l'ordre du jour de la séance et expose l'état de la question des retraites interdépartementales, qui intéresse la majorité des archivistes provinciaux. Bien qu'aucune solution ne soit encore intervenue, — il y a trop d'intérêts divers en jeu pour arriver à une entente rapide, — il se déclare satisfait d'apprendre que la Direction des archives et la Commission supérieure se sont préoccupées de chercher une solution favorable pour tous. M. Stein ajoute que, dans certains cas récents, les fonctionnaires départementaux ont obtenu de faire compter comme temps de service, pour le règlement de leur pension de retraite, les trois années passées à l'École des chartes, et pense que d'autres pourront à l'avenir arguer de ces précédents pour obtenir les mêmes avantages.

M. Pasquier rappelle qu'il a récemment distribué à ses collègues une brochure intitulée : *Employés de préfecture et employés départementaux ; Situation des archives départementales à propos des réformes projetées* [1]. Dans ce travail, notre col-

1. Avec ce sous-titre : Observations présentées par M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, à l'occasion de la prochaine réunion des Archivistes français, avril 1908 (Toulouse, typ. Privat, 1908 ; in-8 de 19 p.).

lègue expose les revendications récemment formulées par les employés de préfecture, groupés en association, qui réclament une organisation hiérarchique, et des garanties pour le recrutement, l'avancement, la progression des traitements et les retraites : il semble que leurs revendications, qui paraissent légitimes, soient accueillies assez favorablement en haut lieu, et parmi celles-ci, on peut signaler la réciprocité entre les différentes caisses de retraites départementales, et la contribution financière du Conseil général, au lieu d'être facultative, devenant obligatoire et proportionnelle au versement de l'État. Mais, comme il n'est pas admissible qu'il existe dans chaque département deux caisses de retraites, une pour les employés de préfecture, une autre pour les employés départementaux, l'équilibre serait rompu en faveur des employés de préfecture mis en possession d'avantages réels le jour où leur combinaison serait adoptée. Sans en calculer les conséquences, on peut du moins chercher par esprit de solidarité à faire bénéficier de ces avantages tous les employés départementaux et entre autres les archivistes. Pourquoi les archivistes départementaux ne songeraient-ils à faire cause commune avec les employés de préfecture pour chercher à obtenir l'amélioration reconnue nécessaire? Les Conseils généraux sont opposés aux dépenses « voluptuaires », mais ils n'ont pas l'oreille sourde aux doléances sages et sagement présentées. M. Pasquier termine en donnant lecture du vœu imprimé à la fin de sa brochure.

M. Soyer s'élève contre une assimilation, difficile à admettre, entre les employés de préfecture et les archivistes départementaux ; les employés de préfecture peuvent réclamer et réclament de leur côté, et ils ont raison, car ils sont quelque peu livrés à l'arbitraire, mais leur situation n'a point de rapport avec la nôtre. La preuve que l'assimilation est insoutenable, c'est que l'un de nos collègues, ayant été élu conseiller municipal de sa commune, son élection a été admise par le conseil d'État, et tel n'eût pas été le résultat définitif si ce collègue avait été considéré comme employé de préfecture. Nous ne pouvons donc marcher dans le même sillon.

M. Prudhomme propose de renvoyer le projet à l'étude.

M. Couard, parlant dans le même sens que M. Soyer, dit qu'on ne saurait s'engager dans une voie dangereuse sans recherches préalables, et se demande d'ailleurs si l'entente serait possible entre les parties. Ne connaissant pas assez en détail l'exposé des motifs et la rédaction des articles du projet déposé par les employés de préfecture, il demande qu'on les examine préalablement.

Cette solution est adoptée.

M. Pasquier formule de nouveau les vœux qui ont été précédemment votés par l'Association et en demande le renouvellement. Puis il rappelle que le projet de loi relatif au dépôt des archives notariales aux archives départementales a été voté en seconde lecture, revenant de la Chambre des députés, le 17 mars dernier, par le Sénat. A ce sujet, il fait une communication [1] dans laquelle il préconise la fixation d'un délai de cent ans pour le dépôt définitif des archives des greffes et des notaires. Les deux Chambres n'étant pas d'accord, l'une proposant cent ans, l'autre cent cinquante ans, une transaction était intervenue au cours de la séance du 17 mars, pour fixer le délai uniformément à cent vingt-cinq ans. M. Pasquier juge que, si cette date était définitivement adoptée, elle porterait un grand préjudice à toutes les personnes qui se livrent actuellement (et se livreront pendant un quart de siècle encore) à l'étude de la période révolutionnaire et impériale; en conséquence il dépose le vœu suivant, qu'il soumet à l'approbation de l'Association :

L'Association amicale des archivistes français,

Considérant que le vote définitif de la loi concernant le dépôt des documents notariaux et judiciaires n'est retardé que par des questions de détail, notamment en ce qui concerne l'adoption du terme de cent vingt-cinq ans pour le délai au bout duquel les actes postérieurs à 1790 pourront être versés aux archives départementales;

Considérant que, si ce délai de cent vingt-cinq ans était adopté pour le versement des actes de toute nature, les papiers de la période révolutionnaire ne pourraient être remis qu'à partir de

1. Voir le texte complet plus loin.

1915, et que par suite il serait impossible de consulter avant de longues années des pièces du plus haut intérêt pour l'histoire générale, tels que dossiers des tribunaux révolutionnaires et d'autres juridictions exceptionnelles, encore conservées dans les greffes ;

Considérant qu'il serait contradictoire de refuser dans les greffes la communication de documents analogues à ceux dont la consultation est depuis longtemps autorisée dans les archives départementales ;

Émet le vœu : 1° *Que les documents antérieurs à la réorganisation judiciaire du premier Empire que conservent les greffes puissent être librement consultés ;*

2° *Que la loi soit votée définitivement sans retard, afin de permettre la réalisation de projets dont la mise à exécution est depuis longtemps en suspens.*

Une très longue discussion a suivi cette communication.

M. Couard fait observer qu'en demandant des modifications au projet de loi qui vient d'être voté, on risque de ne pas arriver rapidement à une solution, car toute nouvelle modification entraînera par là même l'obligation d'un nouveau vote par le Sénat. En outre, le vœu tel qu'il est présenté par notre collègue offre quelques difficultés pour l'assimilation de deux choses qui ne concordent pas, car il faudrait adopter la date de l'an IX pour les archives des greffes, et l'an XI pour les minutes des notaires. On ne peut arriver à atteler ensemble deux chevaux qui ne sont pas faits pour s'entendre.

M. Prudhomme est d'avis qu'à vouloir trop demander, on risque de ne rien obtenir et d'éterniser une question qui est mûre et qu'il convient de solutionner au plus tôt. En outre, il ne semble pas si facile qu'on pourrait le supposer de fixer une date pour le dépôt des archives judiciaires : à l'an IX, il y aurait peut-être lieu de substituer la date de 1811, qui correspond à la création des cours d'appel. Mais, en raison des contingences, il semble plus opportun de ne pas formuler de vœu sur ce sujet.

Après diverses autres observations, et une réplique de M. Pasquier, l'Assemblée, l'heure étant très avancée, décide de ne pas prendre parti.

La séance est levée à sept heures.

LA

COLLECTION DES BREVETS D'INVENTION

ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Dans sa réunion de 1907, l'Association amicale des archivistes français a émis un vœu [1] pour que la collection des brevets d'invention publiée par le ministère du commerce ne soit plus déposée aux archives départementales. Sans doute, cette collection est encombrante, elle prend de la place, elle prend en outre pas mal de temps, puisqu'il faut la classer et ensuite la faire relier; néanmoins ce vœu parait regrettable pour les raisons que voici :

Cette description des brevets intéresse une foule de personnes, et il est naturel et légitime que ces nombreux intéressés puissent la consulter sans difficulté et sans déplacement trop grand, par exemple au chef-lieu du département. Dès lors, où la mettre ? La bibliothèque communale du chef-lieu manquera, elle aussi, souvent de place, et du reste ne semble pas qualifiée pour recevoir des documents aussi administratifs. Les bureaux de la préfecture ne sont pas moins à l'étroit et en outre ne sont pas organisés pour communiquer des documents au public. Aux archives, au contraire, il y a toujours une salle de travail de quelque étendue, dans laquelle les brevets, reliés ou non, peuvent être mis en main sous une surveillance suffisante pour prévenir tout abus.

Le vœu de l'an dernier affirme un peu légèrement que « même dans les grands centres cette collection est à peine consultée. »

1. Voir le *Bibliographe moderne* de 1907, p. 126.

Je viens de relever le nombre des recherches faites dans cette collection aux archives de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1907, et j'en ai trouvé le nombre respectable de 26, la plupart comportant la consultation par le chercheur, non pas d'un, mais de plusieurs brevets [1]. A vrai dire, le département de Meurthe-et-Moselle est très industriel, mais il est à noter que beaucoup de brevets se rapportent aux machines et procédés de l'agriculture et que, même dans un département purement agricole, — s'il en est encore de tels, — on aura profit à s'y reporter. En fait, si cette collection n'est pas plus souvent explorée, c'est qu'on ignore son existence aux archives départementales, et le jour où elle sera connue, les chercheurs ne manqueront pas, justifiant ainsi la peine qu'on se sera donnée pour la loger et la rendre accessible.

Il est à noter du reste que les archives et les archivistes ont quelque intérêt personnel à conserver les brevets d'invention et à les communiquer aux intéressés. Grâce à ces documents, des personnes fréquenteront les archives et s'y intéresseront, qui sont tout à fait étrangères aux travaux d'érudition, et même aux recherches administratives ordinaires, par exemple les industriels, les commerçants, les ingénieurs civils, les professeurs de sciences appliquées. Ce sera une occasion pour l'archiviste de leur rendre service, de leur faire apprécier l'utilité de son dépôt, de leur montrer que les dépenses consenties par les pouvoirs locaux en faveur des archives ne sont pas stériles. Ces brevets et ceux qui les consultent seront dans les archives la note moderne, la note xx[e] siècle, à côté des chartes et de leurs amateurs, qui représentent forcément le passé. Or, c'est beaucoup plus — et on ne peut s'en plaindre — parmi les gens d'affaires que parmi les gens de lettres et les érudits, que se recrutent et surtout se recruteront à l'avenir les conseils généraux, dont le service des archives dépend pécuniairement. Il y a donc là un élément qu'il faut attirer aux archives, bien loin de l'en détourner : tout le monde s'en trouvera bien.

1. Loin de diminuer, ce chiffre de recherches augmentera : il a déjà plus que doublé pour la période correspondante de 1908.

Notons enfin que, sans aucun doute, les brevets d'invention constitueront dans un siècle ou deux des documents de grande valeur pour l'histoire de la science et de l'industrie. On ne regrettera pas alors de les avoir accueillis et de leur avoir ménagé de la place. Ils donneront les moyens d'écrire un des chapitres essentiels de l'histoire de notre époque, celui des efforts faits dans toute la France pour augmenter et améliorer la production et pour étendre le bien-être.

Ainsi, l'intérêt immédiat et l'intérêt futur des archives conseillent également de recevoir et de garder avec soin la collection, si volumineuse soit-elle, des brevets d'invention. Observons d'ailleurs que son format uniforme et moyen la rend assez commode à loger, que le classement dans l'ordre des numéros en est fort aisé, que les recherches y sont très rapides.

E. Duvernoy,

Archiviste de Meurthe-et-Moselle.

LE DÉPOT

DES

DOCUMENTS NOTARIAUX ET JUDICIAIRES

AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Modification au projet de loi voté par le Sénat [1]
le 17 mars 1908

Dans la séance du 17 mars 1908, le Sénat a voté, après urgence déclarée, la loi permettant aux notaires et greffiers de faire le dépôt facultatif aux Archives départementales de leurs minutes antérieures à 1790. Ce projet revenait devant la haute Assemblée, qui en avait eu l'initiative et qui était appelée à statuer sur plusieurs modifications introduites par la Chambre des députés, notamment sur l'application aux pièces de greffe des dispositions primitivement réservées aux minutes notariales.

Il n'y a que sur un seul point où les deux Chambres ne soient pas encore d'accord ; elles admettent bien que tous les papiers antérieurs à la Révolution puissent, après entente du déposant et du dépositaire, être versés aux Archives départementales.

Pour les documents postérieurs à cette date, quel délai doit-on imposer aux détenteurs avant d'en faire la remise? La Chambre proposait cent ans ; la Commission du Sénat reculait

1. *Journal officiel*, 1908, n° 77, 18 mars, Sénat : Compte rendu des débats, p. 372-374 (séance du 17 mars).



le délai jusqu'à cent cinquante ans. En cours de séance, devant les objections que soulevait cette prolongation, est intervenue une transaction, en vertu de laquelle le dépôt des pièces ne pourra être effectué qu'après cent vingt-cinq ans.

La rapidité de la discussion n'a pas permis de prévoir et de calculer la portée de cette disposition, même si, dans l'application, on n'en tire pas toutes les conséquences.

La loi, n'étant pas définitivement votée, doit revenir devant la Chambre des députés, à cause de la modification apportée au délai de versement. Dans ces conditions, il est encore temps d'appeler l'attention des législateurs sur les inconvénients de ce changement, car il importe, dans l'intérêt de l'histoire, de ne pas retarder les versements des documents de la période révolutionnaire et du premier Empire.

Un simple calcul suffit pour se rendre compte de l'importance de l'affaire. D'après le titre Ier de la loi, pourront seuls être déposés aux Archives départementales les minutes et documents des études notariales et des greffes antérieurs à 1790, et, après cette date, quand ils auront cent vingt-cinq ans. Or, 1790 et 125 donnant 1915, c'est décider que les versements ne pourront s'effectuer, pour les années 1790 qu'en 1915, 1791 qu'en 1916, et ainsi de suite. De cette façon, les chercheurs n'auront à leur disposition les documents de 1799 (an VIII), la dernière année de la période révolutionnaire, qu'en 1924.

L'article 3 stipule que les notaires qui gardent leurs minutes antérieures à la Révolution pourront, par dérogation à la loi du 15 ventôse an XI, délivrer des expéditions ou extraits à toute personne justifiant qu'elle poursuit un but scientifique. Pour les papiers judiciaires, la loi n'est pas aussi explicite; suppose-t-on que les greffiers verseront aux Archives départementales toutes les pièces antérieures à la Révolution et qu'alors il est inutile de leur donner une autorisation sans effet? Mais, pour la période qui commence en 1790, pas de distinction entre les documents notariaux et judiciaires; ils devront, les uns et les autres, rester prisonniers là où ils sont nés, et ne pourront être libérés qu'après une détention de cent vingt-cinq ans; pendant

leur captivité, nul ne pourra les voir et il n'est pas question de permettre la délivrance d'extraits ou d'expéditions.

Donc, de par la nouvelle loi, défense de pénétrer dans les greffes ou dans les études notariales, et d'y prendre connaissance des documents de la période révolutionnaire ou impériale ; ils sont considérés comme n'ayant pas encore un caractère historique. Semblables aux papiers des temps plus modernes, ils n'offrent plus qu'un intérêt privé. Désormais les chercheurs devront attendre 1915 pour consulter les pièces des dernières années du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe.

Ce n'est pas là certainement le but que se propose le législateur.

Le Sénat et la Chambre ont compris que cette loi venait à son heure pour mettre à la disposition des chercheurs de nouveaux et nombreux éléments d'information. Il suffit, en effet, de lire l'exposé fait au Sénat par le rapporteur, l'honorable M. Louis Legrand, pour voir avec quelle largeur de vues la loi a été examinée. Il est sans doute nécessaire d'avoir la faculté de fouiller à loisir et en toute liberté d'esprit les documents de l'ancien régime, dont notaires et greffiers ne voulaient pas jadis laisser révéler les mystères. N'est-il pas aussi indispensable, surtout à une époque où les investigations se portent de plus en plus de ce côté, d'avoir toute latitude pour étudier l'époque moderne, tout au moins la période révolutionnaire, d'après les actes notariaux et judiciaires ? Jusqu'à présent, il était possible, grâce à la complaisance des détenteurs, de pénétrer dans les dépôts dont la loi nouvelle va fermer les portes. On gagne d'un côté, on perd de l'autre.

Pour les greffes, la mesure restrictive est plus regrettable que pour les études notariales. Dans celles-ci, on peut objecter que les pièces sont des actes d'ordre purement intime, où l'on ne doit pas rechercher ce qui a trait à la vie privée et où la chose publique n'est pas en cause. Si les actes des tribunaux civils concernent, pour la plupart, les affaires des particuliers, il n'en est pas de même, dès qu'il s'agit des affaires criminelles. Ici, on voit apparaître l'action sociale, et, en ce cas, il est difficile d'empêcher l'histoire de réclamer l'exercice de ses droits.

Si l'article 1er passe sans atténuation de la clause critiquée, pourra-t-on, sans commettre une infraction à la loi nouvelle, communiquer les dossiers des tribunaux révolutionnaires et des juridictions exceptionnelles?

A ceux qui voudraient étudier cette série encore peu explorée de documents, les greffiers ne manqueront pas d'opposer un refus.

Plusieurs greffiers ont fait, depuis quelques années, aux archives départementales, le versement de papiers postérieurs à 1790, notamment de dossiers criminels. En plusieurs villes, la remise n'a été que partielle; on a gardé le civil et cédé le criminel. Quelle sera, en ces divers cas, l'attitude de l'archiviste? Devra-t-il soustraire à la curiosité des chercheurs les pièces qui seraient restées longtemps secrètes si elles n'avaient pas changé de local? Admettons que l'état de choses actuel ne subisse pas de modifications dans les archives départementales et que le règlement soit appliqué avec la libéralité accoutumée; alors, il arrivera ce singulier résultat que, pour des documents de même origine, de même nature, de même époque, les uns seront facilement communiqués et les autres seront soigneusement soustraits aux chercheurs.

Si l'on pousse la logique jusqu'au bout, ce qui est applicable pour la section judiciaire doit l'être aussi pour la question administrative classée dans les préfectures et concernant la période révolutionnaire. Supposons que les papiers retenus dans les greffes soient les seuls à souffrir des exigences de la nouvelle loi; qu'adviendra-t-il, lorsque les comités départementaux d'enquête et de publication nommés par le ministère de l'instruction publique auront besoin de recourir aux archives judiciaires? Faudra-t-il une nouvelle disposition législative pour ouvrir les portes des greffes? C'est une question qui ne peut rester sans réponse.

Si l'on veut faire conserver par les greffes, sous prétexte de discrétion, les documents postérieurs à 1790, pourquoi a-t-on obligé, il y a quelques années, l'administration de l'enregistrement et des domaines, pourtant si réservée, si prudente, à livrer aux archivistes, non seulement les volumes du contrôle

datant du règne de Louis XIV, mais encore des registres de toutes sortes remontant à la Révolution, au premier Empire, et même à la Restauration? Est-ce qu'il n'y aurait pas aussi de ce côté des indiscrétions à redouter?

La Commission supérieure des archives a discuté, dans une de ses dernières séances [1], la question de savoir à partir de quelle époque on pourrait communiquer les pièces d'archives. Le règlement de 1843, concernant les dépôts départementaux, laissait au secrétaire général ou au préfet, suivant le cas, la décision à prendre pour autoriser ou refuser la consultation d'un dossier, quelle qu'en fût la date. Aucun des membres de la commission n'a demandé que la communication fût retardée pendant cent cinquante ans; les uns ont opiné pour cent ans, les autres pour cinquante; c'est à cette dernière période que la commission s'est arrêtée.

Nous reconnaissons que, pour les communications, il doit y avoir un délai, que toutes les pièces ne doivent pas être remises au premier requérant. Le remède à la trop grande facilité des communications est dans le projet de loi, qui fournit le moyen de prévenir les indiscrétions. L'article 5 permet aux intéressés de faire, par acte extrajudiciaire, défense au préfet d'autoriser la communication d'actes les concernant.

L'ordre public serait-il en cause? La publication d'un texte serait-elle une occasion de scandales? La nouvelle loi intervient encore et, par son article 5, déclare que le règlement des archives départementales est applicable aux documents à verser dans ces dépôts. Ce sont autant de précautions prises en vue de rassurer les plus timorés et de couper court aux révélations prématurées et aux indiscrétions. En fait, si le déposant, notaire ou greffier, est d'avis que quelques registres, liasses ou dossiers, ne doivent pas, pour un motif quelconque, être exposés aux recherches des curieux, il est libre d'user de la faculté que lui laisse la loi : il lui suffit de garder le document révélateur que, de son côté, le dépositaire, soucieux de sa responsabilité, ne tiendra pas à prendre en charge.

1. *La Révolution française*, février 1908, p. 168.

Que le désir de protéger les particuliers contre les indiscrétions ne fasse pas perdre de vue les droits de l'histoire ! La nouvelle loi est libérale dans son but, prudente dans son application ; elle essaie de concilier des intérêts différents. Pour donner satisfaction aux observations que suscite la fixation d'un trop long délai, et pour ne pas priver d'une source abondante d'information les historiens de l'époque révolutionnaire, il convient de revenir au délai accepté par la Chambre et de s'en tenir à cent ans. De la sorte, les documents de 1790 à 1808 auront atteint l'âge requis pour être, dès 1908, versés dans les archives des préfectures et être mis à la disposition des chercheurs.

Après un siècle, les révélations ne peuvent guère porter préjudice. Le temps a fait peu à peu son œuvre, la prescription légale est plus de trois fois acquise et l'histoire a déjà commencé à intervenir en cherchant à connaître les événements et les hommes.

Le délai de cent ans est-il trop court ? Sans aller jusqu'à cent vingt-cinq ans, augmentons-le de quelques années, de façon à ce qu'on puisse comprendre dans les versements les documents antérieurs à 1815 ou tout au moins à 1800, pour que les chercheurs aient le moyen d'arriver jusqu'à l'époque du Consulat.

Résumons-nous en disant que le résultat peut aussi être obtenu plus simplement. Il suffit, dans l'article 1er de la loi [1], de remplacer une date par une autre, et de donner au délai de versement une autre durée :

« Les minutes.... ayant une date antérieure à 1815 ou l'an IX « (suivant la décision prise) et à l'avenir ayant une date anté« rieure à cent ans ne pourront être versées.... »

C'est le seul point de la loi qui offre prise à la critique et auquel les modifications proposées portent remède. Le vote de la loi, qui n'a pas rencontré d'objections au Parlement, sera accueilli avec reconnaissance par les savants qui, suivant l'expression de M. Célestin Port, ancien archiviste de Maine-et-

1. *Journal officiel*, 1908, p. 373, Sénat (séance du 17 mars).

Loire, membre de l'Institut [1], « voient dans les minutes nota-
« riales le grand fonds inexploré, inépuisable, d'où doivent
« sortir renouvelées toutes les sources de la recherche histo-
« rique ».

F. Pasquier,
Archiviste de la Haute-Garonne.

1. *Rapport sur les archives de Maine-et-Loire*, 1889.

ANCIENS CARTULAIRES FRANÇAIS

RÉCEMMENT ENTRÉS

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède une importante série d'anciens cartulaires, qui a formé longtemps un fonds spécial et n'a cessé de s'accroître, depuis un siècle, pour le plus grand profit des études historiques [1]. D'heureuses circonstances viennent de permettre, il y a quelques semaines seulement, d'augmenter ce fonds d'une façon inespérée, en amenant le retour en France d'une trentaine de cartulaires français, conservés depuis bientôt un siècle, d'abord à Middlehill, puis à Cheltenham, dans la bibliothèque du célèbre baronnet anglais sir Thomas Phillipps [2].

Ces cartulaires ne sont pas revenus seuls dans nos collections nationales ; ils font partie d'un lot de deux cent soixante-douze manuscrits ou recueils de chartes originales, concernant exclusivement l'histoire de France, du XIᵉ au XIXᵉ siècle, dont un inventaire détaillé sera prochainement publié et qui pourront

1. Voir une liste de cartulaires donnée dans l'*Essai historique sur la bibliothèque du Roi*, de Le Prince, éd. Louis Paris (1856), p. 140 et suiv. — Une concordance des 290 numéros de l'ancien fonds des Cartulaires, avec les nouvelles cotes qui leur ont été attribuées dans les fonds latin et français, a été publiée aux pages 45-47 de mes *Concordances des numéros anciens et des numéros actuels des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1903, in-8).

2. Sur la bibliothèque de sir Thomas Phillipps on peut consulter, entre autres, les *Archives des missions scientifiques et littéraires* (1850), t. I, p. 557-579; la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1855), 4ᵉ série, t. I, p. 97-138 ; (1889), t. L, p. 68-96 et 180-217 ; et (1903), t. LXIV, p. 490-553 ; l'*Archiv* de Pertz, VII, 95; IX, 498, et le *Neues Archiv*, II. 429; IV, 585 et X, 588.

fournir une abondante matière aux études historiques, juridiques, financières et économiques.

A côté des anciens cartulaires des XIe, XIIe, XIIIe siècles, etc., on y trouvera de nombreux comptes de la ville et de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, de Blois, Chartres, Langres, Saint-Denys, Tours, Troyes, etc.; deux précieux exemplaires des *Établissements* de saint Louis et un très ancien manuscrit du *Conseil* de Pierre de Fontaines, le premier registre du Parlement de Poitiers, plusieurs anciens obituaires, enfin de très nombreuses chartes originales, dont quelques-unes remontent au Xe siècle, concernant l'histoire d'Amiens, Arras, Beauvais-en-Gâtinais, Besançon, Chartres, Cluny, Épernay, Fécamp, Joigny, Laon, Le Mans, Nevers, Noyon, Paris, Prémontré, Reims, Saint-Omer, Saint-Quentin, Soissons, Sommereux, Toul, Tours, etc.

Le retour en France de tous ces manuscrits n'eût pas été possible sans le généreux concours de bienfaiteurs de nos bibliothèques et de nos musées, au premier rang desquels il convient de citer Mme la baronne James de Rothschild, M. le baron Edmond de Rothschild, M. Maurice Fenaille, auxquels un juste tribut de reconnaissance est dû et ne sera pas ménagé par tous les amis de notre histoire.

H. OMONT.

ARTOIS. — Cartulaire des comtes d'Artois, contenant les pièces numérotées, au XVIIIe siècle, 63 à 102, 151 à 169 et 297 à 336 du second des trois cartulaires d'Artois analysés par Godefroy. Les actes copiés dans ce fragment de cartulaire émanent tous du comte Otton et de la comtesse Mahaut, et portent les dates de 1302 à 1309. — XIVe siècle, 20 feuillets, 320 × 240 millim. (Stein, n° 2761.) — *Nouv. acq. franç.* 21199.

BAYEUX. — I. Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale, contenant une série d'actes privés, dont plusieurs en français, de 1273 à 1299. — XIIIe siècle, 42 feuillets, 245 × 170 millim. — *Nouv. acq. lat.* 925.

— II. Cartulaire de la confrérie des clercs de l'église cathédrale, établie par l'évêque Henri II († 1205), contenant une suite d'actes relatifs à la fondation de messes de la Vierge dans la cathédrale de Bayeux, de 1221 à 1287. — XIIIe siècle, 51 feuillets, 248 × 162 millim. (Stein, n° 366.) — *Nouv. acq. lat.* 926.

Besançon. — Fragments du cartulaire de la collégiale de la Madeleine, dont une double copie, heureusement faite au xviiie siècle, pour Droz, conseiller au parlement de Besançon, est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale (collection Moreau, 876, fol. 1-459) et à la bibliothèque municipale de Besançon, collection Droz, ms. 40.

Il ne subsiste présentement, du manuscrit original, que les actes suivants : *I^us numerus*, actes 4-8, 19-21, 30-37, 39-48, 52-55 ; *II^us numerus*, actes 24-31, 36-37, 37-39, 49-50, 47-49, 65-68, 69-70, 77-80 ; *III^us numerus*, actes 1, 40-47, 5-10, 15-17, 78-80 ; *IV^us numerus*, actes 1, 5-10, et les articles 8-28 des statuts de la collégiale. — xiiie siècle, 32 feuillets, 298 × 218 millim. (Stein, n° 467.) — *Nouv. acq. lat.* 1923.

Beauvais. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, contenant plusieurs bulles des papes Honorius, Pascal II, Grégoire VII, Innocent II, des rois Philippe Ier, Louis VII, etc., de 1079 environ à 1187. — xiie siècle, 116 feuillets, 290 × 195 millim. (Stein, n° 416.) — *Nouv. acq. lat.* 1921.

Coutances. — Cartulaire de l'Hôtel-Dieu, composé de 32 chartes, de 1211 à 1408 ; copies collationnées par Étienne Jourdain, tabellion à Coutances (10 juillet 1460). — xve siècle, 28 pages, 280 × 225 millim. — (Stein, n° 1087.) — *Nouv. acq. lat.* 1925.

Éterpigny, au diocèse de Noyon. — Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, contenant une série d'actes de 1134 à 1283.

Deux mentions, initiale et finale, donnent la date de la confection du cartulaire et le nom du copiste : « En l'an de grace mil CC. quatrevins et V. fu fais chius escris selonc toutes les letres apartenans a le baillie d'Estrepigni, au tans frere Jehan d'Aubemarle, warde adonc de ledite baillie. » — « Iste liber factus est de manu Johannis dicti Scriptoris, clerici, curie Noviomensis notarii, in anno supradicto. » — xiiie siècle, 136 feuillets, 218 × 140 millim. (Stein, n° 1277.) — *Nouv. acq. lat.* 927.

Faremoutier, au diocèse de Meaux. — Cartulaire contenant différentes bulles des papes Lucius II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Innocent III, des diplômes des rois Charles le Chauve, Louis VII, etc., de 610 à 1247. — xiiie siècle, 115 pages, 160 × 120 millim. (Stein, n° 1302.) — *Nouv. acq. lat.* 928.

Fécamp, au diocèse de Rouen. — Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Fécamp, débutant par la charte de fondation de Richard, duc de Normandie (1027), et se terminant par la copie d'un acte de Guillaume le Corveisier (février 1254) ; il contient la copie de 460 chartes, la plupart du xiiie siècle, et a été transcrit sur le cartulaire de la Trinité de Fécamp, conservé sous le n° 1027 (Y. 210) des manuscrits de la bibliothèque de Rouen. — xvie siècle, papier, 430 pages, 425 × 280 millim. (Stein, n° 1311.) — *Nouv. acq. lat.* 2412.

Fieffes, au diocèse d'Amiens. — Cartulaire des Hospitaliers de Saint-

Jean de Jérusalem de la baillie de Fieffes, avec le titre suivant : « Ci après s'ensuit la copie des chartres et letres de la baillie de Fieffes, tant en latin comme en françois...., coppiées hors des raoules et coffres de cheans, depuis le premier jour de septembre l'an mill quatre cens et noeuf, ...lesquellez a faict extraire frere Jehan de Fontainnes.... et en a baillé la coppie à mons[r] le prieur frere Regnault de Giresme, pour lors prieur de France » (1393-1403). Les chartes transcrites dans ce cartulaire sont datées de 1195 à 1412. — xv[e] siècle, 45 feuillets, 358 × 255 millim. (Stein, n° 1319.) — *Nouv. acq. lat.* 2413.

Fontevraud, au diocèse de Poitiers. — Pancarte ou grand cartulaire de l'abbaye de Fontevraud, décrit par P. Marchegay dans les *Archives d'Anjou* (1843), t. I, p. 210-214, et dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4[e] série, t. I (1855), p. 125 et suiv. ; il contient la copie des chartes numérotées, au xvii[e] siècle, 572 à 915, avec le titre de la 916[e], et les feuillets vi[xx]xvj à xiij[xx]iv. La plus ancienne charte est de 1105, et la plus récente, ajoutée postérieurement, de 1322. — xii[e] siècle, 136 feuillets, 390 × 270 millim. (Stein, n° 1390.) — *Nouv. acq. lat.* 2414.

Langres. — Répertoire des archives du chapitre de la cathédrale, donnant les titres des pièces, mais sans mention de leurs dates ; la rédaction de ce répertoire est sans doute peu postérieure à l'année 1281, inscrite de première main au début. — xiii[e] siècle, 113 feuillets, 325 × 235 millim. (Stein, n° 1856.) — *Nouv. acq. lat.* 1926.

Laon. — Cartulaire de l'évêché. Deux cahiers de huit et sept feuillets, contenant les copies des chartes 126 à 144 du petit cartulaire de l'évêché de Laon, conservé aux archives départementales de l'Aisne (G. 1). Actes des rois Louis VI, Philippe Auguste, Louis VII, Louis IX et Charles VI. — xiii[e] et xiv[e] siècles, 15 feuillets, 250 × 175 millim. (Stein, n° 1876.) — *Nouv. acq. lat.* 930.

— Cartulaire des prébendes du chapitre de la cathédrale. Règlements relatifs aux prébendes du chapitre, aux chanoines prébendés, etc. (1250 et suiv.). — Répartitions des prébendes, de 1280 environ à 1488 environ. — xiii[e]-xv[e] siècle, 474 et 184 pages, 235 × 160 millim. (Stein, n° 1873.) — *Nouv. acq. lat.* 929.

— Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean, contenant une série de chartes de 1144 à 1265 ; beaucoup de ces chartes, depuis 1216, émanent de l'officialité de Laon. — xiii[e] siècle, 124 pages, 180 × 128 millim. (Stein, n° 1866.) — *Nouv. acq. lat.* 931.

— Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, contenant un très grand nombre de chartes, classées dans l'ordre des lieux qu'elles concernent ou des personnages dont elles émanent, de 1116 à 1491. — xv[e] siècle, feuillets lxxxx à ccclxxxx (301 feuillets), 340 × 275 millim. (Stein, n° 1870.) — *Nouv. acq. lat.* 1927.

Longpont, près Montlhéry, au diocèse de Paris. — Cartulaire du

prieuré, contenant des bulles des papes Anastase IV, Eugène III, Alexandre III, Adrien IV, Lucius III, Innocent III, des actes des rois de France Louis VII, Philippe Auguste, des évêques de Paris Galon, Thibaud, Maurice de Sully, Guillaume de Seignelay, Guillaume d'Auvergne, Renaud de Corbeil, au total 95 pièces, comprises entre les années 1106 à 1268. — XIIIe siècle, 39 feuillets, 220 × 145 millim. (Stein, n° 2218.) — *Nouv. acq. lat.* 932.

MONTIER-EN-ARGONNE, au diocèse de Châlons-sur-Marne. — Répertoire du chartrier de l'abbaye, rédigé en 1309, et donnant les titres de tous les actes conservés dans le chartrier. — XIVe siècle, 52 feuillets, 170 × 125 millim. — *Nouv. acq. lat.* 933.

NOIRMOUTIER, au diocèse de Luçon. — Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Blanche de l'île de Noirmoutier, transcrit en 1632 et contenant les copies de très nombreux actes, la plupart en français, datées de 1205 à 1645 (additions). — XVIIe siècle, 1123 pages, 340 × 285 millim. (Stein, n° 2761.) — *Nouv. acq. franç.* 21200.

NOYON. — Cartulaire de l'église cathédrale de Noyon, dont il ne subsiste plus qu'un cahier de huit feuillets, coté « iiij », et contenant la copie de six actes de 1328 à 1330. — XIVe siècle, 8 feuillets, 330 × 220 millim. (Stein, n° 2780.) — *Nouv. acq. lat.* 1928.

— Cartulaire du chapitre de la cathédrale. Deux cahiers isolés, chacun de six feuillets, restes de un ou deux cartulaires perdus. Les feuillets du premier cahier ont reçu une double numérotation : l'une, iij^{c}lviij à iij^{c}lxiij, du XIVe ou XVe siècle ; l'autre, III^{c}III^{xx}iij à III^{c}III^{xx}viij, du XVIIe ou XVIIIe siècle ; les feuillets du second cahier portent en outre une numérotation particulière, XV à XX, mise par une autre main, du XVe au XVIe siècle. Les actes transcrits sur ces deux cahiers sont datés des années 1306 à 1324. — XIVe siècle, 12 feuillets, 220 × 150 millim. (Stein, n° 2779.) — *Nouv. acq. lat.* 934.

OURSCAMP, au diocèse de Noyon. — Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp pour Lassigny (Oise), divisé en trois parties (*de fondacione, — de essartis, — de elemosinis et emptis*) et contenant cinquante chartes de 1124 à 1315. — XIVe siècle, 29 feuillets, 260 × 170 millim. (Stein, n° 2856.) — *Nouv. acq. lat.* 935.

PARIS. — Cartulaire de l'Université de Paris, considéré, avec celui du Vatican (n° 406 du fonds de la Reine), comme le plus ancien qui existe ; la pièce la plus récente qui y soit transcrite de première main est le serment des libraires, sans date dans le manuscrit, mais que le cartulaire du Vatican date de 1302 (cf. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Paris.*, I, XXXII-XXXIII). — XIVe siècle, 72 feuillets, 218 × 152 millim. (Stein, n° 2985.) — *Nouv. acq. lat.* 936.

— Statuts et privilèges de la Faculté de Décret de l'Université de Paris, qualifié de « livre par excellence de la Faculté de droit de Paris », par

P. Viollet (*Bibliothèque de l'École des chartes* (1880), t. XLI, p. 152-153). La première pièce de ce cartulaire est une bulle d'Honorius III, du 12 mai 1219 (Denifle, n° 31), et la dernière un acte de Jean de Courcelles, archidiacre de Josas (16 décembre 1461). On a ajouté, sur les deux derniers feuillets, la copie d'un acte de 1497. — XVe siècle, 16 et 77 feuillets, 222 × 150 millim. — *Nouv. acq. lat.* 937.

PRÉAUX, au diocèse de Lisieux. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux, contenant différentes bulles des papes Alexandre III, Innocent III, Honorius III et Célestin III, des diplômes des rois d'Angleterre, Henri II et Richard Cœur-de-Lion, du roi de France Louis VIII, etc.

Un autre cartulaire de Saint-Pierre de Préaux, du XIIIe-XVe siècle, est décrit dans l'*Inventaire sommaire des archives départementales de l'Eure* (1893), série H, n° 711, p. 123-129. — La plupart des actes du présent cartulaire sont en français et datés des XIVe et XVe siècles. — XVe siècle, papier, 204 feuillets, 290 × 210 millim. (Stein, n° 3084.) — *Nouv. acq. lat.* 1929.

PRÉMONTRÉ, au diocèse de Laon. — Cahier de 8 feuillets, petit in-4, seuls restes d'un cartulaire perdu de l'abbaye de Prémontré; on y trouve la transcription de la fin de la charte 6 et des chartes 7 à 16 (en partie) relatives aux possessions de l'abbaye à Valescourt (Oise), de 1150 environ à 1231. — XIIIe siècle, 8 feuillets, 230 × 155 millim. (Stein, n° 3088.) — *Nouv. acq. lat.* 938.

REIMS. — Cartulaire de l'église cathédrale de Reims, ou plutôt formulaire composé de copies de chartes relatives à cette église et la plupart non datées; cependant on y rencontre (fol. 66) une charte de Barthélemy, évêque de Paris, datée de mai 1224, et des formules diverses de serments prêtés à l'archevêque de Reims, parmi lesquelles celle du serment prêté par Nicolas, abbé de Saint-Martin d'Épernay, en février 1243. — XIIIe siècle, 75 feuillets, 225 × 160 millim. (Stein, n° 3168.) — *Nouv. acq. lat.* 939.

SAINT-FLORENT-LÈS-SAUMUR, diocèse de Tours. — Cartulaire ou *Livre noir*, avec le titre suivant : « In hoc corpore continentur antiquorum præcepta regum Ludovici, Pipini, Karoli Calvi de abbatia sancti Florentii Glomnensis coenobii, seu de alio coenobio quod constructum est in loco qui dicitur Salmurus, a Teutbaldo comite. »

C'est le plus ancien des cartulaires de Saint-Florent-lès-Saumur, dont on conserve aux archives départementales de Maine-et-Loire trois autres cartulaires : le *Livre blanc* (première moitié du XIIe siècle), le *Livre d'argent* (seconde moitié du XIIe siècle) et *Livre rouge* (XIIIe siècle).

Le *Livre noir* contient 290 diplômes ou chartes, de 824 à 1159, mais la plupart ont été copiés entre 1040-1060 (voir la notice de P. Marchegay, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. I (1855), p. 127 et

suiv.). — XIe siècle, 141 feuillets, 315 × 235 millim. (Stein, no 3404.) — *Nouv. acq. lat.* 1930.

— Recueil des privilèges de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur : bulle du pape Jean XVIII (Jaffé, no 3941) et huit diplômes de Louis le Pieux, Charles le Chauve et Pépin d'Aquitaine. — XVe siècle, 11 feuillets, 280 × 200 millim. — *Nouv. acq. lat.* 1931.

SENLIS. — Cartulaire du prieuré de Saint-Maurice de Senlis, contenant différentes chartes de Louis VII, Louis IX, Philippe IV le Bel, etc., et des bulles des papes Innocent IV, Clément IV, Innocent IV et Honorius IV, de 1141 à 1337. — XIVe siècle, 89 pages, 290 × 210 millim. (Stein, no 3661.) — *Nouv. acq. lat.* 1933.

SOMMEREUX, au diocèse de Beauvais. — Cartulaire de la commanderie des Templiers de Sommereux, divisé en deux parties : la première, contenant les copies d'actes compris entre les années 1150-1262 ; la seconde, renfermant deux actes de Louis VII et des bulles des papes Innocent IV, Alexandre IV et Grégoire IX, de 1150 à 1258. — XIIIe siècle, 77 feuillets, 285 × 190 millim. (Stein, no 3739.) — *Nouv. acq. lat.* 1934.

VENDÔME, au diocèse de Chartres. — Premier et second cartulaires de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, longuement décrits par l'abbé Mettais dans son édition du *Cartulaire de l'abbaye càrdinale de la Trinité de Vendôme* (1893), t. I, p. XVI et suiv., et (1904), t. V, p. XLVIII et suiv. — XIe et XIIe siècles, 40, 30 et 2 feuillets, 280 × 230 millim. (Stein, no 4047.) — *Nouv. acq. lat.* 1935 et 1936.

Tous les anciens cartulaires de la Trinité de Vendôme, recueillis jadis dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, sont maintenant conservés à la Bibliothèque nationale, comme l'indique le tableau suivant :

CHELTENHAM	PARIS, BIBL. NAT.	STEIN	MÉTAIS
—	—	—	—
Phillipps, 2970	*N. a. lat.* 1935	Nos 4047	*Cart.*, t. I, p. XVI
— 2971	— 1936	— 4048	— XXIV
— 17712	— 940	— 4049	— XXIX
— 4263	— 1939	»	— XXX
— 4264	— 2415	»	— XXXI
— 25058 (ou 25025)	*N. a. fr.* 20225	— 4053	— XXXI

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Autriche-Hongrie. — Dans le *Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie*, numéro de mars-avril 1908, M. Kutrzeba a entrepris la publication des registres et manuscrits conservés aux archives nationales de Cracovie.

— Pour la première fois, on vient de faire paraître un rapport administratif et scientifique sur les archives de Bohême, qui est l'œuvre de de V. J. Nováček : *Zprávy zemského archivu Království českého* (Prag, Rivnáč, 1906 ; in-8 de 179 p.).

Belgique. — Un tableau général sommaire, mais exact et presque complet, de toutes les archives d'État, provinciales, communales, et privées de la Belgique, a paru, sous la signature de M. Ed. Laloire, dans l'*Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire, 1907-1908*, et à part : *Les archives en Belgique, notice sommaire* (Bruxelles, impr. Hayez, 1907 ; in-8 de 20 p.) ; mais on devra encore, pour des renseignements complémentaires, se référer aux pages 654-694 des *Archives de l'histoire de France* (1891), qui ont trait à toutes les archives de Belgique.

— Tous ceux qui se préoccupent des questions de local pour les dépôts d'archives auront intérêt à consulter la notice que vient de faire paraître M. J. Vannérus, conservateur, sur *Le nouveau local des archives de l'État à Anvers* (Bruxelles, Van Oest, 1908 ; in-8 de 19 p. et pl. ; extr. de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*). Ces bâtiments, inaugurés au mois de juillet de l'année dernière, sont situés dans un quartier neuf, place Théodore Verstraete ; la construction a coûté 121558 fr. par adjudication ; elle pourra s'agrandir facilement, et on a pris toutes les précautions nécessaires contre le feu, l'humidité et.... les voleurs. Que nous sommes loin du petit immeuble étroit que nous avons connu rue du Jardin !

Brésil. — Instituées par la loi de mars 1842, les archives de l'État de Sao Paulo contiennent des documents remontant à 1721 et une bibliothèque administrative assez importante ; l'histoire et l'inventaire s'en trouvent dans l'*Historico do Archivo publico da Sao Paulo, acompanhado da Relaçao dos Cidadaos que governaram a Provincia e o Estado no Periodo republicano, do Catalogo dos livros manuscriptos*

dos Tempos Coloniaes, do Imperio, e dos livros impressos existentes na sua Biblioteca (S. Paulo, Duprat e C., 1908 ; in-8 de 267 p.).

France. — ARCHIVES NATIONALES. — Dans la Collection de l'Histoire générale de Paris, MM. Em. Campardon et A. Tuetey ont publié l'*Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris* pour les règnes de François Ier et de Henri II (Paris, 1906 ; in-8 de XLVII-1098 p.), qui forme le premier répertoire d'une série particulièrement riche en documents relatifs à la topographie parisienne, à l'histoire des familles, des corporations, des mœurs, et du commerce de la capitale.

— La Société des Antiquaires de Picardie a publié un nouveau volume (t. XVII) de Documents inédits concernant la province ; il est entièrement consacré à des *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens*, extraits des registres du Parlement de Paris et du Trésor des Chartes, par M. Ed. Maugis (Amiens, 1908 ; in-4 de v-496 p.) ; ce premier volume est afférent aux années 1296-1412.

— MM. F. Gerbaux et Ch. Schmidt ont fait paraître le tome II des *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce* (Paris, 1907, in-8) ; et M. A. Tuetey a mis sous presse l'inventaire de la première partie (jusqu'à l'an IV) de la série C des Archives nationales.

— Tous les diplômes originaux mérovingiens, conservés aux Archives nationales, auxquels on a joint les deux autres que possède la Bibliothèque nationale, ont été reproduits avec une lecture très précise par MM. Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions, préface de M. Prou (Paris, Leroux, 1908 ; in-folio de [IV-] X-31 p. et 48 pl.).

— Une contribution utile à l'histoire de l'ancien Trésor des Chartes est apportée par M. Ch.-V. Langlois dans sa publication d'un inventaire, connu depuis longtemps mais resté inédit, des documents trouvés chez Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plaisians, après leur mort en 1315 : *Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des Chartes* (Paris, Klincksieck, 1908 ; in-4 de 48 p. ; extr. des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, XXXIX).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. — Le ministre de l'Instruction publique a adressé aux Préfets, le 22 avril 1908, la circulaire suivante relative à la communication des documents modernes conservés dans les archives départementales :

« Le règlement général des archives départementales du 6 mars 1843 contient, relativement à la communication des documents aux particuliers, des prescriptions dont l'imprécision a, maintes fois, donné lieu à des difficultés d'interprétation. La Commission supérieure des Archives, eu égard aux réclamations que ces prescriptions ont provoquées de divers côtés dans le public, principalement dans le monde

savant, a été appelée à préparer de nouvelles règles sur la communication des pièces des archives départementales. S'inspirant des dispositions qui sont en vigueur à ce sujet aux Archives nationales, elle s'est arrêtée au texte suivant :

« Les documents ayant plus de cinquante ans de date sont librement communiqués au public.

« Toutefois est réservée à l'appréciation du préfet la communication des documents ayant plus de cinquante ans de date, relatifs à la vie privée et dont la divulgation pourrait porter préjudice à l'honneur ou aux intérêts des individus et des familles. Cette réserve n'est pas applicable aux documents ayant plus de cent ans de date.

« Sont également communiqués au public les documents ayant moins de cinquante ans de date, sauf ceux de ces documents dont la communication présenterait des inconvénients aux points de vue administratif ou privé, le préfet étant juge de ces cas.

« Les documents existant aux archives départementales en simple dépôt ou donnés sous certaines réserves ne seront communiqués que sur autorisation des déposants.

« La communication des originaux ou copies de tous actes de naissance postérieurs à 1792, conservés dans les mêmes dépôts, ne pourra se faire que conformément à la loi du 30 novembre 1906, portant modification des articles 45 et 57 du Code civil.

« Ces dispositions sont substituées aux articles 16 et 17 du règlement général précité. Dans les cas de doute, d'incertitude, de difficulté d'interprétation ou d'appréciation, que l'application de ces dispositions pourrait présenter, l'avis du service par les soins duquel ont été établies les pièces à communiquer sera toujours utile, et, s'il le faut, vous pourrez m'en référer afin que je puisse, s'il y a lieu, consulter le ministère compétent. »

— Autre circulaire du ministre aux Préfets, en date du 19 mai 1908, relative aux versements prochains de documents judiciaires :

« Parmi les documents versés en 1905 par le ministère de la justice aux Archives nationales, une des collections les plus précieuses au point de vue historique est la série des rapports politiques des procureurs généraux de 1849 à 1870. Malheureusement, cette collection ne commence qu'en 1849, alors que les procureurs généraux, non seulement envoyaient périodiquement des rapports dès l'année 1841 (règlement du 6 décembre 1840), mais encore auraient adressé à la chancellerie, de 1815 à 1841, à date irrégulière, de nombreux comptes rendus traitant des affaires politiques. Frappé de l'intérêt que présentent ces documents pour l'étude d'une époque encore peu et mal connue et qui commence à solliciter l'attention des historiens, j'ai demandé à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de vouloir bien permettre le versement dans les dépôts d'archives départementales des minutes de ces rap-

ports et pièces annexes (rapports des procureurs de la république, puis impériaux ; rapports des juges de paix cantonaux adressés à ces derniers magistrats) conservées actuellement auprès des parquets généraux.

« Entrant avec beaucoup d'empressement dans mes vues, M. le garde des sceaux vient de me faire connaître qu'il autorise « le transfert dans les Archives départementales des minutes de tous les rapports des procureurs généraux adressés à la chancellerie antérieurement à l'année 1855, ainsi que de tous les documents qui ont servi à les établir ». Il m'apprend en même temps que, portant cette décision à la connaissance des procureurs généraux, il les prie de se concerter à ce sujet avec les archivistes départementaux des chefs-lieux de leurs ressorts.

« Je vous prie en conséquence d'inviter M. l'archiviste de votre département à se mettre à la disposition de M. le procureur général de la Cour d'appel ; lorsqu'il aura pris livraison des papiers dont il s'agit, il devra en dresser un bordereau dont un exemplaire sera remis entre les mains de ce haut magistrat et dont un autre sera communiqué à la direction des Archives. Dès leur entrée au dépôt d'archives de la préfecture, lesdits rapports et pièces jointes seront marqués de l'estampille réglementaire, inscrits au registre d'entrée avec indication de leur provenance et de la date de leur versement ; puis on leur fera une place distincte dans la série U, à la suite des papiers relatifs aux cours et tribunaux qui proviennent de l'administration départementale. »

Il y a lieu d'espérer que, dans un avenir prochain, une mesure analogue pourra être prise au sujet des papiers des greffes de tribunaux de première instance et des justices de paix.

— Dans la loi de finances du 31 décembre 1907, insérée au *Journal officiel* (art. 34), on lit : L'article 58 de la loi du 22 frimaire an VII est modifié ainsi qu'il suit : « Toutefois la disposition du présent article cessera d'être applicable aux registres terminés depuis plus de cent ans ; le ministre des finances aura la faculté de faire verser lesdits registres, suivant les cas, soit aux Archives nationales, soit, après avis favorable du conseil général du département intéressé, aux Archives départementales. » Conséquence : ces archives vont pouvoir s'enrichir désormais des registres de formalité de l'enregistrement jusqu'en 1808.

Aisne. -- La succession de M. l'archiprêtre de Laon a permis de réintégrer aux archives départementales de très précieux documents, parmi lesquels on peut citer : le testament de Guillaume de Harcigny, médecin de Charles VI ; le cahier des doléances du tiers état du bailliage de Vermandois en 1614 ; des chartes abbatiales des XIIe-XVIIe siècles ; des délibérations et comptes des paroisses de Laon pour les XVIe-XVIIIe siècles ; des sentences du bailliage de Vermandois, de la prévôté de Laon et de la maîtrise des eaux et forêts de Laon (XIVe-XVIIe siècles) ; des papiers de l'intendance de Soissons ; des documents

relatifs aux travaux de la cathédrale de Laon (xvie-xviie siècles), un inventaire du trésor de Notre-Dame de Liesse au xviie siècle : au total 750 pièces.

AUDE. — Les archives se sont enrichies d'un compoix de Barbaira (1780), et des reconnaissances d'Alzan et de Voisins (xviie siècle).

CHER. — L'archiviste a classé les documents relatifs au Chapitre cathédral de Bourges, récemment réintégrés ; ils concernent les vicairies des chantres musiciens, la vacance du chapitre, les confraternités, les préséances, le droit de sceau, et contiennent aussi des sermons d'archevêques (xiiie-xviiie siècles).

DOUBS. — Le Chapitre cathédral de Besançon a remis au dépôt départemental une quantité assez considérable de papiers et titres anciens et modernes : bulles (1244-1738), testaments (1279-1670), documents relatifs à l'archevêché (1098-1815), aux chapitres (959-1786), aux églises diverses de la ville (xve-xviiie siècles), aux abbayes et couvents (xie-xviiie siècles), à l'hôpital Sainte-Brigitte (1208-1564), au Parlement de Franche-Comté (xviie-xviiie siècles), à la noblesse locale (xve-xviiie siècles), à l'Université (xve-xviiie siècles), et aux relations avec la Suisse (xviie siècle). — La série M. est en cours de classement. — Du Palais de justice sont venus 50 registres de correspondance du Procureur général pour les années 1811-1856. — Des documents intéressants sont signalés dans les communes de Bonnétage, Dambelin, Mandeure, Rougemont, Saint-Hippolyte (le tout est à classer) ; la mairie de Durnes a déposé aux archives départementales six liasses de documents (xvi-xviiie siècles).

GARONNE (HAUTE-). — M. Fr. Galabert a communiqué à la Société archéologique du midi de la France (voir son *Bulletin* n° 37, 1907, p. 49-53, le résumé d'une étude historique et statistique sur les registres paroissiaux de Toulouse, d'où il ressort que ces registres ne furent pas toujours, sous l'ancien régime, tenus avec toute la ponctualité désirable ; certains actes n'ont pas été écrits parce qu'on n'a pas payé ; souvent l'écriture est détestable ; des actes ont été omis et d'autres ne sont pas à leur place ; les tables, quand elles existent, sont établies d'après des systèmes variables ; certains registres ont été volés ou rongés par des chiens errants. — C'est à l'aide des registres de la Dalbade de Toulouse que le même érudit a rappelé la mémoire de l'oratorien Nic. Aug. de La Boissière, né en 1666, sacristain à la Dalbade, sous le titre : Un statisticien du xviiie siècle (*Revue des Pyrénées*, 1907, p. 385-391).

— Le canal du Midi, racheté à la compagnie fermière il y a quelques années, est administré aujourd'hui pour le compte de l'État par une section des ponts et chaussées. Les papiers n'ont pas échappé aux conséquences du remaniement ; les registres de comptabilité, de perceptions de droits, de correspondance, de statistique, après avoir été

réunis à Toulouse dans un hangar où ils formaient une masse d'environ 40000 kilos, mêlés à des objets de rebut, ont été naguère vendus à des marchands de papier. L'archiviste départemental a pu sauver et faire entrer dans son dépôt quelques titres, depuis le xiv[e] siècle, concernant le fief de Caraman en Lauraguais ; d'autre part le duc de Caraman, propriétaire à Fontainebleau, s'est fait remettre par l'État tous les papiers de la famille Riquet (xvii[e]-xviii[e] siècles) dont il descend ; et actuellement les Archives du Canal ne sont plus représentées à Toulouse que par une série de documents de premier ordre (plans et devis de travaux, organisation et gestion de la compagnie), qui ont été signalés dès 1891 dans les *Archives de l'histoire de France* (p. 522) et qui sont conservés dans un local spécial dépendant de l'administration des ponts et chaussées.

Gers. — A M. René Pagel, archiviste, on doit une courte brochure intitulée : *Catalogue sommaire des nouveaux fonds historiques et généalogiques versés aux archives du Gers* (Auch, 1908, in-8) ; les renseignements qu'on y pourra recueillir sont malheureusement d'une sécheresse désespérante, sans dates et sans désignation de cotes.

Ille-et-Vilaine. — Grâce à un aimable intermédiaire, le descendant des propriétaires de la châtellenie de la Mancelière (près de Dol), M. le baron de Ranconnet, résidant actuellement en Autriche, a offert au dépôt départemental les archives de cette seigneurie, formant 86 liasses d'un réel intérêt pour la région de Dol, Avranches et Pontorson (xvi[e]-xviii[e] siècles). — Une intelligente exploration des reliures des registres d'état civil conservés au greffe du tribunal civil de Rennes a amené la découverte et le versement de fragments de comptes de la fabrique Saint-Sauveur (xv[e] siècle), de deux feuillets d'un compte de l'épargne royale (1540-1541), de cinq feuillets du compte de l'artillerie royale (1490-1491), d'un feuillet du compte du clos des Galées de Rouen au xiv[e] siècle. De même, il a été retiré de la couverture de deux registres d'état civil de la commune de Roz-Landrieux et de celle de Saint-Broladre quelques feuillets (quatorze en tout) d'un ancien cartulaire de la cathédrale de Dol, considéré comme perdu depuis la Révolution. Du greffe du tribunal civil de Saint-Malo ont été réintégrés deux registres de la juridiction ordinaire de cette ville (1714 et 1790) ; des archives de la Loire-Inférieure une liasse de pièces de la juridiction de La Raimbaudière et Boishamon en Thourie (1761-1789) ; et de diverses communes un registre de délibérations de la paroisse de Martigné-Ferchaud (1766-1792), les délibérations et correspondances de Pipriac (ans IV-VIII), la correspondance de l'administration municipale du canton de Bécherel (ans V-VIII). Le Parquet général de la Cour d'appel a transmis ses archives des années 1803-1854, d'une importance exceptionnelle pour les affaires politiques, religieuses et judiciaires de cette

époque. — Les anciens registres paroissiaux de Saint-Just et de Saint-Ouen-de-la-Rouërie ont été mis en dépôt aux archives départementales. — Parmi les acquisitions sont à signaler : un livre de raison de Philippe Le Noir, pasteur de l'église réformée de Blain (achevé en 1682) ; des procédures des justices de la principauté de Lamballe, de la baronnie et du prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

Loir-et-Cher. — Des réintégrations de documents ont eu lieu des mairies de Binas (titres de propriété et de comptabilité de la fabrique et de la charité), de La Colombe (inventaire des papiers de la fabrique de La Gahandière, 1758), d'Ouzouer-le-Doyen (registre de délibérations de la paroisse (1778-1795), et de Tripleville (rôles des vingtièmes, 1772-1788). — La série Q est en classement (lequel est basé sur le tableau d'organisation des bureaux de la Commission des revenus nationaux au 21 thermidor an II) ; le rapport de l'archiviste pour 1908 contient l'état sommaire des archives domaniales du district de Blois. Les archives de l'évêché (modernes) ont constitué 103 liasses ou registres nouvellement incorporés. — La direction du génie d'Orléans s'est dessaisie, à la suite de longues négociations, de documents concernant les bâtiments militaires (caserne du château) de la place de Blois entre 1815 et 1848.

Loiret. — Le dépôt départemental s'est enrichi d'une libéralité de M. de Larnage, comprenant les titres de propriété des anciens fiefs du Grand-Vaullier (à Chaumont-sur-Tharonne), des Châtelliers (à Ivoy-le-Marron), d'Échainvilliers (à Aulnay-la-Rivière), de Portmorant (à Chécy), de la Folifaudière (à Villermain) et de divers autres sis en la paroisse de Donnery : les plus anciens de ces titres remontent au XIVe siècle. — Mlle A. de Villaret a offert des documents relatifs en partie aux abbayes de Saint-Loup-lès-Orléans, de La Cour-Dieu, de Saint-Mesmin de Micy, au chapitre de Cléry, à la seigneurie de Mardié, au fief de Brullard (à Saint-Denis-en-Val), aux paroisses Sainte-Croix, Saint-Aignan et Saint-Maclou d'Orléans. — Les versements des papiers modernes des fabriques effectués jusqu'à présent ne concernent que 21 paroisses (sur 333) du diocèse d'Orléans. — L'inventaire de la série C est en cours d'impression. — Il y a lieu d'espérer que prochainement les Archives départementales seront enfin transférées dans un local digne d'elles (ancien petit séminaire).

Lot-et-Garonne. — Les archives anciennes de l'évêché d'Agen ont été transférées au dépôt départemental ; on y trouvera les actes de l'administration épiscopale pour les années 1477-1790 (11 registres et 44 cahiers), deux pouillés du diocèse (1698 et 1740), les procès-verbaux de visites de l'évêque pour les années 1551-1733 (27 registres, 44 cahiers), et nombre de documents relatifs au temporel de l'évêché (1505-1780), au chapitre (1240-1777), aux associations religieuses (400 pièces des XVIe-XVIIIe siècles), aux privilèges des évêques et pariages (1210-

XVIII[e] s.), aux paroisses (XIII[e]-XVIII[e] s.), à l'officialité (XVII[e]-XVIII[e] s.), et des fondations, des mandements, des testaments, des comptes, des registres paroissiaux (XIII[e] s.-1780), enfin des titres concernant le protestantisme et la famille Saint-Amans.

LOZÈRE. — Le précieux manuscrit des miracles de saint Privat, édité il y a quelques années d'une manière insuffisante par l'abbé Pourcher sur ses propres presses de Sainte-Énimie, a été retrouvé récemment chez les héritiers de feu Ern. de Rozière, à qui il avait été prêté jadis; les archives de la Lozère vont rentrer en possession d'un bien que l'on croyait à jamais disparu et qui était catalogué dans l'inventaire sommaire de la série G.

MEUSE. — Rien encore n'a été fait pour améliorer le local qui, de l'aveu de tous, est insuffisant, incommode, exposé à l'incendie et à l'humidité; la mauvaise disposition des bâtiments met la sécurité des archives en jeu. Le receveur de l'enregistrement de Commercy a versé ses anciens registres, diverses liasses concernant le chapitre Saint-Nicolas de Commercy (depuis le XVI[e] siècle), les Ursulines de Commercy, les Augustins de Girouêt à Grimaucourt, la seigneurie de Dagonville, les Urbanistes de Sorcy et la fabrique de Marson. De l'évêché de Verdun ont été réintégrés des registres et des correspondances modernes (depuis 1805); de la sous-préfecture de Commercy diverses liasses de comptes intéressant les villages de Hattonchâtel, Hattonville, La Croix-sur-Meuse, Mécrin et Rambucourt, principalement pendant l'époque révolutionnaire. Une vente de papiers inutiles, qui s'imposait d'urgence, a permis de gagner quelque place dans des locaux déplorablement encombrés. — L'impression de l'inventaire de la série C se poursuit activement, ainsi que celle de l'inventaire des archives communales de Bar-le-Duc.

SAONE-ET-LOIRE. — Dons de documents à enregistrer : deux terriers du prieuré de Paray-le-Monial (1696); une statistique du département, par M. de Roujoux, que l'on croyait perdue; quatre liasses relatives aux seigneuries de Gigny, l'Épervière et Lampagny, et à la châtellenie royale de La Colonne. D'autre part, le maire de La Chapelle-Guinchay a transmis sept registres de l'ancienne administration cantonale (ans IV-VIII), et celui de Mervans a déposé aux archives départementales les anciens registres paroissiaux de sa commune (depuis 1665). Parmi les documents acquis, on peut signaler une série de documents administratifs conservés par feu M. Fr. Lacroix et provenant d'un ancien chef de division à la Préfecture; des titres relatifs aux seigneuries de Givry et de Bissy; le cahier des doléances de la paroisse de Serley en 1789; un plan de la ville de Mâcon en 1754; une curieuse correspondance politique échangée entre le conventionnel Montgilbert et le maire de Bourbon-Lancy (ans II-IV), et des dossiers de pièces sur

l'église et l'hôpital de cette ville. — L'archiviste mène de front la publication de l'inventaire de la série C et de celui de la série G.

SAVOIE (HAUTE-). — Le fonds historique de l'abbaye d'Aulps s'est augmenté d'une série de 31 chartes originales des XII-XVe siècles (parmi lesquelles plusieurs bulles); M. A. Favre a offert aux archives la copie de plusieurs manuscrits de l'historien savoyard Besson, dont les originaux existent à Turin. — Les registres de catholicité, conservés précédemment dans les cures, ont été versés aux archives municipales en exécution de la loi du 9 décembre 1905. Les archives municipales de Cluses ont été classées avec beaucoup de soin. — Le dépôt départemental s'est surtout enrichi du magnifique fonds de la collégiale de Sallanches, comprenant 732 liasses ou registres et des chartes originales depuis 1091, contenant les titres du prieuré de Chamonix et des procès-verbaux d'assemblées d'États, avec des sceaux à partir du XIIIe siècle, et un inventaire détaillé dressé en 1677, sur lequel M. Bruchet a appelé particulièrement l'attention par une communication faite au *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1907, p. 329-379); — et du fonds de l'évêché d'Annecy, comprenant 89 registres d'ordonnances et d'insinuations (1432-1791), et de visites pastorales à partir de 1623. — En quittant la direction des archives de la Haute-Savoie, M. Bruchet y a laissé, à titre de souvenir, les 800 volumes formant sa bibliothèque particulière savoisienne ; en y joignant la série des journaux de Savoie, constituée pour la période de 1848-1860 par les dépôts récents de la ville d'Annecy et de la Société florimontane (voir la liste dans son rapport au préfet, 1908), on trouvera là une collection d'imprimés à nulle autre pareille.

TARN. — Aux Archives départementales a été versé le fonds du chapitre cathédral d'Albi, riche de 121 registres et 134 pièces, concernant notamment les statuts du Chapitre (1276-1376), l'église Saint-Salvi (1545-1789), les chapellenies de Belcastel (1342-1730), et un pontifical manuscrit de la cathédrale (1765).

VAR. — Réintégrations au dépôt départemental : un terrier de la commune de Claires et onze chartes des XVe-XVIe siècles, et des actes paroissiaux de 1609-1667.

VENDÉE. — La *Revue du Bas-Poitou* a publié en 1907 la table des noms de personnes représentées dans la série E des archives de la Vendée (p. 230-234), par l'archiviste M. Gabory, qui y a également décrit un curieux manuscrit de ce dépôt (p. 278-284), où l'on trouve le sommier des biens ecclésiastiques, républicains et royalistes, vacants, loués au profit de l'armée royaliste.

VOSGES. — A Épinal, l'agrandissement du local devient chaque jour une nécessité plus grande; l'encombrement est nuisible au service, et le nombre des travailleurs augmente sensiblement, comme partout

ailleurs : l'aménagement récent d'une salle comprenant 1600 mètres de rayonnage ne remédie au mal qu'imparfaitement. Ont été transportées à Épinal les pièces nombreuses, restées à Senones, qui intéressent l'abbaye de Senones, la principauté de Salm et le district de Senones. L'archiviste signale les archives communales de Mirecourt et de Thaon comme particulièrement riches en documents de l'époque révolutionnaire.

Grande-Bretagne. — Sous ce titre : *An index to the papers relating of Scotland described or calendared in the historical manuscripts Commission's Reports* (Glasgow, Maclehose, 1908; in-8 de 62 p.), M. Ch. S. Terry donne un relevé alphabétique général des dépôts d'archives relatifs à l'histoire de l'Écosse, qui ont été inventoriés dans les rapports de la Commission des manuscrits historiques, ainsi que l'analyse (par volumes) des documents analysés ou mentionnés dans ces précieux recueils.

— Deux érudits belges viennent de publier le résultat de leurs recherches aux archives de Naples : *Les archives farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas*, par le chanoine Alfred Cauchie et Léon Vander Essen (Gand, Siffer, 1907 ; in-8 de 24 p.) ; et *Inventaires des archives de Marguerite de Parme, dressés après la mort de cette princesse, précédés d'une liste d'anciens inventaires d'archives et de joyaux conservés aux archives farnésiennes à Naples*, par Alfred Cauchie (Bruxelles, Weissenbruch, 1907 ; in-8 de 77 p. ; extr. des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, LXXVI). Ce n'est sans doute là qu'un avant-goût de publications ultérieures sur le même sujet.

Italie. — Les archives de la Chambre de commerce de Milan ont depuis quelques années versé leurs séries historiques au Castello Sforzesco (archivio comunale), et après classement M. Ettore Verga en a publié le catalogue sous ce titre : *L'Archivio della Camera di commercio e dell' antica Università dei Mercanti di Milano* (Rocca San Casciano, 1906 ; in-8 de 100 p.). On trouve dans ce fonds précieux des documents relatifs au commerce, aux foires, aux postes et messageries, aux douanes, aux monnaies.

— Le même auteur vient d'inventorier aussi le fonds d'archives de la cathédrale de Milan : *L'Archivio della fabbrica del duomo di Milano, riordinato e descritto* (Milano, tip. Allegretti, 1908 ; in-4 de VIII-101 p.).

— Dans sa brochure : *Lod. Ant. Muratori e la repubblica di Lucca* (Torino, 1907 ; in-8 de 42 p.), M. G. Sforza apporte de curieux détails sur les difficultés que le célèbre archéologue eut à vaincre pour entrer aux Archives du Capitole à Lucques.

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Allemagne. — M. Max Kemmerich apporte une contribution à l'histoire de l'art aux xe-xie siècles en étudiant un manuscrit conservé à Augsbourg : *Ein unbekannter Codex der vögeschen Malschule in Augsburg* (München, 1907 ; in-8 et fig. ; aus *Altbayer. Monatsschrift*).

Belgique. — La bibliothèque de l'Université de Gand s'est enrichie de tous les papiers et des correspondances de feu l'économiste Émile de Laveleye, remis par sa famille.

Espagne. — Les miniatures des manuscrits conservés en Espagne, déjà étudiés par M. Paul Durrieu, ont excité la curiosité du P. Van den Gheyn qui résume ses impressions dans des *Notes sur quelques manuscrits à miniatures de l'école flamande conservés dans les bibliothèques d'Espagne* (Anvers, De Backer, 1906; in-8 de 28 p.; extr. des *Annales de l'Académie roy. d'archéologie de Belgique*). Il s'est particulièrement arrêté à Valladolid, devant le fameux commentaire sur l'Apocalypse ; à l'Escurial, devant le missel d'Isabelle de Portugal, le bréviaire de Philippe II, l'Apocalypse provenant de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, et l'*Officium Salomonis* offert à Charles-Quint par l'imprimeur gantois Robert De Keyser en 1520 ; à Madrid, devant deux manuscrits de la librairie de Charles de Croy (dont un exécuté par David Aubert), devant un livre d'heures ayant appartenu à Fernand de Cordoue, et devant le livre d'heures d'une reine d'Aragon ; et dans quelques autres villes du sud de la péninsule.

France. — M. Et. Deville a publié dans la *Revue catholique de Normandie*, 1907, p. 37-48, la notice d'un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bec conservé à la Bibliothèque nationale.

— M. Maurice de Bengy-Puyvallée a fait paraître en brochure (Saint-Denis, impr. Bouillant, 1908 ; in-8 de 52 p.) le précieux *Catalogue de la collection Rohault de Fleury à la Bibliothèque nationale*, qu'il avait donnée à la « Correspondance historique et archéologique ». Cette collection, occupant désormais les n°s 20813-20919 et 20957-20959 des nouvelles acquisitions du département des manuscrits, sera très utilement consultée par les liturgistes, les architectes et les archéologues.

— Le même établissement a récemment acquis trente-huit manuscrits franc-comtois ayant appartenu à M. Félix Varin d'Ainvelle et pro-

venant de la collection du parlementaire Oyselet de Légna ; le détail en a été donné par M. Max Prinet dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon* (1908).

— L'inventaire sommaire des volumes de la collection Joly de Fleury concernant l'assistance et la mendicité, dressé par M. C. Bloch, a paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1908, p. 63-168.

— Le legs Naurois, fait à la Bibliothèque nationale, comprend un certain nombre de manuscrits d'écrivains français des XVIIe-XVIIIe siècles, et spécialement de Louis Racine, Jean Racine, André Chénier, ainsi que des autographes de Voltaire, Nicole, Jean-Baptiste Rousseau, etc.

— M. Christian Maréchal a étudié en détail *Le véritable voyage en Orient de Lamartine, d'après les manuscrits originaux de la Bibliothèque nationale* (Paris, Bloud, 1908 ; in-8 de VIII-215 p.).

— Dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1908, p. 45-56, M. Paul Meyer publie des chansons latines et françaises, copiées au XIVe siècle, qu'il a retrouvées dans le ms. 67 de la collection Dom Grenier.

— La Société de l'histoire de Paris vient de faire paraître, en un remarquable album, un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque nationale, la *Légende de saint Denis ; Reproduction des miniatures du manuscrit original présenté en 1317 au roi Philippe le Long* (Paris, Champion, 1908; in-4 de IV-64 p. et 81 pl.). Les miniatures de ce volume, d'origine parisienne, sont à considérer non seulement au point de vue de l'art, mais encore au point de vue de la topographie parisienne; on n'ose dire si elles sont sorties de l'atelier de Jean Pucelle, de Maciot ou de Richard de Verdun, mais on peut les qualifier d'admirables. M. Henry Martin a joint une préface fort intéressante, où il raconte les origines et l'histoire du manuscrit, où il décrit les miniatures de ce somptueux exemplaire d'une légende très répandue au moyen âge, où il résume le peu que l'on sait des enlumineurs parisiens au XIVe siècle.

— Plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale (français 2812, 11845, 12449 et 12988, nouv. acq. françaises 3621), ont fourni les matériaux et documents accumulés sur la famille de Pascal et de Périer, les écrits de Pascal, ses relations avec Port-Royal et le jansénisme, dans un volume récent de M. Ern. Jovy, *Pascal inédit* (Vitry-le-François, Tavernier, 1908; in-8 de VI-565 p.).

— Le département des estampes de la Bibliothèque nationale a reçu récemment une précieuse collection de toutes les réclames illustrées que l'on distribua à Paris, dans les rues et sur les boulevards, depuis cinquante ans.

— Les manuscrits hébreux de la bibliothèque du Musée du Louvre sont décrits par M. Liber avec force détails dans la *Revue des Études juives*, 1908, p. 96-108.

— Très prochainement va paraître le catalogue du fonds scandinave de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui s'est encore accru dans ces dernières années par de nombreux dons.

— Un des plus beaux manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, précieux à la fois pour l'histoire du théâtre, des costumes et de l'art de la miniature, vient d'être intégralement reproduit par les soins de M. Henry Martin, dont la préface est à lire : *Le Térence des Ducs* (Paris, Plon-Nourrit, 1907 ; in-4 de 57 et 80 p. avec 39 pl.).

— Quelques notes de Ed. Gollob sur les manuscrits grecs de la bibliothèque de Besançon ont paru dans les *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, et à part (Wien, Hölder, 1908 ; in-8 de 23 p.).

— Le fragment du *Diurnale seu Liber precum* de l'empereur Maximilien que possède la bibliothèque municipale de Besançon est assurément l'un des plus précieux trésors de cet établissement ; étudié par Castan en 1878, puis par Chmelarz en 1884, il vient d'être reproduit intégralement par la photolithographie, à Munich : *Kaiser Maximilians I Gebetbuch mit Zeichnungen von Albrecht Dürer und andern Künstlern*, herausgegeben von Karl Giehlov (München, Brückmann, 1908 ; in-folio de 31 p. et 324 pl.). C'est une publication digne en tous points de l'artiste qui a illustré le manuscrit : d'après l'éditeur, cet ouvrage était destiné aux chevaliers de Saint-Georges que l'empereur voulait conduire à la croisade, et on lit à l'appui de son hypothèse d'intéressants arguments ; il est probable qu'il a appartenu à l'un des Granvelle. Il faut en rapprocher un manuscrit de même ordre qui est resté à Munich. Cf. G. Gazier, *Le livre de prières de l'empereur Maximilien à la bibliothèque de Besançon* (Besançon, impr. Dodivers, 1908 ; in-8 de 28 p. et 3 pl. ; extr. des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1907).

— M. l'abbé Muller a recueilli d'intéressantes notes sur l'ancienne bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Senlis (*Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1907, p. 265-292).

— Sur l'album d'ex-libris de la bibliothèque de Reims, on lira une note assez étendue, accompagnée de reproductions, qu'a fait paraître M. Henri Jadart dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, CXIX (1907), p. 333-348.

— Dans le volume publié par l'Association française pour l'avancement des sciences, pour le Congrès annuel tenu à Reims en 1907, MM. L. Demaison et H. Jadart se sont réunis pour écrire quelques pages intéressantes intitulées : *Archives, Bibliothèque et Musée de la ville de Reims*, et tirées à part (Reims, Matot, 1907 ; in-8 de 56 p. et fig.). On y trouvera d'utiles renseignements sur les collections rémoises publiques et privées : on sait d'ailleurs que la bibliothèque de Reims est riche en manuscrits, en autographes, en imprimés et en incunables dont les catalogues ont paru à des époques diverses.

— Suivant l'exemple donné par d'autres établissements similaires, la Bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille (section du droit et des lettres à Aix) a fait paraître le *Catalogue des périodiques français et étrangers* qu'elle reçoit, sous la direction de MM. les bibliothécaires Fleury et Godefroy (Marseille, impr. du Sémaphore, s. d. [1907]; in-4, p. 7 à 63) : utile mémento auquel sont jointes les cotes sous lesquelles chacun de ces périodiques est classé.

— Une étude critique sur les manuscrits de la reine Christine de Suède, conservés à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier (22 vol.), a été publiée par M. Louis André dans le *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1907, p. 254-266.

— M. Ch. Drouhet a fait paraître une étude bibliographique sur *Les manuscrits de Maynard conservés dans la bibliothèque de Toulouse* (Paris, Champion, 1908, in-8).

— On a inauguré le 31 août 1907, à Saint-Martin-de-Ré (Charente-Inférieure), un musée Ernest Cognacq, qui n'est autre que la collection des livres et archives réunis par Th. R. Phelippot.

— Une poésie pieuse, en sixains de vers octosyllabiques, qui a été transcrite sur un feuillet de garde d'un manuscrit de la bibliothèque de Laon, est publiée par M. Paul Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1907, p. 44-53.

— Des deux manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye dérobés en 1907, l'un n'a pas été retrouvé, l'autre, le *Livre des statuts de l'ordre de Saint-Michel*, a repris sa place ; signalé autrefois par M. Dutilleux, il vient d'être abondamment décrit par M. S. Reinach (*Revue archéologique*, 1908).

— La bibliothèque municipale de Lyon s'est enrichie récemment d'un curieux manuscrit persan du XVII[e] siècle, le Khamsa du poète Nizami, écrit sur papier de Chine avec encadrements de couleurs et orné de trente-six enluminures du plus vif intérêt.

Grande-Bretagne. — L'*Historical Manuscripts Commission* a fait paraître en 1907 plusieurs fascicules nouveaux parmi lesquels un « Report » sur les collections du comte d'Ancaster, et un « Report » sur les collections américaines (n° 3).

— Un graduel de Saint-Étienne de Toulouse, conservé au British Museum, a fait l'objet d'une communication de Mgr Batiffol au *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1906, p. 450.

— M. Paul Meyer décrit avec son habituelle compétence un recueil de poésies françaises, composé au milieu du XIV[e] siècle, qui fait partie de la bibliothèque Th. Phillipps à Cheltenham (ms. 25970), dans la *Romania*, 1908, p. 209-235.

— Enregistrons une nouvelle publication de luxe, faite sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de la Société des Bibliophiles français, par M. Léon Dorez : *Les manuscrits à pein-*

tures de la bibliothèque de lord Leicester à Holkham Hall, Norfolk; Choix de miniatures et de reliures, XIe-XVe siècles (Paris, Leroux, 1908; in-folio de 60 pl.).

— Une troisième partie des *Reproductions from illuminated manuscripts* vient de paraître (London, 1908; in-4), comprenant 16 pages de texte et 50 reproductions; M. G.-F. Warner y a introduit des spécimens des évangiles de Lindisfarne (vers 700), un psautier à peintures byzantines offert à la fille de Baudouin II de Jérusalem, une Bible paraissant provenir de l'abbaye de Floreffe (dioc. Liège), un psautier composé pour le mariage du fils d'Édouard Ier avec la fille du comte de Hollande, un saint Augustin aux armes du prévôt de Paris Hugues Aubriot, un Stace en français, un bréviaire aux armes de Jean, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Bavière, des livres d'heures du duc de Bedford, de René d'Anjou et de Bonne Sforza, un bréviaire espagnol à miniatures flamandes, etc.

Italie. — Les *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle,* publiées par M. Ernest Langlois (Paris, Champion, 1908; in-8 de XII-160 p.) sont tirées d'un recueil sénonais appartenant à la Bibliothèque du Vatican (ms. 1716 de la reine Christine).

— M. S. Eppenstein, dans la *Revue des Études juives,* LIII (1907), p. 242-254, a étudié un fragment de commentaire anonyme du Cantique des cantiques d'après le ms. Cod. A II 28 de la bibliothèque de l'Université de Turin.

Suisse. — Un manuscrit du roman des « Sept Sages » en prose, appartenant à la bibliothèque cantonale de Fribourg, est décrit par G. Bertoni dans la *Zeitschrift für romanische Philologie,* XXXI (1907), p. 713.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Supplément au Dahlmann-Waitz. — A la 7e édition du Dahlmann-Waitz, publiée par Erich Brandenburg (1906) et dont nous avons rendu compte, il faudra désormais joindre un « Ergänzungsband » qui la complète et la met au courant (Leipzig, Th. Weicher, 1907 ; in-8 de II-150 p.). Dans ce supplément, on trouvera non seulement les livres les plus récents (1904-1906) qui rentrent dans le cadre du répertoire, mais encore quelques ouvrages anciens qui avaient été omis. Le classement est, bien entendu, le même que dans l'ouvrage principal, et les numéros d'ordre complémentaires sont les mêmes que les numéros primitifs auxquels ils se rapportent. On ne nous dit pas si ce fascicule sera annuel ; c'est peu probable, et mieux vaudrait sans doute tenir le Dahlmann-Waitz au courant par des suppléments quinquennaux ou décennaux.

Publications de la Société française de bibliographie. — La Société française de bibliographie, de création récente et qui compte déjà cent vingt membres, a fait paraître deux publications.

Pour l'exercice 1907, un premier *Album d'autographes de savants et érudits français et étrangers des XVIe-XVIIe et XVIIIe siècles*, a été préparé par M. Henri Stein (Paris, 1907 ; in-folio de 4 p. et 31 pl.), et contient des spécimens d'écritures de quarante-trois auteurs différents, parmi lesquels on distingue Cujas, Scaliger, Juste Lipse, N. Vignier, Bongars, Camden, Peiresc, Miraeus, Besly, de Thou, Saumaise, du Chesne, Rigault, Dupuy, Naudé, Godefroy, Heinsius, Mabillon, Sirmond, Papebroeck, du Cange, d'Achery, Baluze, Magliabecchi, Græevius, Noris, Huet, Leibniz, Martène, Montfaucon, Clairambault, Fabricius, Gaignières ; beaucoup de ces autographes n'avaient jamais fait l'objet d'aucune reproduction. Les originaux sont admirablement reproduits, dans leurs dimensions exactes ; et cet album, ayant été très bien accueilli dès son apparition, sera suivi prochainement d'une nouvelle série.

Pour l'exercice 1908, a été publiée par les soins de MM. Gaston Brière, Henri Stein et Maurice Tourneux une *Table de la Revue universelle des Arts* (Chartres, impr. Garnier, 1908 ; in-8 de x-116 p.) dont la collection, formant 23 volumes, parue entre 1855 et 1866, est indispensable à quiconque s'occupe de l'histoire de l'art, comme l'explique M. Tourneux dans la préface qui accompagne ce très utile instrument de travail.

Les publications de la Société française de bibliographie sont en vente à la librairie A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte, à Paris. — Toutefois est réservé aux seuls membres de la Société le premier *Annuaire de la Société française de bibliographie* (Chartres, impr. Garnier, 1907 ; in-8 de 55 p.) qui renferme, en dehors des actes de la Société, une importante contribution de M. H. Stein : Notions sommaires sur la littérature bibliographique courante en France (p. 31-54), où l'auteur passe en revue, avec d'abondantes informations critiques, tous les périodiques français paraissant actuellement, avec accompagnement d'une partie bibliographique spéciale à la science qu'ils concernent; sont également mentionnés, à titre complémentaire, les périodiques étrangers (spécialement allemands) de même nature qui sont à consulter pour combler une lacune dans les publications françaises de cette catégorie; toutes les matières scientifiques et littéraires sont ainsi successivement passées en revue.

The Bibliographical Society. – Les dernières publications distribuées par cette compagnie, qui compte déjà quinze années d'existence, sont : *A dictionary of the Booksellers and Printers who were at work in England, Scotland and Ireland from 1641 to 1667*, by Henry R. Plomer (London, 1907 ; in-8 de XXIV-199 p.) ; — et le vol. VIII des *Transactions of the Bibliographical Society* (London, 1907 ; in-8 de VIII-240-LII p.), où nous remarquons plusieurs travaux intéressants sur le bibliographe Johnson, les amateurs de livres à Durham, les débuts des traductions d'anglais en français au XVI[e] siècle, l'histoire de la bibliothèque de la cathédrale de Canterbury, les caractères ayant servi aux impressions du typographe Thomas Berthelot, les ornements utilisés par l'imprimeur de Dublin John Franckton, ainsi que plusieurs corrections au travail antérieurement paru de W. Bourdillon sur les premières éditions du Roman de la Rose. Dans quelques-unes de ces notices on doit noter un fâcheux oubli de la précision si nécessaire en pareille matière.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives. — Reprenant une publication interrompue en 1903 par la mort d'U. Robert, M. A. Vidier a donné récemment (Paris, Leroux, 1908; in-16 de [IV-]VIII-355 p.) une édition de cet Annuaire, complètement remaniée et mise au courant, sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Instrument indispensable de recherches pour toutes personnes qui ont l'habitude de fréquenter les archives et les bibliothèques, ce petit volume très maniable contient les renseignements les plus détaillés : pour chaque dépôt classé au nom de la ville qui le renferme, les adresses, les noms des fonctionnaires, les budgets, les heures d'ouverture, les inventaires et catalogues publiés. Cependant on constate l'absence, pour les dépôts d'archives, de la mention des heures d'ouverture qui ne sont pas partout les mêmes, et quelques très rares inexactitudes (l'inventaire des ar-

chives municipales de Bayonne n'est pas sous presse, mais paru depuis longtemps en 2 vol. in-4; certains budgets indiqués ne sont pas conformes à la réalité). Pour la France, cette publication est de tous points supérieure à la *Minerva*.

La question du dépôt légal. — Elle a été traitée à nouveau par M. F. Chambon à la séance de la Société d'histoire moderne du 2 février 1908. Après avoir rappelé brièvement l'historique de la question et indiqué les récentes tentatives faites de côté et d'autre pour l'amélioration de ce service, si notoirement insuffisant et si mal réglementé, et adoptant l'idée préconisée par M. H. Stein au Congrès des bibliothécaires en 1900, il réclame le dépôt de trois exemplaires complets et dans le meilleur état de vente, le troisième étant destiné à une grande bibliothèque de la région (universitaire ou municipale) où le volume est imprimé; il est partisan du dépôt par l'imprimeur, et paraît favorable à l'instruction immédiate de poursuites contre les délinquants, qui donnerait à réfléchir à ceux qui sont responsables des lacunes et des fuites trop fréquemment constatées dans le dépôt légal tel qu'il a fonctionné jusqu'ici. La question a été également traitée par M. J. Bonnerot, dans un article de la *Nouvelle Revue* du 15 janvier 1907. Elle devrait être assez mûre pour pouvoir aboutir, si les pouvoirs publics daignaient s'y intéresser.

Répertoire des périodiques d'histoire néerlandaise. — Nous avons annoncé, lors de leur apparition, les premiers fascicules du *Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands in Tijdschriften en Mengelwerken tot op 1900 verschenen*, établis par M. Louis-D. Petit, conservateur à la bibliothèque de l'Université de Leide. Il n'est pas inutile d'informer nos lecteurs que le 5e fascicule, terminant l'ouvrage, a paru (Leiden, Brill, 1907; in-8, col. 1213-1638) et que l'on possède désormais un précieux dépouillement, jusqu'à la fin du XIXe siècle, de tout ce que peuvent fournir les périodiques néerlandais pour l'étude de l'histoire du pays et de ses habitants. L'intérêt d'un tel répertoire n'a pas besoin d'être longuement détaillé.

L'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. — Elle a été écrite en 1770 par D. Tassin; Mercier de Saint-Léger y joignit bientôt quelques remarques, et U. Robert, en 1881, y a ajouté divers renseignements utiles. Mais le *Nouveau supplément à l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur; notes* de Henry Wilhelm, publiées et complétées par Dom Ursmer Berlière, avec la collaboration de D. Antoine Dubourg et de A.-M.-P. Ingold, dont le premier volume vient d'être livré au public (Paris, Picard, 1908; in-8 de XXXVIII-410 p.), est un répertoire d'une importance exceptionnelle où figurent de nombreux Mauristes inconnus à Dom Tassin, et où de très précieuses addi-

tions sont répertoriées au nom de ceux que Tassin a déjà catalogués. C'est que Henri Wilhelm, dont le portrait placé en tête du volume fait ressortir la figure pleine d'énergie et de bonté, a travaillé sans relâche, pendant de très longues années, à recueillir çà et là ces notes avec une ardeur toute juvénile : classées et mises en œuvre par des mains pieuses, elles voient heureusement le jour, et complétées encore par les soins des trois éditeurs, elles apportent un contingent considérable à la bibliographie de l'ordre bénédictin.

Bibliographie franciscaine. — En 1908 a commencé de paraître, à Quaracchi (Toscane), sous les auspices du collège de Saint-Bonaventure, une publication périodique trimestrielle sous le nom d'*Archivum Franciscanum historicum.* Les fondateurs se proposent d'étudier toutes les sources de l'histoire franciscaine avec toute la critique nécessaire, et de recueillir tous les éléments épars de biographie, de topographie et d'hagiographie relatifs aux Frères Mineurs dans tous les pays ; ils paraissent avoir modelé leur organe sur les *Analecta Bollandiana* et s'inspirer des principes qui y sont en honneur. Nous applaudissons d'autant plus à ce programme que, toujours comme aux *Analecta,* ils compléteront leur œuvre périodique par une chronique bibliographique très ample et très substantielle, dont on avait déjà un prodrome dans les *Études franciscaines* et les bulletins d'histoire franciscaine qu'y a inaugurés le P. Ubald d'Alençon.

— A noter en outre, dans le tome Ier, le catalogue des manuscrits franciscains de la Riccardiana à Florence ; la description de manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Amsterdam et de Modène ; l'inventaire des documents existant aux archives du monastère de Santa Chiara à Assise ; et le commencement d'une liste des bulles de papes (Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV, Grégoire X, Jean XXI), que possèdent les archives du couvent d'Assise.

L'Album belge de paléographie. — Sous ce titre, et un sous-titre : Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VIIe-XVIe siècles), le P. J. Van den Gheyn, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, vient de faire paraître (Jette-Bruxelles, Vandamme et Rossignol, 1908 ; in-folio de 68 p. et 32 pl.) un magnifique recueil où figurent divers types de manuscrits datés et copiés par des auteurs connus, pour autant que cela fut possible. A chaque planche correspond une description du manuscrit, suivie d'utiles observations paléographiques et d'une transcription soignée ; et ainsi défilent sous nos yeux un saint Jérôme en demi-onciale (Bibl. de l'Univ. de Gand) ; un Orose en onciale, provenant vraisemblablement de Stavelot (Bibl. roy. Bruxelles) ; un Évangéliaire en minuscule irlandaise, appartenant au trésor de l'église de Maeseyck ; une Chroni-

que en minuscule caroline, écrite en 834 et provenant de Saint-Trond (Bibl. de l'Univ. de Liège); une lettre de Notger, évêque de Liège, à Womare, abbé de Saint-Bavon de Gand, écrite en 980 (Archives de l'État à Gand); le Grégoire de Tours, ayant appartenu à l'abbaye Saint-Laurent de Liège, écrit vers 1034 (Bibl. Bruxelles); une Bible de l'ancienne abbaye de Lobbes, datée de 1084 (Bibl. du grand séminaire de Tournai); la chronique autographe de Sigebert de Gembloux (Bibl. Bruxelles), de l'écriture de qui il y a un autre spécimen à Leipzig; le manuscrit original des *Gesta episcoporum Leodiensium* de Gilles d'Orval, écrit vers 1250 (Bibl. du grand séminaire de Luxembourg); une Vie de Barlaam et Josaphat, œuvre du scribe Amaury, chanoine, en 1255 (Bibl. Bruxelles); un saint Augustin provenant de l'abbaye de Cambron, transcrit par le moine J. Toussens en 1277 (Bibl. Bruxelles); le polyptyque de Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond (Bibl. de l'Univ. de Liège); un manuscrit de Gilles de Rome, écrit en 1315 (Bibl. Bruxelles); le bréviaire dû au copiste Nicolas Galensis (idem); un Boèce transcrit par Jérôme Obritze, sans doute religieux à Stavelot, en 1388 (idem); un sermon autographe de Jean de Stavelot, écrit en 1428 (idem); un autographe de Jean Miélot, avec dessins à la plume en tête de chaque page (idem); un autographe du chroniqueur Adrien d'Oudenbosch, daté de 1452 (idem); une page écrite par David Aubert en 1461 (idem); une lettre de Charles-Quint à Henri de Nassau, de 1518 (idem); une lettre de Gérard Mercator adressée en 1567 à Masius (idem); et quelques autres d'un intérêt plus spécial.

Bibliographie anthropologique. — En 1907 a paru pour la première fois, dans le *Jahresbericht über die Fortschritte der Anatomie und Entwicklungsgeschichte*, par les soins de Eug. Fischer, un relevé bibliographique très détaillé de toutes les publications de l'année 1905 relatives à l'anthropologie physique. Le second rapport annuel vient de paraître dans les mêmes conditions et tiré à part, comme le précédent (Iena, Fischer, 1908; in-8 de 130 p.).

Bibliographie départementale de Seine-et-Oise. — Un ouvrage ayant ce titre avait été mis en souscription il y a quelque vingt ans; il ne fut pas publié. Toutefois son auteur, M. Paul Pinson, ne se découragea pas et continua à augmenter sans relâche son répertoire, trop considérable peut-être aujourd'hui pour être publié intégralement sous cette forme. Un comité s'est constitué à Étampes, désireux de faire aboutir cette publication pour l'un des arrondissements de Seine-et-Oise, et ouvre une souscription qui permettra d'acquérir la bibliographie de l'arrondissement d'Étampes pour la modique somme de 3 fr. Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, la souscription réussit cette fois pour assurer la publication, on peut penser que d'autres initiatives assureront de même l'exécution du programme de l'auteur pour les autres parties du département.

Un essai de catalogue des périodiques du monde. — C'est un essai malheureux que celui de M. Em. Guarini, de Lima : *Catalogue international des principales publications périodiques du monde* (Paris, Dunod et Pinat, 1908 ; in-8 de 76 p.). Les erreurs y abondent, et il est impossible d'accorder la moindre créance à ce travail.

Les Sociétés historiques aux États-Unis. — Une première édition de la bibliographie générale des publications faites par les Sociétés historiques aux États-Unis parut en 1895, comme annexe (p. 677-1236) au Report of the American Historical Association. Grâce à l'initiative de M. A. P. C. Griffin, nous possédons aujourd'hui une nouvelle édition, mise au courant jusqu'en 1905, de cette précieuse publication ; elle forme le tome II entier de l'*Annual Report of the American Historical Association for the year 1905* (Washington, Government Printing Office, 1907 ; in-8 de 1374 p.). Le dépouillement est assez identique à celui du Lasteyrie-Vidier ; le contenu de chaque volume est successivement répertorié, chaque société étant classée à son ordre alphabétique ; l'index des noms d'auteurs et des matières traitées n'occupe pas moins, à lui seul, de 295 pages en petit texte et à deux colonnes.

Publications de la Library of Congress. — La bibliothèque du Congrès, à Washington, poursuit activement la série de ses intéressantes bibliographies. Les dernières parues sont : *A list of books, with reference to periodicals, on Immigration*, 3d issue with additions (Washington, 1907 ; in-8 de 157 p.) ; — *Select list of references on Corrupt Practices in Elections* (W., 1908 ; in-8 de 12 p.) ; — *Select list of references on Workingmen's Insurance*, United States, Great Britain, Germany, France, Belgium, and General (W., 1908 ; in-8 de 28 p.) ; — *A list of works relating to the first and second Banks of the United States* (W., 1908 ; in-8 de 47 p.) ; — *Select list of books, with reference to periodicals, relating to Currency and Banking, with special regard to recent conditions* (W., 1908 ; in-8 de II-93 p.) ; — *List of works relating to Deep Waterways from the Great Lakes to the Atlantic Ocean*, Books, articles in Periodicals, United States Documents (W., 1908 ; in-8 de 59 p.) ; — *List of works relating to Government Regulation of Insurance*, United States and foreign Countries, 2d edit. (W., 1908 ; in-8 de III-67 p.). Toutes ces publications, comme les précédentes, sont dirigées par le service du très actif et très compétent M. A. P. Clark Griffin, qui, on le voit, ne néglige rien pour mettre ces répertoires au courant des travaux les plus récents par de nouvelles éditions sans cesse améliorées.

— M. Hugh Alex. Morrison a également édité une *Preliminary Check List of american Almanachs, 1639-1800* (Washington, 1907 ; in-4 de 160 p.), qui est classée par États, et nous promet un travail considérable dont ceci n'est que l'ébauche préparatoire.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — Zentralblatt für Bibliothekswesen (jan.-febr. 1908) : P. Schwenke, Der Neubau der kgl. Bibliothek zu Berlin; — Em. Jacobs, Francesco Patriçio und seine Sammlung griechischer Handschriften in der Bibliothek des Escorial; — G. Coggiola, Il prestito di manoscritti della Marciana (1474-1527); — P. Schwenke, Neue Donatstücke in Gutenbergs Urtype.

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (märz-april 1908) : K. Haebler, Bericht über die Kommission für den Gesamtkatalog der Wiegendrucke; — Ad. Schmidt, Beitraege zur älteren Druckgeschichte der Schweiz; — P. Lehmann, Erzbischof Hildebald und die Dombibliothek von Köln; — Em. Henrici, Zum Handschriftenkatalog der Braunschweiger Stadtbibliothek; — M. Hossfeld, Der « compendiosus dialogus de arte punctandi » und sein Verfasser Johannes Heynlin; — W. Morgenroth, Die Bibliothek des Handelshochschule zu Köln.

— Zentralblatt für Bibliothekswesen (mai-juni 1908) : J. Franke, Eine ernste Gefahr für unsere Bibliotheken; — K. Schottenloher, Die Druckschriften der Packschen Händel; — R. Galle, Inkunabelverzeichnisse und literarische Wissenschaft; — W. M. Lindsay, Palæographica latina.

2. — La Bibliofilia (genn-febr. 1908) : A. Bonaventura, Una importante collezione di « Lieder »; — G. Boffito, Le Tavole astronomiche di Giovanni Bianchini [suite]; — M. Morici, Per un codice dell' Inferno dantesco-landiniano donato dal comm. L. S. Olschki alla Classense di Ravenna; — L. Rocco, Delle opere poetiche di Giovanni Vulteio e d'un suo componimento in prosa raro ed ignoto; — A. Tenneroni, Carmi in lode di Paolo Nani, rettore a Treviso; — E. Spadolini, Il Portolano di Grazioso Benincasa.

— La Bibliofilia (marzo-apr. 1908) : G. Vandelli, Un codice sin qui ignorato della Divina Commedia; — L.-S. Olschki, Un officio della Madonna di due Papi; — A. Bonaventura, Un esemplare eccezionale dei « Flores Musicae »; — G. Boffito, Saggio di bibliografia Egidiana [suite].

— La Bibliofilia (magg.-giug. 1908) : P. d'Ancona, Di alcuni codici

miniati di scuola fiorentina; — U. Nomi-Pesciolini, Niccolò Machiavelli a San Gimignano; — L.-S. Olschki, Quelques manuscrits précieux; — C. Lozzi, Giovanni Guidetti e le sue opere musicali.

3. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (janv.-mars 1908) : Fosseyeux, Les bibliothèques des hôpitaux de Paris; — M. Schiff, Éditions et traductions italiennes des œuvres de J.-J. Rousseau [fin]; — G. Bertoni, Amanuensi in Modena nei primi anni del sec. xv; — Mgr Scher, Notice sur les manuscrits syriaques et arabes conservés dans la bibliothèque de l'évêché chaldéen de Mardin.

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (avril-juin 1908) : H. Omont, Manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps récemment entrés à la Bibliothèque nationale; — A. Boinet, Catalogue des miniatures des manuscrits de la bibliothèque Sainte Geneviève; — A. Michel, Notes et documents inédits sur Camille et Lucile Desmoulins.

4. — NEDERLANDSCH ARCHIEVENBLAD (1907-1908, n° 4) : A.-C. Bondam, In memoriam A. Telting.

5. — REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (janv.-févr. 1908) : H. Seligmann, Un traité de déchiffrement du XVIIe siècle; — E. Bacha, Les petites bibliographies pratiques; — H. Nélis, L'album de diplomatique des anciennes provinces belges; — A. Hansay, Les archives de l'abbaye de Rothem aux archives de l'État à Hasselt; — O. Grojean, La collection Casterman; — Th. Goffin, Recherches sur les origines de l'imprimerie à Lierre [suite].

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (mars-avril 1908) : A. Bayot, Notice du manuscrit original des « Mémoires » de Jean de Haynin; — H. Nélis, L'origine du titre « duc de Brabant »; — E. Dony et L. Verriest, Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges; — L. de Lissengrez, La bibliothèque de Brunetière; — G. des Marez, Les sermons de maitre Jordaens.

— REVUE DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE BELGIQUE (mai-juin 1908): E. Bacha, Le catalogue de la Bibliothèque royale; — B. Lefebvre, Les archives de l'ancienne abbaye de Gembloux en 1793; — Ch. Pergameni, Un obituaire bruxellois du XVe siècle; — E. Dony et L. Verriest, Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges [fin].

6. — BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE (janv.-juin 1908): H. Cordier, Essai bibliographique sur les œuvres d'A.-R. Lesage; — Eug. Griselle, Un supplément à la correspondance du cardinal de Richelieu; — Abbé Tougard, Une lettre de Fontenelle; — Ch. Oulmont, Sur un exemplaire de Patelin annoté par Sainte-Beuve; — Ph. Renouard, Josse Bade d'Assche à Paris; — Abbé Griselle, Les débuts du règne de Louis XIII; — L. Pinvert, Nouvelles observations sur Mérimée; — P. Berthet, Description sommaire des ouvrages imprimés postérieurement à 1500 de la bibliothèque de Grenoble [suite]; — H. Cher-

rier, Notes bibliographiques sur Mathurin Régnier; — Abbé Griselle, Un supplément à la correspondance du cardinal de Richelieu [suite].

7. — Il Libro e la Stampa (genn.-febr. 1908) : A. Segarizzi, Per la bibliografia ragionata delle stampe popolari italiane de' secoli xv-xvii; — P. d'Ancona, Di un bellissimo Libro d'ore miniato da Francesco d'Antonio del Cherico; — A. Bertarelli, L'ornamentazione del libro in Italia nel secolo xviii; — C. Frati, Domenico M. Manni, J. Morelli e T.-G. Farsetti.

8. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (janv.-juin 1908) : Ch. Sustrac, Le bibliothécaire doit-il être un savant? — Alb. Maire, Les classifications méthodiques en bibliographie; — M. Langlois, Projet de Manuel des bibliothèques; — P. Berthet, A propos de l'orientation moderne des bibliothèques; — Ch. Oursel, La liste des bibliothèques municipales classées.

9. — The Library Journal (dec. 1907) : Staff Meetings, their organization, methods and results; — Th. Hitchler, The successful loan-desk assistant; — Government statistics of Libraries.

— The Library Journal (jan. 1908) : G.-F. Bowerman, The municipal popular libraries of Paris; — A. B. Kroeger, Reference books of 1907; — What the Canadian government is doing for Canadian Libraries.

— The Library Journal (febr. 1908) : S. Cutler Fairchild, American Libraries; — Le Roy Jeffers, Editions suggested for a circulating Library; — Public Libraries in America as seen by swedish eyes.

— The Library Journal (march 1908) : A. Poray, Factory Stations; — E. M. Sanderson, Circulation of single numbers of periodicals; — Contributions to a bibliography of Persius; — W.-F. Yust, Industrial possibilities of Southern Libraries.

10. — Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (en.-febr. 1908) : M. Menéndez y Pelayo, Una obra inédita de Tirso de Molina; — A. Paz y Melia, Un jurisconsulto del siglo xvi pintado por si mismo; — N. Hergueta, Don Jerónimo Aznar, obispo de Calahorra, y su notable documento geográfico del siglo xvi; — E. Cotarelo, Ultimos estudios acerca el Burlado de Sevilla.

— Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos (marzo-apr. 1908) : A. Blasquez, Pelayo de Oviedo y el Silense; — A. del Arco, Apuntes bio-bibliográficos de algunos poetas granadinos de los siglos xvi-xvii; — A. Jiménez Soler, Itinerario de Alfonso V de Aragón en España; — V. Castañeda y Alcober, Organizacion familiar en el Derecho Valenciano.

11. — Magyar Könyvszemle (jan.-márcz 1908) : E. de Varjú, Deux manuscrits de Corvin; — Les bibliothèques de province hongroises

en 1906 ; — P. Gulyás, Catalogue descriptif des Aldines de la bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois [fin].

— MAGYAR KÖNYVSZEMLE (apr.-jun. 1908) : La bibliothèque Széchényi du Musée national hongrois en 1906 ; — J. Melich, L' « Ortographia ungarica » et l'orthographe hongroise ; — La littérature bibliographique hongroise dans le premier trimestre 1908.

COMPTES RENDUS

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 ; Nord (Archives civiles ; série B, Chambre des Comptes de Lille, art. 653 à 1560) ; tome Iᵉʳ, 2ᵉ partie, rédigé par M. l'abbé Dehaisnes et M. Jules Finot, archivistes. Lille, impr. Danel, 1906 ; in-8 de [IV]VI-562 p.

En 1900 (p. 423-426), le *Bibliographe moderne* a eu l'occasion de parler de la première partie de ce tome Iᵉʳ, et d'y relever des erreurs très graves, dues à la fois à l'ignorance et à la légèreté. M. Jules Finot, seul auteur responsable puisque l'abbé Dehaisnes, son prédécesseur, était décédé depuis fort longtemps et ne méritait pas les critiques, en fut très marri. Une lettre explicative, qu'il jugea opportun de m'adresser quelque temps après, ne pouvait qu'aggraver son cas, parce qu'il s'y jugeait lui-même incapable de mieux faire, ou peu s'en faut. Toutefois, les observations avaient porté en partie, et dans le second tome qui a paru sept ans après, M. Finot nous apparait un peu plus consciencieux, un peu plus circonspect. Est-ce à dire pour cela qu'il soit devenu un archiviste impeccable et un érudit distingué ? On en va juger, et on dira si, comme il l'a imprimé un peu trop orgueilleusement dans sa préface, cet inventaire « est appelé à rendre de réels services aux érudits et aux historiens qui le consulteront ». N'oublions pas que cette partie des Archives de la Chambre des Comptes de Lille fut répertoriée une première fois par Godefroy, une seconde fois par Le Glay et Desplanque il y a quarante ans, et que Jules Finot arrive bon troisième.

A peine ouvert, le livre se présente avec une réelle insuffisance d'identifications : p. 1, « Limeuil » et « Beuvrainnes » pourraient s'écrire avec plus de raison Limeil et Brevannes (Seine-et-Oise) ; p. 2, la terre de *Céant en Athe* est en réalité Céant-en-Othe (auj. Bérulles, Aube) ; p. 4, Humbert de Beuleigneville s'écrit plus exactement de Bulgnéville ; p. 7, *le marquis de Montpezot, archidiacre de Beaum.... en l'église d'Autun*, devrait s'appeler de Montpezat, et il n'est pas malaisé de savoir qu'il existait un archidiaconé de Beaune dans le diocèse d'Autun ; p. 12, après *Montlemboz* il était préférable de ne pas imprimer un point d'interrogation et de chercher l'orthographe réelle qui est Molamboz. A la

première page aussi, un document, qui porte une date où figure le mot *octobris*, est, sans doute par étourderie, indiqué comme étant du mois de novembre.

Mais voici mieux encore. Franc-Comtois d'origine, M. Finot ne prend même la peine de se renseigner sur les grandes familles féodales bourguignonnes, et (p. 7) ose parler de Jeanne de Pontailler (je passe sous silence la lecture paléographique du nom de cette localité en latin!) en la qualifiant de dame de *Tremierre*, et en ignorant quelles localités lui furent échues par une vente qu'elle ratifie en 1354 : *de Fangeyo et de Samgneyo prope Bel....* (*sic*). Au lieu de Tremierre lisez Talmay, qui fut le principal fief des Pontailler (cf. la généalogie de cette famille dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par Ernest Petit, t. II, 1888); et la traduction du nom de la dernière localité, Savigny-lez-Beaune, n'est pas chose bien compliquée : au moins aurait-elle eu l'avantage de fournir la bonne graphie de ce nom. Ailleurs, nous rencontrons (p. 14 et 16) un personnage assez connu, Jean de Gilley, seigneur de Marnoz et d'Aiglepierre, en 1509, et (p. 15) un seigneur de Mernol (*sic*), écuyer, en 1510, qui est, sans contestation aucune, le même personnage que le précédent : M. Finot n'y a pas songé. Et quand (p. 26) il nous cite un Guy de Salives, seigneur de la Nocle, il faut remplacer ce nom par celui de Guy de Salins : on pouvait supposer les membres de la famille de Salins mieux connus d'un compatriote.

Il n'est pas possible d'énumérer une à une les rectifications à proposer à l'auteur de cet inventaire : il n'est guère d'article qui ne fournirait une observation. Que penser du point d'interrogation, plutôt inutile, qui est placé après Muno, nom d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Dié, aujourd'hui localité des environs de Bouillon? Que dire (p. 52) du chapelain de Saint-Thomas *de la Louve* près des murs de Paris? M. Finot n'a pas eu l'idée de traduire autrement le *de Lupara* du texte latin, et d'ailleurs les notions qu'il a de la topographie parisienne sont insuffisantes, si l'on en juge par ce passage (p. 50) où il traduit par Vincennes le *Vicestre les Paris* (Bicêtre) de l'original. Qui reconnaîtra dans Richard, évêque de « Rossen », un ambassadeur d'Angleterre du début du XVe siècle? M. Finot propose, entre parenthèses (p. 64), avec un point d'interrogation, « Ross », siège d'un évêché anglais : mais d'utiles ouvrages, qu'il ignore, lui eussent appris qu'aucun Richard ne fut alors pourvu du siège épiscopal de Ross, que d'ailleurs sa lecture était très défectueuse, qu'il fallait lire Roffen, aujourd'hui Rochester, et que l'évêque de Rochester s'appelait Richard Young! Pourquoi cette dualité étrange entre Renaud duc de Lothier et René de Lorraine (p. 377)? A la page suivante, il est question de saint Jean *Décolassé*. On pourra comparer aussi *La Feuillée de Lyons* (p. 189) avec *La Folie aux Lions* (p. 85) qui pourtant ont quelque simi-

litude apparemment; cet ancien rendez-vous de chasse des rois de France s'appelle encore aujourd'hui La Feuillie (canton d'Argueil, Seine-Inférieure), sur les confins de la forêt de Lyons; et je me souviens à ce propos d'une certaine épreuve d'imprimerie, envoyée de Lille à Paris, où l'auteur avait proposé en note une explication inattendue de ce *Folia in Leonibus :* les deux derniers mots s'appliquaient au trône du roi, orné de deux lions! Il est grand dommage que cette savoureuse note ait disparu, supprimée à temps par une main ennemie de la nouveauté.

J'ai déclaré en commençant que les derniers travaux de M. Finot accusaient quelque progrès. Il suffit. H. S.

Die neuen Dienstgebäude der Staatsarchive zu Coblenz und Düsseldorf, von Dr Richard Knipping, Archivar am Staatsarchiv zu Coblenz, und Dr Theodor Ilgen, Direktor des Staatsarchivs zu Düsseldorf. Leipzig, Hirzel, 1907; in-8 de x-62 p. et 14 fig. — Prix : 2 m. 60. [Mitteilungen der k. Preussischen Archivverwaltung, Heft 9.]

Deux villes de la vallée du Rhin ont vu, il y a quelque dix années, construire un bâtiment spécial pour le service des archives d'État. A Coblenz, tout auprès de l'église Saint-Castor et du confluent du Rhin et de la Moselle, on a utilisé les fondations et certaines parties anciennes de la maison de l'Ordre Teutonique, devenu à l'époque révolutionnaire un lazaret, puis une caserne et un dépôt d'armes. Trop à l'étroit jusqu'en 1898 dans l'hôtel du gouvernement, le dépôt d'archives de Coblenz peut désormais se développer naturellement et progressivement, entre des rues, des quais et des jardins qui le protègent contre de fâcheux voisinages.

A Düsseldorf, une construction entièrement neuve a été créée de toutes pièces, bien aérée, bien éclairée, spacieuse et bien disposée, qui a coûté 248000 mk. en chiffres ronds; on y a introduit toutes les améliorations modernes, en prenant fréquemment modèle sur les dispositions adoptées à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg. La description est accompagnée seulement d'un plan du rez-de-chaussée et d'un plan du premier étage, sans coupe ni vue d'ensemble, tandis que le chapitre précédent (sur Coblenz) est plus abondamment illustré. Par contre, M. Ilgen est entré dans des détails plus particuliers sur les fonds qui constituent le dépôt provincial de Düsseldorf, tandis que M. Knipping n'a point eu à traiter cette question, qui a fait l'objet d'un volume spécial de Ausfeld dans la collection des *Mitteilungen der k. Preussischen Archivverwaltung.*

Les monographies de dépôts d'archives sont trop rarement écrites; il en existe quelques-unes, publiées à Bâle, en Hollande et en Autriche; le conservateur des archives d'Anvers vient de donner la monographie de celui qu'il dirige. Quand nous déciderons-nous à suivre cet exemple en France? H. S.

Bibliographie der Sozialwissenschaften [Bibliographie des Sciences sociales; Bibliography of social Science]; herausgegeben von Dr Hermann Beck im Auftrage des Internationalen Instituts für Sozial-Bibliographie in Berlin (1907). Berlin, 1908; in-8 de xviii-709 p. — Prix : 15 mk.

L'Institut international des Sciences sociales fonctionne à Berlin depuis trois ans. Grâce à une large subvention, il a pu, dès le début, entreprendre la publication d'une revue bibliographique annuelle s'étendant à toutes les branches d'activité, qui sont multiples, de ces sciences. Aussi bien, à l'époque où nous vivons et où leur développement s'est accentué partout, comprend-on de plus en plus la nécessité d'un tel moyen d'information qui signale les travaux passés et facilite les travaux futurs. Et alors que dès la première année les collaborateurs du Dr Hermann Beck étaient parvenus à répertorier, en 1905, 12500 ouvrages ou articles de périodiques, en 1907 leur information a plus que doublé et atteint 26000 numéros environ. Ces chiffres sont plus éloquents que toutes les explications complémentaires que l'on pourrait donner.

Il est toutefois nécessaire de fournir quelques indications sur la méthode employée pour la rédaction de la *Bibliographie der Sozialwissenschaften*. Les rubriques sont les suivantes : I. Bibliographies; II. Biographies; III. Sociologie générale; IV. Politique et économique, Morale, Coutumes, Religion, Langage, Art et science, Psychologie sociale, Morphologie sociale, Anthropologie sociale; V. Théorie de l'économie politique et sociale; VI. Économie politique appliquée, Agriculture, Sylviculture, Mines, Transports, Douanes, Commerce, Industrie, Syndicats, Économie financière, Assurance; VII. Politique intérieure, Administration centrale et locale, Guerre et paix; VIII. Politique sociale, Questions ouvrières, Assurances sociales, Grèves, Chômage, Habitation, Hygiène, Questions féministes, Enseignement, Coopération, Paupérisme, Assistance; IX. Finances publiques, Budgets, Impôts, Entreprises publiques, Emprunts; X. Statistique; XI. Démographie; XII. Politique coloniale; XIII. Histoire sociale; XIV. Criminologie; XV. Sciences commerciales; XVI. Technique; XVII. Géographie économique; XVIII. Ethnographie; XIX. Disciplines philosophiques; XX. Divers. Dans chaque subdivision les livres sont classés par ordre alphabétique; les titres des ouvrages en langues slave, hongroise et scandinave sont accompagnés d'une traduction allemande. Des renvois assez nombreux permettent d'éviter des répétitions pour certains ouvrages qui, par leur essence même, pourraient figurer avec autant de raison sous l'une ou l'autre de ces vingt rubriques. Dans le domaine si vaste des sciences sociales, un organe bibliographique de cette nature est indispensable, même à côté du périodique français qui se propose de rendre des services analogues. On s'étonnera cependant que dans le classement alphabétique les noms d'auteurs français commençant par l'article Le et ceux d'auteurs anglais commençant par

Mac soient répertoriés sans qu'il soit tenu compte de cette première syllabe (Le Deuc, Le Vasseur figurent aux lettres D et V; Mac Crea et Mac Lean aux lettres C et L); nous ne saurions approuver cette méthode qui déroute les recherches et ne saurait s'expliquer. H. S.

Bibliographie du département de la Somme, par M. Henri Macqueron. Tome II. Amiens, Yvert et Tellier, 1907 ; in-4 de vi-615 p. — Prix : 8 fr. [Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie ; Documents inédits concernant la province, t. XVI.]

Trois ans ont passé depuis que nous avons annoncé, et loué comme il convenait, le tome Ier de l'important répertoire bibliographique de M. Henri Macqueron. Le tome II est le digne complément d'un ouvrage utile entre tous et riche de 12266 numéros ; il comprend les arrondissements d'Abbeville, de Doullens, de Montdidier, de Péronne (avec classement par cantons et dans chaque canton par communes), les mémoires judiciaires, les biographies ecclésiastiques et civiles, les armoriaux et généalogies. Le plan est fort simple ; d'ailleurs plusieurs tables (des noms de lieu, des noms de choses, des noms d'auteurs), qu'il eût sans doute été préférable de réunir pour la commodité des recherches, permettent de s'orienter aisément. La publication se complète par un album édité à part de 41 planches, où sont reproduits des titres d'ouvrages rares ou curieux dont la Bibliographie donne la description.

M. Macqueron, collectionneur picard érudit, était tout désigné pour entreprendre et mener à bien une telle œuvre, et il eût été fort regrettable qu'il ne l'entreprît point. Et ces deux volumes, joints à l'*Iconographie du département de la Somme*, précédemment parue, sont des répertoires désormais indispensables à consulter pour l'histoire et la géographie de la Picardie. H. S.

Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Francescano, per P. Girolamo Golubovich, O. F. M. Tomo I (1215-1300). Quaracchi presso Firenze, tip. del Collegio di S. Bonaventura, 1906 ; in-8 de viii-479 p. — Prix : 6 lire.

Inventorier chronologiquement tous les rapports que les Franciscains ont eus avec l'Orient et la Terre Sainte depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours ; résumer la vie des hommes et préciser le récit des faits ; signaler et critiquer les œuvres littéraires ; indiquer ou reproduire parfois les sources d'information fournies par les chroniqueurs, les documents pontificaux et les archives de l'Ordre ; voilà ce que se propose la *Biblioteca* dont le titre est ci-dessus reproduit. Auteur de plusieurs utiles ouvrages parus depuis 1898, le P. Golubovich, missionnaire franciscain en Terre Sainte, s'est chargé de cette lourde besogne, et n'est pas homme à faillir à la tâche. L'histoire religieuse, diplomatique, littéraire, ne pourra que gagner à la continuation d'une œuvre dont le tome Ier, consacré au seul xiiie siècle, est depuis quelques mois à notre disposition.

Nous voyons ainsi défiler sous nos yeux Jacques de Vitry, Thomas de Celano, Bernard le Trésorier, saint Bonaventure, Marino Sanuto, et divers autres témoins. Nous apprenons à mieux connaître tous ces pèlerins de Terre Sainte qui ont suivi l'exemple du bienheureux Ægidius en 1215, et qui s'appellent Elia da Cortona, Pietro Catani, Stefano da Narni, Benedetto Sinigardi d'Arezzo (avec publication d'une biographie ancienne, d'après un manuscrit de Florence), Geroldus de Lausanne, patriarche de Jérusalem, Aymon de Faversham, Bernardo Bàfulo da Parma, Vito da Cortona, Giovanni da Piancarpino (avec une relation extraite d'un manuscrit de Turin), Lorenzo da Orte, Enrico da Pisa, Giovanni da Parma, Guillaume Ruysbroeck, Benedetto de Alignano (avec publication d'un curieux traité), Simon d'Auvergne, Guillaume de Saint-Pathus, Giovanni da Montecorvino, Alb. Milioli, fra Salimbene, et quantité d'autres sur lesquels l'érudition du P. Golubovich est toujours excellemment documentée. Son important ouvrage se classe d'ores et déjà à côté des grands travaux bibliographiques que les autres ordres religieux doivent aux Wadding, aux Quétif-Échard, aux Tassin-Toustain.

A. H.

Recherches sur la librairie de Charles V, par Léopold Delisle, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale. Paris, Champion, 1907; 2 vol. in-8 de xxviii-442 et iv-335 p. avec album in-4 de 27 pl. — Prix : 30 fr.

En 1868, lorsque parut le premier volume du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, M. Delisle ne connaissait guère qu'une trentaine de manuscrits ayant fait partie de la belle collection (1200 vol.) réunie au temps de Charles V et de Charles VI dans la tour du Louvre et dans les différentes résidences royales. Ce nombre s'élève aujourd'hui à plus de cent. C'est ce qui a décidé l'éminent auteur à remanier complètement ce fragment de son œuvre d'antan et à le publier sous une nouvelle forme améliorée et considérablement augmentée. Les deux nouveaux volumes contiennent, avec de précieux renseignements sur les gardes de cette librairie, sur les écrivains, les enlumineurs et les traducteurs de cette époque, une description complète des manuscrits retrouvés un peu partout, à Paris, au Musée Condé (Chantilly), au Musée Britannique, au Musée Dobrée (Nantes), au Musée Meermanno-Westreenen (La Haye), au Musée Ruskin (Sheffield), à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à Angers, à Besançon, à Soissons, à Lyon, à Turin, à Nuremberg, à Cambridge, à Oxford, à Leide, à Stockholm, à Copenhague, au Vatican, chez M. Yates Thompson à Londres, chez M. le marquis de Bute à Eccleton Square, et jusqu'en Espagne (Girone).

Le tome II comprend l'inventaire, accompagné de tables et de commentaires qui en augmentent singulièrement la valeur. Citons encore, en appendice au tome Ier, quelques chapitres complémentaires consacrés aux livres possédés par le roi Jean le Bon et par sa première

femme, Bonne de Luxembourg, à Gilles Malet, bibliothécaire du Louvre, aux dépenses faites pour la librairie du roi, à son récolement par Jean Maulin en 1413-1415, et au duc de Bedford bibliophile. Ces différents chapitres ont une étroite connexité avec le sujet traité, même le dernier, car on sait qu'une partie importante de la collection de Charles V était échue à ce prince anglais en 1425. D'ailleurs, chacun empruntant à sa convenance dans la magnifique bibliothèque du Louvre contribua à sa rapide décadence; Isabeau de Bavière, la première, s'était fait prêter ou donner plusieurs manuscrits; les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, Louis d'Orléans, Catherine de Bourbon, s'emparèrent d'autres volumes à leur tour, et l'on prit bientôt la triste habitude de considérer ce qui en subsistait comme un dépôt d'objets que l'on pouvait offrir en cadeau à des princes, à des prélats ou à des courtisans pour sceller une amitié ou reconnaître un dévouement : ainsi partirent plusieurs volumes à destination de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Bavière. A la mort de Charles VI, il restait 843 volumes, lorsque le duc de Bedford les acheta en bloc pour 1200 fr. payés comptant. La dispersion complète se fit après sa mort.

La patiente reconstitution que nous devons à l'érudition toujours jeune de M. Delisle restera un monument infiniment précieux.

H. S.

Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle conservés dans les bibliothèques publiques de Paris; Catalogue, par Paul Lacombe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. Paris, Imprimerie nationale, 1907; in-8 de LXXXIX-439 p. — Prix : 25 fr.

Les Heures imprimées au XVe et au XVIe siècle sont à bon droit classées depuis longtemps parmi les plus remarquables produits de l'ancienne typographie française. Des bibliographes avisés, tels que Brunet, Weale, Pollard, se sont attachés à les étudier; des collectionneurs célèbres, tels que Firmin-Didot, Yemeniz, le comte de Villafranca, furent particulièrement attirés par ces livres auxquels leur décoration, leur illustration et leur rareté ont donné une valeur toujours grandissante. A son tour, M. Paul Lacombe a voulu attacher son nom à ces précieux spécimens de la bibliographie rétrospective, et s'est appliqué avec succès à montrer ce qu'un catalogue collectif pour toutes les bibliothèques de Paris peut offrir d'avantages et de sérieux éléments de comparaison. La date de 1600 que l'auteur s'est assignée pour limite chronologique s'explique d'elle-même : la mode n'était plus alors aux livres d'heures, et la fabrication disparut à peu près complètement.

Le résultat de l'enquête habilement menée par M. Lacombe est celui-ci : 630 articles, décrivant (avec quel soin !), pour 35 diocèses environ, 500 éditions différentes, souvent imprimées à Paris pour des localités très éloignées (les diocèses non représentés devaient se servir des Heures de Rome); ils ont été rencontrés dans onze dépôts publics

de Paris, auxquels ont été ajoutées exceptionnellement la bibliothèque de Versailles et celle du Musée Condé, à Chantilly; et beaucoup de ces volumes (notamment à l'Arsenal, à la Mazarine, à l'Institut) ont conservé leur reliure primitive. Le classement chronologique, quelles qu'aient été les difficultés à résoudre pour des ouvrages souvent non datés, a été adopté pour les Heures sorties des ateliers parisiens, qui sont le plus grand nombre, et pour les éditions de chaque atelier provincial (les villes représentées sont Besançon, Douai, Goupillières, Limoges, Lyon, Marseille, Poitiers, Rennes, Rouen, Tours, Troyes) et de quelques ateliers étrangers (Kirchheim, Metz, Londres, Cortemaggiore, Ferrare, Naples, Venise, Anvers, Delft). Les notices sont d'une précision extrême et les descriptions parfaites; mais pourquoi certains noms contenus dans ces descriptions (Anne Gaultière, A. Lecerf, E. de Magnac, Marguerite de Valois, etc.) n'ont-ils pas été relevés à la table?

Une observation résulte de la lecture de ce catalogue : c'est l'extrême rareté de la plus notable partie de ces livres d'Heures, pourtant tirés à un nombre assez élevé, et dont beaucoup ne se retrouvent aujourd'hui qu'à l'état unique; de quelques-uns même on ne connait qu'un exemplaire incomplet. L'idée de les répertorier était donc excellente, et M. Lacombe peut être assuré d'avoir acquis la reconnaissance de tous les amis de la bibliographie. H. S.

Die medizinischen Handschriften der kgl. Universitätsbibliothek in Würzburg; Beschreibendes Verzeichnis mit literarhistorischen Anmerkungen, von Dr Ign. Schwarz. Würzburg, A. Stuber, 1907; in-8 de iv-96 p. et une pl. — Prix : 7 mk.

Les manuscrits médicaux de la bibliothèque de l'Université de Würzburg proviennent du chapitre cathédral, de l'abbaye bénédictine de Saint-Étienne, du couvent d'Ebrach et de quelques collections particulières. Ils appartiennent aux XIIIe-XIXe siècles, et leur description semble faite avec tout le soin désirable. Bien qu'il ne paraisse pas s'y rencontrer de manuscrits de premier ordre, nous citerons cependant des commentaires de Ricardus Anglicus (Richard de Londres) sur Joannitius, qui n'étaient point connus; et dans le même volume une Anatomie de Cophon et une autre de Richard de Salerne, d'après Galien, qui sont publiées en appendice par le Dr Schwarz; des œuvres d'Albert le Grand, d'Avicenne, de Thomas de Cantimpré, de Barthélemy de Glanville, de Galien, de Rhazès (Mohammed Abou-Bekr Ibn Zacoria), de Guaineri, de Horneck, de Marbode, de Conrad von Megenberg, de Platearius, de Ortolff von Bayerland, etc. D'après l'auteur, un certain « Magister Cardinalis » resté jusqu'ici introuvable ne serait autre que Richard de Londres lui-même. Les notes explicatives jointes au catalogue témoignent d'une bonne connaissance de la littérature médicale du moyen âge. H. S.

Katalog der Stadtbibliothek in Koeln; Abteilung Rh. Geschichte und Landeskunde der Rheinprovinz. II^er^ Band. Koeln, Du Mont-Schauberg, 1907; in-8 de xxviii-284 p.

En 1894, Franz Ritter publiait le premier volume de ce catalogue, spécial aux ouvrages d'intérêt régional que possède la bibliothèque municipale de Cologne, et qui comprenait l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire générale (par époques), l'histoire ecclésiastique. Treize ans après, nous voyons paraître la deuxième partie, consacrée à l'histoire nobiliaire, monétaire, aux mœurs, aux coutumes, aux sports, à la franc-maçonnerie, à l'histoire judiciaire, administrative, financière, sociale, agricole, industrielle, commerciale, aux transports, à l'assistance publique : elle a été rédigée sous la direction du bibliothécaire en chef Ad. Keysser. Désormais nous possédons un tout complet, auquel manque cependant une table générale des noms d'auteurs : c'est là une lacune à combler très prochainement.

On s'est appliqué avec intelligence, à Cologne, à posséder le plus grand nombre d'ouvrages relatifs à la région, et l'on peut dire que l'on a réussi : le vœu formulé dès 1891 par Ad. Keysser, dans sa brochure *Zur geschichtlichen und landeskundlichen Bibliographie der Rheinprovinz*, se trouve accompli. Des divisions et subdivisions très claires et très nettes permettent de s'orienter aisément; et, comme on l'a vu par l'énumération que nous avons faite, toutes les matières sont représentées. Un tel répertoire peut être utilement consulté même en dehors du pays qu'il concerne spécialement. H. S.

Appendices ad Hainii-Copingeri Repertorium Bibliographicum; Additiones et emendationes, edidit Dietericus Reichling, Gymnasii Regii Paulini Monasteriensis Professor. Fasc. II-IV. Monachii, J. Rosenthal, 1906-1908; in-8 de iv-208, iv-219 et iv-208 p. — Le fascicule : 10 mk.

A la suite d'un premier fascicule d'additions et de corrections au répertoire d'incunables Hain-Copinger, dont nous avons rendu compte antérieurement, ont paru sans beaucoup tarder trois nouveaux fascicules, résultats successifs des voyages entrepris par l'auteur avec infiniment de zèle. Aussi M. Reichling se complait-il à dater ses préfaces de Milan ou de Venise, quand il ne réside pas à Münster en Westphalie. Les nouvelles bibliothèques mises à profit sont la Nationale de Naples, la Nationale de Palerme, le Vatican, l'Estense de Modène, la Victor-Emmanuel et la Casanatense de Rome, la Marciana de Venise, les universités de Gênes et de Messine, la Civica de Pérouse et celle d'Assise, l'Ambrosiana de Milan, la Civica de Sienne, la Regia de Parme, la Nationale, la Marucelliana et la Riccardiana de Florence, et plusieurs bibliothèques allemandes (Gotha, Münster, Osnabrück, Altenburg, Rastadt, Hildesheim), auxquelles il faut joindre quelques catalogues de librairies anciennes. Dans ces riches dépôts, la moisson devait être

abondante ; aussi, aux 365 volumes, complètement inconnus à Hain et à Copinger, que comprenait le premier fascicule, avons-nous vu s'ajouter successivement 427, 321 et 314 ouvrages également inconnus ou rares, sans parler d'une quantité d'autres (338 + 436 + 365), insuffisamment décrits par Hain ou signalés par Pellechet d'après des exemplaires rencontrés en France. Devant ce résultat inespéré, M. Reichling continue ses recherches et voyagera encore, pour la plus grande gloire des incunables, auxquels il parait avoir voué le meilleur de son temps. Les index en sont retardés d'autant, mais nul ne songe à s'en plaindre.

La très grande majorité des impressions décrites est sortie, comme bien on pense, des ateliers italiens ; toutefois j'ai noté au passage quelques ouvrages de provenance française (Paris, Lyon, Rouen, Troyes, Perpignan), allemande (Leipzig, Augsburg, Magdeburg, Strasbourg, Reutlingen, Ulm, Heidelberg, Spire, Lüneburg, Fribourg, Erfurt, Haguenau, Cologne, Lübeck, Münster), espagnole (Valence, Barcelone, Valladolid, Murcie, Séville), ou flamande (Deventer, Zwolle, Anvers). Encore n'ai-je point la prétention de donner une liste complète. De telles publications font faire des progrès marqués à la bibliographie.

H. S.

La technique du livre (Typographie, Illustration, Reliure, Hygiène), par Albert Maire, bibliothécaire de l'Université de Paris. Paris, H. Paulin et Cie, 1908 ; in-8 de VIII-389 p. et fig. — Prix : 6 fr.

Il est assez difficile de dire à quels lecteurs est destiné cet ouvrage. La présence de plusieurs chapitres (De la détermination de la myopie dans les écoles, Le mécanisme physiologique de la lecture, Des livres scolaires et des réformes qu'il y aurait à y apporter) semble indiquer qu'il a été conçu et rédigé pour les élèves des écoles primaires ; par contre, d'autres chapitres (par exemple : Critique de la forme du caractère typographique, presque entièrement empruntée au docteur Javal, ou De la reliure d'amateur et de la critique qu'on peut en faire) ne peuvent convenir qu'à un fondeur de caractères et à un collectionneur de reliures anciennes : les observations suggérées à l'auteur par ses lectures ne seraient même pas utiles à un élève de l'École Estienne, et je ne saisis pas très bien la portée de cet aphorisme gravement imprimé (p. 234) : « Les reliures monastiques ont toutes été exécutées dans des couvents. »

Les vœux exprimés à la fin du volume ont un caractère utilitaire nettement défini, qui exclut toute idée scientifique : Que l'État veuille s'intéresser à la santé de la vue de nos enfants en imposant certaines mesures édictées par les oculistes et les hygiénistes ; Que les éditeurs et imprimeurs se mettent d'accord entre eux pour créer les meilleurs livres possibles à l'usage des enfants et même des adultes ; Qu'une inspection d'hygiénistes et de professionnels soit faite au moins une fois

par an dans les bibliothèques populaires et municipales pour désigner les mesures à prendre pour la garantie des livres contre tous les coulages possibles. En réalité ce sont là, comme le prouve sa conclusion, les points de vue principaux auxquels l'auteur s'est placé ; le reste n'est que hors-d'œuvre ou superfétation.

Les bibliothécaires et les maîtres d'école feront sagement de lire les pages relatives aux mesures préventives à prendre pour réduire au minimum les dangers de contamination par le livre. Quant aux conseils donnés aux fabricants d'encre et de papier, j'ai grand'peur qu'ils ne soient guère suivis.

M. Maire a eu tort, selon moi, de grouper dans un même ouvrage des questions ne présentant pas entre elles de liens suffisants.

H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

Ordinamento e inventario degli Archivi, per S. Fz. Muller, J. A. Feith e R. Fruin. Traduzione libera, con note di Giuseppe Bonelli e Giovanni Vittani, riveduta degli autori dall' edizione ultima uscita in tedesco a cura di H. Kaiser. Torino, Unione tipografico-editrice, 1908; in-8 de XIII-131 p. (3 l. 50.)

AGEN. — Inventaire des archives départementales postérieures à 1789; Lot-et-Garonne, période révolutionnaire (série L), tome Ier, rédigé par René Bonnat. Agen, impr. moderne, 1908; in-8 de [IV-] XX-398 p.

AIRE-SUR-LA-LYS. — Inventaire sommaire des archives communales d'Aire-sur-la-Lys antérieures à 1790, par Eugène Deprez. Arras, impr. Schoutheer, 1908; in-8 de 16 p.

KJŒBENHAVN. — Meddelelser fra den danske Rigsarkiv. I, 1-8. Kjœbenhavn, Reitzel, 1906-1907. In-8, 168 et 168 p.

GAP. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790; Hautes-Alpes, Ville de Gap, tome Ier, par l'abbé Paul Guillaume. Gap, impr. alpine, 1908; in-8 de XXVIII-444 p.

GAYETTE. — Département de l'Allier; Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790; Hospice de Gayette, rédigé par Pierre Flament. Moulins, Ve Charmeil, 1908; in-8 de [IV-] IV-67 p.

LIMOGES. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (Haute-Vienne); Archives ecclésiastiques, série G, tome Ier (Évêché de Limoges), par Alfred Leroux et C. Rivain, archivistes du département. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1908; in-4 de XXIX-316 p.

PARIS. — Ministère de la Guerre; Inventaire sommaire des Archives

historiques (Archives anciennes; correspondance). Tome III, 2 (nos 2598 à 2904). Paris, Imprimerie nationale, 1908; in-8, p. 277 à 458. (6 fr.)

VANNES. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790; Morbihan, série B, table générale, par Ch. Estienne. Vannes, impr. Galles, 1907; in-8 de II-123 p.

WIEN. — Mitteilungen des k. k. Archivs für Niederœsterreich; herausg. in Auftrage des Statthalters durch die Direktion des k. k. Archivs für Niederœsterreich von Archivdirektor Alb. Starzer. I, 1. Wien, Fromme, 1908; in-8 de 64 p. (1 mk. 25.)

Index de Périodiques.

Reichs-Arbeitsblatt; Abteilung für Arbeiter-Statistik. Gesamtregister für die Jahrg. 1903 bis 1907. Berlin, Heymann, 1908; in-8 de 79 p. (0 mk. 50.)

Zeitschrift für Verwaltung und Rechtspflege im Grossherzogthum Oldenburg. Haupt-Sachregister zu Bd. I bis XXXIII. Oldenburg, Stalling, 1907; in-8 de 190 p. (4 mk.)

Registre til *Tidsskrift for Retsvidenskab*, XI-XX (1898-1907), af E. Bugge. Kristiania, Aschehoug, 1908; in-8 de 58 p. (2 kr.)

Annals of Botany; Index to vol. XI-XX (1897-1906), prepared by T. G. Hill. London, Frowde, 1907; in-8 de 143 p. (10 sh. 6 d.)

Zoologische Jahrbücher; Abteilung für Systematik, Geographie und Biologie der Tiere. Generalregister zu Bd. I-XX, sowie zu den Supplementen I-VII, herausg. von R. von Hanstein. Jena, Fischer, 1907; in-8 de v-474 p. (22 mk.)

Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner- und dem Cistercienser-Orden. General-Register zu den ersten 27 Bde (1880-1900). Raigern bei Brünn, 1908; in-8 de IX-210 p. (7 mk.)

Register zum *Jahrbuch* (1856-1861) und zu den *Mitteilungen* (1856-1902) *der k. k. Zentralkommission für Kunst und historische Denkmale.* Wien, Schroll, 1907; in-4 de 74 p. (2 mk. 80.)

Bibliographie.

CATHOLICISME. — Bibliographie des récentes publications sur les exercices spirituels et sur les retraites (1904-1907), par le P. Henri Watrigant, S. J. Enghien, impr. A. Spinet, 1907; in-8 de 43 p.

JUDAÏSME. — Uebersicht der (meist in Deutschland erschienenen) Litteratur über die angeblich von Juden verübten Ritualmorde und Hostienfrevel, von Hugo Hayn. Iena, Schmidt, 1906; in-8 de 30 p. (1 mk. 20.)

JURISPRUDENCE. — Uebersicht der gesammten staats- und rechtswissenschaftlichen Litteratur des Jahres 1907, von Herm. Mühlbrecht. Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht, 1908; in-8 de xxxv-346 p. (7 mk.)

PÉDAGOGIE. — A study of mediæval schools and school work, by L. F. Anderson (*Pedagogical Seminary*, june 1907, p. 223-282).

Contient une bibliographie du sujet (74 numéros).

GÉOLOGIE. — South African Philosophical Society Transactions, XV, part 5. Catalogue of printed books, papers and maps relating to the Geology and Mineralogy of South Africa, by M. Wilman. London, Wesley, 1906; in-8 de 180 p. (12 sh. 6 d.)

ZOOLOGIE. — Bibliotheca zoologica rossica; Litteratur über die Thierwelt Gesammtrusslands bis zum Jahre 1885 incl., von Fr. Th. Köppen. II, 1. Leipzig, Voss, 1907; in-8 de VI-366 p. (4 mk. 50.)

SCIENCES. — Ukazatel russkoi literatury po matematiké, čystim i prikladnym estestvennym naukam za 1903 g., na V. K. Sovinskii. II, 5. Kiev, impr. Kortchak-Novickii, 1907; in-8 de x-579 p. (1 r. 50.)

CHIMIE. — Die Alkaloidchemie in der Jahren 1904-1907, von Jul. Schmidt. Stuttgart, Enke, 1907; in-8 de VIII-146 p. (7 mk.)

MÉDECINE. — Bibliografitcheskii ukazatel po obtchestvennoi medicinskoi literaturé za 1890-1905 gg., na D. N. Ibankov. Moskva, Iakulev, 1907; in-8 de 329 p. (2 r. 25.)

— Index der deutschen zahnärztlichen Literatur und zahnärztliche Bibliographie, bearbeitet von Dr Port. III (1905). Heidelberg, Heidelberger Verlagsanstalt, 1906; in-8 de VIII-202 p. (3 mk.)

— Galeria de escritores médicos montañeses; ensayo bio-bibliográfico, por José Garcia del Moral. Santander, Viuda de F. Fons, 1906; in-4 de 271 p. et fig.

POSTES. — Bibliographie der wichtigsten Specialwerke über die Postwertzeichen einzelner Laender, von Rud. Kraseman. Stockholm, Sveriges Filatelist-Förening, 1907; in-4 de 45 p. (1 kr.)

— Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Fasc. V9gy. Post- und Telegraphenwesen; Nachtrag. Bern, Wyss, 1907; in-8 de VIII-19 p. (0 fr. 50.)

BEAUX-ARTS. — A bibliography of Clays and the Ceramic Arts, by J. C. Branner. New York, Stechert, 1906; in-8 de 451 p.

CHASSE. — Catalogue de livres sur la chasse, par Paul Petit. Louviers, impr. Izambert, 1907; in-8 de 61 p.

COMMERCE. — A history of Commerce, by Clive Day. New York, Longmans and Green, 1907; in-8 de XLIV-626 p. ($ 2.)

Une bibliographie est jointe à chaque chapitre, sans compter la liste générale des ouvrages à consulter (40 pages).

Économie sociale. — Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Fasc. Vgk. Tierschutz, von H. Fischer-Sigwart. Bern, Wyss, 1906 ; in-8 de x-101 p. (1 fr. 20.)

Théatre. — Le théâtre au collège du moyen âge, avec bibliographie et appendice, par L. V. Gofflot. Paris, Champion, 1907 ; in-8. (7 fr. 50.)

Philologie. — Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842, von C. W. Wahlund (Bausteine zur romanischen Philologie ; Festgabe für Ad. Mussafia ; Halle, 1905, in-8, p. 9-26).

Littérature. — The epic of Paradise Lost ; twelve essays by Marianna Woodhull. New York, 1907 ; in-8 de xi-375 p. ($ 1.50.)

On y a joint, après la préface, une bibliographie qui occupe 18 pages.

— Elizabethan Drama (1558-1642) ; a history of the drama in England from the accession of Queen Elizabeth to the closing of the theaters, by F. Emm. Schelling. Boston, Houghton and Mifflin, 1908 ; in-8 de xlv-606 et x-685 p. ($ 7.50.)

La bibliographie n'y occupe pas moins de 104 pages.

Archéologie. — Un précurseur de Champollion au xvi[e] siècle, par Henri Gauthier (*Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, V, 2, p. 65-86 ; Paris, 1906, in-4).

Contient la bibliographie des travaux relatifs aux hiéroglyphes égyptiens jusqu'en 1822.

Géographie. — Bibliotheca geographica ; XII (1903), von Otto Baschin. Berlin, Kühl, 1907 ; in-8 de xvi-518 p. (8 mk.)

— Die deutsche Kolonialliteratur im Jahre 1905, herausg. von Max Brose. Berlin, Süsserott, 1907 ; in-8 de 86 p. (2 mk.)

— Die Literatur über Berchtesgaden und Dürrnberg-Hallein, gesammelt von H. F. Wagner. Wien, Kubasta und Voigt, 1907 ; in-8 de 15 p.

— Literatur der Landes- und Volkskunde der Provinz Schlesien, umfassend die Jahren 1904-1906, von H. Nentwig. Breslau, Aderholz, 1907 ; in-8 de vii-186 p. (3 mk.)

— Die livländische Geschichtsliteratur 1904, bearb. von Arn. Feuereisen. Riga, Kymmel, 1907 ; in-8 de v-72 p. (2 mk.)

— Kritisches Repertorium der deutsch-brasilianischen Literatur ; Nachtrag, von Oscar Canstatt. Berlin, Reimer, 1906 ; in-8 de iii-64 p. (4 mk.)

Le Gérant, F. Corne.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

DOUZIÈME ANNÉE 1908 JUILLET-DÉCEMBRE

LE BIBLIOGRAPHE MODERNE

Courrier international des Archives et des Bibliothèques

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. HENRI STEIN

SOMMAIRE DES NUMÉROS 70-72. — JUILLET-DÉCEMBRE 1908

PARIS

AUGUSTE PICARD

LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, rue Bonaparte, 82

OUVRAGES ANALYSÉS

Dans les comptes rendus de la présente livraison :

HENRI DE SAXE

ET SON

TRAITÉ DE MÉDECINE

Si l'on ouvre le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, d'Ulysse Chevalier [1], on trouve mentionnés deux personnages qui, placés côte à côte, portent un nom identique : Henri de Saxe.

Pour l'un, qualifié de disciple d'Albert le Grand, l'auteur se contente de renvoyer à des ouvrages bibliographiques ; pour l'autre, qui aurait exercé la profession d'architecte à Nevers, en 1473, la source est le « Dictionnaire des architectes français », de Lance [2]. Il semble que les renseignements recueillis jusqu'ici sur ce double personnage soient assez insignifiants ; nous allons essayer de les réunir et, en les contrôlant, d'expliquer cette homonymie.



Il est admis que l'on attribue au grand évêque Albert le Grand, célèbre dans l'histoire des sciences au moyen âge, certains traités médicaux [3] : toutefois les catalogue-t-on aujourd'hui sous le nom de « pseudo-Albertus Magnus ». Le plus connu de ces ouvrages s'occupe de gynécologie, et fut traduit

1. Tome I, nouv. édition (1905), col. 2098.

2. J'ignore pourquoi l'auteur du « Répertoire » n'a pas ajouté après Lance, comme il l'a fait toujours quand il y a lieu, un renvoi au *Nouveau dictionnaire des architectes français* de Bauchal, qui n'a pas omis le personnage (p. 527) mais qu'il appelle « Henri de Saxoine ».

3. Voir un article de L. Choulant dans *Janus ; Zeitschrift für Geschichte und Literatur der Medicin*, I (1846), p. 127-160 et 687-690.

en allemand, notamment au xv[e] siècle [1], par Johann Hartlieb [2]. A cette même époque, si l'on en juge par les différents manuscrits qui en sont conservés [3], ce traité, intitulé « De secretis mulierum », avait une certaine vogue, qui se continua jusqu'au xviii[e] siècle. On l'imprima également dans les dernières années du xv[e] siècle, avec des éclaircissements dus à un contemporain : nous en connaissons deux ou trois éditions allemandes répertoriées successivement par Hain [4], Graesse [5], Brunet [6] et Copinger [7], ainsi qu'un manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris [8].

La première édition à signaler serait celle d'Augsburg en 1482, si l'on en croit Schelhorn dans ses additions à Maittaire [9] : *Henrici de Saxonia Alberti Magni discip. tractatus de secretis mulierum. Auguste per Anthonium Sorg MCCCCLXXXII ;* in-4. Si la désignation est exacte, ce volume n'a pas été encore retrouvé, mais on en connait une réédition faite par le même typographe quelques années plus tard, en 1489, comme il appert de cette mention finale : *Explicit tractatus Henrici de Saxonia Alberti Magni discipuli de secretis mulierum impressus Auguste per Anthonium Sorg, feria sexta post Bonifacii Anno salutis Millesimo quadringentesimo octuagesim nono* [10] ; le seul exemplaire de cet incunable en France est conservé à la bibliothèque municipale de Besançon [11].

Puis, à une date postérieure à 1492, parut une réimpression

1. Manuscrit à la Bibliothèque royale de Munich (cod. germ. 261, ff. 1-47).
2. A rapprocher de Jacques Hartlieb (de Landau), dont le nom se trouve en tête d'un curieux ouvrage intitulé « De fide meretricum in suos amatores », et imprimé à Augsburg par Froschauer en 1505.
3. Manuscrits à Munich (cod. lat. 9727, ff. 411-469, et cod. lat. 23879, ff. 94-152) ; — à Würzburg (M. ch. f. 188, ff. 444 v°-454, et M. ch. q. 91) ; etc.
4. Tome III, n[os] 8433-8434.
5. Tome III, 241.
6. Tome III, col. 99.
7. Tomes I, 8434, et II (1), n° 2910.
8. Ms. latin 7148, sur papier (xv[e] s.), sans intérêt particulier.
9. *Miscellanea*, XII, p. 85 (cf. G. W. Zapf, *Augsburg's Buchdruckergeschichte*, 1788-1791, in-4, t. I, p. 63).
10. Zapf, *op. cit.*, t. I, p. 89.
11. Catalogue Castan, n° 537.

à Vienne, dont nous empruntons la description à Ant. Mayer [1] :

Fol. 2b : *Tractatus Henrici de Saxonia Alberti Magni discipuli de secretis mulierum quem ab Alberto excerpsit feliciter incipit.*

Fol. 37b : *Impressum Vienne per Joannem Winterburg.*

La bibliothèque royale de Munich paraît être la seule à posséder cette petite rareté bibliographique (in-4 à 2 col., s. date).

Or, aucun des érudits qui, depuis Choulant jusqu'à Sudhoff [2], se sont appliqués à étudier les œuvres des médecins du moyen âge, n'a réussi à identifier le nom de ce commentateur d'Albert le Grand. *Henricus de Saxonia* est évidemment d'origine germanique ; mais quand vivait-il ? Où professait-il ? A quelle époque a-t-il rédigé ce traité plusieurs fois réimprimé ? Ce sont là questions qui ont pu être posées, qui, en tous cas, n'ont jamais été résolues. A telles enseignes que l'auteur récent du catalogue des manuscrits médicaux de la bibliothèque universitaire de Würzburg a pu écrire [3] que cette adaptation du « De secretis mulierum » (où il est question de la grossesse, de la menstruation, de l'accouchement, de l'avortement, etc.), était l'œuvre d'un certain disciple d'Albert le Grand, dont le nom est *réel ou supposé.*

***

On peut désormais affirmer, sans crainte, que ce nom est bien réel. Un document conservé à la bibliothèque municipale de Nevers [4], et daté du 16 mai 1475, nous parle de « maître Henry de Saxoine, licentié en médecine, natif du pays d'Allemagne, et chanoine de l'église cathedralle de notre ville de Nevers », qui « dès longtemps est demourant en ce royaume et s'y est résidemment tenu jusqu'à présent et mesmement en ceste dite ville

1. *Wiens Buchdruckergeschichte*, II (Wien, 1888), p. 28.

2. Il n'y a aucune mention des ouvrages de « Henricus de Saxonia » dans ses *Deutsche medizinische Inkunabeln*, qui forment un nouveau fascicule des « Studien zur Geschichte der Medizin » (Leipzig, Barth, 1908 ; in-8 de xxiv-278 p.).

3. « Unter dem — wirklichen oder angenommenen ? — Namen des « Henrici de Saxonia Alberti Magni discipuli ». Dr Ign. Schwarz, *Die medizinischen Handschriften der kgl. Universitätsbibliothek in Würzburg* (Würzburg, 1907, in-8), p. 8.

4. Manuscrit n° 12, fol. 2.

de Nevers, en laquelle en sa venue feut recueilli par feu nostre tres cher seigneur et frere, que Dieu pardoint, pour son medecin, et lequel suppliant a toujours depuis et continuellement servi feu nostre dit seigneur et frere jusqu'au jour de son trepas bonnement et loyaulment »[1]. Ces renseignements sont extraits de l'acte par lequel Jean d'Étampes, comte de Nevers, accorda au susdit chanoine le droit de tester et de disposer de ses biens comme s'il était originaire du royaume de France; nous savons par là qu'après avoir été l'un des médecins attachés à la cour de Bourgogne, Henri de Saxe fut recueilli à Nevers, après la mort de Charles le Téméraire[2], par le comte Jean, son frère cadet. La présence de Henri de Saxe est déjà même constatée à Nevers dès 1466.

La Société nivernaise possède en outre dans ses archives le testament original, sur parchemin, du chanoine Henri de Saxe; il est daté du 8 mars 1481, et passé devant deux notaires jurés de l'officialité; toutes les libéralités qui y sont contenues s'appliquent à des individualités ou à des personnes morales de Nevers : fabriques, hospices, chapitre, couvents, sans oublier les pauvres[3]. Rien de particulier à signaler dans ce document précieux, si ce n'est que le testateur y donne son véritable nom de famille, *Henricus de Saxonia alias Wildembrock*, et s'y déclare être de famille noble (*nobili prosapia procreatus*)[4]. D'ailleurs, la pierre tombale du médecin chanoine[5] existe encore;

1. Ce document vient d'être publié par MM. E. Duminy et G. Gauthier dans leur brochure : *Henri de Saxe, chanoine de Nevers au XVe siècle* (Nevers, Vallière, 1908; in-8 de 22 p.; extr. du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*).

2. Les recherches que j'ai faites et qu'a bien voulu faire pour moi mon ami M. Lucien Auvray dans certains manuscrits de la Bibliothèque nationale (notamment dans des listes d'officiers attachés à la maison de Charles le Téméraire), pour retrouver le nom de Henri de Saxe, n'ont pas abouti. Les médecins n'y figurent pas.

3. Le texte entier de ce testament est imprimé par MM. E. Duminy et G. Gauthier (p. 10-18).

4. Ces termes ont fourni à M. E. Duminy la matière d'une remarque (p. 2) dont on ne comprend pas la portée.

5. Les exemples de chanoines exerçant la médecine ne sont pas rares. En 1375, c'est Evrard de Conti, qui est attaché à la maison du roi (*Biblioth. de la ville de Beauvais*, collection Bucquet-Auxcouteaux, vol. XXVIII, p. 11); la

nous en connaissons le texte, mais, par une anomalie qui s'explique, la date de son décès n'y figure pas : cette épitaphe, posée en 1474, rappelle une fondation d'anniversaire faite par deux chanoines contemporains, et a été gravée par les soins de Henri de Saxe, alors qu'il était bien vivant ; et il s'y intitule : licencié en médecine, recteur de l'œuvre. Sur une des parois de la sacristie de la cathédrale de Nevers, on lit en outre cette inscription : HENRICUS DE SAXONIA NATUS, FABRICAE RECTOR, NIVERNENSIS CANONICUS, ANNO DOMINI 1473.

*
* *

Fabricae rector, maître de l'œuvre, il n'en fallait pas plus pour faire de notre chanoine un architecte. Et il y a longtemps déjà que Mgr Crosnier, écrivant la *Monographie de la cathédrale de Nevers* [1], a adopté cette manière de voir ; non content d'affirmer qu'il dirigea les travaux de reconstruction et qu'il mourut en 1474, — double erreur, — il précise et lui attribue la chapelle de la Vierge, la reprise en sous-œuvre de deux piliers du côté sud, près du chœur, et peut-être le portail du côté de la Loire [2].

M. le comte de Soultrait, auteur du *Répertoire archéologique de la Nièvre* [3], et les auteurs des dictionnaires biographiques d'architectes, Lance et Bauchal, ont copié Crosnier ; le *Manuel* de C. Enlart enregistre également « Henri de Sassoine » ; MM. Duminy et Gauthier ne font, à leur tour, aucune difficulté de croire que le chanoine était à la fois médecin et architecte. En soi, la chose ne serait évidemment pas impossible, quoique étrange ; encore faudrait-il en avoir la preuve indiscutable. Or, cette preuve manque. Le titre de *fabricae rector* n'implique nullement que Henri de Saxe fût passé maître en l'art de construire. Pas plus que divers noms propres gravés sur certains piliers de cathédrales ne nous font connaître le nom du sculpteur, l'inscription de Nevers portant les mots de *fabricae rector* ne nous annonce

même collection (vol. XXVI, p. 369) me fournit aussi le nom d'un certain Legendre en 1531.

1. Nevers, 1854, in-8.
2. Crosnier, *op. cit.*, p. 186.
3. Paris, 1875, in-4.

un architecte [1]. Cette inscription nous informe peut-être que ce chanoine ordonna ou surveilla une construction, une réparation, une restauration, mais point du tout qu'il l'exécuta. Il faut absolument rayer le nom de Henri de Saxe des répertoires d'architectes.

***

Voici donc, en dépit de cette suppression nécessaire, que la biographie du chanoine s'éclaircit admirablement. Non seulement il ne peut plus être question d'un nom supposé, mais le rapprochement peut et doit se faire indiscutablement entre le médecin de Charles le Téméraire et du comte de Nevers, d'une part, et le commentateur du *De secretis mulierum*, d'autre part. Si MM. E. Duminy et G. Gauthier n'ont pas proposé l'identification, c'est qu'ils ignoraient les manuscrits du commentaire d'Albert le Grand et les impressions anciennes d'Augsburg et de Vienne. Précisément, les dates conviennent tout à fait, et l'on ne peut même pas dire que l'impression faite à Augsburg en 1482 — si, comme il est probable, elle existe ou a existé, — soit une publication posthume. Rien ne prouve que le chanoine Henri de Saxe (*alias* Wildembrock) soit mort en 1481, année où il fit son testament à Nevers, car, à l'encontre de ce qui se passe ordinairement, il le dicte à un moment où il est en bonne santé, désireux seulement de ne pas mourir *ab intestat*, et peut-être redoutant la peste qui sévit plusieurs fois à Nevers au xv[e] siècle : les médecins sont-ils toujours exempts de craintes semblables?

Tout concourt, à n'en pas douter un instant, à faire du médecin de Charles le Téméraire et du commentateur d'Albert le Grand un seul et même personnage. Et, s'il y a désormais un architecte de moins, d'autre part on pourra mieux connaître un auteur resté énigmatique, que des liens étroits rattachent à la fois à la Saxe et au Nivernais.

HENRI STEIN.

1. Il est bon de noter que, dans son testament, Henri de Saxe ne prend en aucune façon le titre de maître de l'œuvre de la cathédrale : nulle allusion à cette charge. Chanoine de l'église, il fut simplement pendant un temps chargé, comme trésorier de la fabrique, de surveiller et de régler les dépenses afférentes aux travaux qu'on faisait exécuter à ce monument.

LES APPENDICES

DES

MÉMOIRES DE SAINT-SIMON

Quelle que soit l'importance des autres travaux de M. de Boislisle, l'édition critique des *Mémoires de Saint-Simon* sera toujours considérée comme son œuvre principale, comme le monument auquel son nom restera attaché. Les historiens et les érudits qui s'occupent du siècle de Louis XIV en utilisent constamment le commentaire abondant et précis ; mais il semble que bien peu d'entre eux songent à recourir aux Appendices qui terminent chaque volume et qui, sur la plupart des points importants, complètent si heureusement l'annotation courante. Il y a là pourtant un ensemble considérable de documents inédits, de notices généalogiques ou historiques, d'études soigneusement fouillées et d'une réelle valeur.

Il m'a semblé que l'apparition du vingtième volume, dont la composition typographique était entièrement achevée lorsque la mort est venue enlever si rapidement l'éditeur, me fournissait une occasion de dresser une liste générale de tous les appendices parus jusqu'à ce jour. J'y trouverai pour ma part le plaisir très réel de faire toucher du doigt, pour ainsi dire, quelles ont été l'étendue et la diversité du labeur de M. de Boislisle pour cette partie si peu connue, et cependant si utile et si principale, de l'édition des *Mémoires*.

Même en pareille matière, les chiffres ont leur éloquence, et j'étonnerai sans doute ceux mêmes qui connaissent le mieux le *Saint-Simon*, en disant que les vingt volumes parus jusqu'à

présent ne contiennent pas moins de trois cent quarante-huit appendices.

On peut les distinguer en trois catégories différentes :

1° Les morceaux inédits de Saint-Simon : portraits, notices généalogiques et historiques, mémoires divers ;

2° Les correspondances diplomatiques, militaires ou privées, les actes d'état civil ou de procédure, les extraits de Mémoires inédits ou de gazettes de l'époque ;

3° Enfin, les études et notices rédigées par M. de Boislisle sur divers sujets controversés ou particulièrement curieux.

Ces derniers, on le comprendra, sont les plus importants au point de vue historique. Très condensés, bourrés de faits et de renseignements, sans que rien soit laissé aux hors-d'œuvre ou aux digressions littéraires, imprimés en petits caractères, ils fourniraient, s'ils étaient réunis, la matière de plusieurs volumes. Ils forment, sur le règne de Louis XIV, une suite de travaux d'une valeur très grande, par la sûreté et l'abondance de l'information, la précision des détails, la netteté de l'exposition, sans parler de l'allure très particulière d'un style toujours châtié et original.

Je suis fort à l'aise pour en parler de la sorte ; car ils sont l'œuvre exclusive de M. de Boislisle. Si, pour les derniers volumes parus des *Mémoires*, celui que je vénère comme mon maître et mon guide a bien voulu me confier une part de plus en plus grande dans le commentaire courant du texte, je n'ai point collaboré à ce genre d'appendices. Tout au plus la mise au net de la rédaction était-elle pour moi l'occasion très goûtée d'avoir la primeur du travail et de soumettre à l'auteur les remarques et les observations qu'il ne dédaignait pas de requérir de mon incompétence ; mais la conception, le plan, la composition, la forme, tout en un mot, étaient bien son œuvre purement personnelle. Ceci, pour le dire en passant, expliquera pourquoi les volumes futurs du Saint-Simon ne contiendront guère de travaux du même genre.

Dans presque chacun des vingt volumes parus des *Mémoires*, il y a de ces appendices. Citons ici les plus importants d'entre eux : la Biographie du duc Claude de Saint-Simon et la Généalo-

gie de sa famille (tome I); — la Capitation en 1695 (tome II); — les Conseils sous Louis XIV (tomes IV-VII); — les Notices sur M. de Morstin, grand trésorier de Pologne (tome III), sur la princesse de Soubise (tome V), sur Uranie de la Cropte-Beauvais, comtesse de Soissons (tome X); — Racine et la Comédie française (tome VI); — la Disgrâce du cardinal de Bouillon en 1700 (tome VII), et celle des princes de Conti en 1685 (tome XVII); — Desmaretz et les pièces de quatre sols (tome VII); — la Mort de Madame Henriette, la Béate Rose et ses miracles, les Lettres de la main du Roi (tome VIII); — les Ballets dansés par Louis XIV (tome XIII); — Boisguilbert et les contrôleurs généraux, le Procès des faux titres de Brioude (tome XIV); — la conduite de Fleury, évêque de Fréjus, pendant l'invasion de la Provence, en 1707 (tome XV); — le diplomate Chavigny (tome XIX); — l'Impôt du dixième (tome XX). — D'autres travaux, suscités par le commentaire du Saint-Simon, mais trop considérables pour trouver place parmi les appendices, ont paru dans diverses revues; citons notamment : *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné* [1], *les Aventures du marquis de Langallerie* [2], *le Grand hiver et la disette de 1709* [3], *le Président Lamoignon* [4], *Trois princes de Condé à Chantilly* [5], et enfin *la Désertion du cardinal de Bouillon en 1710*, en cours de publication dans la *Revue des questions historiques*.

De ce que j'insiste principalement sur ces « appendices de rédaction », il ne faudrait pas conclure que ceux des deux premières catégories soient dépourvus d'intérêt et d'utilité. Des documents inédits bien choisis, des correspondances, des fragments de l'œuvre non publiée de Saint-Simon, ne peuvent être regardés comme des éléments négligeables. Aussi j'ai pensé qu'il pouvait être utile de donner de tous une liste complète; j'en ai classé les titres, non par volumes, mais dans un ordre méthodique, qui a permis de rapprocher ceux qui présentaient

1. *Revue des questions historiques.*
2. *Revue historique.*
3. *Revue des questions historiques.*
4. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris.*
5. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*

entre eux une certaine analogie. Je souhaite d'avoir contribué par là à n'en pas laisser perdre absolument le souvenir.

LÉON LECESTRE.

SAINT-SIMON ET SA FAMILLE

Généalogie de la maison de Rouvroy Saint-Simon (tome I, p. 384-427).

Étude, d'après les documents, sur l'origine des Saint-Simon et leur prétendue descendance par les femmes des comtes de Vermandois issus de Charlemagne. Elle est suivie de tableaux généalogiques des différentes branches, continués jusqu'à nos jours (44 pages).

Notes sur Claude de Rouvroy, premier duc de Saint-Simon (tome I, p. 428-491).

Biographie du père de l'auteur des Mémoires, qui remplaça dans la faveur de Louis XIII le connétable de Luynes et joua un rôle important dans les dernières années du règne (64 pages).

Instruction pour le vidame de Chartres (tome I, p. 503-507).

Le vidame de Chartres, c'est le futur auteur des *Mémoires*, et cette « instruction » n'est autre qu'un recueil de conseils et de préceptes d'éducation que son gouverneur lui remit en 1683, alors qu'il n'avait que huit ans et demi.

Le mariage de Saint-Simon (tome II, p. 469-485).

Textes du contrat et de l'acte de mariage du duc de Saint-Simon avec Mlle de Lorge.

La réception du duc de Saint-Simon au Parlement (tome X, p. 453-457).

Saint-Simon quitte le service en 1702 (tome X, p. 458-466).

Les gouvernements du duc de Saint-Simon (tome I, p. 539-547).

Ce sont les gouvernements de Blaye, Senlis et Pont-Sainte-Maxence ; leur étendue, leur importance, leurs revenus.

Procès de Saint-Simon contre les héritiers de son beau-frère, le duc de Brissac (tome XIII, p. 536-541).

Procès de Saint-Simon contre les Lussan (tome XV, p. 516-521).

Nicolas de Frémont (tome III, p. 488-496).

Ce financier était le père de la maréchale de Lorge et, par conséquent, le grand-père de Mme de Saint-Simon.

La mort de Mme de Frémont, grand'mère de Mme de Saint-Simon (tome XI, p. 547-549).

Lettres de Saint-Simon et de sa famille ; actes et pièces les concernant (tomes IV, p. 511-512 ; VII, p. 613-622 ; X, p. 598 ; XIII, p. 580-588 ; XV, p. 590-593 ; XVII, p. 562-563 ; XX, p. 552-566).

HISTOIRE INTÉRIEURE

(Ordre chronologique)

La Journée des dupes; fragment historique de Saint-Simon (tome I, p. 496-502).

Les libelles contre Madame Henriette (tome VIII, p. 598-600).

La mort de Madame Henriette, 1671 (tome VIII, p. 636-666).

Réfutation du récit de Saint-Simon, ou plutôt exposé des données et des éléments de ce problème (31 pages).

La disgrâce des princes de Conti en 1685 (tome XVII, p. 526-540).

Récit de l'escapade des deux princes en Hongrie et de l'interception de leur correspondance qui amena leur disgrâce et l'exil de leurs amis (15 pages).

La démission du contrôleur général Le Peletier, 1689 (tome IV, p. 506-507).

Testament de la Dauphine-Bavière, 1689 (tome XIV, p. 519).

Cérémonies observées en l'église de l'abbaye de Saint-Denis, le 5 juin 1690, en la célébration du service solennel pour le repos de l'âme de Marie-Anne-Victoire de Bavière, dauphine de France; fragment historique de Saint-Simon (tome I, p. 508-523).

Les rejouissances anti-orangistes de 1690 et de 1702 (tome X, p. 494-498).

Les réceptions du duc du Maine et du duc de Vendôme au Parlement, 1694 (tome II, p. 441-448).

Extraits des registres du Parlement.

Projet de mariage entre le duc de Vendôme et Mlle de Bouillon, en 1695 (tome XIX, p. 522-527).

L'arrivée de la princesse de Savoie en France, en octobre 1696 (tome III, p. 497-507).

Correspondances provenant du Dépôt des affaires étrangères.

Le renvoi de Mlle de Carignan, 1697-1698 (tome V, p. 493-494).

Les fêtes du mariage du duc de Bourgogne, 1697 (tome IV, p. 513-515).

Relation de l'ambassadeur vénitien.

Le maréchal de Salon, extraits de la *Gazette d'Amsterdam* (tome VI, p. 545-552).

La disgrâce du cardinal de Bouillon en 1700 (tome VII, p. 480-515).

C'est un épisode du travail que M. de Boislisle avait presque achevé au moment de sa mort sur *Le cardinal de Bouillon, Baluze et l'Histoire de la maison d'Auvergne* (36 pages).

Le duc d'Anjou déclaré roi d'Espagne, relation de l'ambassadeur vénitien (tome VII, p. 602-603).

Rapport de l'ambassadeur de Venise en France au sujet de l'acceptation du testament de Charles II (tome VII, p. 604-607).

Chamillart fait secrétaire d'État de la guerre, 1701; extrait du *Mercure galant* (tome VIII, p. 405-406).

Le Dauphin et les harengères en 1701 (tome VIII, p. 592-594).

Le duc de Beauvillier est fait grand d'Espagne (tome VIII, p. 613-616).

Testament de Monsieur, duc d'Orléans, frère du Roi (tome VIII, p. 620-621).

La condamnation du prince d'Auvergne pour désertion en 1702 (tome X, p. 536-538).

Promotion des maréchaux de France à l'ordre du Saint-Esprit (1705), fragments inédits de Saint-Simon (tome XII, p. 584-586).

Le cardinal de Bouillon, Baluze et le procès des faussaires (tome XIV, p. 533-558).

Première étude sur la fabrication des faux titres de Brioude qui devaient servir à la généalogie de la maison de Bouillon (26 pages).

Lettres du duc du Maine au Grand Prieur de Vendôme exilé à Rome, 1706 (tome XIII, p. 520-521).

Le duc du Maine et les candidats à la première présidence du Parlement, 1706 (tome XIV, p. 623-624).

Lettres de rémission pour le comte de Clermont, accusé de l'assassinat du jeune Amelot, 1707 (tome XV, p. 551-553).

Desmaretz nommé contrôleur général des finances (1708); lettres de félicitations (tome XV, p. 560-571).

Lettres et mémoires du duc du Maine sur les événements de l'année 1708 (tome XVI, p. 640-651); année 1709 (tomes XVII, p. 583-607, et XVIII, p. 494-496).

La blessure de M. de Courcillon, fils de Dangeau, en 1709 (tome XVIII, p. 453-456).

Réception du maréchal-duc de Boufflers au Parlement, 1709 (tome XVII, p. 554-561).

La disgrâce de Chamillart, d'après les lettres inédites de la marquise d'Huxelles (tome XVII, p. 580-582).

Lettres de Chamillart, écrites pendant sa retraite à Courcelles, 1709-1712 (tome XVIII, p. 476-480).

Survivance des charges du duc du Maine accordée à ses enfants, 1710 (tome XIX, p. 517-521).

Mariage du duc de Berry avec Mademoiselle, 1710, extraits du cérémonial de Desgranges (tome XIX, p. 535-542).

Lettre au président de Maisons sur les procédures contre le cardinal de Bouillon, 1710 (tome XX, p. 385-388).

Écrits faits par Saint-Simon pour le procès du cardinal de Bouillon (tome XX, p. 389-398).

Le Grand Prieur de Vendôme arrêté en Suisse par Masner; correspondances et pièces diverses (tome XX, p. 481-492).

La millième messe de l'électeur de Cologne, 1711 (tome XX, p. 519-521).

Les sollicitations dans le procès de la succession de Monsieur le Prince (tome XX, p. 539-543).

Fragment des Mémoires inédits du procureur général Joly de Fleury.

Lettre de M. Bouchu à Desmaretz (1712), à propos de la place de conseiller d'État (tome XII, p. 590).

HISTOIRE RELIGIEUSE

La nomination de M. de Noailles à l'archevêché de Paris (tome II, p. 498) ; lettre inédite du comte de Tessé.

La conversion du duc de la Force, 1691 (tome VI, p. 540-544).

Ouverture de la porte sainte pour le jubilé de l'année 1700 (tome VII, p. 445-452).

La mort de l'abbé de Rancé ; récit par une personne qui y était présente (tome VII, p. 598-601).

Lettre de Saint-Simon sur l'abbé de la Trappe (tome V, p. 592-596).

La béate Rose et ses miracles (tome VIII, p. 460-510).

Étude sur les prétendus miracles attribués à cette illuminée, sur sa conduite et sa doctrine, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (50 pages).

Les Jésuites et le procès Aubercourt (tome X, p. 519-527).

Évocation au Conseil de l'affaire du cardinal de Bouillon contre l'ordre de Cluny, 1705 (tome XIII, p. 515-516).

Arrêt du conseil d'État relatif à l'abbaye de Port-Royal des Champs, 1706 (tome XVIII, p. 471-475).

Lettre du Roi au cardinal de Janson en le nommant grand aumônier, 1706 (tome XIII, p. 547).

Lettres du cardinal de Bouillon relatives à son procès avec les moines de Cluny, 1708 (tome XV, p. 575-580).

Oraisons pieuses de la duchesse de Noailles (tome IV, p. 450-452).

HISTOIRE MILITAIRE

(Ordre chronologique)

Louis XIII au Pas-de-Suse ; fragment historique de Saint-Simon (tome I, p. 492-495).

La reddition de Mayence en 1689 (tome X, p. 594-597).

La bataille de la Hougue, 2-3 juin 1692 (tome I, p. 528-538).

Justification de la conduite et des manœuvres de Tourville.

La victoire de la Marsaille (1693) ; lettre de l'abbé de Chaulieu au duc de Vendôme (tome I, p. 548-550).

La campagne d'Allemagne en 1694; lettres du maréchal de Lorge au Roi (tome II, p. 449-457).

La dernière campagne du maréchal de Noailles en Catalogne, 1695 (tome II, p. 486-493).

Correspondances inédites.

L'affaire de Deynze, 14 juillet 1695 (tome II, p. 494-497).

Lettres provenant du Dépôt de la guerre.

La campagne de 1696; lettres du marquis d'Harcourt au maréchal de Choiseul (tome III, p. 485-487).

La prise de Barcelone en 1697 ; fragments de la correspondance du duc de Vendôme (tome IV, p. 457-463).

Campagne de l'année 1697 en Allemagne (tome IV, p. 464-487).

Résumé des opérations par les archivistes du Dépôt de la guerre, et correspondances des généraux et officiers principaux.

Le camp de Compiègne en 1698, d'après la *Gazette d'Amsterdam* et les *Annales de la Cour* (tome V, p. 584-591).

L'occupation des places des Pays-Bas espagnols par les troupes françaises en 1701 (tome VIII, p. 421).

La campagne du duc de Bourgogne en Flandre en 1701; extraits du Journal du duc du Maine (tome X, p. 512-518).

Les généraux de l'armée d'Italie : Catinat, Tessé, Vaudémont, 1701 (tome IX, p. 361-373).

Complément du récit de Saint-Simon à propos des dissentiments qui éclatèrent entre ces trois chefs et amenèrent leur remplacement par Villeroy (13 pages).

Lettres adressées au duc de Vendôme pendant la campagne d'Italie en 1702 (tome X, p. 481-493).

Lettre du Grand Prieur de Vendôme à son frère, pour expliquer sa conduite, 1702 (tome X, p. 472-473).

Lettres du maréchal de Villeroy pendant sa captivité, 1702 (tome X, p. 467-471).

Félicitations de la reine d'Espagne au roi Philippe V, sur la victoire de Luzzara (tome X, p. 528).

Le désastre de Vigo; lettres diverses (tome X, p. 533-535).

La bataille de Friedlingue; correspondances militaires (tome X, p. 578-586).

Les maréchaux de France créés en 1703; fragments inédits de Saint-Simon (tome XI, p. 413-431).

Le duc de Vendôme et le Grand Prieur à Cassano (tome XIII, p. 517-522).

Chamillart et le duc de Vendôme; campagne d'Italie de 1706 (tome XIV, p. 568-570).

Le duc d'Orléans et la campagne d'Italie, 1706; lettres adressées au prince (tome XIV, p. 491-518).

Le duc d'Orléans et la victoire de Berwick à Almanza (tome XIV, p. 625).

Lettres du comte de Grignan à Chamillart sur la campagne de Provence en 1707 (tome XV, p. 536-541).

M. de Fleury, évêque de Fréjus, et l'invasion des troupes savoyardes en Provence, 1707 (tome XV, p. 525-535).

Réfutation des accusations de trahison portées par Saint-Simon contre le futur premier ministre de Louis XV (11 pages).

La campagne de 1708 en Flandre (tome XVI, p. 538-630).

Relation des campagnes du duc de Vendôme par le chevalier de Bellerive ; lettres et correspondances provenant du Dépôt de la guerre.

Le combat d'Audenarde ; relations diverses (tome XVI, p. 526-537).

Le duc de Vendôme en 1709 et la campagne de cette année ; extraits de l'Histoire manuscrite du duc de Vendôme par le chevalier de Bellerive (tome XVII, p. 569-579, et tome XVIII, p. 483-493).

La prise de Girone en 1711 (tome XX, p. 534-537).

L'évasion de M. de Maillebois et des otages de Lille, 1711 (tome XX, p. 544-547).

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Les Conseils sous Louis XIV (tomes IV, p. 379-439 ; V, p. 437-482 ; VI, p. 477-512, et VII, p. 405-444).

Nouvelle édition très développée et complétée de l'étude parue en 1884 (180 pages).

Les mousquetaires sous Louis XIV (tome I, p. 524-527).

La surintendance des bâtiments du Roi (tome VI, p. 526-528).

La maison du duc et de la duchesse de Berry (tome XX, p. 493-509).

Listes des officiers des deux maisons ; états de leurs gages ; lettres du duc de Beauvillier et de la duchesse de Saint-Simon, dame d'honneur.

Le président Rose et les lettres de la main (tome VIII, p. 407-420).

Rose, un des secrétaires de la main, était celui qui imitait le mieux l'écriture du Roi, et qui le faisait écrire du style le plus noble et le plus digne ; sa biographie ; recueils des lettres expédiées par lui (14 pages).

Louis XIV et Chamillart ; manière de correspondre du Roi avec ses ministres (tome XIV, p. 571-572).

L'Histoire métallique de Louis le Grand (tome X, p. 474-480).

Notice sur la confection de l' « Histoire de Louis XIV par les médailles ».

HISTOIRE FINANCIÈRE

Desmaretz et l'affaire des pièces de quatre sols en 1683 (tome VII, p. 521-591).

La participation de Desmaretz à la fabrication de cette monnaie, et

les gains illicites qu'on l'accusa d'y avoir faits furent cause de la disgrâce qui le frappa en 1683, et qui dura quinze ans, pendant lesquels il fut fréquemment consulté sur les affaires de finances par les contrôleurs généraux, qui reconnaissaient sa capacité (70 pages).

La capitation en 1695 (tome II, p. 458-468).

Réfutation des dires de Saint-Simon qui attribue à l'intendant Bâville l'invention de cet impôt ; exposé du fonctionnement de cette taxe temporaire (11 pages).

Les intendants et la taille (tome III, p. 509-516).

Tableau du rôle des intendants dans l'assiette et la perception du principal des impôts directs de l'ancien régime.

Mémoire sur les finances de la France en 1700 et 1701 (tome VII, p. 516-518).

Rédigé sans doute par un Anglais.

La taxe des gens d'affaires en 1700 (tome VII, p. 519-520).

Le renouvellement de la capitation en 1701 (tome VIII, p. 595-597).

Boisguilbert et les contrôleurs généraux (tome XIV, p. 573-599).

Résumé et complément du Mémoire lu en 1864 à l'Académie des sciences morales et politiques sur Boisguilbert, Vauban et la Dime royale (27 pages).

Les critiques du projet de Dîme royale du maréchal de Vauban (tome XIV, p. 600-602).

Les billets de monnaie (tome XIV, p. 603-616).

Étude sur la création et le fonctionnement de cette forme première du papier-monnaie (14 pages).

La refonte des monnaies en 1709 (tome XVII, p. 541-547).

La banqueroute de Samuel Bernard, 1709 (tome XVII, p. 548-553).

La fonte des vaisselles d'or et d'argent en 1709 (tome XVII, p. 564-568).

L'impôt du Dixième (tome XX, p. 447-480).

Étude documentée sur l'établissement de ce nouvel impôt en 1710, et sur son fonctionnement (34 pages).

Lettre du comte de Tallard au contrôleur général Pontchartrain, pour réclamer le paiement de ses appointements (tome VIII, p. 601-602).

Lettres du comte et de la comtesse d'Aubigné au contrôleur général, à propos de leur pension (tome XI, p. 432-433).

HISTOIRE ÉTRANGÈRE : ESPAGNE

La cour d'Espagne à l'avènement de Philippe V, fragment inédit de Saint-Simon (tome VIII, p. 526-551).

Portraits des principaux seigneurs de la cour d'Espagne d'après les relations des ambassadeurs vénitiens, depuis 1686 jusqu'en 1702 (tome VIII, p. 552-570).

La maison de la reine d'Espagne; mémoire du commencement du XVIII[e] siècle sur les diverses charges (tome VIII, p. 512-525).

Les débuts de la princesse des Ursins en Espagne, d'après les correspondances diplomatiques (tome IX, p. 379-396).

Louville et la saccade du vicaire (tome VIII, p. 576-591).

Correspondances diplomatiques relatives à l'enlèvement de la fille du duc de Montéléon.

Le duc d'Harcourt quitte l'ambassade d'Espagne (1701); lettre de Louville à Torcy (tome IX, p. 349-353).

Les frais de l'ambassade du duc d'Harcourt en Espagne (tome IX, p. 358-360).

Lettres diverses sur Philippe V et l'Espagne en 1701-1702 (tome IX, p. 397-410).

Le comte d'Ayen et le roi d'Espagne, 1701-1702 (tome X, p. 503-505).

La conspiration napolitaine de 1702; correspondances diplomatiques (tome X, p. 506-511).

La défection de l'Amirante de Castille (tome X, p. 529-531).

Lettres de Louville au duc de Beauvillier sur les affaires d'Espagne, 1702 (tome X, p. 437-452).

Correspondance du marquis de Louville, relativement aux affaires d'Espagne en 1703 et 1704 (tomes XI, p. 505-544, et XII, p. 525-540).

La princesse des Ursins à la cour d'Espagne en 1703 (tome XI, p. 489-504).

Correspondances du Dépôt des affaires étrangères.

Interception d'une lettre de l'abbé d'Estrées par la princesse des Ursins, 1704 (tome XII, p. 541-548).

Entrevue du maréchal de Tessé et de la princesse des Ursins exilée à Toulouse, 1704 (tome XII, p. 560-563).

Lettre de la reine d'Espagne à l'ambassadeur Amelot, 1706 (tome XIV, p. 489-490).

Lettres de la princesse des Ursins au duc de Noailles sur les affaires d'Espagne en 1708 (tome XVI, p. 634-639).

Lettres de l'ambassadeur Amelot au contrôleur général Desmaretz sur les affaires d'Espagne en 1708 et 1709 (tomes XVI, p. 652-658, et XVIII, p. 449-451).

La guerre d'Espagne en 1710 (tome XX, p. 402-446).

Correspondances sur la bataille de Saragosse, l'entrée des Alliés à Madrid et la victoire de Villaviciosa.

Dernier projet de partage de la monarchie d'Espagne, 1710 (tome XX, p. 399-401).

HISTOIRE ÉTRANGÈRE : PAYS DIVERS

La disgrâce du comte de Roye à la cour de Danemark, 1686 (tome IV, p. 404-449).



Les négociations avec la Savoie en 1696; extraits des correspondances diplomatiques (tome III, p. 419-449).

La candidature du prince de Conti au trône de Pologne; fragments de correspondances diplomatiques (tome III, p. 530-532).

L'élection du prince de Conti au trône de Pologne (tome IV, p. 488-502).

Extraits de la correspondance diplomatique.

L'affaire du prince Vaïni à Rome, 1700 (tome VII, p. 608-610).

La dernière maladie du roi Jacques II d'Angleterre; lettre de la reine à la mère Priolo (tome VIII, p. 511).

Maladie et mort du roi Jacques II d'Angleterre; lettres diverses (tome IX, p. 425-432).

La reconnaissance par Louis XIV du fils de Jacques II comme roi d'Angleterre (tome IX, p. 433-435).

Mémoire historique provenant des papiers du P. Léonard.

Lettres de la reine d'Angleterre aux religieuses de Chaillot (tome IX, p. 436-442).

La mort du dernier duc de Mantoue en 1708; lettre du curé de Charleville (tome XVI, p. 524-525).

La principauté de Monaco et ses possesseurs; fragments inédits de Saint-Simon, de d'Hozier et de Clairambault (tome III, p. 381-386).

GÉNÉALOGIE, HISTOIRE DES FAMILLES

(Ordre alphabétique)

Les Arnauld et les Colbert, notes généalogiques (tome XV, p. 542-548).

Notes de d'Hozier sur les Aubigné d'Anjou (tome VIII, p. 453-454).

La maison de Bauffremont, fragment inédit de Saint-Simon (tome XVIII, p. 452).

L'origine des Beringhen, fragment inédit de Saint-Simon (tome XVI, p. 515-516).

Le duché de Brissac; mémoire de Clairambault (tome VI, p. 523-524).

Contrat de mariage de la comtesse de Caylus (tome XII, p. 569).

Les origines de la famille Chamillart (tome VI, p. 576-578).

Chauvigny, Chavigny et Chevignard, fragments inédits de Saint-Simon (tome XIX, p. 452-455).

L'origine des Cossé, d'après d'Hozier (tome XIX, p. 528).

Les Dreux; notes sur leur généalogie (tome X, p. 499-500).

Les Fleuriau d'Armenonville, note de d'Hozier (tome IX, p. 347-348).

La succession du dernier Longueville; fragment inédit de Saint-Simon (tome III, p. 376-377).

Contrat de mariage de M. de Mortagne et de Mme de Quintin (tome V, p. 483-486).

Les origines des Neufville et des Potier, par Ch.-René d'Hozier (tome VI, p. 596-604).

Les Phélypeaux et la terre de Pontchartrain (tome VI, p. 555-557).

Contrat de mariage de Mme de la Queue, bâtarde de Louis XIV (tome XII, p. 549-553).

La maison de Rohan au dix-septième siècle, fragment inédit de Saint-Simon (tome V, p. 520-535).

Les preuves de noblesse de l'abbé de Rohan-Soubise (tome VII, p. 466).

Les origines du nom des Rouvroy et leurs armoiries (tome XV, p. 584-587).

Les Rouvroy picards et autres; notices généalogiques (tome XV, p. 581-583).

Mort et succession de l'archevêque de Reims Le Tellier, 1710 (tome XIV, p. 494-496).

Le mariage du marquis de Thiange et de Mlle de Harlay de Bréval; lettre du duc du Maine (tome XV, p. 559).

La maison de la Tour d'Auvergne; notice par d'Hozier (tome XIX, p. 522-524).

Mémoire anonyme contre les maisons de la Trémoïlle et de Bouillon (tome XIV, p. 527-532).

Notice de d'Hozier sur la maison de la Trémoïlle (tome XV, p. 557-558).

L'origine du maréchal de Villars (tome XII, p. 587-589).

RANGS ET DIGNITÉS, PAIRIE, ORDRE DU SAINT-ESPRIT

La maison d'Orléans et le rang des princesses du sang (tome XIX, p. 497-505).

Le Règlement du rang des princesses du sang en 1710 (tome XIX, p. 506-516).

Saint-Simon et la pairie en 1703 (tome XI, p. 550-556).

Exclusion des ducs et pairs de la cérémonie de l'adoration de la croix, fragment de Saint-Simon (tome XII, p. 523-524).

Le procès des ducs et pairs contre le maréchal de Luxembourg (tomes II, p. 420-440, et III, p. 399-409).

Bibliographie des factums et pièces émanés des parties, et publication de divers documents sur ce sujet.

Conflit de préséance entre le duc de la Rochefoucauld et M. de Coislin, évêque d'Orléans (tome III, p. 397-398).

Le procès du bailli d'Auvergne en 1697 (tome IV, p. 440-442).

Factum des ducs et pairs pour dénier à l'accusé la juridiction du Parlement.

Mémoire sur le duché de Lorraine, par Clairambault (tome VI, p. 591-595).

La couronne du duc de Lorraine, fragments inédits de Saint-Simon (tome VI, p. 513-514).

Lettre du cardinal de Bouillon à M. de Pontchartrain, à propos du Dauphiné d'Auvergne (tome XIV, p. 525-526).

Mémoire sur les prétentions de l'héritier de la duchesse d'Aiguillon (1705); fragment inédit de Saint-Simon (tome XII, p. 578-583).

Mémoires et notes de Saint-Simon sur l'affaire du duché d'Épernon (tome XX, p. 523-524).

Estouteville et Matignon; fragment inédit de Saint-Simon (tome XX, p. 525-527).

Estouteville, Matignon et Creuilly (tome XX, p. 528-533).

Exposé des prétentions du comte de Creuilly-Colbert à la dignité de duc d'Estouteville.

Les lettres de pairie du maréchal de Villars (tome XIX, p. 445-451).

Mémoire concernant la préséance du duc de Vendôme sur les maréchaux de France (tome XIII, p. 551-563).

Mémoire du duc du Maine au Roi en 1704, pour demander en faveur du duc de Vendôme le commandement sur les maréchaux de France (tome XII, p. 517-522).

Traité de l'origine des grands d'Espagne, par J. Le Laboureur (tome IX, p. 445-458).

Les grands d'Espagne; première rédaction de la digression de Saint-Simon sur cette dignité (tome IX, p. 422-424).

Réception des ducs d'Arcos et de Baños à la cour de France, 1701 (tome IX, p. 411-412).

Réponse des ducs et pairs de France au mémoire du duc d'Arcos (tome IX, p. 413-421).

L'ordre du Saint-Esprit et ses grands officiers; fragments inédits de Saint-Simon (tome XI, p. 439-485).

La promotion de l'ordre du Saint-Esprit en 1688; fragment inédit de Saint-Simon (tome V, p. 567-581).

Promotion de l'abbé d'Estrées et de M. de Puysieulx à l'ordre du Saint-Esprit, 1705 (tome XII, p. 574-577).

PORTRAITS ET CARACTÈRES

(La plupart de ces pièces sont des morceaux inédits de Saint-Simon ; nous les classons par ordre alphabétique, et nous indiquons les auteurs de celles qui ne sont pas l'œuvre de Saint-Simon.)

Le cardinal Albani; notice par le cardinal de Bouillon (tome VII, p. 611-612).

La maison d'Albret-Miossens, le maréchal d'Albret et Mme d'Heudicourt (tome III, p. 482-484).

Le duc et la duchesse d'Arpajon (tome III, p. 451-452).

Les l'Aubespine de Châteauneuf (tome XI, p. 486-488).

M. d'Aubigné, évêque-comte de Noyon (tome VIII, p. 455-459).

Les Bailleul (tome IX, p. 344-346).

Les Bautru-Nogent (tome XII, p. 564-568).

Le maréchal de Bellefonds et sa famille (tome III, p. 476-479).

La comtesse de Béthune, son mari et son beau-père (tome XI, p. 546).

L'abbé Bignon ; notes et pièces diverses (tome VIII, p. 448-452).

Le comte de Bissy (tome IX, p. 443-444).

Le cardinal Bonsy (tome XI, p. 435-438).

Le chancelier Boucherat (tome VI, p. 554).

Les Bournonville (tome VIII, p. 603-606).

Les deux Bouthillier de Chavigny, évêques de Troyes (tome IV, p. 453-456).

Le duc de Bracciano (tome V, p. 490-492).

Brantôme (tome XI, p. 545).

Le comte de Brionne (tome III, p. 508).

M. de la Brue, curé de Saint-Germain l'Auxerrois ; notice extraite des *Nouvelles ecclésiastiques* (tome XIX, p. 529-533).

Le maréchal de Castelnau (tome V, p. 518-519).

Les marquis de Castries (tome III, p. 537-538).

Chamarande, premier maître d'hôtel de la Reine (tome VI, p. 525).

Le maréchal de Chamilly (tome XI, p. 413-417).

Le maréchal de Châteaurenault (tome XI, p. 417-418).

La maison de Chaumont-Guitry (tome III, p. 395-396).

Le diplomate Chavigny (tome XIX, p. 456-493).

Notice biographique sur cet imposteur qui, fils d'un robin de Beaune, se fit passer pour descendant d'une ancienne et noble famille, et finit par remplir de hautes fonctions diplomatiques (38 pages).

Le cardinal Cienfuegos (tome X, p. 532).

M. de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Noyon (tome VIII, p. 425-447).

Les Conflans Saint-Remy (tome XVI, p. 633).

Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac (tome VI, p. 522).

Courtenvaux et les Cent-Suisses (tome XIII, p. 526-528).

Uranie de la Cropte-Beauvais, comtesse de Soissons (tome X, p. 539-572).

Biographie documentée de cette fille de petite noblesse qui épousa le dernier prince du sang de la branche de Soissons (34 pages).

Le marquis et la marquise de Dangeau et leur fils (tome III, p. 453-472).

A la suite se trouvent des notes biographiques sur l'auteur du *Journal*.

Les Duret de Chevry (tome VII, p. 465).

Le marquis d'Effiat (tome VIII, p. 631-635).

Le maréchal Fabert (tome XII, p. 557-559).

Le comte de Fiesque (tome XVI, p. 632).

Les ducs de Fitz-James (tome XIX, p. 543-545).

Le cardinal de Fleury; portrait tiré des archives de la maison de Luynes (tome VI, p. 515-521).

Le maréchal Foucault du Daugnon (tome XX, p. 538).

Les marquis de la Frette (tome XVI, p. 517-520).

Le cardinal de Fürstenberg (tome VII, p. 467-479).

La notice de Saint-Simon est suivie de diverses lettres du cardinal et de deux « portraits » de lui.

Le comte de Gramont (tome XIV, p. 559-567).

Notice sur le mari de cette séduisante Élisabeth Hamilton, dont le frère est l'auteur des *Mémoires de Gramont*.

La maréchale de Guébriant, son mari, leurs familles et les rois et reines de Pologne (tome VII, p. 456-464).

La marquise de Guercheville (tome III, p. 480-481).

La duchesse de Guise (tome III, p. 387-388).

Le premier président Harlay (tome XIV, p. 617-622).

Réfutation d'une partie des assertions haineuses de Saint-Simon sur ce magistrat.

Le marquis d'Heudicourt (tome XVII, p. 523-525).

Le maréchal d'Huxelles (tome XI, p. 421-430).

Le cardinal de Janson (tome IV, p. 509-510).

Le cardinal Le Camus (tome XV, p. 554-556).

Le comte de Lionne (tome XVI, p. 631).

Le dernier duc de Longueville (tome III, p. 517-518).

Le maréchal de Lorge (tome X, p. 590-591).

Portraits du maréchal de Lorge par divers contemporains (tome X, p. 592-593).

Le comte de Lussan (tome XV, p. 514-515).

Le cardinal de Mailly, archevêque d'Arles, puis de Reims (tome IV, p. 516-519).

Le maréchal de Marcin (tome IX, p. 354-357).

Les seigneurs de l'Isle-Adam et les marquis de Marivault (tome XVIII, p. 468-470).

Monglat et Cheverny (tome VI, p. 584-586).

Les des Monstiers de Mérinville (tome XVIII, p. 465-467).

Le comte du Montal (tome III, p. 412-413).

Les Montberon ou Montbron (tome XV, p. 572-574).

Le marquis et la marquise de Montchevreuil (tome VI, p. 587-590).

Le maréchal de Montesquiou; portrait par Saint-Simon, suivi de lettres et notices (tome XVIII, p. 457-464).

Le maréchal de Montrevel (tome XI, p. 430-431).

Le grand trésorier Morstin (tome III, p. 519-529).

Étude biographique sur ce grand trésorier de Pologne, que les vicissitudes de la politique forcèrent à se réfugier en France.

Le duc et la duchesse de Navailles (tome VII, p. 453-455).

Le premier président de Novion; notice du greffier Dongois (tome X, p. 573-577).

Le marquis et la marquise d'O (tome III, p. 473-475).

Portraits de Monsieur, duc d'Orléans, par divers contemporains (tome VIII, p. 622-630).

Le maréchal du Plessis, sa femme et ses enfants (tome III, p. 378-380).

Le cardinal de Polignac (tome XIII, p. 542-546).

Les Pompadour (tome XVI, p. 521-523).

Le chancelier de Pontchartrain (tome VI, p. 558-564).

Le chancelier de Pontchartrain d'après ses contemporains (tome VI, p. 565-575).

Marie-Félice de Budos, marquise de Portes (tome XV, p. 513).

Les Pot de Rhodes (tome XIII, p. 578-579).

M. de Rancé, abbé de la Trappe (tome VII, p. 596-597).

Le maréchal de Ranzau (tome XX, p. 522).

L'abbé de la Rivière (tome V, p. 582-583).

Françoise de Rohan, duchesse de Loudun (tome V, p. 536-538).

Le maréchal de Rosen (tome XI, p. 419-421).

Le président Rossignol et son père; notes du P. Léonard (tome XIII, p. 525).

Le dernier duc de Rouannez et sa sœur (tome III, p. 533-536).

Le comte et le marquis de Saint-Chamond (tome XVIII, p. 481-482).

M. et Mme de Saint-Géran (tome III, p. 389-392).

Les Saint-Hérem (tome IX, p. 374-378).

Le comte et la comtesse de Saint-Vallier (tome VI, p. 553).

Le marquis de Saissac (tome V, p. 516-517).

Le duc de San-Gemini, grand-père du duc de Bracciano (tome V, p. 487-489).

La marquise de Sévigné et les Grignan (tome III, p. 393-394).

La princesse de Soubise (tome V, p. 539-566).

Réfutation des dires de Saint-Simon : Anne de Rohan passe pour avoir été une des maitresses de Louis XIV ; mais l'examen des témoignages contemporains semble établir qu'elle ne céda point aux désirs du Roi et sut par cette conduite s'attirer son estime (28 pages).

Les Sourches et leur famille (tome XIII, p. 548-550).

Le comte de Tessé et la grandesse (tome XIII, p. 570).

Les Thiange (tome X, p. 501).

Le maréchal de Tourville (tome VIII, p. 607-612).

Les deux Tréville (tome XII, p. 554-555).

La princesse des Ursins (tome V, p. 495-515).

Les comtes de Vaillac (tome XV, p. 522-524).

La duchesse de Valentinois (tome IV, p. 443).

Documents et notes sur Varillas (tome III, p. 414-418).

Portraits du duc de Vendôme par divers auteurs (tome XIII, p. 564-567).

Portraits du Grand Prieur de Vendôme par divers auteurs (tome XIII, p. 569-568).

Le marquis de Vérac (tome XII, p. 556).

La comtesse de Verue (tome VII, p. 592-595).

Les Coskaer de la Vieuville (tome XIX, p. 534).

M. de Villacerf, surintendant des Bâtiments (tome VI, p. 579-580).

Le marquis et la marquise de Vins (tome VI, p. 581).

SUJETS DIVERS

Les ballets dansés par Louis XIV (tome XIII, p. 573-577).

Racine et la Comédie (tome VI, p. 529-539).

Réfutation des dires de Saint-Simon au sujet de la disgrâce de Racine en 1698, et tableau des pièces jouées de 1697 à 1699 par les comédiens du Roi, avec le produit de la recette de chacune (11 pages).

Lettre de Quinault à Colbert, 1683 (tome VIII, p. 617-619).

Ninon de Lanclos; donation à son fils et lettre à Mme de Villette (tome XIII, p. 523-534).

Ségur et l'abbesse de la Joye; extrait des lettres de Mme Dunoyer (tome IX, p. 341-343).

Aventure mystérieuse du comte de Cheverny; fragment inédit de Saint-Simon (tome VI, p. 582-583).

La mort de Santeul; récit du P. Léonard (tome IV, p. 503-505).

Le duc de la Feuillade et l'héritage de son oncle l'évêque de Metz (tome III, p. 410-411).

Le frère Jacques et son opération de la pierre (tome X, p. 587-589).

Lettres du duc de Beauvillier à l'évêque d'Alet, 1704-1706 (tome XIII, p. 529-533).

Lettre du comte de Tessé au Roi à propos du mariage de son fils, 1706 (tome XIII, p. 534-535).

Aventure du maréchal de Villars avec le jeune Heudicourt, 1710 (tome XIX, p. 546-548).

La mort de l'abbé de la Bourlie; extraits de la *Gazette d'Amsterdam* (tome XX, p. 548-551).

La recherche de la pierre philosophale (tome XX, p. 510-518).

Les chasses dans la plaine Saint-Denis (tome XV, p. 549-550).

Le dérangement des saisons (tome VIII, p. 422-424).

Les collections de Clairambault (tome XV, p. 588-589).

Louville et ses papiers (tome VIII, p. 571-575).

Les cachets de Mme de Montespan (tome X, p. 502).

Mémoires d'économie politique et de philosophie de M. de Bélébat (tome XIII, p. 571-572).

NOTES ADDITIONNELLES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LES IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Je n'apporte pas ici une critique : j'entends bien, au contraire, unir ma modeste voix au concert d'éloges, d'ailleurs tout à fait mérités, qui accueillirent, il y a quelques mois, l'apparition de la consciencieuse et intéressante monographie consacrée par M. Paul Delalain aux « Libraires et Imprimeurs de l'Académie Française, de 1634 à 1793 ». Cependant, comme en dépit de ses recherches multipliées et nonobstant l'abondance de sa documentation, le sympathique auteur a laissé incomplètes diverses parties de son travail, j'y viens ajouter quelques notes et documents, tirés principalement des Archives nationales. C'est une source à laquelle M. Delalain n'a guère puisé, ce qui est fâcheux.... Peut-être a-t-il été abusé par la déclaration intempestive et absolument injustifiée de certain bibliographe, plus heureux à d'autres points de vue.

Il est remarquable, en effet, que dans une notice où, à ma connaissance, plus de trente documents des Archives eussent pu être utilisés avec grand profit, M. Delalain ne fait qu'une seule fois mention de notre grand dépôt national, et encore s'agit-il, dans ce cas unique [1], des archives modernes. Toute-

1. P. 106, dossier Demonville.

fois, aux pages 31, 34 et 35, notre auteur publie trois documents, dont les originaux devraient être aux Archives ; mais je n'y ai rencontré que le dernier, portant la date du 1er septembre 1665 [1]. Les trois documents en question sont reproduits d'après des copies, — dont l'état (manuscrites ou imprimées?) n'est point indiqué, — appartenant au Cercle de la Librairie : le seul que j'aie pu contrôler est bien conforme à l'original, pour le fond sinon pour la forme, et c'est presque une garantie de l'authenticité des autres, sur lesquels je reviendrai ultérieurement.

Je vais, maintenant, ouvrir le livre de M. Delalain et noter au fur et à mesure, sans aucun souci littéraire — *acta sed non verba,* — et j'en demande pardon aux Immortels qui me feront l'honneur de lire ces quelques pages, — les documents nouveaux, les faits additionnels, et même parfois les simples réflexions qu'appellent les notices de chacun des imprimeurs de l'Académie.

I. — NOTES ADDITIONNELLES

Les premiers titulaires de la charge d'*imprimeur de l'Académie françoise* appartiennent à la famille Camusat et sont au nombre de trois : Jean Camusat, sa veuve, Pierre Le Petit. M. Delalain leur consacre le deuxième chapitre de sa monographie et donne à leur sujet des renseignements assez complets. La notice de Jean Camusat et celle de sa veuve sont particulièrement irréprochables ; il n'en est pas de même des notes qui se trouvent au bas des pages 20 et 29.

A la page 20, la note 3 fournit ou veut fournir un résumé chronologique de la vie de Sébastien Cramoisy ; il y manque trois choses qui ont quelque importance : 1° la date de sa nomination à la charge d'imprimeur du Roi, qui est du 24 décembre 1633 ; — 2° celle de la nomination à sa survivance, dans la même charge, de Sébastien Mabre, son petit-fils, du 17 décembre 1651 ; — 3° celle de sa nomination en qualité d'administrateur perpétuel « de l'Hôpital général du bureau des pauvres mendians de Paris », par édit du mois d'avril 1656.

1. Arch. nat., arrêts du Conseil d'État privé du Roi, V[6] 503.

A la page 29, la note 3 également contient un historique sommaire de la première charge d'imprimeur du Roi, qu'il importe de rectifier sur plusieurs points. Il ne semble pas exact, en effet, que Robert Ier Estienne ait été le premier titulaire de cette charge, ainsi que l'avance M. Delalain. N'est-ce pas Geoffroy Tory, en 1530, et Conrad Néobar, pour le grec, en 1538? Cette même note est aussi défectueuse en ce qui concerne les Morel : tout d'abord, il ne faudrait pas confondre la charge d'imprimeur ordinaire du Roi avec celle d'imprimeur pour le grec; or, c'est cette dernière seule qui, en 1571, passa de la tête de Robert II Estienne sur celle de Fédéric Ier Morel; celui-ci était déjà, depuis 1560, imprimeur ordinaire du Roi pour les édits, déclarations, etc. Ce n'est pas non plus la charge des Fédéric (Ier et II) Morel qui fut attribuée à Gilles Morel, mais celle de Claude Morel, frère de Fédéric II, successivement conférée à Charles Morel, fils de Claude, le 11 janvier 1635, et enfin à Gilles Morel, frère de Charles, le 18 septembre 1639, ainsi que le tout sera péremptoirement établi dans mon Livre d'or (en préparation) des imprimeurs du Roi à Paris.

Passons à présent à Pierre Le Petit, gendre des sieur et dame Camusat, et leur remplaçant comme imprimeur de l'Académie. Il avait obtenu, dit M. Delalain (p. 31), la démission de Gilles Morel de son titre d'imprimeur du Roi, et ce titre lui fut maintenu « par un arrêt du Conseil d'État du 21 mars 1661, qui réduisit à cinq titulaires [1] le nombre des imprimeurs se prétendant pourvus de cette qualité ». Il y a dans l'intervalle de l'année 1643, pendant laquelle Pierre Le Petit fut reçu imprimeur-libraire à Paris, et celle de 1661, deux documents intéressants qu'il est indispensable de publier, savoir : 1° l'acte de démission de Gilles Morel au profit de Pierre Le Petit; 2° les lettres de provision de la charge d'imprimeur du Roi délivrées à ce dernier à la suite de cette démission. Je les reproduis au chapitre des *Documents*, sous les numéros 1 et 2.

1. C'est être bien affirmatif sur un point des plus délicats : l'arrêt en question n'était pas définitif; il fut même frappé d'opposition par René Baudry, notamment, et sans doute réformé; car, non seulement Baudry, mais encore Jean de La Caille continuèrent à porter le titre d'imprimeurs du Roi.

L'historien des imprimeurs de l'Académie pénètre ensuite (p. 31 et suiv.) plus intimement dans les détails de la vie de Pierre Le Petit comme typographe et libraire : il nous le montre soutenant divers procès, soit au sujet de l'*Ordonnance sur le fait des eaux et forêts* (1669), soit contre des contrefacteurs de Lyon, Grenoble et Avignon (1665), soit enfin contre Jean Lucas, imprimeur à Rouen, son collègue de Paris, Guillaume Desprez, et un sieur Jean-Baptiste Dumesnil de la Tour (sans date).

L'ordre chronologique n'étant pas très exactement suivi, comme on le voit, je le rétablis en m'occupant tout d'abord du procès de 1665, qui, au surplus, n'était pas le premier qu'ait soutenu l'imprimeur de l'Académie : en 1662, par exemple, on le rencontre figurant comme partie intervenante dans une instance introduite par Augustin Courbé, libraire à Paris, contre Sébastien Martin, libraire et imprimeur au même lieu, au sujet d'une impression litigieuse des œuvres de Voiture [1].

En ce qui touche la première affaire dont parle M. Delalain, cet auteur ne reproduit qu'un arrêt isolé du 1er septembre 1665, d'ailleurs déjà imprimé antérieurement [2]; cependant, la procédure en remontait à l'année 1663. En effet, un premier arrêt du 18 décembre de cette année avait ordonné que les parties seraient assignées au Conseil [3]; le 15 février 1664, cette juridiction rendait un nouvel arrêt préparatoire [4]; le 16 juin 1665, le Conseil annulait toute une procédure suivie devant le parlement de Grenoble par Robert Philippe, l'une des parties en cause, et cassait l'arrêt de cette cour rendu au préjudice des privilèges de Le Petit [5]; enfin, le 1er septembre 1665, intervenait l'arrêt [6] publié par M. Delalain et où ne figure plus, comme partie défenderesse, que Pierre André, libraire à Lyon. Le texte ainsi reproduit paraît bien confus et peu compréhensible, aucune explica-

1. Cf. Arrêts du Conseil des 7 février, 10 mai 1662, et 2 mars 1663 (Arch. nat., V6 436, 440 et 455).

2. Extraict des registres du Conseil privé du Roy. — S. l. n. t. n. d. In-4, 4 p. ch. (Bibl. nat., F. 23636, n° 111).

3. Arch. nat., V6 471.

4. Arch. nat., V6 473.

5. Arch. nat., V6 498.

6. Arch. nat., V6 503.

tion ne l'accompagnant. N'était-ce donc pas le cas et n'eût-il pas été intéressant de signaler cette procédure comme l'un des épisodes de la lutte sans merci entreprise au sujet des privilèges, par les libraires et imprimeurs de Paris, encouragée sinon attisée par les arrêts de règlement des 27 février [1] et 11 septembre 1665 [2] et toujours énergiquement soutenue jusqu'à la Révolution par les imprimeurs des diverses provinces, au premier rang desquels les Lyonnais figuraient coude à coude et reprochaient encore, en 1777, aux Parisiens, d'employer « les moyens les plus odieux et l'autorité même pour couvrir des usurpations [3] »? Dans l'espèce jugée en 1665, il y avait contestation sur l'antériorité et la validité des privilèges de nombreux ouvrages (bien que l'arrêt du 1er septembre ne parle que des *Œuvres de Grenade* [4], entre Le Petit, d'une part, et, d'autre part, Pierre André, libraire à Lyon; Robert Philippe et Claude Faure (au lieu de Fronce), tous deux imprimeurs-libraires à Grenoble, et Pierre Offray (pour Auffray), imprimeur-libraire à Avignon.

En ce qui concerne l'affaire de 1669 (Ordonnance des eaux et forêts), beaucoup moins intéressante, je me borne à noter que

1. Arrest et reglement du conseil, Touchant les Privileges et continüation d'iceux, pour l'impression ou réimpression des Livres tant anciens que nouveaux; en faveur des Marchands Libraires et Imprimeurs des Villes de Paris, Lyon, Roüen et autres villes du Royaume. — A Paris. M. DC. LXV. In-4, 12 p. ch. (Bibl. nat., F. 23636, n° 30).

2. Arrest et reglement du conseil, Touchant les Privilèges et continüation d'iceux, pour l'impression ou réimpression des Livres tant anciens que nouveaux; en faveur des Marchands Libraires et Imprimeurs des Villes de Paris, Lyon, Rouen et autres du Royaume. — A Paris. M. DC. LXV. In-4, 12 p. ch. et 2 ff. n. ch. (Bibl. nat. : Départ. des Impr. : F. 23636, n° 117. — Départ. des mss. : ms. fr. 22071, au folio marqué 277).

3. Mémoire à consulter Pour les Libraires et Imprimeurs de Lyon, Rouen, Toulouse, Marseille et Nismes, concernant les privilèges de librairie et continuation d'iceux. — A Lyon, De l'Imprimerie d'Alexandre-Antelme Belion, rue Noire. In-4, IV-92 p. ch., plus 26 p. de pièces justificatives (Bibl. nat., dans Ms. fr. 22072, au folio marqué 329).

4. Les Œuvres spirituelles et dévotes du R. P. Louys de Grenade. — Il est déconcertant de constater que, nonobstant son acharnement à défendre ses privilèges, P. Le Petit ait si peu respecté la règle du dépôt légal. Malgré tant d'éditions des *Œuvres* de Louis de Grenade, la Bibl. nat. n'en possède qu'une de Lyon! Donc contrefaite ??



l'arrêt du 3 septembre, visé par celui du 11, est aux Archives nationales [1]; quant à ce dernier, je ne l'y ai point rencontré.

Pendant les années 1673 à 1676, Pierre Le Petit engagea de nouveaux procès, dont M. Delalain ne dit pas un mot; ce fut d'abord contre Gabriel Blanc, imprimeur-libraire à Lyon, au sujet d'une prétendue contrefaçon de *La Guide des Pescheurs*, par le P. Louis de Grenade [2]; un arrêt du Conseil du 10 mai 1673 ordonna le dépôt au greffe des exemplaires incriminés [3], puis, Gabriel Blanc étant décédé, l'affaire se poursuivit contre sa veuve, née Anne Pasle, et leur fils, François Blanc [4], et se termina sans doute par un compromis. En 1675, l'imprimeur de l'Académie entame des poursuites contre son collègue Denis Thierry et contre Esprit Vitalis, libraire, imprimeur et relieur à Lyon; il fait même emprisonner ce dernier, qui se retire en un couvent, après avoir obtenu des lettres de répit des juges de Lyon, lettres que le Conseil annule, et enfin l'affaire, après de nombreux incidents [5], se termine par un arrêt du 30 juin 1677 [6], favorable à Le Petit. Il s'agissait, dans l'espèce, de 3000 exemplaires contrefaits (?) d'un *Office de l'Église et de la Vierge en latin et en françois*. C'est à cette même époque que Le Petit procède contre Jean Lucas, imprimeur de la R. P. R., à Rouen, puis obtient l'arrêt du 16 novembre 1677, analysé seulement par M. Delalain, mais dont le texte intégral est aux Archives [7].

J'en ai fini avec Pierre Le Petit, et je ne me dissimule pas combien doit être ennuyeuse et pénible la lecture de ces notes forcément arides; je dois encore cependant, avant de clore ce premier paragraphe, préciser une date concernant Étienne Michallet (p. 39) : c'est exactement en 1669 qu'il s'établit impri-

1. V⁶ 556.
2. Ce livre eut de nombreuses éditions, notamment à Lyon, par Jean Pillehotte et Jean Grégoire, mais je n'ai point rencontré celle de G. Blanc.
3. Arch. nat., V⁶ 605.
4. Arrêt du Conseil du 24 juillet 1675, Arch. nat., V⁶ 621.
5. Arrêts du Conseil des 22 mai 1675 (Arch. nat., V⁶ 619) et 25 novembre 1676 (Arch. nat., V⁶ 630).
6. Arch. nat., V⁶ 635.
7. Arch. nat., V⁶ 638.

meur pour son compte ; il était natif de Lyon et devint aussi imprimeur du Roi [1].

***

La famille Coignard, ou plus exactement des membres de cette famille, les trois Jean-Baptiste, père et fils, recueillirent l'héritage de Pierre Le Petit, en tant qu'imprimeur de l'Académie. Le premier d'entre eux, Jean-Baptiste I[er], succéda à Damien Foucault [2], comme imprimeur du Roi et, bien que M. Delalain ne le dise pas, lui aussi se montra quelque peu processif. On le voit figurer dans nombre de procès, tantôt en son privé nom, tantôt en qualité de syndic de la communauté, mais ici je serai bref et je me contente de signaler les procédures suivies contre Antoine Fournot [3], dont la qualité d'imprimeur était contestée ; contre les frères Pierre et Maurice Rebuffé [4] ; et contre Jacques Seneuze, imprimeur à Châlons-sur-Marne [5], à propos de privilèges, procès dont ce dernier sortit victorieux. J'ai hâte d'arriver à un passage du livre de M. Delalain (p. 58), qui comporte la reproduction intégrale de deux documents (n[os] 3 et 4) : c'est d'abord la requête de Jean-Baptiste II Coignard pour s'assurer la survivance de son fils, avec l'arrêt préparatoire qui s'ensuivit, puis l'arrêt définitif intervenu pour solutionner cette situation.

Une note encore (p. 73, 3) m'arrête, avant de quitter la famille Coignard : il s'agit d'Antoine Boudet, qualifié libraire de Lyon, ce qui est exact pour la dernière période de la vie de ce personnage, mais non pour la première partie de son existence.

1. Bibl. nat., Ms. fr. nouv. acq. 400, f° 209.

2. La note 1 de la page 42 indique que Foucault était « gendre du libraire Claude Bonjan et petit-gendre du libraire Pierre Rocolet ». Cela est contradictoire avec les qualités de quantité d'arrêts du conseil d'État, notamment celui du 3 juillet 1663 (Arch. nat., V[6] 462), pour ne citer que celui-là, où l'on voit comparaître « Jeanne Robinot, veuve de feu Pierre Rocolet, vivant imprimeur et libraire ordinaire du Roi à Paris, et Damien Foucault, marchand libraire et imprimeur de Sa Majesté en ladite ville, son gendre et ayant ses droits.... »

3. Arrêts du Conseil des 25 mai 1688 (Arch. nat., V[6] 707), 30 juin 1688 (Arch. nat., V[6] 708), 27 octobre 1688 (Arch. nat., V[6] 710), 2 avril 1689 (Arch. nat., V[6] 713), et 30 octobre 1690 (Arch. nat., V[6] 724).

4. Arrêt du Conseil du 16 septembre 1688 (Arch. nat., V[6] 709).

5. Arrêt du Conseil du 18 mars 1690 (Arch. nat., V[6] 720).

Ce libraire, tout au moins par sa naissance, appartient à la région parisienne ; certains épisodes de sa vie commerciale sont inédits et fort intéressants, tout cela justifie la petite digression que je me permets à son sujet. Les renseignements qui suivent sont tirés de la requête que Boudet présenta à la Chancellerie, en 1690, à l'effet d'être admis à exercer la librairie à Lyon [1].

Dans ce document, après avoir indiqué qu'il est « natif de Tinville [2], dans l'Isle de France », Antoine Boudet expose « qu'ayant appris son art chez divers libraires de Paris, et notamment pendant cinq ans chez Louis Billaine, un des plus fameux libraires de l'Europe, il fut conseillé, après avoir négocié quelque temps en Espagne et en Italie, de s'arrester en la ville de Londres pour y établir un commerce de livres catholiques, ce qu'ayant fait avec honneur, il a eu durant quatre ans maison et boutique dans Londres jusqu'à la dernière révolution, qu'ayant été pillé comme catholique françois, il a été contraint, au péril de sa vie, de se cacher et de se retirer ensuite après avoir perdu la meilleure partie de ses effets et de ceux de ses correspondans, lesquels, en considération de sa probité et bonne foy qu'ils ont toujours reconnu en luy, n'ont fait aucune difficulté de luy confier de nouvelles marchandises pour le mettre en état de se restablir en quelque ville du Royaume. Et comme celle de Lyon est des plus considérables pour le commerce étranger auquel le suppliant s'est particulièrement appliqué ; que d'ailleurs cette ville étant libre par ses privilèges particuliers pour l'établissement de toute sorte de marchands, même des étrangers, le suppliant s'y installa, mais des concurrents libraires le jalousèrent et invoquèrent contre lui l'arrêt du 6 octobre 1667. Aussi pour éviter tout trouble, s'adresse-t-il à Sa Majesté, afin d'en obtenir une autorisation en règle. » On sait que notre libraire obtint la grâce qu'il demandait, qu'il exerça et mourut à Lyon en 1719, comme le rappelle M. Delalain et que sa veuve, Jeanne Joban, convola avec Jean-Baptiste III Coignard.

1. Arrêt du Conseil du 27 janvier 1690 (Arch. nat., V[6] 719).
2. Il s'agit sans doute de Theuville, canton de Marines (Seine-et-Oise).

***

Des Coignard, la charge d'imprimeur de l'Académie passe aux Brunet, par suite de vente, et elle reste dans cette famille jusqu'à la Révolution : je reproduis, au chapitre des *Documents*, les arrêts du Conseil concernant la nomination de chacun d'eux, arrêts que M. Delalain n'a pas connus, bien qu'il les ait cités, et dans lesquels on trouve quelques renseignements nouveaux. C'est ainsi que dans le dernier (nº 9), on rencontre une indication relative au traité du 1er décembre 1760, sur lequel l'auteur des *Imprimeurs et Libraires de l'Académie française* n'apporte aucune explication ; il résulte de la pièce que je publie que, depuis ce moment, 1er décembre 1760, jusqu'à la mort d'Antoine Regnard, la fonction d'imprimeur de l'Académie a été distincte de celle du libraire, celle-ci étant exercée par Jacques-Bernard Brunet, tandis que la première restait l'apanage de la veuve Brunet, puis d'Antoine Regnard, son second mari. Cela méritait d'être précisé.

Je termine enfin ces notes sur un désaccord complet avec M. Delalain au sujet de la date du décès de la veuve Regnard, fixée par Lottin au 2 mars 1772, taxée d'erreur typographique par le nouveau biographe (p. 100), et reportée arbitrairement par lui à l'année suivante. J'avoue très humblement pour ma part que je ne comprends pas son argumentation et je n'hésite pas à adopter la date donnée par Lottin, généralement très bien renseigné pour l'époque contemporaine. Il suffit d'ailleurs, pour se convaincre de la parfaite exactitude de cette date, de scruter l'arrêt du 16 mars ; on se rend compte alors que la requête présentée par J.-B. Brunet pour l'obtenir est du mois de février (19 ou 20), et la démission de sa mère antérieure incontestablement à la formalité d'examen, qui est du 18. Il est donc probable que, déjà atteinte par la maladie et redoutant une issue fatale, la veuve Regnard, suivant un usage constant aux siècles passés, voulut assurer de son vivant la transmission de son imprimerie à son fils aîné et qu'elle signa sa démission dans les premiers jours de février. Un mois après, 2 mars 1772, elle décédait et, encore un coup, je ne vois pas en quoi cet événement

malheureux pourrait être incompatible avec l'arrêt du 16 mars suivant.

II. — DOCUMENTS INÉDITS

I. — *Démission par Gilles Morel de sa charge d'Imprimeur du Roi.*

(Arch. nat., X1A 8656.)

Folio 21. — Par devant les notaires gardenottes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soubzsignez fut présent Me Gilles Morel imprimeur ordinaire de Sa Majesté demeurant à Paris rue Sainct Estienne des Grez parroisse Sainct Estienne du Mont, Lequel volontairemt soubz le bon plaisir de sa dicte Majesté s'est desmis et démet de sa dicte charge et des gaiges et droictz y attribuez en faveur de Pierre le Petit et non d'aultres, pour doresnavant l'exercer en son lieu et place et en jouir aux gaiges et droictz y attribuez. Faict et passé es études des notaires le vingt septiesme jour de janvier mil six cens quarante sept avant midy et a signé. G. Morel, Buon et Le Servelier.

II. — *1er février 1647. — Provision d'Imprimeur du Roi au profit de Pierre Le Petit.*

(Arch. nat., X1A 8656.)

Fo 21. — Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que pour le bon et louable rapport qui nous a esté faict de la personne de nostre cher et bien amé Pierre Le Petit, marchand libraire en nostre bonne ville de Paris, Lequel travaille incessamment dans l'impression des ouvrages rares et curieux et estant bien informez de ses sens suffisans, loyaulté, prudhommie, expériance au faict d'imprimerie, bonne diligence, fidélité et affection à nostre service, à iceluy pour ces causes et aultres bonnes considérations à ce nous mouvans, de l'advis de la Royne régente nostre très honorée dame et mère, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main l'estat et charge de l'ung de nos imprimeurs ordinaires que naguères tenoit et exerçoit Gilles Morel, vaccant à présent par la pure et simple résignation qu'il en a faicte en noz mains en faveur dudict Le Petit cy attachée soubz le contrescel de nostre chancellerie, pour imprimer tous nos esdictz, déclarations, ordonnances, lettres patentes, reiglemens, arrestz de nostre conseil et de noz cours et compagnies souveraines, baulx et adjudications de nos fermes et générallement tous mandemens qui debvront estre imprimez et publiez pour nostre service, et de la dicte charge jouir et user plainement et paisiblement aux honneurs, aucto-

rittez, prééminances, prérogatives, privilèges, franchises, libertez, gaiges et droictz à la dicte charge appartenans, telz et semblables qu'en a jouy ou deub jouir ledict Morel et ses devanciers, et aultres dont jouissent à présent noz imprimeurs ordinaires, et ce tant qu'il nous plaira. Sy donnons en mandement.... Donné à Paris le premier jour de febvrier l'an de grace mil six cens quarante sept et de nostre reigne le quatrième.... (Enregistré en Parlement de Paris le 3 février 1647.)

III. — *28 août 1713. — Arrêt préparatoire pour la survivance de Jean-Baptiste II Coignard.*

(Arch. nat., V[e] 829.)

N° 7. — Sur la requeste présentée au Roy en son conseil par Jean Baptiste Coignard, son imprimeur ordinaire et de l'Académie françoise, et l'un des trente six maîtres de la ville de Paris, contenant que depuis plus de trente ans il s'est uniquement appliqué à l'art de l'imprimerie, de telle sorte qu'après le décez de son père arrivé en l'an 1689 il se trouva capable de gouverner l'imprimerie qu'il luy laissa, Sa Majesté l'a gratiffié de l'état et office de son imprimeur ordinaire, l'Académie françoise l'a honoré de la qualité et fonction de son imprimeur, et en 1690 il a esté receu à la place vacante par le décez de son père dans le nombre des imprimeurs de Paris, ce qui l'a porté à entreprendre de grands ouvrages, entr'autres le dictionnaire de l'Académie françoise, dont il a commencé une 2e édition, il est sur le point de commencer l'impression de la nouvelle édition du *Gallia christiana* des s[rs] de S[te] Marthe, reveu corrigé et augmenté par dom Denis de S[te] Marthe, religieux Bénedictin de la congrégation de S[t] Maur, et plusieurs autres grands ouvrages. Il a un fils âgé de plus de vingt ans qui a le même désir de servir utillement le public dans l'art de l'imprimerie et qui est en état de seconder le suppliant dans ses entreprises, s'il plaisoit à Sa Majesté ordonner qu'il sera dès à présent receu imprimeur libraire à Paris à la place de son père, en sorte néantmoins que le suppliant continura l'exercice de ladite profession d'imprimeur libraire pendant sa vie et que, son décez arrivant, la veuve tiendra imprimerie de la même manière que les autres veuves des maîtres décédez; le suppliant se flatte que Sa Majesté voudra bien luy donner de nouvelles marques de bonté en la personne de son fils, ce qui les engagera à redoubler leur application à l'art de l'imprimerie. A ces causes requéroit le suppliant qu'il plust à Sa Majesté ordonner que led. Coignard père sera et demeurera imprimeur et en continura l'exercice tant et si longtemps qu'il vivra; qué son décez arrivant, sa veuve tiendra imprimerie de la même manière que les autres veuves de maîtres imprimeurs décédez, et que Jean-Baptiste Coignard son fils sera receu dès à présent maître imprimeur en la manière accoustumée. Veu lad. requeste signée *De Chau-*

nal, avocat du suppliant, et ouy le raport du sieur de Machault, conseiller du Roy en ses conseils, Me des Reqtes ordre de son hostel, qui en a communiqué au Bureau du Sr abbé Bignon, conseiller d'estat ordinaire, et tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, a ordonné et ordonne que ladite requeste sera communiquée au sindic de la communauté des libraires de la ville de Paris pour y répondre dans les délais de l'ordonnance, et ce fait, ou faute de ce faire, estre de l'avis de Monsieur le Chancelier ordonné ce que de raison. (Signé :) de Machault, Maboul, Phelypeaux.

IV. — *23 octobre 1713. — Arrêt du même Conseil, à Versailles.* (Arch. nat., Ve 830.)

No 17. — Sur la requeste présentée au Roy en son conseil par Jean Baptiste Coignard, son imprimeur ordinaire et de l'Académie françoise et l'un des 36 maitres de la ville de Paris, contenant que, par arrest du dix huit (*sic*) aoust 1713, il a esté ordonné que le suppliant communiqueroit aux sindics des libraires de Paris sa requeste tendant à ce qu'il sera et demeurera imprimeur et en continura l'exercice tant et si longtemps qu'il vivra, que son décedz arrivant, sa veuve tiendra imprimerie de la même manière que les autres veuves de Mes imprimeurs décédez, et que Jean Baptiste Coignard son fils sera receu dès à présent Me imprimeur en la manière accoutumée, le suppliant a satisfait à cet arrêt, comme il est justiffié par la délibération des sindics de la communauté des libraires du 22 septembre 1713 qui estiment que la demande du suppliant peut luy estre accordée, en sorte néantmoins que ledit Jean Baptiste Coignard fils ne pourra lever une imprimerie et occuper une place du nombre des 36 jusqu'à ce que la place occupée par le sr Jean Baptiste Coignard, son père, soit vacante ou qu'il y en ayt une autre vacante par la mort ou abdication volontaire de quelqu'autre maitre imprimeur, et qu'il se trouve pour lors le premier fils de maître inscrit sur le registre de la communauté. A ces causes requéroit le suppliant qu'il plust à Sa Majesté ordonner que Jean Baptiste Coignard son fils sera reçu Me imprimeur de la ville de Paris pour exercer l'art d'imprimer conjointement avec son père, et ce jusqu'à ce qu'il y ait une place vacante, soit par l'abdication volontaire de son père ou de quelqu'autre imprimeur, sans néantmoins préjudicier aux droits de la veuve en cas de décez du suppliant. Veu lad. Requeste signée *de Chaunal*, avocat du suppliant, l'arrest du conseil du vingt-huit aoûst 1713, la délibération de la communauté des libraires du vingt-deux de septembre 1713, ouy le raport du sieur Chauvelin, coner du Roy en ses Conlls, Mre des requestes ordinaire de son hostel, et tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de monsieur le chancelier, de grace et sans tirer à conséquence, a ordonné et ordonne que ledit Jean Baptiste Coignard fils sera reçu imprimeur dans ladite ville de Paris pour être les statuts et réglements concernant ladite imprimerie par luy exécutés, à l'effet seulement d'exercer ledit art d'imprimerie conjointement avec ledit Coignard père, lequel sera et demeurera imprimeur et ne pourra ledit Jean Baptiste Coignard fils avoir ou lever imprimerie autrement que par le deceds ou abdication dudit Coignard son père, ou que le deceds arrivant ou abdication volontaire de quelque autre maistre il ne soit le premier fils de maistre inscrit sur le registre de la communauté. (Signé :) Chauvelin, J. P. Bignon, Phelypeaux.

V. — *2 décembre 1748. — Arrêt du même Conseil, à Versailles.*
(Arch. nat., V⁶ 959.)

Nº 1. — Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par Bernard Brunet, libraire à Paris, contenant qu'il a été reçu libraire à Paris le 24 octobre 1738 après avoir subi les examens ordinaires et avoir raporté tant le certificat du Recteur de l'Université que les autres pièces justificatives de sa capacité; qu'en même tems que le supliant avoit acquis les qualités requises pour être reçu libraire, il avoit aussy acquis celles qui sont nécessaires pour exercer l'Imprimerie, et il s'est apliqué de plus en plus depuis ce tems à l'imprimerie, aiant toujours aspiré à remplir une place d'Imprimeur; que pour parvenir à être reçu, le supliant a acheté le fond d'imprimerie du sieur Joseph Saugrain, imprimeur à Paris, et l'a engagé à se démettre de sa place d'imprimeur, l'acte qui contient cette démission a été passé devant notaires le 7ᵉ février 1747; que le supliant ayant fait les mêmes démarches auprès de la veuve de Laurent Rondet, Imprimeur à Paris, laquelle en sa qualité de veuve avoit le droit, aux termes des Réglemens, d'exercer l'imprimerie, cette veuve a aussy donné sa démission, par un acte du 7 novembre dᵉʳ; qu'au moyen de ces deux démissions, le supliant ose espérer de la bonté de Sa Majesté qu'elle voudra bien luy accorder une place d'imprimeur; pour justifier de ce que dessus le supliant joint à la présente requête son acte de réception en qualité de libraire du 24 octobre 1738; la démission de Joseph Saugrain du 7 février 1747 et celle d'Edmée Jeanne Françoise Boudot, veuve de Laurent Rondet, du 7 novembre 1748; requéroit à ces causes le suppliant qu'il plût à Sa Majesté ordonner qu'il seroit reçu imprimeur libraire à Paris pour y remplir l'une des places d'imprimeur fixées par le Réglement du trente un mars mil sept cent trente neuf, en prêtant préalablement par le supliant le serment par devant le Lieutenant général de police de ladite ville en la manière accoutumée; Vu ladite requête signée Roux, avocat du supliant, ensemble les pièces y jointes; Ouy le raport du sieur

Maboul, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maitre des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député, qui en a communiqué aux sieurs commissaires nommés pour les affaires de chancellerie et librairie, et tout considéré,

Le Roy en son Conseil, de l'avis de monsieur le chancelier, avant faire droit sur la requête, a ordonné et ordonne que conformément aux articles quarante quatre et quarante cinq du réglement du vingt huit février mil sept cent vingt trois, ledit Bernard Brunet représentera ses titres et capacités et subira l'examen et l'épreuve accoutumés par devant les sindic et adjoints de la communauté des Libraires et Imprimeurs de la ville de Paris, dont ils dresseront un procès verbal qu'ils remettront entre les mains du sieur Lieutenant général de Police de laditte ville, lequel donnera son avis, pour le tout vu et raporté être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra. (Signé :) Maboul, Daguesseau.

VI. — *23 décembre 1748. — Arrêt du même Conseil, à Versailles.*
(Arch. nat., V[6] 959.)

Vu par le Roy en son Conseil l'arrêt rendu en iceluy le deux décembre mil sept cent quarante huit, par lequel, sur la requête y insérée présentée par Bernard Brunet, libraire à Paris, tendante pour les causes y contenues à ce qu'il plût à Sa Majesté ordonner qu'il seroit reçu imprimeur libraire à Paris pour y remplir une des places d'imprimeur fixées par le réglement du 31 mars 1739, en prêtant préalablement par luy le serment par devant le Lieutenant général de police de laditte ville en la manière accoutumée, Sa Majesté, avant faire droit, auroit ordonné que conformément aux articles 44 et 45 du réglement du 28 février 1723, ledit Brunet représenteroit ses titres et capacités et subiroit l'examen et l'épreuve accoutumés par devant les sindic et adjoints de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de la ville de Paris, dont ils dresseroient un procès verbal qu'ils remettroient entre les mains du sieur Lieutenant général de police de laditte ville, lequel donneroit son avis, pour le tout vu et raporté être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendroit. Procès-verbal dressé en conséquence le 13 du dit mois de décembre par lesdits sindic et adjoints de la Librairie et Imprimerie de Paris, contenant la visitte par eux faitte de l'imprimerie acquise par ledit Brunet de Joseph Saugrain. Autre procès-verbal du 16 du même mois de l'examen subi par ledit Brunet en présence desd. sindic et adjoints sur l'art de l'Imprimerie. Lettre de réception dudit Brunet en la qualité de Libraire du 24 octobre 1738. Acte passé devant notaires à Paris le 7 février 1747, contenant la démission de Joseph Saugrain de sa place de l'un des trente six imprimeurs de la ville de Paris. Autre acte du 7 novembre 1748 contenant la démission d'Edmée Jeanne

Françoise Boudot, veuve de Laurent Rondet, du droit qu'elle avoit d'exercer l'imprimerie en qualité de veuve d'imprimeur. Avis donné le 20 décembre 1748 par le sieur Beryer, Lieutenant général de police de la ville de Paris, sur la réception dudit Brunet, et généralement tout ce qui a été remis par devers le sieur Maboul, chev^{er}, conseiller du Roy en ses Conseils, maitre des Requêtes ordinaires de son hostel, commissaire à ce député, qui en a communiqué aux sieurs commissaires nommés pour les affaires de Chancellerie et Librairie. Ouy son raport et tout considéré,

Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, a ordonné et ordonne que ledit Bernard Brunet sera reçu Imprimeur Libraire à Paris, pour y remplir l'une des places d'imprimeurs fixés par le réglement du trente un mars mil sept cent trente neuf, en prêtant par luy le serment par devant le sieur Lieutenant général de police de laditte ville de Paris en la manière accoutumée. (Signé :) Maboul, Daguesseau.

VII. — *18 juillet 1763. — Arrêt du même Conseil, à Compiègne.*
(Arch. nat., V^{6} 1011.)

N° 4. — Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par Antoine Louis Regnard, libraire à Paris, contenant qu'il a été reçu libraire à Paris au mois de may dernier, lors de laquelle réception il a justiffié de ses titres et capacités; qu'à l'exercice de la librairie il souhaiterait réunir celui de l'imprimerie ; qu'il en trouve l'occasion au moyen du mariage qu'il est sur le point de contracter avec la veuve du s^{r} Brunet, laquelle en conséquence lui a donné sa démission et qu'il espère de la bonté de Sa Majesté, qu'attendu cette démission elle voudra bien ordonner qu'il sera reçu Imprimeur à Paris. Pour justiffier de ce que dessus, le suppliant joint son acte de réception en qualité de Libraire à Paris, du dix may mil sept cent soixante trois, et la démission de Marie Catherine Angélique Regnard, veuve du sieur Bernard Brunet, imprimeur à Paris. Requéroit à ces causes le suppliant qu'il plût à Sa Majesté ordonner qu'il sera reçu Imprimeur et Libraire à Paris pour y remplir l'une des trente six places d'imprimeur fixées par les règlements, vacante tant par le décès dud. Brunet que par la démission de sa veuve, en prêtant préalablement par le suppliant le serment par devant le s^{r} Lieutenant général de police de ladicte ville. Vu laditte requête signée Roux, avocat du suppliant, ensemble les pièces y jointes et justifficatives de ce que dessus ; oui le rapport du s^{r} Taboureau des Réaux, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, maitre des Requêtes ordinaire de son Hôtel, qui en a communiqué aux sieurs Commissaires nommés pour les affaires de Chancellerie et Librairie ; tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, avant



faire droit sur la requête, a ordonné et ordonne.... (dispositif identique à celui de l'arrêt du 2 décembre 1748).... (Signé :) De Lamoignon, Feydeau, Taboureau des Reaux, Daguesseau.

L'arrêt de réception intervenu le 22 août suivant (Arch. nat., V[6] 1011, n° 2) ne contient aucun renseignement nouveau; il est rédigé dans le même style et avec les mêmes formules que celui du 23 décembre 1748.

VIII. — *16 mars 1772. — Arrêt du même Conseil, à Versailles.*
(Arch. nat., V[6] 1047.)

Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par Jacques Bernard Brunet, Libraire à Paris, fils de défunt Bernard Brunet, Imprimeur et Libraire en lad. ville, contenant qu'après avoir fait ses études, il s'est destiné à l'exemple de son père à l'exercice de l'Imprimerie et de la Librairie; qu'ayant acquis les connoissances nécessaires à cet effet, il a été reçu libraire à Paris en 1760; que son père étant depuis décédé et que sa mère ayant donné sa démission de la place d'imprimeur qu'elle remplit à Paris, le supliant espère de Sa Majesté qu'elle voudra bien la lui accorder. Pour justiffier ce que dessus, le supliant joint : 1° l'acte de sa réception en qualité de libraire à Paris du six octobre mil sept cent soixante, dans lequel sont visés son extrait Baptistaire et le certificat délivré en sa faveur par le Recteur de l'Université de Paris, portant que le supliant est congru en langue latine et sçait lire le grec, 2° la démission de Marie Catherine Angélique Regnard, sa mère, veuve de Bernard Brunet son père. Requéroit à ces causes le supliant qu'il plut à Sa Majesté ordonner qu'il sera reçu Imprimeur et Libraire à Paris pour y remplir l'une des trente six places d'Imprimeur fixées par les réglements pour lad. ville, vacante tant par le décès de Bernard Brunet son père, que par la démission de Marie Catherine Angélique Regnard sa veuve, en prêtant préalablement par le supliant le serment par devant le Lieutenant Général de Police de lad. Ville en la manière accoutumée. Vu lad. Requête signée Roux, avocat du supliant; ensemble les pièces y jointes, le procès verbal d'examen dudit Brunet dressé par les syndic et adjoints des Libraires et Imprimeurs de Paris le dix-huit février mil sept cent soixante douze, et duquel il résulte qu'il a les qualités et les connoissances nécessaires pour exercer convenablement l'art de l'imprimerie; l'avis du sieur Lieutenant Général de Police en la ville de Paris, et l'arrêt du Conseil du seize décembre mil sept cent soixante quatre, qui a fixé et réduit à trente six le nombre des Imprimeurs de laditte ville et ordonné que, jusqu'à ce que laditte réduction fut effectuée, les places qui viendroient à vaquer par la mort ou la démission des maitres ou des veuves qui auroient

continué à exercer l'imprimerie, ne pourroient être remplies par autres que par leurs fils ou leurs gendres; ouï le rapport du s[r] Bertier Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maitre des Requêtes ordinaire de son Hôtel, commissaire à ce député, et tout considéré,

Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, a ordonné et ordonne que ledit Jacques Bernard Brunet sera reçu Imprimeur à Paris au lieu de Marie Catherine Angélique Regnard sa mère, veuve de Bernard Brunet son père, pour y remplir l'une des trente six places réservées en laditte ville par le réglement du 16 décembre mil sept cent soixante quatre, à la charge par lui de prêter le serment en tel cas requis par le s[r] Lieutenant Général de Police de laditte Ville.

IX. — *18 juillet 1774. — Arrêt du même Conseil, à Paris.*
(Arch. nat., V[6] 1061.)

N° 6. — Sur la Requête présentée au Roy en son Conseil par Antoine Guénard De Monville, libraire à Paris, associé du sieur Jacques Bernard Brunet, son beau-frère, Imprimeur Libraire de l'Académie françoise pour l'impression des ouvrages de ladite Académie, contenant qu'après le décès du s[r] Bernard Brunet, Imprimeur Libraire de l'Académie françoise et beau-père du supliant, il a été fait un traité le premier décembre mil sept cent soixante entre lad. Académie et Marie Catherine Angelique Regnard, sa veuve; Par ce traité l'Académie a agréé Jacques Bernard Brunet pour son libraire au lieu et place de son deffunt père et ladite Marie Catherine Angélique Regnard veuve Brunet pour son Imprimeur. Par l'article premier de ce traité l'Académie a cédé et transporté à la veuve Brunet le privilège accordé par Sa Majesté à l'Académie pour le temps qu'il doit encore subsister, à l'expiration duquel l'Académie s'est chargée d'en solliciter un nouveau dont elle a cédé pareillement et dès lors tous les droits à ladite veuve Brunet; le même Traité article treize porte « qu'en cas que ladite veuve Brunet vienne à décéder, laissant un fils ou un *gendre* qui soit de la même profession, l'Académie consent dès à présent qu'il jouisse du même privilège et de la même concession faite par l'Académie à ladite veuve Brunet »; lorsque le supliant est devenu son gendre, ladite veuve l'a associé à son privilège et, depuis son décès, Jacques Bernard Brunet, son fils ainé, a pareillement associé le supliant au même privilège, en sorte que depuis cinq ans et demi qu'il a épousé la fille de ladite veuve Brunet, il a toujours régi et conduit son imprimerie à la satisfaction de l'Académie françoise et du public. Dans ces circonstances le s[r] Brunet fils ainé par des raisons particulières est dans le dessein de quitter la profession d'imprimeur libraire, s'il plait à Sa Majesté admettre le supliant son beau-frère, libraire à Paris, à la place d'Imprimeur en ladite ville en son lieu et place, et à l'Académie de

l'agréer pour son imprimeur libraire. L'Académie lui a déjà promis son agrément, le supliant ayant d'ailleurs les qualités nécessaires pour remplir la place d'Imprimeur qu'il exerce depuis cinq ans et demi, tant comme associé de la veuve Regnard, sa belle mère, que comme associé dudit Jacques Bernard Brunet, son beau frère, il a tout lieu d'espérer que Sa Majesté voudra bien lui accorder ladite place d'Imprimeur à Paris. Pour justifier du contenu en la présente requête le supliant y joint les pièces suivantes. La première du premier décembre mil sept cent soixante est expédition du Traité fait entre l'Académie françoise et ladite veuve Brunet, La seconde et dernière du trois may mil sept cent soixante quatorze est l'expédition de la démission dudit Jacques Bernard Brunet en faveur du supliant de sa place d'Imprimeur Libraire de l'Académie françoise. Requéroit à ces causes le supliant qu'il plût à Sa Majesté ordonner qu'il sera reçu Imprimeur en la ville de Paris pour y remplir la place dudit Jacques Brunet, vacante par sa démission, aux offres par le supliant de subir les examens en tel cas requis et de justifier de ses titres de capacité par devant qui il plaira à Sa Majesté d'ordonner ; à cet effet le dispenser par grâce spéciale de justifier de son aprentissage et de touttes autres formalités prescrittes par les réglements. Vu ladite requête signée Bellart, avocat du supliant, les deux pièces y jointes ensemble, les lettres de Libraire juré en l'université de Paris délivré aud. De Monville par le s^r Fourneau, Recteur de lad. Université, le six octobre mil sept cent soixante neuf; le Procès-verbal d'examen dud. Demonville dressé par les sindics et adjoints des libraires et imprimeurs de Paris le onze juin d^r, duquel il résulte qu'il a les qualités et les connoissances nécessaires pour exercer l'art de l'imprimerie. Vu pareillement l'arrêt du Conseil du seize décembre mil sept cent soixante quatre qui a réduit à trente six le nombre des Imprimeurs de la ville de Paris ; le certificat desd. syndic et adjoints dud. jour onze juin dernier portant que la place d'imprimeur vacante par la démission du Sr Brunet est l'une des trente six réservées à Paris par ledit arrêt et l'avis du S. Lieutenant g^al de Police à Paris ; ouï le rapport du s^r Bertier, chevalier, Con^er du Roi en ses Conseils, maitre des Requêtes ord^re de son Hôtel, commissaire à ce député, et tout considéré,

Le Roi en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, a ordonné et ordonne que led. Antoine Guénard de Monville sera reçu imprimeur à Paris pour y remplir l'une des trente six places réservées en ladite ville par le réglement du seize décembre mil sept cent soixante quatre, laquelle est vacante par la démission de Jacques Bernard Brunet, en prêtant par led. De Monville le serment en tel cas requis par devant le Lieutenant Général de Police de lad^te ville. (Signé :) De Maupeou, Bertier.

G. LEPREUX.

L'INCENDIE

DES

ARCHIVES DES BASSES-PYRÉNÉES

Dans la nuit du 21 novembre 1908, le feu a pris avec violence dans la partie de la préfecture des Basses-Pyrénées qui renfermait la salle du conseil général, les bureaux et les archives du département. On ignore les causes du sinistre : malheureusement, on en peut constater les attristants résultats. M. l'archiviste P. Lorber, accouru sur les lieux dès qu'il fut prévenu, a fait tout son devoir, et s'est multiplié, les jours suivants, pour atténuer les méfaits du feu et de l'eau. Par le rapport qu'il a adressé peu de jours après au préfet des Basses-Pyrénées, et qu'il veut bien nous autoriser à publier ici, on constatera l'étendue du désastre. Souhaitons qu'enfin des mesures sérieuses soient prises partout pour éviter le retour de semblables choses : il est trop déjà que les archives départementales de la Lozère, des Hautes-Alpes, de l'Ain, du Cher, des Hautes-Pyrénées, de la Vienne, que les archives municipales de Verdun, de Langres, de Bordeaux, de Bayonne, de Caen, aient été partiellement consumées par le feu. Le dépôt départemental de Pau était particulièrement riche et intéressant, et c'est miracle que l'on ait pu en sauver une partie. D'autres dépôts analogues se trouvent encore situés dans des locaux où nulle mesure n'a été prise pour leur sécurité : il faut se hâter.

H. S.

Rapport de M. l'archiviste

De tous les locaux affectés au service des archives départementales des Basses-Pyrénées, il ne subsiste aujourd'hui que les deux salles blindées dans lesquelles étaient conservées les archives antérieures à 1789. Encore est-ce à grand'peine que ces deux salles ont pu être plus ou moins garanties des flammes. L'une, qui contenait les documents les plus précieux (séries C, D, E, G, H et Q), doit sa préservation à M. Larregain, architecte départemental, qui, dès son arrivée sur le lieu de l'incendie, fit concentrer tous les efforts des pompiers sur cette partie des bâtiments; malheureusement, l'eau qui fut lancée sur les combles incandescents s'infiltra ensuite par le plafond dans cette salle et y fit beaucoup de ravages. L'autre salle, dont le plafond et les murs de trois côtés furent léchés par les flammes, dut être déménagée par les fenêtres pendant le cours de l'incendie; il fallut même interrompre un instant cette opération, car le feu s'était déclaré dans la salle sur trois points à la fois. Le sauvetage des séries A et B, contenues dans cette pièce, s'effectua à l'aide d'échelles sur lesquelles les soldats du 18[e] régiment de ligne firent la chaîne pour se passer les cartons de main en main. Les documents ainsi évacués furent provisoirement déposés dans les remises de l'hôtel particulier de M. le préfet. Cette opération s'effectua sous la surveillance de MM. Paul Lafond, conservateur du Musée, Nancy, trésorier de la Société des sciences, et Charles Heid, industriel.

Dès le lendemain de l'incendie (dimanche 22 novembre), il fallut s'occuper de trouver un abri provisoire pour y déposer ce qui subsistait des archives. La question fut vite résolue, grâce à l'empressement que mit la municipalité de Pau à nous venir en aide.

Sur la proposition spontanée qui lui en avait été faite par M. Paul Lafond, M. le maire mit à la disposition de M. le préfet trois salles du musée nouvellement aménagées: mais, contrairement aux prévisions, on ne tarda pas à se rendre compte de l'insuffisance de ces locaux. M. le maire offrit alors la chapelle

désaffectée de l'établissement du Sacré-Cœur, avenue Thiers; en quelques heures, M. Lacoste, adjoint, et M. Larregain père, directeur des travaux de la ville, purent faire mettre en état cette construction, et dès le mardi soir 24 novembre, les archives départementales s'y trouvèrent transportées.

Les archives historiques étaient sauvées du feu; mais il s'agissait d'arrêter les dégâts causés par l'humidité envahissante; à cet effet, on commença par faire fonctionner le calorifère de la chapelle du Sacré-Cœur. Puis on fit le triage des documents et ceux qui avaient été atteints par l'eau furent soumis à des traitements divers qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. MM. de Dufau de Maluquer, le capitaine Van den Brule, Nancy, Gaston Balencie, archiviste des Hautes-Pyrénées, et Mage-Lamezan voulurent bien assister le personnel des archives dans ces diverses tâches; de plus, M. le colonel Jacquin mit une équipe de six hommes à la disposition de l'archiviste départemental.

M. Henri de Navailles, éditeur d'art, vint offrir ses soins pour les documents précieux les plus endommagés; une dizaine de manuscrits lui furent aussitôt confiés. Malheureusement tous les procédés qu'il était en notre pouvoir d'employer étaient fort longs et le temps pressait, car le nombre des documents atteints était considérable. C'est alors que M. H. Menjou, apprenant ce triste état de choses, nous offrit, à titre gracieux, de traiter les papiers imbibés d'eau dans les étuves de la Blanchisserie moderne de Bizanos. Après des essais satisfaisants, la charge de quatre camions fut soumise au séchage à la vapeur, et nous nous hâtons de dire que le résultat fut des plus heureux. M. de Dufau de Maluquer voulut bien se charger d'assister à ces opérations et entre temps de surveiller les fouilles faites dans les décombres des anciens locaux des archives, à la préfecture.

La longueur de tous ces travaux n'a pas permis jusqu'à présent de faire le récolement des collections; il n'est possible que de donner un aperçu approximatif de leur état actuel. D'une façon générale, les archives antérieures à 1789 peuvent être considérées comme sauvegardées, les archives de la période révolutionnaire et du XIXe siècle comme anéanties.

Les séries anciennes se répartissent ainsi :

La série A (actes du pouvoir souverain) est intacte;

La série B comprend trois parties : Chambre des comptes, parlement de Navarre, sénéchaussées de Béarn et de Bayonne.

Le plus grand nombre des documents de la Chambre des comptes étaient renfermés dans des cartons et ont été préservés; c'est le cas des comptes de la maison de Jeanne d'Albret et de Henri IV et des travaux du château de Pau, des aveux et dénombrements ordonnés en Béarn en 1538 et sous le règne de Louis XIV. Malheureusement, la fin de cette première partie a beaucoup souffert et l'on constatera des manques importants dans les archives de la Chambre des comptes de Pau et Nérac, et la maitrise des eaux et forêts de Pau.

Les registres du Parlement de Navarre ont encouru des dommages encore plus sérieux ; ils étaient pour la plupart disposés au-dessus d'une galerie en bois qui faisait le tour de la salle à mi-hauteur; ils se trouvaient donc placés directement sous le plafond et c'est par le plafond que le feu a pénétré dans la salle, les flammes ont léché le dos des volumes; les registres absolument indemnes sont donc une infime minorité; néanmoins les deux tiers environ de la série peuvent être considérés comme subsistants; de ce nombre sont les registres secrets du Parlement.

Quant aux documents des sénéchaussées de Béarn et Bayonne, ils se trouvaient dans la partie de la salle la plus menacée par le feu; il est impossible d'établir actuellement le bilan des pertes; mais il est fort à craindre qu'elles soient considérables.

Les séries suivantes étaient disposées dans la salle contiguë aux magasins des Nouvelles Galeries, au premier étage d'un bâtiment dont les combles seuls ont été la proie des flammes; malheureusement, l'eau lancée par les pompes et la pluie qui tombait le jour de l'incendie ont transpercé le plafond de la salle réservée aux archives.

La série G comprend trois parties :

1° L'Intendance, sous les noms successifs d'Intendance de Béarn et Navarre (1631-1716), Intendance d'Auch et Pau (1716-1775), Intendance d'Auch (1775-1784), Intendance de Pau et Bayonne (1784-1787); tous ces documents sont indemnes;

2° Les États de Béarn comportent une longue suite de regis-

tres et un petit nombre de liasses enfermées dans des cartons; ces dernières ont été absolument préservées; quant aux registres, les uns ont reçu de l'eau par les tranches, les autres ont été complètement mouillés; tous ces dégâts ont pu être réparés et on peut espérer n'avoir aucune perte à enregistrer dans toute la série.

Il en sera probablement de même de la série D comprenant l'Université de Béarn, le collège de Pau et l'Académie des sciences et arts de Pau.

La série E se subdivise à son tour en deux parties :

La première, qui est la plus précieuse de tout notre dépôt d'archives, forme ce que l'on appelle « le Trésor de Pau »; ce sont les archives de la couronne de Navarre, intéressant les pays d'Albret, Armagnac, Béarn, Bigorre, Foix, Gavardan, Lautrec-Villemur, Marsan, Navarre, Nebouzan, Périgord, Limousin, Rouergue et Vendôme. A part un petit nombre de manuscrits reliés, dont trois seulement présentaient des traces d'humidité qui ont disparu au bout de quelques heures, exception faite encore de quelques rouleaux de parchemin, tous les documents de cette série étaient contenus dans des cartons et n'ont encouru aucun mal; c'est là un hasard aussi heureux qu'extraordinaire, car ces cartons se trouvaient précisément dans la partie de la salle la plus voisine du foyer même de l'incendie et ont été, de ce fait, soumis à une haute température.

Si cette partie des archives de Pau est la plus importante pour l'histoire politique de tout le sud-ouest de la France, la seconde ne l'est guère moins pour l'histoire économique du département actuel des Basses-Pyrénées. Elle se compose des archives notariales; à part les versements les plus récents opérés par les notaires eux-mêmes, les actes forment des registres reliés, trouvés jadis dans les mairies. L'immense majorité de ces registres n'a subi aucune atteinte; une quarantaine environ ont été mouillés; les plus anciens ont été confiés à M. de Navailles, qui les a débrochés et est parvenu à les sécher feuille par feuille; les autres ont été séchés au soleil, de sorte qu'il n'y a à enregistrer, dans toute cette série, qu'une seule perte : celle des actes des notaires de Jurançon qui, les derniers

venus, n'avaient pu trouver place dans la salle blindée, absolument comble.

Enfin la série E comporte un supplément : les archives communales. Celles-ci ont malheureusement beaucoup souffert de l'eau; tous les papiers ont dû être repassés au fer, les parchemins étendus et séchés à l'air libre. Le document le plus précieux de la série, le cartulaire d'Ossau (1187-1483) ou Livre rouge, a été restauré par M. H. de Navailles. Il y a lieu d'espérer à l'heure actuelle que tous les documents de la série E pourront être conservés.

Les séries G et H, consacrées aux archives ecclésiastiques, ont eu le triste sort des archives communales; les cartons chargés de flaques d'eau ont dû être détruits immédiatement; les registres ont pris un véritable bain; l'état de ces derniers, même après le séchage, est très précaire. Par une heureuse exception, le Livre d'or ou cartulaire de Bayonne, datant de 1310, a échappé à ce désastre.

La série Q, comprenant les biens nationaux, est la seule partie des archives révolutionnaires sauvée de la ruine; elle se trouve dans un état satisfaisant.

Aux pertes déjà signalées dans les séries précédentes, il faut malheureusement ajouter la disparition des registres d'insinuations (depuis le règne de Louis XIV jusqu'à 1789) provenant des bureaux des receveurs de l'enregistrement.

Les archives de la période révolutionnaire formant la série L sont également anéanties; d'autres documents de même nature ayant été détruits à Bayonne par un incendie, il devient impossible d'écrire l'histoire de la Révolution dans les Basses-Pyrénées.

Enfin, toutes les archives modernes ont péri. Elles comprenaient :

Les versements des bureaux de la préfecture;

Les versements de la trésorerie générale;

Les versements des percepteurs;

Les versements des contributions indirectes;

La correspondance des procureurs généraux avec la Chancellerie jusqu'à 1855;

Les collections du *Bulletin des lois*, du *Moniteur universel*, du *Journal officiel*, des *Archives parlementaires ;*

Le *Recueil des actes administratifs ;*

Les procès-verbaux des sessions du Conseil général ;

Les collections des journaux du département;

Le *Bulletin de l'office de la propriété industrielle et commerciale ;*

Les inventaires sommaires des archives de tous les départements français;

Le catalogue des manuscrits des bibliothèques de France;

La table sur fiches par noms de lieux et par noms de personnes de l'inventaire sommaire des archives des Basses-Pyrénées antérieures à 1789.

Enfin, la bibliothèque qui se trouvait dans la salle du public aux archives départementales est dans un état voisin de la ruine. Cette salle, dans laquelle s'était écroulé le grenier rempli de papiers qui la surmontait, fut déblayée le lendemain du sinistre par le personnel des archives, assisté du bienveillant concours de MM. de Dufau de Maluquer, P. Lafond, Maussier-Dandelot, inspecteur de l'enregistrement, et Cuisinier, chef de cabinet de M. le préfet. Beaucoup de livres sont calcinés ; les reliures trempées d'eau ont dû être supprimées, de sorte que les volumes ne sauraient être remis entre les mains du public dans l'état où ils se trouvent actuellement. Heureusement, la collection devenue très rare des anciennes éditions des *Fors de Béarn* peut être considérée comme sauvée, grâce aux soins qu'a bien voulu en prendre M. Paul Lafond.

En face d'un pareil désastre, diverses conclusions s'imposent qui devraient être considérées comme des principes pour l'avenir.

Tout d'abord, un dépôt d'archives devrait toujours être un bâtiment isolé de toutes parts, d'accès facile, et construit avec des matériaux incombustibles.

Dans cette construction même, les documents destinés à être conservés d'une façon définitive devraient être séparés par des murs de refend d'une catégorie de documents modernes, qui ne sont versés aux archives départementales que pour une durée

limitée, et qui, au bout de ce temps, doivent être méthodiquement détruits.

Enfin les cartons sont absolument indispensables pour la préservation de tous les documents, aussi bien les registres que les liasses; en temps ordinaire, les cartons sont une protection contre la poussière; en cas de sinistre, ils opposent une résistance très appréciable au feu et à l'eau et, de plus, facilitent l'évacuation des documents.

J'ose espérer que le conseil général voudra bien consentir les sacrifices nécessaires pour la conservation d'archives qu'on a très justement nommées le Trésor de Pau et qui sont, avec le château natal de Henri IV, les seuls vestiges d'un glorieux passé national.

P. Lorber.

Pau, le 8 décembre 1908.

INVENTAIRE

DE LA

LIBRAIRIE DU CHATEAU DE BLOIS

EN 1518

(*Suite*)

[Fol. 102 r°.] ¶ JUS CIVILE A ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

¶ Repertorium Librorum Juris Civilis veluto coopertorum secundum Ordinem Alphabeti.

[740] ANGLIAE Consuetudines et leges In quinque Libris distincte.

Latin 4674. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : trois cents quarante neuf — 424 — 4718. — Fol. 7 r° : tabula juris civilis in superficie liber septimus. — Ce ms. a 211 feuillets.

[741] ARTIS Notarii seu Tabellionatus Juris Civilis Opusculum Per Petrum de Imola ¶ Cum procuratorio Bellialis Infernalis ad Christum de recuperanda generis humani subiectione.

Latin 4593. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Garde ancienne. Au r° : tabula juris civilis in medio Liber XV. Formulae notariorum. — Fol. 1 r°, anc. nos : MDCXXIIII — 783 — 4721. — Fol. 32 r° : Intitulato 50 f° 38. Au v° : Forma notariorum galiacza. — Ce ms. de 32 feuillets provient de Naples.

[742] AZONIS Summa Ad Codicem.

Latin 4544. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure aux chiffres de Charles X. — Fol. 1 r°, anc. nos : six cents septante sept — 401 — 4715. — Ce ms. a 464 feuillets. — Il faut peut-être préférer le ms. lat. 4541. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. Reliure moderne. — Fol. 1 r° : la suma azone. Anc. nos : 537 — 4810. — Fol. 225 v° : lxx d. — Ce ms. de 225 feuillets provient de Naples.

B.

[743] BREVIARIUM Poticius viaticum Johannis Fabri super Codice.

Latin 4563. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cent quarante-huit. — Fol. 285 v° : Intitulato 56 f° 43. Sur la seconde garde finale : Breuiarium Johannis Fabri. Super coljce fo de la galjacza. — Ce ms. de 285 feuillets provient de Naples.

[Fol. 102 v°.] C.

[744] CATHO Sachus Papiensis Super Sexto Codicis.

Latin 4589. — In-8, papier, XVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. — Fol. 1 r° : Armes des Visconti, à la marge supérieure, et celles des Sforza à la marge inférieure avec la devise : A BON DROIT. Anc. nos : quatre cents vingt — 4830. — Fol. 363 v° : de Pavye. Ytalie — au Roy Loys XIIe. — A la suite trois feuillets non chiffrés ; au recto du 3e : 1458 die XIIIIe Junii hoc Opus Aminiavit et legavit Jacobus de Sancto Petro papiensis. — Ce ms. a 366 feuillets.

[745] CODEX.

Latin 4524. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol 1 r°, anc. nos : mil septante sept — 880 — 4705. — Fol. 222 r° : après l'explicit : CIIIIxx d. Rex lo cotico la lege a mi tancature a paryo de seta verde. — Ce ms. a 222 feuillets et provient de Naples.

[746] CONSUETUDINES Regni Neapolitani Et Regni Sicilie Per Federicum Imperatorem Antequam privaretur Edite. In eodem Constituciones Et statuta domini regis Caroli Jherusalem et Sicilie regis.

Latin 4624A. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. A prélim. au r° anc. nos : deux cents vingt-deux. — Fol. B v° : Institutiones Foederici secundi Romanorum Imperatoris liber primus. Ce titre est écrit sur une fiche en papier collée sur le vélin au XVIe siècle. — Fol. 1 r° : 31 Costitzione de lo regno — jus civile — tabula juris civilis in superficie liber VI. — Fol. 82 v° : d XIII d. — Ce ms. de 82 feuillets provient de Naples.

[747] CURIALE Johannis de Cauliaco.

Latin 4604. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Sur la garde du XVIe siècle au recto : Tabula juris civilis ad terram liber XX. — Quam plurimum opuscula in jure. — Fol. 1 r°, anc. nos : mil cent neuf — 900 — 4836. — Fol. 172 v°, in fine : Intitu-

lato 49 f° 38. — Forma libellorum editorum per diversos doctores. della galiacza. — Ce ms. de 172 feuillets et formé de seize traités divers provient de Naples.

D.

[748] Digestum Novum Cum glosis.

Latin 4478. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. — Fol. 1 r° : Miniature. Anc. n°s : sept cents — 908 — 4673. — Tabula juris civilis in superficie liber III. — Ce ms. a 493 feuillets.

[749] DIGESTUM Vetus Cum glosis Accursianis.

Latin 4461. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. n°s : cent quatre vingt huit — 778 — 4697. — Fol. 125 v° : Intitulato vinti sex f° 135. — Lo digesto vechio. galiacza. — Ce ms. de 125 feuillets provient de Naples.

[750] DINUS Super titu. ff. Sol. Matrimonio Et de oper. no. nunci. Et aliquibus ff. novi.

Latin 4492. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. — Fol. 1 r°, anc. n°s : 879 — 4823. — Fol. 113 v° : lectura ramondi super decretalibus (*sic*).
de la galiacza.
— Iste liber est mei Petri Pomariolis manu propria haec scribentis. — Au r° de ce même feuillet le n° de placement de ce ms. à Naples : Intitulat° 76 f° 42. — Ce ms. a 113 feuillets et a probablement la même provenance, celle de Montpellier, que d'autres mss. de P. Pomerol.

F.

[751] [Fol. 103 r°] FEUDORUM Usus et Consuetudines Cum summula feudorum domini Johannis Blanci advocatus Massiliensis.

Latin 4675. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Anc. garde, au r° : tabula juris civilis in superficie liber XIIII. — Fol. 1 r° : Mil soixante cinq — 561 — 4712. — Fol. 48 v° le n° : 44. — Ce ms. a 48 feuillets.

[752] FEUDORUM Libellus Reformatus.

Latin 4772. — In-8, vélin, XVe siècle (1442). Miniatures et enluminures. Reliure moderne. — Fol. A prélim. r° : tabula Juris civilis in superficie liber XIX. — Fol. 1 r°, anc. n°s : MDLX — 1144 — 5946. — Armes de Filippo Maria avec la devise FI MA et l'aigle impérial. — L'explicit se trouve au fol. 65 r° : de ce feuillet au feuillet 74 v° la table. J'extrais ce qui suit du fol. 74 v° : « Gratia divina auxiliante expletus fuit hoc libellus feudorum per me Bar-

tholomoeum de Barateriis de Placentia juris utriusque doctorem, novo ordine ad faciliorem intelligentiam studentium transformatus ex antiquo libello per Obertum de Orto jurisconsultum Mediolanensem, tempore Federici secundi imperatoris composito.... Millesimo quadringentesimo quadragesimo secundo, tempore pontificatus sanctissimi domini domini Eugenii pape quarti et principatus serenissimi domini domini Federici tertii regis romanorum.... » — Fol. 75 v° : Dux Mediolani etc. Papiae Angleriaeque comes ac Genuae dominus.... Collegio juristarum Papiae : Datae Mediolani Kalendas Novembris 1442. — Fol. 76 v°, in fine : de pavye.

au Roy Loys XII°.

— Ce ms. a 76 feuillets.

I.

[753] INFORCIATUM Legum Justiniani Augusti.

Latin 4471. — Gr. in-fol., vélin, XIV° siècle. — Reliure moderne aux armes de Louis-Philippe. — Garde v°, anc. n° : trois cents septante quatre. — Fol. 1 r° : .... Paulus Nicoli de Neapoli. — Puglea de messe Galieno. Anc. n°s : 206 — 4699. — Ce ms. a 347 feuillets et provient de Naples.

[754] JOHANNE Puelle processus.

Latin 5970. — Gr. in-fol., vélin, XV° siècle (1456). — Reliure maroquin rouge du XVII° siècle, aux armes de France sur les plats. Garde ancienne conservée. — Fol. 1 r° : tabula juris civilis in superficie Liber XVI. — Anc. n°s : 187 — 6817. — Ce ms. de 204 feuillets est un original signé par les notaires ; il a été également chiffré au XV° siècle.

[755] JOHANNIS Lectura super Libro Codicis.

Latin 4546. — In-fol., vélin, XIV° siècle. — Reliure moderne. — Les gardes sont du XVI° siècle. A la première garde au r° : tabula juris civilis in superficie Liber XI. — Fol. 1 r°, anc. n°s : six cents quarante quatre — 392 — 4824. — Fol. 85 v° : Iste liber est mei Petri Pomayrolis manu mea propria hoc scribentis. — Intitulat• 90 f° 44. Lectura Johannis super libro coticis: Galiacza. — Ce ms. de 85 feuillets provient de Naples.

[756] IMPERATORUM Et Romani Pontificis Jurisditiones Cum tractatu de monarchia Dantis.

Latin 4683. — In-fol., vélin, XIV° siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. — Fol. 1 r° : tabula juris civilis in superficie liber XX. — Anc. n°s : 1118 — 5194 — huit cents soixante cinq. — Ce ms. a 57 feuillets.

[757] INSTITUTA Cum volumine In Jure Civili.

Latin 4440. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : 64 — 4675. — Ce ms. a 306 feuillets : il est douteux qu'il convienne.

[758] [Fol. 103 v°] JUSTICIA sit Et quo modo subditi gubernari debeant Per franciscum de Lucanis.

Latin 4685. — In-4, vélin, XVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : MM CCCCLXXXI — 1837 — 5196. — Armes de Galeaz Marie Visconti avec la devise ICH HOF GAL. MA. — Tabula juris civilis in superficie Liber XVIII. — De Justicia et quo pacto subditi gubernari debent, per Franciscum Lucanum. — Ce ms. a 16 feuillets.

L.

[759] LEGES Longobardorum.

Latin 4617. — In-fol., vélin, XIIe siècle. — Reliure moderne. — Les gardes anciennes sont conservées : 1re garde r° : Tabula Juris ciuilis in superficie liber VIIII. — Fol. 1 r°, anc. nos : MXXVIII — 1122 — 5191. — Les feuillets de ce manuscrit sont en grande partie intervertis.

[760] LUDOVICI Bolognini Prima pars Consiliorum.

Aucun manuscrit de Ludovicus Bologninus ne se retrouve catalogué dans le catalogue des Manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. — Ce traité a été imprimé à Bologne en 1499; l'auteur mourut en 1508.

[761] LUDOVICI Bolognini Nove Interpretaciones super omnes Textus et glosas Juris Canonici et Civilis. ¶ Una cum tabula.

Voir la remarque de l'art. précédent. — Ce traité parut à Bologne en 1495 et en 1497 chez Ugo de Rugeriis.

P.

[762] PLACENTINI Summa super Codicem.

Latin 4539. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r° : Tabula juris civilis in superficie liber XII. — Anc. nos : 451 — 5161. — Ce ms. a 124 feuillets.

[Fol. 104 r°] ¶ Philosophie. A. ¶ Libri.
¶ Couvers de veloux.

¶ Inventarium seu Tabula Librorum Philosophie Veluto coopertorum Secundum ordinem Alphabeti.

[763] Albertus Magnus Ordinis predicatorum de virtute Lapidum.

Latin 6787. — Petit format, vélin, xiv[e] siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. n° : 5692. — Ce ms. a 56 feuillets.

[764] Albertus Magnus de Animalibus.

Latin 6518. — In-fol., vélin, xiv[e] siècle. — Reliure moderne. — Gardes anciennes conservées. — Fol. 1 r° : Philosophie tabula III liber VIIII. — Anc. n° : huit cents quatre vint quatre. — Ce ms. a 306 feuillets.

[765] Alberti Magni Commentaria In Libros Metheororum De generatione et Corruptione In eodem Libri de morte et vita De Somnio et Vigilia. De Immortalitate anime De spiritu et respiratione. ¶ In eodem beati Thome de esse et essentia Et an liceat uti Judiciis astrorum. ¶ In eodem Et ipsius Alberti de causis et proprietate elementorum. De nutrimento et nutrito. De natura et origine anime Motu et processu animalium perfectione anime. Natura locorum Sensu et sensato memoria et reminiscencia.

Latin 6512. — In-fol., vélin, xiv[e] siècle. — Enluminures. — Reliure moderne. — Trois feuillets blancs primitivement servant de gardes sont conservés. Sur le 3[e] r°, on a écrit au xv[e] siècle la table de ce ms. dont l'art. 765 est la copie, précédée de cet incipit : « In Isto volumine sunt infrascripti libri Editi in Philosophia Naturali a Magistro Alberto Thotonico de ordine fratrum Praedicatorum dignissimo, Episcopo Ratisponensi In artibus et theologia Magistro Eximio. » — Fol. 1 r° : Tabula in philosophie liber VII. — Anc. n[os] : 352 — 4750 — cinq cent six. — L'explicit se trouve au fol. 233. — Sur le fol. 234 v° il a été ajouté au xv[e] siècle : 1454 : Die II mensis februarii Ego Antonius de Bernadigo reddidi hunc librum Magnifico Comiti bolognino quem ipse mihi prestiterat. — Une garde blanche termine le ms., avec au v° un nom de possesseur gratté. — Ce ms. a 234 feuillets, plus les gardes. Il provient de Pavie.

[766] Albertus de Saxonia Ordinis predicatorum super Octo Libros Phisicorum Aristotelis.

Latin 6526. — In-fol., vélin, xiv[e] siècle. — Ancienne reliure en ais de bois couvert de velours bleu très usé, le dos manque. Au v° du premier ais : Tabula III philosophie liber VII. — Fol. 1 r°, anc. n[os] : huit cents dix neuf — 776 — 4964. — Fol. 165 v°, après l'explicit : Iste liber est mihi Pasquini de Capellis. — Ce ms. a 169 feuillets, plus les gardes anciennes conservées. Il me semble provenir de Naples.

[767] Aristoteles De Animalibus.

Latin 6788. — In-fol., vélin, xiv[e] siècle. — Reliure ancienne à ais

de bois couverts de veau brun ; gardes anciennes conservées. Sur la 1re garde, r° : Arles de Animalibus ; sur la 2e r° : Secretario. — Tabula I philosophie d II px. Au v° : Aristoteles de animalibus. — Liber Ar. de proprietatibus animalium. Ces mentions sont du xve siècle. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCXI — 1046 — 5325 — lxii. Au v° du 2e ais de la reliure : A li philosophi e logica. — Ce ms. de 261 feuillets provient de Naples.

[768] [Fol. 104 v°] ARISTOTELIS In Octo libros phisicorum De Indivisibilibus ligneis, celo et mundo, generatione et corruptione, Metheororum, Inundatione Nili, De Anima, Sensu et sensato, Memoria et reminiscentia Somnio et vigilia, Motu animalium Motu progressivo De brevitate et longitudine vite. Morte et vita. Metaphisice Libri quatuordecim De Causis Cum Averrois de substantia orbis.

Latin 6318. — In-fol., vélin, xive siècle. — Miniatures. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours violet. Au v° du premier plat la signature A. Les gardes anciennes sont conservées : la 2e porte la mention au r° : tertia tabula Philosophie liber I ; au v° sont deux tables du xve siècle dont l'art. 788 est le résumé. — Fol. 1 r°, anc. nos : huit cents trente deux — 764 — 4959. — L'explicit est au fol. 211 v°. Ce ms. a 225 feuillets, plus deux feuillets de gardes initiales A et B, et un feuillet de garde finale portant au v° ces notes manuscrites : Magister Sigismundus de paveriono 1393 die primo februarii Philosophia naturalis Magistri Beltramini de Salso extimavit florenos quatuor, denarios VI. — Ambrosinus generales bidellus studii. Au-dessous notes effacées ; puis : Iste liber est.... M. Bertraminus de Placentia d. 62, s. 24. — Au v° du 2e plat je relève : Ps Magistri de Vercellis p mesice (?) seu fl. vi. — Iste liber est emptus precio fl. [iv den. vi. (?)].

[769] ARISTOTELES De Coloribus Eiusdem Libri octo phisicorum De celo et mundo, De Causis, Metheororum, De vegetabilibus et plantis, Generatione et corruptione, de anima, sensu et sensato, Memoria et reminiscentia, Somnio et Vigilia, de differentia spiritus et anime. ¶ Hic translatus est ex arabico a quodam hispano Nec est Aristotelis. De proprietatibus elementorum Metaphisice. In eodem De Intellecto et Intelligentia.

Latin 6325. — In-fol., vélin, xive siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. nos : huit cents vint deux — 773 — 4956. — Tabula IIII philosophie liber IX. — Ce ms. a 231 feuillets.

[770] ARISTOTELIS Probleumata Cum Commento Magistri Petri de Padua.

Latin 6541. — In-fol., vélin, xive siècle. — Miniatures. — Reliure ancienne à ais de bois couvert de velours brun. Trois feuillets pré-

liminaires non chiffrés : le 1er au r° porte cette note : Tabula Philosophie liber VIII est et alius ; sur le 3e au v° les armes des Visconti peintes en pleine page, le r° étant blanc. — Fol. 1 r° : encadrement enluminé. Anc. nos : trois cents huit — 4754. — Fol. 275 v° : Explicit expositio succincta.... Incepta quidem Parisius et Laudabiliter Padue terminata. ARMANNVS copiasset utique legalius nisi exemplaris mala fraude preventus. — Ce ms. a 275 feuillets, plus huit blancs, non chiffrés.

[771] ARISTOTELIS Libri posteriorum Et de Anima per Argiropillum.

Latin 6295. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours brun. — Fol. préliminaire r° : Tabula IIII philosophie liber XII. — Fol. 1 r°, anc. nos : lxxv — MCCCXXIIII — 1056 — 5317. — Ce ms. a 96 feuillets.

[772] ARISTOTELES Probleumata sine principio.

Latin 6327. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours brun. Le début du ms. manque. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCLXXXIII — 1046 — 5328. — Ce ms. a 91 feuillets.

[773] [Fol. 105 r°] ARISTOTELIS Libri Duodecim Methaphisice Cum quattuor Libris Metheororum.

Latin 6299. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne. — Garde ancienne conservée, au r° : IIII tabula philosophie liber V. — Aristotelis Metaphysice libri XII. — Item Metheororum libri IIII. — Fol. 1 r°, anc. nos : 839 — 4747. Une miniature représente Aristote devant deux auditeurs, un manuscrit couvert de velours vert avec fermoirs, à la main. — Fol. 167 v° :

de pauye Ytalie
au Roy Loys XIIe

Au dernier fol. dont le recto est blanc, au v° : un château dessiné à la plume. — Ce ms. a 168 feuillets, plus une garde ancienne.

[774] ARISTOTELIS Libri Duodecim Metaphisice, Phisicorum Octo. De generatione et corruptione, De Anima De Celo et mundo Metheororum Et de Somnio et Vigilia.

Latin 6297. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Miniatures : la plupart représentent des vieillards debout ou assis avec des manuscrits à la main. Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours brun. Au v° du premier ais : Ista phisica est.... comparato fl. XII ad minuto. — IIII tabula philosophie liber VI. — Garde ancienne conservée : un nom de possesseur a été gratté. — Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents soixante six — 271 — 4744. — Ce ms. a 242 feuillets.

[775] ARISTOTELIS Libri Duodecim Methaphisice glosati.

Latin 6300. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours rouge. — Fol. de garde, r° : tabula IIII philosophie liber VII. — Fol. 1 r°, anc. nos : huit cents dix sept — 834 — 4958. — Fol. 226 v° : Jacobus de Sancto Miniato Bidellus. — Per me Johannem quondam Jacobi h. 12. — Ce ms. a 226 feuillets.

[776] ARISTOTELIS Politicorum Libri Octo per Leonardum traducti.

Latin 6317. — In-fol., vélin, XVe siècle. — Reliure ancienne à ais de bois couvert de velours brun. Garde ancienne, au r° : Tabula IIII philosophie liber XI. — Fol. 1 r°, anc. nos : huit cents quarante deux — 766 — 5165. — Ce ms. a 103 feuillets. Il doit provenir de Pavie.

[777] ARISTOTELIS Politicorum Libri Octo. Economicorum Libri duo Hecatonomiarum Centum Socraticas Leges continens Libri septem Economiarum publicarum Eiusdem Liber unus cum scoliis Magistri Jacobi Fabri Et expositione Leonardi Aretini Super Libros Economicorum.

Latin 6581. — In-8, papier, XVe siècle. — Reliure en cuir vert du XVIIe siècle. Garde ancienne en vélin, au r° : Translatio leonardi Aretini de Politica Aristotelis. Translatio eiusdem de Yconomica et commentum eiusdem libri Maffei Vegii laudensis de Educatione liberorum. — Fol. 1 r°, anc. nos : 1086 — MCCXCV — 1495 — 6000. — La garde finale porte le n° 307. — Ce ms. a 271 feuillets, plus les gardes.

[Fol. 105 v°.]

[778] ARISTOTELIS Methaphisica Cum Averrois de substancia orbis, eiusdem Aristotelis Libri Octo phisicorum. De celo et mundo, Metheororum, Generatione et corruptione, sensu et sensato, Somnio et Vigilia, De causa et motu animalium, Juventute et Senectute, De respiratione et aspiratione, morte et vita, De Bona fortuna, De phisionomia, De causis et Libro moralium Sive de regimine dominorum Qui alio nomine Appellatur Epistola Aristotelis Ad Alexandrum Vel Secretum Cum novem libris Ethicorum Et alfarabio De ortu Scienciarum.

Latin 6298. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Enluminures. — Reliure ancienne à ais de bois. Au 2e feuillet de garde r° : IIII tabula philosophie liber VIII. Anc. nos : 536 — 4746. — Ce ms. a 211 feuillets, plus six feuillets de garde, dont le 2e contient au v° la table des traités dont le manuscrit est composé.

[779] AVERROIS Super totam philosophiam naturalem.

Latin 6504. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Enluminures. — Reliure moderne. — Garde ancienne, au r° : Tabula III Philosophie

liber XII. — Averrois in physicam Arlis. — Fol. 1 r° : 411 — 4969 — cinq cents soixante deux — 5.... — Au fol. 264 v°, une note datée du 17 janvier 1422 et noms de possesseurs grattés. — Ce ms., dont les feuillets 223-225 sont blancs, a 266 feuillets.

B.

[780] BURLEUS Super Ethica Et politica Aristotelis.

Latin 6307. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Sur la garde au v°, la table : In isto volumine sunt libri plurium qui sequuntur videlicet : Liber Ethicorum. — Item liber politicorum. — Item liber Magnorum moralium. — Item liber rethoricorum. — Item liber problematibus. — Fol. 1 r°, anc. nos : six cents vingt cinq — 1230 — 5318. — Miniature représentant Burleus lisant dans un manuscrit à des écoliers. — Fol. 268 r° : Karolus. — Ce ms. de 268 feuillets, plus les gardes, provient de Charles d'Orléans.

C.

[781] COMMENTARIA Eustachii super decem Libros Ethicorum Aristotelis Cum duobus Libris Politicorum Eiusdem.

Latin 6458. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Enluminures. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours brun. Garde ancienne, au r° : Tabula IIII philosophie liber X. — Fol. 1 r°, anc. nos : Deux cents cinquante neuf — 506 — 4749. — Ce ms. a 305 feuillets. Il me semble provenir de Pavie.

[782] [Fol. 106 r°] COMPENDIUM Moralis Philosophie Et de quattuor virtutibus fratris Luce Episcopi Ordinis predicatorum.

Latin 6393. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCXCVII — 660 — n° XXI — 1946 — 5345. — Fol. 43 v° : Seneca de 4 virtutibus — 10. — Ce ms. a 43 feuillets. — Identification incertaine.

D.

[783] DE NATURA Rerum Liber Collectus ex variis autoribus.

Latin 6556. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Enluminures. — Reliure moderne. — Fol. 1 r° : cinq cents sept — 357 — 4764. — Fol. 45 v° ¶ Scriptor sum rudis Matheus nomine uxor, Ordine Carmelli salve quem Virgo Maria. — Ce ms. a 46 feuillets. — Identification incertaine.

[784] De Intensione Et remissione Actione et remissione velocitate et traditate.

Latin 6673. — In-12, papier, xve siècle. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de veau noir à fers estampés. Sur la garde r° : Quaedam dialectica. — Fol. 1 r°, anc. n°s : MMXLVII — 1373 — 6280. — Au v° du 2e plat de la reliure : Logica n° XVIII. — Ce ms., de 31 feuillets, comprend cinq traités écrits de mains différentes. M. Dupont-Ferrier l'attribue à la bibliothèque de Jean d'Angoulême. A mon avis, d'après la reliure et le mode spécial de cataloguage : Logica n° XVIII, il provient de Naples.

E.

[785] Exposicio Succincta problematum Aristotelis Per Magistrum Petrum de Padua.

Latin 6540. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. n°s : 260 — 4745. Armoiries : 2 tours sur fond de gueules : peut-être « Della Torre » (?). — Ce ms. a 236 feuillets. — Identification peu certaine.

[786] Extractiones Pulcherrime Ex Libris Alberti Magni.

Latin 6519. — Gr. in-fol., papier. — Reliure moderne. — Fol. 1 prélim. r° : Fo allo Eximio doctore mro F. demaistri da pesaro. — Ce F. De Maistri a dressé la table fol. 1 v°, 2 et 3 prélim. — Fol. 5 v° : Tabula rei militaris IIII versus fenestras, in medio. — Liber VIII. — Fol. 1 r°, anc. n°s : 311 — 4843. — A la fin : F. 12, Messere Lanzalao. — Ms. provenant de Naples, qui a 350 feuillets.

F.

[787] Franciscus De Caronellis Religiosus de fato.

Latin 6452. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XIVe siècle aux armes de France sur les plats. Sur la garde au v°, cette provenance : Iste liber est.... fi.... de Sancto Quirico Veronoe. Sur une 2e feuille de vélin blanc, au r° : Philosophie tabula III liber XV. — Liber de fato fratris francisci de Caronellis. — Fol. 1 r°, anc. n°s : mil vint neuf — 1226 — 5373. — Ce ms. a 15 feuillets, non compris plusieurs feuillets blancs.

N.

[788] Nicolay Treveth Ordinis Predicatorum Commentaria Super decem Libros declamationum Senece Una cum CXXVII Questionibus per modum Probleumatum Magistri de Hispania.

Latin 7798. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Enluminures. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours brun. — Sur la garde, r° : Tabula Eloquentie quinta in pariete versus hostium liber XII. — Fol. 1 r°, anc. nos : MDCCLXXXVIII — 1836 — 5351. — Ce ms. a 90 feuillets. Il me semble provenir de Pavie.

P.

[789] PLATONIS Phedon per Leonardum Aretinum.

Latin 6279. — In-4, vélin, XVe siècle. — Reliure ancienne à ais de bois couverts de velours bleu. Au v° du premier ais : n° 23 — 53. — Sur la garde, au r° : Quarta tabula pa philosophie liber II. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCLXII — 1955 — 5314. — En marge inférieure, les armes de Charles d'Amboise. — Ce ms. a 53 feuillets. Il provient de Pavie.

[790] PLATONIS Deffensorium per Bessarionem Cardinalem Impressum in Papiro.

Impr. Rés. R. 19. — In-fol., papier, XVe siècle. — Reliure du XVIIe siècle en maroquin rouge aux armes de France sur les plats. — Garde recto : defensio platonis ; fol. 1-14, Table, fol. 15-230, l'ouvrage : Bessarionis adversus calumniatorem Platonis. — Fol. 15 r° : Marges enluminées avec les armes des rois d'Aragon. — Fol. 230 v°, anc. n° : a lxxvi d. — Impression de Rome, s. d. rom., par Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz. — Provient de Naples.

[791] PLATONIS Convivium de Amore, Phedrus Apologia pro Socrate, Crato, Phedon, Crato Phedon Nemescenum Sive funebris Platonis oratio, De re publica Compendium [fol. 107 r°] Marsilii Ficini In Thimeum, Thimeus Platonis, de legibus Una cum Epistolis eiusdem Impressum in papiro.

Impr. Rés. R. 10. — Papier, XVe siècle. — Reliure du XVIIe siècle en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — Garde v°, anc. nos : 587 — R7. — Fol. 1 r°, anc. nos : mil cent vint trois — 23 — lXIX. — Platonis convivium, de amore A Marsilio Ficino translatum, etc. Impressum Florentie per Laurentium Venetum, s. d. — Me semble convenir, quoique sans indication de provenance antérieure au XVIIe siècle.

[792] PLINIUS In historia.

Latin 6802. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois, ancienne couverte de cuir noir moderne. Sur la 1re garde, au v° : Tabula historiae in superficie liber V. — Fol. 1 r°, anc. nos : CCXXXVIII — 238 — 4975. — Fol. 277 r° : In suprascripto Angelo de Reptis Matheo Cutroni hoc librum perlexit. — Antonius de Ni-

grotombis manu propria scripsit. — Au v° : L 95 †. — Ce ms. a 277 feuillets.

[793] POLICRATICON Johannis Salberiensis de Nugis Curialium et vestigiis Philosophorum.

Latin 6650. — In-4, vélin, XIIIe siècle. — Reliure ancienne en veau vert. Au v° du 1er ais : Policraticus de vestigiis Philosophorum. Sur la garde, au r° : I tabula philosophiae liber XII. — Policraticus de vestigiis philosophorum. — Fol. 1 r° : Policraticus. Anc. nos : 220 — n° 36 — MMCCCV — 637 — 5999. — Fol. 219 v° : Karolus de Francia dux Normannorum. 1469. — Garde finale, r° : Iste liber pertinet Domino Karolo de francia duci Biturie : L. Paumier. — Ce ms. a 219 feuillets, plus les gardes.

S.

[794] SENECA De clementia et beneficiis.

Latin 6381. — In-4, vélin, XVe siècle. — Enluminures. — Reliure ancienne en velours bleu. Sur la garde au r° : 121 — n° 37. — Tabula eloquentie quinta in pariete versus hostium liber XXI. — Fol. 1 r° : Armoiries. Anc. nos : MDCLXXIIII — 1823 — 5343. — Ce ms. a 123 feuillets, plus deux gardes préliminaires et 5 feuillets non chiffrés blancs à la fin.

[795] SENECE Declamationes.

Latin 7796. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure ancienne en velours bleu. Sur la garde au v° : Tabula eloquentie quinta in pariete versus hostium, Liber XX. Fol. 1 r°, anc. nos : MDCLXXIX — 1827 — 5350. — Fol. 30 r° in fine : De libris Theobaldi Dauxigny archidiaconus Sigalonie. Datus a Magistro Johanne Caillou mihi duci Aurelianensis. Charles. — De camera compotorum Blesis. — Garde finale r° : Rhetorica. — Ms. de 30 feuillets.

[796] SENECE Epistole Ad lucillum Cum Epistolis quibusdam petrarche Et angeli de Roma una cum tractatu de Imaginibus stellarum.

Latin 8549. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Enluminures. — Reliure moderne. Sur la garde au v° : Praeter Senecae Epistolas sunt et Francisci Petrarcae Epistolae aliquot nec non Angeli Romani item aliquot Epistolae. — Item F. Petrarcae (ut arbitror) libellus de Imaginibus stellarum. — Fol. 1 r° : Tabula Eloquentie quinta in pariete versus hostium. — Liber XXII. — Anc. nos : CXLI — 161 — 4757. — Ce ms. a 97 feuillets. Il provient de Pavie.

[797] SENECE Epistole Ad Lucillum Et beatum Paulum In Principio Et e contra Cum [fol. 107 v°] Libello de quattuor virtutibus De bene-

ficiis Clementiae Coppia verborum Remediis fortuitorum Et de Moribus cum tabula super libros morales Eiusdem Et Oratione Sidonii quam habuit ad populum Bituris.

Latin 8544. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 r°, anc. n° : L. — Tabula Eloquentie quinta in pariete versus hostium liber XXIII — 40 — 50 — 4975. — Fol. 155 v° : Explicit tabula seu Inventarium super libris moralibus Senece composita per venerabilem fratrem Junctam de Sancto Geminiano, ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini : Quam Ego Johannes de Vorborck theotonicus scripsi. — ¶ Iste liber est mei Augustini de Fazardis. In huius libri volumine continentur opera Senecae, etc. — Ce ms. a 155 feuillets.

[798] SENECE Omnia Opera Cum Iconomica Bertrandi vel Bernardi In principio.

Latin 6395. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. — Fol. 1 r°, anc. nos : 277 — 308. — Tabula III philosophie liber XIII. — Ce ms. a 309 feuillets, plus deux blancs à la fin non chiffrés.

[799] SENECE Opera.

Latin 6389. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure en veau brun recouvrant de sais en bois. Au v° du premier ais : In isto volumine isti libelli Senece continentur : De remediis fortuitorum liber unus. — Epistolae Senecae ad Paulum apostolum et contra. — De verborum copia liber unus. — De clementia libri duo. — De beneficiis libri septem. — Ludus Senecae. — Proverbia eius per libris alphabeti. — Sur la garde, r° : Tabula prima philosophie liber XIII. — Fol. 1 r°, anc. nos : MLXII — 1159 — 5348. — Fol. 66 v° : Est Michaelis de Eugubio. In vindicando criminosa est celeritas. — Ce ms. de 66 feuillets conviendrait peut-être mieux à l'art. 797 et le 8544 décrit à cet article s'identifierait à l'art. 799.

T.

[800] TABULARIO sive Expositio per ordinem Alphabeti Sententiarum Senece per fratrem Lucam Episcopum Ordinis predicatorum. Imperfectum tamen opus, proh dolor.

Latin 8714. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — 1re garde, r° : Excerpta e libris Senecae Philosophi. Senecae rethoris Senecae tragici cum notis Fr. Lucae Episcopi Auximanae diocesis ad Clementem VI. — Fol. 1 r°, anc. nos : quatre vingt deux — 233 — 4750. — Ce ms. a 402 feuillets chiffrés I-CCCCII.

[801] TABULA Magna Secundum ordinem Alphabeti Super Libros Aristotelis.

Latin 6543. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de veau brun. — Fol. 1 r° : Tabula II philosophie, liber XVI. — Fol. 2 r°, anc. nos : quatre cents cinquante neuf — 535 — 4753. — A la marge inférieure, armes des Visconti et le titre : Tabula super expositione Petri de Ebano. — Ce ms. de 51 feuillets provient de Pavie.

[802] THIMEUS Platonis Per Calcidium Una cum Martiani Libello de [fol. 108 r°] Nupciis Mercurii et philosophie.

Latin 6280. — In-4, vélin, XIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours brun. Sur la garde, au r° : Calcidius. — IIII pe tabula philosophie liber III. — Fol. 1 r° : CCXCIV — 294 — 5312. — Ce ms. a 93 feuillets. Il me semble provenir de Pavie.

[803] THOME Aquinatis doctoris sancti Commentaria Super Libros Ethicorum Et politicorum Aristotelis. ¶ In eodem Albertus super libros Politicorum. ¶ In eodem Egidius de Roma Super libros Rethoricorum Aristotelis.

Latin 6457. — Gr. in-fol., vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours brun. — Sur la garde, r° : Tabula III philosophie, liber IIII. Au v° : Scripta sancti Thomae super libros Ethicorum et Politicorum Aristotelis et Commentaria Alberti super libro politicorum et scriptum Egidii super libro Rethoricæ Aristotelis mei Gasparis de Broaspinis quod emi 1377. X maii. — Liber mei Petri del [Balderia (?)] emptus a Bartholomeo fratre suprascripti Gasparis. — Expositio sancti Thomae ord. praed. super libros Ethicorum et Politicorum. — Albertus Magnus eiusdem ordinis expositio super libros politicorum. — Egidius de Roma super libros Rethoricorum Aristotelis. — Testatur postrema pagina hunc librum constitisse aliquando centum sexaginta tribus ducatis aureis (o seculum) — 1377. — Fol. 1 r°, anc. nos : cinq cents dix neuf — 476 — 4752. — Sur la garde finale, r° : Liber [est mei Gasparis de Broaspinis quod emi....] MCCCLXXVII die dominica X maii, presentibus Bartholomeo [fratri meo] et [Petro (?)] quondam Francisci de Balderia, pretio 163 ducatorum auri. — Thomas de Aquino super libris Ethicorum et Politicorum, Frater Petrus de Alvernia super politicis Aristotelis, Egidius super libris rethoricorum. — L. — Ms. de 339 feuillets, provenant très probablement de Pavie.

[804] THOMAE Doctoris sancti Super Libros Ethicorum Compendiosa.

Latin 6456. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de veau brun. Sur la garde, au r° : S. Thomae super Ethicorum Arist. duc. III auri, puis le titre répété deux fois. Sur

le 2e feuillet préliminaire, encore le titre. — Fol. 1 r°, anc. nos : MMCCCXXXV — 2098 — 214 — 5330 — clvii. — Sur la garde finale, v° : Thomas. d. d. Aquino a lo quarto almario — rex. — Sur le v° du 2e ais de la reliure : a li philosophi e logica. — Ce ms. de 68 feuillets provient de Naples.

[Fol. 108 v°] ¶ MEDICINA A ¶ Volumina.
¶ Couvers de velours.

¶ Index Librorum Medicine coopertorum veluto Secundum Ordinem Alphabeti.

[805] ALBOALI Super primum Avicenne.

Latin 6936. — In-fol., papier, XVe siècle. — Reliure en bois du XVe siècle. — Musique écrite sur les deux feuillets de garde préliminaires. — Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cents vint VII — 459 — 5133. — Puis note ajoutée au XVIIe siècle : Expositio quondam d. Avvicennae de Anatomia m. s. 4050, n° XXXXVIII. — Ce ms. a 146 feuillets. — Identification incertaine, vu le manque de provenance antérieure au XVIIe siècle.

[806] ALBUCASIN In Cirurgia.

Latin 7127. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. garde A v° : Tractatus Chirurgiae Albucasin Arabi. In quo plura Instrumenta ad eam spectantia depicta sunt. Fol. garde B r° : Medicinae tabula III liber XII. — Albucasin cyrurgicus ex arabico translatus per M. Gerardum Cremonensem Cum Instrumentis omnibus cyrurgicis depictis. — Fol. 1 r°, anc. nos : 1457 — MCCCXIV. — Fol. 57 r° : Hunc librum transtulit Magister Girardus Cremonensis in Toleto de Arabico in latinum et est tricesima particella libri Azarigici quem composuit Albucazin. — Garde finale, r° : pauye. — Ce ms. a 57 feuillets, plus deux gardes préliminaires A et B et une finale, feuillet de vélin qui recouvrait l'ancienne reliure.

[807] APHORISMI Ypocratis.

Latin 6845. — In-fol., vélin, XVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours brun. Sur la garde, r° : Medicinae tabula quarta liber primus. — Aphorismi Ypocratis. — Fol. 1 r° : M° f° da maistro da Pesaro. — Anc. nos : cinq cents nonante quatre — 446 — 4998. — Au v° du 2e ais : Medicina. — Ce ms. de 5 feuillets provient de Naples.

[808] ARTICELLA.

Latin 6871. — In-4, vélin, XVe siècle. — Reliure à ais de bois cou-

verts de velours rose. — Fol. garde, r° : ARTICELLA. — Tab. III medicine, liber IIII. Au 3e fol. garde, v° : Articella : sunt pleraque alia opuscula. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCLXXXIIII — CIIIIXIX — 1047 — 5418. — Fol. 227 r° in fine, 2e col. Intitulato 34 f. 57. — 2 gardes finales. Au v° de la 1re : Lanczalao. — Ce ms. enluminé a 227 fol. à 2 colonnes. Il provient de Naples.

[809] ARTICELLA Cum dictis particularibus.

Latin 6872. — In-fol., papier, xve siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. — 3e garde prélim. r° : tabula VI medicine liber IIII. — Recollecte diversorum in medicina. Au v° : medicina tabula VI, liber.... Table : Mag. Dini de Florentia liber 3 reg. — Questiones Palestr. — Summa Mag. Magi super 4ri regiminis. — M. Gentilis super 4ri regiminis. — Relique vide in ultima pagina enumerata. — Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cens cinquante quatre — 701 — 5836. — Fol. 273 v° (le dernier) : Recolleciones in medicina super multis diversis passibus.

[810] AVICENNE Pratiqua.

Latin 6915. — In-4, vélin, xve siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours rose. — Fol. 1 r° : MCCCXV — 1363 — 5413. — A la fin, sur un feuillet blanc, v° : Avicenna completum. — Par le Roy Monseigneur le Conte ; — et sur le dernier feuillet blanc : 11 marcii 1505 : die 2 aprilis Ludovicus XII Rex Franciae Ingressus est Biturris et in castrum regim.... ; puis six lignes grattées : à la 1re peut-être les mots : Ludovicus Rex. — Ce ms. a 64 feuillets.

B.

[811] BERNARDI De Gordonio Anthidotarium de passionibus Capitis Cum Guidone De Cauliaco In Cirurgia.

Latin 7132. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de veau brun. — Fol. 1 r° : Tabula II medicine liber XIIII. — Anc. nos : cinq cents soixante huit — 722 — 5138. — Au dos : n° 722. — Ce ms. a 131 feuillets.

C.

[812] [Fol. 109 r°.] CENTILOQUIUM Ptolomei Cum concordanciis Medicine.

Latin 7348. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours rose. Sur la garde, r° : Tabula III medicine liber X. — Centiloquium Phtholomei. — Concordanciae medicinae. Au v° : Concordanciae Medicinae cum centiloquio ptholomei. — Fol. 1 r°, anc. nos : huit cents six — 353 — 5454. Sur 2 feuillets

de gardes finales, les 3 titres du ms. comme aux gardes préliminaires; sur un 3e feuillet final : a la medicina. — Ce ms. a 107 feuillets, plus les 4 feuillets de gardes non chiffrés. Il provient de Naples.

[813] Dioscorides.

Latin 6821. — In-fol., vélin, xive siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. — Fol. 1 ro : Tabula III medicinae liber I. — Anc. nos : sept cens soixante six — 1029 — 5394. — Fol. 126 vo :
Liber iste est magistri
. . . .
eyz magistri Petrus frater
predicti scripsi amen.
Fol. 127 vo : Anno mccclxxiii Ego Magister Damoilus de Maichanis dedi in scriptis tenquam unum die xviiii Jullii. — Fol. garde finale ro : Liber dioscorides de herbarum notatione sub medicamentibus †. — Ce ms. a 128 feuillets, plus les gardes préliminaires.

E.

[814] Eben Mesue.

Latin 6944. — In-fol., vélin, xive siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. Sur la 1re garde ro : Liber medicinae de simplicibus. — Au vo : Eben Mesuae. Heben Mesue de Simplicibus. — Fol. 1 ro, anc. nos : cinq cents quatre vint six — 344 — 5004. — Quarta tabula medicinae liber XI. — Ce ms. a 45 feuillets, plus trois feuillets de gardes. Il me semble provenir de Pavie.

[815] Eben Mesue.

Latin 6943. — In-fol., vélin, xive siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours brun. — Sur la 1re garde, vo : Eben Mesue. — Fol. 1 ro : Tabula IIII medicine, liber VIII. — Anc. nos : cinq cens septante deux — 477 — 5003. — Fol. 108 vo : In nomine Domini nostri Jesu Christi anno a nativitate eiusdem Millesimo trecentessimo vigesimo sesto die sabbati penultimo mensis augusti, iste liber est Magistri Amizini Zuche Cyrurgici de Bellano et emit ipsum in antea. — Ego Magister Petrus Zucha de Bellano scripsi. A la suite ces trois lignes écrites en cryptographie :
fu ipd gxku ef boop dxffouf nkmm
fyknp uffdfoufknp xkhftknp tfrp
ckf Hebuk qffxmuknp nfolkt bxhx tuk.
Liber mesue in medicina.
— Ce ms. a 108 feuillets, plus les gardes; il doit provenir de Pavie.

F.

[816] Franciscus de Senis de Balneis Et de venenis.

Latin 6979. — In-fol., vélin, xve siècle. — Enluminures. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. Au vo du 1er ais de la reliure : Tractatus de Balneis et venenis per Franciscum de Senis. — Sur le feuillet de garde, ro : Tabula III medicinae liber VI. Au vo le titre répété. — Fol. 1 ro, anc. nos : MMDCLXXVIII — 2164 — 5427. — Sur la garde finale ro : Medicina. — Ce ms. a 100 feuillets; il doit provenir de Pavie.

[817] Franciscus Philelphus de flatibus Supra Ypocratem.

Latin 7023. — In-8, vélin, xve siècle. — Enluminures. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. Au vo du 1er ais : Francisci Philelphi translatio in librum Hippocratis de flatibus et de passionibus. — Sur la garde, ro : Medicinae tabula IIII, liber III. — Fol. 1 ro, anc. nos : MMCLIIII — 2140 — 6031. — Armes des Visconti. — Fol. 71 vo : Mediolani a nativitate dominica MCCCXLIIII sexto kalendas Januarias. — Ce ms. a 71 feuillets; il provient de Pavie.

[Fol. 109 vo] G.

[818] Gerardus De cremona In cirurgia.

Latin 6894. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours brun. Au vo du 1er ais : Breviarium medicinae Joannis filii Serapionis. Sur la garde, vo : Fo d. G. Francischo de Maistri da Pesaro. — Fol. 1 ro, anc. nos : MCCLXXXV — IIc XVII — 825 — 5421. — Fol. 119 ro : Intitulato 31, fo 57. — Vo : Pretii VIII tertio lorum cum dimidio. — delormo de Abroso. — Fol. 120 (garde) ro : Tabula IIII medicinae, liber VII. — Ce ms. a 119 feuillets, plus les gardes; il provient de Naples.

[819] Guydo de Cauliaco In cirurgia. Require. In Libro ¶ Bernardi Gordonio Anthidotarum.

Voyez art. 811 ; le ms. lat. 7132 contient ce traité.

[820] Galenus De affectorum locorum natura.

Deux mss. de ce traité sont à la Bibl. nationale, les lat. 6865 A et 6865 B. Ils sont du XVIe siècle, sur vélin. L'un provient de Colbert, l'autre porte les armes de France; ils ne me semblent convenir ni l'un ni l'autre.

I.

[821] Isagoge Joannici Et de diebus Creticis.



Latin 6868 (Exposé X. 29). — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours violet. Au v° du 1er ais, liste de huit traités du ms. Sur la garde, au v° : Iste liber pertinet mei Jo. Caillau et parisius studenti in facultate medicinae : Jo. Cailleau. — Iste liber postea lucratus fuit ad ludum Scacorum a dicto magistro Johanne Cailleau per me ducem Aurelianensem, etc. : Karolus. — Liste des traités de ce ms. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCXLV — 1575 — 5408. — Medicinae tabula III. — Ce ms. a 184 feuillets ; il a appartenu à Charles d'Orléans.

L.

[822] LILIUM Medicine Magistri Bernardi de Gordonio In eodem libro Sinonima Nicolay secundum ordinem Alphabeti Quid pro quo Tabule Salerni Dozes Nicolay Dozes Gualterii, de passionibus mulierum secundum Tronculam, Experimenta Thadei praticqua Eiusdem Urine Mauri Fleubotomia Haly, Liber de ornatu mulierum Practiqua puerorum De gradibus Magistri [fol. 110 r°] Arnoldi de Villanova Pronostica Ypocratis, De signis mortis.

Latin 6964. — In-fol., vélin, XIVe siècle (1305). — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. — Sur la garde, r° : Tabula III medicinae liber VIII. Au v° : Ad finem istius primi libri practicae Gordonianae reperies catalogum eorum quae hoc volumine continentur. — Fol. 1 r° : MCCCLXXXVII — neuf cents trente cinq — 2068 — 5423. — Fol. 142 r° : Hunc librum Dedit Magister Johannes Cailleau Mi Duci Aurelianensis, relictum pro cambio alterius — Karolus. — de camera compotorum blaesis. — Au v° du 2e ais : Johannes Cailleau doctor in medicina emit hunc librum quinque scutorum auri anno domini Millesimo ccclx.... — Ce ms. de 142 feuillets, plus les gardes, provient de Charles d'Orléans.

M.

[823] MACER de virtutibus herbarum.

Latin 7924. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Au v° du 1er ais, sur une feuille de vélin collée à la reliure : Macer de natura herbarum. — Sur la garde, r° : Tabula III medicinae liber VII. — Fol. 1 r°, anc. nos : DLXXIII — 613 — 5395. — Ce ms. a 40 feuillets, y compris les tables diverses non chiffrées.

R.

[824] RASY In Almansore et divisiones Eiusdem.

Latin 6901. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois

couverts de velours bleu. — Fol. 1 r° : Tabula IIII medicinae, liber IIII. Anc. nos : cent soixante deux — 343 — 5005. — Rasis Almansor. — Rasis divisiones. — Garde finale : Liber Uberti in Medicina. — Ce ms. a 112 feuillets, plus les gardes.

[825] RASY Opera In almansore Eiusdem Experimenta Cum Anthidotario.

Latin 6902. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. nos : neuf cents quinze — 667 — 5006. — Sur la garde finale en papier : une figure astronomique avec cette date : MC°C°C°lxxxxIII prima die, septima hora II ante die. — Ce ms. a 195 feuillets, plus la garde finale.

S.

[826] SERAPIO Cum Rasy In Almansore Et Rasy Divisionibus.

Latin 6893. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. Au v° du 1er ais : Serapion, item Rasis almansor, item Rasis divisiones. CCCx. Sur la 1re garde, r° : Tabula IIII medicinae liber V; sur la 2e, r° : Secreta Hippocratis. — Fol. préliminaire r°, anc. n° : six cents neuf. — Fol. 1 r°, anc. nos : CCCx — 872 — 5002. — Fol. 299 v°, anc. nos : 116 — 278. — Au v° du 2e ais de la reliure : In isto volumine sunt liber Sarrapionis, liber Almansoris, liber divisionum, Experimenta G, Experimenta Rasis et quaedam alii tractatus in medicina, pro pretio VIII librarum parisinis — CCCx. — Medicina. — Ce ms. a 339 feuillets, plus les gardes et 1 feuillet préliminaire.

[827] SERAPIO.

Latin 6896. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Enluminures. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. — Sur la 1re garde, r° : Medicinae tabula III liber tercium. — Serapion. — La 2e garde est blanche. — Fol. 1 r°, anc. nos : deux cents nonante huit — 6 VIIIxx XI — 461 — 4770. — Fol. 68 v° : Messere Lanzalao. — Intitulato 4, fol. 53. — Ce ms. a 68 feuillets, plus trois gardes; il provient de Naples.

[828] [Fol. 110 v°] SERAPIO.

Latin 6897. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois avec fers estampés sur le bois très abîmée. — Fol. 1 r°, anc. n° : 5001. — Sur le v° du 2e ais de la reliure : Johanni Cailleau, doctor Medicinae. — Ce ms. a 146 feuillets, plus deux gardes dont la finale est annotée. Il me semble provenir de Charles d'Orléans.

[829] SUMMA Gualterii.

Latin 7055. — In-4, vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. Au vo du 1er ais : Summa Galterii. — Sur la garde, ro : Tabula III medicinae liber VI. — Fol. 1 ro, anc. nos : MCCCCLXXXVI — 1183 — 6041. — Ce ms. a 48 feuillets.

T.

[830] THEORICA Pantegnii Et praticqua Eiusdem.

Latin 6885. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle aux armes de France sur les plats. Sur la garde vo : Costantinus. — Fol. 1 ro : Cod. Colb. 3174. — Regius 4768. 3. — Ce ms. a 194 feuillets. Il me paraît provenir de Naples, bien qu'il ait fait partie de la bibliothèque Colbert au XVIIe siècle.

[831] TACUINUM Sanitatis.

Latin 6960. — Gr. in-fol., papier, XVe siècle. — Reliure moderne. — Fol. 1 ro : Tabula Ia medicinae, liber XIII. Anc. nos : trois cents quatre vingt deux — 208 — 4869. — Fol. 249 : Intitulato 6 fo 53. Sur la garde finale, vo : Pandectae f. 8. — Delormo de Abroso. — Ce ms. a 249 feuillets. Il provient de Naples. Il a pour auteur M. Selvaticus.

[832] TOUR De la grande Richesse In Medicina.

Fr. 222. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. Au vo du 1er ais : Tour de la Grant richesse. Livre de Médecine. — Fol. 1 ro, anc. nos : cinq cents trente trois — 283 — 6874. — Dern. feuillet ro : Iste liber constat Carolo duci Aurelianensis, relictus XI. — Karolus. — De camera compotorum bloesis. — Ce ms. a 45 feuillets et deux gardes blanches. Les feuillets ont été chiffrés au XIVe siècle.

[833] THEODORUS Prixianus Cum viatico In Medicina.

Latin 6951. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours violet. — Sur la garde, ro : Tabula IIII medicinae liber VIIII. — Liber Theodosii (*sic*) prisciani in Medicina. Item liber qui dicitur viatricis in medicina. Au vo : Hoc librum falso inscripserunt Theodori Prisciani nam si hoc proemium legas palam erit fuisse Garin cuiusdam Arabus ut puto. — Fol. 1 ro, anc. nos : MDCLIV — 1809 — 5415. — Ce ms. a 179 feuillets, plus les gardes. Il provient sûrement de Pavie.

[Fol. 111 r°] ¶ ASTROLOGIA A ¶ VOLUMINA.
¶ Couvers de veloux.

¶ Index seu Tabula Librorum Astrologie. Perspective. Arithmetice. Geometrie. Artis militaris. Rei edificatorie. Rei Rustice Et Agriculture veluto coopertorum Secundum ordinem Alphabeti.

[834] ALBUMASAR. Introductorium Cum glosa Haly In galico Super Quadripartito Ptolomei.

Latin 7321A. — Gr. in-fol., vélin, XVe siècle. — Miniatures. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle, aux armes de France sur les plats. Au v° du 1er ais : Albabitii. — Introductorium Albumasar. — Cum glosa Haly super quadripartito Ptolomei En Francoys. Fol. 1 r°, anc. nos : 128 — 4776. — Miniature de présentation du ms. Dans les marges les attributs, armes et devises : PLVS EST EN VOVS de Louis de Bruges, en partie effacés et remplacés par les armes de France. — Fol. 53 r° : Incipit du traité écrit en français. Armes de France et armes de Louis de Bruges. — Fol. 174 r° : Miniature et la devise : PLVS EST EN VOVS. Beaucoup d'autres feuillets peints avec armoiries et devises dans ce traité en français. — Ce ms. a 243 feuillets, plus les gardes. Il provient de Louis de Bruges. La première miniature représente peut-être la ville de Bruges.

[835] ALBUMASAR De nationibus Cum ratione Sphere Pitagorice Et duodecim signis In galico.

Latin 7351. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne. — Sur la garde, r° : Liure d'astrologie en Francoys et en latin ; au v° : Albumasar de nationibus cum ratione spherre Pithagoricae et 12 signis in gallico. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCXLIII — 1461 — 5467. — Au v° du 2e ais de la reliure : Di Seigneur de Sayre. — Di Seigneur de Pouvers (?) — Loys XII. — Ce ms. a 53 feuillets, plus les gardes. Il me semble provenir de Pavie.

[836] ALMAGESTUM Ptolomei.

Latin 7258. — Gr. in-fol., vélin, XIVe siècle. — Miniatures et figures d'astronomie. — Fol. 1 r°, anc. nos : cinc cents vint neuf — 504 — 4772. — Ce ms. a 334 feuillets et deux gardes blanches. Il me semble provenir de Pavie.

[837] ALFRAGANUS.

Latin 7400. — In-4, vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. Au v° du 1er ais : Alfraganus de stellis et motibus celestibus. Sur le r° de la garde : Alfraganus de aggrega-

tione stellarum Et principiis celestium motuum. — Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : MMCIII – 1838 — 6059. — Sur la garde finale v°, le n° XXXIII. — Ce ms. a 17 feuillets. Il me semble de provenance italienne.

[838] ALGORISMUS Joannis Et de Sphera Eiusdem.

Latin 7363. — In-8, vélin, XIVᵉ siècle. — Figures d'astronomie. — Reliure à ais de bois couverts de velours brun. Au v° du 1ᵉʳ ais : Johannis de Sacrobusto. — Algorismus. — Sphera. — Computus et aliud. — Au v° de la garde en papier : Algorismus Johannis de Sacrobusto et sphera eiusdem – hic Algorismus — Item de Sphera sunt — Johannis — de Sacro buxo (ut docent versus minio scripti ad finem spherae). Cette note est de la fin du XVIᵉ siècle. Fol. 1 r°, anc n°ˢ. : MCCLXVI — 1051 — 6054. — Fol. 45 r° : Francescum de Beneduccis. — Ce ms. a 45 feuillets.

[839] ANDOLANUS De Nigro In tractatu Sphere Cum Theorica planetarum Et Introductorio Andree Judicia Astrologie. In eodem [fol. 111 v°] Almanach Canonum Cum pratica Astrolabii.

Latin 7272. — In-fol., vélin, XIVᵉ siècle. — Reliure moderne. — Au v° de la 1ʳᵉ garde : In hoc volumine contenta :
Tractatus sphere secundum Andolanum. —
Theorica planetarum secundum eundem. —
Pratica Astrolabii. —
Tractatus alius de Sphaera. —
Canones Almanach de Equationibus planetarum. —
Theorica distanciarum omnium spherarum a terra et magnitudine et alia. — Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : huit cents vint trois — 583 — 5457. — Fol. 173 v° : n° LXXIIII d. — Au v° du 2ᵉ ais : Nunc III ali VIII de septembre XV indictione. — Astronomye. — Ce ms. de 173 feuillets, plus les gardes, provient de Naples.

[Fol. 111 v°] ¶ ASTROLOGIA A ¶ GEOMETRIA.
¶ Arismetica.

[840] ASAPH Ebreus de Septem planetis Et de distinctione mundi. ¶ In eodem Libro de natura quattuor Elementorum. In eodem Libro XII de proprietatibus Rerum.

Latin 347C. — In-4, vélin, XIIIᵉ siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIᵉ siècle, aux armes de France sur les plats. Au v° du 2ᵉ feuillet de garde : Liber de natura rerum. — Fol. 1 r°, anc. n°ˢ : X — MMCCCXXXIX — 1225 — 5787. — Fol. 162 v° : Iste liber Constat Karolo duci Aurelianensis XI – Karolus. — Ce ms. de 162 feuillets provient de Charles d'Orléans.

[841] ASTROLOGIE Tabula.

Latin 7300. — In-8, vélin, XIVe siècle. — Reliure veau brun à fers estampés. — Fol. 1 r°, anc. n°s : MCLCX — 1266 — 5461. — Ce ms. a 55 feuillets, plus 24 feuillets blancs en papier. Il n'a pas de provenance antérieure au XVIIe siècle ; l'identification est donc peu certaine. Je signale aussi les mss. lat. 7286, 7286c du XIVe siècle, qui pourraient convenir. — Il s'agit des tables Alfonsines.

¶ Arismetica B.

[842] BOETIUS In Arithmetica ¶ Cum Algorismo Johannis Hispalensis.

Latin 7359. — In-8, vélin, Xe siècle et XIVe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours violet très endommagée. — Sur la 1re garde, v° : Conflictus verii et hiemis. — Alcuini versus — Arithmetica Boetii. — Sybillae versus cum Algorismo Joannis hyspalensis. — Fol. 1 r°, anc. n°s : DCCCCXCV — 913 — 6015 — 1085. — Fol. 1 à 84, Boèce : écriture du Xe siècle. — Fol. 85 à 111, Algorismus : écriture du XIVe siècle. — Ce ms., de 111 feuillets, me semble provenir de Pavie.

¶ Astrologia C.

[843] CENTILOQUIUM Ptolomei.

Latin 7318. — In-4, vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin brun du XVIe siècle aux armes de Charles IX sur les plats. Fol. 1 r°, anc. n°s : CXLI — 181 — 1135 — 5465. — V 3°. — Ce ms. de 307 feuillets contient d'autres traités. — L'identification est peu certaine.

¶ Geometria E.

[844] EUCLIDES In Geometrica Cum Commento In eodem. Interpretationes messe halle. In eodem rebu de motu Octave Sphere In eodem [fol. 112 r°] planisperum Ptolomei.

Latin 7214. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Figures de géométrie. Reliure moderne aux chiffres de Charles X. — Fol. 1 r°, anc. n°s : neuf cents trente six — 698 — 5168. — Ce ms. de 217 feuillets, le seul qui réponde à l'art. 846, n'a pas de provenance antérieure au XVIIe siècle.

¶ De re militari F.

[845] FRONTINUS De Arte Militari.

Latin 7241. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure à ais de bois

couverts de velours brun. — Fol. 1 r° : Frontinus de re militari (écriture du xve siècle). Anc. n^{os} : MDCCCC — 2084 — 5169. — Ce ms. a 35 feuillets.

[846] FRONTINI Stratagemata.

Latin 7245. — In-4, vélin, xve siècle (1438). Enluminures au premier folio r°, de style florentin. Marge inférieure : armoiries des rois d'Aragon de Naples. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu très endommagée. — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : MCCCXI — 1432 — 5446. — Armoirie et miniature : Frontin a en main un ms. de ses œuvres relié en velours rouge. — Ce ms. de 89 feuillets me parait d'origine italienne. Au fol. 89 r° : Explicit liber quartus et ultimus frontini, 1438. Deo gratias amen.

[847] FRONTINI Stratagemata Una cum Vegetios de Arte militari.

Latin 7243. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne aux chiffres de Charles X. — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : DCC — 758 — 5014. — Fol. 37 v°, l'anc. n° : 82. — Ms. de 38 feuillets, plus un feuillet blanc à la fin qui faisait partie de l'ancienne reliure.

[848] FRONTINI Stratagemata In eodem Vegetius Arte militari In eodem fidentius ordinis minorum de recuperatione terre sancte In eodem Bartholomeus de Urbino Ordinis sancti Augustini de Re Bellica spirituali.

Latin 7242. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Miniatures. — Reliure ancienne en vélin conservée. — Fol. garde au v° : les armes des Visconti avec G. M. (Galeaz Maria), puis la table telle que l'art. l'a transcrite. — Fol. 1 r°, anc. n^{os} : CCCXCVII — 428 — 5063. — A la fin du ms. trois feuillets blancs, dont le 2e porte un résumé de la table comme au fol. de garde. — Ce ms. a 162 feuillets, plus quatre blancs. Il provient de Pavie.

¶ Astrologia L.

[849] LIBER De naturis signorum Et Judiciis rerum.
LIBER De Judicio solis. In convivio [fol. 112 v°] Saturni.
LIBER De signis et Judiciis Astrologiae.

Latin 7302. — In-4, papier, xve siècle. — Reliure à ais de bois couverts de cuir brun. Au v° du 1er ais : Pour Maistre Jehan Roussel — 203. — Liber quatuor tractuum Ptolomei cognomine Alsilut in Quadripartitum. Après deux feuillets blancs l'incipit au fol. 1 et anc. n^{os} : neuf cents nonante — 604 — 5868. — Pour Maistre Jehan Roussel. — Ce ms. contient les trois ouvrages inventoriés. Il a 144 feuillets, plus deux gardes préliminaires. Il est incomplet et nous doutons qu'il convienne.

¶ Agricultura M.

¶ De re rustica.

[850] Marcus Catho et Varro In Agricultura.

Latin 6842A. — In-8, vélin, XIIIe siècle. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. Sur le r° de la garde : Marcus Cato et Marcus Varro de agricultura ; et au v° : De Rustica M. Catonis liber unus; Terrae Varronis libri tres. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCLXIIII — 1599 — 6028. Sur le v° de la garde finale : Cato cum Varrone de agricultura. — Ce ms. a 64 feuillets; il me paraît provenir de Pavie.

P.

[851] Petrus De Crescenciis de Agricultura.

Latin 6830B. — In-fol., vélin, XIIIe siècle. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. — Fol. 1 r°, anc. nos : huit cents quatre vints six — 755 — 4997. — Sur le feuillet de la garde finale : Petrus de Cresensiis. — Ce ms., de 131 feuillets, paraît provenir de Pavie.

[852] Petrus de Crescensiis de Agricultura.

Latin 6830I. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Enluminures. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. — Sur la garde, v° : Petrus de Crescenciis de Commodis ruralibus. — Fol. 1 r°, anc. nos : cinq cents neuf — 4765 — 72. — Ce ms. a 120 feuillets et provient peut-être de Pavie.

¶ De re rustica.

[853] Palladii Precepta rei Rustice.

Latin 6830C. — In-4, vélin, XIIe siècle (1190). — Enluminures. — Reliure à ais de bois couverts de velours bleu. — Fol. 1 r°, anc. nos : MCCCCLXIIII — 1485 — 5399. — A gauche, en marge les armes des Visconti. — Fol. 129 v°, l'explicit : Palladii Rutili Tauri Emiliani viri clarissimi Opus agriculturae Explicit. Millesimo clxxxx Mense Junii. — Ce ms. a 130 feuillets. Il provient de Pavie.

[Fol. 113 r°] ¶ Astrologia P ¶ De re Militari.
¶ De monetis.

[854] Ptolomei Cosmographia Antiqua Et pulcherrima.

Latin 4804. — Atlas, vélin, XVe siècle. — Miniatures. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. — Fol. 1 v° : Miniature représentant Louis XII agenouillé dans une chapelle sur un tapis



fleurdelisé. La tête a été repeinte et devait représenter à l'origine Louis de Bruges. Dans les marges, ses attributs avec la devise : PLVS EST EN VOVS. Fol. 2 r° : Enluminures marginales avec la même devise. A la marge infre, armes de France couvrant celles de Louis de Bruges. Plusieurs feuillets de ce beau ms. présentent les mêmes particularités. Il y a de nombreuses cartes géographiques. — Ce ms., de 161 feuillets, provient de Louis de Bruges.

[855] PTOLOMEI Cosmographia.

Latin 4803. — Atlas, vélin, xve siècle. — Miniatures. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. — Fol. 1 r°, anc. nos : soixante huit — 39 — 1679. — Nombreuses cartes géographiques. Ce ms. a 105 feuillets. — Le ms. lat. 4802 est un atlas xve siècle, vélin. Miniatures. Même reliure, provient de la Bibliothèque des rois d'Aragon ; il me semble être entré après 1518 à la bibliothèque de Blois ; je le signale néanmoins.

R. ¶ De Re Militari.

[856] ROBERTI Vualterii Volumen pulcherrimum de re Militari.

Latin 7237. — In-fol., vélin, xve siècle. — Enluminures. — Reliure à ais de bois couverts de velours vert. Au v° du 1er ais : Robertus Valturius. — De Re militari scriptum. — Au v° de la garde : De re militari. Nos 158, 183. — Fol. 11 r° : Armes de Charles d'Amboise. Anc. nos : huit cents vint cinq — 774 — 5015. — Ce ms. contient de nombreux dessins de machines de guerre. Il a 175 feuillets, plus de nombreux feuillets blancs; il est inachevé. Il est peu sûr qu'il soit entré à Blois dès 1518 : cette identification est donc incertaine.

¶ Astrologia T.

[857] THEOPHRASTUS De historia Et Causis planetarum (*sic*).

Latin 8209. — In-fol., papier, xve siècle. — Reliure en parchemin. — Fol. 1 r°, anc. n° : 6167. — C'est le « de plantis » attribué à Théophraste : il occupe les feuillets 37 à 52 de ce ms. Ce petit opuscule me semble d'écriture milanaise et provenir de Pavie.

¶ De arte monetarum.

[858] TRACTATUS De mutatione Monetarum.

Latin 8733A. — In-8, vélin, xve siècle. — Miniatures. — Reliure moderne en maroquin rouge. — Au v° de la garde de l'ancienne reliure : De jure monetarum Scriptum. — Fol. préliminaire r°, anc. nos : MMCCCCLVII — 1877 — 10377. — Titre en rouge écrit au

XVIe siècle : R. P. D. Nicolai Oresmii Lexoviensis Episcopi et praeceptoris Caroli V cognominato Sapientis Regis Christ. — Tractatus De origine et natura, jure et mutationibus Monetarum ; puis 6 feuillets blancs. — Fol. 1 r° : Miniature représentant un atelier de frappe avec un maître de la monnaie. Dans les marges deux écussons de France recouvrant ceux de Louis de Bruges. Audessous le porc-épic, arme de Louis XII, attributs divers de ce souverain et de Louis de Bruges, la devise PLVS EST EN VOVS. Au centre de la marge inférieure, les armes de France couvrant celles du sr de la Gruthuuse avec banderoles dont les devises ont été effacées. — Ce joli ms. a 44 feuillets. Il provient de Louis de Bruges.

[Fol. 113 v°] ¶ De re militari. V ¶ De Architectura.
¶ De perspectiva.

[859] VEGETIUS De re Militari.

Latin 7232. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure moderne aux chiffres de Louis-Philippe. — Fol. 1 r°, anc. nos : 1806 — 5443. Marge infre, armes des Visconti. — Ce ms. a 79 feuillets, plus une garde finale ; il provient de Pavie.

[860] VEGETIUS De re Militari.

Latin 7233. — In-fol., vélin, XIVe siècle. — Reliure maroquin rouge du XVIIe siècle aux armes de France sur les plats. — Fol. 1 r°, anc. nos : 1837 — MDCLXXXVII. — Ce ms. a 53 feuillets, plus cinq blancs. Il me parait convenir, bien que sans indication de provenance antérieure au XVIIe siècle.

(La suite prochainement.)

P. ARNAULDET.

NOTE

SUR

UNE CORRESPONDANCE PERDUE

DU CARDINAL CONSALVI

L'intérêt qu'aurait pour les historiens la correspondance du cardinal Consalvi est évident. Collaborateur de Pie VII pendant vingt-cinq ans, négociateur du Concordat avec Bonaparte, nonce au congrès de Vienne, réorganisateur de l'administration pontificale et des relations diplomatiques du Saint-Siège avec la plupart des puissances européennes, Consalvi a été mêlé aux plus grandes affaires ecclésiastiques, politiques et diplomatiques du premier quart du XIX[e] siècle ; il a vu et a fait au jour le jour l'histoire intime de la cour de Rome. La collection de ses lettres, si elle s'était conservée, constituerait un témoignage de premier ordre.

Parmi ses correspondants ont compté Alfieri et la comtesse d'Albany, auxquels l'unit de bonne heure une amitié familière. Commencées lors de la séparation de Louise de Stolberg d'avec son mari le prince Charles-Édouard Stuart, leurs relations ne furent nullement troublées par l'éclatante liaison de la prétendante avec Alfieri. Elles survécurent même à la mort de celui-ci et durèrent jusqu'à la disparition presque simultanée de la comtesse et du cardinal. Vu l'éloignement constant des trois amis, — celui-ci résidant auprès du souverain pontife à Rome ou à Paris, Alfieri et la comtesse fixés à Florence, — leurs relations furent nécessairement épistolaires ; en vingt-cinq ans elles ont dû se manifester par un volumineux carteggio. L'intérêt en

serait égal à son étendue. Alfieri et sa compagne étaient en effet pour Consalvi, en raison de leur haine intransigeante contre la France jacobine et contre Napoléon, des confidents sûrs et discrets. Par une sorte de piété funéraire, les sentiments furieux du poète contre la France furent perpétués après lui par son amie, corroborés d'ailleurs par l'attitude obstinément réactionnaire et grincheuse du peintre Fabre [1], successeur d'Alfieri auprès de la comtesse. On peut croire qu'à la comtesse restée officiellement seule, comme du vivant d'Alfieri, Consalvi continua à communiquer avec franchise (sauf les précautions de style destinées au cabinet noir) des nouvelles intéressantes et des observations personnelles.

Par malheur, presque rien ne subsiste de cette correspondance, tout au moins dans les papiers d'Alfieri et de Mme d'Albany [2], ses destinataires, — papiers dont a hérité, comme on sait, la Bibliothèque-musée Fabre, à Montpellier. On ne peut faire que des hypothèses, mais on peut en faire plusieurs, sur les causes de la disparition de cette correspondance : peut-être Mme d'Albany et Alfieri brûlaient-ils les lettres du cardinal, à peine lues ; peut-être Mme d'Albany les a-t-elle supprimées par crainte d'une perquisition, quand un ordre impérial la manda à Paris, malgré la protection d'Élisa ; peut-être F.-X. Fabre est-il responsable de cette destruction, qui s'opéra avec bien d'autres lors de son départ de Florence pour Montpellier ; peut-être enfin faut-il l'attribuer au néfaste M. Gache, exécuteur testamentaire, janséniste et vandale, du baron Fabre. Toujours est-il que le zèle papyroclastique de l'un ou de l'autre de ces personnages n'a, d'une correspondance probablement vaste, épargné que onze lettres, fragments de lettres ou billets de Consalvi, deux desquels sont adressés à Alfieri et neuf à Mme d'Albany, — et

1. Peut-être faut-il tenir compte plus qu'on ne l'a fait encore, dans l'explication du misogallisme d'Alfieri, de l'influence de F.-X. Fabre et des autres réfugiés français, tous émigrés de cœur et antijacobins.

2. On peut se demander si le minutario de Consalvi n'a pas été conservé ; et (autre hypothèse qui, en principe, n'a rien d'invraisemblable) si avant de laisser les lettres de Consalvi parvenir à destination, les cabinets noirs de Florence et de Paris n'en retenaient pas copie au passage.

deux fragments de minutes de lettres d'Alfieri à Consalvi. C'est peu.

On ne paraît pas avoir vu l'intérêt de ces trop rares débris. Ils ont été dispersés et insérés au hasard dans les deux séries des cartons *Alfieri* et *Albany* [1] qui composent, avec les cartons *Fabre*, le riche dépôt montpelliérain. Ils n'ont pas attiré l'attention particulière de G. Libri. Mazzatinti le premier les a relevés avec son soin habituel dans son catalogue; mais, par une singulière malchance, il laisse échapper à leur sujet trois erreurs : 1° il attribue à l'abbé de Caluso, autre ami d'Alfieri, une lettre de Consalvi du 17 juillet 1798, bien qu'aucun doute ne soit possible sur la graphie, et que, par le sujet traité, cette lettre soit une suite naturelle de celle du 26 juin 1798; 2° il attribue V. Alfieri comme destinataire à une lettre de Consalvi non datée (fasc. 10, 6), alors que le véritable destinataire est la comtesse, et qu'Alfieri soit nommément désigné dans la lettre comme un tiers personnage; 3° enfin il date, peut-être par un simple lapsus typographique, du 2 mars 1824, — époque où Consalvi et Mme d'Albany étaient morts tous les deux, — une lettre du 2 mars 1804, relative au projet de tombeau que la comtesse voulait faire édifier à son poète par Canova, et fort intéressante. Ces diverses erreurs ont encore contribué à voiler l'intérêt réel de cette série de documents.

En laissant de côté les deux minutes de lettres d'Alfieri à Consalvi, non datées, exclusivement relatives à des achats de livres et publiées d'ailleurs intégralement par Mazzatinti, — l'une (fasc. 10, 3) dans le *Giornale storico di Letteratura Italiana* (IX, p. 73), l'autre (fasc. 18, 17) dans son *Catalogo* même (p. 112), — on peut classer et publier ces fragments de correspondance dans l'ordre suivant, qui les montre chronologiquement répartis en trois séries.

1. Liasses Alfieri 4, 10, 12, 18; liasse Albany 1. Dans son catalogue (*Manoscritti Italiani delle biblioteche di Francia*, III), Mazzatinti a donné un numéro particulier à chaque pièce de chaque liasse Alfieri et un seul numéro aux pièces d'un même auteur de chaque liasse Albany.

---

1. — *Consalvi à Madame d'Albany* (fasc. *Alfieri*, 10. 4), 22 septembre 1797

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 102. Sans suscription. Non signée. Il ne reste de cette lettre que le premier feuillet. La fin, la signature et la suscription manquent. Le bas du feuillet a été coupé, soit intention, soit négligence : d'où lacune et discontinuité de sens entre les dernières lignes de la première page et les premières lignes de la seconde. En tête de la seconde page se lit, de la main de Fabre, l'indication : *du cardinal Consalvi.*]

Roma, 22 sett. 1797.

[R°] Madame (*sic*),

Il librajo Barbiellini non ha che le due ultime opere segnate nella acclusa nota del conte Alfieri, e sono in buono stato. Dice però che forse può riuscirgli di trovare le altre due. Quanto ai prezzi, egli conchiude cosi : è determinato a mantenere i prezzi del catalogo con un ribasso anche di un 6 per 100 (e forse si potrà averne anche l' 8), ma sotto la condizione insuperabile di dargli o pezzi duri di Spagna a paoli 10 l'uno, come quì corrono, o cambiale alla stessa ragione. Veda dunque il conte Alfieri ciò che gli conviene e mi scriva le sue determinazioni che saranno prontamente eseguite.

. . . .

[V°] quello, che le dirò.

Siamo tutti afflitti per le ultime nuove di Francia, che possono finir di rovinare l'Italia e l'Europa, anche se si fà la pace, perchè i sistemi, che il partito dominante terrà con gli esteri, saranno fatalissimi. Non è che io creda che la fazione trionfante dominerà lungamente ; ma, per il tempo che starà in piede, può fare grandi mali ; e di più io giudico che questa tirannia sia quasi peggiore di quella di Robertspierre, perchè è egualmente estesa e despotica, ma è meno furiosa e stabilita a sangue freddo e con maggiore ponderazione e avvedutezza. Io non so che [1] . . . .

2. — *Consalvi à Madame d'Albany* (fasc. *Alfieri*, 10. 5), 6 octobre 1797

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 102. Sans suscription. Non signée. Il ne reste aussi de cette lettre que le premier feuillet. Le bas du feuillet a été coupé, d'où lacune entre les dernières lignes de la première page et les premières de la seconde.]

1. A la ligne suivante, qui a été coupée, on distingue les traces du mot *risulterà*.

Roma, 6 ott. 1797.

[R°] Madame (*sic*),

Accludo la nota restituitami dal Barbiellini; egli ha segnato i libri che sono presso di lui e ne ha tirato fuori le somme. Nel tutto insieme si è piegato a fare un rilascio di un 12 per 100, e forse forse (*sic*) si stenderà anche al 15, se la commissione è vistosa; ben inteso che vuol avere pezzi duri di Spagna alla ragione di paoli so a scudo, o cambiale in somma corrispondente. Attendo ora che il co. Alfieri determini, ed io prontamente eseguirò la commissione che li piacerà addossarmi.

. . . .

[V°] prodigii che si sono veduti : s'egli moriva, noi più non esistevamo; questo è certo. Il corriere rispedito da Bonaparte a questo suo fratello è quà tornato a rotta di collo, e chi sà quali istruzioni gli recava! Ma fortunatamente per questa volta ha corso invano. Dio faccia che così sia lungamente! Io però ci spero poco, perchè il Papa è troppo sprezzante della vita, e non si ricorda mai di avere 80 anni.

Quanto ai nostri mali interni, non ci vedo risorsa. Il Papa per un affare lungo e spinoso ha troppa età : i cardinali . . . .

3. — *Consalvi à Madame d'Albany* (fasc. *Alfieri*, 12. 34), 21 octobre 1797

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 107. Billet pour annoncer à la comtesse l'envoi de papiers destinés à Alfieri qui *per errore non furono accluse nella lettera di ieri*. La formule finale est : *le bacio di cuore la mano.*]

4. — *Consalvi à Madame d'Albany* (fasc. *Alfieri*, 10. 6), s. d.

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 102. Second feuillet de la lettre, le premier manque. Ni signature ni suscription, mais l'écriture de Consalvi est reconnaissable et la destinataire est évidente.]

[Fol. 2 r°] sino in altro stato. Ottenne ancora che più non insista sulla remozione del posto di Mons. Barberi, giacchè si era chiesta anche questa, aprendo la strada alle proscrizioni Sillane e dei triumviri. Or veda lei che umiliazione e che rischi! D'ora innanzi ognuno congiurerà senza ritegno, sicuro, non riuscendo, di essere almeno impunito. In somma non se ne può più, e questa è vita peggior di ogni morte. Il Papa è di ferro ed ha veramente *robur et aes triplex circa pectus* per resistere ogni giorno a nuovi colpi. Credo pure che tirano a farlo schiattare per poter poi eseguire i loro disegni.

Non vedo che voglia adottarsi qualche nuovo piano che era stato imaginato per porre rimedio a tanti mali delle nostre finanze. Niuno può

imaginare a qual segno giunga l'ignoranza e la malizia degli uni o degli altri nel ministero. Io mi convinco sempre più che non si puo sperare cosa alcuna di buono. Si dice che si insisterà sulla esecuzione degli editti già emanati, ma non sarà che un bajare alla luna.

Accludo qui due carte per il conte Alfieri; una e quella del Barbiellini. A piedi di essa, vedra la di lui risposta ed io attendero i nuovi ordini, l'altra del Romani, spacciatore dei libri Garampi; nel fine del suo biglietto vedra ch' egli restringendo il prezzo dai 51.80 ai 46.70 lo valuta in colonnati come in cedole. Io ne ho parlato con grande impegno a Calepini. Ho dovuto accordargli che non si può *in oggi* pretendere di pagare i libri Garampi in cedole a tenore del catalogo, onde non può (*un mot illisible*).... a tal ragione la trasmissione della effettiva moneta; certo bisogna persuadersi che in cedola quei libri non li venderebbero che a meno della metà, e questo non si può pretendere. Ma egli ha dovuto anche convenir meco che nemmen poi è giusto di pretendere in moneta la stessa quantita ch' era fissata in cedola. Mi ha dunque concluso che insorta la questione medesima col Em° Duca ed è stata definita nel modo che indica la lettera originale di Rospigliosi, che pure accludo e che prego mi sia subito rimandata. Dico però male, dicendo *definita* perchè sebbene ne sia stato persuaso Caleppi, si aspetta ancora il beneplacito dell' erede del co. Garampi. Se questo si accorda, mi dica il co. Alfieri se è contento anch' egli di contrattare in quel modo, e ove lo sia, mi segni qual' era la settimana in cui egli contrattò e qual' è il cambio che correva in essa. E infine mi respinga ogni cosa, perche io poi lo serva. Dò fine a questa lettera, dovendo andare a vedere il Cardinale. Le bacio la mano di cuore e sono sempre tutto suo.

P.-S. Ho parlato con il canonico. Egli mi ha detto di averle scritto : vorrebbe ch' ella pazientasse un' altro breve tempo e poi si ripromette di accomodar la cosa, senza il minimo danno di lei, facendo un certo giro con le cambiali di Parigi, tutto per indurre il cardinale a cio che si vuole, quasi senza che se ne accorga. Io li ho fatto molte obiezioni ma egli dice in prima che al momento la cosa è impossibile; dipoi che ella si fidi di lui e che nulla nulla (*sic*) ci perderà. L'uomo è freddo e timido e legato anche da molti vincoli : nondimeno pare che ella se ne possa fidare, avendomi detto mille cose per farmene sicuro. Ella dunque lo prenda bene in parola e gli risponda che affidase a lui pazienza con la sicurezza di non perdere : ove poi ella non creda di cosi fare, gli scriva che assolutamente non può aderirvi. Vedo però che nel momento egli non si fida di riuscire. Ne aspetto la sua risposta.

En marge : Non si sa che la Bonaparte si sposi al figlio di Santena (?). Non è vero che questa prese.... (?) Mad. Hervey. Per non fare troppo grando il plico, divido le carte in due lettere.

5. — *Consalvi à Alfieri* (fasc. *Alfieri*, 18. 18), 26 juin 1798

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 113. Imprimé *ibidem*, par Mazzatinti. Billet assez court : il y est question de l'achat d'un exemplaire de Semesius. Mention d'une lettre « acclusa » pour la comtesse, *perdue*.]

6. — *Consalvi à Alfieri* (fasc. *Alfieri*, 4. 2), 17 juillet 1798

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 96. Imprimée *ibidem* comme anonyme, attribuée à Caluso par Mazzatinti. La provenance de Consalvi est indubitable. Nouvelle mention de Semesius. Nouvelle mention d'une lettre *acclusa* pour la comtesse, perdue aussi.]

7. — *Consalvi à Madame d'Albany* (fasc. 1, *Albany*), 2 mars 1804

[Mazzatinti, *loc. laud.*, p. 87. La date 1824 donnée par Mazzatinti est fausse, puisque le cardinal est mort le 24 janvier 1824. La date de 1804 est, par contre, indiscutable, puisque c'est en février-mars 1804 que la comtesse est entrée en négociations avec le sculpteur Canova pour le projet de monument à Alfieri. Cf. la lettre de Canova à la comtesse du 12 mars 1804 qui commence : « Dall' Em. cardinale segretario di Stato Consalvi », publiée par Reumont, *Gräfin von Albany*, II, 185-186, et par Pélissier, *Canova, la comtesse d'Albany et le tombeau d'Alfieri*. La présente lettre de Consalvi aurait trouvé place dans ce travail, si je n'avais été induit en erreur par la fausse date de Mazzatinti.]

Rome, 2 marzo 1804.

Madame,

E' un pensiero veramente degno di lei, il consacrare la memoria del grand' uomo che abbiamo perduto, anche con lo scarpello di Canova. Eccole qui acclusa la di lui risposta. Io gli ho subito parlato. Egli aveva risposta di nò al cav. Alessandri, veramente per le occupazioni infinite delle quali è oppresso. Se però egli si era ricusato a fare un deposito, per la grande stima ed affetto che gli portava, aveva pensato di suo proprio moto di fare qualche cosa sul gusto di quello che ha fatto per Volpato. La sua idea è di fare due figure grandi, cioè l'Italia e la Tragedia, che piangono tenendo in mano il di lui ritratto. Or dunque mi dice che eseguira questa idea in gesso e non vuole un soldo, facendola per amicizia e per riguardo a Lei e a Lui : se tale lavoro piacerà agli artisti e riuscirà bene, glielo manderà e se piacerà a lei, si potrà poi eseguire in marmo da lui medesimo per metterlo nella chiesa di Santa Croce, nel luogo dove ella ha ideato di collocarlo e sarà allora il tempo di

convenire sul prezzo. Mi pare che la cosa sia obligante e generosa per la di lui parte, e che riempie l'oggetto giacchè le figure saranno in grande, e in sostanza formeranno un vero deposito.

Appena riceverò il libro dell' Eneide del card. Fesch, lo farò tenere a Mad. Bordler, come ella mi comanda.

Ancora qui si era saputo cio ch' ella mi scrive di Parigi. Il corriere l'aveva detto a voce nel passare a Napoli, non avendo recato lettere ne al ministro ne a me.

E' vero che io ho dovuto nuovamente trarmi sangue, avendo dell' affanno, da cui non ancora sono libero. Anche ho perduto le forze e mi sento in fondo poco bene. Più che la fatica sono le angoscie che ammazzano. Ma come fare? Ci vuol pazienza e lasciare a Dio la cura, contandosi per morto, onde tutto il male che non arriva è un lucro.

Mi conservi la sua bontà, che è per me un oggetto troppo prezioso e consolante nelle mie afflissioni. Le bacio la mano con un rispetto e con un affetto che non ha pari.

8. — *Consalvi à Madame d'Albany* (*ibid.*), décembre 1823

[Mazzatinti, *ibid.*, p. 87. *Suscription :* A Madame Madame la Comtesse d'Albanie à Florence. Non signée.]

Porto d'Anzio, X[bre] (*sic*) 1823.

Madame (*sic*),

Ho ricevuto la sua del 9. Sento con sorpresa che il Principe ora ha manifestato la risoluzione che ha presa, e che io le accennai in globo nelle ultime mie, nel supposto ch' Ella gia le sapesse da lui. Egli dunque condiscende (purche non gli costa niente) a permettere alla moglie di riposarsi in uno dei casini della Villa Pinciana quando va a passeggiare, e condiscende ancora ad aggiustarle un poco il suo appartamento nel palazzo di Roma, ma non condiscende ad accrescerle gli annui scudi 4000, di paura che questo sia un confessare che il contratto era dunque lesivo (sebbene ci sarebbe il suo modo, come io accennai a lei di tener fermo il contratto, e dare all' aumento dei 4000 annui un altro titolo e colore), e a queste condizioni offre di accomodarsi; se nò, vuole litigare. Io gli ho risposto in pochissime righe che al mio ritorno a Roma farò conoscere alla moglie la di lui risposta, e poi l'una e l'altro faranno ciò che vorranno, non imbarazzandomene. Non dubito pero che la moglie non sarà contenta e farà la lite, e in questo caso entra il timore dell' avvocato del principe, non relativamente al valore del contratto, ma relativamente all' unione dei conjugi voluta dalle leggi canoniche, del che egli potrebbe liberarsi con quel non grave sagrifizio per uno si ricco com' egli è, ed acquistare la sua quiete. Ella non dubiti chio dica achiutasse la domanda da lui fatta a Parigi e il rifiuto evasivo riportatone.

Sento arrivata in Roma la comtessa di S. Leu, laquale non abita con il suo marito Luigi B. Iturbido lo sento tornato a Livorno. La mia salute è sempre nello stesso stato : ancora non sono deciso se lasciero questo luogo a Natale o per l'Epifania. I miei saluti a M. Fabre. Le bacio divotamente la mano con tutto il cuore.

9. — *Consalvi à Madame d'Albany* (*ibid.*), 1er janvier 1824

[Mazzatinti, *ibid.*, p. 87. Même suscription. Non signée.]

Porto d'Anzio, 1 genn. 1824.

Madame (*sic*),

Se nella giornata in cui scrivo questa lettera io fossi in Firenze, avrei il bene di augurarle in persona un felice nuovo anno e molti simili appresso. Trovandomi assente questo foglio le reca i voti del più antico dei suoi più fedeli servitori; voti che non possono essere più caldi nè per una felicità più durevole e più piena. Ella sà se io le sono divotamente attaccato di cuore.

La sua ultima lettera mi dice che non era ella contenta di se, avendo diversi piccoli mali. Spero ch' essendo piccoli, siano cessati, e mi auguro di esserne assicurato con la prima sua.

Io mi lusingo di poter tornare a Roma il di 7 di gennajo, il cui avrò compito i 40 giorni di questa dimora all' aria marina. Non ho trovato in tal aria il vantaggio che sperava, ma ho guadagnato il convincimento che la china giovi alla podagra, se il mio male è podagra; della quale cosa mi vado sempre più persuadendo, se non ne sono *certo* [1], da varii segni. E un fatto che del dolore alla parte offesa sto meno male dacchè prendo la china. I vescicanti alle polpe delle gambe mi hanno fatto soffrire assai. I gonfini alle gambe sono assai considerabili senza però diminuzione di orine.

I miei saluti e buoni augurii a M. Fabre, e le bacio divotamente la mano con tutto il cuore.

10. — *Consalvi à Madame d'Albany* (*ibid.*), 6 janvier 1824

[Mazzatinti, *ibid.*, p. 87. Même suscription. Non signée.]

Porto d'Anzio, 6 genn. 1824.

Madame (*sic*),

Le sue righe del 30 Xb [2] mi hanno afflitto, vedendo ch' ella ancora non stava bene. Voglio lusingarmi che sia stata poi contenta di se.

1. Souligné dans l'original.
2. *Sic*, pour *décembre*.

Le sono riconoscente dei felici augurii per il nuovo anno. Ella avrà ricevuto i miei replicati più d'una volta. Ella ha molta ragione di esprimersi nel modo che fa nella sua lettera sur[1] « bien gothique des habillements » del Principe Poniatusky, et sull' essersi e gli molto invecchiato. Io sono tuttora inchiodato nel mio letto, ed è il nono giorno da questi atroci vessicanti messi alle polpe delle gambe, cosa che certo non farò mai più. Appena si chiudono, anderò a Roma come le accennai. Sono pure afflitto non poco per le nuove dello stato di salute del Papa, che sono molto allarmanti. Dio ci guardi da un altro conclave! Lo dico veramente di cuore.

I miei complimenti a M. Fabre, e sperando di scriverle sabbato da Roma, le bacio la mano di cuore.

P.-S. Io non le nascondo che *temo*[2] ch' ella stia un poco più male di quello che me scrivo. La *scongiuro*[3] di dirmi la verità e fò voti perche sia vano il mio timore.

11. — *Consalvi à Madame d'Albany* (*ibid.*), 17 janvier 1824

[Mazzatinti, *ibid.*, p. 87. Même suscription. Non signée. A la fin de la lettre, de la main de Fabre : « Di S. Em. il cardinale Consalvi, che mori 7 giorni dopo la presente lettera ».]

Roma, 17 gennaio 1824.

Madame (*sic*),

Ricevo la sua lettera del 13, con il dettaglio del suo incommodo, e le ringrazio assai di avermelo dato, anche con essersi perciò affaticata: ciò che non avrei certamente voluto. Può imaginare che sebbene ella chiama col nome *di piccoli mali* gl' incomodi che soffre non sono stato tranquillo. Ne ho domandato al mio medico, il quale mi ha detto di avvertirla di far bene esaminare se vi sia alcuno indizio di male nel fegato. La prego caldissimamente di aversi tutte le maggior cure, e di non affaticarsi punto, e se lo scrivermi l' affatica, basta che mi faccia dire le sue nuove da M. Fabre, essendomi impossibile di starne senza. Le mie sono sempre le medesime. Sono tornato a Roma senza aver sofferto nel viaggio, ma qui i vesciculi tutor gementi in alcuni punti mi sforzano à stare nel letto con grande patimento. Il dolore allo stomaco (diro si crede che lui dia la podagra, *se è podagra*) è un pochino minore, ma i gonfini delle gambe e l'affanno e la debolezza sono sempre com' erano.

Sua Santita si è degnata di conferire la Prefettura della Propaganda, carica di niuna rendita, ma di molta considerazione, al di lei più divoto

1. *Sic.* Il faut sous-entendre *le goût* ou un mot analogue.
2. Souligné dans l'original.
3. Souligné dans l'original.

servo e amico. E' incredibile il transporto con cui in Roma ogni classe di persona ha ricevuto questa collazione. Esso può aver' osservato con una permessa compiacenza che non è meno ben veduto in patria che presso l'estero, se si eccettuano alcuni preti.

La prego di miei complimenti a M. Fabre, e le bacio divotamente la mano con tutto il cuore.

Prego *caldamente* [1] il cielo di sentire con la prossima delle migliori nuove del suo malo.

Ces lettres, si mutilées et éparses qu'elles soient, permettent de constater quelques étapes dans les relations de Consalvi avec Alfieri et Mme d'Albany. Elles permettent aussi, mais à un moindre degré, d'apprécier la valeur documentaire qu'aurait eue leur correspondance. Les lettres de 1797-1798 sont surtout bibliographiques. Consalvi, encore simple auditeur de rote, s'y montre zélé bibliophile et intermédiaire intelligent entre ses amis florentins et le libraire Barbiellini, à qui il réussit à arracher pour eux des rabais assez considérables. Ces détails techniques sont utiles pour l'histoire de la bibliothèque d'Alfieri (devenue un des noyaux de celle de Montpellier); ils montrent surtout la familiarité déjà bien établie des relations de Consalvi avec le poète piémontais et celle qu'il nomme sans trop de cérémonie *la sua amica*. Mais il s'y ajoute des considérations politiques intéressantes. Il n'est pas indifférent, il est assez inattendu d'entendre Consalvi regretter en quelque façon la tyrannie de « Robertspierre », juger plus systématique, plus dure, celle du Directoire, apprécier avec un mélange de respect et de sévérité le pape Pie VI, trop détaché, selon lui, de la vie et du monde, incapable, vu son grand âge, de régler une question longue et difficile, mais d'une énergie de fer pour résister aux exigences des Français. — Après un silence de six ans, pendant lesquels Consalvi est devenu un des plus grands personnages de l'Église, la lettre de mars 1804 montre sa fidélité au souvenir de son ami perdu, la persistance de ses relations amicales avec Mme d'Albany, son empressement à s'employer pour elle auprès de Canova. On sait comment l'idée de consacrer un monument

1. Souligné dans l'original.

funèbre à Alfieri s'était emparée de la comtesse et comment elle voulut la faire réaliser à Canova, qu'elle considérait à juste titre comme le meilleur sculpteur italien du temps. Aux premières ouvertures qu'elle lui fit faire par Degli Alessandri, Canova répondit d'une façon évasive, alléguant ses multiples travaux. Puis il comprit mieux le parti artistique et personnel qu'il pourrait tirer de cette entreprise. Et la diplomatie de Consalvi n'eut peut-être pas grand'peine à le faire consentir. — Nouvelle lacune de vingt ans dans les relations épistolaires des deux correspondants. Elles avaient pourtant continué, notamment lors du congrès de Vienne. Dans une lettre du 21 octobre 1814, le prince Neri Corsini parle d'une visite de Consalvi, venu exprès chez lui, « pour lui dire les choses les plus aimables » de la part de la comtesse. Cette visite est apparemment la suite d'une lettre écrite par la comtesse à Consalvi, et, vu la familiarité de la commission, on peut croire à une fréquente habitude épistolaire. L'intimité entre les correspondants s'accroît en tout cas avec le temps : en 1823-1824, à l'extrême fin de leur vie, le ton des quelques lettres conservées est intime et réellement affectueux ; Consalvi intervient dans un règlement entre époux séparés auxquels paraît s'être intéressée vivement M[me] d'Albany ; il exprime avec bonhomie ses vœux pour les *buone feste;* ailleurs il manifeste ses inquiétudes pour la santé de la comtesse, qui en effet commençait alors sa dernière maladie, et sa dernière lettre est une consultation médicale du ton le plus amical. Lui-même, de sa retraite de Porto d'Anzio, où il ne soignait pas seulement un lendemain de conclave, donne les plus précis renseignements sur sa santé, qui l'inquiétait depuis vingt ans, et dont le déclin allait être rapide. Au milieu des maux physiques, des souffrances plus ou moins avouées d'une ambition décidément déçue, il suit encore avec passion les nouvelles de la curie. Faut-il le croire sincère quand il écarte si vivement le calice d'un nouveau conclave ? On peut en douter en voyant avec quelle joie, — si puérile chez le mourant qu'il est déjà ! — il se raccroche à la faveur que lui octroie le nouveau pape, à l'enthousiasme que sa nomination comme préfet de la Propagande a soulevé dans Rome. On peut en douter quand il note avec une âpre rancune, à propos

de cet enthousiasme, que, *sauf par quelques prêtres*, il n'est pas moins estimé dans sa patrie qu'à l'étranger. Dernières confidences qui attestent la persistance de l'ambition et des soucis humains chez le grand politique vieilli et mis à l'écart. Confidences qui font pressentir de quel ton étaient les lettres perdues de Consalvi à Alfieri et à la comtesse d'Albany, quel intérêt elles auraient eu pour la biographie et la psychologie de ces illustres adversaires de Napoléon.

L.-G. PÉLISSIER.

CHRONIQUE DES ARCHIVES

Pour la deuxième fois, M. Aug. Hettler vient de faire paraître un *Archivalischer Almanach* (Haale am Saale, 1908; in-16 de xxxii-152 p.) qui, pour ce domaine, fournit des renseignements plus complets et plus précis que ceux de la « Minerva ». Toutefois, cet annuaire n'est pas universel; il comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, les pays scandinaves, les provinces occidentales de la Russie, et même la Roumanie. La bibliographie et l'indication des répertoires et catalogues imprimés paraissent particulièrement soignées, pour les pays de langue allemande tout au moins. On constate, pour d'autres pays, des oublis fâcheux, par exemple des archives de Courtrai, de Dinant et d'Ypres (Belgique), de Franeker, de Roermond, de Sittard et de Venlo (Pays-Bas), de Soleure (Suisse); la plupart de ces dépôts sont pourtant très importants. D'autre part, les indications sont ou incomplètes ou notoirement insuffisantes, surtout pour les archives de Arnhem, Assen, Copenhague, Deventer, Goes, Gouda, Haarlem, Hattem, Louvain, Maastricht, Malines, Middelburg, Mons, Utrecht; pour ces dépôts et beaucoup d'autres encore, il eût été facile cependant de se reporter aux *Archives de l'histoire de France*, par Ch.-V. Langlois et Henri Stein, que M. Hettler a le tort de ne pas connaître.

Allemagne. — Une tentative est faite pour centraliser les archives des communautés juives d'Allemagne à Berlin (15, Lützowstrasse); déjà deux cents environ sont réunies, les inventaires en sont commencés et seront publiés dans les *Mitteilungen des Gesamtvereins der deutschen Juden*, sous la direction de E. Täubler.

— M. G. Winter a écrit pour les *Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück*, XXXI (1906), un article sur les archives du préfet du département du Haut-Ems, Charles-Louis de Keverberg : c'est un fonds d'acquisition récente, contenant des documents à partir de 1810.

— Les archives générales du grand-duché de Bade se sont enrichies de quatre recueils d'actes relatifs au Palatinat, ainsi que d'environ quatre cents chartes intéressantes pour l'histoire de la noblesse de ce pays, d'un livre d'impôts de l'abbaye de Bronnbach pour 1628, du journal d'un conseiller de justice pour les années 1794-1805, et de trans-

criptions faites dans différentes archives particulières ou de l'étranger (lettres du grand-duc Frédéric de Bade, lettres de soldats de la période 1806-1812). — Le directeur K. Obser a communiqué aux *Archives de l'art français*, 1908, p. 1-123, une série de curieuses lettres sur les Salons de 1773, 1777 et 1779, adressées par Du Pont de Nemours à la margrave Caroline-Louise de Bade.

— Le plus ancien document des archives de Rostock a fait l'objet d'une dissertation spéciale de E. Volckmann : *Die älteste Urkunde des Rostocker Ratsarchivs vom 25 märz 1252, mit Uebersetzung und Anmerkungen* (Rostock, 1908 ; in-4 de 6 p. et pl.).

— M. Ern. Henry, dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1906, p. 181-196, publie la liste des aveux et dénombrements intéressant les Ardennes, qui sont conservés aux archives de Lorraine à Metz.

— En Saxe, les archives communales de Bautzen ont été étudiées sommairement par P. Arras (*Neues Archiv für sächsische Geschichte*, 1906, p. 350 et s.).

— On trouvera, dans l'Annuaire de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg (1908), l'inventaire des chartes originales en langue russe que possèdent les archives de Lübeck, dressé par A. Feuereisen.

Autriche-Hongrie. — Les archives des États de Styrie ont été étudiées par A. Mell dans les *Beitraege zur Erforschung steirischer Geschichte*, XXXIV (1905). La même publication, XXXV (1906), contient une communication du même auteur sur l'organisation des archives en Styrie, et une autre de J. Loserth sur le chartrier de la maison de Stubenberg.

— Sur les archives du Museum tchèque (Museum des Königreiches Böhmen), W. Schulz a fait paraître un guide ou inventaire sommaire dans les *Archivalien zur neueren Geschichte Oesterreichs*[1] (Wien, Hölder, 1907), I, p. 52-97.

— Le catalogue des manuscrits (antérieurs à l'année 1526) conservés dans les archives communales de la ville de Prague a été dressé par J.-J. Čelakóvsky, *Soupis rukopiscu chovanysch v archivu král. hl. m. Prahy* (v Praze, 1907 ; in-4 de 123 p.).

— Des actes en parchemin conservés aux archives de la ville de Cracovie on a également un inventaire récent : *Katalog archiwum aktów dawnych m. Krakova* (Kraków, 1907 ; in-8 de VIII-324 p.).

— A Cracovie existe également un dépôt d'archives d'État historiques et judiciaires, dont les fonds seront désormais mieux connus par le catalogue qui vient de paraître : *Katalog krakowego archiwum aktow*

1. Dans le même volume, p. 12-27, notice de A. Moråth sur les archives de la maison princière de Schwarzenberg à Krummau (Bohême), au point de vue de l'histoire moderne d'Autriche.

grodzkich i ziemskich w Krakowie (Krákow, 1908, in-8). Il est l'œuvre de S. Kutrżeba.

Espagne. — Le numéro supplémentaire de la *Revue historique*, 1908, p. 50-68, contient un article d'ensemble sur les archives de Simancas; l'abbé G. Constant signale l'intérêt de ce dépôt pour les différentes périodes de l'histoire, le parti que l'on en a déjà tiré, les recherches que l'on peut y entreprendre avec succès. Cette notice est le résultat instructif d'un séjour prolongé.

— Les historiens de l'Amérique n'ont encore que fort peu utilisé les archives d'Espagne; aussi feront-ils bon accueil au guide que vient de composer pour eux, après un long séjour dans la péninsule, M. W.-R. Shepherd : *Guide to the materials for the history of the United States in Spanish Archives, Simancas, Archivo historico nacional, Seville* (Washington, Carnegie Institution, 1907; in-8 de 107 p.). Bien que, dans l'ensemble, il soit inférieur au rapport de Flammermont, ce travail entre dans des détails volontairement négligés par l'érudit français.

— Au point de vue de l'histoire de Belgique, une exploration a été faite des archives de Simancas par M. H. Lonchay : on en trouve la relation dans la *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*, 1907, n° 1.

France. — Un nouveau volume d'inventaire (Paris, Impr. nationale, 1908; in-8 de 299 p.) a été publié par le bureau des archives du ministère des affaires étrangères : *Inventaire sommaire des Archives du département des affaires étrangères; Correspondance politique*, 2e série, t. I (Bade, Bâle, Bavière, Brésil, Brunswick-Hanovre, Chili, Cologne, Colombie, Corse, Danemark, Dantzig). Ainsi se poursuit trop lentement un travail de première utilité pour les recherches historiques.

— Les tomes XVI et XVII (Paris, Schemit, 1907-1908, in-8) de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales par la Société de l'histoire de l'Art français, terminent cette importante publication; ils embrassent la période des années 1791-1804, si funeste à l'Académie qui traversa une forte crise : les éditeurs y ont ajouté un très grand nombre d'extraits de la correspondance de Rome (Archives du ministère des affaires étrangères), qui intéressent également l'histoire politique.

— M. Henri Stein vient de faire paraître la première partie (jusqu'à la mort de Louis XII) d'un *Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris* (Paris, Impr. nationale, 1908; in-4 de xii-132 p.), qui comprend le dépouillement complet des premiers registres de cette collection, avec la bibliographie des documents déjà publiés.

— Les Archives nationales viennent de s'enrichir des registres du Conseil supérieur de l'Université et de l'instruction publique, pour la

période de 1808 à 1870; cette collection de cent quatre-vingt-un volumes, munis de tables, représente toute une période intéressante à étudier pour l'histoire de l'enseignement en France.

— Une longue dissertation de M. Karl Brandi, dans l'*Archiv für Urkundenforschung* (Leipzig), I, p. 5-86, est consacrée à l'examen du papyrus grec des Archives nationales, provenant de l'abbaye de Saint-Denis. Mais le fac-similé joint est reproduit d'après Mabillon et non pas d'après l'original.

ALPES (HAUTES-). — M. Pellevoizin a offert aux archives départementales de Gap cent soixante-dix articles de minutes notariales (XVe-XVIIIe siècles), auxquels il convient d'ajouter le dépôt des archives des notaires Allard et Gilles, de la même ville (XVIIe-XVIIIe siècles). M. Gauchet a remis un fragment d'un cadastre de Valserres, in-folio (années 1558 à 1582), et M. Liotard, sept mille dossiers divers provenant d'études d'avoués et d'avocats de Gap. Malheureusement, l'archiviste se plaint de l'encombrement.

ARDÈCHE. — A Privas, une nouvelle construction, suffisamment vaste et à l'abri du feu, va bientôt abriter les archives; toutefois l'archiviste déplore la fâcheuse habitude qu'ont les architectes de ne point suivre ou demander de conseils aux intéressés : on n'a prévu dans ces bâtiments ni monte-charge ni galerie de communication, et ces lacunes sont très fâcheuses. — La réintégration des manuscrits ayant appartenu au grand séminaire de Viviers est annoncée comme très prochaine. — On a entrepris l'impression de l'inventaire des archives municipales de Largentière. — Les localités de Beaulieu et de Saint-Thomé possèdent quelques titres des XVIIe-XVIIIe siècles; à Saint-Marcel-d'Ardèche, les chartes originales existent depuis 1228, les délibérations depuis 1589, et on peut y indiquer aussi beaucoup de comptes et de procédures.

AUBE. — M. Boutillier du Retail a terminé le classement des pièces composant le fonds du prince Xavier de Saxe, et contenant entre autres les pièces de l'administration des terres de Chaunot et Pont-sur-Seine, une curieuse collection d'affiches du Théâtre français de Dresde (1765-1769), une série importante d'édits imprimés, relatifs à l'administration de la Saxe, de 1750 à 1790. D'autre part, le fonds de la collégiale Saint-Urbain de Troyes a été définitivement classé; un état numérique en sera prochainement publié. Les notes réunies par Natalis Rondot sur les artistes troyens, données par sa veuve, sont maintenant à la disposition du public. — Ont été réintégrés un compte des recettes de la confrérie du Saint-Sacrement en l'église Saint-Urbain de Troyes (1534), et un registre des revenus de la fabrique de Villy-le-Maréchal (depuis 1701). Ont été acquis un compte des anniversaires de l'église Saint-Urbain en 1499, et le journal des dépenses de la construction de l'église

des Carmélites de Troyes (1660). Ont été donnés un registre de la fabrique de Viviers (1763-1794), un registre d'état civil de Rouilly-Saint-Loup (1757), un registre des jugements de simple police d'Étourvy (1811-1813), un journal manuscrit d'un habitant de Pâlis pour les années 1780-1840.

Cher. — L'archiviste prépare l'impression de répertoires numériques pour les séries H et Q de son dépôt. Il a rapporté d'une inspection à Sury-en-Vaux une liasse de documents concernant l'ancien bailliage de Concressault ; il a acquis une copie collationnée des décimes levés à Bourges, en 1551-1555, sur les bénéfices du chancelier de l'église métropolitaine ; il a reçu en don de M. le docteur Mirpied une quantité considérable de documents relatifs aux familles berrichonnes à partir du XVe siècle, les titres de la vicomté de Chipou, les papiers de François Pelletier, juge au tribunal de Sancerre (1799-1809).

Côte-d'Or. — L'archiviste a entrepris la réorganisation complète des archives anciennes et signale de nombreuses améliorations à apporter à son dépôt. La série Q s'est enrichie de documents versés par l'administration des domaines. De l'ancien évêché de Dijon sont venus divers documents à classer, et notamment huit registres d'actes épiscopaux (1681-1787), un registre de collations et provisions d'offices (1663-1674), des comptes d'insinuations (1785-1788). Les fabriques de Notre-Dame et de Saint-Michel de Dijon ont versé également quelques séries de documents anciens (la première depuis le XIIIe siècle). De la mairie de Flammerans, ont été réintégrés un registre et un inventaire des comptes de la fabrique (1749-1810) ; de celle d'Auvillars-sur-Saône, quelques fragments d'anciens terriers (1506 et 1689). M. de Truchis a offert un lot de registres et documents provenant de l'ancienne seigneurie de Chevannay. L'inspection annuelle signale l'intérêt historique des archives communales à Aubigny-en-Plaine, à Auxonne, à Bagnot, à Bonnencontre, à Bousselange, à Brazey-en-Plaine, à Broin, à Chamblanc, à Charrey-sur-Saône, à Chivres, à Échenon, à Esbarres, à Franxault, à Glanon, à Jallanges, à Labergement-lez-Seurre, à Les Maillys, à Losne, à Magny-lez-Aubigny, à Montot, à Pagny-le-Château, à Pouilly-sur-Saône, à Saint-Jean-de-Losne, à Saint-Seine-en-Bâche, à Saint-Symphorien, à Seurre, à Tichey, à Trugny ; dans beaucoup de ces localités malheureusement, le classement est illusoire.

Creuse. — L'exiguïté du local des archives départementales ne permet pas d'y réintégrer les papiers provenant de l'administration de l'enregistrement et des domaines, et les minutes de notaires. Des documents ont été offerts sur la topographie de Guéret aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Dordogne. — M. F. de Bellussière a offert aux archives départementales trois mille pièces provenant de ses archives personnelles et appar-

tenant aux XIIIe-XVIIIe siècles ; elles constituent des fonds différents correspondant aux familles d'Aydie (seigneurs de Ribérac), des Chapt de Rastignac (seigneurs de Laxion), des La Romagère de Roncessy et de Filolie, des de Lambertye et des Reynier de la Navoye.

EURE. — Malgré l'insuffisance du local, le dépôt départemental a pris possession des archives anciennes de l'évêché d'Évreux, auquel elles avaient été restituées en 1821, et dont M. le chanoine Porée avait publié l'inventaire sommaire dans la *Semaine religieuse* du diocèse en 1902. On y remarque notamment un inventaire des titres du Chapitre (dressé en 1769), un cartulaire du Chapitre (XVe siècle), trois obituaires (XVe-XVIIe siècles), les délibérations du Chapitre pour les années 1774-1790, un pouillé du diocèse (1777), les registres des insinuations ecclésiastiques pour les années 1762-1789, les registres des actes de l'évêché pour 1822-1855, les registres de la Charité d'Évreux (1797-1828), des chartes et autographes divers. — De Louviers, l'archiviste a rapporté un terrier de la baronnie de Fontaine-Heudebourg (1703), un registre de comptes de la paroisse Saint-Jean de Louviers (1779-1792), et diverses pièces révolutionnaires.

EURE-ET-LOIR. — Le beau local du grand séminaire de Chartres a été excellemment aménagé pour les archives départementales, qui y sont largement et confortablement installées. L'importance de la série L est doublée depuis que l'inventaire a été imprimé.

GARD. — Un agrandissement du dépôt présente le caractère absolu d'urgence. Me Escoffier, notaire à Marsillargues, a donné un registre de Claude Favier, notaire à Nimes (1530-1539). — L'archiviste signale des actes anciens dans les communes de Campestre, Montdardier, Rivières-de-Teyrargues, Saze, Sernhac et Saint-Bonnet : dans cette dernière localité les plus anciens titres sont de 1331, et la série des délibérations municipales commence à 1599. — La liste des diplômes carolingiens et capétiens (jusqu'à Philippe Auguste inclus) a été publiée par M. Bondurand dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1906, p. 123.

HÉRAULT. — On prépare la table générale de l'Inventaire sommaire de la série C. — Les archives anciennes de Bédarieux, Cessenon, Le Bosc, Lespignan, Les Plans, Lunel, Marsillargues, Oupia, Saint-Bauzille-de-Putois, Sauvian, Sérignan, Vendres et Villemagne-l'Argentière sont plus ou moins abondantes.

ISÈRE. — Le procureur général près la cour d'appel de Grenoble a versé aux archives du département les minutes des rapports de ses prédécesseurs pour les années 1847-1854. M. le comte de Monts a offert des titres relatifs à la noblesse et à l'arrière-ban du Dauphiné, à la commune de La Côte-Saint-André et au prieuré de Saint-Romans. — Les communes paraissent assez disposées, en principe, à déposer

leurs archives à la préfecture; celles de Mens, de Clelles, du Monestier-de-Percy, de Prébois, de Gresse, mériteraient d'être classées.

LANDES. — Le supérieur du séminaire de Poyanne a remis onze liasses de documents provenant des archives du grand séminaire d'Aire (familles de Montaut, Horsarrieu, Grenade, etc.).

LOT. — Quelques documents historiques sont signalés dans les archives communales d'Albas, Bagat, Caillac, Douelle, Flaugnac et Varaire. — Le *Bulletin de la Société des Études du Lot* imprime depuis 1905 l'analyse détaillée des anciens registres de délibérations municipales de Cahors.

MARNE. — Deux notaires de l'arrondissement de Châlons ont admis le principe du versement aux archives des minutes de leur étude antérieures à 1800. — Les séries P et V ont été entièrement remaniées. — Le dépôt municipal de Sainte-Menehould, où les délibérations remontent à 1545, possède deux registres de délibérations municipales du canton (an IV-an VIII) qui n'avaient pas encore été signalés.

PAS-DE-CALAIS. — Ont été retrouvés à Saint-Omer plusieurs registres de correspondance du sous-préfet de l'an VIII à l'an XII. D'autres réintégrations ont été faites à la suite d'inspections communales à Boyaval, Brévillers, Heuringhem, Houdain, Marck, Roquetoire, Witternesse (documents sur les églises et les fabriques). M. le chanoine Guillemant a assuré la conservation d'un lot important de documents révolutionnaires (district d'Arras). A la vente Th. Philipps, à Cheltenham, ont été acquises 130 chartes en parchemin intéressant l'Artois et les familles artésiennes. M. l'abbé Thobois a offert des titres relatifs à la fabrique d'Alette (XVIe-XVIIIe siècles), et M. Rodière dix-huit registres de recette des impositions du quartier d'Hesdin, de 1702 à 1720. Dix-sept communes ont déposé leurs archives au dépôt départemental. Le rapport de l'archiviste contient le détail de l'inventaire de la série L pour les affaires militaires (p. 8-44), la liste des documents récemment versés sur l'amirauté de Calais (p. 45-46), et l'inventaire sommaire des archives communales d'Aire-sur-la-Lys (p. 56-69). On continue l'impression de l'inventaire des archives hospitalières d'Arras.

SAVOIE. — Les *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 2e série, XX (1907), renferment l'inventaire des documents historiques conservés dans les archives du château de Coudrée (famille d'Allinges), présenté par M. L.-E. Piccard (p. 313-366); — et la publication complète du registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai au 28 septembre 1794), publié d'après l'original conservé aux archives départementales, par F. Vermale et A. Rochet.

TARN. — M. Cavalié a offert un fragment de registre de reconnaissances en faveur des sieurs d'Albaroque près Cordes (1464-1504; copie

du XVIIIe siècle). L'archiviste signale quelques documents anciens dans les communes de Boissezon, Lagrave et La Sauzière-Saint-Jean.

Grande-Bretagne. — Les chartes de Henri Ier et d'Étienne, conservées à la cathédrale de Lincoln, sont étudiées dans le numéro d'octobre 1908 de l'*English Historical Review*, par H. E. Salter.

— Le même périodique, juillet 1908, p. 508-529, a inséré un article, utile à lire, sur les archives secrètes des rois d'Angleterre.

— Un dépouillement des archives de Londres, au point de vue de l'histoire du Quercy, a été tenté par l'abbé E. Albe (*Bulletin de la Société des Études du Lot*, 1906, p. 203-214). C'est un travail analogue à celui qu'a entrepris et que poursuit M. Fr. Duval pour le duché d'Alençon dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*.

Islande. — Un dépôt d'archives de l'État (Rikisskjalasafn) créé à Reykjavik en 1882, réorganisé en 1900, possède des collections sur lesquelles on consultera le récent travail du conservateur Jon Thorkelsson : *Skyrsla um skjöl oz handrix i safni Arna Magnussonar, som komin eru ùr opinberum skjalasogfnium a Islandi* (Reykjavik, 1908, in-8).

Italie. — Les archives du Vatican continuent à faire l'objet d'importantes publications. Indépendamment des publications de l'École française de Rome, qui se poursuivent lentement, nous noterons l'apparition du tome IV de V. Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv* (Bonn, Hanstein, 1907; in-8 de XXI-CXIX-377 p.), correspondant aux années 1353-1362. — Une mission spéciale de M. G. Brom est également consacrée à l'exploration des mêmes archives au point de vue néerlandais, et un premier volume vient de paraître, qui en apporte les résultats : *Archivalia in Italië, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland* ('s Gravenhage, 1908; in-8 de XXX-464 p.).

D'ailleurs, les fonds à explorer dans ce dépôt s'augmentent et s'augmenteront encore au grand profit des études historiques. Il y a peu de temps, on y a réuni les très importantes archives de la Secrétairerie des Brefs, primitivement conservées au rez-de-chaussée du Palais de la Chancellerie; elles complètent admirablement les archives de la Daterie, précédemment transférées du Palais de Latran, et en forment pour ainsi dire la suite, de Paul V à Grégoire XVI; la première série contient 5074 volumes de brefs secrets, billets consistoriaux et dispenses matrimoniales; les autres séries se réfèrent à des concessions d'indulgences. Rappelons que précédemment avaient été annexées déjà les archives de la Consistoriale, renfermant les actes et documents des Conclaves et des Consistoires, ainsi que les pièces concernant l'élection des évêques.

— A signaler, d'autre part, le *Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours*, par l'abbé E. Vaucelle (Paris, Picard, 1908; in-8 de LVIII-408 p.).

— Des archives du Vatican proviennent également les documents publiés par A. Favaro : *Galileo e l'Inquisizione; Documenti del processo Galileiano* (Firenze, Barberà, 1907; in-4 de 166 p.).

— Le tome VII des *I libri commemoriali della Repubblica di Venezia* a été imprimé (Venezia, Vizentini, 1907; in-4 de v-234 p.). — D'autre part on a publié les recherches considérables faites dans les archives de Venise (850 noms de 1287 à 1497) par E. Bertanza sur l'instruction publique à Venise : *Documenti per la storia della cultura in Venezia; I. Maestri, scuole e scolari fino al 1500* (Venezia, 1907, in-4).

Luxembourg (Grand-duché de). — Le tome LV des Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (Luxembourg, impr. Worré-Mertens, 1908; in-8 de VI-474 p.) est consacré à l'analyse et à la publication partielle des actes contenus dans les archives de Betzdorf et de Schuttbourg, par N. van Werveke.

Norvège. — Les archives centrales de l'État à Christiania publient, depuis plusieurs années, à l'instar de la Suède, un recueil périodique intitulé *Meddelelser fra det norske Rigsarkiv*. — D'autre part, sur les dépôts d'archives constitués à Bergen et à Trondhjem, on consultera l'aperçu suivant : *Kort oversigt over de i det norske Rigsarkiv samt Stiftsarkiverne i Trondhjem og Bergen beroende arkivsager* (Kristiania, 1907; in-folio de 17 p.).

Pays-Bas. — Le tome XXX des *Verslagen omtrent 's Rijks oude Archieven* a paru récemment ('s Gravenhage, 1908; in-8 de VI-799 p.). Il contient, comme les précédents, les rapports de chacun des archivistes de l'État pour l'année 1907, et un certain nombre d'inventaires détaillés dont voici la nomenclature : Regestes des documents provenant des archives de la seigneurie de Bruinisse (1321-1571), aux archives de Zélande, par R. Fruin (p. 201-233); — Protocoles et minutes de notaires ayant exercé avant 1811 dans la province d'Utrecht (p. 258-275); — Archives des familles van Beyma, van Kingma et alliances (XVIe-XIXe siècles), aux archives de Leeuwarden, par J.-L. Berns (p. 299-545); — Archives des familles Entens van Lulema, van Ewsum et van Asbeck, achetées en 1906 par les archives de Groningue, par J.-A. Feith (p. 581-624); — Archives de la famille Gruys (XVe-XIXe siècles), par le même (p. 625-686); — Archives communales de Grave (p. 740-746). — Parmi les acquisitions faites par les archives centrales de La Haye pendant cet exercice, on peut citer des lettres du lieutenant général Daendels (1795-1798), des documents relatifs à la famille Bezemer, et une série intéressante de cartes et plans. Le même dépôt s'est enrichi, par don, des archives des familles Sloet, Brunings et Conrad; des

archives judiciaires de Bleiswijk, Moordrecht, Vianen et autres; de registres provenant du gouverneur de Zuidholland (1811-1843) et relatifs aux impôts, aux cadastres, aux loteries et à l'administration générale.

— Pour la treizième fois, la Section de l'État-Major au ministère de la guerre néerlandais vient de faire paraître son annuaire intitulé *Nasporingen en Studiën op het gebied der Nederlandsche Krijgsgeschiedenis* ('s Gravenhage, van Cleef, 1908; in-8 de II-136 p.); on y trouve l'indication des travaux entrepris par les archivistes de cette section, des copies faites dans les dépôts d'archives étrangers, une liste des acquisitions durant le dernier exercice (classées par époques); beaucoup de ces documents sont relatifs aux campagnes des XVIIIe-XIXe siècles et intéressent l'histoire générale. Cette publication fait honneur à son directeur, le colonel F. de Bas.

Portugal. — Une visite aux archives de Lisbonne et de Séville, racontée par J. Denucé dans la *Revue de l'Instruction publique de Belgique*, 1906, p. 94-100, nous a paru peu instructive; l'auteur y a joint quelques considérations techniques.

— M. Pedro de Azevedo publie, dans *O Archeologo Portugues*, 1908, p. 6-10, quelques notes sur les moyens de défense des archives contre les insectes; elles sont principalement empruntées au livre français de Houlbert.

Russie. — Le directeur des archives impériales de Saint-Pétersbourg, M. Serge Goriainov, a communiqué à la *Revue de Paris*, octobre 1907, p. 673-710, une série de lettres de l'ex-reine Hortense à l'empereur Alexandre Ier, tirées de son important dépôt; elles s'échelonnent de septembre 1814 à septembre 1816.

Suisse. — Les archives de La Neuveville, près de Neuchâtel, n'avaient pas encore été explorées; M. l'archiviste H. Türler en a extrait : *Documents glanés dans les archives de la Neuveville* (Neuveville, Beerstecher, 1907; in-8 de 47 p.).

CHRONIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèques de Paris et de Londres. — A l'exemple de Berlin, qui possède un petit guide des bibliothèques depuis deux ans (voir tome X, p. 373), Paris et Londres viennent d'avoir le leur simultanément. Un vieux bibliothécaire [lisez A. Franklin] a fait paraître un *Guide des savants, des littérateurs et des artistes dans les bibliothèques de Paris* (Paris, Welter, 1908; in-16 de [IV-]VIII-219 p.), qui vous initiera à l'adresse exacte, aux heures d'ouverture, aux budgets, au personnel, au nombre de volumes, aux conditions d'admission pour toutes les bibliothèques des ministères, sociétés, associations, écoles, instituts, cercles, théâtres, musées existant actuellement à Paris. La plupart de ces bibliothèques ne sont pas publiques, mais on y accueille toujours aimablement les travailleurs sérieux et recommandables; on pourrait relever quelques omissions (Société de sténographie, Cour des Comptes, etc.). La préface de M. Franklin donne quelques détails sur les anciennes bibliothèques de Paris, d'après l'ouvrage qu'il leur a consacré autrefois.

— D'autre part, l'un des bibliothécaires de l'Université de Londres, M. Reginald Arth. Rye, a fait paraître, pour un prix très modique (9 d.), un petit volume intitulé : *The Libraries of London; a Guide for students* (London, 1908; in-16 de 90 p.) qui est un manuel conçu de même façon, mais divisé un peu différemment, en trois parties : bibliothèques générales, bibliothèques spéciales, bibliothèques appartenant aux établissements d'éducation. Le nom des conservateurs n'est pas mentionné, mais de nombreux détails sont fournis à ceux qui voudront utiliser ces collections.

Allemagne. — Un manuscrit de la bibliothèque de Hanovre vient d'être intégralement reproduit dans la collection supplémentaire des « Codices graeci et latini photographice depicti » (Leiden, Sijthoff, 1908; in-folio de IV-25 p. et 11 pl.), par les soins de C. Pijnacker Hordijk : c'est le codex Hannoveranus 713[a], comprenant le traité d'Alpertus Mettensis, *De diversitate temporum*.

— On doit à Hans Vollmer l'édition d'un texte non encore publié du XV[e] siècle, *Ein deutsches Adambuch*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Hambourg (Hamburg, Herold, 1908; in-8 de VI-51 p. et fig.).

France. — Il y a deux ans, nous donnions ici même (*Bibliographe moderne,* XI[e] année, 1907, p. 51-52) la statistique des manuscrits prêtés par la Bibliothèque nationale de 1897 à 1906; nous constations que le nombre des emprunts, de 1902 à 1906, tendait à diminuer d'année en année, et que cette diminution était sensible surtout pour Paris. Les chiffres relevés pour les années 1907 et 1908 accusent, d'une manière de plus en plus marquée, cette même tendance, dont il serait sans doute difficile de déterminer les causes. Tandis que le nombre total des emprunts était, en 1906, de 529, il n'est plus, en 1907, que de 507, et tombe, en 1908, à 452 (714 en 1897); et dans ces différents totaux, Paris est représenté respectivement, en 1906, par 321 prêts; en 1907, par 279; en 1908, par 255 seulement (en 1897, 495, soit près du double). Pour les départements, nous passons de 87 en 1906, à 108 en 1907, pour revenir à 88 en 1908; les variations, en ce qui concerne l'étranger, sont moins sensibles : 121 pour 1906, 120 pour 1907, 109 pour 1908. Ces constatations apparaitront plus clairement dans le tableau qui suit :

ANNÉE	PARIS	DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER	TOTAL
1907	279	108	120	507
1908	255	88	109	452

Les prêts à l'étranger se décomposent de la manière suivante :

ANNÉE	ALLEMAGNE	AUTRICHE-HONGRIE	BELGIQUE	DANEMARK	GRANDE-BRETAGNE	ITALIE	PAYS-BAS	RUSSIE	SUÈDE	SUISSE	TOTAL
1907	45 [1]	4	13	1	8	10	27	4	3	5	120
1908	64 [2]	3	12	»	4	8	2	2	4	10	109

L. A.

— Un faux autographe d'Anne de Bretagne, conservé dans la collection Béthune, à la Bibliothèque nationale, a fourni à l'abbé G. Durville une note intéressante (*Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1906, p. 245-267 et fig.).

— Le manuscrit français 23991 contient un exemplaire autographe des mémoires de Charles Perrault, et le manuscrit français 24713 un exem-

1. Y compris 3 prêts en Bavière.
2. Y compris 11 prêts en Bavière.

plaire également autographe d'un journal de voyage de l'architecte Claude Perrault, frère aîné de Charles. Mémoires et voyage viennent de faire l'objet d'une intéressante publication, due à M. Paul Bonnefon. L'élégant volume, dans lequel ont été réunis les deux textes, est intitulé : *Mémoires de ma vie*, par Charles Perrault ; *Voyage à Bordeaux* (1669), par Claude Perrault (Paris, Laurens, 1909; in-8 de 251 p., avec 16 pl. hors texte) ; il est le premier d'une série d' « Écrits d'amateurs et d'artistes ». Les mémoires avaient été plusieurs fois imprimés, mais toujours d'une manière très insuffisante ; le voyage était resté jusqu'à ce jour inédit.

— Le manuscrit français 18110 de la Bibliothèque nationale a fait l'objet d'une étude de M. Olivier Martin, sous le titre de *Un coutumier du Châtelet de la fin du XVe siècle* (Rennes, Oberthür, 1907 ; extr. des *Travaux périodiques et économiques de la Faculté de droit de Rennes*, I, p. 411-432).

— M. Jos. Huber a donné une édition, médiocre d'ailleurs, de « L'évangile de l'Enfance en provençal », d'après le ms. 10453 des nouvelles acquisitions françaises de la même bibliothèque (*Romanische Forschungen*, XXII, 1907, p. 883-989). Un autre texte du même document a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Turin.

— Dans les papiers de Montfaucon (ms. latin 11907 de la Bibliothèque nationale), M. Ph. Lauer a reconnu un curieux fragment d'illustration du « Credo », où des scènes directement inspirées des articles du Symbole sont entremêlées à d'autres, qui peuvent passer pour composer un commentaire figuré des premières ; M. H.-Fr. Delaborde en a habilement rapproché un texte de Joinville ; et tous deux se sont réunis pour publier, avec d'excellentes reproductions, *Un projet de décoration murale inspiré du Credo de Joinville* (Paris, Leroux, 1908 ; in-4 de 26 p. et 4 pl. ; extr. des Mélanges Piot). On pense que cette décoration dut être exécutée pour l'hôtel-Dieu de Joinville (Haute-Marne), fondé par le célèbre historien.

— Plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale ont été l'objet de notices spéciales dans le volume des *Mélanges Chabaneau* (Erlangen, 1907, in-8) ; M. A. Jeanroy a étudié le manuscrit unique (français 856) du troubadour Austorc d'Aurillac, auteur d'un sirventes sur la septième croisade (p. 81-87) ; — M. A. Morel-Fatio a publié la « plainte d'un soldat espagnol » (vers 1568), d'après le manuscrit espagnol 373 (p. 155-161) ; — M. H. Suchier a fait connaître un formulaire de confession en provençal, du manuscrit français 11795 (p. 425-435).

— Le manuscrit original, conservé à Paris, du Dialogue avec Tryphon, par saint Justin, a été étudié dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1908, p. 665-676, avec comparaison des autres textes.

— De M. Amédée Boinet, signalons une *Notice sur un évangéliaire de la bibliothèque de Perpignan* (Caen, Delesques, 1908 ; in-8 de 20 p. et

3 pl.; extr. du compte rendu du LXXIII[e] congrès archéologique de France), qui est un rare spécimen de l'art des miniaturistes dans le midi de la France (XII[e] siècle); il décrit en détail les dessins et les sujets, et ajoute quelques comparaisons et remarques iconographiques fort intéressantes.

— La *Revue Bénédictine*, XXIII (1906), p. 26-44, a étudié un recueil de sermons de saint Césaire d'Arles, autrefois à l'abbaye de Saint-Thierry, aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Reims; — et p. 189-214, 350-372, différentes pièces inédites sur le même sujet, extraites d'un manuscrit de la bibliothèque d'Épinal.

— Dans la même revue, XXIV (1907), p. 456-473, et XXV (1908), p. 19-47, le P. Berlière a donné, sous le titre d' « Épaves d'archives pontificales du XIV[e] siècle », différents documents des années 1339-1378 et un inventaire qui proviennent du manuscrit 775 de la bibliothèque de Reims.

Grande-Bretagne. — La *Welsh national Library* d'Aberystwich s'est enrichie tout récemment d'une collection considérable d'imprimés (20000) et de manuscrits en gallois, formée au XVIII[e] siècle et provenant du château de Shirburn (Oxfordshire); on y trouve un exemplaire de chacun des deux premiers volumes imprimés en gallois, en 1546.

— M. Th. Bussemaker a fait connaître les papiers de Guillaume Bentinck de Rhoon, conservés au British Museum, dans un rapport qu'ont imprimé, en 1907, les *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap te Utrecht* (tome XXVIII).

— Une thèse de M. Fr. Intemann est consacrée à : *Das Verhältnis des Nouveau Testament von Geoffroi de Paris zu der Conception Notre Dame von Wace, zu der Handschrift Add. 15606 des British Museums und der Hamilton Handschrift 278 des Fitzwilliams Museums* (Greifswald, 1907; in-8 de 62 p.).

Italie. — Un nouveau règlement a été édicté le 24 octobre 1907 pour les bibliothèques italiennes; il a été imprimé à part : *Regolamento organico per le Biblioteche pubbliche governative* (Milano, tip. Salesiani S. Ambrogio, 1908; in-16 de 32 p.); et *Regolamento per le Biblioteche pubbliche governative* (Napoli, P.-A. Molina, 1908; in-16 de 60 p.). Depuis lors, il a été complété par un autre règlement du 3 août 1908, spécial au prêt des livres et des manuscrits appartenant aux bibliothèques publiques de l'État : le bénéfice du prêt est étendu aux magistrats, aux officiers, aux directeurs et secrétaires des instituts scientifiques, littéraires et artistiques de l'étranger ayant caractère officiel; pour certains ouvrages, un dépôt d'argent est exigé; l'envoi de volumes aux bibliothèques et établissements correspondants (archives, musées, administrations centrales de l'État, Sénat, Chambre des députés, etc.) ne pourra excéder cinq en une seule fois; seront exclus du prêt les

bibliothèques et instituts de l'étranger qui n'admettent pas la réciprocité.

— Au tome XVI des *Studi italiani di filologia classica* (Firenze, Seeber, 1908, in-8), on trouvera l'index des manuscrits latins de la bibliothèque universitaire de Bologne, par L. Frati ; et une note sur le ms. grec LX 15 de la Laurentienne, par A. Sabatucci.

— La bibliothèque municipale de Savone possède un important manuscrit de la *Divine Comédie*, accompagnée du commentaire de Jacopo della Lana, qui parait avoir été signalé pour la première fois, en 1846, dans la *Bibliografia dantesca* de Colomb de Batines, t. II, p. 163, n° 315, et que, beaucoup plus tard, L. Rocca a mentionné dans son essai *Di alcuni commenti della Divina Commedia,* 1891, p. 146. Cet exemplaire, qui date de la fin du XIV[e] siècle, et qui, apporté de Florence par le cardinal Raffaele Sansoni-Riario (d'où l'expression *codice Sansoni*, sous laquelle on le désigne d'ordinaire), fut donné à la bibliothèque de Savone, en 1845, par l'avocat Giuseppe Nervi, a été récemment décrit, selon le « canon » de la *Società Dantesca italiana*, par M. A. Fiammazzo, p. 15-21 d'une plaquette imprimée pour les « Nozze Simone-Fabris » (Feltre, Panfilo Castaldi, 1908). De cette notice, il existe un tirage à part, avec la même pagination, intitulé : *Un Codice dantesco a Savona.* L. A.

— Un volume de *Miscellanea di storia e filologia*, publié « per le nozze Crocioni-Ruscelloni » (Roma, Loescher, 1909 ; in-8 de 221 p.), a donné asile à une communication de G. Gigli sur le manuscrit de Boccace (*De genealogia Deorum*), appartenant à la bibliothèque des Malatesta, à Cesena.

— A la section de géographie historique du IX[e] Congrès géographique international tenu à Genève en juillet dernier, M. G. De' Luigi a appelé l'attention sur la carte chinoise du monde, conservée à l'Ambrosienne de Milan, qui paraît dater du milieu du XVII[e] siècle, et en a démontré tout l'intérêt.

— La maison Bocca frères, à Turin, vient de faire paraître, dans la collection des *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi, jussu Pii papae X, consilio et opera curatorum Bibliothecae Vaticanae*, le Ménologe de Basile II : IL MENOLOGIO DI BASILIO II, *cod. Vatic. greco 1613.* Cette somptueuse publication, qui forme le numéro VIII de la série, se compose de deux volumes in-folio, portant tous deux le millésime de 1907 : un volume de texte (XXII-125 p.), et un volume de planches (XV et 433 pl.), où l'on trouvera la reproduction intégrale du manuscrit, depuis le premier feuillet jusqu'au dernier.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que les précédents volumes de cette collection, commencée sous le pontificat de Léon XIII, sont les suivants :

I. Fragmenta et picturae VERGILIANA codicis Vaticani 3225, photo-

typice expressa consilio et opera curatorum Bibliothecae Vaticanae (Romae, Danesi, 1899; in-4, 37 p. et 76 ff.);

II. Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui codex VERGILII Romanus audit, phototypice expressa consilio et opera curatorum Bibliothecae Vaticanae (Romae, Danesi, 1902; in-fol., 23 p. et 33 pl.);

III. Le Miniature del PONTIFICALE OTTOBONIANO (codice Vaticano Ottoboniano 501), riprodotte in fototipia per cura della Biblioteca Vaticana (Roma, Luigi Moretti, 1903; in-fol., 20 p. et 15 pl.);

IV. BIBLIORUM SS. GRAECORUM codex Vaticanus 1209 (Cod. B), denuo phototypice expressus jussu et cura praesidum bybliothecae Vaticanae. Pars prima. *Testamentum Vetus;* tomus I (Mediolani, Hoepli, 1905; in-fol., pl. I-394); tomus II (Mediolani, Hoepli, 1906; in-fol., pl. 395-944). Pars altera. *Testamentum Novum* (Mediolani, Hoepli, 1904; in-fol., 302 pl.);

V. Il Rotulo di GIOSUÈ. Codice Vaticano Palatino Greco 431. 1° Testo e tavole A-M, in-folio (Milano, Hoepli, 1905; in-fol., 39 p. et 12 pl. cotées A-M (Ottateuco, cod. Vatic. gr. 746); 2° Atlante di tavole in-folio reale I-XV nere, e tavole 3 A, 6 A, 11 A, 13 A colorate; in-folio (Milano, Hoepli [1905]; 18 pl., dont 4 en couleurs).

VI. L'Originale del Canzoniere di Francesco PETRARCA, codice Vaticano latino 3195, riprodotto in fototipia a cura della Biblioteca Vaticana (Milano, Hoepli, 1905; in-fol., XLIII p. et pl. I, II, 1[a], 1[b] et 1-72).

VII. M. Cornelii FRONTONIS aliorumque reliquiae, quae codice Vaticano 5750 rescripto continentur (Mediolani, Hoepli, 1906; in-fol. de 31 p. et 286 ff.).

— Dans le volume des *Mélanges Chabaneau* (Erlangen, 1907, in-8), F. Wulff a utilisé le manuscrit latin 3196 de la Vaticane pour publier quelques ballatas de Pétrarque non admises dans les recueils de 1356 et de 1366 (p. 179-189); — O. Schultz-Gora a tiré de la même bibliothèque quelques jeux-parties inédits (p. 497-516).

— Une étude particulière du manuscrit de la chanson de geste d'Aliscans, conservé à Venise, a été publiée par Paul Lorenz, qui l'a comparé avec les autres textes, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1907, p. 385-430.

Turquie. — Les manuscrits relatifs à la Hongrie, que possèdent les différentes mosquées de Constantinople, ont été étudiés par I. Karácson dans un article du *Szazadok*, numéro de janvier 1908.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie anthropologique. — Un petit manuel de consultation facile, de M. Juul Dieserud, *The scope and content of the Science of Anthropology* (Chicago, The Open Court Co., 1908; in-16 de II-200 p.), mérite une mention particulière. Pour la première fois en effet, on y trouve un essai de bibliographie critique et pratique de cette science. Le volume contient, après un chapitre consacré à un aperçu chronologique des progrès récents de l'anthropologie, et des efforts faits dans chacune de ses branches par les principaux auteurs, un programme très développé de classification des matières qu'elle comprend et dont les grandes subdivisions sont : Anthropologie physique, anthropologie ethnique, Anthropogénie, Paléoanthropologie, Anthropologie morphologique, Anthropologie physiologique, Psychologie et pathologie des races, Anthropologie criminelle, Anthropologie systématique, Psychologie ethnique, Ethnologie et Sociologie primitive, Folklore, Archéologie préhistorique, Anthropogéographie, Ethnographie (en général et par pays). A la suite (p. 91-186) une bibliographie des principaux ouvrages, articles de revues et d'encyclopédies, classée chronologiquement sans distinction de langues, et le plus souvent analytique, nous parait présentée avec une parfaite connaissance du sujet et une complète indépendance; elle s'arrête à 1905. A la fin, liste des sociétés anthropologiques et ethnologiques et indication sommaire de leurs publications; liste des musées et collections ethnographiques par ordre alphabétique de localités, avec la date de leur fondation. Bon programme, très intelligemment rempli.

Nouveaux périodiques bibliographiques. — L'un, consacré à l'agronomie, et qui parait très remarquable, parait aux États-Unis sous le titre de *Experiment Station Record;* l'autre, consacré aux sciences médicales et pharmaceutiques, est édité à Amsterdam, sous ce titre : *Medisch en pharmaceutisch Nieuws; Bibliographisch Maandblad*, mais, destiné surtout aux étudiants, il ne semble pas avoir de valeur scientifique. Tous deux sont mensuels.

Les annuaires du royaume de Prusse. — Les annuaires historico-statistiques de Prusse ont fait l'objet de recherches bibliographiques

approfondies de M. Haas, qui en a publié les résultats dans les *Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte*, XX (1907), n° 2.

Bibliographie du Coran. — Le tome X de la *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, par M. Victor Chauvin (Liège, Vaillant-Carmanne, 1907; in-8 de IV-146 p.), est entièrement consacré au Coran et à la tradition. On y trouvera catalogués les ouvrages relatifs à cette Bible des Arabes, à sa composition, à son authenticité, à sa valeur dogmatique et à la morale qui s'en dégage; puis les publications du texte, les manuscrits, éditions complètes ou partielles, traductions, adaptations, commentaires (avec additions à Schnürer pour la période antérieure à 1810). Mais la date extrême de 1885 qui figure au titre de la Bibliographie n'est plus exacte, car on y voit mentionnées beaucoup de publications postérieures à cette année et même très récentes; pourquoi ne pas la modifier? Les descriptions sont telles qu'on peut les attendre d'un bibliographe aussi précis et aussi informé que l'est M. Victor Chauvin.

Bibliographie musulmane. — Pour la littérature arabe courante, on fera bien de recourir à la *Revue africaine* (Alger), qui, sous la signature de Mohammed ben Cheneb, publie annuellement une revue des ouvrages édités ou publiés par les Musulmans dans le courant de l'année précédente (par exemple en 1906, p. 261-296, pour les ouvrages parus en 1322-1323 de l'hégire ou 1904-1905 de notre ère). Cette même revue publie également de temps à autre (par exemple en 1906 pour les ouvrages parus de 1903 à 1905) une chronique générale d'histoire africaine, critique et raisonnée, pour le moyen âge et les temps modernes.

Livres liturgiques. — Aux travaux déjà nombreux qui ont répertorié par diocèses les anciens livres liturgiques français, il convient d'ajouter les recherches de M. l'abbé Ed. Fournier sur les impressions de cette nature dans les diocèses d'Arras et de Thérouanne au XVe et au XVIe siècle (*Bulletin historique et philologique du Comité*, 1907, p. 59-82). — M. Bouchel a fait imprimer de nouvelles observations sur des livres liturgiques soissonnais dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 3e série, XII (1907), p. 121-126.

Littérature comparée. — Le *Bulletin italien* (Bordeaux, Feret), qui, dans son numéro d'avril-juin 1907, avait donné deux séries de « Notes bibliographiques », consacrées, l'une à l'influence française et provençale sur les « origines de la littérature italienne », l'autre à « Dante en

France [1] », continue, dans le numéro d'octobre-décembre 1908 (p. 371-376), l'œuvre entreprise l'an dernier, par un relevé des récentes publications de tout genre relatives à « l'Italie et l'Angleterre » ; nous noterons principalement, dans ces quelques pages, les articles bibliographiques concernant « Dante et l'Angleterre », « Chaucer et l'Italie », « Shakespeare et l'Italie ». Ces dépouillements, comme les précédents, sont dus à M. Henri Hauvette. L. A.

Une édition inexistante de la Divine Comédie. — Colomb de Batines, dans sa *Bibliografia dantesca*, mentionne (t. I, p. 98), sur la seule autorité de Watt [*Bibliotheca britannica*], une édition de la *Divine Comédie* qui aurait paru à Venise, en 1584. Dans une note, aussi ingénieuse que convaincante, parue dans le *Bulletin italien* (t. VII, n° 2, avril-juin 1907), M. Paget Toynbee démontre que pareille édition n'a jamais existé. Un exemplaire de l'édition de la *Divine Comédie*, de 1484, était entré à la Bodléienne en 1603 ; dans l'un des catalogues de cette bibliothèque, rédigé au XVII[e] siècle, à la date 1484 a été substituée, par inadvertance, la date 1584 ; de là, l'erreur est passée dans les catalogues postérieurs, et, par suite, dans les bibliographies de Watt et de Colomb de Batines. La soi-disant édition vénitienne de 1584 n'est donc autre chose que l'édition vénitienne bien connue de 1484, dûment enregistrée et décrite par Colomb de Batines lui-même, t. I, p. 47-49. Avis aux collectionneurs qui rechercheraient encore cette édition, réputée à bon droit introuvable, de 1584. L. A.

Sur la censure. — Le tome I[er] d'une nouvelle collection intitulée *Biblioteca di Storia italiana recente* (Torino, Bocca, 1907), et spécialement consacrée à l'histoire de la première moitié du XIX[e] siècle, renferme une série très importante de documents sur la censure piémontaise pendant cette période, recueillis et publiés par M. le baron A. Manno.

Librairie et imprimerie. — Dans le *Recueil de la Société internationale de musique*, avril-juin 1907, le musicographe qui se cache sous le pseudonyme de Michel Brenet étudie la librairie musicale en France, de 1653 à 1790, d'après les registres de privilèges ; c'est là un chapitre curieux qui n'avait jamais été écrit.

— Les *Annales de la Universidad de Santiago de Chile*, CXXI (1907), contiennent un nouveau travail bibliographique de l'infatigable J. T. Medina : celui-ci est consacré à l'imprimerie de La Puebla de los Angeles. — L'historique de l'imprimerie à Chinon est écrit par H. Grimaud (*Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1906, p. 449-461 et

1. Cf. H. Stein, Notions sommaires sur la littérature bibliographique courante en France, dans *Annuaire de la Société française de bibliographie*, I (1906), p. 39.

475-479). — M. F. Brière a communiqué au *Compte rendu du Comité archéologique et historique de Noyon*, 1906, p. 42-46, quelques notes sur les anciennes imprimeries noyonnaises, de 1665 à 1895.

Bibliographie bourbonnaise. — Il existe à Moulins un libraire, L. Grégoire, ami des livres et de la bibliographie ; on apprendra avec plaisir qu'il vient de commencer une nouvelle édition d'un *Essai de catalogue bibliographique des livres bourbonnais classés par noms d'auteurs* (Moulins, 1906 [1908] ; in-8 de 152 p.), imprimé avec soin. C'est un premier fascicule, comprenant les lettres A-B seulement : on voit par là quelle ampleur aura ce travail, où paraissent les auteurs originaires du Bourbonnais aussi bien que les auteurs d'ouvrages locaux, et où les prix ne sont marqués que pour les volumes dont il est possible de se procurer un exemplaire. Souvent des notes explicatives de M. Grégoire témoignent de son érudition. Lorsque l'*Essai* sera complet, le Bourbonnais pourra être fier du libraire plein d'initiative qui se passionne pour le passé de cette province.

L'Edinburgh Bibliographical Society. — Sous les auspices de cette Société, M. Harry G. Aldes vient de publier, au prix de 12 sh. 6 d., une « List of books printed in Sebtland before 1700 » (in-4 de xvi-153 p.) : travail préliminaire de 3919 titres à développer ultérieurement. — Elle avait précédemment distribué : *Collections towards a bibliography of the Universities of Aberdeen* (Aberdeen, 1907 ; in-4 de viii-159 p. et fig.), by P. J. Anderson.

La Bibliographical Society. — Le tome IX des *Transactions of the Bibliographical Society* (London, East and Blades, 1908 ; in-8 de vi-240 p.) vient d'être distribué. On y remarque les articles suivants : *Books and bookmaking in early Chronicles and accounts* (Rev. Gasquet) ; — *Some points in bibliographical descriptions* (Alfr.-W. Pollard) ; — *Degressive Bibliography* (F. Madan) ; — *Signs of Booksellers in St. Paul's Churchyard* (H.-B. Wheatley) ; — *The library of Henry Savile, of Banke* [né en 1568] (J.-P. Gilson) ; — *English fifteenth Century Broadsides* (E. Gordon Duff). — Au point de vue de la méthode, on ne saurait souscrire à toutes les conclusions présentées par les collaborateurs de ce volume.

COMPTES RENDUS & LIVRES NOUVEAUX

REVUES SPÉCIALES

1. — ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWEZEN (juli-sept. 1908) : R. Gradmann, Ueber das Ordnungswort im alphabetischen Katalog; — Ad. Schmidt, Johann Reger in Ulm der Drucker des Briefs des Bundes in Schwaben; — P. Schwenke, Das neue italienische Bibliotheksreglement; — H. Escher, Achte Versammlung der Vereinigung schweizerischer Bibliotekare; — Versammlung deutscher Bibliothekare in Eisenach (Die Landesliteratur und die öffentlichen Bibliotheken; Ueber ein neues Mittel zum Schutz vielgelesener Bücher; Ueber mittelalterliche Handschriftenverzeichnisse; Ueber die Neuordnung und Katalogisierung von Goethes Bibliothek; Ueber Fortschritte in der Zettelkettenkatalogisierung; Ueber Verlegereinbände; Ueber das Volksbibliothekswesen in Oberschlesien; Johannes Fallati als Tübinger Oberbibliothekar).

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWEZEN (okt.-nov. 1908) : W. Erman, Allgemeine Grundsätze für die Vermehrung der preussischen Staatsbibliotheken ; — A. Rosenlehner, Ein alter Reorganisationsplan der Kurpfalzbayrischen Hofbiblioteken (1799); — F. Eichler, Zentralkatalogisierung, Auskunfterteilung und Leihverkehr in Oesterreich; — R. Fick, Ueber den Leihverkehr zwischen deutschen Bibliotheken; — Das Bibliothekswesen auf dem Internationalen Kongress für historische Wissenschaft in Berlin; — H. Escher, Zum schweizerischen Gesamtkatalog; — A. P. C. Griffin, The printed catalog cards of the Library of Congress and their distribution; — A. Anderson, Der internationale Druckschriften-Leihverkehr zwischen den Bibliotheken.

— ZENTRALBLATT FÜR BIBLIOTHEKSWEZEN (dez. 1908) : K. Haebler, Makulatur-Forschungen; — Ein preussischer Erlass über die Behandlung minder wichtiger Drucksachen; — Neue Gehaltsordnungen.

2. — MAGYAR KÖNYVSZEMLE (jul.-szept. 1908) : P. Gulyás, Nouvelles études étrangères sur la bibliothèque du roi Mathias; — E. Vertesy, Collection d'affiches de spectacle à la bibliothèque du Musée national hongrois; — H. Gulyás, La « London Library »; — J. Melich, Nouvelles contributions à la bibliographie de notre littérature slovène; — La biblio-

thèque de l'université de Budapest en 1906; — La littérature bibliographique hongroise du 2e trimestre 1908; — La littérature périodique hongroise en 1907.

— MAGYAR KÖNYVSZEMLE (okt.-decz. 1908) : P. Gulyás, Systèmes bibliographiques; — E. Czászár, La bibliothèque d'Alexandre Kisfaludy en 1795; — E. Kereszty, La littérature musicale dans la bibliothèque du Musée national hongrois; — La bibliothèque de l'Académie des sciences et celle du Musée national de Transylvanie en 1907; — La littérature bibliographique hongroise du 3e trimestre 1908.

3. — REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (mayo-ag. 1908) : M. Menéndez y Pelayo, El doctor Manuel Milá y Fontanals; — A. Basanta de la Riva, Historia y organización del Archivo de la antigua Chancilleria de Valladolid; — J. Marco é Hidalgo, Estudios para la historia de Alcaraz; — R. F. Valbuena, La « Bet Ham-Midrás » o Casa de estudio de los Judios en Toledo; — E. Cotarelo y Mori, Noticias biográficas de Alberto Ganasa, cómico famoso del siglo XVI; — A. del Arco, Apuntes bio-bibliográficos de alcunos poetas granadinos de los siglos XVI-XVII (suite); — A. M. De Barcia, Catálogo de la Colección de dibujos originales de la Biblioteca nacional (suite); — J. M. Marin, Catálogo de cuentas de la Administración pública existentes en el Archivo general Central (suite).

— REVISTA DE ARCHIVOS, BIBLIOTECAS Y MUSEOS (sept.-dic. 1908) : G. Antolin, Opusculos desconocidos de San Jerónimo; — J. L. Estelrich, Biblioteca provincial de Cádiz; noticia de su fundación y vicisitudes; — L. Pérez-Rubin, Los Jiménez de Cisneros; — C. Pitollet, El casamiento de José Joaquim de Mora en Autun en 1814; — J. Paz, Catalogo de Diversos de Castilla (suite); — J. Octavio de Toledo, Catálogo de la libreria del Cabildo Toledano (suite); — J. Juderias, Los favoritos de Felipe III : Don Pedro Franqueza, conde de Villalonga; — A. Blasquez, La descripción de las costas de España por Pedro Texeira Albernas en 1630; — N. Diaz de Escovar, Décadas del Teatro antiguo español; — N. Hergueta, Noticias de Jerón. Aznar, obispo de Calahorra, y su notable documento geografico del siglo XIII (suite); — Catálogo de los manoscritos de la Biblioteca del Seminario San Carlos de Zaragoza.

4. — LA BIBLIOFILIA (ag.-sett. 1908) : H. Vaganay, Les romans de chevalerie italiens d'inspiration espagnole; essai de bibliographie (fin); — C. Frati, Bollettino bibliografico Marciano (suite); — F. Vatielli, Una mostra bibliografica nella biblioteca del Liceo musicale di Bologna; — G. Boffito, Saggio di bibliografia Egidiana (suite).

— LA BIBLIOFILIA (ott.-nov. 1908) : L. Sighinolfi, I mappamondi di Taddeo Crivelli e la stampa bolognese della Cosmografia di Tolomeo; — H. Vaganay, Le premier essai de traduction de « Roland furieux » en vers français; — A. Aruch, Il manoscritto Marciano di Novellino.

5. — Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (juillet-oct. 1908) : J. Vannérus, Le nouveau local des archives de l'État à Anvers; — O. Grojean, Le catalogue de la Bibliothèque royale; — B. Lefebvre, Les archives de l'ancienne abbaye de Gembloux, note complémentaire; — Th. Goffin, Recherches sur l'imprimerie à Lierre (suite); — A. van Zuylen van Nyevelt, Les accroissements du dépôt des archives de l'État à Bruges (1904-1907); — A. Vincent, Ex-libris d'un humaniste; — D. Brouwers, Les archives des anciens échevins de Namur.

— Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (nov.-déc. 1908) : V. Tourneur, Le Mont des Arts, la Bibliothèque royale et les Archives générales du royaume; — Ch. Pergameni, Connaissances requises d'un archiviste d'autrefois; — D. Brouwers et F. Courtoy, La bibliothèque publique de Namur; — E. Dony, Les inventaires des petites archives; — J. Vannérus, Les accroissements du dépôt des archives de l'État à Anvers (1907-1908); — A. Vincent, Le catalogue de la Bibliothèque royale.

6. — Revue des Bibliothèques (juillet-sept. 1908) : G. Bertoni, Notice sur la bibliothèque d'Hauterive (Suisse) aux xiie et xiiie siècles; — P. Cazin, Dominicains et Teutoniques; conflit d'attribution d'un « Liber choralis »; — R. Latouche, Inventaire sommaire de la collection Arnoul (Bibl. nationale); — E. Deville, Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bonport (suite); — H. Dehérain, Catalogue du fonds Cuvier à la bibliothèque de l'Institut (fin).

— Revue des Bibliothèques (oct.-déc. 1908) : L. Delisle, Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque (nouv. édition); — J. M. Sanchez, Deux éditions espagnoles des Économiques et Politiques du xve siècle.

7. — L'Archiginnasio; Bullettino della Biblioteca comunale di Bologna (genn.-apr. 1908) : A. Sorbelli, Notizie intorno ad Antonio Montanari e ai manoscritti di lui conservati; — L. Sighinolfi, Due lettere autografe di Aristotele Fioravanti, architetto bolognese del secolo xv; — (magg.-ag. 1908) : A. Dallolio, I ritratti dei Papi in S. Michele in bosco; — A. Sorbelli, Indice degli incunabuli della Biblioteca comunale dell' Archiginnasio; — A. Bongiovanni, Le rare o poco note edizioni ebraiche dei secoli xv e xvi esistenti nella Biblioteca dell' Archiginnasio; — A. Sorbelli, Intorno all' origine delle biblioteche ambulanti; — Relazione della Riunione della Società bibliografica italiana; — (sett.-ott. 1908) : A. Sorbelli, Per il catalogo degli incunabuli delle biblioteche d'Italia; — I. Massaroli, Indice degli incunabuli della Biblioteca comunale di Bagnacavallo.

8. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français (juillet-déc. 1908) : Ch. Mortet, La liste des bibliothèques municipales classées; — M. Giraud-Mangin, Les comités d'inspection et d'achats dans les

bibliothèques municipales; — E. Coyecque, Les bibliothèques communales classées et la décision du Conseil d'État; — Ch. Sustrac, La conférence bibliographique de Bruxelles; — Ch. Mortet, Le recrutement des bibliothécaires dans les bibliothèques publiques de l'État; — Le projet de statut des fonctionnaires.

9. — Il Libro e la Stampa (lugl.-ott. 1908) : B. Nogara, Codici di proprietà Orsini dati a prestito nell' anno 1397; — F. Novati, Un rarissimo cimelio tipografico fiorentino del secolo XVI; — E. Motta, Libri della biblioteca Soranzo in Trivulziana; — G. Rossi, Un poema eroicomico andato smarrito « Quaderna soggiogata »; — Em. Orioli, Sulle carte da giuoco a Bologna nel secolo XV; — A. Bertarelli, L'ornementazione del libro in Italia nel secolo XVIII [fig.].

— Il Libro e la Stampa (nov.-dic. 1908) : E. Levi, Il codice Ghinassi di rime antiche; — F. Novati, « Ineptissimus ille Ciones » (maestro Zone); — L. Frati, Una raccolta di rime offerta a Giovanni II Bentivoglio; — C. Cochin, Un janséniste français à Milan en 1651; — G. Gallavresi, Le vicende della Biblioteca Cousin.

10. — Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (juillet-déc. 1908) : Ch. Oulmont, Un libraire parisien du XVIIIe siècle (lettres de Debure l'aîné); — H. Monod, A propos de l'ouvrage d'Edm. Villey sur les sources des « Essais » de Montaigne; — E. Deville, Le premier texte de la « Belle au bois dormant »; — Vte de Savigny de Montcorps, Quelques almanachs illustrés du XVIIIe siècle; — Abbé Martin, Incunables de bibliothèques privées (5e série); — E. Jovy, Le baccalauréat et la licence de Massillon à l'Université d'Orléans; — H. Clouzot, Un sculpteur de têtes en bois du XVIe siècle; — Abbé E. Griselle, Un supplément à la correspondance de Richelieu [suite]; — H. Cordier, Essai bibliographique sur les œuvres de Lesage [suite].

COMPTES RENDUS

Inventare des grossherzoglich Badischen General-Landesarchiv, herausgegeben von der Grossherzoglichen Archivdirektion. III. Karlsruhe, C. F. Müller, 1908; in-8 de VI-264 p.

La publication de l'inventaire des archives du grand-duché de Bade se poursuit régulièrement. Ce nouveau volume a une importance exceptionnelle au point de vue de l'histoire intérieure de l'État et au point de vue diplomatique. Tout ce qui a rapport aux actes du pouvoir central, possessions de la maison princière à l'étranger, ambassades et missions, cérémonial, charges de la Cour, correspondances des princes, ordres de chevalerie, collections artistiques, mariages, successions, traités, guerres, élections des Empereurs, emprunts et dettes, com-

merce, procès d'État, questions religieuses, actes de chancellerie, protocoles et recès, personnel civil et militaire, relations avec la Révolution française, est subdivisé en un grand nombre de liasses dont le classement peut à première vue paraître un peu compliqué, mais dont on arrive bientôt à saisir l'économie. D'ailleurs un index général, comme pour les volumes précédents, permet de guider les premières recherches. Les documents ainsi inventoriés s'échelonnent du xve siècle à 1840 environ.

M. le Dr K. Obser, directeur du dépôt d'archives de Karlsruhe, et ses zélés collaborateurs méritent toute la reconnaissance des historiens.

H. S.

Les sources de l'histoire de la Haute-Vienne pendant la Révolution, recueillies conformément au vœu du Conseil général, par Alfred Leroux. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1908; in-8 de 170 p.

M. Leroux nous avait déjà donné dès 1895 ses *Sources de l'histoire du Limousin*. Il a tenu à compléter son précédent travail pour la période révolutionnaire, qu'il n'avait pas traitée; et on lui en saura gré. Successivement il passe en revue les archives départementales, communales, hospitalières, notariales, des greffes, des particuliers, puis les bibliothèques publiques de la région, les archives et bibliothèques de Paris; il montre tout ce que peut en tirer respectivement l'historien et dans quelle mesure chaque fonds peut être utilement exploré. Une seconde partie est consacrée aux recueils de documents déjà édités (on possède dans ce département un important contingent de textes catalogués sommairement par matières) et aux chroniques. En appendice sont énumérés les instruments de travail et les publications antérieurement parues sur l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne. L'auteur, toujours admirablement informé, termine par une analyse de l'histoire du département entre les années 1789 et 1800, comprenant les événements politiques, les institutions, l'histoire sociale et économique, les lettres, sciences et arts, ainsi que les vœux émis en l'an IX et les résultats acquis.

On ne peut qu'approuver M. Leroux d'avoir songé à enrichir la bibliographie locale d'un aussi précieux instrument de travail. Guide sûr et documenté, il simplifiera bien des recherches et épargnera de grandes pertes de temps. Voilà un modèle que pourront suivre avec fruit beaucoup d'archivistes de province; ils y trouveront certes des encouragements.

H. S.

Das Mährische Landesarchiv; seine Geschichte, seine Bestände, von Dr Bertold Bretholz, Landesarchivar. Brünn, Verlag des mährischen Landesauschusses, 1908; in-4 de x-161 p. et 15 pl. — Prix : 10 mk.

Ce volume paraît un demi-siècle exactement après le rapport qu'a-

vaient publié sur les archives de Moravie P. R. von Chlumecky et Chytil, tous deux chargés autrefois de la direction de ce dépôt. L'auteur y rend hommage à la mémoire de ces érudits, et des archivistes Boczek et Dudik qui les avaient précédés; il raconte en détail l'histoire de ces archives depuis 1658, l'intérêt que manifestèrent pour elles les autorités locales, les travaux d'inventaires qu'on y exécuta, les publications de textes et les recherches d'érudition dont elles furent l'origine, les règlements qui les ont régies.

Une réorganisation générale fut opérée en 1899, et un nouveau bâtiment du « Landesauschuss » morave, inauguré en 1907, contient les archives qui y sont admirablement disposées au deuxième étage. L'organisation actuelle est exposée avec le plus grand soin par M. Bretholz, qui s'est acquitté fort bien de sa tâche d'historiographe. De fort belles planches nous permettent, à côté de la description, d'apprécier l'excellence de l'installation des différentes salles et l'intérêt des séries d'actes qui y sont conservés ; les documents les plus anciens et les plus précieux sont en outre nominativement désignés, notamment dans les fonds spéciaux des archives particulières des Collalto et des Pirnitz, des Teufenbach, et des comtes de Thurn-Vallesassina. Une bibliothèque (plus de 13300 volumes) est jointe, qui renferme des manuscrits curieux en tous genres, chroniques, documents généalogiques, diplomatiques, etc.), des incunables et éditions rares, des cartes, des autographes. On a d'ailleurs placé dans une salle spéciale d'exposition une partie de ces curiosités dont le catalogue complet est imprimé dans le présent ouvrage, et dont l'ensemble comprend quinze vitrines. Parmi les planches en couleur dont on a enrichi le volume, citons les excellentes reproductions du privilège du roi Ladislas pour le couvent des Prémontrés de Leitomischl (1167), le traité de paix signé entre les différentes cités moraves à Brünn en 1440 (avec 126 sceaux dont un seul a été détruit), un diplôme de l'empereur Frédéric III (1462), enfin le célèbre traité signé en 1363 par le roi Venceslas, le margrave Jean, le roi Louis de Hongrie et les ducs d'Autriche Rodolphe, Albert et Léopold. L'exemple de M. Bretholz est à suivre et à recommander. H. S.

Bibliographie raisonnée des œuvres de Bossuet, par l'abbé V. Verlaque, docteur en théologie. Paris, A. Picard et fils, 1908; in-8 de VIII-141 p. — Prix : 5 fr.

On possédait déjà une *Bibliographie critique de Bossuet*, de l'abbé Ch. Urbain (1899), et une *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet*, par l'abbé Bourseaud (1898). Bien que les travaux sur Bossuet se soient singulièrement multipliés depuis plusieurs années, et que deux éditeurs consciencieux aient songé à doter nos bibliothèques d'une correspondance complète de l'illustre évêque, on peut se demander si le moment était venu d'en-

treprendre un nouveau travail bibliographique sur le même sujet. Au moins le voudrait-on impeccable ; et ce n'est pas toujours le cas. Laissant de côté les fautes typographiques, qui sont un peu trop fréquentes, je signalerai des insuffisances et des inexactitudes. Par exemple, M. Verlaque indique bien, avec quelques détails, l'édition belge de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, parue en 1697, mais il omet d'ajouter que cette édition fut réimprimée deux fois à Liége, en 1777, chez Gerlache, et en 1818, chez Duvivier. — P. 129, Egger est mentionné à la fois comme titre de livre et comme auteur. — P. 125, à propos du quiétisme, est signalé l'ouvrage de Guerrier sur Mme Guyon : ce n'est pas l'unique volume à citer sur ce personnage. — De nombreux articles de périodiques sont donnés comme brochures, et non comme tirages à part, sans aucune indication du périodique où ils ont paru tout d'abord. L'index est absolument médiocre, et il n'y a pas de table des auteurs. Si j'insiste ainsi sur les défectuosités du travail, au lieu de faire l'éloge des parties traitées avec beaucoup de soin (descriptions des éditions originales, des traductions, des grandes éditions complètes), c'est qu'en vérité il a été trop hâtivement mis sous presse et ne nous apparait pas comme définitif. H. S.

Sveriges Bibliografiska Litteratur, förtecknad af Joh. Ax. Almquist. II (Arkiv och Biblioteksväsen), 1-2. Stockholm, Norstedt et Söner, 1906-1907; in-8 de ii-258 p.

On peut juger de l'importance de la littérature relative aux archives et aux bibliothèques de Suède, quand on songe qu'un volume entier de l'ouvrage de M. Almquist lui est consacré. Il convient d'ailleurs d'ajouter aussitôt qu'il est difficile, impossible même, d'être mieux renseigné que le savant bibliothécaire de S. M. le roi Gustave V, en même temps attaché aux archives générales de Stockholm ; les documents suédois dans les dépôts étrangers, la Finlande et les pays poméraniens jadis soumis à la domination suédoise sont également compris dans ce répertoire, qui ne comprend pas moins de 1450 numéros. Un extrême désir de précision et une excellente information sont les qualités maîtresses de l'auteur, en qui l'on peut avoir toute confiance. La clarté de la disposition typographique achève de rendre cette publication digne des plus grands éloges. Archivistes et bibliothécaires ne devront pas la négliger. H. S.

Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris, par Marius Barroux, archiviste de la Seine. Paris, Champion, 1908 ; in 8 de vi-155 p. — Prix : 6 fr.

C'est assurément une entreprise difficile et hasardée que de dresser une bibliographie générale d'une ville comme Paris en la restreignant aux dimensions d'un manuel. On s'expose pour le moins à des suppres-

sions volontaires que le lecteur admet difficilement, à des omissions involontaires que le critique grincheux ne manquera pas de remarquer ; on ajoute sur certains ouvrages, à telles fins utiles, des appréciations plus ou moins bienveillantes qui n'ont pas le don de plaire à tous. D'ailleurs, dans une bibliographie de Paris, fait-on de l'histoire générale ou de l'histoire locale ? Extrêmement malaisée est la délimitation, et l'obligation de faire un choix ajoute encore aux difficultés.

M. Barroux ne s'est donc pas préoccupé de Paris capitale ; il a traité la question au point de vue municipal ou local, et a classé ses fiches d'après un ordre systématique qui paraît très acceptable. Des divisions et subdivisions sont consacrées aux travaux publics, au commerce et à l'industrie, aux finances et au domaine, à l'assistance et à l'hygiène, aux lettres et sciences, aux beaux-arts, aux spectacles, à la justice, aux cultes, aux mœurs et usages. La valeur des ouvrages cités se classe en ouvrages de vulgarisation et ouvrages référencés ; les renseignements donnés à ce sujet sont généralement exacts. Certaines indications auraient peut-être gagné à être un peu plus complètes : ainsi n'eût-il pas été inutile de nous donner le contenu d'ouvrages dont le titre n'est pas toujours une suffisante indication, par exemple pour les ouvrages inachevés de Raunié (n° 134) et de Ch. Normand (n° 199), pour Jaillot, pour la *Topographie historique du Vieux Paris* (la nomenclature des quartiers parus était indispensable). On s'étonnera quelque peu de voir dans le chapitre IV (p. 36) les *Coins de Paris* de Georges Cain, et dans le chapitre XVI (p. 139), les *Coins de Paris* de Léo Claretie ; d'autre part, on sera surpris de voir accolés (p. 132) des ouvrages bien peu similaires, les *Testaments enregistrés au Parlement de Paris*, publiés par M. Alex. Tuetey, *Les Mœurs et la Caricature en France*, de J. Grand-Carteret, et le *Paris au XVIII*e *siècle*, *Les Promenades à la mode*, de M. Tourneux. L'ouvrage de H. Söderhjelm sur la presse à l'époque révolutionnaire a deux volumes, et non un seul. Enfin, un bibliophile parisien très averti se serait abstenu de certaines indications erronées ou faisant double emploi. Toutes ces observations, dont M. Barroux pourra faire son profit, s'il le juge à propos, dans une deuxième édition, sont, au fond, d'ordre secondaire, et son *Essai* demeure un guide commode et généralement sûr des généralités de l'histoire de Paris.

H. S.

Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia, compilata da Antonio Manno. Vol. VIII. Torino, Bocca, 1907 ; in-8 de VI-350 p. — Prix : 10 lire.

Lorsqu'en 1902 M. le baron Manno fit imprimer un index général alphabétique des six premiers volumes de sa magnifique et précieuse bibliographie des États de la monarchie de Savoie, il semblait indiquer dans sa préface quelque lassitude à continuer l'entreprise, et nous

laissait peu d'espoir de voir jamais la fin de l'œuvre si patiemment élaborée. Les années ont passé, et la lassitude a fait place à l'espoir. Armé d'un nouveau courage, et tout en s'intéressant à d'autres travaux, le zélé bibliographe a repris haleine, et nous voici tout heureux de saluer ce VIII[e] tome consacré aux localités (lettres G [suite] à K). D'après le système adopté dès l'origine de la publication (qui remonte à 1884), l'auteur y a compris la « plus grande » Savoie ; c'est ainsi que l'on ne doit pas chercher seulement dans ce nouveau volume les villes et villages de la Savoie ou du Piémont actuels, Grand Saint-Bernard, Hautecombe, Iglesias, Intra, Ivrée, Jean d'Aulps [Saint-] et Jean de Maurienne [Saint-], pour ne citer que les plus importants, mais encore Gex, Genève, Isère : le chapitre relatif à Genève ne comprend pas moins de 43 pages à deux colonnes. En outre, l'histoire et la géographie ne sont pas uniquement représentées : on y trouve encore les travaux relatifs aux eaux minérales, à la géologie, à la météorologie, à la législation, aux arts, à la numismatique, etc. C'est donc, pour toute une grande région, un instrument de travail excellent et précieux dont M. le baron Manno poursuivra désormais l'achèvement avec une persévérance digne des plus grands éloges. H. S.

Die deutschen Handschriften der Oeffentlichen Bibliothek der Universität Basel, beschrieben von D[r] Gustav Binz, Bibliothekar und a. o. Professor. Erster Band (Die Handschriften der Abteilung A). Basel, Carl Beck, 1907 ; in-8 de xii-437 p. — Prix : 25 mk.

Les 1500 manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Bâle nous étaient connus jusqu'ici seulement par le très insuffisant et très bref catalogue de Haenel ; depuis un siècle W. Wackernagel avait, il est vrai, publié (1836) un travail sur les manuscrits en haut allemand. Mais depuis longtemps on regrettait de ne point posséder un catalogue détaillé et scientifique de cette collection, qui provient en grande partie de la Chartreuse de Bâle.

Le premier volume, renfermant la première partie des manuscrits allemands, a paru par les soins de M. G. Binz : celui-ci, très au courant de l'histoire littéraire médiévale, s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de succès ; et il faut vivement souhaiter que son départ de Bâle ne nous prive pas de la suite de cette importante et définitive publication.

On trouvera dans cette collection de manuscrits, comme dans toutes celles de même nature, les auteurs préférés des XIII[e]-XV[e] siècles, entre autres Isidore de Séville, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Nicolas de Lyre, Gerson, saint Bonaventure, J. Nider, Hugues de Saint-Victor, Thomas de Cantimpré, H. Hembuche de Hassia, Jacopone da Todi ; quelques extraits d'auteurs anciens, tels qu'Aristote, Sénèque ; des recueils de sermons, de proverbes, de prières ;

un exemplaire de traités anonymes très répandus, comme le « Manipulus curatorum », l' « Horologium sapientiae », et le « Speculum humanae salvationis »; des hymnaires, des ouvrages liturgiques; une lettre et un manuscrit original de Johann Heynlin; des « Cisioianus » allemands; un sermon prêché à Soissons par deux Dominicains (recueil copié à Paris par deux Allemands aux environs de 1400); un formulaire provenant du couvent des Cisterciens de Cappel (1417); quelques rares ouvrages historiques (Gesta Romanorum, Martinus Polonus, etc.). Au milieu d'un volume on rencontre parfois la copie d'une bulle papale ou d'un document égaré, comme la reconnaissance par l'évêque du Puy (vers 1320) d'une indulgence accordée par le pape Jean XXII; mais ces sortes d'intercalations sont peu fréquentes.

M. Binz a tout décrit avec une parfaite précision et une sérieuse méthode; la partie bibliographique n'a jamais été négligée; la partie descriptive est accompagnée de nombreux extraits lorsqu'il a paru que le manuscrit le méritait, et de toutes les particularités dignes d'être notées. Excellent travail en tous points. H. S.

Deutsche medizinische Inkunabeln; Bibliographisch-literarische Untersuchungen, von KARL SUDHOFF. Leipzig, J. A. Barth, 1908; in-8 de XXIV-278 p. et 40 fig. [Studien zur Geschichte der Medizin, Heft 2-3]. — Prix : 16 mk.

Les recherches se multiplient dans la littérature médicale ancienne, et c'est un sujet très attrayant pour un médecin érudit de rechercher les incunables curieux au point de vue de cette science. M. Karl Sudhoff l'a compris et a tiré de cette étude un ouvrage très neuf, qui rajeunit les travaux de Choulant parus en 1841. Ce sont les incunables conservés à Munich, de Bamberg, de Bonn, de Wolfenbüttel, de Goettingue, de Stuttgart, de Berlin, d'Erlangen, de Dresde, de Leipzig, qui ont été utilisés, décrits, expliqués : ce sont des livres populaires de science médicale ou naturelle, les écrits de Hieronymus Brunschwig, des lexiques et des vocabulaires, des ouvrages relatifs au corps humain, à l'hygiène, à l'alimentation, des recueils humoristiques et satiriques, des écrits concernant la peste, les maladies syphilitiques, les monstres, la sexualité, la mort; des calendriers et almanachs de prédiction. D'où une très grande variété de sujets et d'ouvrages : en tout plus de 450 volumes dont la moitié environ a été vue et décrite d'après un exemplaire de l'une des bibliothèques citées plus haut. Quelques-uns de ces vieux textes ont été récemment ou seront prochainement reproduits intégralement; beaucoup sont très courts et quelques-uns même sont de simples placards. Il y a là toute une littérature relative à la pathologie, à la sémiotique, à la thérapeutique, à la diatétique, bien oubliée. Certains ouvrages, tels que l'*Herbarius*, l'*Hortus sanitatis*, eurent une vogue considérable qui permit de multiplier les éditions en peu de

temps, mais comme toutes les publications populaires, ils ont été facilement détruits. Les recherches entreprises par M. Sudhoff pour retrouver les auteurs de certains traités de médecine méritent d'être prises en sérieuse considération, et témoignent d'un commerce assidu avec toute cette littérature. L'histoire de la civilisation est fort intéressée aux investigations ainsi conduites avec la pratique d'un spécialiste bien documenté. A. R.

Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Catalogue de la bibliothèque, dressé par Alfred Wotquenne. III. Bruxelles, Coosemans, 1908; in-8 de 596 p. avec planches.

Ce troisième volume du catalogue de la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles est extrêmement riche en documents anciens ou modernes. On en jugera tout de suite quand on saura que la fameuse collection du Dr Wagener, de Giessen (Hesse), composée de plus de 9000 ouvrages et achetée en bloc par le gouvernement belge, se trouve en faire partie. C'est même pour cette raison que M. Wotquenne, le très érudit bibliothécaire, a renoncé à suivre l'ordre des matières fixé pour toute la bibliothèque et que les deux premiers volumes (analysés ici précédemment) nous avaient fait connaître. Comme il est fait, pour notre Bibliothèque nationale, dans tous les relevés de nouvelles acquisitions, les ouvrages, partitions, recueils, livres de critique ou d'histoire.... se succèdent sans aucune espèce d'ordre, tout en portant l'indication de leur cote de classement. Mais une table très complète des noms, suivie d'une autre pour les ouvrages anonymes, rend toute recherche commode et rapide. Ce parti, le seul qui fût possible en somme, est toujours excellent, car les systèmes de classement sont loin de satisfaire tout le monde, et celui de la bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles a un côté arbitraire auquel nous avons fait jadis plus d'une objection. En suivant l'ordre d'entrée sur les rayons, plus de discussions d'aucun genre.

Nous ne pouvons songer à examiner d'un peu près le nouveau tome, qui comprend les nos 8212 à 12170 de la Bibliothèque et n'en achève pas le catalogue : M. Wotquenne en annonce plusieurs autres. Mais il convient de noter que de nombreux manuscrits, souvent inédits, en font partie et mériteraient l'étude spéciale d'un historien de la musique; que de précieux, rarissimes, recueils anciens ont été catalogués morceau par morceau, air par air (ainsi d'ailleurs que les collections modernes, ce qui est d'une grande commodité pratique); que le bibliothécaire en a fait de même pour une série de psautiers manuscrits fort précieux, ornés de miniatures; enfin que plusieurs reproductions ornent le volume. — Parmi les manuscrits inscrits ici se trouvent notamment toutes les cantates du concours de Rome (biennal), depuis

son institution en 1841, des partitions de Gevaërt, toute l'œuvre d'Alexandre Stadtfeld (1826-1853), et une quantité de recueils anciens.

H. DE CURZON.

Manuel universel de la littérature musicale ; rédacteur en chef, FRANÇOIS PAZDIREK. XIII et XIV. Vienne (et Paris, chez Costallat), 2 vol. in-8 de 450 et 420 p. à 2 col.

Nous avons, cette fois, deux volumes coup sur coup à annoncer, de cet excellent répertoire des éditions musicales du monde entier. Ils comprennent les lettres J, K, L, depuis *Janko* jusqu'à *Latann*. Ce ne sont pas les plus fournies en grands maitres de la musique, mais les petits abondent, et on chercherait vainement ailleurs des renseignements sur leur œuvre. Ce dictionnaire a ses défauts, que nous avons signalés, et n'a d'ailleurs pas la prétention d'être composé au point de vue critique et historique (bien qu'il donne parfois des dates très utiles), mais il comporte un dépouillement de catalogues, un relevé d'indications actuelles et précises extrêmement considérable, et répond dès lors également aux desiderata du travailleur et aux recherches du libraire. C'est assez dire qu'on ne saurait désormais s'en passer : toutes les salles de bibliothèques publiques devraient en posséder un exemplaire.

H. DE C.

Bibliografia zaragozana del siglo XV, por un BIBLIÓFILO ARAGONÉS. Madrid, Imprenta alamana, 1908, in-4 de xx-215 p., avec fac-similés.

Impresores y libros impresos en Aragón en el siglo XVI, por JUAN M. SANCHEZ. Madrid, Imprenta alamana, 1908; in-4 de 116 p.

Voici deux ouvrages dont l'un, anonyme, est définitif; dont l'autre, signé, est un programme. Le premier, consacré aux productions incunables de la typographie aragonaise, a été tiré à très petit nombre et non mis dans le commerce; le second, qui nous fait espérer à brève échéance une suite du premier pour le XVIe siècle (impressions de Saragosse, Huesca, Epila), est au contraire destiné à une plus grande publicité, qui permettra peut-être au zélé et érudit bibliophile de compléter les indications qui lui manquent sur certains ouvrages rares et non encore retrouvés.

La *Bibliografia Zaragozana* vient prendre une place de choix au milieu des publications de même nature, et notamment à côté de celle de Serrano y Morales sur l'imprimerie à Valence (Espagne). De 1475 à 1500, divers imprimeurs, flamands ou allemands, ont exercé leur métier à Saragosse ; leurs productions sont fort rares ; quelques-unes même ne sont connues que par des mentions certaines ; un autre ne peut être attribué aux presses aragonaises, mais aux presses vénitiennes, contrairement à l'opinion reçue. Enfin, tout auprès de Saragosse, Hijar a connu au XVe siècle (1485-1492) des imprimeries israélites

d'où sortirent plusieurs éditions successives du Pentateuque, et dont le matériel passa ensuite à des presses de Lisbonne. M. Sanchez établit une distinction probante entre deux typographes d'une même famille, Paul et Jean Hurus, originaires de Constance; au premier l'on doit d'avoir divulgué à un grand nombre d'exemplaires des traductions castillanes d'œuvres étrangères (Denys le Chartreux, Jean de Capoue, Boccace, Breydenbach, etc.) généralement ornées de gravures d'origine germanique.

Les abondantes recherches de M. Sanchez et les résultats qu'apporte son ouvrage le classent parmi les bibliographes les plus érudits; son œuvre excellente nous fait très bien augurer de la suite qu'il nous promet, beaucoup plus considérable, pour le XVIe siècle. H. S.

Bibliographie lyonnaise : Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, par le président BAUDRIER, publiées et continuées par J. BAUDRIER. 7e série. Lyon, Brun ; Paris, A. Picard et fils, 1908; in-8 de IV-455 p. et 54 fig. — Prix : 25 fr.

Nous avons plusieurs fois déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur l'admirable publication de M. Baudrier, qui, infatigable, poursuit son chemin sans reculer devant les difficultés et les obstacles, sans se laisser rebuter par l'éloignement du but. La septième série est consacrée à peu près uniquement aux trois familles des Gabiano, des de La Porte, et des Senneton, qui comptèrent chacune plusieurs libraires et bourgeois de Lyon : les deux premières d'ailleurs alliées entre elles, et la première originaire d'Italie (Venise et Asti). La généalogie en est désormais définitivement établie ; leur vie privée, leur situation commerciale, leurs relations de familles et d'affaires sont élucidées grâce à de nombreux documents inédits tirés des archives de Lyon et de Genève ; et tous les résultats sont entièrement nouveaux.

Ce qui est plus particulièrement à signaler, c'est l'ensemble des ouvrages et plaquettes édités par ces différents libraires, que M. Baudrier a scrupuleusement recherchés et décrits. Beaucoup d'entre eux n'ont été retrouvés qu'à l'état unique, et on peut y relever de véritables raretés. La méthode de l'auteur est celle qu'adoptent les meilleurs bibliographes, et le monument élevé à la mémoire de ces bourgeois lyonnais du XVIe siècle surpasse tout ce qui a été fait en ce genre, à la gloire de nos vieilles impressions provinciales. H. S.

LIVRES NOUVEAUX

Archives.

BORDEAUX. — Inventaire sommaire des Archives départementales de la Gironde; série E supplément, tome IV (nos 4658 à 5690), par G. Ducaunnès-Duval et J. A. Brutails. Bordeaux, Gounouilhou, 1909; in-4 de LVI-237 p. (10 fr.)

BOURGES. — Inventaire sommaire des Archives départementales du Cher, antérieures à 1790; tome IV, série E (nos 1999 à 2513), par H. Boyer, J. Soyer et Alf. Gandilhon. Bourges, Sire, 1908; in-4 de XVIII-416 p. (12 fr.)

MARSEILLE. — Ville de Marseille; Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790; série AA (Actes constitutifs et politiques de la commune, Cartulaires de la Cité). Marseille, impr. Mouillot, 1907; in-4 de VI-101 p.

MIDDELBURG. — Inventaris der oude archieven, Godshuizen te Middelburg, welke onder dat bestuur berusten, bewerkt door C. de Waard. Middelburg, Altorffer, 1907; in-8.

ROTTERDAM. — Het archief van de weeskamer te Rotterdam, door H. C. H. Moquette. Rotterdam, van Waesberge, 1907; in-8.

STEINFURT. — Veröffentlichungen der historischen Kommission der Provinz Westfalen. Inventare der nichtstaatlichen Archive der Provinz Westphalen; I (Reg.-Bez. Münster); 4 heft (Kreis Steinfurt), bearbeitet von L. Schmitz-Kallenberg. Münster, Aschendorff, 1907; in-8 de IV-376 p. (8 mk.)

STUTTGART. — Württembergische Archivinventare. I (Das württembergische Finanzarchiv); 1 (Die Aktensammlung der herzogl. Rentkammer), von E. Denk. Stuttgart, Kohlhammer, 1907; in-8 de IV-160 p. (2 mk.)

VENEZIA. — I tesori dell' Archivio di Stato in Venezia, conferenza dal prof. C. Malagola. Venezia, tip. Pollizzato, 1908; in-8 de 30 p. (dall' *Ateneo veneto*, XXXI).

WIEN. — Mitteilungen des k. und k. Kriegsarchivs; 3e Folge, V. Wien, Seidel und Sohn, 1907; in-8 de III-382 p. (10 mk.)

ZERBST. — Regesten der Urkunden des herzogl. Haus- und Staatsarchivs zu Zerbst aus den Jahren 1401-1500, herausg. von Dr Wäschke. VIII-X. Dessau, Dünnhaupt, 1906-1908; in-8, p. 337 à 480. (3 mk.)

Histoire du papier.

La papeterie dans la vallée de Brouains depuis le XVe siècle, par

M. Picard (*Annuaire des cinq départements de Normandie*, 73e année, 1906, p. 265-273).

Die alten Papiermühlen der freien Reichsstadt Augsburg, sowie alte Papiere und deren Wasserzeichen im Stadt-Archiv und der Kreis- und Stadt-Bibliothek zu Augsburg, gesammelt und gezeichnet von Fr. von Hössle. Augsburg, Rieger, 1907; in-4 de 39 p. et 37 pl. (4 mk.)

Index de périodiques.

General-Register zu Bd. XX bis und mit XXX der Amtlichen Sammlung der *Entscheidungen des schweizerischen Bundesgerichtes* (1894-1904). St. Gallen, Zollikofer, 1907; in-8 de XIV-734 p. (7 fr.)

Registre til Tidsskrift for Retsvidenskab XI-XX (1898-1907), udarbeitet af E. Bugge. Kristiania, Aschehoug, 1908; in-8 de 58 p. (1 kr. 80.)

Blatt für Patent, Muster und Zeichenwesen; Sachregister für die Jahrg. 1904-1907. Berlin, Heymann, 1907; in-8 de 80 p. (3 mk.)

Organ für die Fortschritte des Eisenbahnwesens in technischer Beziehung; Sach- und Namen-Verzeichnis Jahrg. 1904 bis 1907 oder Neue Folge Bd. XLI bis XLIV, bearbeitet von G. Barkhausen. Wiesbaden, Kreidel, 1908; in-4 de 38 p. (3 mk. 60.)

Kriegstechnische Zeitschrift; Gesamt-Inhalts-Verzeichnis 1898 bis 1907. Berlin, Mittler und Sohn, 1908; in-8 de VI-25 p. (0 mk. 30.)

Revue de Mécanique; Tables décennales des matières et des noms (1897-1906). Paris, Dunot et Pinat, 1908; in-4 de 149 p. (6 fr.)

Geological Survey of Canada; General index to Reports 1885-1906, by F. J. Nicolas. Ottawa, Government Printing Bureau, 1908; in-8 de XI-1014 p.

Table générale des matières du *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, par J. Léotard (1877-1905), dans le tome XXX (1907), p. 73-112.

Table alphabétique des matières du *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, vol. I-X, dans le tome XI (1906), p. 1-110.

Table générale des quarante premiers volumes du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe* (1833-1906), par A. Gentil. Le Mans, de Saint-Denis, 1906; in-8 de 92 p.

Table des matières des *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens*, de 1897 à 1906, par O. Thorel, dans le tome LIII (1907), p. 158-171.

Table générale des matières du *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, vol. XXI (1897) à XXX (1906), dans le tome XXX, p. 132-138.

Indice general alfábetico de los tomos XXVI hasta el L inclus. del

Boletin de la Real Academia de la Historia (Madrid), en el tomo LI (1907), p. 1-38.

Bibliothèques.

Manuale per le biblioteche popolari, per Ett. Fabietti. Milano, F. Giussani, 1908; in-16 de 112 et 76 p. (1 l. 75.)

BANGOR. — Public Library : class list (Bibliography). Bangor, Public Library, 1907; in-8 de 308 p.

BASEL. — Katalog der Militärbibliotek in Basel. Neue Auflage. Basel, Helbing und Lichtenhahn, 1907; in-8 de XII-271 p. (4 fr.)

BERLIN. — Alphabetisches Verzeichnis der laufenden Zeitschriften der königl. Bibliothek zu Berlin (märz 1908). Berlin, Asher, 1908; in-8 de V-461 p. (1 mk.)

BUDAPEST. — Publications de la Bibliothèque municipale de Budapest. I. Catalogue systématique; 1 (L'habitation et les questions corrélatives de la construction des villes), par Ervin Szabó. Budapest, Kilián, 1907; in-8 de 56 p.

DORTMUND. — Katalog der Bibliotek des historischen Vereins für Dortmund und die Grafschaft Mark; bearb. von Fr. Houpt. Dortmund, Ruhfus, 1908; in-8 de III-163 p. (1 mk. 60.)

FRANKFURT AM MAIN. — Führer durch die Freih. Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek, von C. W. Berghoeffer. Frankfurt am Main, Knauer, 1908; in-8 de 46 p. (1 mk.)

GENÈVE. — Liste des publications périodiques que reçoit la Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Genève. Genève, impr. nationale, 1907; in-8 de 50 p.

HAMBURG. — Verzeichnis der auf den Hamburger Bibliotheken vorhandenen Literatur über Ostasien, herausg. von C. Gottsche und A. Regensburger. Hamburg, Friederischen, 1908; in-8 de X-281 p. (8 mk.)

HANNOVER. — Katalog der Stadtbibliothek zu Hannover; 3er Nachtrag, von O. Jürgens. Hannover, Geibel, 1907; in-8 de II-88 p. (1 mk.)

HILDESHEIM. — Incunabula Hildeshemensia; I. Incunabula gymnasii episcopalis Josephini et seminarii clericalis; edit. Conr. Ernst. Hildesheim, Lax, 1908; in-8 de X-96 p. (4 mk.)

KJOEBENHAVN. — Katalog over d. kgl. Veterinaer- og Landbohoejskoles Bibliotek; Tillaeg omfattende Bibliotekets tilvaekst 1895-1907. Kjoebenhavn, Bang, 1907; in-8 de 586 p.

LAUSANNE. — Répertoire alphabétique des livres de la bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Église évangélique libre du canton de Vaud. Lausanne, Bridel, 1907; in-8 de VIII-296 p. (2 fr.)

London. — Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years 1900-1905. London, Frowde, 1907; in-4 de xvi-924 p. (30 sh.)

— British Museum; Greek Papyri in the British Museum Catalogue; with texts edit. by F. G. Kenyon and H. J. Bell. III. London, Frowde, 1907; in-4 et pl. in-folio (113 sh.)

— Catalogue of the works of Linnaeus preserved in the British Museum, and British Museum (Natural History) libraries. London, Dulau, 1907; in-4 de 27 p.

New York. — New York Public Library; List of works in the New York Public Library relating to folk songs, folk music, ballads, etc. New York, Public Library, 1907; in-4 de 40 p.

Pavia. — Da codici braidensi; La biblioteca della Certosa di Pavia, per R. Sabbadini e D. Fava. Milano, tip. Rebeschini, 1908; in-8 de vi-43 p.

Pittsburgh. — Classified Catalogue of the Carnegie Library (1895-1902). Pittsburgh, Carnegie Library, 1907; in-8 de 3890 p. (50 sh.)

Rovereto. — I manoscritti della Biblioteca civica di Rovereto descritti per Ed. Benvenuti. Parte I. Rovereto, tip. Roveretano, 1908; in-8 de 39 p.

Zürich. — Zuwachsverzeichnis der Bibliotheken in Zürich; XI (1907), 1. Zürich, Berichthaus, 1907; in-8 de iv-119 p.

Bibliographie.

Religions. — Essai de bibliographie jaïna; Répertoire méthodique et analytique des travaux relatifs au jaïnisme, par A. Guérinot. Paris, Leroux, 1907; in-8 de xxxvii-575 p. et pl. (Annales du Musée Guimet, XXII.)

— Bibliographie nationale suisse; fasc. V 10 e d. (Confession israélite et question des Juifs). Berne, Wyss, 1907; in-8 de viii-105 p. (2 fr.)

— Bibliografisk Fortegnelse over de af det norske Bibelselskab udgivne Heilige Skrifter, af A. Chr. Bang. Kristiania, Det norske Bibelselskab, 1906; in-8 de 32 p.

— A bibliography of articles relating to holidays, by Rob. Morrill Mac Curdy; rev. and brought to date by Edith M. Coulter. Boston, Boston Book Co., 1907; in-8 de 55 p. (25 c.)

— Theologischer Jahresbericht, herausg. von G. Krüger und W. Koehler. XXVI, 1-7. Leipzig, Heinsius, 1907-1908; in-8 de 1406 p.

— Bibliographie der Kirchengeschichtlichen Literatur; Jahrg. 1906-1907. (Beiheft zum XXVIII Bd. der *Zeitschrift für Kirchengeschichte.*) Gotha, Perthes, 1907; in-8 de 146 p. (6 mk.)

— Szent Erzsébet irodalma; Különlenyomat a Corvina, a magyar könyvkeréskedök egyletének közlönyeből, a Barcza Imre. Budapest, Pallas, 1907; in-8 de 14 p.

— Les béguinages, par le R. P. Nimal. Nivelles, impr. Lannerue, 1908; in-8 de 126 p.

Se termine par une bonne bibliographie.

Éducation. — History of the Pestalozzian movement in the United States, by W. Seymour Monroe. Syracuse (N. Y.), Bardeen, 1907; in-8 de 244 p. ($ 2).

Contient une ample bibliographie du sujet.

— Il publico insegnamento in Lucca dal secolo xiv alla fine del xviii, per P. Barsanti. Lucca, Marchi, 1905; in-8 de vi-259 p.

Contient une bibliographie générale des écoles italiennes.

— Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Fasc. V 10 c. Erziehungs- und Unterrichtswesen, von Alb. Sichler. I, 2 (Das Schulwesen im Allgemeinen). Bern, Wyss, 1907; in-8 de xii-443 p. (4 fr.)

Archéologie. — L'archéologie campanaire en Belgique, par Fernand Donnet. Gand, Siffer, 1907; in-8 de 31 p.

Contient la bibliographie des travaux campanaires publiés en Belgique.

— Céraunies et pierres de foudre; histoire et bibliographie, par Paul Cogels. Anvers, impr. Van Hill-De Backer, 1907; in-8 de 406 p.

— Bibliografia delle catacombe e delle chiese di Roma, per Em. Calvi. Roma, Loescher, 1908; in-8 de 164 p.

Histoire. — Bibliographie der württembergischen Geschichte, fortgesetzt von W. Heyd und Th. Schön. III-IV, 1. Stuttgart, Kohlhammer, 1907-1908; in-8 de xii-169 et 240 p. (5 mk.)

— Bibliografía de la guerra de la Independencia, por el teniente coronel Ibañez Marin. Madrid, impr. de la Revista de Infanteria y Caballeria, 1908; in-4 de 80 p. (2 p.)

— A contribution to the bibliography of the History of the United States Navy, comp. by C. T. Harbeck. Boston, Houghton and Mifflin, 1906; in-8 de viii-247 p. ($ 6.)

— The navy of the American Revolution; its administration, its policy and its achievements, by C. Oscar Paullin. Cleveland, Burrows, 1906; in-8 de 549 p. et fig. ($ 1.25.)

Contient une bibliographie spéciale de 24 pages.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DOUZIÈME

I. — Archives

II. — Bibliothèques

III. — Bibliographie

IV. — Histoire de l'imprimerie et du papier

V. — Variétés

VI. — Sommaires des Revues bibliographiques

VII. — Comptes rendus

VIII. — Matières spéciales des chroniques

ERRATUM DU TOME XII

Page 14, ligne 26 : au lieu de *l'année 1689*, lisez *l'année 1688*.

Page 20, ligne 21 : au lieu de *les pages*, lisez *des passages*.

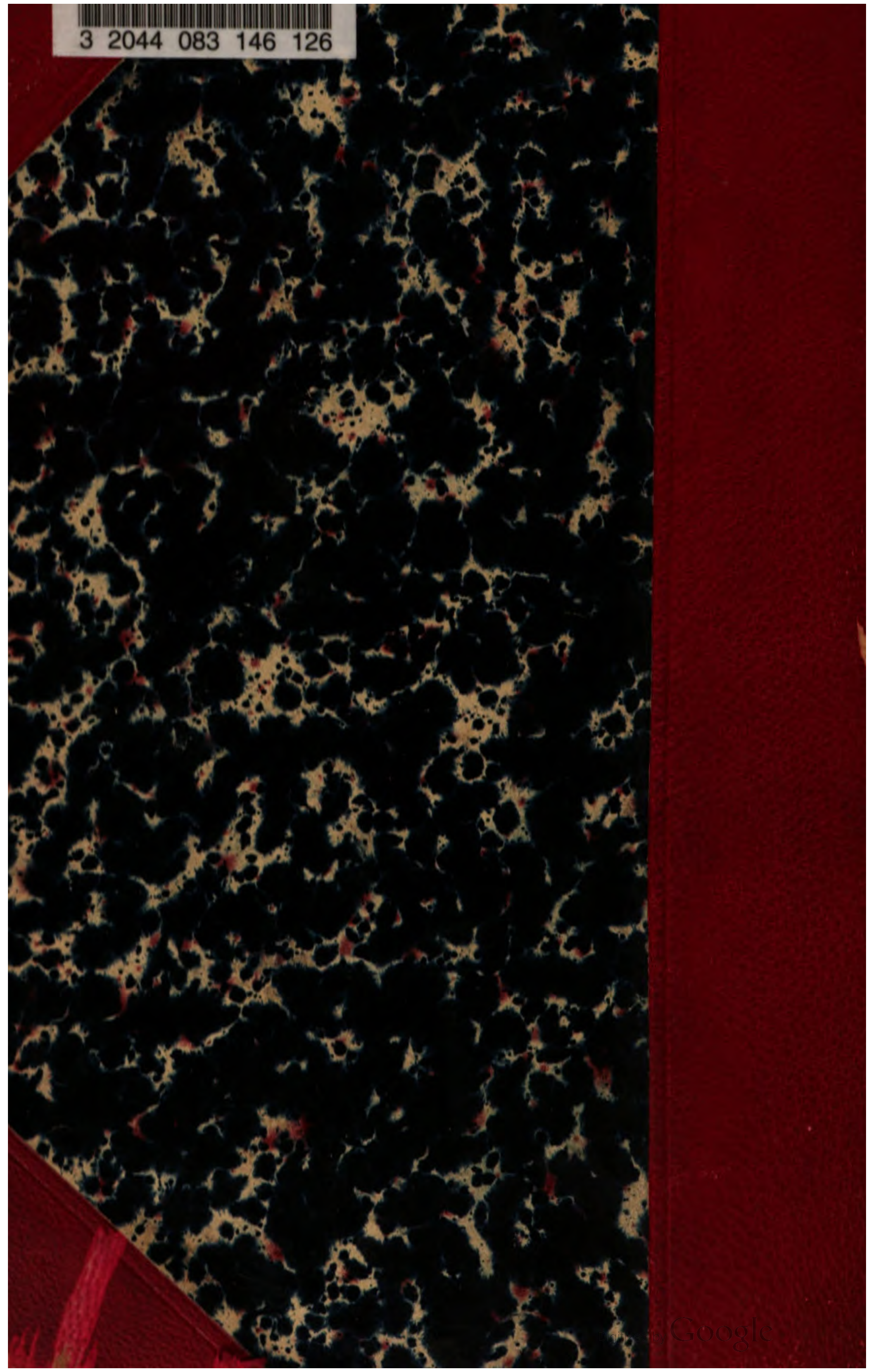
Page 25, note 1 : au lieu de *la seconde de ces hypothèses bien peu vraisemblable*, lisez *les deux dernières hypothèses bien peu vraisemblables*.

Page 31, ligne 14 : au lieu de *qu'il connaissait*, lisez *qu'il ne connaissait pas*.

Le Gérant, F. CORNE.



BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.


3 2044 083 146 126